



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN

1/95
JANV., FEV., MARS

D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
☪ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

St. Jean-Claude
Ministre d'Etat

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard, Marcel Ernst

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'Etat a prêté serment devant le Souverain

Remaniement gouvernemental

Appelé à présider la Commission Européenne à partir du 23 janvier 1995, Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a démissionné en date du 20 janvier de l'année des hautes fonctions qu'il assumait au sein du Gouvernement.

Ledit jour, à dix heures, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé le Premier Ministre sortant Jacques SANTER, à qui le titre honorifique de ses fonctions a été conféré, avec remerciements pour bons et loyaux services rendus.

A cette occasion, le Maréchalat de la Cour grand-ducale a publié, sous «Nouvelles de la Cour», le communiqué suivant: «Par Arrêté du 20 janvier 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc a accordé démission honorable, sur sa demande, à Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Ministre du Trésor, Ministre des Affaires culturelles. Son Altesse Royale a reçu en audience de congé Monsieur Jacques SANTER, le vendredi, 20 janvier 1995. Une demi-heure plus tard, soit à 10.30 h., Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Ministre des Finances, Ministre du Travail qui a été nommé Premier Ministre, Ministre d'Etat; complémentaiement le département du Trésor lui fut attribué. Monsieur Jean-Claude JUNCKER a prêté serment devant le Grand-Duc aux termes de l'article 110 de la Constitution, serment ainsi conçu: «Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'Etat» - «Je promets de remplir mes fonctions avec intégrité, exactitude et impartialité»- De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal, dont lecture a été donné par Monsieur Henri AHLBORN, Notre Maréchal de la Cour, et qui a été signé par Nous, Messieurs Jean-Claude JUNCKER et Henri AHLBORN.»

Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER est entré immédiatement en fonctions.

Parmi les nombreux télégrammes de félicitations et de meilleurs voeux que reçut M. Jean-Claude JUNCKER, nouveau Premier Ministre, Ministre d'Etat, relevons celui du Président de la Chambre des Députés, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ainsi libellé: «A l'occasion de votre nomination comme Premier Ministre, j'ai à coeur de vous présenter, au nom de la Chambre des Députés et en mon nom personnel, nos plus vives félicitations et nos plus sincères voeux de



Le Grand-Duc signe la démission de Monsieur Jacques Santer.

réussite. C'est un grand défi que vous venez de relever en acceptant le plus haut mandat gouvernemental. Le Parlement vous assure de sa loyale collaboration et vous souhaite pleine satisfaction dans l'exercice de vos éminentes fonctions. - s. Erna HENNICOT-SCHOEPGES - Le 26 janvier 1995, les départements ministériels qui avaient à leur tête un ministre du parti Chrétien-Social, ont été remaniés par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER.

Démission honorable a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Jean SPAUTZ, Ministre de l'Intérieur.

Par Arrêté grand-ducal du 26 janvier 1995, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, député, et Monsieur Michel WOLTER, député, ont été appelés à des fonctions ministérielles. Madame Erna HENNICOT est nommée Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministre de la Culture, Ministre des Cultes; M. Michel WOLTER



Monsieur Jean-Claude Juncker prète serment devant le Grand-Duc.

Photo: Luxpress



Madame Hennicot-Schoepges et Monsieur Michel Wolter prêtent serment devant le Grand-Duc.

assume le Ministère de l'Intérieur ainsi que le Ministère de la Fonction Publique

et de la Réforme administrative. M^{me} Erna HENNICOT-SCHOEPGES et M. Michel

WOLTER ont prêté serment devant le Souverain, pour entrer immédiatement en fonctions.

A Monsieur Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre du Logement, a été supplémentairement attribué le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Monsieur Marc FISCHBACH, Ministre de la Justice, a été chargé du Budget, ainsi que des Relations avec le Parlement.

Madame Marie-Josée JACOBS se voit attribuer les Ministères de la Famille et de la Promotion Féminine; en outre le Ministre Marie-Josée JACOBS a été chargé de la politique en faveur des Handicapés et des Accidentés de la vie.

A la Chambre des Députés, le 31 janvier 1995, M. Jean SPAUTZ a succédé à Monsieur Michel WOLTER, ceci en vertu de l'Article 54 (3) de la Constitution qui stipule que le député qui a été appelé aux fonctions de membre du Gouvernement et qui quitte ces fonctions, est réinscrit de plein droit comme premier suppléant sur la liste sur laquelle il avait été élu. Rappelons que Monsieur Jean SPAUTZ avait été élu, lors des élections du 12 juin 1994, sur la liste du Parti Chrétien-Social, Circonscription Sud. En ce même 31 janvier, M. Nicolas ESTGEN a succédé comme député à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES.

Notons encore que, par Arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1995, une délégation de compétence accordée à Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, a été approuvée, portant notamment sur les affaires suivantes, relevant toutes du Ministère des Travaux Publics, à savoir: -Bâtiments de l'Etat-Administration des Bâtiments Publics-Construction et entretien des bâtiments de l'Etat-Réalisation des projets d'investissements financés par les fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux.

Quand un Parlement rend hommage à un Premier Ministre: la Chambre des Députés ovationne M. Jacques SANTER

Chalereuse cérémonie d'hommage, s'il en est, que celle réservée par la Chambre des Députés à Luxembourg à M. le Premier Ministre sortant Jacques SANTER qui s'apprêtera, sous peu, à «prendre du collier» à Bruxelles, à la Commission Européenne.

L'invitation, lancée dès le 12 janvier, convoitait l'ensemble des parlementaires à la «séance publique qui sera tenue en l'honneur de Monsieur Jacques SANTER, jeu-

di, le 19 janvier 1995, à 15.00 heures. Un vin d'honneur sera servi à la fin de la séance publique».- ce qui est extraordinaire, ce vin d'honneur, mais en l'occurrence, on ne devait pas se passer: en effet, ce seraient toutes les fractions parlementaires qui chacune dans son optique particulière et avec les points forts qui pourraient les émouvoir, s'adresseraient au Premier Ministre ayant quitté ses hautes fonctions.

Derrière les membres du Gouvernement,

installés au milieu de la salle des séances, avaient pris place, à la séance d'hommage, M. Léon BOLLENDORFF, Président d'honneur de la Chambre des Députés; MM. Pierre WERNER et Gaston THORN, Ministres d'Etat et Présidents honoraires de Gouvernement, les Membres luxembourgeois du Parlement Européen, ainsi que d'anciens parlementaires et Membres de Gouvernements luxembourgeois.

Dans les tribunes, on nota la présence des Membres du Corps diplomatique, le Maréchal de la Cour grand-ducale Henri AHLBORN, le Procureur général d'Etat Alphonse SPIELMANN; le Président de la Cour Supérieure de Justice Paul KAYSER; M. Paul Henri MEYERS, Vice-Président du Conseil d'Etat; Mgr. l'Archevêque Fernand FRANCK, Madame Danièle SANTER, ainsi que d'autres invités.

Il appartient à Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Présidente de la Chambre des Députés d'analyser, dans une adresse finement agencée, le travail, les responsabilités et le rayonnement institutionnel général du Premier Ministre sortant; toute sa carrière politique au Luxembourg, ainsi que tous les engagements au service de son parti auraient été marqué par son sens profond d'équité, de présence spirituelle et physique pour le meilleur de tout le monde, finalement un sens aigu pour des compromis hautement valables aux moments les plus critiques ou difficiles.

Pour la fraction du Parti Chrétien-Social au Parlement, ce fut le Président François COLLING qui fit l'allocution suivante:

Madame Präsidentin, Dir Dammen, Dir Hären!



Le Grand-Duc avec à ses côtés l'ancien et le nouveau Premier Ministre

De "suspens" vun de leschte Wochen an Deeg as eriwwer. Zënter gëschter as d'Decisioun vum Europäesche Parlament bekannt. Eng Majoritéit vun de Strossbuerger Parlamentarier huet hiren Aval

gin fir déi nei Europäesch Kommissioun, ënner der Präsidenschaft vun eisem Premierminister Jacques Santer. Domatt sin elo um institutionelle Plang vun der Europäescher Unioun d'Veichen an engem



Le Grand-Duc et les membres du nouveau Gouvernement



M. Jacques Santer remet la clef de la «Présidence» au nouveau Premier Ministre.

wichtige Punkt fir déi nächst fënnf Joër gestallt.

Datt de lëtzebuergesche Premierminister un d'Spëtzt vun der Bréisseler Exekutiv beruff gouf, as e grouse Vertrauensbeweis fir d'Persoun vum Jacques Santer. Scho séng Nominatioun duerch de "Conseil Européen", deem d'Staats- an d'Regierungs-Cheffe vun den 12 Memberstaaten ugehéieren, konfirméiert den héige Prestige, deen hien an dësem Conseil hat. De "vote d'approbation" vum Europaparlament vu gëschit beweist och, datt d'Parlamentarier a séng Persoun an an déi nei Kommissioun Vertrauen hun. 416 Europa-Parlamentarier hun deer neier EU-Kommissioun hiirt Vertrauen ausgedréckt. Dat sin 72 Prozent vun: alle Vo-

tantsën: alles an allem en exzellent Resultat, no dee kriteschen Debatten vun dee leschte Méint!

Fir Lëtzebuerg as de Wiessel vum Premierminister an d'Fonktioun vum EU-Präsident ganz sécher eng Unerkennung. Et as op en neits en Zeechen, datt eist Land ëmmer erëm Politiker ervirbréngt, déi op der internationaler Szen genee esou performant sin, wéi Verrieder aus aneren, méi grouse Länner. Ouni weider drop zrëckzekucken, wëll ech hei dach, ënner aneren, un CSV-Politiker wéi Pierre Dupong, Joseph Bech, Pierre Frieden a Pierre Werner erënneren, déi an hirer aktiver Zeit entscheidend zum Prestige vun eisem Land op der internationaler an der communautärer Bühn beigedroën hun.



Avant la formation de son Cabinet, M. Jean-Claude Juncker a consulté e.a. MM. Pierre Werner et Gaston Thorn.

Lëtzebuerg kann haut mat Recht houffresin, datt an enger relativ kuerzer Zeit, nom Gaston Thorn, fir zweet ee vun eise Spëtzepolitiker Präsident vun der Bréisseler Kommissioun gouf.

Wa méng Fraktioun och vu ganzem Härz de Jacques Santer zou séngen neie Funktioun félicitéiert, sou si mer eis dach bewosst, dat sein Départ eng ganz entscheidend Zäsur fir d'Politik heiheem bedeit. Ech mengen, mir all mussen eis nach dru gewinnen, datt de Jacques Santer elo eng aner Funktioun iwwerhëllt, nodeem hien zënter Ufank vun de 70-eger Joren direkt a ganz entscheidend un de politischen Orientatiounen an Décisiounen heiheem bedeelegt war.

Wéi virun engem halwe Joër de Lëtzeburger Premier als neie Präsident vun der EU-Kommissioun proposéiert gouf, as versicht gin, hien onverdingterweis erfro ze spillen, well en e Repräsentant vun engem klengen Land war.

Dobei gouf deemols iwwersinn, datt grad am Kader vun der Lëtzeburger Présidence décisiv Jalonën un communautaire Plang gesat gouwen. Um qualitative Sprong vun der Communautéit, deen am "Acte unique" verankert gouf, war d'Lëtzeburger Présidence ganz staark bedeelegt. Dat géllt och fir de Maastrichter Vertrag iwwer d'Europäesch Union. Datt dës Accordën iwerhaapt realiséiert konnte gin, as der Vermittlerroll ze verdanken, déi d'Lëtzeburger Verrieder bei all deene schwirege Verhandlungen iwwerholl hun. Wéi vun der éischer Stonn un, wéi iwwer den CECA-Vertrag diskutéiert gouf, huet Lëtzebuerg séch fir Léisungen am Konsens agesaat. De Succès vun deem Effort weist, datt den éierleche Makler och nach do Chancen huet, wou ... aner, déi éischer speziell Interesse verrieden, versoën.

A séng nei Funktioun bréngt de Jacques Santer also vill Erfahrung mat. Duerzou gehéiert och, datt e Lëtzeburger, duerch seng Origine a sei Liewensëmfeld besonnesch realitéitsbewosst kriddeleg Situatiounen apprécieiere an entschärfe kann.

Et kann ee wuel verstoën, datt um communautaire Plang ëmmer erëm versicht gouf, vu bäussen Afloss op d'Décisiounen ze huelen oder datt grouss Länner matt bedeitenden Intérêtën a villen Domäne probéieren, séch beschtméiglech Ausgangspositiounen ze verschafen. Datt domatt awer deen an enger Communautéit prioritären "intérêt commun" a Fro gestallt gët, gehéiert zur anerer, bei weitem nët esou schéiner Seit vun der Medaille.

Grad ënner dësem Aspekt as ët en Avantage, datt fir déi nächst 5 Joër e Verrieder vun engem klengen Land d'Présidence vun der EU-Kommissioun iwwerhëllt. Hie ka wuel nët verdächtigt gin, hie kënnit duerch national Pressionsgruppen beaflosst sin. Als Lëtzeburger huet de Jacques

Santer doriwwer eräus nach en aneren Atout, deen an enger multinationaler Organisatioun aussergewöhnlech Bedeitung huet. Wéi all séng Matbierger kennt hien op d'manzt drei, wann nët méi, offiziell Sproochen vun der Communautéit. Dat erlaabt him, d'Diskussiounen am Originalton ze suivéieren an d'Nuancen richteg ze interpretéieren.

Mam "Acte unique", mam Vertrag vu Maastricht a mat der Erweiderong vun der Unioun duerch Éistréich, Finnland a Schweden, huet d'Europäesch Unioun progressiv eng méi héig Qualitéit kritt, esou wéi et iwwer d'Virstellungen vun den Auteuren vum CECA-, EWG- an Euratom-Vertrag entsprach huet. Zënter Enn vun den 80-eger Joren entwéckelt sech an Zentral- an Osteuropa e politeschen an wirtschaftlechen Demokratisatiounsprozess, deen d'europäesch Unioun ënnerstëtz an ofsécher muss. D'Unioun as hei moralesch, politesch a finanziell grad esou gefuerdert, wéi bei hire Relatiounen mat den Entwécklungslänner uechter d'Welt.

Am Hibleck op de Fonctionnement vun den Institutiounen kënn ee nët laanscht Upassungen, ëmsou méi, well mëttelfristeg mat neien Erweiderungen ze rechnen as. *Do muss garantéiert sin, datt d'national Identitéit vun all Memberstaat gesécherert bleift, datt de Geescht vun de Traitéeën, wat d'Représentatioun vun all Member ugeet, respektéiert gëtt.*

Besonnenesch muss den demokratesche Gehalt vun der Unioun nët nëmmen ofgesécherert bleiwen; ë muss och verbessert gin. Dat bezitt sech esou gutt op d'Europäesch Parlament, virun allem awer och op d'national Parlamenter, deenen als urdemokratesch Basis eng effizient Partizipatioun un der politescher Wëllensbildung an den Entscheidungsprozesser um Niveau vun der Unioun ze garantéieren as, sou wéi et am "Acte final" vum Maastrichter Vertrag verlaangt gëtt. An dëser Optik huet an eischer Plaaz d'korrekt Applicatioun vum Subsidiaritätsprinzip eng décisiv Bedeitung.

D'Europäesch Unioun an déi nei EU-Kommissioun sin a villen aneren Domäne nët manner gefuerdert. Dat géllt esouwuel fir de soziale Volet, wéi fir den Aarbechtsmaart. Milliounen Matbierger an de Memberstaaten sin am Chômage. Si hun en elementart Recht op eng sécher Aarbechtsplaz. Iwwerall do muss Bréssel, zesumme mat de Memberstaaten, déi noutwendeg Initiativen huelen.

Noutwendeg Initiativen huele bedeit awer och, datt d'europäesch Unioun de Mënschen an de Memberstaaten méi no wéi bis elo bruecht gëtt. An de leschte Jore goufen de grouss Bannemaart an den Traité vu Maastricht Realitéit. Haut si 15 europäesch Staaten Member vun der Unioun; aner europäesch Staaten hun hir



Le premier Conseil des Ministres ...



... et le premier briefing de presse

Kandidatur gestallt. Mat anere Wieder: an der offizieller Optik vun de Regierungen as d'europäesch Haus an dëser Zeit méi attraktiv wéi jee. Dat verhënnert leider nët, datt bei engem Deel vun der "opinion publique" an enger Rei Memberstaaten nach stark Reserven vis-à-vis vun der Unioun bestinn. Dat war speziell bei der öffentlicher Diskussioun iwwer de Maastrichter Vertrag ze gesin an ze héieren. An et as och vun offizieller Seit erkannt gin, datt munch Reserven a Kritik berechtigt waren.

De Pensum, deen déi nei Kommissioun mat hirem Präsidant Jacques Santer ze erleeeden huet, as enorm. D'Schwierigkeiten an d'Obstacelen, déi ze iwwerwannen sin, sin nët manner grouss. Eng staark, décidéiert Kommissioun, déi hir Integrationsfähigkeit voll asetzt, kann et awer

ferdegbrengen. déi richteg Léisungen am Konsens mat alle Beträffenen, besonnenesch awer mat den demokratesch legitimiéierten, communautären an nationalen Organen duerchzesetzen.

D'CSV-Fraktioun as dervun iwwerzeegt, datt de Präsidant Jacques Santer dee Politiker as, deen d'Breisseler Kommissioun op dese Wee bréngt an d'Europäesch Union optimal fir den Iwwergang an d'21. Jorhonnert virbereet.

Mat eise Felicitatiounen fir séng Nominatioun an d'parlamentaresch Approbatioun vu sénger Equipe wënscht d'CSV-Fraktioun dem Jacques Santer "bonne chance"!

Pour le partenaire de la coalition gouvernementale, le Parti Ouvrier Socialiste, ce fut M. Jean ASSELBORN, Président, qui présenta ce qui suit:

Madame Präsidentin,
Här Staatsminister,
Dir Dammen, Dir Hären,

Staatsministere sin an der Regel keng Leit, déi spontan hiren Posten zur Verfügung stellen.

Aus der Siicht vum Purist vum der parlamentarärescher Demokratie as eng "Zuverlässigstellung" vum der Aufgab, en cours de route vum enger Legislatur absolut onvirstellbar, wa weder eng Koalitionskris, nach den héigen Interesse vum Land dëst fuereren.

Well ee fest dervun iwwerzuecht ka sin, datt den Här Santer déi direkt, wéi déi indirekt Regeln vum eisem demokrateschen Zesummespill beherrscht engersäits, an anerersäits, durch einfach "réduction à

Ongerechtegkeete gin et iwwerall!

- Den Här Pierre Frieden an den Här Joseph Bech si jo als Staatsminister gestuerwen, den Här Thorn huet séng Legislatur zu Enn gefouert, den Här Werner och, matt enger Ausnam, wou freizäiteg Wahlen waren; just den Här Dupong huet, wéi mer wëssen, 1958 säin duebelt Mandat Staatsminister-Ausseminister opgin, an och "en cours de route" vum enger Legislatur, d' Amt vum Staatsminister niddergeluecht, allerdéngs fir Ausseminister ze bleiwen.
- D'Lëtzebuurger Sozialisten hunn eigentlech keng empiresch Kenntniss an Saachen Staatsministerposten; si hate bis dato nach ni d'Gelegenheet, séch mat deer Eier vum engem Staatsminister aus hire Reihen dierfen ze familiariséieren.



Les deux nouveaux Ministres Madame Erna Hennicot-Schoepges et Monsieur Michel Wolter

l'absurde" vum den Ursachen, muss et wuel den héigere Interêt vum Land sin, deen ausschlaggebend war, fir datt et eise Staatsminister an d'Friemd zitt.

Lëtzebuerg huet zënter Krichsenn, 27 Regierungen oder remaniéiert Gouvernemente gehat man

H. Pierre Dupong achtmol,
dem H. Jos Bech zweemol,
dem H. Pierre Frieden eemol,
dem H. Pierre Werner zéngmol,
den H. Gaston Thorn dräimol,

an den H. Jacques Santer dräimol als Regierungspräsidenten.

Lëtzebuerg hat awer nëmme 6 Staatsministeren, 5 bei der CSV an ee bei der Demokratescher Partei.

eren. Wat jo allerdéngs och deen Avantage huet, datt se nach ni hu missen ee Staatsminister ersetzen, wat ronderëm gesin, nüt esou einfach soll sin.

Virun zéng an engem halwe Joer, de 16. Juli 1984, huet den Zoufall et wollt, datt ech als neien Deputéierten, niwied dem Här Pierre Werner, deen deen Dag dee leschten Akt als Staatsminister am Parlament gesat huet, di grouss Chamber-Trap erofgaange sin, an e puer Wuerd mat him gewiesselt hunn, wat méch staark beandrockt huet.

Dëst as a méngem Kapp hänke bliwwen, well et mer kloer war, datt durch den Ofgang vum Pierre Werner an der Lëtzebuurger Politik, eng Epoque an e Stil zu Enn gaange sin; e Politiker dee vum der

Mentalitéit, vum Charakter, vum Wiesen hier an och vum der Approche, Politik ze gestalten, geprägt war vum der schmerzhafter Zäit em d'Mëtt vum dësem Joerhonnert.

Et kënn vir, datt Politiker hirer Zäit kampfhaft wëllen e Stempel opzwängen: Glécklecher Weis gin et deer och, déi esou bescheide sin fir zouzegin, datt d'Zäit si geprägt huet.

De Jacques Santer as onmessverständlech geprägt vum de Perspektiven, déi dat neit Joerdausend bréngen kann.

Et wäert ee richteg leien, wann ee seet, datt de Staatsminister Jacques Santer, vum séngem Wiesen hier, matt séngem ugebuerenen Optimismus, vill Positives an der Optik vum Joer 2000 verstanen huet erauszehuelen, an och ze vermëttelen.

Dobäi war säin DON geloossen ze wirken, geloossen ze reagieren sécher eng Schwächt, heiansdo fläicht esouguer eng Provokation, fir gewollt énnerschat ze gin.

Optimismus a Geloossenheet, och aner Qualitéiten kann een him nüt ofstreiden: séng onkomplizéiert Spontanitéit am Emgang mat alle Leit, säi jovialt Verhalten huet Sympathien eropbeschwuert. Iwwert all Grenzen ewech; dat Ganz geméscht mam Fingerspëtzegell, Politik wirklech ze fillen, ze richen ier et geroch huet, ze héieren ier et gerabbel huet, an ze wëssen, wéini Sirenen ze drécke waren...

Mam Jacques Santer as 1984 eng nei Epoque vum der Lëtzebuurger Politik geschriwwen gin; wann den Zoufall et haut matt séch bréngen giff, datt e jonken neien Deputéierten matt him Trapan an der Chamber erofgoe giff, hätt en nüt d'Gefill, datt e Strich misst oder sollt gezu gin.

Aus 2 Ursachen: Déi éischt wär, datt

- déi Dieren, déi de Jacques Santer, ob séng Manéier an der Lëtzebuurger Politik obgemaach huet, nüt zouzeklacker sin; wéi zum Beispill an der Form, am Emgang am Politspektrum an enger Koalition, wéi doriwuer eraus, wou Streiden nüt heescht séch zerklappen, a wou "sichen" méi grouss geschriwwen gët wéi "font hunn";

- séng Method vum Weiderfieren vum Amalgam téschent wirtschaftlech Ausbau a sozialer Gerechtegkeet,

- wéi seng Visioun, fräi vum all Hypokrisie, vum eiser Zukunft an enger europäescher Unioun, wou Lëtzebuerg och eppes gi muss, fir Weesentlech erauszehuelen.

Déi zweete Ursache:

Well de Jacques Santer, als ganz héich gestallte Politiker an der EU, vu Bréssel erfort, durch säin Afloss, och eis lëtze-



buenger Politik weder vergiesse wäert nach onbeaflosst wäert loossen.

Iwwert dee neie Parquet vum Staatsminister well ech kuurz dës Iwwerleeunge maachen:

Déi europäesch Uniou steet haut, an der Offentlechkeet a ville Länner, wéi tëschtent 2 Still: Dee vum Traité vu Maastricht, deen déi eng nët verdauen wëllen an deen ze wäit geet, an deen zweete vun der Regierungskonferenz vun 1996, wou Europa verdéiwt an erweidert soll gin.

D'Pessimisten soen:

d'Alternativ an der EU as nët verdéiwen oder erweidern, méé verdéiwen oder opléisen.

Enner den Optimisten soen d'Realisten:

- den europäeschen Unionsprozess as en Entwécklungsprozess;
- hei muss an dem Prozess dee schwirege Spagat permanent ferdeg bruecht gin, fir teschent de Mekanismen vun engem puren Federalstaat an engem Europa vun de Natiounen sëch ze bewegen;
- No Maastricht, - an e bleiwt nët stoen mat 1996.-wat eng (weider) Etappe as, mee keen Endzil.

A Saache Verdéiwung kenne mer di grouss Richtungen, di am Raum stin; ech well der e puer sträifen:

- Nëmme méi Eestemmegkeet am Ministertot a Saachen vun de Verträge an Adhésiounen, iwwerall soss qualifizéiert Majoritéiten;

wat bedeit, datt en fait d'Budget'ën um ekonomesche Plang, wéi um finanzpoliteschen, eigentlech aus der national-politescher Kompetenz komme kënnen.



Dozou eng Fro: Si mer an Europa dozou prett?

- Erofsetzen vun der Zuel vun de Kommissiounen, wouzou.-

d'Konditioun wär: Fir eng Uniou mat 25 Länner dirigéieren ze kënnen, an d'Présidence sollten di grouss Länner prinzipiell méi belaaunge wéi di kleng, wäeren aner Diskussiounspunkten déi hei:

Wann e seet: Souvill EU wéi néideg,
Souvill Nët-Staat wéi méiglech,

dann däreif ee sëch nët an d'Optik versetzen vun zwee Bléck: déi grouss Länner an déi kleng. Présidence: do bräuchen déi kleng sëch nët ze verstopen.

An der Logik bleiwt:
3 nei Adhésiounen, keeng grous Länner - oder féiere mer t'Discussioun: 1 Kom-

missioun zu Bréssel, mat der Regel vun der Verhältnisméissegkeet, oder awer vun der Gréisst, dem Gewicht vun alle Länner aus der EU.

D'Uniou as gewuess, well vill Méttel - a kleng-Länner de Mastik teschent de groussen duergestalt hun.

Kleng Länner hun Geschicht an d'Uniou och weider gedriwwen.

D'EU as keen "Europe à la Carte", grad ewéi et keen Europa ka sin, wou ett keng Räich-Décker gët, déi mengen, matt hiren Usiichten iwwert Europa wir elo Zäit komm, fir déi national Politik nidderzewalzen.

Aus Lëtzebuerg, e Beispill: Wahlrecht fir EU-Bierger.

No Maastricht goww t'Discussioun demystifiéiert, de Sujet goww "salon-fähig" gemaach.

Den Input vum Lëtzebuurger Staat war d'Dérogatioun, déi duerch eis Particularitéiten bedéngt as.

= d'Resultat as acceptabel, an dem Bierger verständlech gemat gin .

Lëtzebuerg kann, aus ménger Siicht, prett sin, fir ze erweideren:

dëst as eng geostrategesch Noutwendegkeet; mee just mir, als klengste Land an der EU, sollten anere Länner hëllef hir fridlech Existenz am Kader vun der EU an der Zukunft ofzesécheren.

Lëtzebuerg sollt och prett sin, fir t'Diskussioun vum Verdéiwun offensiv unzegeen:

ob een dofir eng Reparatur mache sollt oder en neie Vertrag schreiwen misst, as nët wichteg; wichteg as dem Bierger kloer ze maachen, datt all Weiderkommen an der Zielsetzung an an de Mëttele, déi agasat gin, noutwendeg, awer och realistesch as.

A fir déi Transmissioun fäerdeg ze bréngen, sin déi national Parlamenter ideal Instrumenter, déi mam Europaparlament, – nët dergéint, – dëse Prozess vun der Verdéiwung vun der Unioun weider bréngen kënnen.

Et kënn drop un, ob Europa d'Kraaft huet fir Klorheet a séng Strukturen ze bréngen an eng Politik ze maachen, déi d'Wirtschaft weiderbréngt an nei Aarbechtsplaze schaaft, déi sozial Sëcherheet weiderdriwt, d'Emweltproblemer europäesch gesäit, déi Fridden an Europa, an doriwier eraus, eng Chance gët. Op den Dag, viru 50 Joer genee, as d'Lager Auschwitz fräi gin. Viru 50 Joer: schon oder eréischt? D'Eréchnësser an der Welt din eis déi Fro stellen.

“Auschwitz” war eng eenzeg Hell, vis-avis vu Kanner; vu Fraen, déi erwaart hun, vun ale Leit, déi geschleecht gi sin, vergast, am Numm vun engem blannen Haass, obgebaut op Rassismus, op Rietsextremismus.

Haut, am EP zu Stroosbuerg, sëtze Leit, à la Nei-Nationalismus, déi ët fäerdeg bréngen, Auschwitz als en “détail” vun der Geschicht vum 2. Krich duerststellen. Onerklärlecher Weis gët ët Bierger haut an der EU, déi esou Leit stëmmen! All déi, di de Verstand op deer richteger Plaz hun, soen datt ët nii méi en Auschwitz däerf gin. Mir soen dat all! Mir denken dat all esou!

Wou darf ët keen “Auschwitz” méi gin - dat soe mer nët !

Et gët haut, an der enger oder anerer Form, am Ruanda, a Bosnien, an Tschechien... – an et as ët op ville Plazen, an de leschte 50 Joer ginn. Grad esou brutal...

Mir sin houfrech op de Jacques Santer, datt hien 10 Joer nom Gaston Thorn, als

oprichte Politiker op Bréissel geet, fir ee vun denen aflossräiche Posten op der internationaler Bühn ze bekleeden a fir alles ze gin, datt duerch d'Stëmm vun engem staarken a geenten Europa d'Promotioun vun mënschleche Verstand, déi Mënschlechkeet verbreed, weiderbruecht gët.

Ekonomesch Perspektiven an allen Deeler vun der Welt, a sozial Ofsëcherung fir all Bierger as d'Basis fir Haass, fir Intoleranz, fir Bestaliteit ze ënnergruwen an ze verhadden.

Är grouss Aufgab, Här Santer, as heimatt graff ëmbrass. Am Numm vu méng Kollegen wënsche mir Iech all Guddes. An datt ët Iech bei eis nach ëmmer e wëinech besser gefällt, wéi zu Bréissel.

* * *

L'intervention de M. Henri GRETHEN, Président du Groupe parlementaire du Parti Démocratique :

L'événement que nous célébrons aujourd'hui est exceptionnel en raison de l'inflexion exceptionnelle que va prendre, dans quelques jours, votre carrière politique, M. le Premier Ministre. Il est évident que le pays entier éprouve un sentiment de fierté légitime à l'égard de l'honneur qui revient, après le Président Gaston Thorn, à nouveau à un des siens de présider aux destinées de la Commission européenne pendant les cinq prochaines années. Il va de soi que l'opposition parlementaire ne saurait demeurer en reste face à un tel événement. Nous nous réjouissons sincèrement avec vous, M. le Premier Ministre, de l'honneur qui vous revient et nos meilleurs vœux de réussite vous accompagnent dans l'accomplissement des tâches difficiles qui vous attendent.

Je ne vous étonnerai point, M. le Premier Ministre, en assortissant ces paroles d'encouragement d'une série de réflexions qui ont trait, tout d'abord, à votre bilan politique national que vous êtes en train de clôturer et qui, ensuite, s'adressent plus particulièrement à la difficile mission qui est devant vous.

Votre longue carrière politique ne se résume certes pas aux dix années pendant lesquelles vous avez présidé aux destinées d'une coalition gouvernementale avec le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois. Permettez-moi cependant de me consacrer plus particulièrement à cette période où vous étiez au faite du pouvoir. La chance était avec vous, tout comme elle est au rendez-vous maintenant. Le pays sortait d'une grave crise existentielle pour s'installer durablement dans une longue période de prospérité et d'insouciance, interrompue seulement sur le tard par un certain ralentissement des activités et une dégradation, que nous espérons passagère, des finances publiques.

Les générations futures vont nous interroger, vont vous interroger, vous inter-

pellier, M. le Premier Ministre, anxieuses de savoir, si nous avons mis à profit l'aubaine des années grasses qui caractérisaient la plus grande partie des années pendant lesquelles vous avez présidé aux destinées de la Nation. Mis à part l'amélioration indéniable du niveau de vie, mesuré en termes de pouvoir d'achat, de la grande majorité des habitants de ce pays, on ne manquera pas de relever que plutôt que de jeter les bases d'une prospérité durable et d'une société plus équitable, la satisfaction des besoins du moment a été très largement privilégiée, sans trop se soucier de l'héritage que nous allions léguer aux générations futures.

Je me contenterai de relever certains des problèmes restés en rade, non pas pour tenir votre bilan, mais pour évoquer dans une certaine mesure le revers de la médaille. Il en va ainsi notamment du capital humain, qui reste notre principale, sinon notre seule ressource. Pouvons-nous être vraiment certain de faire bénéficier notre jeunesse de la meilleure formation possible? Existe-t-il une volonté politique infaillible d'améliorer coûte que coûte le niveau de qualification de notre population?

Le souci de sécurisation tous azimuts qui a marqué votre action gouvernementale, n'est-il pas pour beaucoup dans le dépassement du goût d'entreprise, dans l'étouffement d'une mobilité professionnelle aujourd'hui pourtant indispensable? Est-il surprenant dès lors que le pays soit aux prises avec un chômage interne croissant et alarmant, au moment même où s'accroît sa dépendance de l'étranger en matière d'emploi? Ainsi, de la formation des jeunes à la protection des laissés pour compte, en passant par les infrastructures ou les nécessaires synergies entre économie et écologie, il n'est hélas pas évident que le Luxembourg ait, au cours de la dernière décennie, amélioré sa capacité compétitive, au moment où pourtant les marchés s'ouvrent largement à une concurrence acharnée.

Priorité donc à la sécurisation! Sommes-nous pour autant sûrs que le niveau appréciable atteint par la protection sociale dans notre pays soit vraiment bâti sur des bases solides et fiables et qu'il ne risque pas, au contraire, d'hypothéquer gravement l'avenir et la liberté des générations qui vont nous succéder ?

Sans qu'on puisse, à proprement parler évoquer à propos du Luxembourg une misère répandue, il n'en reste pas moins que notre aisance matérielle va de pair avec une certaine misère morale et existentielle. J'évoquerai à ce titre la morbidité anormalement élevée qui s'est emparée de franges non négligeables de notre population et qui fournit autant d'indices d'un mal-vivre préoccupant, qu'il s'agisse des suicides, des morts par overdose, des ravages causés par les maladies de civilisation ou par les accidents de la route.

Aurions-nous mal géré notre prospérité enviable et envoûtante? Se pourrait-il qu'elle soit en train de se retourner contre nous? Je n'irais pas jusque là, mais souffrez, M. le Premier Ministre, la constatation que le moral de notre peuple n'est pas exactement en phase avec son bien-être matériel. A cet égard, un recentrage de la politique s'impose, opération d'autant plus difficile qu'il ne s'agira plus seulement de noyer les problèmes avec des avantages matériels, mais de donner une nouvelle destinée collective à notre peuple et de s'adresser tout particulièrement aux différentes manifestations d'un certain désarroi social. Il s'agira aussi de s'attaquer à bras le corps aux problèmes institutionnels, négligés quelque peu et qui font que certaines institutions-clé tournent à vide et/ou ne parviennent plus à s'acquitter convenablement des missions qui sont les leurs. Je pense en particulier à la justice, parent pauvre du système, s'il en est.

D'aucuns évoquent à ce propos un penchant marqué pour le consensualisme. S'il est vrai que par cette attitude un certain nombre de problèmes ont pu être résolus dans la sérénité, il n'en reste pas moins que dans la pratique luxembourgeoise le consensualisme a contribué à faire l'impasse sur bon nombre de problèmes inhérents à notre société. Il fait qu'on se voile la face devant des problèmes qui dérangent. Il y a aussi l'aspect de temporisation, la tentative de jouer les prolongations, de repousser les échéances, qui lui sont propres.

Vous aviez la chance de pouvoir vous appuyer sur des majorités confortables. Il n'en reste pas moins que la grande coalition, qui gouverne le pays pour la troisième fois consécutive, a exacerbé certains des problèmes que je viens d'évoquer, avec son penchant marqué de balayer sous le tapis des problèmes de société surtout qui dérangent. Il y a assurément dans ce pays une certaine atonie, une lassitude du débat politique. Le repli individualiste et le train-train conservateur en sont le sous-produit inévitable. A défaut d'une mobilisation sur les grands thèmes, les grands projets et les grandes causes, le Luxembourg est devenu un peu plus conformiste, un peu plus frileux, où chacun se bat dans son coin pour préserver sa part, ses acquis. Un Luxembourg du dedans en quelque sorte, tourné encore et toujours vers lui-même, quand plus que jamais se fait sentir la nécessité d'une ouverture à l'Europe et au monde. Le décalage entre ces réalités-là et votre trajectoire personnelle, qui vous mène à un poste de commande clef en Europe, est patent.

L'attentisme, un optimisme inébranlable, la prudence à tous crins, un conservatisme de bon ton ne sont pas du goût de tout le monde, mais voilà des qualités qui vous caractérisent et qui promettent paradoxalement de vous rendre bien des services



dans les hautes fonctions qui seront les vôtres. L'Europe a certainement besoin d'une pause-réflexion avant de s'engager dans de nouvelles percées intégrationnistes et de nouvelles vagues d'élargissement. Ce besoin de réfléchir une fois de plus aux prémices de tout l'exercice et d'en redéfinir les finalités vous a valu, à n'en point douter, la consécration de votre carrière.

Ceci dit, ces derniers mois nous aurons également appris que la presse internationale est bien moins clémente, voire docile, que la nôtre et que le débat public et politique européen est plus rude et moins prévisible.

Vous ne pourrez pas mener votre mission comme vous avez mené votre Gouvernement. Vous devrez trancher et vous serez souvent seul face aux grands de ce monde, alors que tous guetteront le moindre de vos faux pas.

Il est vrai aussi que le moment, où vous assumez vos nouvelles responsabilités,

n'est pas particulièrement favorable. Tout l'édifice communautaire est comme décontenancé par les querelles théologiques et téléologiques interminables qui surgissent d'un peu partout, à l'approche de la Conférence intergouvernementale de 1996. En plus, l'on constate dans la plupart des pays membres une singulière défection des opinions publiques qu'il s'agira de reconquérir au plus vite, si l'on veut sauver la mise et éventuellement, si les conditions le permettent, s'engager dans un nouveau saut qualitatif.

Je ne fais pas partie de ceux qui estiment que l'intégration européenne est une fin en soi. Elle est assurément un instrument, un moyen pour relever des défis qui pourront être mieux assumés, si nous mettons en commun nos forces respectives, au lieu du chacun pour soi, encore qu'il est patent que notre pays a su tirer partie à la fois de la non-Europe et de l'Europe. Reste à savoir ce qui va rester de nous, de notre résilience si, demain, la part de non-Eu-



rope, qui jusqu'à présent nous a permis de jouer à la marge et de cultiver notre différence, se réduit comme une peau de chagrin...

Vous serez certainement jugés par vos compatriotes sur votre capacité de veiller à ce que chacun, y compris le plus petit Etat membre, retrouve sa mise dans l'aventure commune et soit en mesure de défendre son rang. Vous comprendrez que ces deux aspects ne sauraient nous laisser indifférents pendant les années à venir, même s'il est entendu que votre mission première ne sera pas nécessairement celle d'être un intercesseur des problèmes et intérêts de votre pays d'origine. Mais il vous incombera de veiller aussi au grain. Je reste cependant convaincu que le prestige de notre pays trouvera tout son avantage dans le bon déroulement de votre présidence. Nos meilleurs vœux de réussite vous accompagnent dès lors, Monsieur le Président, et vous trouverez en nous des supporters indéfectibles, quoi que critiques, qui demandent à voir et qui vous jugeront sur vos actes.

M. Gast GYBERIEN, Président du Groupe parlementaire ADR, fit état de ce qui suit:

Madame President, Dir Dammen an Dir Hären,

Emmer da, wann am Laf vun onser Geschicht wichtig Evenementer, esouwuel positiver, wéi negativer Natur geschitt sin, huet dëst Parlament eng entscheidend Roll gespillt.

Et as och dëst Parlament, dat ët ëmmer verstanen huet, wichtig Momenter, esouwuel op institutionellem wéi op personellem Plang, festzehalen an an de richtege Kader ze setzen.

Den Dag vun haut as esouee Moment. Mir frëen ons op d'Nominatioun vun onsem Staatsminister, dem Här Jacques Santer, zum President vun der Kommissioun vun der Europäescher Unioun a mir félicitéieren hien dofir.

Dës Nominatioun, Här Santer, as eng Unerkennung vun Ärer Persoun, Äre Kompetenzen, an Ärem Geleeschten, nët nëmmen hei zou Lëtzebuerg, mä och a virun allem op europäischem Niveau.

Et as awer och eng Unerkennung vis-à-vis vun onsem Land, dat vun der éischter Stonn un d'Idee vun engem vereenegten Europa mat vertrueden a realiséiert huet.

Et as desweideren d'Unerkennung vun deene markante Lëtzebuenger Perséinlechkeeten, déi am Laf vun deene leschte 50 Joer Wesentlech zur Europäescher Konstruktioun bäigedroen hun.

D' Nominatioun vun Iech, Här Santer, zou dem héchsten Posten an der Europäescher Unioun stellt bestëmmt un Iech eng grouss, fir nët ze soen, déi gréissten Erausforderung an Ärer politischer Karrier duer, dëst emsou méi fier déi am Vier-

feld vun dëser Nominatioun verschidden onubruechten Ausserungen vis-à-vis vun Ärer Persoun Ligen ze strofen.

Obgrond vum Traité vu Maastricht hu Dir an Är Kommissioun éischtmooleg dem Europäesche Parlament misse Ried an Äntwert stoen, an duerch e Vertrauensvoté d' Asetzung misse confirméiert kréien.

Eng wichtig Neuerung, déi wéi mer wessen, nët einfach war, mä déi Dir souverän gemeeschtert hutt, an haut kënt behaupten, datt Dir den éischte President an déi éischt Kommissioun insgesamt sitt, déi duerch dese Vote eng demokratesch a parlamentaresch Legitimitatioun kritt huet.

Hu bis elo hei zu Lëtzebuerg 1 Parlament a 400.000 Bierger Äer politesch Aktivitéiten observéiert, sou kucken vun elo un 15 Parlamenter a Regierungen an 370.000.000 europäesch Bierger op Iech an Är Kommissioun, ouni déijéinég matzeberücksichtégen, déi Demandeur sin, fier Member vun der Europäescher Unioun ze gin.

D'Hoffnungen an d'Ufuerderungen un dës Kommissioun an un dëst Europa sin also grouss a genau esou grouss as d'Skepsis bei ville Bierger an dësem Europa, vis-à-vis vun dësem Europa.

Et géllt dofir virun allem an deenen nächsten Joren op verschidene Volets'ën spezifesch Akzenter ze setzen.

Ee vun dese Volet'ën as den institutionellen, wou am Kader vun der Regierungskonferenz vun 1996 d'gesamt Institutionen reforméiert solle gin.

Hei mussen d' Akzenter esou gesat gin, datt mir e funktionell Europa op enger demokratescher Struktur opbauen, wou esou wuel déi national Parlamenter, wéi d'Europaparlament an de Conseil des Ministres, als déi vum Vollek legitiméiert Vertrieeder Decisiounsgewalt behalen – respektiv ërem misse kréien.

Och d'Matsproochrecht vun deene kleng Länner muss voll garantéiert bleiwen, dat esouwuel bei haut 15, wéi fläicht moar bei méi Länner. Des Acquis'en misse respektéiert bleiwen wat d'Mindestrepräsentatioun vun engem Land bei der Zusammensetzung vun zum Beispill dem Europaparlament, der Kommissioun, der turnusméiseger Presidentschaft an esou weider, ubelaangt.

Dass grad dat klengste Land aus der Europäescher Unioun de President vun der Kommissioun, an dat elo schon fir déi zweete Kéier, stellt, léisst eis positiv an deer Hisicht hoffen.

Ma niewend den institutionelle Froen gët déi zukünfteg Europäesch Unioun och a virun allem, gemooss un der Fro vun der Beschäftigungspolitik.

17.000.000 Chômeuren an Europa sin e Polferfaass, dat mir nët dierfen ënnerschätzen, a mir widdersetzen ons all deenen Tendenzen déi mengen, datt een duerch sozialen Dumping kéint de Problem vun Chômage léisen.

Är kloer Wieder an dëser Fro virum Europaparlament virgëschter fannen ons voll Ennerstëtzung, an ët dierf an Zukunft nët méi virkommen, datt en europäeschen Accord getraff gët, wou e Land sêch sénger sozialer Responsabilitéit kann entzéien.

Mä vill méi misse mir rigoréis dohi wierken, a ganz Europa sozial Mindestnormen anzeféieren an dës etappeweis un déi sozialpolitesch méi héich entwéckelt Länner aus der Europäescher Unioun unzepassen.

D'Solidaritéit tëschent de Länner an de Bierger muss och an engem gestärkte Mooss zum droe kommen, och da, wann déi méi räich Länner, heirënner och Lëtzebuerg, misse méi lues trëppelen. An dee sëlwechten Kontext mussen och all Moossnahme geholl gin fir d'Ausgrenzung an d'Veraarmung vun engem Deel vun de Bierger erëm reckgäenge ze maachen.

D'Europäesch Emweltpolitik muss méi konsequent a koordinéiert verwiirklecht gin, an dofir mussen d'Interesse vun enger gesonder Natur virun déijeneg vu multinationale Lobby'en gesat gin.

Den Ausbau vun Europa géijeniwwer de mëttel- an osteuropäeschen, mä och de Mëttelmier-Länner as eng weider Erausforderung, déi gut duerchduet muss gin, wa mir deene Länner wëllen hellefen, ouni op der aanerer Säit de Länner aus der Europäescher Unioun wëllen op ökonomeschem oder sozialem Plang ze schueden. Bei dësem Ausbau as der Fro vun Agrarsektor besonnesch Rechnung ze droen, e Sektor, deen haut schon all Dag ëm d' Iwwerliewen muss kämpfen.

D'Kris a Jugoslawien huet ons kloer virun Ae gefouert, dat Europa an sénger Aussen- an Sëcherheetspolitik sou séier, wéi méiglech e Wee muss sichen, fir kënnen eng eenzeg an domat wierkungsvoll Sprooch ze schwätzen. Genau sou wéi d'Problemer vun der interner Sëcherheet, der Kriminalitéit an der Drogenbekämpfung nëmmen ob europäischem Niveau eng Äntfert fanne kënnen.

Op all dese Punkte an ville méi gëtt d'Leeschtung an d'Kompetenz vun Ärer Kommissioun gemiess.

Och wann Dir als Kommissiounspresident neutral an onooftangege vis-à-vis vun de nationalen Regierungen Ärt Amt musst ausüben, gëtt et dach en aalt Lëtzebuenger Spréchwuert, wou mir hoffen, ouni weder drop anzegoen datt ët zum Droen kënt, a wat heescht: "d'Haut as engem méi no wéi d'Hiem."

Erlaabt mir awer ofschléissend nach en aneren, nët onwesentleche Punkt ze ernimmen.

Dee menschlechen.

Europa as a Gedanken vu ville Bierger eng gewaltig Institution, eng Kommissioun mat héijen a gutt bezuelten Funktionären, déi weder gräifbar, nach er-

reechbar sin. Déi gréisstendeels iwwer déi national Parlamenter a ganz iwwer den eenzelne Bierger ewech decidéieren.

Dat Gefill mécht dem eenzelen Europäesche Bierger ët schwéier Vertrauen un deem grouse Wierk ze gewannen.

E Vertrauen, wat awer muss bestoen fir datt Europa séng Roll an Europa an an der Welt kann iwwerhuelen.

Dir Här Santer, sitt hei heem bekannt als joviale, frëndlechen, gesellechen an biergerno Mensch a Staatsminister.

Vill vun onse Matbierger haten d'Méigleegkeet bei deenen verschiddenste Geleehete mat Iech perséinlech a Kontakt ze trieden, wat der Vertrauensbasis tëschent dem eenzelnen Bierger an der Politik sécher ze gutt koum.

Wat bei 400.000 Leit nach ze maache war, as bei 370.000.000 Uniounsbierger sécher nët méi méiglech, wa mer och nach de gewaltegen Aarbechtspensum matt berücksichtegen.

An dach wënsche mir onsem Europa, datt et Iech geléngt, och als Kommissiouns-president Är Menschlechkeet beizebehalen, se ob d' Memberen aus der Kommissioun ze iwwerdroen, an se zesummen auszestrahlen.

Madame President, Dir Dammen an Dir Hären,

Och wa mir an der politescher Auseenansetzung nët ëmmer enger Meenong woren, wat an enger Demokratie nëmme normal as, wëll ech awer trotzdem drop halen, Iech, Här Staatsminister, am Numm vum ADR, an vun all eisen Unhänger, e grouse Merci auszesprechen fir alles dat, wat Dir an Är laanger politescher Karrière am Interess vum onsem Land an onse Bierger mat Iwwerzeegung gelescht hutt.

Mir versëcheren Iech eis Ennerstëtzung bei deser grousser Missioun, déi Dir vum nächste Méindég un fir 5 Joer iwwerhuel.

Mir wënschen Iech vill Courage an datt Der Ären uegbuerenen Optimismus nët verléiert.

Merci a bonne chance.

M. Jean HUSS, Groupe parlementaire "Déi Gréng", s'adressa à son tour à l'assistance :

Här Staatsminister Santer,

Vun der Madame Präsidentin an deenen déi viru mir geschwat hun, as schon esou munch Positives iwwer Är Persoun, iwwer Är nei Aufgab an iwwer déi grouse Erausforderung a Schwieeregkeeten gesot gin, déi des Aufgab mat sech bréngen wäert.

An engem Ament, wou mir Ären Äddi aus deem Parlament an Är nei a vil méi grouse Aufgab hei feieren, as ët sécher, datt och déi gréng Fraktioun keng Problemer hat, Iech ze gratuléieren.

Onofhängeg vu parteipoliteschen Usiichten an onofhängeg vu politeschen Differenzen an Divergenzen, déi di Gréng mat Iech als Staatsminister haten an déi mir sécher och mat dem neien Kommissiouns-präsident Santer weider wäerten hun, gesin mir Gréng keen Nodeel dran, un der Spëtzt vun der Kommissioun e Mann stoen ze hun, dee mir perséinlech kennen. E Mann, deen ëmmer bereet as fir e perséinlech Gespréich an deem séng Offenheet mir an de leschte Joeren erlieft hun.

Här Santer, Dir kennt méch selwer a méng Gréng Kolleginnen a Kollegen zevill gutt, fir ze wëssen, dat der vun eis - och op deem feierlechen Dag hei - keng bëlleg, keng gekënnschtelt oder hypokritesch Luewhymnen gifft erwaarden. Mir appréciiéieren kloer déi ganz Dimensioun vun deem Posten, deen Dir zënter gëschter uegholl huet.

Mir wëssen, datt déi Missioun, déi Dir an deene kommende Joeren ze bewellegen huet, vill Schwieeregkeete mat séch bréngt.

D'Erweiterung an d'Verdeiwung vun der europäescher Entwécklung, oder och d'Revisioun vun de Maastrichter Traiteen wäerte matt Sëcherheet méi wéi eng Prouf fir Europa gin. Eलग schon eng Konsolidéierung vum europäesche Gedanken bei de Matbierger waert an de kommende Joeren alles anescht ewéi liicht gin.

Dir selwer, Här Santer, hutt eréischt kurz an engem Interview op dese Manktem un Interess an en zum Deel séch zreckzéien vun der europäescher Iddi vu ville Leit higewisen, wéi Dir gesot hutt: "J'ai l'impression d'un clivage croissant entre le citoyen et l'homme politique" a weider "Il convient donc de s'interroger sur les angoisses et les attentes des populations".

Wat sin déi "angoisses et attentes"? Ech mengen, e gudden Deel dovun as an de leschte Méint a Joren vun de Gréngen hei am Parlament an dobaussen vierbruet a formuléiert gin.

Ech kann a wëll der stellvertriedend hei nëmme e puer kurz opzielen, ouni an den Détail ze goen

- En 1. Problem as an den Ae vu ville Leit de wirtschaftspolitesche Pouvoir vun transnationale Finanzholdingen a Firmen, déi séch an de leschten 10-15 Joer an Europa méi breed gemach hu vis-à-vis vum pouvoir politique a vun de Gewerkschaften, deenen hieren Afloss an Europa ëmme méi kleng gët. Hei gëlt ët z.B. d'Rudder erënzehuelen, fir datt parallell zu der Wirtschaftsunioun, endlech och eng Sozialunioun an politesch Unioun entsteet, déi hiere Numm géng verdéngen.

- Emmer méi Arbechtsplazen, ëmmer méi schaffend Leit an Europa gin ofgebaut, trotz engem relativen Wirtschaftswuestem! D'Zuel vun de Langzeitaarbechtslosen a vun jugendleche Chomeuren an d'Zuel vun den Armen an

Obdachlosen, déi all Illusiounen an d'europäesch Economie an an d'Iddi Europa verluer hun.

Hei gëlt ët fir de Chômage ze bekämpfen, séch endlech opzemaachen vis-à-vis vun neien Iddien, wéi z.B. engem ökologeschosozialen Embau vun der europäescher Wirtschaft an Industrie, a vun enger Rei vun Infrastrukturen, wéi d'Energie, de Verkéier, d'Offallpolitik a.s.w. .

Och laanscht eng méi solidaresch Emverdeelung vun der Aarbecht, virun allem iwwert spirbar Aarbechtzäitverkierzungen um europäesche Niveau ka kee Wee méi laanscht féieren.

Wann nämlech ëmmer méi Leit ëmmer méi séier aus dem Aarbechtsprozess erausgeheit gin, a sozial ëmmer méi an den Abseits gestallt gin, da wuessen Skepsis an Oflehnung vum europäesche Gedanken, da wuessen Nationalissem a Friemenhaass, dann entwéckelt séch eng geféierlech Bunkermentalitéit, déi di nach méi Aarm oder d'Asylanten zu bëllegen Sënnbéck fir nationalistesch Réckfall a Programme ka mësbrauchten.

Här Santer, schafft also dringend drun, fir endlech och a Richtung Sozialunioun an demokratesch Unioun an Europa e Stéck virun ze kommen!

Den 2. grouse Block vun Angoissen an Erwaardungen an der Bevölkerung besteet a Saachen Emweltschutz, Verbraucherschutz, Gesondheetsschutz!

Wat sin hei d'Angoissen vun de Leit? Wat hier Erwaardungen?

Vill europäesch Bierger, virun allem déi Jonk stelle fest a machen séch grouss Suergen ëm hier Zukunft, wann se gesin,

1) datt vu Joer zu Joer eis Bëscher an aner Oekosystemer ëmmer méi krank gin an ëmmer méi Naturgidder, Planzen, Déieren, Klengdéieren op déi berüchtigt rout Lëscht vun den ausstierwenden Sorten musse gesat gin.

2) Déi Jonk a vill europäesch Bierger hun berechteterweis weider Angscht virun engem 2., villäicht méi schlëmme Tschernobyl an Ost oder West a virun enger schläichender Stéierung an Zerstéierung vun ëmmer méi Liewensreim duerch déi chloréiert Chemie an Emwertgëfter, vun Ozonschichtverdringung a Klimageforen nët emol ze schwätzen !

3) Um Niveau vun engem gesondheitsbewossten Verbraucherschutz machen ëmmer méi europäesch Bierger sech Gedanken doriwwer, wat an Zukunft nach alles matt eise Liewensmëtteln a matt eisem Drénkwaasser soll geschéien, wann een un esou Saachen denkt, wéi radioaktiv bestrahlte, genetesch manipuliert oder chemesch behandelt Liewensmëttel oder un déi nei Drénkwaaserdirektiv, déi am Moment um europäesche Niveau diskutéiert gët.

Här Santer,

ech kënn problemlos iwwert vill aner ökologesch Geforen oder Gefährdungen an deer europäescher Entwécklung hiweisen, mee vu datt et hei nët em eng programmatesch Ried, mee em eng Feierstonn an em Recommandatiounen geet, deer mir Gréng Iech wëlle mat op de Wee gin, wëll ech dësen ökologesche Volet ofschléissen mat dem Wonsch, dat Dir Iech zu Bréssel an um internationale Niveau och sollt staark maachen fir d'Realisierung vun enger europäescher Unioun, déi beispillhaft fir d'Welt och eng ökologesch oder eng Umweltunioun wäer.

Perséinlech, Här Santer, mengen ech, datt grad dat vun eise Kanner an hiren Eltere, a vun der europäescher Jugend vun Iech erward gët, an dat si Iech virun allem och op dësem schwéieren, mee iwwerliewenswichtigen Terrain wäerte jugéieren.

Perséinlech – an domat kommen ech zum Schluss – hätt ech och ee Wonsch un Iech an un Är zukunfteg Aarbecht zu Bréssel:

Läuschtert – wann et em Décisiounen geet, nët eleng op d'Stëmm, op den Drock oder op d'Liregesang vun deene Mächtige, vun de Finanziëen oder Wirtschaftslobbyisten.

Läuschtert wannegglift och a grad op déi méi Schwaach, läuschtert op d'Argumenter vun Umweltschutzverbänn, vun Gewerkschaften, Fraen oder Verbräucher-schutzverbänn, läuschtert och op d'Iddien vu Minoritéiten!

Dir huet et matt an der Hand, Europa endlech fir d'grouss Mass vun der Bevölkerung méi akzeptabel ze maachen, wéi dat haut de Fall as.

Mir Gréng wënschen Iech an deem Sënn op jidde Fall dat Bescht a vill Gléck.

* * *

Bien que très ému, mais avec sa verve oratoire coutumière, M. Jacques SANTER rappela les péripéties et développements politiques qui l'ont amené à la Présidence de la Commission Européenne, avant de broser, de main de maître, ce que furent ses charges, engagements multiples, en bref une route marquée par sa personnalité et son parti.

Réception cordiale à l'issue de la séance publique dans la Salle des Pas perdus de la Chambre des Députés, où un magnifique bronze, intitulé « Symbiose », belle oeuvre de l'artiste-sculpteur luxembourgeois Lucien WERCOLLIER, fut offert à M. et Madame Jacques SANTER; la Présidente et le Greffier de la Chambre des Députés s'y associèrent par d'admirables arrangements de fleurs.

M. Jean SPAUTZ nouveau Président de la Chambre des Députés

A la séance publique du mardi, 31 janvier 1995 la Chambre des Députés a élu par acclamation M. Jean SPAUTZ aux fonctions de Président parlementaire.

Entré à la Chambre des Députés en 1959, le nouveau Président peut se prévaloir de la plus longue expérience politique; né en 1930, il fut, lors de son mandat parlementaire de 1959 à 1969, le plus jeune député luxembourgeois. De 1964 à 1976, il fit partie du Bureau de la Chambre des Députés, dont il assumait la Vice-Présidence en 1979 et 1980.

Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de 1968 à 1979, Jean SPAUTZ assumait de même un mandat à l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, finalement encore un mandat au Parlement Européen de juillet 1979 à février 1980.

C'est en mars 1980 que le président Jean SPAUTZ quitta le P.E. pour assumer le Ministère de l'Intérieur, du Logement social et de la Solidarité sociale. Reconduit dans ces mêmes fonctions après les élections législatives de juin 1984, M. SPAUTZ fut Ministre de l'Intérieur, de même que Ministre du Logement et de l'Urbanisme après les élections de juin 1989. Ce furent encore les départements ministériels de l'Intérieur et du Logement que M. J. SPAUTZ reprit après les élections de 1994, ceci jusqu'au 26 janvier 1995.

Autres présidences assumées par M. SPAUTZ: celle du Parti Chrétien-Social de 1982 à 1990, celle du Syndicat chrétien du Grand-Duché (LCGB) de 1967 à 1980, finalement celle de la Jeunesse Ouvrière Ca-

tholique (JOC) de 1954 à 1959. Sur le plan de la politique communale, il fut membre du conseil schifflangeois de 1964 à 1980, dont les années 1975-80 au poste d'échevin.

C'est devant une Chambre des Députés, son nouveau fief, au « grand complet » que le nouveau Président, M. Jean SPAUTZ fit le discours ci-après :

Dir Dammen an dir Hären, léif Kolleginnen a Kollegen.

Erlaabt mir Iech fir d'éischt vun Häärze merci ze soen, datt Dir mer Ärt Vertrauen geschenkt hutt a mëch als neie President vun der Chämber deklaréiert hutt.

Obwuel ech an dësem Sall nëmmen d'Plaz gewiesselt hun, huet s'ech villes fir mëch geännert. Et as zwar nët fir d'éischt, dass ech heuewe sëtzen, ech si scho laang an der Politik an ech war och laang Jore Member vum Bureau an hun an där Qualitéit méi wéi emol de President heuewe assistéiert.

Duerfir geet mäi Bléck haut zréck an ech erënnere mëch un deen Dag, wou ech fir d'éischte Kéier an d'Chämber agezu sin: et war de 5. März 1959, direkt no de Wale vum 1. Februar, well d'Chämber ausserhalb der normaler Zäit opgeléist gi war. Ech war 28 Joer al a mam Gaston Thorn dee jéngsten Députéierten. Duerfir hun ech d'äerfen direkt hei uewen op dëser Tribün Plaz huelen, niewent dem deemolegen Alterspräsident, dem François Cigrang vun Esch, ee liberalen Députéierten aus dem Südbezirk. Ech souz kaum hei uewen, du hun ech scho missten oder d'äerften den Appel nominal maachen. No der « vérification des pouvoirs » as den Här

Joseph Bech fir d'éischte Kéier zum President vun der Chämber gewielt gin, a kuerz duerno, den Här Emile Reuter zum Eierepräsident ernannt gin. Ech d'äerf drun erënnere, dass den Här Emile Reuter 30 Joer on'ännerbrach President vun der Chämber war.

Op der Regierungssäit huet de Pierre Werner fir d'éischt als Staatsminister Plaz geholl, an op dene verschiddene Bänken an der Chämber souz Leit, déi déi deemoleg Landschaft gepräägt hun, an denen hiirt Udenken ech haut besonnesch wëll éieren. Ech nennen nëmme bei der CSV d'Hären Tony Biever, Dr. Emile Colling, Pierre Grégoire a Marcel Fischbach, bei de Sozialisten den Nic. Biver, de Jhänge Fohrmann, de Kréiesch Tun an de Bodson's Vic., bei der Demokratescher Partei den Eugène Schaus, de Robert Schaffner an den Emile Hamilius a bei de Kommunisten d'Hären Urbany, Useldinger a Grandgenet. Ech sin am Fong geholl deen eenzege vun deemools, deen och nach haut hei am Sall as, an Dir verstitt, datt et engem dann an dësem Abléck e bëssche weech em d'Häärz gët.

Ech ka mëch och nach gutt u méng éischt Ried an dësem Haus erënnere. Et war den 8. März 1959, an ech hat direkt mat hir ee Fait personnel mam Här Bousser provoziert, dee fond huet, als esou e jonken Députéierten hätt ech a méngem « mairéenspeech » de Mond zimlech voll geholl.

Elo wou Der mëch un d'Spëtz vun der Chämber gewielt hutt, hutt Der mer, zesumme mat Ärem Vertrauen, och eng ganz grouss Responsabilitéit mat op de Wee gin. Ech wäerd versichen, d'Chäm-

ber gutt ze féieren an och Ärem Vertrauen Rechnung ze droen.

Jiddereen, deen eng nei Missioun untrëtt, muss a si erawuessen, an ech hoffen, dass mir dat, wéi villen anere virdrun, de gélinge wäerd. Ech wëll natierlech de President vun allen Deputéierte sin an, iwwer si eraus, alle Biiirger vum Land déngen.

Méng Virgängerin huet mer do de Wee gewisen an et as nët fir näischt, datt si als Châmbrepräsidentin vun all Mënsch bewonnert a respektéiert gouf, sou wéi dat och elo nach duerch d'Spriecher vun denene eenzelne Fraktiounen zum Ausdrock bruecht gin as.

Madame Erna Hennicot-Schoepges, Dir hut an dene 5 1/2 Joer op déser Plaz Grousses geleescht an der Institutioun «Châmbre» – de Pouvoir législatif – immens Déngschter erweisen. Dir hutt d'Reglement aus dem Effeft kannt an et streng, mä gerecht applizéiert. Dir hutt d'Châmbre awer och no baussen, am Land an iwwer séng Grenzen eraus, mat Dignitéit, Dynamismus a Charme représentéiert an esou ganz vill zum Image vun eisem Parlament bägedroen. Dir hutt Iech am enke Kontakt mat der Regierung, dem Staatsrot, de Chambres professionnelles an alle Forces vives de la Nation fir eng méi effikass Zesummenaarbecht agesat. Dir hutt zesumme mat de Fraktiounschefe vill derzou bägedroen, fir der Châmbre hir Aarbechte besser ze strukturéieren an hir Aarbechten no bausse méi bekannt ze maachen. Dir hutt mam Bureau d'Personnel ausgebaut a besonnesch, mat der Hëllef vun der Regierung, de Fraktiounen, den Deputéierten an dem Greffe besser Räumlechketen an Aarbechtskonditiounen verschafft.

Jiddereen konnt feststellen, mat wat fir engem Asaz Dir Iech fir en neit Châmbregebai agesat hutt, an ech wees och, datt Dir déi Plaz heiuwe léiwer mat der Gewëssheet verloss hätt, datt op deem Gebitt endlech géng eppes Konkretes geschéien.



Félicitations du Grand-Duc pour Monsieur Jean Spautz

Dir hutt Iech och mat Läif a Séil fir eng méi staark an direkt Bedelegung vun der Châmbre op europäischem Plang beméit an och ëmmer erëm derfir gesuert – dat schéngt mer ganz normal – datt d'Fraën

an der Politik hir Plaz sollte kréien a behalen. D'Schafung vun engem Ministère fir d'Fraen, ënner der sécherer Hand vun Marie-Josée Jacobs, kann Iech duerfir nëmme vill Satisfaktioun gin.

Ech mengen, dass Lëtzebuerg mat enger Regierung, vun där hiren 12 Memberen der dräi Fraë sin, sech kann an der Welt weisen. Et as dat eng kleng Kompensatioun fir ee Châmbrebureau. dee vun elo un erëm nëmme méi Hären zielt, mä och dat kann an der Zukunft erëm eng Kéier änneren.

... Iwwer de Jacques Santer as an dene leschte Wochen an Deg alles gesot gin, och hei am Haus bei enger gelongener Feier, un där och déi fréier Deputéierten a Regierungsmemberen mat vill Satisfaktioun deelgeholl hun.

Ech wëll him vun déser Plaz aus nach eng Kéier soen, wéi houfrég mir op hie sin, an him ganz vill Succès a sénger neier Fonktioun un der Spëtzt vun de Europäescher

Le «Député» Jean Spautz avant son élection comme Président de la Chambre des Députés



M. Jean Spautz pendant son premier discours comme Président de la Chambre des Députés

Unioun wënschen. Et as dat fir eist klengt Land eng ganz grouss Éier. An et as anersäits d'Ursaach fir déi Ännerungen op der Regierungsbänk an dësem Sall, mat deene mer eis an dësem Moment befaassen.

Jiddereen, deen de Jean-Claude Juncker kannt huet, wosst, datt hie fir déi Fonktioun virgesi war, déi hien elo huet missen, méi fréi wéi erwaart, iwwerhuelen. Preparéiert drop war hien awer scho méi laang an, well Dir hien alleguer esou gutt kennt wéi ech, bräuch ech Iech säi Portrait eigentlech nët ze maachen. Et läit vun elo un eng ganz grouss Responsabilitéit op sénge jonke Schëlleren, där hien awer gewuess as a virun där et hie bestëmmt nët scheidt. D'Land huet him bei de leschte Walen däitlech bewisen, wéivill Gutts et vun him hält a wat fir eng grouss Erwaardungen et un hie stellt. Och him wënschen ech gudde Mut, staark Nerven an e séchert Gespier bei de wichtegen Décisiounen, déi op hien duerkommen...



Le nouveau Premier Ministre et le nouveau Président de la Chambre des Députés

... Dir gleeft mer ët all, wann ech behaupten, datt ech mëch och muss ëmstellen, méi roueg gin an e bessert Sätzlieder kréien. Ech wees ganz gutt, dass e Chämberpresident fir jiddereen heibanne muss do sin an d'Debatte streng mä gerecht, am volle Respekt vum Reglement an de Rechter vu Majoritéit an Opposition, muss leden. Ech bieden Iech all, mir dobäi, besonnesch am Ufank, ze hëllef. Dee Wonsch geet natiirlech un éischer Stell un eis dräi Vizepresidenten an un d'Kollegen aus dem Bureau an der Commission de Travail, un d'Personal vum Greffe – mam Greffier an dem Greffier adjoint un der Spëtzt – mat denen ech vun elo un dagdeeglech an enkem Kontakt wäerd sin.

Ech wëll méng éischt Ried als Chämberpresident awer nët schléissen, ouni drun ze erënnere, datt mir an dësen Deg a Méint de 50. Anniversaire vum Krichs-Enn feieren. Wa mer an der Welt ron-

tirlech virun denen, déi am Maquis an an den alliéierten Arméie fir d'Fräiheet gekämpft hun. Ech wëll awer och nët all déi vergiessen, déi hiirt Liewen op d'Spill gesat hun, fir aneren hiirt ze retten.

An dësen Deg as et awer virun allem eis helleg Pflicht, fir an déiwem Respekt un déi Milliounen vun eise jiddesche Matbürger ze denken, déi op eng bestialesch Aart a Weis niddergemetzelt gi sin, nëmme well si enger Rass ugehéiert hun, déi den Nazien nët genehm war.

Et kënn et verzeifelen, wann ee gesäit, wéi machtlos – oder soll ech soen, ouni Mut – déi international Politik ähnelche Situatiounen vill zevill daks entgëintrët. Et geet nët duer, an enger Saach Décisiounen ze huelen, déi dann nët konsequent ausgefuert gin.

Ech wees, datt ët nach laang nët liicht as, wann den Haass d'Iwwerhand hält an engem säi Glaf een an d'Graf ka bréngen, mä mir kënen awer och nët d'Hänn an de



Passation des pouvoirs entre MM. Spautz et Wolter

derëm eis kucken, musse mer allerdéngs unhuelen, datt d'Mënscheit nach nët déi richtig Léieren aus där schrecklecher Lektoune vun deemools gezunn huet.

Vum Afghanistan bis an de Zaïre, vu Ost-Timor bis an de Kaukasus gët gekricht a gemuert, Mënscherechter verletzt a Mënscheliwe vernicht.

50 Joer no Auschwitz, no deem schecklechen Holocaust – wou de Mësch bewisen huet, datt, erlaabt mer den Ausdrock, e schlimmer wéi Vei ka sin – gët op vile Plaze vun der Welt nach weider gefoltert, gepisaakt a gemuert. Mir vernäipen eis haut an déiwem Respekt virun allen Affer vun leschte Krich, fir d'éischt virun all denen, déi hiirt Liewe fir d'Heemecht gelooss hun, gëschter waren ët op den Dag 50 Joer, datt 91 Lëtzebuurger zu Sonnenburg grausam ermuert goufen – virun de Kazettler, de Prissonnéier, den Deportierten, den Zwangsrekrutierten, dene déi op hirer Aarbecht oder an hirem Privatliwien ënner Zwang stongen, an na-

Schouss leën a Gottes Waasser iwwer Gottes Land lafe loosse.

Op där enger Säit komme mer natiirlech nët weider, wa mer nëmmen an der Vergaangenheet liewen. Op där anerer Säit dierfe mer ni vergiessen, wéi deier mer hu missen déi Fräiheet bezuelen, déi eis et erlaabt huet, an dene leschte 50 Joer zu deem ze gin, als wat mir elo an der Welt do stin: ee Land mat engem groussen Wuelstand, eng Natioun, déi vun Ufank un en oppent Häerz fir Europa hat an ëmer erëm, an all dene Jore, bewisen huet, datt een op si ziele kann...

... Wéi ëmmer bäi engem Wiessel gi vill Hoffnungen an déi nei Equipe gesat. Loosse mer dës Hoffnungen nët enttäuschen! Loosse mer zesumme weiderfuere an ni vergiessen, datt nëmmen eng ganz enk Zesummenaarbecht a Solidaritéit tëscht all denen, déi d'Responsabilitéiten droen, zu gudde Resultater féiere kann!

Passation des pouvoirs



... entre MM. Spautz et Boden



... entre M. Boden et Mme Jacobs



... entre MM. Juncker et Fischbach



... entre M. Fischbach et Mme Hennicot



... entre MM. Boden et Wolter



... et entre Mmes Hennicot et Jacobs

Voeux de Nouvel An...



... à la Chambre des Députés



... du Service des médias et de l'audiovisuel



... de la presse à la Maison de Cassal



... du Ministère des Finances



... au Ministère des Affaires étrangères



... du Ministère des Affaires culturelles

Année internationale de la Famille

Lors d'une conférence de presse, le 3 janvier 1995, Monsieur Boden a présenté le programme du meeting familial du 8 janvier 1995, dans les halls de la F.I.L. au Kirchberg. Cette manifestation clôture l'année internationale de la famille au Luxembourg. Monsieur Fernand Boden fut entouré de Monsieur Paul-Henri Mey-

ers, Président de l'Association luxembourgeoise pour l'organisation de l'année internationale de la famille, et de Madame Louise Tibesart, Présidente de l'asbl «Hélléf fir Tapirai». Les recettes du meeting sont destinées au profit des projets d'aide au développement de cette association.



Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et la Grande-Duchesse Héritière, les enfants princiers ainsi que Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille se rendent à la Fête de la Famille.



Ambiance décontractée au meeting familial qui a clôturé l'année internationale de la famille au Luxembourg

Décoration pour M. Willem van Eekelen

Le 6 janvier 1995, au cours d'une cérémonie à l'Hôtel Saint-Maximin, M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a remis les insignes de Grand-Croix

de l'ordre du mérite du Grand-Duché de Luxembourg à M. Willem F. van Eekelen, Secrétaire général sortant de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Dans son allocution, M. Poos a relevé que la distinction honorifique remise à M. van Eekelen constituait non seulement une re-

Entrevue Juncker-Alphandéry

Dans le cadre de la présidence française Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, a reçu le 6 janvier 1995 Monsieur Edmond Alphandéry, Ministre de l'Economie.

Le Ministre français de l'Economie a rencontré ensuite Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre.



M. Alphandéry chez M. Santer ...



... et M. Juncker

connaissance pour le dévouement du Secrétaire général sortant de l'UEO au service de l'édification de l'identité européenne de la sécurité et de la défense, mais aussi une marque d'estime pour un personnage considéré à juste titre comme ami du Luxembourg.

Le nouveau «Code administratif»



Au cours de la présentation du nouveau «Code administratif»

Le 10 janvier 1995, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, a présenté à la presse le nouveau «Code administratif» élaboré par le Service Central de Législation.

1. Le Ministère d'Etat, Service Central de Législation, a procédé à une refonte intégrale du Code Administratif, qui se présente sous la forme de 3 classeurs à feuillets mobiles. Le nouveau Code Administratif adopte le format DIN A4 et remplace l'ancien code et ses 16 mises à jour parus de 1967 à 1989. La législation est à jour au 31 août 1994.

2. Le volume 1 concerne les INSTITUTIONS, le volume 2 se rapporte à certaines PROCEDURES et le volume 3 regroupe, en un seul et même classeur, les principaux textes légaux et réglementaires sur la FONCTION PUBLIQUE (à la fois du personnel de l'Etat et des communes). Signalons que les deux premiers volumes ont été imprimés par l'imprimerie Victor Buck, le dernier par l'imprimerie Worré-Mertens de Luxembourg.

3. Ce code constitue un instrument de travail et de recherche indispensable

- pour les avocats et juristes,
- pour tous ceux qui traitent avec l'Etat ou les communes,
- mais également pour quiconque désire se documenter, textes à l'appui, sur le fonctionnement des institutions nationales.

Il va de soi que le Code Administratif sera le manuel de références législatives par excellence des agents publics eux-mêmes.

4. Pour assurer au code une large diffusion, son tirage a été fixé à 2.000 exemplaires. La diffusion aux services publics sera assurée par l'intermédiaire du Service Central de Législation.

5. Les personnes intéressées du secteur privé peuvent dès maintenant souscrire à l'abonnement au Code Administratif auprès de leur libraire habituel. Les trois classeurs, qui contiennent aussi un choix de jurisprudence, y seront offerts au prix forfaitaire de 4.500 francs (toutes taxes comprises) à partir du 25 janvier 1995.

6. Les institutions et personnes qui seront abonnées à l'édition du Code Administratif, soit auprès du Service Central de Législation, 43, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg (pour le secteur public), soit auprès des libraires (pour le secteur privé), recevront automatiquement les mises à jour à paraître annuellement.

Enquête sur les drogues

Une conférence de presse donnée par Monsieur le Ministre de l'Education nationale a eu lieu le 11 janvier 1995 à l'Institut d'études éducatives et sociales à Fentange. Lors de cette conférence, les résultats de l'enquête épidémiologique sur le phénomène des drogues faite auprès des élèves de la 5^e année d'études des enseignements secondaire et secondaire technique du Grand-Duché de Luxembourg furent présentés. L'étude qui a été réalisée sous la direction de M. Jos Matheis, directeur de l'Institut d'études éducatives et sociales, en collaboration avec MM. Paul Prussen et Paul Reuter, se base sur les réponses d'un échantillon représentatif de 1341 élèves de la 5^e année d'enseignement postprimaire. Le rapport présenté à la presse comprend d'une part un large éventail de données épidémiologiques sur les élèves et les drogues, des données sur le vécu de l'école, de la famille, des loisirs ainsi que sur les perceptions de l'avenir, et d'autre part des analyses plus poussées concernant les élèves qui présentent une forte consommation de drogues, la comparaison des résultats de

1992 avec ceux de 1983 enregistrés lors de la 1^{re} grande enquête épidémiologique en milieu scolaire ainsi que l'interdépendance des contextes sociaux avec les comportements toxicomaniaques des élèves. Sur la base des données recueillies et des analyses réalisées, les auteurs du rapport feront part de leurs réflexions et propositions concernant une stratégie de prévention dans le domaine des drogues.

Ouverture de l'exposition Work-life 1995

L'ouverture de l'exposition work-life a eu lieu le 6 février 1995 au hall d'exposition de la Foire Internationale Luxembourg. L'ouverture officielle fut suivie d'une visite guidée de l'exposition, lors de laquelle les représentants du monde économique ont fourni des informations sur les activités et les perspectives d'avenir de leur domaine professionnel.

L'initiative work-life s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale, en vue de favoriser l'ouverture de l'école vers le monde

économique et en vue de préparer les élèves à un choix scolaire et professionnel autonome et réaliste.

Le Ministre Bodry et le Colonel Gretsch au SHAPE

Le 11 janvier 1995 Monsieur Alex Bodry, Ministre de la Force Publique, accompagné du Colonel Michel Gretsch, Commandant de l'Armée, s'est rendu en visite officielle au SHAPE (Supreme Headquarters Allied Powers, Europe), à Mons (B).

Ils y furent reçus par le Général George A. Joulwan, Commandant suprême des forces alliées en Europe.

Les entretiens ont porté e.a. sur les opérations de l'OTAN en ex-Yougoslavie à la lumière des derniers développements de cette crise, sur le concept de la création de groupes de forces interarmées multinationales dans le cadre OTAN-UEO et sur une restructuration de l'armée luxembourgeoise en vue d'apporter une contribution effective à ces deux organisations.

Visite de travail de M. Juppé à Luxembourg

Le 12 janvier 1995, M. Alain Juppé, Ministre des Affaires Etrangères de France, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Cette visite s'est placée dans le cadre de sa tournée des capitales européennes sur le programme de la présidence française de l'Union européenne.

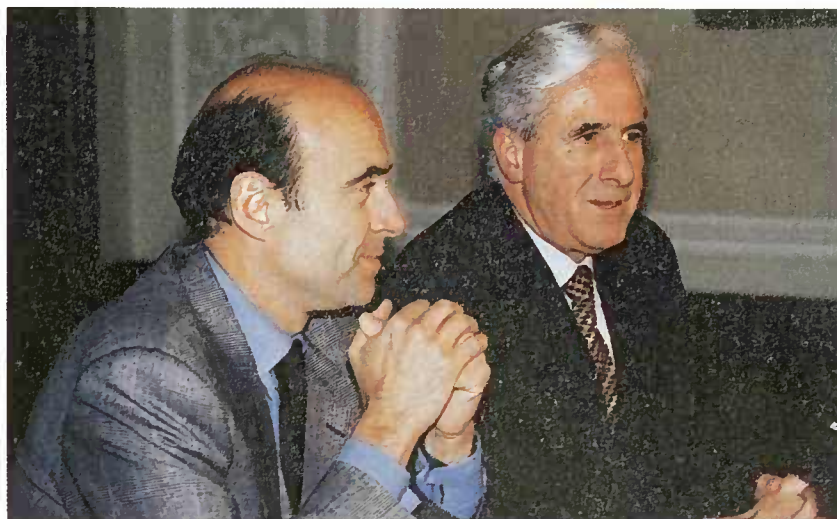


MM. Santer et Juppé

M. Alain Juppé a eu une entrevue en tête-à-tête avec M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, qui fut suivie d'une réunion de travail avec la délégation française.

M. Juppé a rencontré ensuite M. Jacques Santer, Premier Ministre, au cours d'une entrevue à la Présidence du Gouvernement.

Une rencontre de M.M. Juppé et Poos avec la presse au Ministère des Affaires Etrangères a conclu cette visite.



MM. Poos et Juppé pendant la conférence de presse commune



Les deux délégations en réunion de travail

M. Santer reçoit le Professeur Fontaine

Le 12 janvier 1995, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et Ministre du Trésor, a reçu en audience Monsieur le Professeur Marcel Fontaine, Professeur à la faculté de Droit de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve et directeur du Centre de droit des obligations à la même université.

Lors de cette audience, le professeur Fontaine, éminent spécialiste du droit des obligations, a remis au Premier Ministre le rapport, dont le Gouvernement l'avait chargé, sur la réforme de la loi luxembourgeoise du 16 mai 1891 régissant le contrat d'assurances.

Ce rapport, élaboré en étroite collaboration avec le comité de direction du Commissariat aux Assurances, rédigé dans la forme d'un avant-projet de loi et s'inspi-

rant étroitement de la récente législation belge en la matière, fera l'objet d'une consultation préalable des milieux professionnels concernés et des associations des consommateurs avant d'être engagé dans la procédure législative, probablement au début du deuxième trimestre 1995.

Réunion de l'OSCE à Vienne

Le 13 janvier 1995 a eu lieu à Vienne une réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (auparavant CSCE).

La Chambre des Députés y fut représentée par M^{me} Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés et présidente de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

En présence des développements récents concernant notamment le rôle futur à assumer par cette organisation internationale dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits régionaux, cette réunion de l'OSCE au niveau de ses structures parlementaires a revêtu une importance particulière.

Ainsi l'ordre du jour comprenait, en dehors de certaines questions d'ordre administratif, une évaluation des résultats du Sommet de la OSCE à Budapest des 5 et 6 décembre 1994 et la préparation de la prochaine session annuelle de l'assemblée parlementaire qui aura lieu en juillet prochain à Ottawa (Canada).

La Commission permanente est revenue également à l'initiative de M^{me} Erna Hennicot-Schoepges pour la constitution d'une mission d'investigation, d'information et d'observation d'une délégation de l'assemblée parlementaire de l'OSCE à Sarajevo.

Accord Gouvernement – CLT



M. Jacques Santer signe l'accord du Gouvernement avec la CLT.

Le gouvernement luxembourgeois et la CLT ont conclu le 6 janvier 1995 leurs négociations concernant les principaux éléments de renouvellement du dispositif de concession existant.

Les deux parties ont procédé à la signature du protocole actant l'accord d'ensemble entre le gouvernement et la CLT à l'issue des négociations en vue du renouvellement des concessions de la CLT. Cette signature a eu lieu le 16 janvier 1995 à la Maison de Cassal à Luxembourg.

Intervention du Premier Ministre M. Jacques Santer

Le protocole que nous venons de signer acte l'accord d'ensemble qui est intervenu entre le gouvernement et la CLT à l'issue des négociations en vue du renouvellement des concessions.

Cet accord est le résultat de plus de 18 mois de négociations menées à différents niveaux: ministres et fonctionnaires du côté gouvernemental, actionnaires et direction générale du côté de la CLT.

Si important soit-il, cet accord ne constitue toutefois pas encore l'aboutissement, mais bien seulement le déclenchement de la procédure juridique prévue par la loi. Il permet de procéder sans délai à l'élaboration des concessions, permissions, cahiers des charges et autorisations d'émettre individuelles pour les différents programmes faisant l'objet de l'accord. Ce ne sera qu'après avoir recueilli l'avis de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion sur ces projets de texte que les actes juridiques pourront être approuvés par les organes compétents des parties impliquées et signés par leurs représentants.

Il est espéré que cette procédure puisse aboutir avant le 31 mars 1995, date à laquelle le gouvernement et la CLT ont actuellement remis le délai de dénonciation unilatérale des concessions existantes à leur échéance normale du 31 décembre 1995.

Je voudrais d'abord vous exposer de manière succincte les principaux éléments de l'accord intervenu avant de vous livrer les vues du gouvernement sur les avantages essentiels que l'Etat luxembourgeois, l'économie nationale et la population résidente pourront tirer de cet accord. J'inviterai ensuite les porte-paroles de la CLT de vous fournir leurs vues des choses. Si vous en êtes d'accord, je voudrais à la suite de ces interventions vous donner l'occasion d'approfondir l'un ou l'autre aspect particulier à travers de questions que vous voudrez bien poser.

1. Objet et portée des concessions

La CLT obtient la reconduction de ses concessions existantes en radio et en télévision pour une durée de 15 ans. L'ensemble des fréquences terrestres lui sera réattribué à cet effet, à la seule exception des ondes courtes dont la CLT abandonne volontairement l'exploitation.

La loi sur les médias audiovisuels permettant d'accorder des éléments d'exclusivité chaque fois que des impératifs d'ordre commercial et financier le requièrent ou le rendent souhaitable dans l'intérêt du pays, la CLT pourra se prévaloir de certains éléments d'exclusivité, tant en radio qu'en télévision, pour les programmes à rayonnement international. En application de clauses de non-concurrence et de non-préjudiciabilité à des activités actuellement exploitées ou en projet, des tiers ne seront

admis comme concessionnaires luxembourgeois que dans la mesure où leurs projets ne porteront pas de préjudice sensible aux activités de la CLT et apporteront au Grand-Duché des retombées économiques et sociales significatives.

Dans l'esprit de ce partenariat reconduit, le pouvoir concédant confirme son plein appui aux efforts de consolidation et de développement des activités de la CLT et se déclare prêt à garantir au concessionnaire le maintien d'un environnement juridique favorable à l'exploitation des droits concédés.

2. Les contreparties à charge du concessionnaire

En échange des droits lui concédés, la CLT s'engage pour toute la durée de la concession à exercer certaines activités sur le territoire du Grand-Duché et à assumer des obligations de service public tant en matière de radio sonore qu'en matière de télévision.

En matière d'activités à exercer sur le territoire du Grand-Duché:

- les activités de radiodiffusion en relation avec les concessions devront obligatoirement être localisées au Luxembourg. Il s'agit en l'occurrence des activités liées au poste émetteur, à la régulation finale, aux dispositifs de diffusion y rattachés et, les cas échéant, les liaisons montantes vers le satellite;
- la CLT entamera la construction au Kirchberg, à côté de son bâtiment administratif existant, d'un nouveau centre de télévision comprenant des installations de diffusion ainsi que des équipements permettant la production des programmes visant le public résident et offrant des capacités pour la production de programmes à rayonnement international;
- la CLT s'est engagée à considérer favorablement les opportunités de productions audiovisuelles sur le site de Luxembourg dans la mesure où de telles activités rencontrent les exigences économiques de rentabilité.
- la CLT a déclaré son intention de développer à partir du Grand-Duché sa stratégie d'entrée dans l'ère du numérique en y investissant dans les infrastructures techniques requises: cet investissement qui sera décidé sous peu constitue une première application de l'esprit de partenariat qui sous-tend le protocole d'accord.

En contrepartie de ses droits de concessionnaire, la CLT assurera également pendant la durée des nouvelles concessions le service public luxembourgeois de la radio

sonore et de la télévision sur la base des cahiers des charges détaillés.

- Le programme radio sera composé d'informations, d'émissions de service, de divertissement et de musique s'adressant au public résident le plus large possible. Il aura une durée minimum d'environ 100 heures par semaine. La CLT assurera au sein de ce programme le respect du pluralisme dans la présentation de l'actualité et des idées.
- Quant au programme de télévision, et tout en visant la même cible, il comprendra au moins les éléments suivants:
 - * un programme quotidien comportant une ou des émissions d'information d'une demi-heure en avant-soirée, avec une rediffusion en soirée;
 - * par semaine une ou des émissions culturelles et sportives d'une heure chacune;
 - * une ou des émission(s) d'information hebdomadaire pour les principales communautés non-luxembourgeoises résidant au Grand-Duché;
 - * une demi-douzaine de retransmissions occasionnelles d'événements exceptionnels de premier intérêt pour le public résident, au choix de la CLT.

En dehors de cette obligation de service public de base, la CLT peut librement organiser le volume et le contenu de la grille et du temps d'antenne de son programme de télévision en langue luxembourgeoise.

Vu l'exiguïté du marché publicitaire luxembourgeois et afin de ne pas hypothéquer le pluralisme de la presse écrite, les programmes en luxembourgeois ne peuvent diffuser des messages publicitaires que dans des limites arrêtées entre parties (durée maximale pour la radio et plafond de recettes publicitaires brutes pour la télé).

La CLT prendra en charge les coûts des services publics luxembourgeois pour toute la durée des concessions. Le coût global pour la durée de 15 ans est évalué à quelque 5 milliards en francs courants. Cette enveloppe est déclinée en montants annuels à caractère dégressif.

En fait, et même si le coût annuel moyen de la concession se chiffre à quelque 330 millions LUF, le coût en début de concession atteint 410 millions. Si on compare ce chiffre au coût effectif de la concession en vigueur, on constate qu'il n'y aura pas de rupture dans le prix de l'objet concédé.

- Pour les deux services publics luxembourgeois de la radio et de la télévision, la CLT continue d'organiser librement les structures fonctionnelles des activités qu'elle déploie. Elle garde sa responsabilité éditoriale, étant entendu qu'elle devra observer notamment les principes d'objectivité et de pluralisme

et qu'elle devra avoir égard à l'indépendance des journalistes. Vu la spécificité des missions de service public qui lui incombent, la CLT a cependant accepté de désigner un membre de la direction générale qui veillera directement à l'application interne des obligations liées à ces services et qui assurera en ce domaine sous l'autorité de l'administrateur-délégué, les relations avec le pouvoir concédant.

- La CLT s'est engagée à maintenir des équipes de journalistes et d'autres professionnels capables de fournir des programmes de qualité au moins égale à celle des programmes existants, le tout évidemment dans les limites des équilibres financiers convenus pour l'exploitation des services concernés. Je ne voudrais pas passer sous silence le fait que ces chiffres tablent sur un budget des dépenses du Hei Elei réduit de quelque 10% à partir de l'exercice budgétaire 1996. A mon avis, cette adaptation du coût que nous avons décidée d'un commun accord ne se répercutera cependant pas nécessairement sur le programme diffusé.
- Je terminerai l'analyse des contreparties à fournir par le concessionnaire en échange des droits obtenus par une énumération rapide des conséquences de cette nouvelle mise en adéquation des droits et obligations. Les contreparties se situant désormais dans le seul domaine de la prestation en nature des services publics de la radio et de la télévision luxembourgeoise, il a été convenu de supprimer à partir du 1^{er} janvier 1996 les obligations actuelles que sont essentiellement la redevance et l'orchestre symphonique.

Le maintien de l'orchestre est néanmoins assuré du fait que le gouvernement s'est porté fort de l'accueillir dans une nouvelle structure juridique qu'il initiera à cet effet d'ici la fin de l'année, en principe sous forme de Fondation sans but lucratif dont le financement sera pour l'essentiel public.

L'orchestre continuera également à être hébergé à l'auditorium de la Villa Louvigny, Villa pour laquelle, et dans le cadre du réaménagement de ses implantations immobilières dont j'ai parlé précédemment, la CLT bénéficiera jusqu'au 30 juin 1996 d'une option de vente à l'Etat ou à un tiers désigné par celui-ci. L'Institut Monétaire Luxembourgeois a demandé au gouvernement de pouvoir bénéficier de cette option de vente dans les termes déjà arrêtés entre parties.

3. Les aspects structurels et organiques

Le gouvernement et la CLT ont procédé ensemble à une révision des contraintes structurelles et organiques dans le sens

d'un rapprochement des structures et des règles de fonctionnement de la CLT des pratiques de droit commun, ceci tout en respectant le principe du caractère personnel inhérent à l'octroi et à l'exercice d'une concession.

La CLT maintiendra sa structure unitaire pour la durée de la concession. Elle reste la société faitière du groupe qui déploie tant des activités opérationnelles que des activités de participation. La CLT pourra également continuer à associer des filiales à l'exploitation de concessions, à condition toutefois qu'elle en exerce le contrôle.

Quant à la structure du capital de la CLT, la répartition des parts sociales en catégories A et B pourra être supprimée. Le droit de regard du pouvoir concédant sur la composition de l'actionnariat de la société concessionnaire sera cependant garanti du fait qu'un pourcentage minimum de plus de deux tiers des parts sociales de la CLT devra être détenu sous forme nominative et que l'agrément gouvernemental est requis avant toute cession de ces titres. Les actionnaires ici présents ont contracté les engagements requis à cet effet.

En ce qui concerne la composition et le fonctionnement des organes sociaux, les négociations ont abouti au résultat suivant:

- le nombre d'administrateurs sera ramené à un nombre inférieur à 20, hors représentants du personnel;
- le président du conseil d'administration doit avoir la nationalité luxembourgeoise et résider au Grand-Duché. Il sera choisi par les actionnaires et agréé par le gouvernement. Il participera aux travaux de tous les organes non-exécutifs émanant du conseil,
- les actionnaires désigneront en outre comme administrateurs, après agrément du gouvernement, trois personnalités ayant la nationalité luxembourgeoise et résidant au Grand-Duché;
- il n'y aura plus de contraintes sur la nationalité du directeur général, la gestion de la société pouvant être assurée par un ou plusieurs administrateurs-délégués dont celui qui préside la direction exécutive de la société résidera au Grand-Duché.

Enfin, l'exécution des concessions continuera à être surveillée par un commissaire du gouvernement, qui disposera d'un droit d'intervention préalable auprès de la CLT pour amener celle-ci à infléchir ou à modifier une décision ou attitude envisagée qui serait contraire aux dispositions des concessions. Quant au Conseil national des programmes, il va de soi qu'il pourra assumer toutes les missions lui conférées par la loi.

CONCLUSION

En guise de conclusion à cette présentation succincte des éléments-clé du proto-

cole d'accord, je ne voudrais pas vous cacher la satisfaction que j'éprouve en tant que Premier Ministre et ministre responsable pour les médias du fait que nous avons pu aboutir à une approche commune qui, tout en étant équilibrée, renferme des avantages certains pour l'Etat luxembourgeois, son économie et ses citoyens.

- Du point de vue économique d'abord, l'ancrage de la CLT au Grand-Duché est assuré pour une nouvelle période de 15 ans, sans que pour autant l'implantation d'autres activités nouvelles significatives ne soient écartée pour autant. Je ne pense plus avoir besoin de revenir sur les éléments qui m'amènent à faire cette affirmation.
- Du point de vue juridique et opérationnelle ensuite, la CLT aura trouvé la place qui lui sied dans le paysage médiatique luxembourgeois sans que ce passage s'en trouve figé pour autant. Le développement des médias audiovisuels et autres pourra se faire sur la base de la loi récente de 1991, dans le

respect des orientations politiques retenues dans le cadre du programme gouvernemental et sans risque de conflits entre les concessions attribuées en matière d'audiovisuel à ces deux piliers prioritaires que sont la CLT et la SES.

- Du point de vue social et culturel, le public résident au Grand-Duché pourra profiter en radio et en télévision de services publics répondant à des critères de qualité, d'objectivité et de pluralisme des idées.
- Du point de vue financier enfin, c'est-à-dire du point de vue de la valorisation des éléments de souveraineté nationale que constituent les fréquences de radiodiffusion, nous en avons assuré une utilisation à long terme tenant certes compte de l'évolution de leur valeur réelle, mais sans rupture de prix de la concession.

Quant à la CLT, elle se voit réconfortée dans son statut de radiodiffuseur luxem-

bourgeois de sorte qu'elle pourra asseoir son rayonnement international sur une réalité incontestable. Elle se voit par ailleurs assurée du maintien d'un environnement juridique, économique et politique propice au développement de ses activités.

Mais c'est maintenant aux représentants de la CLT que je voudrais laisser le soin de commenter l'accord conclu et de vous livrer l'appréciation qu'ils voudront.

M. Steiger décoré

Le 17 janvier 1995 Monsieur le Ministre de l'Intérieur a remis les insignes d'Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Siegfried Steiger, Vice-Président du Sauvetage Aérien du Luxembourg a.s.b.l., pour ses mérites pour le sauvetage aérien.

M. Jacques Santer investi nouveau Président de la Commission de l'Union Européenne

Vote d'approbation pour la nouvelle Commission



Côté institutionnel, la Session parlementaire du 16 au 20 janvier 1995 à Strasbourg fut de toute première importance; le Président et les Membres de la Commission, dont le mandat avait commencé le 7 janvier 1993 suite à une nomination d'un commun accord par les gouvernements des Etats Membres, avaient vu leur mandat expirer le 6 janvier 1995.

Mardi, le 17 janvier 1995, à 9.15 heures en présence du Conseil et du plenum du Parlement Européen, le Président désigné de la nouvelle Commission, présenta le

programme de la Commission désignée. On notera que le Parlement Européen, après l'élargissement à 15 pays membres, - les nouveaux adhérents étant l'Autriche, la Finlande et la Suède - verra croître le nombre des parlementaires, de 567 en juin 1994, à 626, augmentation due aux 21 nouveaux parlementaires autrichiens, à 16 Finlandais et 22 Suédois, la majorité absolue des voix échant à 314 votes; il était complémentaiement stipulé que ces députés porteraient le titre d'observateurs jusqu'à la ratification définitive dans les 12 Etats membres.

Le débat d'investiture de la Commission désignée fut initié par le discours-programme du Président désigné, M. Jacques Santer, dont nous reproduisons le libellé ci-dessous:

Discours du Président Santer

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés,

Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire communautaire, vous êtes appelés à émettre un vote formel d'approbation sur une nouvelle Commission. Vous, les représentants des peuples des Etats réunis dans l'Union, et parmi vous ceux des peuples autrichien, finlandais et suédois que je voudrais saluer ici avec beaucoup de chaleur. Nous sommes heu-

reux de vous avoir dorénavant à nos côtés dans cette grande aventure qu'est l'unification européenne.

Le vote du PE inaugure une nouvelle ère dans les relations entre nos deux institutions. Je m'en réjouis, parce que l'Union franchit ainsi un pas supplémentaire sur la voie d'une plus grande démocratisation. Je m'en réjouis aussi parce que votre vote d'approbation donnera à la Commission que je présiderai une légitimité accrue.

L'Europe a besoin d'une Commission forte avec un Parlement européen fort afin de défendre l'intérêt commun. Tel est notre devoir, telle est notre volonté. Cette Commission sera politique au sens noble du terme: elle servira le bien commun.

De votre côté, j'ai ressenti une même détermination à être au service des citoyens et des peuples d'Europe. Vous trouverez en nous des interlocuteurs constructifs prêts à vous rendre des comptes.

Dans notre tâche, nous bénéficierons du travail immense accompli par Jacques Delors et ses collègues. Au fil des 10 années passées à la tête de la Commission, Jacques Delors a démontré ce que la vision alliée à la compétence et au sens du devoir peuvent accomplir.

Je crois pouvoir dire en ce jour important pour l'Europe: merci Jacques Delors,



En présence du Conseil et du plenum du Parlement Européen, le Président désigné de la nouvelle Commission, Monsieur Jacques Santer, a présenté le programme de la Commission désignée.

merci de tout coeur, vous avez bien mérité de l'Union à laquelle vous avez tant donné.

Je suis fier de vous succéder à la tête de cette institution essentielle pour l'avenir de l'Europe.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'Europe a vécu de grands moments ces cinq dernières années: l'Allemagne s'est réunifiée, le communisme s'est écroulé.

Mais, pour citer Vaclav Havel, si tout est possible, plus rien n'est certain. Nous assistons de nouveau au réveil de nationalismes exacerbés qui débouchent parfois sur des conflits sanglants comme en ex-Yougoslavie. Je tire de cette tragédie un enseignement majeur: l'Union doit plus que jamais rester un pôle de paix et de prospérité pour le continent.

D'abord, il faut chez nous préserver et développer ce que nous avons construit pendant ces cinquante dernières années. C'est une sorte de miracle que la guerre entre nos peuples soit devenue inimaginable.

Dilapider cet héritage serait un crime contre nous-mêmes.

Ensuite, l'Union ne peut pas être un havre de paix dans un océan de détresse. D'où l'importance de prévoir les futurs élargissements. D'où l'importance aussi de nous doter d'une réelle politique étrangère et de sécurité commune.

L'Union elle-même sort d'une période difficile. Je suis conscient du scepticisme de nombre de nos concitoyens face à une Europe dans laquelle ils ne se reconnaissent pas toujours.

L'avenir communautaire ne peut plus être exclusivement une affaire d'initiés. Les Européens exigent d'être écoutés, ils exigent de participer à ce qui est devenu un élément central de leur vie, et ils ont raison. Si nous ne réussissons pas à répondre à cette attente, notre projet échouera.

Les gens veulent des réponses claires aux questions qu'ils se posent.

Que fait l'Union pour que notre économie soit forte et que les chômeurs retrouvent un emploi? Que fait l'Union pour promouvoir une société plus solidaire et pour améliorer la qualité de la vie?

Que fait l'Union pour faire entendre la voix de l'Europe dans le monde?

Que fait l'Union pour que ses institutions soient proches des citoyens, démocrati-





Après le vote, félicitations pour le nouveau Président, Monsieur Jacques Santer

ques, efficaces et bien gérées? La réponse à ces questions résumera le programme que je me propose aujourd'hui de présenter devant vous.

Ce programme, nous le réaliserons ensemble. Avant d'en développer les grandes lignes, je voudrais tout de suite vous dire que pour mieux travailler, je proposerai à mes collègues de réexaminer très rapidement avec vous et le Conseil le code de conduite de 1990. Il me paraît, en effet, logique de l'adapter au traité de Maastricht.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Une économie forte et créatrice d'emplois, voilà ma première priorité. Le Livre blanc, approuvé par les Chefs d'Etat et de gouvernement, a le mérite de suggérer une approche globale de la compétitivité et de la croissance. C'est important, car ce qui manque à l'Europe, ce ne sont pas les atouts, c'est une stratégie pour les valoriser.

D'ici 5 ans, notre compétitivité devra s'être nettement améliorée. Mais une économie forte n'a de sens que si elle bénéficie à tous. L'Union doit être solidaire. Il s'agit d'un impératif moral et de bien plus encore: pour moi, la solidarité est en elle-même un facteur de croissance et de dynamisme économique. Voilà le message que je voudrais vous transmettre aujourd'hui.

Economie forte: le marché intérieur est au centre de l'effort pour la croissance et la

prospérité. Des progrès énormes ont été accomplis ces dernières années.

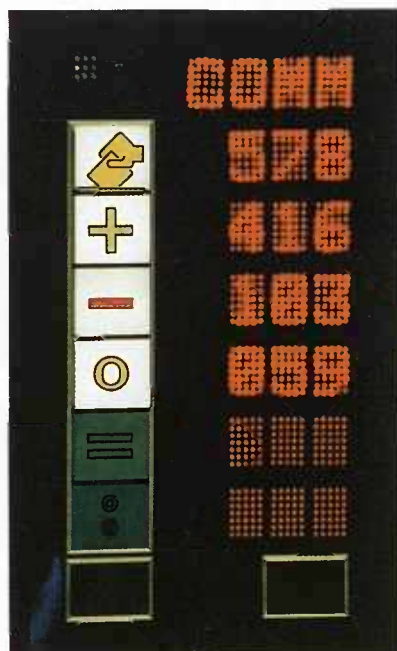
Ils restent insuffisants. Je me fixerai 4 impératifs: compléter les règles, les simplifier, les faire appliquer, assurer une concurrence saine.

1) Premièrement, compléter l'effort législatif dans des domaines clés, tels que l'énergie et les télécommunications. Mais la libéralisation devra aller de pair avec le respect du service universel

pour que tous nos citoyens en bénéficient.

2) Deuxièmement simplifier, y compris au niveau national et régional. Le marché intérieur est là pour faciliter la vie des opérateurs et des consommateurs. Supprimer les formalités douanières, remplacer 15 règles par une seule, abolir des millions de formulaires, ce n'est pas rien. Mais trop souvent, nos compromis imposent aux entreprises, et particulièrement aux PME, des complications superflues. Or, ce sont précisément les PME qui créent le plus d'emplois et n'ont pas cessé d'en créer. Il y a 17 millions de PME dans l'Union. Imaginons que chacune d'elle puisse créer un seul emploi supplémentaire...

3) Troisièmement les règles doivent être appliquées correctement sur le terrain, et cela de façon comparable partout dans l'Union. Il y a des retards regrettables à constater dans la transposition des directives en droit national. Je citerai l'assurance, les marchés publics et l'environnement. La Commission prendra ses responsabilités, s'il le faut en demandant, conformément à l'article 171 du traité, à la Cour de Justice d'infliger des sanctions pécuniaires aux Etats membres qui ne respectent pas un arrêt. En plus, la mise en oeuvre doit s'accompagner d'un système de sanctions comparable dans les différents Etats membres. Cela est et restera de leur compétence. Je me demande cependant si l'idée d'insérer dans les di-



rectives des clauses de sanction ne méritent pas d'être soutenues.

4) Quatrième impératif, enfin, celui de la concurrence. Il faut un arbitre pour assurer ce que les Britanniques appellent «a level playing field». La Commission a cette responsabilité et l'exercera avec rigueur, que ce soit en matière d'abus de position dominante, d'ententes illicites, d'aides d'Etat. Un mot sur les concentrations d'entreprises: là aussi, il faut être rigoureux. Cela ne veut pas dire qu'il faille atomiser nos entreprises face à leurs concurrents puissants des pays tiers en négligeant le caractère global de certains marchés.

Monsieur le Président,

Pour produire son plein effet, l'achèvement du marché intérieur doit s'accompagner de la mise en place d'infrastructures modernes et efficaces en matière de transport, d'énergie, d'environnement. En ce qui concerne le transport, le Conseil européen de Essen a décidé le démarrage de 14 grands travaux avant la fin 96. 10 autres grands travaux consacrés à l'énergie compléteront l'initiative. Il s'agit de concrétiser les travaux, donc d'abord de mobiliser les fonds nécessaires, qu'ils soient publics ou privés. Il faudra aussi éliminer les obstacles administratifs et juridiques.

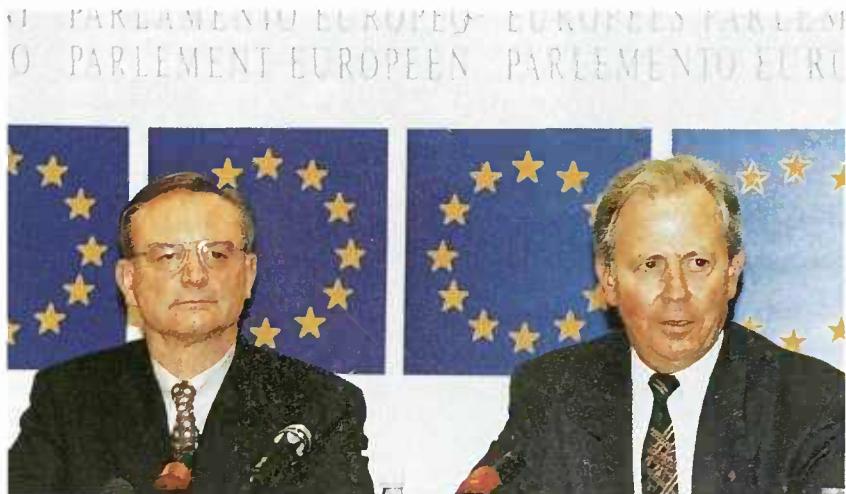
La Commission y travaillera avec enthousiasme et elle élaborera rapidement des orientations pour les infrastructures de réseaux dans le domaine de l'environnement.

Une politique dynamique de recherche et de développement est une des clés du succès. L'Union dépensera dans le cadre du 4^{ème} programme-cadre plus de 12 milliards d'écus. Je vois des perspectives intéressantes dans des domaines novateurs tels que la voiture verte, la réduction des dépenses de santé, l'efficacité énergétique, la lutte anti-fraude.

Je souhaite, dans les années à venir, que nous accentuons l'effort de concentration des moyens, que nous rapprochions davantage recherche et industrie, que nous facilitions l'accès des PME aux programmes. Et, que nous mettions enfin en oeuvre le principe de cohérence réciproque des politiques nationales et de la politique communautaire tel que prévu dans le traité sur l'Union.

Il n'y a pas d'économie dynamique sans système performant d'éducation et formation. La lutte pour l'emploi commence par l'amélioration de la qualification professionnelle des jeunes et le développement de la formation continue. Je tiens à souligner le rôle important qui revient aux entreprises elles-mêmes dans ce contexte.

Le traité sur l'Union nous a fourni en matière d'éducation et formation des instruments nouveaux. Grâce à eux, les pro-



Les Présidents Haensch et Santer

grammes Socrates et Leonardo démarrent en 1995. Il faut les faire fonctionner de manière efficace et transparente.

L'éducation et la formation bénéficieront directement de la société de l'information, véritable révolution technologique. Le potentiel de cette révolution est gigantesque. Des marchés qui se chiffrent en milliards d'écus. Des gains prodigieux de compétitivité. Des emplois nouveaux, valorisants. Des progrès énormes en matière de médecine, d'éducation. L'Europe ne doit pas rater le coche. C'est pour cela que la Commission organisera en février une conférence ministérielle dans le cadre du G7 sur ce thème.

Le processus en cours est irréversible et universel. Plutôt que de le subir, nous devons l'orienter. Mettons rapidement en oeuvre le plan d'action proposé par la Commission. Mais je veux aller plus loin. Je veux que l'Union soit en première ligne, avec des technologies, des produits, des services européens.

Le progrès technologique doit contribuer à la diversité culturelle et linguistique en Europe. Nous devons donc aussi développer une stratégie des contenus. Je souhaite qu'on roule européen sur les autoroutes de l'information.

Mais attention! L'accès aux réseaux et aux services ne doit pas être limité aux franges les plus favorisées de la société. Si nous n'y prenons garde, le savoir divisera. Il faut au contraire qu'il unisse. Dans cette entreprise, je sais que le Parlement sera à nos côtés.

Si nous voulons une économie forte, il nous faut aussi une monnaie unique forte, sans risque de change interne. Nous pourrions ainsi développer pleinement le potentiel du marché intérieur et stimuler les investissements. La monnaie unique apportera aussi des avantages considérables aux citoyens dans leur vie de tous les jours. Sans oublier que l'Europe a besoin d'un statut monétaire international conforme à son poids économique et social.

Il ne faut donc pas dévier du chemin vers l'UEM tracé dans le traité. Il n'y a pas si longtemps, l'UEM semblait condamnée, balayée par la spéculation.

Depuis lors, elle a relevé la tête. Mais restons vigilants. Un projet monétaire ne peut se réaliser que s'il se fonde sur une action crédible. C'est pour cela que le traité prévoit des critères de convergence. La Commission insistera sur leur stricte application. Les Etats membres devront à leur tour prendre leurs responsabilités et ne pas relâcher leurs efforts sous prétexte d'une conjoncture meilleure. Il s'agit là d'ailleurs de principes de bonne gestion. Pourquoi se priver d'une réduction des taux d'intérêts assurée par une politique de réduction des déficits publics?

Le traité prévoit également des délais. Il faut les respecter. A cette fin, la Commission établira un catalogue énumérant les travaux préparatoires nécessaires en complément de ceux effectués par l'Institut monétaire européen. Elle préparera de même un livre vert sur les conditions de passage à la monnaie unique.

Je suis optimiste. L'UEM viendra, j'en suis sûr. Elle changera la vie de nos peuples.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les députés,

Compétitivité, croissance, oui! Mais je ne veux pas d'une croissance qui oublie une partie de la population. Je ne veux pas d'une croissance qui creuse les écarts entre régions. Et je ne veux certainement pas d'une croissance qui détruit notre environnement et celui de nos enfants. Je veux au contraire une croissance solidaire, solidaire sur le plan social, solidaire sur le plan régional, solidaire avec les générations futures. Pour des raisons d'équité, de justice, de morale, bien sûr. Mais aussi, je le répète, pour des raisons de prospérité économique.

La solidarité sociale, d'abord. La croissance est une condition nécessaire pour la

création d'emplois. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut dès lors mettre en place une véritable politique de l'emploi. Je suis encouragé par la place prioritaire réservée à l'emploi par le Conseil européen de Essen. Les 5 recommandations qu'il a adoptées vont dans la bonne direction. Formation, abaissement des coûts salariaux indirects, efficacité du marché du travail, mesures spécifiques pour les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée, intensité en emplois de la croissance: voilà, en effet, la voie à suivre.

Les recommandations s'adressent aux Etats membres. A eux d'établir des programmes pluriannuels. La Commission surveillera la situation de l'emploi, avec les Conseils ECOFIN et Affaires sociales. Pourquoi ne pas établir une surveillance multilatérale des systèmes d'emploi?

Je connais le prix qu'attache ce Parlement à la lutte contre le chômage. La Commission veut que vous soyez pleinement associés à ce combat vital pour l'avenir de notre société. Un large débat public au Parlement européen sur ce thème avant la fin de l'année serait une bonne chose.

Les autorités publiques ont leur rôle à jouer, mais elles ne peuvent pas tout faire. Il faut impliquer les partenaires sociaux. J'ai, sur ce plan, une expérience personnelle très positive en tant que Premier Ministre du Luxembourg.

L'emploi est la priorité des priorités. Mais croire que cette bataille se gagnera en démantelant notre modèle social est une profonde erreur. En tant que Président de la Commission, je ne cautionnerai pas une telle approche.

Bien sûr, des réformes sérieuses sont nécessaires pour concilier un niveau élevé de protection sociale avec la réalité économique. C'est la seule voie pour assurer la pérennité du modèle européen.

La Commission quant à elle présentera dans de brefs délais des programmes d'action mettant en oeuvre le livre blanc sur la politique sociale européenne. Elle jouera le rôle actif que lui reconnaît le traité dans l'élaboration du dialogue social et la recherche d'une convergence sociale accrue entre Etats membres.

Je regrette qu'à Maastricht nous n'ayons pas pu avancer tous ensemble. J'espère qu'en 1996, l'unité à 15 sera rétablie et qu'ensemble nous franchirons un nouveau pas vers l'Europe sociale. Car au-delà du maintien de notre acquis nous devons construire une cohérence sociale qui réponde à l'évolution des technologies et des modes de vie.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à l'égalité hommes-femmes. C'est une exigence de démocratie. Le Parlement ne s'y est pas trompé. J'ai bien entendu votre message exprimé lors des auditions et je voudrais

vous assurer solennellement et que je veillerai personnellement à ce que l'égalité entre les hommes et les femmes devienne un réel fil conducteur de l'action de la Commission.

Tout aussi grand est le défi de la pauvreté et de l'exclusion. Il y a en Europe de plus en plus de pauvres, de mal-logés, d'exclus. C'est intolérable. Je ne demande pas de nouvelles compétences pour la Commission. Mais la lutte contre l'exclusion sociale est un devoir bien au-delà des querelles institutionnelles. Je suis prêt à explorer toutes les possibilités à quelque titre que ce soit pour trouver des remèdes.

Monsieur le Président,

Je ne me lasserai pas de répéter que le projet européen est un projet global. La solidarité régionale en constitue une partie intégrante.

Là aussi il s'agit à la fois d'un devoir d'équité et d'une source de richesse économique. Heureusement le terrain est largement balisé, avec les modifications apportées au traité à Maastricht et le doublement des fonds structurels décidé à Edimbourg en vue d'une plus grande cohésion économique et sociale.

La Commission, avec le concours du Parlement européen, mais aussi du Comité des régions, veillera particulièrement:

- à la mise en oeuvre efficace du partenariat Commission/Etats membres/régions
- à une analyse objective de l'impact des fonds sur le terrain et
- à l'encouragement du développement local.

Comme c'est prévu dans le traité sur l'Union, nous établirons pour 1996 un rapport détaillé sur les progrès accomplis. Nous en profiterons pour donner une nouvelle impulsion.

Je viens d'évoquer les solidarités régionale et sociale. Mais il y a, me semble-t-il, une solidarité plus large encore, celle avec les générations futures. J'y ai touché quand j'ai parlé d'éducation, de réduction des déficits publics, de grands réseaux. Je voudrais ici l'évoquer sous l'angle du développement durable, d'un développement qui satisfasse les besoins du présent sans compromettre les chances des générations futures à satisfaire les leurs. Cela m'amènera aussi à parler de la qualité de notre vie dans un sens plus large.

Il faut réussir la transition vers une économie qui intègre la dimension environnementale. Nous comprenons aujourd'hui que la performance économique elle-même dépend aussi de l'utilisation optimale de nos ressources naturelles. En étant à la pointe du combat pour l'environnement, nous créerons en fait de nouveaux emplois.

Je vois ici trois champs d'action. D'abord faire appliquer les règles existantes. Nous sommes une Communauté de droit et la Commission est la gardienne des traités. Ensuite, intégrer l'aspect de l'environnement dans les autres politiques. Enfin, introduire, comme proposé par la Commission, une comptabilité environnementale dans les comptes des Etats membres et de l'Union.

Qualité de la vie: pour plus de 70% de la population de l'Union, cela signifie qualité de la vie urbaine. La montée inquiétante des problèmes d'exclusion, de criminalité, de pollution dans beaucoup de nos villes doit nous faire réfléchir.

Ce qu'il nous faut, tout en respectant la subsidiarité, c'est une vision d'ensemble de la problématique urbaine et des différents instruments existants ou à développer tant au niveau communautaire qu'au niveau national, régional et municipal. Le Parlement, dans ses résolutions, l'a souligné.

La revitalisation des zones rurales et des villes intermédiaires est un autre objectif prioritaire de qualité de la vie. Il faut les protéger comme un réservoir de qualité environnementale, mais aussi restaurer l'équilibre de l'espace rural dans toutes ses dimensions, économique, social, culturel. Dans ce contexte, une PAC revigorée est une nécessité. La mise en oeuvre de la réforme de 1992 se passe dans de bonnes conditions et permet d'envisager l'avenir de la PAC et du monde rural avec confiance.

La qualité de la vie, c'est aussi une exigence de liberté. Trop souvent, les citoyens ont l'impression que le marché intérieur a été fait exclusivement pour les entreprises. Ils ne comprennent pas le maintien des contrôles d'identité aux frontières intérieures. Les files d'attente dans les aéroports sont incompatibles avec l'idée que moi je me fais du marché intérieur. Je lis le traité et ce que dit son article 7A.

Et puis il y a ces innombrables tracasseries bureaucratiques qui font d'un déménagement d'un pays de l'Union vers un autre parfois une véritable course d'obstacles. Je suis toujours médusé quand j'entends qu'une chose aussi banale qu'un permis de conduire ne soit toujours pas reconnu automatiquement et sans autre formalité partout dans l'Union. Je demande un peu de bon sens, une place plus grande faite à la reconnaissance mutuelle. J'ai l'impression que nos administrations devraient plus se mettre dans la peau du citoyen. La méfiance entre administrations, entre législateurs, entre organismes de contrôle engendre une course aux garde-fous, aux clauses de sauvegarde, aux exceptions, qui s'accumulent et rendent la vie impossible au citoyen.

Tout ce que je viens de dire a son importance pour les consommateurs. La Com-

mission vient de publier un guide du consommateur. La nouvelle Commission ira plus loin. Elle publiera dans les prochains mois un guide complet sur les droits du citoyen dans le marché intérieur. Ce guide identifiera dans un langage compréhensible les apports positifs du marché intérieur, mais aussi les lacunes et les initiatives prises ou à prendre pour y remédier.

Monsieur le Président,

La disparition des frontières intérieures appelle en contrepartie un renforcement de la coopération en matière d'affaires intérieures et de justice. Le citoyen veut circuler librement, mais il veut aussi qu'on assure sa sécurité, qu'on lutte efficacement contre le crime, la drogue, l'immigration clandestine. Face au bilan mitigé du troisième pilier, je me pose des questions: les Etats membres manquent-ils de volonté pour agir ensemble dans ce domaine, ou bien les instruments à notre disposition ne sont-ils pas appropriés? La nouvelle Commission utilisera les droits que lui réserve le traité pour que le potentiel du troisième pilier soit pleinement utilisé. Mais le dispositif actuel ne me semble pas suffisant. Notre contribution à la conférence intergouvernementale de 1996 aura pour but d'améliorer de façon décisive le processus de décision en nous inspirant de la méthode communautaire. Dans une affaire aussi importante pour le citoyen, le Parlement européen doit avoir son mot à dire.

L'Union a des devoirs particuliers vis-à-vis de ses citoyens. Mais plus généralement, elle se doit d'être un modèle pour les droits de l'homme. Je vis avec inquiétude le regain de racisme et de xénophobie dans nos pays et je partage vos préoccupations à ce sujet. La Commission s'impliquera pleinement dans la stratégie commune de l'Union esquissée à Essen.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'Union est la première puissance économique et commerciale du monde. Elle devra davantage encore que par le passé être un partenaire fort et respecté sur la scène internationale. A la fois pour défendre ses intérêts légitimes et pour peser en faveur d'un monde plus juste. L'Europe doit parler d'une seule voix. Il est d'ailleurs frappant de constater que le monde extérieur l'attend de nous: parfois on a l'impression que l'Europe existe beaucoup plus fortement pour les autres que pour nous-mêmes.

Pour tenir son rang sur la scène internationale, l'Union devra tout d'abord utiliser de façon cohérente les instruments communautaires dont elle dispose, et tout particulièrement ceux de la politique commerciale commune. La nouvelle Commission est déterminée à jouer le rôle qui lui revient dans ce contexte, non par goût



Le nouveau Cabinet de M. Santer

du pouvoir mais par souci d'efficacité. La promotion des intérêts de l'Union, des Etats membres et des opérateurs économiques passe par là.

La conclusion de l'Uruguay Round et sa ratification ont révélé tout le poids dont dispose l'Europe face à des partenaires aussi puissants que les Etats-Unis quand elle se décide de parler d'une voix. Tirons-en les enseignements! Il y a parfois et le récent arrêt de la Cour de justice sur les compétences en matière commerciale le confirme – un excès de suspicion entre les institutions. Cela nuit à notre capacité d'agir. Il faut rétablir un climat de confiance. La Commission doit prendre ses responsabilités quand elle négocie pour l'Union. Elle le fera toujours dans la transparence face au Conseil et au Parlement européen; je m'y engage personnellement.

L'Union est et restera un partenaire ouvert. C'est dans son intérêt le plus strict. La Commission veillera à ce que nos partenaires jouent eux aussi le jeu et ouvrent leurs marchés en faisant sauter les barrières qui entravent encore nos droits reconnus dans l'Organisation Mondiale du Commerce. Les entreprises européennes tirent leur épingle du jeu là où les marchés sont ouverts. La Commission n'hésitera pas non plus à utiliser les instruments commerciaux appropriés pour empêcher d'autres de piller notre propriété intellectuelle ou de pratiquer des prix de dumping.

Dans ce contexte, je tiens à dire que l'équilibre entre le social et l'économique ne vaut pas seulement pour notre région. Ce n'est pas une question de protectionnisme, que je rejette. Mais si nous voulons un système mondial équilibré de l'économie et du commerce, il faut que l'économie aille de pair avec le social. Le sommet social de l'ONU à Copenhague en

mars permettra à l'Union de répercuter ce message à l'échelle mondiale.

L'environnement requiert lui aussi une réponse internationale: le climat, la biodiversité, la réduction des émissions polluantes, sont des enjeux mondiaux. L'Union doit là aussi être à la pointe du progrès. La conférence de Rio en 1992 semblait inaugurer une ère nouvelle. Le processus s'enlise. Nous avons des échecs: une réunion du G7 consacrée à l'environnement en avril; les discussions à venir sur ce thème à l'Organisation Mondiale du Commerce. Je souhaite que l'Union les saisisse pour relancer le processus.

L'Union doit continuer à jouer le rôle prédominant qui est le sien sur le plan de la coopération au développement et de l'aide humanitaire qui contribuent à la paix et la stabilité dans certaines parties du monde. C'est sur le terrain qu'il faut être présent. La Commission y sera.

Monsieur le Président,

Personne ne conteste que l'Union soit un géant économique. Cela ne reflète pas le rôle politique qu'elle joue. D'où la tentative de Maastricht de jeter les bases d'une approche plus ambitieuse sur ce plan en développant la PESC. Celle-ci n'a pas encore donné les résultats escomptés. Une des difficultés majeures réside dans notre incapacité à développer une approche cohérente englobant les aspects politiques, économiques, de développement. La PESC est trop restée la continuation de l'ancienne coopération politique sous un nom plus attirant. La séparation en piliers explique en partie ces difficultés, mais celles-ci sont surtout dans nos têtes.

Il faut mieux faire! Il faut se concentrer sur un point, toujours le même depuis la fondation de la Communauté Européenne: quels sont nos intérêts communs?

Pouvons-nous les partager pour faire ensemble quelque chose de plus efficace que ce que chacun d'entre nous pourrait faire seul?

Or, nos Etats membres ont non seulement des intérêts communs, mais la plupart du temps des réactions communes. Depuis des décennies, nous avons développé une panoplie d'instruments de politique étrangère dont nous nous servons sans nous poser des questions. Que ce soient la Convention de Lomé ou les multiples accords commerciaux, de partenariat ou de coopération que nous avons conclus et négociés avec de nombreux pays.

Que nous manque-t-il donc pour avoir une vraie politique étrangère et de sécurité commune? Une vision globale et cohérente.

Une politique étrangère commune, c'est d'abord un effort commun de synthèse et de planification. La Commission sera partie prenante. Non pas pour se substituer aux Etats membres, mais pour contribuer à unifier les politiques que nous menons et à y introduire une dimension stratégique qui y manque pour l'instant.

La Commission doit commencer par donner le bon exemple.

J'ai réorganisé la structure des relations extérieures en adoptant une approche géographique: le Commissaire responsable pour une partie du monde l'est pour tous les aspects. Il faudra évidemment assurer au sein de la Commission une coordination étroite. Je m'en chargerai et présiderai régulièrement le groupe des Commissaires chargés des relations extérieures. C'est dans ce cadre que je prendrai personnellement en charge les droits de l'homme que je considère comme une composante essentielle des relations extérieures.

Cette politique étrangère, nous devons naturellement l'exercer face à l'ensemble des régions du monde. Mais parlons d'abord de nos voisins immédiats. Vis-à-vis des Pays de l'Europe centrale et orientale, la voie est d'ores et déjà tracée. C'est celle qui, comme nous l'avons décidé à Copenhague en juin 93 et confirmé depuis lors, nous conduit à les accueillir au sein de notre Union.

La Commission mettra donc en oeuvre avec vigueur et dans ses multiples aspects la stratégie de pré-adhésion adoptée à Essen. La première priorité consiste à établir très vite le Livre blanc sur l'intégration de ces pays dans le marché intérieur.

Il faudra aussi examiner avec beaucoup de soin le lien entre l'adhésion des Pays de l'Europe centrale et orientale et des politiques communes comme la PAC ou les fonds structurels. La Commission présentera avant fin 95 un autre Livre blanc sur les aspects agricoles justement.

Le Conseil européen a souligné l'équilibre de nos relations avec l'Est et le Sud. La situation sur le pourtour méditerranéen ne peut pas nous laisser indifférents. Une politique ambitieuse de proximité doit être mise en place avec un objectif clair: refaire de la Méditerranée une zone de prospérité et d'échanges.

Ce sera difficile. Il faudra, au-delà des négociations particulières que nous menons actuellement, renforcer notre approche globale. La conférence euro-méditerranéenne qu'organiserait la Présidence espagnole nous en donnera l'occasion.

Concernant Malte et Chypre, dont l'entrée dans l'Union en enrichira la composante méditerranéenne, la Commission établira le rapport demandé par le Conseil pour 1995. Le développement des relations avec la Turquie, qui est un partenaire important pour l'Union, fera l'objet d'un examen attentif et d'un bilan exhaustif.

Quant au Proche-Orient, où nous sommes déjà très engagés, nous avons naturellement un intérêt vital à promouvoir de façon active le processus de paix. Parlant de voisins immédiats, comment ne pas évoquer les relations avec la Russie et les autres Etats de la CEI? Ces pays passent par une période difficile qui s'accompagne pour certains de troubles graves, comme nous le voyons en Tchétchénie. L'Union doit tout faire pour les aider dans leur marche vers la démocratie et l'économie de marché. Nous avons intérêt à avoir des interlocuteurs constructifs et prêts à coopérer. La paix, la sécurité nucléaire, l'immigration, le crime organisé: voilà quelques uns des dossiers importants qui requièrent une approche de coopération.

Sur un plan global, les relations étroites que nous entretenons avec nos partenaires de l'OCDE continuent d'être très importantes. Dans ce contexte, les liens transatlantiques le sont particulièrement. J'entends, çà et là, de sombres prédictions sur le désintérêt croissant des Américains pour l'Europe. Je vous le dis franchement: je n'y crois pas. Nous sommes et nous resterons des partenaires proches, très proches. Regardez l'importance des échanges commerciaux entre les 2 rives de l'Atlantique, d'échanges, je le précise, non seulement massifs mais aussi assez équilibrés. Pensez aux intérêts partagés de sécurité et de défense. Non, je ne suis pas pessimiste sur nos relations. Mais lucide et réaliste: l'Europe doit exister en tant que telle vis-à-vis des Etats-Unis. Je suis personnellement en faveur d'un véritable traité transatlantique qui nous faciliterait la tâche aux uns et aux autres.

Nous sommes en train, avec un certain retard, de prendre conscience de l'importance de l'Asie. Le monde entier regarde vers ce continent en pleine expansion. L'Europe ne peut et ne veut pas être ab-

sente de l'Asie. Faut-il encore que tous les pays d'Asie se décident à une véritable ouverture de leurs marchés. Je suis favorable à l'idée d'une réunion au sommet entre l'Asie et l'Europe.

Une autre région du monde, à laquelle, du reste, nous unissons de profonds liens de civilisation, se hisse parmi les régions en pleine expansion. Je parle de l'Amérique latine. Celle-ci se lance dans la voie de groupements régionaux, sans doute sous l'effet du modèle européen. Cela ouvre, j'en suis sûr, la perspective d'accords interrégionaux, par exemple entre le Mercosur et l'Union.

L'Union a fait oeuvre de pionnier avec la Convention de Lomé. L'Afrique, qui en est le premier bénéficiaire, se débat toujours dans des difficultés énormes. L'Union ne s'en désintéressera pas. Elle restera en première ligne. L'Afrique du Sud est un des facteurs d'espoir de ce monde tourmenté. J'espère qu'elle deviendra un facteur crucial de développement de la région toute entière. L'Union doit être à ses côtés, aujourd'hui que la sagesse symbolisée par le Président Mandela, un des véritables hommes d'Etat de ce siècle, l'a emporté dans ce grand pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Les défis qui attendent l'Union sont immenses, à la mesure du chemin déjà parcouru par l'intégration européenne. L'Union vient d'accueillir en son sein trois nouveaux membres - je regrette qu'il n'y en ait pas quatre.

De nombreux autres pays attendent devant la porte. Ils sont attirés par cette Europe et son message de paix, de prospérité, de démocratie.

Nous avons une obligation morale et politique d'accueillir en notre sein les pays européens que la dictature communiste a empêchés de se joindre à nous. Mais nous avons aussi l'obligation de préserver les atouts de l'Union, de ne pas laisser s'étioler l'acquis. Si le prix à payer pour l'élargissement était un retour en arrière sur le chemin de l'intégration, tout le monde en sortirait perdant. Les candidats à l'adhésion le sont parce que le niveau d'ambition de l'Union est élevé.

Il convient, au contraire, de faire un nouveau saut qualitatif, comme cela s'est fait lors des élargissements passés. Cela nécessitera une réforme institutionnelle.

Mais profitons dès à présent de l'entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède pour accroître l'efficacité et la démocratie de nos institutions et de leur fonctionnement.

Je vois deux axes pour le faire.

- D'abord, un effort constant pour nous concentrer sur l'essentiel, pour faire au

niveau communautaire seulement ce qui ne peut pas être accompli au niveau national. Appliquer donc le principe de subsidiarité prévu à l'article 3B du traité sur l'Union. Il doit être dit très clairement dans ce contexte que le pire ennemi de la subsidiarité est l'absence de confiance entre Etats membres. J'ai parfois l'impression que pour certains, subsidiarité veut dire: «Allez tout contrôler chez le voisin mais laissez-moi tranquille».

Il y a un autre ennemi de la subsidiarité. C'est la mauvaise foi de ceux qui veulent y voir uniquement un moyen pour combattre l'intégration. Qui l'invoquent pour renationaliser et oublient de l'appliquer quand elle doit conduire à une action au niveau de l'Union. J'ai une autre idée de la subsidiarité: celle d'arrêter d'harmoniser jusqu'au dernier bouton de guêtre mais d'intensifier la coopération dans les domaines qui en valent la peine. Agissons moins pour agir mieux: telle devrait être notre devise commune.

Je voudrais également mentionner ici un autre aspect de la subsidiarité. Il s'agit de la délimitation entre la sphère de l'individu et celle des pouvoirs publics. L'attribution de pouvoir à la puissance publique se justifie là où le transfert contribue à l'épanouissement de l'individu. Je souhaiterais que les institutions communautaires soient particulièrement vigilantes à cet égard.

– Ensuite, deuxième axe, la gestion. Soyons francs. C'est sur ce plan que la Commission doit à mon sens faire des efforts particuliers. Certes, 80% des dépenses communautaires sont effectuées par les administrations des Etats membres. Mais cela ne nous dispense pas de prendre nos responsabilités sur le plan budgétaire. Le Parlement européen ne cesse, avec la Cour des Comptes, de le rappeler à la Commission. Mes collègues et moi-même sommes déterminés à améliorer la culture budgétaire et administrative de la Commission. Je voudrais souligner l'importance de relations constructives avec la Cour des Comptes et le Parlement européen à ce sujet. Lorsque la critique est fondée, nous corrigerons.

Un sujet qui, je le sais, préoccupe beaucoup d'Européens, et tout particulièrement ce Parlement, est celui de la fraude contre les intérêts financiers de l'Union. Faisons de la lutte anti-fraude une de nos priorités communes, à tous les niveaux. Ici, chacun doit jouer son rôle. Les institutions de l'union sur le plan normatif, en accélérant les travaux sur nos propositions de juin dernier. Les institutions et les Etats membres sur le plan de la gestion et du contrôle, en ayant constamment à l'esprit que l'argent que nous dépensons est celui des contribuables européens. Les Etats membres enfin, sur le plan de la répression pénale.

Améliorer le fonctionnement de l'Union, mieux exploiter le potentiel du traité actuel est certes une nécessité. Mais cela ne suffira pas dans la perspective d'une Union élargie à plus de vingt membres. Le Conseil européen de Corfou a très clairement établi un lien entre l'élargissement et la conférence intergouvernementale de 1996.

S'il est trop tôt pour vous d'exposer la position de la Commission pour 1996, je souhaiterais en revanche vous livrer quelques réflexions préliminaires.

D'abord sur la méthode. Il faudra s'assurer qu'il y ait un véritable débat public dans l'union et dans chacun des Etats membres. D'abord, et c'est très important, en associant directement le Parlement européen aux négociations. La présence de Madame Guigou et de M. Brok au groupe de haut niveau est à cet égard une excellente chose. J'ajouterai ici qu'à mon avis, le Parlement européen doit pouvoir donner son avis conforme à toute modification du traité. Le débat public, à l'évidence, inclura les Parlementaires nationaux. Vous aviez à l'époque de Maastricht pris l'initiative d'organiser des assises communes avec les parlements nationaux. Cela a été utile. Mais ne serait-il pas envisageable, cette fois-ci, que d'ici juin 1995, les présidents du Parlement européen et des parlements nationaux se concertent pour organiser, dans des conditions comparables, un débat sur les grands enjeux de l'approfondissement de nos institutions? C'est une idée que je laisse à votre appréciation.

Sur le fond, il y a des réformes qu'il faudra entreprendre de toute façon, avec ou sans nouvel élargissement. C'est prévu dans le traité. Mais il est clair que l'élargissement à venir sera en lui-même un facteur de réforme, car il ne permettra plus au système actuel, même amélioré, de fonctionner correctement.

C'est dans ce double esprit que la conférence intergouvernementale devra examiner d'abord les grands domaines d'activité de l'Union, ensuite le cadre institutionnel.

Les activités en tant que telles du premier pilier ne me paraissent pas devoir être modifiées de façon importante. Il s'agit, en effet, dorénavant plus d'œuvrer sur le plan qualitatif que de continuer de demander de nouvelles compétences. Il faudra, toutefois, comme prévu dans le traité, prendre une décision sur le sort à réserver au domaine de l'énergie, du tourisme et de la protection civile. Le domaine de la politique sociale sera sans doute aussi réexaminé.

Je voudrais insister particulièrement sur un point: la Commission ne cautionnera pas, sous prétexte d'élargissement, un recul par rapport à l'acquis communautaire. Les candidats à l'adhésion devront sous-

crire à l'acquis, quitte à ce que nous prévoyions des périodes de transitions raisonnables. Dès à présent nous les aiderons à remplir cette condition.

J'ai déjà souligné toute l'importance que j'attache à l'élaboration d'une véritable politique étrangère cohérente. Le traité nous engage également à progresser vers une politique commune de sécurité, et à terme vers une défense commune. Cela constituera sans conteste un des dossiers clé de la conférence intergouvernementale.

Comment lier concrètement l'Union de l'Europe Occidentale et l'Union Européenne? Quels rapports ce système régional doit-il entretenir avec l'OTAN? Quelles négociations seront de ce fait nécessaires avec nos partenaires? Quelle sera la composition de L'UEO? Toutes ces questions et bien d'autres encore devront être soigneusement étudiées. Le système à construire doit être pour l'ensemble de notre continent un facteur d'équilibre et de paix, dans un partenariat reconstruit avec les principales puissances mondiales.

Quant au troisième pilier, je pense que les méthodes de fonctionnement devront être soumises à un réexamen sérieux. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que les Pays de l'Europe centrale et orientale sont eux aussi très intéressés à la coopération dans les affaires intérieures et de justice.

Les activités de l'Union ont besoin d'un cadre institutionnel performant. Sur ce plan, la perspective de nouveaux élargissements ne fait qu'accroître l'urgence d'améliorations qui étaient en soi déjà souhaitables dans une Union à 12 (et à fortiori à 15).

En ce qui concerne les questions institutionnelles, il y en a trois qui se posent, d'une façon ou d'une autre, pour toutes les institutions:

- 1) la composition
- 2) les méthodes de travail (y incluse la question de la Présidence)
- 3) les mécanismes de prise de décision

Sur tous ces plans, la Commission fera des propositions qui viseront toutes l'efficacité du fonctionnement des institutions tout en sauvegardant les équilibres nécessaires. Cela mérite une réflexion approfondie. Il en va de même pour les questions institutionnelles pour lesquelles je voudrais déjà faire quelques observations à titre préliminaire.

Trois observations s'imposent:

- i) à chaque nouvel élargissement, il devient plus indispensable de concentrer les activités de l'Union sur l'essentiel;
- ii) à chaque nouvel élargissement, la distance croissante entre chaque citoyen et le centre accentue la nécessité de renforcer la légitimité démocratique, et donc le rôle du Parlement européen.

De nouveaux progrès devront être réalisés, que ce soit sur le plan de la codécision, des pouvoirs budgétaires, de la nomination de la Commission. Pourquoi ne pas permettre au Parlement européen d'élire mon successeur sur base d'une liste proposée par les Chefs d'Etat et de gouvernement?

iii) à chaque nouvel élargissement, la pression pour une approche à plusieurs vitesses s'accroît. Faut-il éluder le débat? Je ne le pense pas. Je le pense d'autant moins que cette approche existe déjà et a permis à l'Union d'avancer. Mais soyons clairs: il n'est question ni d'exclusion ni d'Europe à la carte. Aucun Etat membre ne peut être exclu arbitrairement de l'avant-garde; ceux qui veulent et peuvent accepter les obligations additionnelles qui s'y attachent ne peuvent donc être rejetés. De même, l'avant-garde n'est pas fermée. Les Etats membres «retardataires» doivent pouvoir la rejoindre du moment qu'ils remplissent les conditions. Enfin, une approche de ce type ne doit en aucun cas servir d'alibi pour mettre en cause l'acquis communautaire, ni pour affaiblir les institutions communautaires.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, un triple message. Message de détermination. Message d'engagement. Message d'espoir.

La Commission que je présiderai sera, vous l'aurez compris, déterminée et ouverte. Déterminée à oeuvrer pour le bien commun, déterminée à sauvegarder des institutions fortes pour l'Union. Dans notre détermination, vous serez nos alliés.

Je m'engage solennellement à ériger la réaffirmation de nos valeurs communes et des grands objectifs qui sous-tendent la construction européenne en tâche quotidienne de la nouvelle Commission, et surtout au moment de la Conférence intergouvernementale débutera ses travaux. Il faut être plus combatif. Refusons d'accepter les attaques de ceux qui veulent, avec les recettes d'hier, résoudre les problèmes de demain. Osons combattre ceux qui se prétendent européens et dont la seule idée sur l'Europe se réduit à la mise en cause du modèle communautaire.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je suis optimiste de nature. Je me donnerai les moyens de mon optimisme.

Avec la Commission. Avec le Parlement européen. Avec les citoyens de l'Union, et parmi eux, tous les collaborateurs dévoués de nos institutions. A la veille du troisième millénaire, l'Union sera plus forte, plus solidaire, plus proche de ses citoyens.

Approbaton

C'est par 416 voix contre 103 et 59 abstentions que le Parlement Européen a donné son approbation à la nouvelle Commission, présidée par Jacques Santer. Intervinrent dans les débats les Présidents des groupes parlementaires, à savoir: Pauline GREEN, Royaume-Uni pour le PSE; Wilfried MAERTENS (B) pour le PPE; M. Gijs de VRIES (NL) pour le ELDR; Alfonso PUERTA (Espagne) GUE/NGL; pour la Forza Europa, M. Giancarlo LIGABUE (Italie); pour le groupe RDE, le Français Jean-Claude PASTY; Madame Claudine ROTH (D) pour les Verts; Gianfranco DELL'ALBA (Italie) pour ARE; à l'EDN, la Danois Jens-Peter BONDE, finalement M. Jean-Marie LE PEN (F) pour le NI. Diverses mises au point et autres précisions encore par le Président Jacques SANTER.

Allocution du Président MITTERRAND

L'après-midi du mardi 17 janvier, M. François MITTERRAND, Président en exercice du Conseil Européen et dont ce fut le quatrième accueil par le plenum du Parlement européen, fit un discours très remarqué, dans lequel il déclara en substance, à sa conclusion «que les hasards de l'histoire ont fait que je suis né pendant la première guerre mondiale et que j'ai fait la seconde. L'ennemi traditionnel, nous en avons changé de siècle en siècle; la France a combattu tous les pays d'Europe, à l'exception du Danemark (on se demande pourquoi!). Nombreux êtes-vous à avoir éprouvé les blessures de vos pays, connu les chagrins, la présence de la mort... Lorsque j'étais prisonnier de guerre, je me suis rendu compte que les Allemands aimaient mieux la France que nous n'aimions l'Allemagne. Chacun a vu le monde d'où il se trouvait, déformé. Ne transmettons pas la haine, mais les chances de réconciliation. Il faut vaincre nos préjugés; si nous ne les vainquons pas, une règle s'imposera: «le nationalisme c'est la guerre». La guerre n'est pas seulement le passé, elle peut être également notre avenir. C'est vous MM. les députés qui êtes les gardiens de notre paix et de notre avenir.»

Le Président Klaus HÄNSCH souhaita, au nom du Parlement Européen, que M. François MITTERRAND puisse conserver force et vigueur pour mener à terme la mission qu'il avait assumée pour son pays et pour l'Europe toute entière.

Débats encore sur la nouvelle Commission Européenne au Parlement à Strasbourg, le mercredi, le 18 janvier, avant une troisième séance plénière le jeudi, 19 janvier 1995.

Hommage à Jacques DELORS

A l'ouverture de cette séance, le président HÄNSCH salua la présence, dans les tribunes officielles, de MM. PFLIMLIN et Egon KLEPSCH.

S'adressant au Président de la Commission sortant Jacques DELORS, le Président HÄNSCH tint à lui rendre publiquement hommage, en déclarant, entre autre: «Lorsque vous avez pris la présidence de la Communauté Européenne en 1985, la construction de l'Europe était marquée du sceau du pessimisme et du découragement. Le long chemin parcouru sous votre présidence fait que l'euroscélérose est aujourd'hui oubliée.

Vous avez, ce que personne n'a osé faire, parachévé le marché intérieur. Vous l'avez fait malgré les doutes et les critiques qui sont actuellement oubliés.

En 1985, lors de votre prise de fonctions, la Communauté, qui venait de s'élargir à la Grèce, comptait dix Etats membres. L'Espagne et le Portugal allaient arriver et, déjà des doutes quant à une dilution de la construction européenne dans le cadre des élargissements, se manifestaient. Aujourd'hui, l'Union européenne compte 15 Etats membres et nous avons réussi à démontrer qu'élargissement et approfondissement ne sont pas contradictoires.

Votre décennie aura été celle de la croissance des pouvoirs du Parlement européen et celle de l'accroissement de la solidarité dans l'Union européenne.

Votre oeuvre n'est certes pas encore parachévé. Nous sommes actuellement confrontés au défi d'une grande Europe. L'Europe de l'équité sociale reste elle aussi à réaliser. L'Union européenne doit s'affirmer dans le monde, elle doit être, selon votre expression, «ouverte mais pas offerte». L'Union européenne peut jouer un rôle important si elle en a la réelle volonté politique.

Le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, n'est que la dernière manifestation de vos efforts en faveur d'une Europe qui prend en compte les plus faibles. Une Europe qui les exclurait n'a pas d'avenir et ne vaudrait pas la peine d'être vécue.

Au cours de ces dix années, l'Allemagne a reconquis son unité et vous avez compris plus vite que d'autres ce qui s'est passé. Vous vous êtes félicité de la réunification. En tant qu'Allemand, je tiens à vous remercier personnellement d'avoir ainsi montré que vous agissiez dans le cadre de la solidarité européenne.

Certes, les rapports entre la Commission et le Parlement européen n'ont pas toujours été sereins. Cela s'explique par le rôle différent que doivent assumer nos institutions respectives. Ceci étant, vous avez toujours bénéficié de notre plus total appui parce que vous avez lutté pour renforcer l'Union de la solidarité. L'Europe doit devenir une puissance qui redécouvre son âme.

Aujourd'hui, le Parlement se lève devant vous pour vous dire «vous avez bien mérité de l'oeuvre européenne».

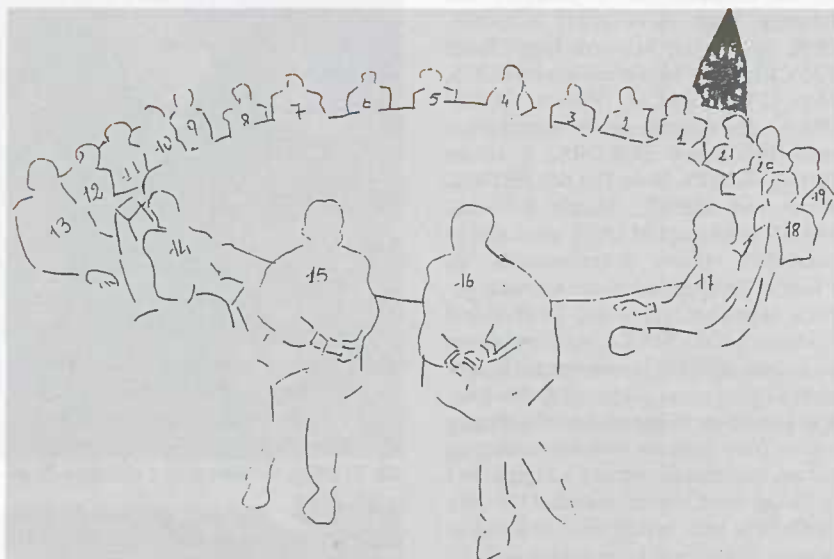


Déclaration solennelle devant la Cour Européenne de Justice

C'est avec la déclaration solennelle, – que d'aucuns appellent le Serment d'investiture à la fonction – faite devant les autorités de la Cour européenne de Justice que le Président de Commission Jacques SANTER et onze de ses nouveaux Commissaires ont ratifié la passation officielle de pouvoirs, au terme des stipulations du Traité de MAASTRICHT. C'est de la sorte que la procédure d'investiture, débutée le 20 juillet 1994 par l'assentiment de principe par le Parlement Européen est venue à terme: à ladite date le Parlement avait, par un vote relativement confortable, donné son accord à la Présidence SANTER. Ce processus était suivi, au niveau des pays membres, par désignation-proposition de membres à la Commission, avec l'assentiment du Président désigné.

Fin octobre 1994, à la réunion dite «des longs couteaux» à SENNINGEN, un concensus rapide et solide avait été enregistré, sous Présidence SANTER, en ce qui concernait la répartition des départements et compétences de commissaires au sein de la nouvelle Commission.

L'audit des commissaires, en séance plénière du Parlement à Strasbourg, n'avait manifesté que peu de réticences ponctuelles vis-à-vis de quelques commissaires, avant que le 18 janvier 1995 n'amenât le plébiscite confortable au vote de ratification de la nouvelle Commission.



Commission 1995

- | | | |
|--------------------------|----------------------|---|
| 1. M. Santer (Président) | 9. M. Flynn | 17. M. Papoutsis |
| 2. M. Bangemann | 10. M. Van Miert | 18. Mme Bonino |
| 3. M. Pinheiro | 11. M. Marín | 19. Mme Wulf-Mathies |
| 4. Mme Cresson | 12. M. Brittan | 20. M. Oreja |
| 5. M. Kinnock | 13. M. Van den Broek | 21. M. Williamson
(Secrétaire Général) |
| 6. M. Liikanen | 14. Mme Gradin | |
| 7. M. Fischler | 15. M. Monti | |
| 8. Mme Bjerregaard | 16. M. de Silguy | |

Photo C.E. – Réf. 95-50-13

Le lundi, 23 janvier 1995, le Président SANTER et ses commissaires, lors d'une séance à midi, à Luxembourg-Kirchberg-

Cour Européenne de Justice – firent individuellement une déclaration d'engagement, où il était dit en substance:

«Nommé Membre de la Commission des Communautés européennes par les gouvernements des Etats membres des Communautés européennes, je m'engage solennellement:

- à exercer mes fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général des Communautés;
- dans l'accomplissement de mes devoirs, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme;
- à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions.

Je prends acte de l'engagement de chaque Etat membre de respecter ce caractère et de ne pas chercher à influencer les Membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche.

Je m'engage, en outre, à respecter pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages.»

C'est en présence de M. Henri AHLBORN, Maréchal de la Cour grand-ducale; du Président de la Chambre des Députés Erna HENNICOT-SCHOEPGES, du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, des Ministres Jacques POOS, Marc FISCHBACH, Robert GOEBBELS, des Commissaires assermentés sous Présidence DELORS, à savoir Patraig FLYNN, Hans van den BROEK, Karel van MIERT, Martin BANGEMANN et Manuel MARIN, ainsi que de nombreux Hauts fonctionnaires de l'Union Européenne et des services publics luxembourgeois que le Président Rodriguez IGLESIAS, Cour Européenne de Justice, souhaite la bienvenue à la nouvelle Commission, qui prendrait ses fonctions à un moment important: celui du quatrième élargissement communautaire; de même, son mandat, venant à expiration à la fin du siècle, représenterait-il une phase décisive pour le devenir et le développement politique et économique de la future Europe.

Il s'agirait complémentaiement de défendre et d'approfondir l'état communautaire présent, dont également les aspirations en matière politique extérieure et de sécurité communautaire, ainsi que les unions économique et monétaire. La Conférence des gouvernements de 1996 serait en fait un rendez-vous avec l'histoire.

Le Président IGLESIAS rendit hommage à Jacques SANTER, le caractérisant comme un homme engagé, aux qualités politiques et humaines éminentes, tout en remerciant le Président du Gouvernement sortant de l'excellent accueil dont se réjouirait la Cour Européenne de Justice depuis son installation au Luxembourg.



Monsieur Jacques SANTER prit à son tour la parole pour le discours ci-après reproduit.

Allocution de M. Jacques SANTER

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Juges,
Messieurs les Avocats généraux,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Les Membres du Collège des Commissaires que j'ai l'honneur de présider, viennent de prononcer devant vous la déclaration solennelle prévue dans le traité.

Cette dernière étape de la procédure devant l'Institution qui aux termes de l'article 164 du Traité «assure le respect du droit dans l'interprétation de l'application du Traité», est fortement chargée de signification.

En effet, pour la première fois dans l'Histoire de la Communauté, la Commission de l'Union Européenne a été approuvée par le Parlement Européen, acte qui lui confère une légitimité démocratique accrue.

L'Europe a besoin d'institutions solides, proches des citoyens, et prêtes à travailler à leur service.

Je veux m'efforcer avec mes collègues pour que cette Commission soit une Commission forte qui servira le bien commun. Tel est d'ailleurs notre devoir, telle est également notre volonté.

Aujourd'hui nous nous sommes engagés solennellement devant vous à exercer nos fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général de la Communauté.

J'aimerais insister sur l'importance de cet engagement qui nous rappelle à mes collègues et à moi-même, s'il en était besoin, notre devoir d'indépendance, mais qui souligne en même temps la place fondamentale attribuée à votre Cour dans l'édifice institutionnel de l'Union européenne.

C'est en effet grâce à la contribution de la Jurisprudence de votre Cour, que le marché intérieur a pu être progressivement consolidé, les politiques communes encouragées et l'identité extérieure de la Communauté affirmée. Vos grands arrêts balisent ainsi le chemin et encadrent notre action.

Car la Commission en tant que gardienne des traités, a sous votre judicieux contrôle, la lourde tâche de veiller au respect du droit communautaire par les Etats membres et par les acteurs de la vie économique et sociale. Or, rien n'est jamais acquis. Et la tentation pour les Etats membres de résoudre les problèmes en recourant à des mesures unilatérales contraires aux règles communautaires, voire discriminatoires, est toujours présente.

La Commission veillera à ce que le droit communautaire soit appliqué correctement et de façon uniforme dans l'Union. Nous serons prêts à prendre nos responsabilités et s'il le faut, à demander à votre Cour, conformément au nouvel article 171 du traité, d'infliger des sanctions aux Etats membres qui ne respectent pas vos arrêts.

Le Traité de Maastricht a donné de nouvelles ambitions à ce qui est devenu l'Union européenne, et l'entrée de trois nouveaux Etats membres nous a enrichi dans notre diversité, y compris celle de nos traditions juridiques.

Nous avons devant nous des défis importants. Tel que je l'ai souligné dans mon discours d'investiture devant le Parlement, il nous faut une Europe plus compétitive et créatrice d'emplois, dotée d'une monnaie unique, qui sort en même temps forte et responsable sur la scène internationale.

Ceci ne peut être atteint qu'avec des institutions efficaces et démocratiques et surtout plus proches des citoyens.

La Conférence Intergouvernementale de 1996 devra permettre de doter l'Union d'un cadre institutionnel approprié pour faire face à ces défis.

Mais, il ne faut pas oublier, comme vous l'avez souligné à juste titre, que notre Communauté est, surtout et avant tout, une Communauté de droit. La question posée par Staline à Pie XII est devenue célèbre: «De combien de divisions disposez-vous?» Si l'Union européenne n'a, pour l'instant, de force armée, elle a la force du droit et, jusqu'à présent, la Commission et les institutions juridictionnelles ont tout mis en oeuvre pour le faire respecter.

Puisse cette étroite coopération se poursuivre dans les années à venir, dans cette formidable aventure collective qu'est l'intégration européenne.

* * *

Ajoutons le relevé des nouveaux Membres de la Commission, qui, après avoir lu, chacune et chacun dans sa langue, la déclaration solennelle, la signèrent devant le Président IGLESIAS:

M. Jacques SANTER, Président,
Mme Anita GRADIN,
Mme Edith CRESSON,
Mme Ritt BJERREGAARD,
Mme Monika WULF MATHIES,
M. Neil KINNOCK,
M. Mario MONTI,
M. Franz FISCHLER,
Mme Emma BONINO,
M. Yves-Thibault de SILGUY,
M. Erkki Antero LIIKANEN,
M. Christos PAPOUTSIS, commissaires.



Le Président de la Commission, Monsieur Jacques Santer signe la Déclaration.

Photo: Manuel Dias



Réceptions d'adieu de M. Jacques Santer pour les représentants du monde politique et économique au Cercle municipal ...



... et pour l'ensemble du personnel des Ministères d'Etat, du Trésor et des Affaires culturelles au Bar de l'Hémicycle du Centre de Conférences à Luxembourg/Kirchberg

Mission de promotion économique au Vietnam

Une importante mission de promotion économique, présidée par SAR le Grand-Duc héritier et dirigée par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, s'est rendue du 17 au 20 janvier 1995 en République socialiste du Vietnam.

Le but de la mission était d'une part la signature d'un Accord général de coopération entre le Vietnam et le Luxembourg, l'inauguration des locaux de la représentation de TradeArbed à Hô Chi Minh-Ville et d'autre part de permettre aux nombreux hommes d'affaires luxembourgeois qui accompagnèrent SAR le Grand-Duc héritier, de nouer des contacts avec les instances économiques compétentes afin de développer, voire intensifier les relations économiques entre les deux pays.

La délégation luxembourgeoise fut reçue à Hanoi par M. Nyguen Manh Cam, Ministre des Affaires étrangères vietnamien, ainsi que par MM. les Ministres de l'Industrie lourde, de la Santé et du Transport. La délégation a fait également une visite de courtoisie au Général Vô Nguyen GIAP, ancien Vice Premier ministre, commandant des forces armées du Viet-Minh et vainqueur de la bataille de Dien Bien Phu.

A Hô Chi Minh-Ville des réunions de travail furent prévues avec M. Pham Chanh TRUC, Président du Conseil populaire (maire), ainsi qu'avec les représentants du Foreign Trade & Investment Development Center.

VAKANZ '95 – 4^e Salon du Tourisme

Le 4^e Salon du Tourisme – «VAKANZ '95» qui a eu lieu du 20 au 22 janvier 1995 fut le rendez-vous de plus de 160 exposants originaires de 24 pays présentant des centaines de destinations du monde entier aux consommateurs de l'Eurégion Sarre / Lorraine / Rhénanie-Palatinat / Luxembourg-Belge / Grand-Duché de Luxembourg.

«VAKANZ '94», ce fut toute la gamme touristique à portée de main d'un public avide d'évasion: une opportunité rare pour nouer ou approfondir des contacts, étudier les nouvelles tendances du marché, comparer les produits: la destination Grand-Duché de Luxembourg – les destinations étrangères, à travers leurs offices nationaux, régionaux et municipaux du tourisme – les gammes de produits montés par les tour-operators – les séjours in-

dividuels dans les chaînes hôtelières, l'immobilier et les villages de vacances – les transports proposés par les compagnies ferroviaires, aériennes, maritimes, fluviales, les autocaristes, les loueurs de voitures, ... – les excursions dans les parcs de loisirs, les parcs naturels et les châteaux... – les stages-jeunes (sports, découverte, séjours linguistiques) – les produits à thème: croisières, remise en forme, sports, festivals... ainsi que les produits pour séjours courts, dont la demande ne cesse de croître.

A l'occasion de l'inauguration du Salon «VAKANZ '95» la Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A. – F.I.L. avait organisé en collaboration avec l'Institut Européen du Tourisme de Trèves – «Europäisches Tourismus Institut GmbH, Trier – E.T.I.» le troisième «Forum du Tourisme Luxembourg» qui a eu pour thème: «Le contrôle de qualité dans le tourisme rural en Europe – expériences, exemples, défis –»

Cinq conférences d'hommes politiques, de planificateurs et d'experts touristiques en provenance du Luxembourg, de France, d'Allemagne et d'Autriche ont formé le cadre de la présentation des évolutions les plus récentes dans le domaine de l'optimisation qualitative du tourisme rural ainsi que des défis lancés au niveau européen dans ce contexte.

La France lance sa Présidence de l'Union Européenne

Le premier Conseil Affaires Générales de l'UE sous Présidence française, a eu lieu le 23 janvier 1995 à Bruxelles. La nomination de la nouvelle Commission sous la Présidence de M. Jacques Santer, a clôturé la longue procédure d'investiture lancée par le Conseil européen de Corfou.

Au cours du débat général sur le programme de la Présidence française, M. Poos a souligné la très large convergence entre les vues luxembourgeoises et celles de la Présidence française. Il a surtout salué la priorité accordée aux questions de l'emploi, de la croissance et du dialogue social, qui sont faites pour susciter l'élan nécessaire auprès des citoyens et feront progresser la construction européenne avec un projet social cohérent.

Deux autres points de la Présidence française ont été qualifiés de priorité par M. Poos: la conclusion rapide de la convention Europol et un nouveau type de relations avec les pays riverains de la Méditerranée.

Deux déclarations de la Présidence sur des pays riverains de la Méditerranée ont d'ailleurs été approuvées par le Conseil Affaires Générales. La première exprime la révolusion de l'UE devant l'attentat criminel à Netanya en Israël et renouvelle le soutien de l'UE au processus de paix au Proche-Orient et aux dirigeants qui ont choisi la voie du dialogue et de la paix. La deuxième, exprime la préoccupation de l'UE quant à la situation en Algérie et ré-affirme qu'il importe d'encourager toutes les initiatives en vue d'une solution politique sans recours à la violence mais en misant sur le dialogue et le respect des Droits de l'Homme.

Au cours de la partie des débats consacrés à la Conférence intergouvernementale de 96, M. Poos a marqué son accord au calendrier proposé par la Présidence qui inclut:

1. pour le Conseil européen de Cannes en juin 95, un rapport sur le fonctionnement du Traité de Maastricht dans une UE de 15 membres;
2. en décembre 95, le rapport des représentants personnels des Ministres des Affaires Etrangères;
3. la CIG proprement dite en 96.

Dans le cadre du débat sur la déclaration de la Présidence sur la guerre en Tchétchénie, M. Poos a salué le langage clair de la résolution du PE du 19.01.95. Exigeant un cessez-le-feu immédiat et sans condition en Tchétchénie, M. Poos a appuyé la déclaration sur la Tchétchénie soumise au Conseil Affaires Générales.

Ecoutant le rapport de Lord Owen sur les travaux du Groupe de contact, le Conseil Affaires Générales a, dans une déclaration, demandé au Président Tudjman de Croatie de revenir sur sa révocation du mandat de la FORPRONU.

Télégramme de condolérance

His Excellency,
Mr. Yohei Kohno,
Minister of Foreign Affairs,
TOKYO

Having learned with deep sadness the news of the terrible catastrophe that stroke the City of Kobe and its population, I wish to convey to you and the Japanese people my heartfelt condolences.

Jacques F. Poos,
Vice Prime Minister,
Minister of Foreign Affairs
of the Grand Duchy of Luxembourg

(18.1.95)

M^{me} Jacobs au Conseil «Agriculture»

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Bruxelles le 23 janvier 1995.

Le Gouvernement y fut représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

La réunion fut consacrée entre autres à la discussion de divers règlements portant communes de certains organismes de modification du règlement instituant un régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables.

La santé au travail

Le 24 janvier 1995, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse sur les principales dispositions légales en matière de santé au travail.

La présentation du Service national de santé au travail a été faite par Monsieur le Dr Nic. Rumé, Président du comité-directeur.

Rencontre Bodry – Lafontaine

Le 26 janvier 1995, le Ministre de l'aménagement du territoire M. Alex Bodry a rencontré le Ministre-Président de la Sarre, M. Oskar Lafontaine.

Cette réunion de travail qui s'est déroulée à Sarrebruck s'inscrit dans le cadre de la coopération gouvernementale à l'intérieur de la Grande Région (Saar-Lor-Lux).

Au Luxembourg le département de l'aménagement du territoire a été chargé de la coordination des actions en matière de coopération transfrontalière. Lors de leurs discussions les ministres ont abordé des sujets d'intérêt commun dans les domaines de l'environnement, des communications, de l'éducation et du tourisme. L'échange de vues a porté en outre sur les perspectives futures d'un renforcement de la concertation au sein de la Grande Région.

Le 31 janvier 1995 le Ministre Bodry a poursuivi ses contacts avec le partenaire français. La délégation lorraine fut dirigée par le préfet de la région M. Roger Benmeharek.

Entrevue Jacobs – Puech



Mme Jacobs et M. Puech

Le 24 janvier 1995, Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, a reçu pour une visite de travail Monsieur

Jean Puech, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de la France, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne.

«Centre de Prévention des Toxicomanies»



Les membres du conseil d'administration du Centre de Prévention des Toxicomanies

Par loi du 25 novembre 1994, le Gouvernement a été autorisé à créer un établissement d'utilité publique dénommé «Centre de Prévention des Toxicomanies» qui sera l'élément central pour le développement des stratégies de prévention dans le domaine de la lutte contre l'abus de dro-

gues. La réunion constitutive du conseil d'administration du Centre de Prévention des Toxicomanies s'est tenue le 23 janvier 1995 au Ministère de l'Education Nationale sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Energieversorgung Luxemburgs: Bilanz und Zielsetzung

Referat von Robert Goebbels, Wirtschafts- und Energieminister, Luxemburg

Luxemburg, ein Sonderfall in Europa?

Das Territorium Luxemburgs ist mit 2.586 Quadratkilometern nur unwesentlich größer – genau 14 Quadratkilometer – als das Saarland. Dagegen ist das Saarland rund zweieinhalb Mal dichter besiedelt: Rund 1 Million Einwohner in der Saar gegenüber 400.000 im Großherzogtum. Wochentags wird diese Einwohnerzahl noch verstärkt durch zur Zeit fast 55.000 Pendler aus Frankreich, Belgien und der Bundesrepublik. Luxemburg ist die einzige Volkswirtschaft der Europäischen Union, die in den letzten 10 Jahren – und das selbst während der europaweiten Rezession zu Anbeginn der 90er Jahre – jährlich die Beschäftigung zwischen 2 bis 4 % steigern konnte, insgesamt ein Plus von nahezu 50.000 Beschäftigten im letzten Jahrzehnt.

Indem ich diese Fakten hervorhebe, möchte ich nicht behaupten, die Luxemburger seien besser, intelligenter oder gar arbeitsamer als ihre europäischen Nachbarn, oder sie hätten in den letzten 10 Jahren die beste Regierung gehabt.

Der Erfolg Luxemburgs ist das Resultat der Geographie – wir liegen zwischen den beiden großen Kulturen des Kontinents –, sowie der konsequenten Nutzung der Opportunitäten, welche der europäische Integrationsprozess gerade meinem Land brachte. Wir haben, gewissermaßen im Vorgriff auf den Binnenmarkt, unsere Wirtschaft im Industrie- wie im Dienstleistungsbereich immer auf die Bedürfnisse des europäischen Wirtschaftsraumes ausgerichtet. Dabei haben wir nicht nur Nischenpolitik betrieben, wie uns gerne mit scheinbarem Blick auf das "private banking" oder den Tankstellentourismus vorgeworfen wird.

Nein! Wir haben in mancher Hinsicht eine Vorreiterrolle gespielt: Beim Aufbau des Bankplatzes z.B. im "Eurobond"-Geschäft oder bei den Investment-Fonds; im Versicherungs- und im Rückversicherungswesen, im Transportsektor; im audiovisuellen Bereich mit RTL und den Astra-Satelliten.

Selbst im Industriebereich haben wir es verstanden, unsere totale Abhängigkeit von der Stahlproduktion abzulösen durch eine konsequente industrielle Diversifizierung; wobei wir rund 120 neuen Industriebetrieben nicht den luxemburgi-

schen, sondern den europäischen Markt anbieten konnten, der von Luxemburg aus recht zentral zu bedienen ist.

Beispielsweise haben sich in der Zwischenzeit rund zwei Dutzend Zulieferbetriebe der Automobilindustrie angesiedelt, da mein Land ziemlich genau im Mittelpunkt der westdeutschen, nordfranzösischen und belgischen Standorte der Automobilproduktion liegt und damit den "just-in-time"-Erfordernissen dieses Sektors entsprechen kann.

Die luxemburgische Stahlindustrie konnte ihren Modernisierungs- und Expansionsprozess so gut meistern, daß die ARBED sich zum drittgrößten Stahlproduzenten Europas entwickelte.

Last, but not least: Daß die Kleinstadt Luxemburg dank der aktiven Rolle meines Landes beim europäischen Integrationsprozess zu einer der drei europäischen Hauptstädte mit Sitz wichtiger Institutionen der Union heranwuchs, hat uns Luxemburgern nicht geschadet.

Luxemburgs Negativrekorde

Diese etwas lange Überleitung zu meinem eigentlichen Thema war notwendig, um eine andere luxemburgische Besonderheit zu erklären. Pro Kopf der Bevölkerung hält mein Land zwei Negativrekorde: wir sind die größten Energieverbraucher (oder sollte man sagen: Energievergeuder) der Union und tragen somit, wiederum pro Kopf berechnet, am stärksten zur energiebedingten Umweltbelastung bei!

Besonders was den Ausstoß an Kohlenwasserstoff angeht, sind wir einsame Spitze in der Union und schlagen selbst die USA im pro-Kopf-Vergleich.

Wenn man in Rechnung stellt, daß die Europäische Union nach den USA den größten Energiebedarf der internationalen Staatengemeinschaft beansprucht – rund 1/6 des Weltenergiebedarfs bei bloß 7 % der Weltbevölkerung –, dann kann man als Luxemburger nicht stolz sein auf diese Spitzenposition.

Der hohe Energieverbrauch meines Landes hat verschiedene Ursachen. Zum einen hat die positive wirtschaftliche Entwicklung den Einwohnern Luxemburgs einen der höchsten Lebensstandards in der

Welt beschert. Mit über 250.000 Fahrzeugen auf 400.000 Einwohner sind wir das höchstmotorisierte Land der Erde. Rund drei Viertel der Einwohner meines Landes leben in Einfamilienhäusern. 54 % aller Haushalte verfügen über eine Wohnfläche von mindestens 100 Quadratmetern. Hohe Motorisierung und geräumiges Wohnen, verbunden mit modernstem Komfort führen naturgemäß zu einem überhöhten Energieverbrauch.

Dazu kommt die spezifische Wirtschaftsstruktur Luxemburgs: Im Verhältnis zur Gesamtbevölkerung haben wir eine der stärksten Beschäftigungsraten der Welt: – rund 205.000 Beschäftigte auf 400.000 Einwohner, wobei je ein Viertel der Beschäftigten durch Grenzgänger respektive durch in Luxemburg residierende Ausländer gestellt werden. Eine solch hohe Beschäftigtenrate bleibt natürlich nicht ohne Auswirkungen auf den Energiekonsum, sowohl am Arbeitsplatz wie auch transportbedingt.

Obwohl die luxemburgische Stahlindustrie in den letzten 20 Jahren einen enormen Rationalisierungsprozess durchmachen mußte und die Stahlproduktion von rund 6 Millionen Tonnen im Jahre 1974 auf rund 3 Millionen Tonnen fiel, sind die Luxemburger dennoch Rekordhalter bei der Stahlproduktion pro Kopf der Bevölkerung. Da die Stahlindustrie immerhin noch 40 % des Energiebedarfs Luxemburg benötigt, führt dies automatisch zu den erwähnten Negativrekorden beim durchschnittlichen Energiekonsum sowie bei energiebedingten Emissionen.

Erschwerend für die luxemburgische Energiebilanz ist auch ein sehr spezifischer Wirtschaftssektor, nämlich der Tankstellentourismus. Rund die Hälfte des in Luxemburg verkauften Benzins und fast drei Viertel des Diesels werden eigentlich exportiert.

Ich werde im Verlauf meiner Ausführungen auf die spezifische Situation im Stahl- und Tankstellenbereich zurückkommen. Halten wir im Moment bloß fest, daß die schlechte Energiebilanz meines Landes negativ durch diese Besonderheiten beeinflusst wird, aber keine direkten Auswirkungen auf die Weltenergiebilanz hat, weil in Europa kaum eine Tonne Stahl weniger produziert werden dürfte, und auch kaum weniger Benzin oder Diesel verbraucht würde, wenn es in

Luxemburg weder Stahlindustrie noch Tankstellen gäbe!

Luxemburgs Abhängigkeit

Ich habe versucht, ungeschminkt die sehr spezifische Situation des Kleinstaates Luxemburg aufzuzeichnen. Als kleinster Mitgliedstaat der Europäischen Union haben wir auf wirtschaftspolitischem Plan die Maxime "small is beautiful" unter Beweis gestellt. Neben den erwähnten Negativrekorden ist die andere Seite der Medaille jedoch die totale Abhängigkeit vom europäischen Wirtschaftsraum.

Wir sind und bleiben auf Gedeih oder Verderb mit dem europäischen Integrationsprozess verbunden!

Auch kann man nicht sagen, daß mit den verschiedenen Erweiterungen der Gemeinschaft das spezifische Gewicht Luxemburgs und damit unsere Einflußnahme auf den europäischen Entscheidungsprozess zugenommen hätte, selbst wenn demnächst erneut ein Luxemburger das Spitzenamt in der EG-Kommission übernimmt.

Nirgendwo ist die Abhängigkeit Luxemburgs von seinen Nachbarn deutlicher zu dokumentieren als im Bereich der Energie. Ohne natürliche Energievorkommen – ausgenommen etwas Holz- und Wasserkraft – hängen wir zu praktisch 99 % von Energieimporten ab!

Das Ziel jeder vernünftigen Energiepolitik in Luxemburg muß es deshalb sein, diese Abhängigkeit zu verringern:

- durch Sicherung und Diversifizierung der Energieversorgung;
- durch mehr Eigenproduktion, besonders durch bessere Nutzung der Primärenergie und durch verstärkten Rückgriff auf erneuerbare Energiequellen;
- sowie vor allem durch konsequente Förderung von Energiesparmaßnahmen.

Bilanz der Energiepolitik

Wie schon hervorgehoben, konsumiert jeder Luxemburger im Schnitt 13 Tonnen Steinkohle-Einheiten pro Jahr. Im selben Vergleichsjahr 1992 betrug der durchschnittliche Energiekonsum im Saarland 5,95 Tonnen Steinkohle-Einheiten, in der Bundesrepublik 4,05 Tonnen pro Kopf Bevölkerung.

Daran sieht man, daß kleinere Einheiten wie das Saarland und vor allem Luxemburg einen höheren Bedarf haben, als die große Bundesrepublik, da der Energiebedarf der Industrie, und im Falle Luxemburg zusätzlich des Transportsektors, im Verhältnis zur Bevölkerungszahl stärker zu Buche schlägt.

Bei aller Sorge um diesen überhöhten Energieverbrauch der Luxemburger war

die Entwicklung in meinem Land nicht total negativ.

Ein Rückblick auf die Energiebilanz der letzten 20 Jahre belegt, daß in diesem Zeitraum bedeutende Verschiebungen erfolgten:

- der Energieverbrauch der Stahlindustrie hat infolge einer Minderung der Produktion sowie eines verbesserten Energieeinsatzes (Einsparung des Energieverbrauchs pro produzierte Tonne Stahl von rund 25 %) um etwa 60 % abgenommen;
- der Gesamtenergiebedarf liegt heute mehr als 20 % unter dem Bedarf des Jahres 1974;
- der Verbrauch an Kohle (fast ausschließlich Koks-kohle in der Stahlindustrie) hat in demselben Zeitraum, aus gleichen Gründen, um 60 % abgenommen;
- dagegen hat der Bedarf des Transportsektors sich in dem Zeitraum 1974-94 mehr als vervierfacht, wodurch der Verbrauch an Erdölprodukten zunahm;
- diese Zunahme an Erdölprodukten wurde hingegen durch den verstärkten Einsatz an Erdgas in der Industrie und im Heizungssektor abgeschwächt;
- Erdgas wurde erst Anfang der 70er Jahre in Luxemburg eingeführt und hat heute einen Marktanteil von rund 13 %;
- der Strombedarf hat als einziger Energieträger eine relativ konstante Entwicklung verzeichnet und über den Zeitraum von 20 Jahren stetig zugenommen, im Durchschnitt etwa 2 % pro Jahr.

Das Fazit dieser Entwicklung ist, daß der Energieverbrauch im Vergleich zur Entwicklung des Brutto-Inland-Produktes – also die sogenannte Energieintensität – um rund 50 % in diesem Zeitraum abgenommen hat, wodurch sich wiederum die Auswirkung der Energiekosten auf die luxemburgische Handelsbilanz von etwa 20 % auf rund 10 % halbierte!

Schlußfolgend sei hier festgestellt, daß in den letzten 2 Jahrzehnten

- die Versorgungssicherheit zu keinem Zeitpunkt in Frage gestellt war;
- das Preisniveau im Vergleich zu den Nachbarländern für die luxemburgische Wirtschaft konkurrenzfähig geblieben ist;
- Fortschritte bei einer effizienten Nutzung von Energie in den meisten Sektoren festzustellen sind selbst wenn noch bedeutende Einsparpotentiale bleiben und das Hauptsorgenkind der Transportsektor ist;
- eine Diversifizierung der Energieträger in dem Sinne erreicht wurde, daß Erdgas einen bedeutenden Anteil der Versorgung übernommen hat, wobei

noch weitere Potentiale für diesen Energieträger bleiben;

- neue und erneuerbare Energiequellen nur einen bescheidenen Anteil an der Deckung des Energiebedarfs darstellen. Letzere Energien sind in meinen Augen unbedingt förderungswürdig, selbst wenn sie auch langfristig keinen entscheidenden Beitrag zur Energieversorgung liefern werden.

Politische Optionen für die Zukunft

Welche politischen Optionen hat ein Land wie Luxemburg für die kommenden Jahre?

In der Regierungserklärung wird die Versorgungssicherheit als oberstes Ziel angestrebt.

Das gilt vordringlich für die leitungsgebundenen Energieträger Strom und Gas.

In dieser Hinsicht bietet der europäische Binnenmarkt für Energie einem importabhängigen Land wie Luxemburg sehr gute Chancen, da wir verstärkt die von der Brüsseler Kommission angestrebte Konkurrenz zwischen Produzenten und Verteilern von Energie spielen lassen können.

Dazu gehört aber, neben Verhandlungsgeschick, auch der Ausbau von Transportinfrastrukturen.

Sicherung der Stromversorgung

Für die Stromversorgung des öffentlichen Netzes ist zur Zeit die RWE unser Hauptlieferant, während die luxemburgische Stahlindustrie aus Belgien beliefert wird.

Da wegen der luxemburgischen Opposition zum Kernkraftwerk Cattenom ein Stromliefervertrag mit der EDF politisch und vor allem moralisch nicht zu vertreten ist bleiben Luxemburg als Stromlieferant aus dem benachbarten Ausland nur die deutsche und die belgische Produktion, selbst wenn in beiden Fällen auch "Atomstrom" nicht zu vermeiden ist.

Eine von mir in Auftrag gegebene Studie soll klären, inwiefern der Ausbau unseres bestehenden Hochspannungsnetzes notwendig ist, um die Versorgungssicherheit zu festigen und die Option für den Kauf von zusätzlichem Strom aus der Bundesrepublik oder aus Belgien offen zu halten.

Eine gesicherte Stromversorgung bleibt für mein Land in voraussehbarer Zukunft auch bei Ausschöpfung aller möglichen Stromsparmaßnahmen unabdingbar.

Die staatlich konzessionierte Gesellschaft Cegeedel hat, neben einigen kommunalen Verteilern, eine landesweite, flächendeckende Versorgung aufgebaut, um die stark gestiegene Stromnachfrage zu befriedigen.

Mit wachsendem Umweltbewußtsein sieht sich die Elektrizitätswirtschaft heute einer kritisch bis ablehnenden Haltung mancher Bürger ausgesetzt, selbst wenn das Ausfallen einer gesicherten Versorgung noch heftigere Emotionen auslösen würde.

Um den Anforderungen aller Kunden in Bezug auf die Qualität der Versorgung zu begegnen, sind neue Infrastrukturen und somit auch Hochspannungsleitungen unumgänglich.

In den jetzt anlaufenden Diskussionen über eine Erneuerung der Konzession dieses Versorgungsunternehmens Cegedel wird dies auch nicht in Frage gestellt.

Die Regierung mißt aber bei diesen Verhandlungen Umweltschutzaspekten eine stärkere Bedeutung bei.

Neben der Erschließung von neuen Betätigungsfeldern für die Cegedel in einem auf mehr Wettbewerb ausgerichteten Stromsektor, wird die Umweltproblematik eine der größten Herausforderungen darstellen.

Dazu gehören das unterirdische Verlegen von Leitungen in Form von Niederspannungs- und Mittelspannungskabeln, und, wo möglich, auch von Hochspannungskabeln. Weiter die umweltgerechte Planung dieser Leitungen sowie Energieberatungskonzepte für Kunden, Unterstützung rationeller Energieerzeugung und -anwendung, Förderung neuer Technologien und insbesondere Stromerzeugung mittels Wärme-Kraft-Kopplung.

Die Cegedel hat schon durch Beteiligungen an verschiedenen Gesellschaften neue Wege eingeschlagen, insbesondere im Bereich der Wärme-Kraft-Kopplung sowie neuer Energiequellen wie die Windkraft.

Absicherung für die Gasversorgung

Wie beim Strom ist auch beim Erdgas die Absicherung der Versorgung ein wesentliches politisches Ziel.

Zur Zeit hängt Luxemburg praktisch ausschließlich (von einem begrenzten Liefervertrag durch die Gaz de France abgesehen) vom belgischen Erdgasnetz ab.

Aus Gründen der Versorgungssicherheit und der Eröffnung von zusätzlichen Kaufoptionen strebe ich einen zusätzlichen Anschluß an das deutsche Netz und vor allem an das saarländische Netz an.

In Luxemburg führten wir in den letzten Jahren den Ausbau des Erdgasnetzes konsequent durch und sind in alle Landesteile vorgestoßen.

Zusätzlich ist 1993 ein zweiter Anschluß an das belgische Netz in Betrieb genommen worden, womit die technischen und vertraglichen Voraussetzungen für die

Belieferung von neuen Kunden geschaffen sind.

Diese Arbeiten sollen in den nächsten Jahren durch einen weiteren regionalen Ausbau und den Anschluß von neuen Verteilernetzen vervollständigt werden.

Zu diesem Zweck wurde 1990 die Gesellschaft "LUXGAZ - Distribution" mit staatlicher Beteiligung gegründet.

Diese hat den Auftrag in den rund 35 Gemeinden, welche durch den Ausbau des Transportnetzes mit Gas versorgt werden können, für die Verteilung an die Endabnehmer zu sorgen.

Ziel der Regierung ist es, möglichst vielen privaten Verbrauchern eine Alternative zu Öl für Heiz- und andere Zwecke anzubieten sowie die wichtigsten Industriegebiete an das Erdgasnetz anzubinden. Mit dem Ausbau des Verteilernetzes werden mittelfristig fast 90 % der Luxemburger Haushalte und fast alle Industriegebiete diese Möglichkeit erhalten.

Diese Umstellung von anderen fossilen Energieträgern auf Erdgas ist in meinen Augen ein wesentlicher Beitrag zum Umweltschutz und zur Reduzierung der CO₂-Emissionen.

Stärkung der Eigenproduktion

Sicherung der Energieimporte ist ein Ziel, Stärkung der Eigenproduktion eine weitere Priorität.

Luxemburg hat in den 50er Jahren u.a. durch die Errichtung des Staudammes von Esch/Sauer versucht, die Wasserkraft zur Erzeugung von Strom zu nutzen. Die Kapazität dieser Anlage liegt bei 10 Megawatt. Zum Vergleich: zur Zeit der Inbetriebnahme dieser Anlage im Jahr 1960 lag die Spitzenlast im öffentlichen Netz bei 35 MW. Heute liegt dieser Wert bei 500 MW und wir erzeugen in Esch/Sauer und mittels einiger kleinerer Wasserkraftwerke nur mehr 1,5 % unseres Strombedarfs.

Selbst wenn hier oder dort noch kleinere Wasserkraftwerke durchführbar sind und mein Ministerium private Investitionen in diesem Bereich tatkräftig unterstützt, ist an eine wesentliche Steigerung der Stromproduktion durch Wasserkraft nicht zu denken.

Deshalb setze ich hauptsächlich auf zusätzliche Eigenstromerzeugung mittels eines oder zweier Kraftwerke, welche die Gas- und Dampf-Technologie nutzen.

Eine Vorstudie hat die Wirtschaftlichkeit eines G.u.D.-Kraftwerkes belegt.

Da es sich um eine sehr ansehnliche Investition handelt, zirka 200 Millionen DM für 100 MW, strebe ich eine privatwirtschaftliche Finanzierung an. Eine Arbeitsgruppe, bestehend aus Mitarbei-

tern meines Ministeriums und privater Interessenten aus In- und Ausland ist damit beschäftigt, die Finanzierung sicherzustellen und die Vorstudien, auch was die Standortwahl anbelangt, voranzutreiben.

Durch die Schaffung eines G.u.D.-Kraftwerkes wird zwar insgesamt die Energieabhängigkeit Luxemburgs nicht vermindert, sondern auf zusätzliche Gasimporte verlagert. Gesamtwirtschaftlich ist diese Verlagerung für uns dennoch von Interesse, da ein solches Kraftwerk, mit einer Leistung von 100-200 MW dank dem hohen Energieausnutzungsgrad einen energie- sowie umweltpolitischen Schritt in die richtige Richtung bedeutet, besonders wenn es uns gelingt, möglichst viel Wärme an Industriekunden und Fernwärmenetze abzugeben.

Neben dem genannten G.u.D.-Projekt hat Luxemburg eine Reihe von Initiativen im Bereich der Wärme-Kraft-Kopplung entwickelt. Dies betrifft sowohl Anlagen der Industrie (Produktion von Strom und Dampf in Gasturbinen) als auch in Blockheizkraftwerken, die umweltfreundlich und mit hoher Brennstoffausnutzung Strom und Wärme für Nahwärmenetze erzeugen.

Zum Teil wurde diese Entwicklung gefördert durch eine neue Einspeisevergütung für den Überschußstrom von BHKW-Anlagen. Diese Vergütung in der Größenordnung von 12-15 Pfg/kWst. (je nach Verfügbarkeit in der Spitzenzeit) trägt wesentlich zur Wirtschaftlichkeit solcher Anlagen bei.

Es ist unser erklärtes Ziel, bis zum Jahre 2005 10 % des Strombedarfs des öffentlichen Netzes durch solche Anlagen herzustellen.

Erneuerbare Energiequellen

Selbst wenn in absehbarer Zukunft die erneuerbaren Energiequellen wie Sonne, Wind, Biogas oder Wasserkraft die fossilen Energieträger nicht vollauf ersetzen können, zwingt uns die Begrenztheit der fossilen Ressourcen zu einem möglichst sparsamen Umgehen mit denselben und zur Erforschung und Förderung aller Techniken, welche Produktion und Speicherung von erneuerbarer Energie ermöglichen.

Deshalb wurde auf Initiative meines Vorgängers Alex Bodry die "Agence de l'Energie S.A." gegründet, die sich einerseits um Energiesparmaßnahmen bemüht, andererseits erneuerbare Energiequellen fördert.

Die Agence de l'Energie hat ihre Tätigkeit in einer ersten Phase auf kleine Wasserkraftwerke sowie auf die Windenergie konzentriert. Mit Hilfe dieser Studien sowie durch den Anreiz der neuen Ein-

speiseregelung für Strom aus erneuerbaren Energiequellen wurden in kurzer Zeit Arbeiten zur Modernisierung von kleinen Wasserkraftwerken durchgeführt und die Planung für Windkraftanlagen im Leistungsbereich von 500 kW abgeschlossen.

Eine Reihe von privaten Investoren haben Interesse an solchen Anlagen bekundet. Ich hoffe, daß in diesem Jahr die ersten Windkraftanlagen den Betrieb aufnehmen werden.

Mittelfristig erwarte ich, daß die Wasserkraft und die Windenergie zusammen etwa 3 % unseres Strombedarfs abdecken könnten.

Diese Anlagen werden selbstredend vom Wirtschafts- und Energieministerium finanziell unterstützt.

Energiesparen als oberste Priorität

Seit zwei Jahrzehnten hat Luxemburg manche Schritte im Bereich des Energiesparens unternommen, dies nicht ohne Erfolg wie die schon zitierte 50prozentige Verbesserung der Energieintensität darlegt.

Das 1993 von unserem Parlament verabschiedete Energiespargesetz trägt den Erfahrungen der Vergangenheit Rechnung und setzt neue energiepolitische Zielvorgaben, die ich beharrlich umsetzen will.

Ein wichtiger Ausführungsschritt der neuen Gesetzgebung ist die schon erwähnte Einspeisevergütung für Strom aus "Wärme-Kraft-Kopplung" sowie aus erneuerbaren Energiequellen.

In Vorbereitung sind

- eine Vorschrift über den Wärmeschutz bei neuen Gebäuden, die am 01.01. 1996 in Kraft treten soll,
- sowie eine Vorschrift über Energie-Audits in Betrieben und größeren Gebäuden.

Weiter sind geplant:

- Bestimmungen über Energiekennzahlen bei bestehenden Gebäuden;
- Bestimmungen über die Verrechnung von Heizkosten (beides laut EU-Richtlinien SAVE);
- Förderung von Energiemaßnahmen in öffentlichen Gebäuden der Gemeinden und Durchsetzung solcher Maßnahmen auch in staatlichen Gebäuden. Da ich in Luxemburg auch zuständig bin für öffentliche Arbeiten und somit auch für das staatliche Hochbauamt, habe ich in dieser Hinsicht eine unmittelbare Einwirkungsmöglichkeit.

Im Bereich der Industrie verfügt das Wirtschaftsministerium über ein Rahmengesetz zur Förderung von Investitionen im

allgemeinen und seit einer Novellierung im Jahr 1993 zur Förderung von Investitionen im Bereich der Energieeinsparung und erneuerbaren Energien im besonderen. Dadurch verbessert sich die Wirtschaftlichkeit von Projekten in diesen Bereichen.

Allgemein ist festzustellen, daß Energie-sparpotentiale in der Industrie schneller als im Privatsektor genutzt werden, wenn die Wirtschaftlichkeit gegeben ist. So konnte man in den letzten 20 Jahren fast in allen energieintensiven Bereichen der Industrie spezifische Einsparungen von 20 - 30 % feststellen.

Die luxemburgische Stahlindustrie, noch immer größter Energiekonsument des Landes, will bis 1998 zur Stahlerzeugung alle klassischen Hochöfen durch Elektroöfen ersetzen.

Damit verschwindet Koks-kohle als Energieträger völlig aus unserer nationalen Energiebilanz.

Der Einsatz von Elektroöfen in der Stahlindustrie führt naturgemäß zu einem zusätzlichen Strombedarf. Dennoch verbessert sich die Gesamtenergiebilanz des Landes nachhaltig, da das Stahlkochen auf Basis von Schrott weniger Energie erfordert, als auf Basis von Eisenerzen.

Vor allem werden Emissionen verschiedener Art nachhaltig reduziert. So wird der CO₂-Ausstoß in Luxemburg im Jahre 2000 um mindestens 20 % niedriger sein als 1990, der NO_x-Ausstoß um zirka 25 % und der SO₂-Ausstoß gar um 70 %!

Sorgenkind Transportsektor

Sorgenkind beim Energiesparen bleibt nach wie vor der Sektor Transport.

Trotz verstärkter Anstrengungen zur Förderung des öffentlichen Transportes bleibt das Verkehrsaufkommen noch immer sehr hoch und alle Prognosen zeigen eine steigende Tendenz für die nächsten Jahre.

Das größte Potential an zusätzlichen Automobilisten liegt paradoxerweise im dritten Alter. Unsere Großeltern und selbst manche unserer Eltern hatten nie einen Führerschein. Die heutigen Generationen werden ihren Führerschein auch im dritten Alter behalten und nutzen.

Das Autofahren muß zwar in den nächsten Jahren teurer werden.

Doch sind dem "road-pricing" und den Oeko-Steuern jeder Art, auch auf Treibstoffen und Autos in parlamentarischen Demokratien Grenzen gesetzt.

Persönlich kann ich mir in Westeuropa keine Singapur-Gesellschaft vorstellen, in der Autos für Reiche und Spesenritter vorbehalten bleiben.

Auch der LKW bleibt als Transportmittel für die Feinverteilung der Güter und als

logistisches Bindeglied zwischen anderen Transportträgern unentbehrlich. Da in der Europäischen Union sich ohnehin zwei Drittel aller LKW-Fahrten in einem Radius von 50 Km abwickeln, und 80 % aller LKW-Fahrten nicht über 200 Km hinausgehen, ist es ohnehin illusorisch zu glauben, eine massive Reorientierung des Güterverkehrs von der Straße auf die Schiene oder auf Wasserstraßen sei möglich.

Als luxemburgischer Transportminister habe ich in der vergangenen Legislaturperiode für einen verstärkten Ausbau der öffentlichen Verkehrsträger gesorgt. Wir haben einen Verkehrsverbund mit einheitlicher Tarifstruktur für die 4 öffentlichen Transportträger des Landes durchgesetzt. Wir haben das Zugangebot um über 40 %, das Busangebot um über 50 % erhöht.

Wir haben "Park and Ride" entwickelt, "Park and Rail" - also Parkplätze bei Bahnhöfen - durchgesetzt, verkehrsfreie Zonen und Parkmöglichkeiten nur für Anrainer.

Positive Resultate blieben nicht aus, doch ist der Trend zur individuellen Mobilität ungebrochen.

Selbst in einem so kleinen Land wie Luxemburg ist es unmöglich, alle Ortschaften so mit Bahn, Bus oder Tram zu verbinden, daß man immer überall in einem annehmbaren Zeitraum hinkommt.

Bei aller notwendigen Förderung des öffentlichen Transportes (in Luxemburg planen wir zur Zeit an der Einführung einer Stadtbahn nach dem Karlsruher Modell) kommt unsere Gesellschaft nicht am Automobil vorbei.

Ziel muß es sein, die Bürger anzuhalten, das Auto möglichst sinnvoll zu nutzen, also nicht für Pendlerfahrten. Vor allem muß das Auto sparsamer im Verbrauch und müssen Automotoren sauberer werden.

In Luxemburg laufen die ersten Fahrzeuge mit Elektromotoren, mit Erdgas oder Biosprit.

Wir fördern die Produktion von Bioethanol auf Rapsbasis, nicht nur aus Umweltgründen, auch um der Landwirtschaft eine nicht uninteressante zusätzliche Einkommensquelle zu erschließen.

Die technische Entwicklung in Sachen Motoren und Energienutzung geht rapide voran.

Bleifreies Benzin gibt es in Luxemburg seit 1986. Heute wird zu über 70 % bleifrei getankt. Der Bleiausstoß konnte somit von 400 mg auf 13 mg pro Liter verringert werden.

Trotz eines gesteigerten Verbrauchs bedeutet das für Luxemburg eine Senkung des Bleiausstoßes in die Atmosphäre von

64 Tonnen im Jahre 1985 auf 30 Tonnen heute und voraussichtlich um die 6 Tonnen im Jahre 2000.

Der Ausstoß an Russpartikeln konnte in meinem Land von 1142 Tonnen im Jahre 1985 auf 369 Tonnen im Jahre 1994 gesenkt werden, und soll um die Jahrtausendwende bei zirka 50 Tonnen liegen.

Die Zukunftsperspektiven sind demnach auch für den Individualverkehr nicht total negativ.

Wesentlich wäre in diesem Zusammenhang ein Tempolimit auf den Autobahnen in der Bundesrepublik, dem letzten Land in der zivilisierten Welt, das sich den Unfug der Freien Fahrt leistet.

Ein Tempolimit auch in Deutschland würde der Automobilindustrie das letzte Argument nehmen. Autos mit überzüchteten Motoren und mit fast nie benötigten PS-Stärken herzustellen.

Ich sage dies nicht, um von einem luxemburgischen Sündenfall abzulenken, nämlich dem Tankstellentourismus.

Wir verdanken diesem Wirtschaftszweig einen überhöhten Benzin- und Dieselkonsum, andererseits eine nicht unwesentliche Einnahmequelle für den Staat.

Es gab und gibt Bestrebungen, die Besteuerung der Treibstoffe in Europa zu harmonisieren.

Luxemburg hat sich dem nie prinzipiell widersetzt. Die EG-Direktive über die Einführung von Mindestsätzen an Mehrwertsteuer und Akzisen wurde übrigens unter luxemburgischem Vorsitz durchgesetzt. Auch hat Luxemburg die von der Union vorgeschriebenen Mindestsätze im Vorgriff auf die Harmonisierung eingeführt.

Da aber die Finanzminister unserer Nachbarländer ihre leeren Kassen mit Vorliebe durch Steuern auf Treibstoff füllen, sind uns die Preise an den Tankstellen unserer Nachbarn schneller davongelaufen, als wir harmonisieren konnten.

Ich kann nicht sagen, daß uns diese Entwicklung zutiefst betrübt. Da wir die in Luxemburg angebotenen Erdölprodukte aus dem Ausland beziehen, sind die

Einkaufspreise für Benzin und Diesel, bedingt durch die Margen der Verkäufer und zusätzliche Transportkosten, höher als in unseren Nachbarländern.

Käme es zu einer europaweiten völligen Harmonisierung von Steuern und Akzisen auf Erdölprodukten, würden damit Benzin und Diesel in Luxemburg teurer als in unseren Nachbarstaaten.

Bedingt durch die Enge des Landes würden dann kaum Transitreisende in Luxemburg tanken, und auch die Luxemburger wären sehr schnell zu Tankausflügen ins nahe Ausland verführt.

Wir hätten somit kaum noch Einnahmen aus dem Verkauf von Erdölprodukten, müßten dennoch eine aufwendige Straßeninfrastruktur unterhalten.

Wie man sieht, ist die Tankstellenproblematik für mein Land nicht einfach zu lösen, zumal, wie schon betont, nicht einzusehen ist, wie eine luxemburgische Abstinenz auf diesem Gebiet zu einer Verbesserung der Welternergiebilanz führen könnte.

Eine Politik der Vernunft

Wenn ich hier dem "Sorgenkind Transportsektor" einen etwas breiten Raum einräumte, so ist das nicht, weil bei mir noch immer der Ex-Transportminister durchschimmert, sondern weil ich der Überzeugung bin, daß im Problembereich "Energie und Umwelt" die Transportproblematik am schwierigsten zu bewältigen sein wird.

Wir werden in den nächsten Jahren große Fortschritte erleben bei der besseren Nutzung der Primärenergie.

Wir werden Schritt für Schritt die noch enormen Energiesparpotentiale ausschöpfen.

Wir werden verstärkt auf erneuerbare Energiequellen zurückgreifen, selbst wenn noch gewaltige Technologiesprünge notwendig sind, ehe alternative Energien die fossilen Energiequellen wesentlich ersetzen können.

Wir werden, unter anderem durch die Entwicklung neuer Umwelttechnologien,

die energiebedingten Emissionen jeder Art stark vermindern können.

Das gilt vornehmlich für die Bereiche Industrie, Gewerbe sowie für menschliche Behausungen.

Wir werden die größten Probleme behalten in den Bereichen der kollektiven und vor allem der individuellen Mobilität.

Die ganze Geschichte der Menschheit ist eine Geschichte der Mobilität.

Die ersten Menschen benötigten ein Areal von rund 200 Hektar pro Person, das sie zur Nahrungssuche durchstreiften.

5,6 Milliarden Menschen heute, und zwischen 8 und 12 Milliarden Menschen in rund 50 Jahren können das nicht.

Die Menschen leben von Produktion und Handel, also vom Austausch. Mehr Menschen erfordern desto mehr Produktion und Austausch!

Diese lebensnotwendige Mobilität der Güter und Menschen ist nicht mit Muskelkraft zu bewirken, sondern bedarf weiterhin des Einsatzes von Energie in verschiedenster Form.

Die eigentliche Herausforderung für die Energie- wie für die Umweltpolitik liegt meines Erachtens daher in der Bewältigung der Mobilitätsproblematik unserer Gesellschaft.

Dabei genügt es nicht, das Automobil in seinen verschiedensten Formen zu verteuern, und sich für zusätzliche Trambahnen und Radfahrerwege einzusetzen.

Auch ist es illusorisch zu glauben, man könnte in unseren Gesellschaften das Rad des Fortschritts zurückdrehen, selbst wenn nicht alles echter "Fortschritt" ist, was uns die moderne Zivilisation bescherte.

Um zu überleben, müssen die Menschen zuerst leben.

Wenn wir die Probleme, mit denen sich die Menschheit konfrontiert sieht, in den Griff bekommen wollen, benötigen wir weiterhin vernünftiges Wachstum. Dazu gehört das Zurverfügungstellen von ausreichender Energie, selbst wenn offensichtlich ist, daß damit vernünftiger umgegangen werden muß, als das bis heute der Fall ist.

50^e Anniversaire de la Libération du Camp d'extermination d'AUSCHWITZ-BIRKENAU: 27 janvier 1995

Le 27 janvier 1945, les troupes soviétiques libérèrent plus de 7.000 concentrationnaires survivants des Camps d'Auschwitz I et Auschwitz II-Birkenau, réelles usines de la mort, où plus de 1,5 millions de citoyens de plus de 30 peuples connurent un trépas brutal, après avoir enduré les pires privations, famines, souffrances, humiliations et sévices.

Symboles de la plus pure barbarie que le monde ait jamais connu, les deux camps furent lieux sacrés d'un «pèlerinage» ému et émouvant, d'un poignant retour aux sources, rendez-vous des Nations libres européennes, avec leurs Chefs d'Etat en tête.

A Auschwitz-Birkenau, le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par Son Altesse Royale le Grand-Duc JEAN, par l'Ambassadeur en République polonaise Ronald MAYER, Madame Mady MOYSE-JACOB, Présidente du Comité AUSCHWITZ-LUXEMBOURG, Membre du Comité International Auschwitz; le Lt-Colonel Fernand BROSIUS, Aide de camp à la Cour grand-ducale.

Citons, parmi les Chefs d'Etat européens Sa Majesté BEATRIX, Reine des Pays-Bas; Sa Majesté le Roi HARALD de Norvège; les Présidents des Républiques d'Albanie Prof. Dr. Sali BERISHA et d'Autriche Thomas KLESTIL; Zhelyu ZHELEV, Président de la République de Bulgarie; Son Altesse Royale le Prince PHILIPPE de Belgique; le Président de la République tchèque Vaclav HAVEL; le Président Zoran LILIC, République fédérale de Yougoslavie; le Président Algirdas BRAZAUSKAS, Lituanie; Guntis ULMANIS, Président de Lettonie; Kiri GRIGOROV, pour la République de Macédoine; Roman HERZOG, Président fédéral d'Allemagne; Ignatius BUBIS, Président du Conseil central des Juifs d'Allemagne; le Président roumain Ion ILIESCU; le Président de la République slovaque Michal KOVAC; Milan KUCAN, Président de la République de Slovénie; le Président d'Ukraine Leonid KUCHMA; le Président de la République de Hongrie Arpad GONCZ; Oscar L. SCALFARO, Président d'Italie; le Président de l'Assemblée nationale Abdulah KONYI-CIYA, Bosnie-Herzégovine; de la Chambre nationale croate le Président Nedeljko MIHANOVIC; le Prof. Shevach WEISS, porte-parole de la Knesset, pour l'Etat



Son Altesse Royale le Grand-Duc à la tête de la délégation luxembourgeoise comprenant Monsieur Ronald Mayer, Ambassadeur du Grand-Duché en Pologne, Monsieur Fernand Brosius, Aide de Camp de S.A.R. le Grand-Duc et Madame Mady Moysse-Jacob, Présidente du Comité Auschwitz Luxembourg lors des cérémonies de commémoration à Auschwitz, le 27 janvier 1995.



Son Altesse Royale le Grand-Duc devant la «rampe» à Birkenau

Photo: Paul Lenert / LW

d'Israël; pour la Fédération russe le Président Ivan P. RYBKIN; Madame Simone VEIL, Ministre d'Etat, pour la République Française, de même que Serge KARLSFELD, Président de l'Union des Déportés Juifs de France; le Ministre des Affaires Etrangères d'Estonie Juri LUIK; le Ministre des Affaires Etrangères Karolos PAPOULIAS, République de Grèce; le Prix NOBEL de la Paix Elie WIESEL, pour les Etats-Unis d'Amérique; l'Am-

bassadeur Claus JUUL LIELSEN, Royaume du Danemark; le Président Immanuel JAKOBOVITS, Conférence Européenne des Rabbins, Représentant de Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, surtout encore M. Maurice GOLDSTEIN, Président du Comité International AUSCHWITZ.

Sous la terrifiante grille d'entrée, avec la sarcastique inscription «Arbeit macht

frei», le Président polonais Lech WALESA reçut les Chefs d'Etat et autres délégués gouvernementaux, pour, comme l'expliqua L. WALESA lors de son allocution – faire à pied le chemin du douloureux calvaire, arpents meurtriers, de la grille au Mur de la Mort, en passant par le bloc spécial, aux mêmes visées d'assassinats en série... Près d'un million et demi de martyrs sont trépassés, – sans que l'on puisse jamais en connaître un nombre approximativement exact; souffrances, famines, maladies, traitements inhumains, privations en tout genre, coups et blessures d'une indescriptible brutalité... Le travail fut un martyr continué, représentant par ailleurs le chemin le plus court vers une mort, souvent certaine... cette mort, bien que précoce, aurait constitué en fait une libération pour un plus grand nombre.

Emouvants moments que ceux où les gerbes du Souvenir et de la Douleur venaient s'aligner le long du Mur de la Mort...

Silence opprimant au camp d'Auschwitz II-Birkenau, où les stèles des Nations furent fleuries, alors que d'innombrables cierges-témoins furent déposés sur le Mémorial central, sur les rails et les traverses d'une voie qui n'avait qu'une seule finalité, une issue: la Mort...

Témoignages émouvants par Elie WIESEL et Maurice GOLDSTEIN, lequel déclara, en substance, que «les survivants, rares et meurtris, avaient le sentiment qu'ils quitteraient Auschwitz-Birkenau en cette fraîche journée du 27 janvier 1945, mais que, par contre, Auschwitz ne les quitterait plus jamais...»

Son Altesse Royale, le Grand-Duc, visiblement ému par la présence de nombreux anciens Détenus des Camps et les témoignages donnés, déposa à Son tour, un petit lampion, lumière du Souvenir, d'une indicible compassion...

Reproduisons une parole du Président fédéral d'Allemagne Roman HERZOG qui conclut qu'en «ces lieux, les Morts ouvrent les yeux aux Vivants!»

Jacques SANTER, nouveau Président à la Commission de l'Union Européenne, fit parvenir le Message ci-après aux Organismes, aux Hôtes réunis, finalement aux Anciens des Camps:

«Ne jamais oublier»

«En ce jour anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, il ne s'agit pas seulement, pour les Européens, de se rappeler, mais de confirmer que nous ne devons jamais oublier. Ne jamais oublier les atrocités, ne jamais oublier l'indicible. C'est pour ne jamais oublier, qu'au jour le jour, il est de notre devoir à nous tous, citoyens européens, de continuer l'oeuvre de l'Union, du respect de l'autre, de la solidarité sans exclusion.

Face au regain des nationalismes exacerbés, qui sont le ferment du pire, nous devons ensemble sauvegarder nos valeurs de démocratie et de liberté, nous devons ensemble lutter à tout moment contre le racisme et la xénophobie, nous devons ensemble travailler pour les droits de l'Homme. C'est là le seul vrai sens de la construction européenne.»

Adresse du Prix NOBEL de la PAIX Elie WIESEL

Originaire de Roumanie, Prix Nobel de la Paix et écrivain juif, Elie WIESEL, ancien concentrationnaire d'Auschwitz, fit une adresse poignante d'émotion et de vérité, lors de la cérémonie du 50^e Anniversaire de la Libération du Camp d'extermination d'Auschwitz, vendredi, le 27 janvier 1995, déclarant en substance, au Camp Auschwitz II-Birkenau:

«... Je parle ici en tant que Juif, qui, il y a 50 ans et 9 jours, n'avait ni nom, ni nationalité, ni espoir, ni encore d'avenir, rien d'autre que le numéro 17713. Je parle en tant que Juif, qui voyait ce que l'humanité a fait à elle-même, comment elle créait souffrances, faim et trépas...»

En ces lieux sombres et maudits, nous ne pouvons que nous rappeler les innombrables victimes, sans visages.

Fermez les yeux et vous verrez ce que nous avons vu – d'interminables marches nocturnes... Fermez vos yeux et vous verrez les flammes... Fermez vos yeux, le ciel et la terre brûlent. Ecoutez les cris des mères épouvantées, regardez les larmes des enfants, des enfants admirables, les petites filles aux cheveux d'or. Regardez comment les victimes marchent vers les flammes...

Il est vrai – non pas toutes les victimes ne furent juives, mais tous les Juifs furent victimes. Fermez vos yeux et écoutez; mais ouvrez en même temps vos coeurs. Ecoutez la question que nous nous posions à l'époque: Que se passait-il ici? – Ici les meurtriers tuaient, et les victimes trépassèrent, – et le reste du monde continuait tout simplement –, comme si de rien ne s'était passé. Que se passait-il dans les villes avoisinantes? Dans les pays voisins? La vie continua...

De temps à autre, nous nous questionnons pour savoir ce que nous en avons appris. La réponse à mon sens, sera de ne pas céder à la haine, mais de faire résolument face au fanatisme, à la violence et à la terreur. Cessez la violence et les effusions de sang partout où, aujourd'hui, des hommes s'entretuent. Que pouvons-nous dire d'autre encore au monde...?»

L'APPEL d'AUSCHWITZ

Jeudi, le 26 janvier 1995, des hommes politiques, des ambassadeurs et des Prix NOBEL de la Paix de 30 pays se sont réunis au Château royal de WAWEL à

Cracovie, pour arrêter le message ci-après, l'APPEL d'AUSCHWITZ qui fut présenté vendredi, le 27 du mois, lors de la cérémonie commémorative centrale au Camp de concentration et d'extermination d'AUSCHWITZ-BIRKENAU:

«Appel aux Peuples du Monde:

50 ans après la libération d'Auschwitz-Birkenau, nous nous sommes réunis pour commémorer le plus grand crime qui ait été perpétré dans l'histoire. Un crime qui, selon ses auteurs, devait leur valoir la solution finale, un crime contre les Juifs – essentiellement contre les Juifs –, mais également contre d'autres Peuples: contre les Polonais, contre les Romanichels, les Russes, les Hollandais, les Français, les Allemands, les Autrichiens, les Russes Blancs, les Bulgares, les Yougoslaves, les Luxembourgeois, les Lituaniens, les Lettons, les Danois, les Estoniens, les Tchèques, les Croates, les Hongrois, les Bosniaques et les citoyens d'Herzégovine, les Belges, les Italiens, les Ukrainiens, les Sloènes, les Slovaques, les Roumains, les Macédoniens, les Norvégiens et les Albanais. Ici, sur terre polonaise, mais non pas par main polonaise, les nazis allemands ont construit une chaîne de Camps, parmi lesquels Auschwitz-Birkenau devint le symbole du Mal et de la Barbarie, ceci non pas seulement en ce qui concerne le 20^e siècle.

Nous sommes obligés de rappeler la mémoire des victimes, leurs morts, mais également la vie. Leur héritage doit aider l'Humanité à fonder une créance en l'avenir, créance qui soit dénuée de rassistisme, de haine et d'antisémitisme. Obligés que nous sommes de commémorer les victimes du camp de concentration d'Auschwitz, nous sommes de même obligés, vis-à-vis des vivants de faire nôtre le souci pour la paix, la tolérance et les droits de l'homme.

Nous croyons et nous espérons que ces principes soient acceptés avec respect, qu'ils se gravent profondément dans la conscience de l'ensemble de la société internationale, qu'ils touchent les coeurs et les esprits, de sorte qu'à la fin du 20^e siècle, soient créés les instruments pouvant garantir une solution pacifique de tous les conflits.

Des crimes contre l'Humanité ne doivent pas être oubliés, indépendamment des faits, où, quand et par qui ils ont été commis. Il doit en être jugé de façon juste. Il doit en ressortir un avertissement pour les contemporains, comme pour les générations futures. Il est dit que, quiconque sauve une vie humaine, sauve toute l'Humanité; quiconque détruit une vie humaine, détruit l'ordre du Monde. Voilà pourquoi, nous voulons lancer au monde entier, à tous les peuples, à tous les hommes l'Appel: Plus jamais de fanatisme et de violence. Plus jamais de guerre et de meurtre.»

Office solennel de Commémoration

A l'occasion du 50e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, le Consistoire Israélite de Luxembourg, en collaboration avec le Comité Auschwitz Luxembourg, a fait célébrer le 30 janvier 1995 en la Synagogue de Luxembourg un Office solennel de Commémoration.

Pendant l'Office solennel de Commémoration en la Synagogue de Luxembourg



Son Altesse Royale le Grand-Duc a remis le Trophée International du Fair-Play = Prix Pierre de COUBERTIN à S.M. le Roi de NORVEGE

Dimanche, le 29 janvier 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc, en tant que Membre de très longue date du Comité Olympique International, a eu le plaisir de remettre le Trophée International du Fair-Play, - Prix, dont la création est fondée sur le Baron Pierre de Coubertin - à Sa Majesté le Roi HARALD V de Norvège, séance solennelle qui eut lieu à Stuttgart; cette très haute distinction fut décernée à la nation norvégienne pour son comportement extraordinairement sportif, amical et accueillant lors des Jeux Olympiques d'Hiver, l'année passée.

Prologue musical magistral à la séance académique par la trompette-solo de la Philharmonie de Dresde, Mathias SCHMUTZLER, interprétant «Appel solennel» de G. Friedrich HAENDEL.

Il appartient ensuite au Professeur Président du Comité International Fair-Play Willi DAUME, de souhaiter une cordiale bienvenue aux grands Hôtes, dont Sa Majesté HARALD V de Norvège, qui fut récipiendaire pour compte et à la place de Son Peuple, ainsi que Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Les allocutions de circonstance étaient prononcées par le Directeur général de l'UNESCO, le Prof. Dr. Federico MAYOR, par M. Erwin TEUFEL, Ministre-Président du pays de Baden-Württemberg, ainsi que par le Dr. Manfred ROMMEL, bourgmestre de la capitale du Land Baden-Württemberg.

Présentation du court-métrage filmé «A kind of Magic», qui reproduisit l'extraordinaire atmosphère et l'unique esprit amical et fraternel qui avaient caractérisé les jeux d'hiver à Lillehammer.



Lors de la remise du Prix au Roi de Norvège

Ce fut à la suite de cet excellent document que Son Altesse Royale le Grand-Duc

prononça la laudatio, dont nous reproduisons l'intégrale ci-après:

Allocution du Grand-Duc à Stuttgart, le 28 janvier 1995

Majestät,
Herr Generaldirektor der UNESCO,
Herr Ministerpräsident des Landes
Baden-Württemberg,
Herr Oberbürgermeister,
Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,

Keinen Augenblick habe ich gezögert die Einladung zu dieser Feierstunde durch den Präsidenten des Internationalen Komitees für Fair Play und meinen langjährigen Kollegen aus dem Internationalen Olympischen Komitee, Willi Daume, mit grosser Freude anzunehmen und die ehrenvolle Rolle des Laudators zu übernehmen.

Ausschlaggebend dafür waren natürlich neben den verwandtschaftlichen und freundschaftlichen Verbindungen mit dem norwegischen Königshaus, hauptsächlich die Tatsache, daß Ich das Glück hatte die Olympischen Winterspiele in der wunderschönen, unberührten Natur um Lillehammer in ihrer Integralität mitzuerleben und zu einem unvergeßlichen Erlebnis werden zu lassen, sowie der Wille mein persönliches Engagement für Fair-play noch einmal zu unterstreichen.

Your Majesty,

It is a great pleasure for me to pronounce the laudatio on the occasion of the award ceremony of the Pierre de Coubertin International Fair Play Trophy for the Year 93/94 to the People of Norway.

It is however not the first time that Your Majesty will hear these few words of admiration from me. Indeed the circumstances are slightly different, as last time we were standing together in deep snow with temperatures around -20 degrees on the different competition sites. Almost one year passed already, but the wonderful souvenirs remain vivid in my mind.

Your Majesty, during the XVII Olympic Winter Games in Lillehammer the people of Norway gave a lesson to the world.

Millions of persons around the globe saw how remarkable the Norwegian public was by its sportsmanship, acclaiming athletes of all nations with equal enthusiasm. The Norwegian spectator appreciated with fairness the merits of all sportsmen, even the most unfortunate.

Every day, for the competitions, a huge and orderly crowd set off for the venues in the early hours, heading single-file through the snow in never-ending streams. More than two million people visited the competition sites, which represents almost half the population of the country. Without a break, the Norwegians laid siege to the Olympic sites, laughing and singing, cheering the competitors on, being enthusiastic connoisseurs of all the events and keen on all the champions, irrespec-

tive of their nationality. The spectators were genuinely fascinated by the different events, encouraging everyone yet knowing exactly who deserved the most credit and who had the best chances of winning.

We remember the applause for the Italian team in the cross country skiing relay, even though they had beaten the national team; and also the sustained interest in the ski jumping, even when Germany's Jens Weissflog outclassed the Norwegian celebrity Espen Bredesen. I will never forget the tens of thousands of people massed on the last Sunday in the Birkebeiner stadium for the 50 km cross country race who supported the victorious efforts of the Kazakh, Vladimir Smirnov, with the same fervour as for a local hero, simply because all these people had recognized the merit of the athlete.

Enthusiasm was also the watchword in the Hamar viking ship and the Gjovik cavern, where the ice hockey tournament attracted almost 300.000 spectators for a sport practised relatively little in the country – something which again shows the genuine and absolute passion for sport throughout Norway.

But the Norwegians also showed that Olympism is more than sports competitions. By creating the project «Lillehammer Olympic Aid», by reviving the ideals of Solidarity and Peace, the world of sports has joined hands with humanitarian efforts.

Referring to one of the fundamental principles of the Olympic Charter which states that a better world can be built by educating youth in a spirit of friendship, solidarity and fair play, the Olympic Aid fund, an idea of Mr Audun Tron, Mayor of Lillehammer, mobilized thousands of volunteers and collected through several campaigns in Norway over 6 million US \$ for educative actions and support to victims of war in various regions of the world.

At the Centennial Olympic Congress in Paris the Norwegian athlete Johan Koss

declared that sport should be at the heart of an harmonious development of the human being and serve the cause of world peace and human dignity. His statement should encourage us to support the long term objective of this project which is to pass on the challenge of Olympic Solidarity to Atlanta and to all future Olympic Games.

Your Majesty,

We were impressed by the outstanding results of all the athletes that competed in Lillehammer. But it is the men and women of Norway who were the real heroes of the XVII Olympic Winter Games.

With my most heartfelt congratulations, also on behalf of the International Committee for Fair Play and the International Olympic Committee, I ask Mr Federico Mayor, Director General of UNESCO to hand over to His Majesty the King of Norway the Pierre de Coubertin International Fair Play Trophy dedicated to the people of Norway.

Applaudissements nourris avant que notre Souverain ne remette le Trophée à Sa Majesté le Roi HARALD V, contant autant qu'ému...

La très attachante composition «Solveig's Song» de GRIEG fit transition artistique à la remise de la distinction «Promotion du Fair-Play», trophée qui revint au Président de la FIFA, le Dr. João HAVE-LANGE; il appartient à Son Excellence Louis Guirandou N'DIAYE, Vice-Président du Comité International Fair-Play et Membre du Comité Olympique International, de prononcer la laudatio du récipiendaire.

Admirables et chaudes paroles de remerciements que celle prononcées par S.M. le Roi HARALD V, au nom de Son Peuple, pour l'attribution et l'honneur leur qui leur furent assurés, avant que la très belle séance ne clôturât par «Air de trompette», interprété, une fois encore, par le solo Mathias SCHMUTZLER.

M. Afanassievski en visite à Luxembourg

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a rencontré le 28 janvier 1995 M. Afanassievski, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie chargé des relations avec l'Europe.

Au cours d'une réunion de travail furent notamment examinées la situation en Tchétchénie, les relations entre la Fédération de Russie et l'Union européenne ainsi que des questions bilatérales.



Veillée de la Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force

En souvenir du 50^e anniversaire du massacre des 91 jeunes luxembourgeois enrôlés de force, dans la prison de Sonnenberg (Slonsk), la Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force a organisé une Veillée le 30 janvier 1995 au «Kanounenhiwel» devant le Monument national, avec le programme suivant:



Monsieur J.P. Bolmer pendant son allocution

- Les porte-drapeaux s'installent autour de la Flamme éternelle du Monument national.
- Ouverture de la cérémonie par l'Ensemble de Cuivre du Conservatoire de la ville de Luxembourg (M. Charles Consbruck).
- Allocution de bienvenue par J.P. Bolmer, secrétaire général de la fédération.
- Dépôt de fleurs devant la Flamme éternelle.
- Sonnerie aux morts par les clairons d'honneur, Messieurs Johny Schmidt et Edouard Faber.
- Appel des noms des 91 victimes, par des élèves du Lycée Michel Rodange, accompagné par l'Ensemble de Cuivre.
- Message du Grand-Duc Jean au président de la fédération.
- Prière par le prévôt André Heiderscheid.
- Hymne national (2 strophes).
- Recueillement dans la chapelle ardente du Monument national de la Solidarité luxembourgeoise.



Recueillement devant la flamme éternelle



Des élèves du Lycée Michel Rodange appellent les noms des 91 victimes.



Coopération transfrontalière

Dans le cadre de ses prises de contact avec les responsables de la coopération transfrontalière, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Aménagement du Territoire, a rencontré le 31 janvier 1995, le Préfet de la Région Lorraine, Monsieur Roger Benmebarek. Des représentants du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Moselle et de la Meurthe et Moselle ont également assisté à la réunion.

Cette réunion de travail a permis d'évoquer l'état d'avancement des grands dossiers de coopération: le Pôle Européen de Développement de Longwy, les perspectives en matière d'infrastructures ferroviaire et autoroutière notamment.

La mise en application de la nouvelle génération du programme européen transfrontalier (Interreg) a été approfondie: il représentera plus de 30 millions d'écus (1,2 milliards de francs lux) pour la frontière franco-belgo-luxembourgeoise pour la période 1995-1999.

Cette séance de travail a permis de constater l'ambition commune d'accentuer encore les efforts de coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise, grâce à une convergence des points de vue entre les deux pays.

Afin de concrétiser ces accords, il a été décidé d'engager une réflexion prospective globale sur le développement économique et social dans le périmètre transfrontalier franco-luxembourgeois. Ce schéma commun devra déboucher sur des projets cofinancés grâce au programme Interreg.

La crue des eaux de janvier 1995

Fin janvier 1995, une grande crue des eaux a causé d'importants dégâts dans diverses régions du pays.

Ci-après nous relevons des statistiques du Service de la Navigation de Grevenmacher et de la Protection civile concernant ces crues.

Station limnimétrique	Date	heure	niveau d'eau max.
Stadbredimus (Moselle)	28.1.95	16.00	786 cm
Grevenmacher (Moselle)	28.1.95	21.00	803 cm
Bollendorf (Sûre)	23.1.95	14.00	574 cm

date	h	Our Dasb	Our Vianden	Sauer Bigonville	Sauer Diekirch	Sauer Bollendorf	Sauer Rosport	Alzette Hesper	Alzette Eich	Alzette Beggen	Alzette Steinsel	Alzette Mersch	Alzette Ettelbr	Wark Ettelbr	Eisch Hunneb	Eisch Simmern	Mamer Kopstal	Attert Everling
22	12	600	122	173	196	276	357	262										
	24	644	203	226	298	438	567	max	346	323	360	363	365		193	243	max	318
23	12	723	280	262	340?	568	731								max	240		351
	16	711	272	260	339	569	734					410			180	229	210	335
25	12	632	165	215	248	353	463		202	150	178	215	208	105	140	101	126	155
	24	676	226	239	289	448	582	260	280	240	286	310	317	149	260	174	248	256
26	12	694	268	280	326	542	700	328	322	287			352	171		212		
	24	686	248	274	312	500	657		236							132	113	210
27	12	672	236	259	294	473	621			172						94	61	136
	24	653	197	239	270	402	538			148						71	56	113
28	12	654	200	243	283	416	544	221		176		285			240	149	131	205
	24	700	256	261	290	458	613	261		232	270					157	138	147
29	12	680	231	247	291	455	603			234						147	95	149
	24	674	224	250	296	452	587	259		251	300	338			270	162	182	223
30	12	694	245	269	309	487	633			227			323	114		162	82	184
	24	673	227	248	287	451	603			185						92	54	128
31	8	657	205	232	268	410	549			150						71	44	108

*L'évacuation de la Clinique
d'Ettelbruck*



*La crue des eaux
à Angeldorf*

*La vallée
entre Ettelbruck et Diekirch*



*La Place Dargent complètement inon-
dée*

La Banque Européenne d'Investissement en 1994

Sir Brian Unwin, Président de la Banque européenne d'investissement, a convié à une conférence de presse le 1^{er} février 1995, au siège de la Banque à Luxembourg.

A cette occasion, Sir Brian et ses collègues ont fait connaître les résultats 1994 et perspectives d'activités de la BEI. L'accent fut particulièrement porté sur la contribution de la Banque au soutien des objectifs de l'Union européenne, notamment le développement des réseaux transeuropéens de communication. L'extension de l'action de la BEI à l'extérieur de l'Union européenne fut également évoquée.

Soutien accru de la BEI à l'initiative de croissance de l'Union européenne en 1994

- Consolidant ses réalisations de 1993, la Banque européenne d'investissement a consenti pour près de 20 milliards d'écus de prêts en 1994 en faveur d'investissements favorisant la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Union européenne, en particulier ceux promouvant l'initiative de l'Union relative à la croissance économique.
- Pour financer ses prêts, la BEI a emprunté sur les marchés des capitaux plus de 14 milliards d'écus, en 17 monnaies, confirmant ainsi son rang de premier emprunteur international au monde.
- Dans les Etats membres, les prêts de la BEI se sont élevés à 17,7 milliards d'écus, malgré la conjoncture économique difficile et la tendance générale à la baisse des investissements nouveaux. Ils ont permis de financer des investissements s'élevant à 45 milliards d'écus, ce qui a contribué au total pour 4,2 % à la formation brute de capital fixe dans l'Union.
- A l'extérieur de l'Union européenne, dans le cadre de la coopération de celle-ci avec les pays non membres, les concours de la BEI ont atteint 2,2 milliards d'écus au total, soit quelque 11 % de l'ensemble de ses prêts.
- Une part importante des activités de la BEI a été axée en 1994 sur le renforcement de l'initiative de l'Union européenne tendant à encourager la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. A cette fin, la BEI a:
 - approuvé des prêts épuisant les 7 milliards d'écus du Mécanisme d'Edimbourg visant à accélérer le financement de réseaux transeuropéens (RTE) dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie;

- créé un «guichet» spécial de prêts – accueilli avec satisfaction en décembre dernier par le Conseil européen réuni à Essen – pour adapter ses financements aux besoins spécifiques des infrastructures d'intérêt européen, en particulier les RTE prioritaires;
- lancé le mécanisme de prêts bonifiés d'un montant de 1 milliard d'écus en faveur des investissements créateurs d'emplois réalisés par des petites et moyennes entreprises (PME), administré en coopération avec des banques et des institutions financières des Etats membres;
- mis en place, en sa qualité de co-actionnaire à côté de la Commission européenne et d'une soixantaine de banques de l'Union européenne, le nouveau Fonds européen d'investissement (FEI) destiné à consentir des garanties pour le financement d'infrastructures européennes et d'investissements effectués par des petites et moyennes entreprises.
- La BEI a accru le volume de ses prêts en Europe centrale et orientale – quelque 960 millions d'écus – et a plus que doublé ses financements dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) (460 millions d'écus), ainsi que dans les Etats de l'AELE (265 millions d'écus), notamment en Autriche, en Finlande et en Suède, qui sont désormais membres de l'Union et de la BEI, et en Norvège.
- La Banque a assumé de nouvelles responsabilités à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, en s'engageant à appuyer le programme de relèvement de l'Irlande du Nord et le développement des territoires palestiniens de Gaza/Cisjordanie, et en envisageant d'intervenir en Afrique du Sud.

Commentant les activités de 1994, Sir Brian Unwin, Président de la BEI et Président de son Conseil d'administration, a déclaré:

«Je suis heureux que, dans une conjoncture économique difficile, nous ayons pu maintenir en 1994 le niveau global et la qualité de nos financements et continuer ainsi à apporter une importante contribution à l'intégration européenne et au programme de relance de l'Union. La Banque s'est acquittée des mandats que lui avaient donnés les Conseils européens d'Edimbourg et de Copenhague en 1992 et 1993; dans l'année à venir, avec le soutien du Conseil qui s'est tenu à Essen en décembre 1994, nous allons axer tout particulièrement notre action sur le finan-

cement des réseaux transeuropéens prioritaires dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications. Nous avons également continué à apporter un appui substantiel à la politique de coopération extérieure de l'Union, notamment en Europe centrale et orientale et dans les pays méditerranéens.»

Le rôle essentiel joué par la BEI dans le cadre de l'initiative de croissance de l'UE

L'accueil fait par la BEI à l'initiative relative aux RTE prioritaires:

En 1994, la BEI a prêté 7,2 milliards d'écus pour financer des investissements relevant de RTE relatifs aux transports et à l'énergie et s'est engagée à fournir d'importantes ressources supplémentaires en faveur des projets de RTE figurant sur la liste prioritaire approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen d'Essen. Pendant l'année, la BEI a participé activement aux travaux du Groupe de travail de représentants des chefs d'Etat et de gouvernement, présidé par M. Henning Christophersen, Vice-Président de la Commission européenne, qui a identifié des projets de RTE prioritaires dans les secteurs des transports et de l'énergie et évalué leurs besoins en matière de financement.

La Banque a déjà instruit la plupart des 14 RTE prioritaires dans le domaine des transports et a approuvé des prêts se montant à quelque 4 milliards d'écus pour financer neuf d'entre eux, ou des composantes de ceux-ci, y compris la section Vérone-Innsbruck de la liaison ferroviaire à grande vitesse Vérone-Berlin, les sections française et belge du Train à Grande Vitesse (TGV) Paris-Londres-Bruxelles-Amsterdam-Cologne, la liaison ferroviaire Cork-Dublin-Belfast-Lame-Stranraer, l'aéroport de Milan/Malpensa, ainsi que des tronçons autoroutiers en Espagne, en Grèce, au Portugal et en Finlande. Sur les dix projets prioritaires relatifs à l'énergie, quatre ont déjà donné lieu à des prêts de plus de 1,6 milliard d'écus de la part de la BEI: le gazoduc Maghreb-Europe (via le détroit de Gibraltar) et la mise en place de réseaux de distribution de gaz naturel en Espagne, en Grèce et au Portugal.

Les participants au Sommet d'Essen ont souscrit à l'initiative de la BEI tendant à créer un guichet spécial de prêts pour maintenir le rythme de ses activités de financement en faveur de grands projets européens d'infrastructures. Le «guichet» s'applique aux investissements réalisés à l'intérieur de l'Union

européenne ainsi que dans les pays voisins, situés en Scandinavie, en Europe centrale et orientale et dans le bassin méditerranéen.

Le guichet spécial de prêts de la BEI

Dans le cadre du guichet spécial, la BEI consentira des prêts à des conditions adaptées aux besoins particuliers de projets économiquement viables d'intérêt européen dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie, tout spécialement les RTE prioritaires de grande dimension. Elle envisagera notamment d'accorder: le report du paiement des intérêts pendant la période de construction, des différés d'amortissement du principal plus longs, des durées de prêt allongées, des facilités de refinancement et des avances de fonds. La BEI est prête à être associée aux projets à leurs tout premiers stades afin de participer à la mise en place de la structure financière la plus appropriée, et elle élargit également ses critères d'intervention de manière que les projets relatifs aux transports, aux télécommunications et à l'énergie facilitant l'accès aux RTE puissent être pris en compte, qu'ils soient ou non situés dans l'Union européenne. La Banque envisage d'affecter chaque année jusqu'au tiers de ses prêts au financement de projets d'infrastructures présentant un intérêt pour l'Union.

Dans le cadre plus général du Mécanisme financier d'Edimbourg, mis en place à l'issue du Sommet d'Edimbourg, en décembre 1992, pour accélérer le financement de réseaux transeuropéens dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie (et pas seulement les projets prioritaires de l'UE), ainsi que de projets relatifs à la protection de l'environnement, la BEI a approuvé l'intégralité du montant de 7 milliards d'écus en l'espace de 2 ans et à jusqu'à présent signé des contrats de financement s'élevant à près de 5 milliards d'écus (2,5 milliards d'écus en 1994) en faveur de quelque 140 réalisations.

Fonds européen d'investissement

La BEI a joué un rôle décisif dans la création et le démarrage du Fonds européen d'investissement (FEI) en juin 1994. Le FEI accorde des garanties à long terme aux prêteurs et investisseurs concernés par les RTE ainsi qu'aux PME. Il a déjà approuvé des opérations de garantie pour des prêts se montant au total à plus de 700 millions d'écus, appuyant le financement de huit grands projets d'infrastructures, dont deux RTE prioritaires, l'aéroport de Malpensa et le réseau de transport de gaz naturel au Portugal. Quatre opérations ont porté sur des PME.

Le FEI

Le FEI est une nouvelle institution financière créée dans le cadre de l'initiative de croissance économique adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne lors du Sommet d'Edimbourg en décembre 1992. Il a été formellement mis en place en juin 1994 avec un capital autorisé initial de 2 milliards d'écus. Sur ce montant, 1,7 milliard d'écus a été souscrit: 800 millions d'écus par la BEI, 600 millions d'écus par la Commission européenne et 300 millions d'écus par une soixantaine de banques publiques et privées des pays membres de l'UE. Le solde de 300 millions d'écus est disponible pour d'autres institutions bancaires, notamment dans les nouveaux Etats membres de l'UE. Le Fonds axe son action sur l'octroi de garanties financières aux banques à l'appui d'investissements à moyen et long terme intéressant les RTE et les PME. Dans un premier temps, il est en mesure de garantir pour plus de 5 milliards d'écus de financements, chiffre qui ira jusqu'à 16 milliards d'écus à plus long terme. Après ses deux premières années d'activité, il pourra commencer à financer des prises de participation.

Renforcement des prêts en faveur d'initiatives émanant de PME

Dans le cadre du programme d'Edimbourg de relance économique, la BEI a mis en place, à la mi-1994, un mécanisme de prêts bonifiés pour les PME qui créent de nouveaux emplois. En vertu de ce mécanisme, 1 milliard d'écus de prêts BEI pour des investissements créateurs d'emplois réalisés par des PME peuvent bénéficier, pour une durée de 5 ans, d'une bonification d'intérêts de 2 % prélevée sur le budget communautaire. Ce mécanisme est mis en oeuvre par le biais des prêts globaux de la BEI, administrés en coopération avec les banques et institutions financières des Etats membres.

L'activité de base: le financement du développement régional

En 1994, la BEI a continué à accorder la priorité au financement du développement régional à l'intérieur de l'Union européenne, en accordant plus de 12 milliards d'écus à l'appui des régions en retard de développement ou confrontées à des problèmes de déclin industriel ou d'aménagement rural. Environ 90 % de ces financements étaient localisés dans des régions admissibles au soutien des Fonds structurels de l'Union européenne: 48 % dans des zones connaissant des problèmes structurels de développement (Objectif 1) et 40 % dans des régions confrontées à des problèmes de déclin industriel ou de reconversion (Objectif 2) et dans des

zones rurales en voie de conversion (Objectif 5b). Dans les quatre Etats membres ayant le revenu par habitant le plus bas et éligibles aux subventions du Fonds de cohésion, les prêts de la BEI ont contribué à l'activité globale d'investissement, représentant 15 % de la formation brute de capital au Portugal, 18 % en Grèce, 7 % en Espagne et 9 % en Irlande. La Banque coopère étroitement avec la Commission européenne pour rattacher ses activités de prêt aux aides non remboursables acheminées par l'intermédiaire des Fonds structurels, de même que pour la mise en oeuvre du Fonds de cohésion.

L'engagement de la BEI envers le développement régional s'exprime également par l'appui qu'elle apporte au processus de modernisation en Allemagne orientale, où la Banque a intensifié ses prêts, les portant à 1.515 millions d'écus, ce qui représente 66 % du total de ses financements en Allemagne. Les projets financés par la BEI contribuent à hauteur de 4 % à l'activité globale d'investissement dans les nouveaux Länder.

La Banque prendra part au programme de l'UE pour le relèvement de l'Irlande du Nord et des comtés frontaliers, dans la République d'Irlande, qui est destiné à soutenir la régénération urbaine et rurale, l'emploi, le développement transfrontières, l'inclusion sociale et la promotion des investissements. La Banque prévoit d'accélérer ses opérations de financement dans la région et s'est fixé l'objectif de 300 millions de GBP pour les cinq prochaines années. Venant en complément des mesures de soutien annoncées par le Conseil européen d'Essen (affectation de 230 millions de GBP d'aide non remboursable), les concours de la BEI mettront l'accent sur les grands projets d'infrastructures économiques et sur les mesures propres à encourager les PME à investir.

Nouveaux membres

En avril 1994, la BEI a été autorisée par son Conseil des gouverneurs à étendre ses activités de prêt dans les Etats membres de l'AELE. Dans le cadre de l'initiative conjointe de croissance Union européenne-AELE, le premier objectif recherché était l'appui aux RTE. Les financements de la BEI dans l'AELE ont atteint 265 millions d'écus et sont allés notamment à de grands projets tels que l'amélioration du réseau de télécommunications en Autriche, le câble électrique à travers la Baltique reliant la Suède à l'Allemagne et l'autoroute E18 dans le Sud de la Finlande. Trois prêts ont concerné la Norvège: le câble électrique du Skagerrak reliant les réseaux norvégien et danois d'électricité, le réseau de transport d'électricité entre le Nord et le Sud de la Norvège et un projet d'investissement hydroélectrique dans le Nord du pays.

Les nouveaux membres de la BEI

En même temps qu'elles adhéraient à l'Union européenne, l'Autriche, la Finlande et la Suède sont devenues membres de la BEI. Les nouveaux membres ont souscrit au capital de la BEI, qui est ainsi passé de 57,6 milliards d'écus à 62 milliards d'écus, ce qui a porté le plafond des prêts de la BEI (250 % du capital souscrit) de 144 à 155 milliards d'écus. Ces pays ont chacun un représentant au Conseil des gouverneurs de la BEI, lequel a nommé au Conseil d'administration trois administrateurs, désignés individuellement par chacun des nouveaux membres, ainsi qu'un suppléant, désigné en commun. Le Conseil des gouverneurs a également décidé d'ajouter un poste de vice-président à la composition du Comité de direction.

Progression des financements à l'extérieur de l'Union européenne

A l'extérieur de l'Union européenne, les financements entrant dans le cadre de la politique de coopération de l'UE avec les Etats non membres ont atteint plus de 2,2 milliards d'écus au total. Il convient tout particulièrement de noter le doublement des prêts dans les pays ACP et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), passés de 226 millions d'écus en 1993 à plus de 460 millions d'écus à la veille d'un nouveau mandat faisant l'objet d'un protocole financier (mi-1995), et la croissance des opérations en Europe centrale et orientale (960 millions d'écus). Après avoir affecté 1,7 milliard d'écus au financement d'investissements dans les Etats d'Europe centrale et orientale entre 1990 et 1993, la BEI a reçu l'autorisation de consentir des prêts pour un montant supplémentaire de 3 milliards d'écus au cours de la période 1994-1996. Ses concours appuient des investissements visant à faciliter le développement de l'économie de marché dans ces pays, dont la plupart sont au stade de la pré-adhésion à l'Union européenne, ainsi qu'à rattacher plus étroitement leur économie à celle de l'Union. Une part très importante des prêts (près de 400 millions d'écus) est allée aux infrastructures de transports, notamment pour ce qui est de prolonger des RTE tels que les lignes de chemin de fer Berlin-Varsovie et Berlin-Prague-Vienne, de même qu'un certain nombre d'autoroutes en Slovaquie, en Roumanie, en Bulgarie et en Pologne.

Dans les pays méditerranéens non membres, les concours de la BEI se sont élevés à 607 millions d'écus au total, dont une part importante a servi à financer des projets visant à accroître la coopération régionale, des investissements relevant de la protection de l'environnement ou des initiatives conjointes mises sur pied en collaboration avec des entreprises de l'Union européenne.

Responsabilités nouvelles

Le plus important engagement nouveau de la BEI vise à appuyer le développe-

Répartition des monnaies empruntées, en millions d'écus (après échanges)

	1994	%	1993	%
1. Lire italienne (ITL)	2 560	18,1	2 039	14,3
2. Deutsche Mark (DEM)	2 051	14,5	1 948	13,7
3. Dollards Etats-Unis (USD)	1 659	11,7	1 502	10,6
4. Livre sterling (GBP)	1 518	10,7	2 639	18,6
5. Franc français (FRF)	1 153	8,1	1 811	12,7
6. Peseta espagnole (ESP)	948	6,7	1 241	8,7
7. Franc suisse (CHF)	856	6,0	453	3,2
8. Franc belge (BEF)	752	5,3		
9. Florin néerlandais (NLG)	661	4,7	227	1,6
10. Escudo portugais (PTE)	584	4,1	243	1,7
11. Yen japonais (JPY)	580	4,1	657	4,6
12. ECU	300	2,1	960	6,8
13. Franc luxembourgeois (LUF)	201	1,4	100	0,7
14. Livre irlandaise (IEP)	177	1,2	125	0,9
15. Schilling autrichien (ATS)	59	0,4		
16. Couronne danoise (DKK)	53	0,4		
17. Drachme grecque (GRD)	36	0,3		
Dollar canadien (CAD)	278	2,0		
Total	14 148	100	14 224	100

Répartition géographique des prêts accordés

	1994		1993	
	Millions d'écus	%	Millions d'écus	%
A l'intérieur de l'Union européenne	17 682	100	17 724	100
Belgique	615	3	372	2
Danemark	850	5	876	5
Allemagne	2 408	14	2 097	12
Grèce	535	3	511	3
Espagne	3 011	17	4 005	23
France	2 477	14	2 206	12
Irlande	291	2	388	2
Italie	3 100	18	3 362	19
Luxembourg	5	-	-	-
Pays-Bas	399	2	380	2
Portugal	1 110	6	1 489	8
Royaume-Uni	2 455	14	1 929	11
Autriche (1)	90	0,5	72	0,4
Finlande (1)	60	0,3	-	-
Suède (1)	15	0,1	-	-
Autres (2)	261	2	39	0,2
A l'extérieur de l'Union Européenne	2 246	100	1 887	100
Etats ACP/PTOM	462	20	226	12
dont «capitaux à risques»	239		78	
Pays méditerranéens	607	27	681	36
dont «capitaux à risques»	28		2	
Europe centrale et orientale	957	43	882	47
Asie/Amérique latine	220	10	99	5,2
TOTAL GENERAL	19 928		19 611	

ment des territoires palestiniens de Gaza/ Cisjordanie. Les opérations de la BEI pour lesquelles 250 millions d'écus sont prévus pour les années allant jusqu'à 1998, entreront dans le cadre du volet «horizontal» de coopération financière de la politique méditerranéenne rénovée de l'Union européenne. Il se peut aussi que la Banque intervienne en Afrique du Sud, suite à l'accord de coopération conclu entre l'Union européenne et la République d'Afrique du Sud en octobre 1994.

Emprunts

Sur les marchés des capitaux, la BEI a emprunté plus de 14,1 milliards d'écus (après échanges) en 17 monnaies pour appuyer ses activités de prêt. 1) L'année dernière, les quatre cinquièmes des fonds étaient libellés dans des monnaies de l'Union européenne. Pour adapter ses ressources à ses opérations de prêt, la BEI a levé 10,6 milliards d'écus à taux fixe et porté le total de ses fonds à taux variable à 3,5 milliards. 90 % des ressources ont été obtenues au moyen d'émissions obligataires publiques.

1) La BEI se procure ses ressources sur les marchés des capitaux du monde entier. Etant donné que ses émissions obligataires jouissent systématiquement de la notation la plus élevée (AAA), la Banque est en mesure de mobiliser un volume important de fonds aux meilleures conditions. Ne poursuivant pas de but lucratif, elle en fait profiter les promoteurs de projets.

La BEI, en tant qu'institution de financement de l'Union européenne, encourage le développement et l'intégration des marchés des capitaux dans les Etats membres de l'Union en influençant les flux de capitaux et en contribuant d'une manière générale à la création d'une zone financière européenne plus intégrée. Ce rôle a été particulièrement mis en évidence en 1994 avec l'ouverture du marché de la drachme grecque pour les émetteurs étrangers via le lancement de la première émission obligataire de la Banque en drachmes grecques («Marathon») en février. Par cette première émission obligataire libellée en drachmes, effectuée par un émetteur non résident, la BEI a contribué à l'internationalisation du marché national grec des capitaux et à son intégration aux marchés financiers européens. Depuis 1985, la Banque a joué un rôle de pionnier sur les marchés non résidents, et ce successivement pour la couronne danoise, la livre irlandaise, la peseta et l'escudo.

(1) Nouvel Etat membre de l'Union européenne et de la BEI à compter du 1^{er} janvier 1995.

(2) Projets situés hors du territoire des Etats membres mais assimilés, en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour l'Union européenne, à des investissements réalisés à l'intérieur de l'Union.

La répartition sectorielle des prêts à l'intérieur de l'Union européenne a été la suivante: transports 5,3 milliards d'écus (30 %); télécommunications 2,2 milliards (12 %); protection de l'environnement, rénovation urbaine et autres infrastructures 1,3 milliard (7 %); énergie 3,3 milliards (19 %); industrie et services, y compris petites et moyennes entreprises, 1,8 milliard (10 %). Les prêts octroyés par l'intermédiaire de prêts globaux se sont élevés à 4 milliards d'écus (22 %).

En tant que «house bank» de l'Union européenne, la BEI contribue au financement d'investissements favorisant la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de l'Union européenne. La répartition des financements par objectifs se présente comme suit:

(1) Etant donné que certains prêts servent plusieurs objectifs à la fois, les totaux correspondant aux divers objectifs ne peuvent être additionnés de manière significative.

Le total du bilan s'élevait à 102,8 milliards d'écus au 31.12.94. L'encours total des engagements, y compris les prêts non décaissés, en fin d'exercice se montait à 106,5 milliards d'écus. Au 1^{er} janvier 1995, l'encours des engagements équivalait à 172 % du capital souscrit. Etant donné que le montant maximum de l'encours, énoncé dans les Statuts de la Banque, est de 250 % du capital souscrit (155 milliards d'écus), il reste une marge de manœuvre substantielle pour les activités futures.

Financements à l'intérieur de l'Union européenne. Par objectif fondamental de l'UE (1)

Objectif de l'UE	Total Millions d'écus
Développement régional	12 035
Transports	4 210
Industrie, agriculture, services	2 626
Energie	2 104
Télécommunications	1 925
Environnement et autres infrastructures	1 170
Infrastructures de communications	5 698
Transports	3 543
Routes et autoroutes	2 277
Chemins de fer	801
Compagnies aériennes	409
Transports maritimes	57
Télécommunications	2 155
Environnement et cadre de vie	4 866
Environnement	3 152
Conservation et gestion de l'eau	1 380
Lutte contre la pollution atmosphérique	1 092
Gestion des déchets	395
Autres mesures	285
Développement urbain	1 714
Objectif énergétique	3 526
Gestion et utilisation rationnelle de l'énergie	1 755
Diversification des importations	920
Ressources locales	851
Objectifs industriels	1 791
Compétitivité internationale et intégration européenne de grandes entreprises	98
Investissements de PME	1 693

La Présidence Européenne à Paris



La Commission au grand complet fut reçue le 3 février 1995 par la Présidence du Conseil. Les membres du Gouvernement français ont rencontré les commissaires pour des réunions de travail par secteur. Le Président de la République, Monsieur François Mitterrand, a présidé ensuite une réunion plénière à laquelle ont participé le Premier Ministre et les ministres concernés. Photo: Présidence de la République française, Service photographique

Déclaration d'Arles

des Ministres de l'Environnement de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas sur la lutte contre les crues du Rhin et de la Meuse

- 1) A la suite des crues catastrophiques qui ont touché ces dernières semaines la France, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas dans les zones situées à proximité du Rhin et de la Meuse et de leurs affluents, les Ministres de l'Environnement de ces pays déclarent qu'ils estiment nécessaire que des mesures visant à réduire dans l'avenir les risques d'inondation soient prises dans les plus brefs délais. Ils estiment inacceptable que se produisent des situations qui entraînent, comme c'est le cas aujourd'hui, des risques aussi sérieux pour les personnes, les biens et l'environnement.
- 2) Des mesures concrètes doivent être prises dans divers domaines, en particulier en matière d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols (agriculture, sylviculture, urbanisation, loisirs, etc.) et en matière de gestion des eaux (zones de retenue, endiguement, gestion des débits).
- 3) Les Ministres estiment qu'il faut adopter le plus rapidement possible un programme d'action, tant pour le bassin hydrographique du Rhin que pour le bassin hydrographique de la Meuse. Afin de pouvoir s'atteler rapidement à la tâche, il conviendra de faire appel autant que possible aux structures de consultations existantes et aux institutions de recherche.
- 4) En ce qui concerne le Rhin, la Commission Internationale pour la Protection du Rhin contre la Pollution (CIPR) constitue la structure de concertation à utiliser. Devant le succès enregistré par le

Programme d'Action «Rhin» (lancé en 1987) dans le domaine de l'amélioration de la qualité des eaux du Rhin et du rétablissement de l'écosystème du fleuve, les Ministres demandent à la CIPR d'élaborer rapidement un programme analogue pour la prévention des inondations. Les mesures à mettre en oeuvre à cette fin peuvent s'inspirer des plans d'action qui ont été mis au point dans le cadre du Programme d'Action «Rhin» pour le rétablissement des écosystèmes le long du fleuve. Ces plans devront en outre comporter expressément des mesures d'aménagement du territoire. Les Ministres des Etats riverains du Rhin ont du reste déjà décidé, en décembre 1994, qu'il fallait s'atteler à l'élaboration d'une nouvelle convention sur le Rhin qui fasse notamment aussi une place, outre à la qualité, à la gestion quantitative des eaux du fleuve. Un programme similaire devrait être préparé par la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre en ce qui concerne ces deux affluents du Rhin.

- 5) Pour ce qui est de la Meuse, les Ministres estiment nécessaire qu'un programme d'action soit élaboré le plus rapidement possible. Ce programme d'action pourra s'inspirer, pour sa structure, du Programme d'Action «Rhin» et être réalisé suivant la procédure appliquée par la CIPR.
- 6) Dans la réalisation de tels programmes d'action, les Ministres estiment nécessaire d'examiner les possibilités de:
 - Mettre en place un système de gestion

des eaux coordonné au niveau international, par exemple en ce qui concerne des crues;

- Elaborer des mesures en matière d'aménagement du territoire permettant d'emmagasiner davantage d'eau dans l'ensemble du bassin des fleuves, telles que l'adaptation de l'aménagement des zones rurales, le reboisement, la renaturation des zones en bordure des fleuves, l'aménagement de zones de régulation et de bassins de retenue et, enfin, la décanalisation des ruisseaux;
- Empêcher le développement de l'urbanisation dans les zones vulnérables en bordure de la Meuse et du Rhin (éventuellement en interdisant toute construction nouvelle).

Non seulement de telles mesures réduiront les risques d'inondation, mais elles pourront également avoir un impact positif sur la richesse naturelle des zones situées en bordure des fleuves.

- 7) A plus long terme, l'accent devra davantage être mis sur les questions d'aménagement du territoire. Aussi, les Ministres veilleront à ce que l'approche souhaitée soit, de façon générale, à l'ordre du jour de la concertation européenne des Ministres de l'Aménagement du Territoire. Les bases d'une future concertation en matière d'aménagement du territoire pour chaque bassin hydrographique pourraient être jetées dans les conférences des Ministres de l'Aménagement du Territoire de l'UE.

Arles, le 4 février 1995

Soutien à l'initiative Juppé

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères a rencontré le Ministre fédéral des Affaires étrangères Monsieur Alois Mock dans le cadre d'une visite de travail à Vienne le 1^{er} février 1995.

Lors des entretiens les Ministres ont constaté une grande convergence de vues sur les principaux dossiers européens, en particulier dans la perspective de la préparation de la Conférence intergouvernementale prévue en 1996.

Lors de ces entretiens ont été évoqués les grands problèmes de la sécurité en Europe, le dossier de la Tchétchénie ainsi que celui de l'ex-Yougoslavie.

Monsieur Poos a salué l'initiative de la présidence française de convoquer une conférence internationale réunissant, sous l'égide de l'Union Européenne et en présence des Etats-Unis et de la Russie, les parties directement concernées par le conflit en Bosnie.

Cette initiative à laquelle le Luxembourg apporte son plein soutien vise d'une part à prévenir une intensification des actions militaires dans les mois à venir et d'autre part à débloquer les différentes négociations actuellement en cours (Groupe de contact et Z4).

Lutte contre le cancer



Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a reçu en audience, le 3 février 1995, à la Villa Vauban, les membres du conseil d'administration de la Fondation luxembourgeoise contre le cancer.

FED, OMC, PECO, Turquie et Chypre au menu des Quinze

Au cours du Conseil Affaires Générales du 6 février 1995, les Ministres des Affaires Etrangères de l'UE ont entre autres discuté de l'ex-Yougoslavie, de la Tchétchénie, du Timor-Oriental, du risque d'un nouveau génocide au Burundi, du problème de la sécurité nucléaire en Ukraine et de nouvelles initiatives humanitaires en faveur des hôpitaux de Sarajevo.

La délégation luxembourgeoise a été conduite par M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères. Au cours du débat sur la renégociation de la Convention de Lomé et le 8^{ème} FED (Fonds Européen de Développement), les Ministres n'ont pas encore pu arriver à un accord sur l'enveloppe financière. Dans son intervention, M. Poos a souscrit aux efforts de l'Union européenne en faveur des pays ACP. M. Poos a notamment déclaré: «L'Union européenne doit disposer d'une politique de développement véritable et crédible vis-à-vis d'un continent que l'on dit «à la dérive (l'Afrique)».

Ainsi, la contribution du Luxembourg devrait passer, à la suite des délibérations du gouvernement luxembourgeois du 3 février 1995, de 0,19 % à 0,22 % de l'enveloppe globale du FED, pour les cinq prochaines années.

Au cours du débat d'orientation sur le lancement de l'OMC, M. Jacques F. Poos a renouvelé son soutien au candidat de l'Union européenne, M. Ruggiero, au poste de Directeur Général de l'OMC.

Intervenant sur les futurs travaux de l'OMC, le Ministre des Affaires Etrangères luxembourgeois a tenu à rappeler

«l'importance que le Luxembourg attache au respect des normes sociales fondamentales». Il a appelé à une réflexion approfondie sur ce sujet dont le but devrait être «de définir la structure globale du modèle de société que nous souhaitons au niveau mondial». Même si le libre-échange et l'ouverture des marchés constituent pour M. Poos des éléments essentiels de ce modèle, ils ne sont pas une fin en soi. Il faudra ne pas perdre de vue, dans le fonctionnement des échanges internationaux, l'amélioration du bien-être de la personne humaine, la qualité de l'environnement et «les droits fondamentaux des travailleurs, y compris la liberté syndicale, tels que définis par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui rangent parmi les principes que l'UE devrait faire siens.

La Présidence française a soumis au Conseil Affaires Générales un programme de travail concernant les relations avec des Etats associés d'Europe centrale. La mise au point d'un Livre blanc sur le rapprochement avec le marché intérieur et le lancement d'un programme de coopération régionale et de bon voisinage, dans le contexte du Pacte de stabilité, représenteront au cours des semaines à venir des objectifs particulièrement importants, conformément à la stratégie de pré-adhésion arrêtée par le Conseil Européen d'Essen.

Une formule de rapprochement entre les partenaires sur la question de l'Union Douanière entre l'UE et la Turquie en vue du Conseil d'Association avec la Turquie le 6 mars prochain et sur la question de l'adhésion de Chypre à l'UE est en voie d'être précisée.

Ouverture de l'exposition Work-life 1995

L'ouverture de l'exposition work-life a eu lieu le 6 février 1995 au hall d'exposition de la Foire Internationale Luxembourg. L'ouverture officielle fut suivie d'une visite guidée de l'exposition, lors de laquelle les représentants du monde économique ont fourni des informations sur les activités et les perspectives d'avenir de leur domaine professionnel.

L'initiative work-life s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le Ministère de l'Education Nationale, en vue de favoriser l'ouverture de l'école vers le monde économique et en vue de préparer les élèves à un choix scolaire et professionnel autonome et réaliste.

Monsieur Juncker à La Haye et Bruxelles

Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu le 7 février 1995 à La Haye et à Bruxelles.

Il débuta ainsi son tour des capitales de l'Union européenne par de premières rencontres avec ses homologues du Benelux et souhaitait ainsi souligner l'importance qu'il attache à la coopération en Benelux. Le Premier Ministre a eu un déjeuner de travail à La Haye avec le Premier Ministre Kok, suivi dans l'après-midi par une réunion de travail à Bruxelles avec le Premier Ministre Dehaene.

Au cours des entretiens furent abordées les questions bilatérales et les dossiers européens méritant une concertation plus approfondie.



Visites de travail de M^{me} Jacobs

Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille, Ministre de la Promotion Féminine, Ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie, a visité le 7 février 1995 l'Institut Saint Joseph à Betzdorf et le 8 février 1995 le Foyer Paula Bové ainsi que l'Hôtel Maternel.

Mme Jacobs à l'Institut Saint Joseph à Betzdorf

Visite officielle de M. José Cutileiro, Secrétaire Général de l'UEO, à Luxembourg

Le 8 février 1995, M. José Cutileiro, le nouveau Secrétaire Général de l'UEO a effectué une visite officielle à Luxembourg. M. Cutileiro a été nommé à ce poste de Secrétaire Général en novembre 1994, et est depuis lors le responsable en titre de l'Union de l'Europe Occidentale dont le rôle a été redéfini par le traité de Maastricht. En effet, ce traité demande à l'UEO «d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense.»

Depuis, l'UEO a développé sa cellule de planification, le centre satellitaire de Torrejon et un partenariat avec les pays d'Europe centrale et orientale. Dans le cadre de l'administration de la ville de

Mostar en Bosnie-Herzégovine par l'Union européenne, et à laquelle participent d'ailleurs deux membres luxembourgeois des forces de l'ordre, l'UE a confié la mission de réorganiser l'ordre public à l'UEO. Finalement, la réunion ministérielle de Noordwijk en novembre 1994 a confirmé la double vocation de «composante de défense de l'UE» et de «pilier européen de l'Alliance atlantique» de l'UEO ainsi que son rôle dans la définition d'une politique européenne de défense commune.

Au cours de sa visite, M. Cutileiro fut reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a eu aussi des entrevues avec le Président de la Chambre des Députés, M. Jean Spautz, avec le Premier Ministre, M.

Jean-Claude Juncker, ainsi qu'une réunion de travail avec M. Jacques Poos, Ministre des Affaires Etrangères et M. Alex Bodry, Ministre de la Force Publique.

Au cours de cette réunion de travail au Ministère des Affaires Etrangères, les ministres Poos et Bodry ont abordé avec M. Cutileiro les questions du développement du rôle opérationnel et du financement des opérations de l'UEO.

Une conférence de presse conjointe de M.M. Poos et Cutileiro a eu lieu à l'issue des entrevues et réunions de travail avec les autorités luxembourgeoises au Ministère des Affaires Etrangères.



Le Grand-Duc s'entretient avec M. Cutileiro.



Les Ministres Poos et Bodry avec M. Cutileiro



M. Cutileiro à la Présidence du Gouvernement



M. Cutileiro à la Chambre des Députés

Die Vereinigten Staaten danken Luxemburg

Nach den Erinnerungsfeierlichkeiten zum 50. Jahrestag der Befreiung Luxemburgs dankte der amerikanische Botschafter denjenigen, die an der Planung und Ausführung dieser Gedenkzeremonien beteiligt waren.

Im Zeichen der Dankbarkeit und der Anerkennung standen die offiziellen Erinnerungsfeierlichkeiten an die Befreiung Luxemburgs, die am 9., 10. und 11. September sowie am 15. und 16. Dezember 1994 im Großherzogtum stattfanden. Landesweit wurde in Anwesenheit zahlreicher Kriegsveteranen jener Soldaten gedacht, die vor 50 Jahren für Freiheit und Gerechtigkeit fern von ihrer Heimat ihr Leben lassen mußten.

Am 7. Februar lud der Botschafter der Vereinigten Staaten von Amerika in Luxemburg, Clay Constantinou, in die Botschaftsresidenz auf Limpertsberg ein, dies zu Ehren jener, die an der Organisation der Erinnerungsfeierlichkeiten beteiligt waren. Insgesamt 150 Gäste, darunter Bürgermeister verschiedener Gemeinden, Angehörige der Luxemburger Armee und Veranstalter verschiedener Gedenkzeremonien, hatten sich in der Residenz eingefunden.

Luxemburg sei das Land, das die Beziehungen zu Amerika am meisten pflege, betonte der Botschafter, der auch "op Lëtzebuergesch" seinen Dank an die Versammelten richtete.

Er gedachte in seiner Ansprache der gefallenen Soldaten der US-Army im Zweiten Weltkrieg, ferner aber auch der Luxemburger Bevölkerung, die während

der Kriegswirren in Kassetten, in der Wehrmacht, im RAD und in der Resistenz, Opfer bringen mußte.

"Ihr habt maßgeblich am Gelingen der Erinnerungsfeierlichkeiten mitgeholfen, ich danke euch und spreche im Namen aller Amerikaner meine Hochachtung aus." Mit diesen Worten würdigte Clay Constantinou die wertvolle Arbeit, die im Vorfeld des 50. Jahrestages der Befreiung geleistet wurde.

Werfen wir einen kurzen Blick zurück auf die Erinnerungsfeierlichkeiten, in deren Mittelpunkt Gedenkzeremonien auf dem amerikanischen Militärfriedhof in Hamm, am "Monument de la Solidarité nationale" und am "Monument Grande-Duchesse Charlotte" sowie eine Militärparade in der hauptstädtischen Avenue de la Liberté und ein festliches Te Deum in der Kathedrale von Luxemburg standen: Sämtlichen offiziellen Gedenkorten wohnte Großherzog Jean persönlich bei und bekundete somit seine tiefe Verbundenheit mit dem Luxemburger Volk und den Befreiern von damals.

Nur wenige Tage nach seinem Antritt in Luxemburg oblag es dem Botschafter der Vereinigten Staaten in Luxemburg, Clay Constantinou, auf das Schicksal der jungen Amerikaner hinzuweisen. Den Militärfriedhof in Hamm, auf dem über 5 000 gefallene US-Soldaten ihre letzte Ruhestätte gefunden haben, bezeichnete der US-Botschafter damals als Vermächtnis und Zeichen für die innige Freundschaft, die Luxemburger und Amerikaner verbinde. Auch lobte Clay Constantinou Mut

und Engagement der Luxemburger Bevölkerung während der Nazi-Okkupation. Ihr Leitspruch "Mir wëlle bleiwe wat mir sin" und die Unterstützung der Großherzogin hätten die Luxemburger dazu veranlaßt, Großes zu leisten.

In seinen Reden auf dem Hammer Militärfriedhof, am "Monument de la Solidarité nationale" und während der Truppenparade, an der sich Armeeverbände der Alliierten beteiligten, dankte der damalige Premierminister Jacques Santer all jenen, die vor 50 Jahren Luxemburg befreiten. Auch den Luxemburger Resistenzlern, Kriegsveteranen, Zwangsrekrutierten und Opfern des Naziterrors zollte der Regierungspräsident Worte des Dankes und der Anerkennung.

Während des feierlichen Te Deum im Mariendom erinnerte der Erzbischof von Luxemburg, Mgr Fernand Franck, an den aufopferungsvollen Einsatz der US-Army im Zweiten Weltkrieg.

In der Nacht zum 16. Dezember 1994 wurde vielerorts entlang von Sauer und Our an den Beginn der Ardennenoffensive vor 50 Jahren erinnert. Im Mittelpunkt dieser Gedenkfeiern stand die sogenannte "Night Vigil '94", die mit einem Gedenkkakt auf dem Hammer Militärfriedhof abgeschlossen wurde. Zuvor war an den ehemaligen Kriegsschauplätzen im Norden und Osten des Landes bei Mahnwachen mit Kerzenlicht und Gebeten der amerikanischen Opfer der Ardennenschlacht gedacht worden.

(LW, 8.2.1995, mt)

«Danse Zen I»

L'association «Les Amis du Musée national d'histoire et d'art» a offert au Musée national d'histoire et d'art le tableau «Danse Zen I» peint en 1958 par Jean-Michel Atlan (1913-1960). Cette huile sur toile fut remise au Musée national d'histoire et d'art le 8 février 1995, en présence des autorités, des mécènes et des membres du comité de l'association «Les Amis du Musée national d'histoire et d'art». Les mécènes sont les suivants:

Arthur Andersen & Co,
Banque de Luxembourg,
Banque Générale du Luxembourg,
Banque Internationale à Luxembourg,
Société de la Bourse de Luxembourg,
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat,
Kreditbank Luxembourg,
Rotarex Finance SA,
Sommer-Alibert.

Visite de M. Jacques F. Poos à Copenhague

Le ministre des Affaires Étrangères luxembourgeois, M. Jacques F. Poos, et le ministre des Affaires Étrangères danois M. Niels Helveg Petersen, se sont rencontrés le 9 février 1995 à Copenhague. Le ministre des Affaires Étrangères luxembourgeois a aussi été reçu par le Premier ministre danois, M. Poul Nyrup Rasmussen ainsi que par le Président de la Commission des Affaires Européennes du Parlement danois.

Les entretiens politiques entre les ministres des Affaires Étrangères ont surtout porté sur la future coopération européenne, notamment sur la conférence intergouvernementale de 1996. Les ministres sont tombés d'accord pour souligner que la conférence devrait mettre l'Union eu-

ropéenne en mesure d'intégrer comme nouveaux membres les pays d'Europe centrale et orientale. Le but devrait être d'assurer l'efficacité dans le respect des principes de base du Traité de Maastricht.

Les ministres des Affaires Étrangères ont aussi discuté sur la stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale, y compris pour les trois États baltes et la Slovaquie. Ils ont en outre parlé de la situation en Russie, y compris de la Tchétchénie.

Le ministre des Affaires Étrangères danois a été enchanté d'apprendre que le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker participerait au Sommet social qui aura lieu à Copenhague en mars prochain.

Le Service des Sites et Monuments nationaux et l'Office national du Tourisme primés

En 1994, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine un film vidéo de 13 minutes a été réalisé par le cinéaste Christian Mesnil – scénario Jean Barthélemy et Christian Mesnil – intitulé Patrimoine industriel, mémoire et devenir. Il a été diffusé à la télé belge et française à l'occasion de la Journée Européenne du Patrimoine. Il illustre le patrimoine industriel, patrimoine culturel aux dimensions humaines, sociales et économiques et a été commandité conjointement par la Région wallonne, le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine et la Sarre.

Une diversité d'exemples, choisis dans ce territoire transfrontalier, permet de mieux sentir la richesse de ce patrimoine partiellement bien conservé, réaffecté et rendu accessible aux touristes. Les sites luxembourgeois y représentés sont le Musée national des mines à Rumelange, le Train 1900 au Fond de Gras, l'ancienne usine de Steinfort et le Musée de l'ardoisière à Martelange.

Cette réalisation vient d'être primée dans le cadre du concours «Projets internationaux et transfrontaliers Journées Européennes du Patrimoine» organisé annuellement par le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et la Fondation Roi Baudouin, afin d'encourager les contacts culturels entre les communautés et les régions de la «Grande Europe». Le montant du prix s'élève à 5.000 écus. Au Luxembourg le Service des Sites et Monuments Nationaux et l'Office National du Tourisme étaient chargés de la sélection des sites industriels et touristiques.

Le montant du prix aidera à la production d'un nouveau film, actuellement en cours, toujours avec les mêmes régions-commanditaires et la même équipe. Le Patrimoine civil et public a été retenu comme thème pour les Journées Européennes du Patrimoine en Wallonie 1995 en Lorraine, Sarre et au Grand-Duché de Luxembourg. Le film sortira lors de ces Journées, les 9 et 10 septembre.

Le Général Mackenzie au Luxembourg

Le 10 février 1995 le Général Sir Jeremy MACKENZIE, Commandant Suprême adjoint des Forces Alliées en Europe a fait une visite protocolaire au Luxembourg.

Il fut reçu à la caserne de Dickirch, où il a eu des entretiens avec Monsieur Alex Bodry, Ministre de la Force Publique et Monsieur le Colonel Michel Gretsch, Commandant de l'Armée.

Le Général Mackenzie avec, à ses côtés, le Ministre Alex Bodry et le Colonel Michel Gretsch

Emploi des femmes

Au cours d'une conférence de presse, le 9 février 1995, Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Promotion féminine, a présenté un prix-concours destiné aux entreprises ayant pris des mesures novatrices dans l'intérêt de l'emploi des femmes.

Le 22 octobre 1993, Monsieur le Ministre du Travail a remis un prix de LUF 300.000 à l'entreprise luxembourgeoise ayant pris le plus de mesures novatrices dans l'intérêt des femmes.

Vu les effets bénéfiques de cette première expérience il a été décidé d'accorder également en 1995 un subside à l'entreprise favorisant le plus l'insertion et, cette fois-ci, surtout la réinsertion des femmes sur le marché du travail. Le montant global du prix sera en 1995 de LUF 500.000.

Un objectif principal du prix créé en 1993 était de réduire les obstacles à l'accès et

d'encourager la participation des femmes à l'emploi notamment par des mesures destinées à concilier les responsabilités familiales et professionnelles des femmes et des hommes.

En 1995 l'accent sera mis sur les initiatives tendant à faciliter la réintégration dans la vie professionnelle de femmes, qui, après un arrêt de travail plus ou moins long, décident de regagner le marché de l'emploi.

Les entreprises ayant fait preuve d'efforts exceptionnels dans ce domaine en embauchant des femmes dites rentrantes et en leur offrant des conditions de travail qui leur permettent de combiner vie professionnelle et vie privée (travail à temps partiel, flexibilité des horaires, garderies, cours de recyclage, travail à domicile, ...), sont invitées à présenter leurs projets concrets réalisés en la matière avant le 1^{er} mars 1995.



Mme Jacobs au cours de la conférence de presse



Le Premier Ministre GYULA HORN en Visite officielle: 10 février 1995

Après deux jours de visite en Belgique, le Premier Ministre de la République de Hongrie, Gyula HORN fut en visite au Luxembourg, vendredi le 10 février 1995, séjour programmé comme échanges de sondage et d'analyse quant à l'adhésion de la Hongrie à l'Union Européenne et à l'OTAN.

Le programme démarra par une rencontre à la Banque Européenne d'Investissement, avec le Président Sir Brian UNWYN, suivie d'une courte visite protocolaire auprès du nouveau Président de la Chambre des Députés, M. Jean SPAUTZ.

Audience d'une vingtaine de minutes à la Villa VAUBAN, pendant laquelle le Premier Ministre Gyula HORN eut des échanges en tête-à-tête avec SAR le Grand-Duc; furent de service le Maréchal de la Cour Henri AHLBORN, le Colonel Chambellan du Grand-Duc Germain FRANTZ, le Lieutenant-Colonel Fernand BROSIUS, aide de camp.

Le déjeuner officiel présidé par le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER au Château de SENNINGEN, réunit, côté luxembourgeois, notamment le Président de la Chambre des Députés Jean Spautz, les Ministres Jacques F. POOS et Robert GOEBBELS, ainsi que l'Ambassadeur pour la Hongrie Jacques REUTER, de même que le Secrétaire général, l'Ambassadeur Jean MISCHO.

Dans son adresse-toast, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker déclara en substance: «Le processus de transformation que vous avez connu à l'Est, celui auquel nous avons été sujet à l'Ouest, subsidiairement la réalité que vous êtes chez nous un homme très connu, du fait de vos positions et options claires, comme de vos actions politiques dès 1988, et surtout en automne 1989, font que je ne cacherai pas ma joie de vous recevoir. Vous avez essentiellement contribué à l'amélioration et la généralisation du processus de démocratisation, partant à la construction de l'Europe nouvelle. Entre vous et nous, il existe une grande similitude; en effet, biographiquement vous partagez, avec les citoyens luxembourgeois, un privilège: le Prix Charlemagne fut offert à la Nation luxembourgeoise, - de même il fut décerné!»

L'orateur souligna les aspirations et contacts bilatéraux existant entre les deux pays, les aspirations et ambitions européennes étant importantes égales de part et d'autre. «Dans cette approche», conclut Jean-Claude JUNCKER, «bien que petits pays, il faudrait courage et détermination toujours, patience parfois,» avant de ter-



M. Horn fut reçu en audience par le Grand-Duc.

miner sur les meilleurs vœux à l'adresse de la Hongrie et une assurance d'amitié.

«Les allocutions brèves vont bouger les choses», initia le Premier Ministre HORN, «les trop longs ne font que remuer les chaises, je serai bref, avant d'exprimer félicitations et respects au Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER et au Président de la Chambre des Députés, nouvellement installés dans leurs fonctions, Remerciements pour les bons vœux exprimés à l'adresse de la Nation hongroise, satisfaction d'être le premier Président de Gouvernement à rencontrer le Premier Ministre luxembourgeois, avant l'hommage au Luxembourg pour l'appui réservé dans le contexte d'une adhésion hongroise à l'Union Européenne et d'un lien bien plus étroit avec l'OTAN.

«Nous sommes acteurs dans les choses, sans toutefois pouvoir les déterminer,» expliqua Gyula HORN, d'où nécessité de bien choisir les moments, ceci tout particulièrement pour les petits pays,» qui devaient en continuité affirmer les ambitions, au delà de l'accord d'association et de coopération que conclut la Hongrie, le 16 décembre 1991 avec l'U.E.

Entrevue à finalités bilatérales avec le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. POOS entretiens prolongés et de fond avec le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, avant la conférence de presse conjointe, au Ministère d'Etat.

Insistant sur l'appui luxembourgeois à la Hongrie, quant à ses plus proches adhésions possibles à l'Union Européenne et à l'OTAN, Jean-Claude JUNCKER souligna que selon ses vues, l'Europe de l'an 2000 devrait correspondre à ce qu'on serait enclin d'appeler la Grande Europe, tout en réitérant l'idée que de longs trajets supposeraient également patience; toutefois, les négociations d'adhésion devraient pouvoir être entamées immédiatement après la Conférence intergouvernementale de 1997, ce qui, en principe, pourrait être possible pour tous les pays de l'Europe centrale et orientale. Toutefois, on ne devrait pas envisager ni de pourparlers, ni encore d'adhésion en groupe, mais bien individuels, cas par cas.

Le Premier Ministre hongrois HORN exprima sa pleine satisfaction quant à l'appui assuré par le Luxembourg en matière des deux adhésions souhaitées; cette attitude engendrerait, côté hongrois, courage et un décuplement des énergies, tout comme la privatisation des 5 grandes sociétés institutionnelles hongroises serait imminente, dont l'énergétique, les télécommuni-



MM. Spautz et Horn

cations et le gaz. L'établissement d'entreprises commerciales et industrielles luxembourgeoises serait de première importance, de même qu'une connexion solide avec le secteur bancaire; l'échange de jeunes scientifiques et d'étudiants seraient hautement souhaitables, le visa/passe-part en direction de la Hongrie serait supprimé, et la seule carte d'identité assurerait le libre accès.

Les deux Chefs de Gouvernement mirent en évidence nécessité et volonté d'une coopération la plus diversifiée possible entre les

deux Etats, soulignant que succès ou échec dépendaient, de part et d'autre, des «acteurs» en lice, des énergies mises en oeuvre, finalement des adaptations structurelles et réglementaires réalisées de façon conséquente, voire rigoureuse par les nouveaux adhérents. «Le défi est relevé», mit en évidence le Premier Ministre HORN, avant la conclusion de Jean-Claude Juncker: «Notre continent n'a plus de temps à perdre; il y va de la guerre ou de la paix, il n'y a pas d'alternative à la Grande Europe.»

Visite intéressante aux installations du «Luxembourg Float Glass Plan LUXGUARD I S.A.» à Bascharage, où le Premier Ministre Gyula HORN et sa délégation furent reçus par MM. Ferdinand KOHN, Directeur général; Jean RIES, Secrétaire général à GUARDIAN Europe S.A. et Consul honoraire de la République de Hongrie; René FIORESE, Manager à LUXGUARD I S.A., et Lajos SAP, Managing Director of HUNGUARD Float Glass CO.



Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et son homologue hongrois



MM. Poos et Horn

Tracé de la route du Nord

Le 13 février 1995 a eu lieu une conférence de presse au cours de laquelle Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, a informé la presse sur la décision prise par le Gouvernement en matière du tracé de la route du Nord.

TRACE

La Route du Nord prend origine au Boulevard de Contournement à la hauteur du Kirchberg et se dirige vers la Route d'Echternach (E27) en passant par deux viaducs sur le Glaasbuurgronn (longueurs 206 resp. 148 m).

Après un échangeur sur la E27, la Route du Nord passe dans un tunnel d'une longueur de 950 m afin de réduire l'impact sur le Gruenewald. A la sortie du tunnel, après le lieu-dit Stafelter, la route passe en léger déblai et emprunte au mieux le tracé existant des CR126 et CR125.

Un deuxième tunnel (2800 m de long) relie le plateau de Blaschette à la vallée de l'Alzette, avec une pente longitudinale de 4,5 %. La sortie du tunnel se situe avant Lorentzweiler au lieu dit «Kleck»; ici un échangeur est aménagé avec la Route Nationale 7.

La vallée de l'Alzette est franchie perpendiculairement par un viaduc d'une

longueur de 930 m, avant d'entrer dans un troisième tunnel de 2560 m sous le Gousselerberg, sur le flanc Ouest de l'Alzette. Après le tunnel, la Route passe dans la Vallée de la Mamer pour se raccorder au Contournement de Mersch, à hauteur du Kannerduerf, avec un échangeur sur le CR102.

PROFIL - TYPE

Le profil type de la Route est constitué de 2 x 2 voies séparées par un terre plein central. Le profil est plus étroit qu'un profil autoroutier et ne prévoit pas de bandes

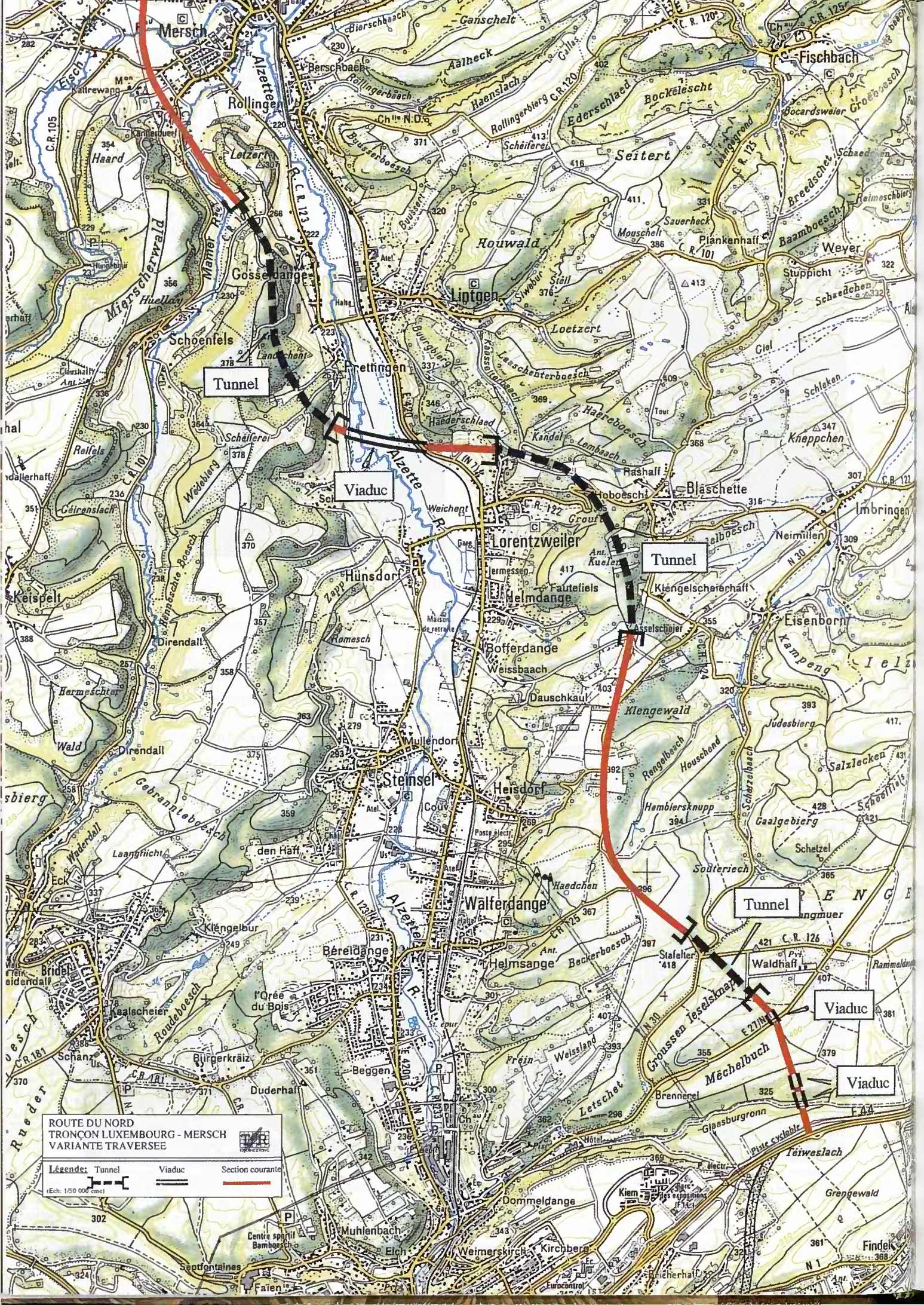
d'arrêt d'urgence bitumées en section courante.

HYDROLOGIE

Le viaduc franchissant la vallée de l'Alzette permet d'éviter l'aménagement routier dans les zones inondables de Lorentzweiler et Lintgen. D'autre part, la réalisation de 6,3 km de tunnels réduit considérablement l'accumulation des eaux de surface par rapport à une route en section courante, ce qui se répercute favorablement sur le régime hydrologique de l'Alzette en cas de crues.



M. Goebbels et deux de ses collaborateurs lors de la conférence de presse



ROUTE DU NORD
TRIONX LUXEMBOURG - MERSCH
VARIANTE TRAVERSEE

Légende: Tunnel Viaduc Section courante

Ech. 1:50 000 (carte)

ROUTE DU NORD

Trionx

Mersch

Merscheid

«Dimensions nationale et internationale de la Politique de recherche-développement industrielle»

Discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, à l'occasion de la séance d'information, le 13 février 1995

Mesdames, Messieurs,

L'évolution sinuée des principaux indicateurs économiques, sur les deux dernières années, nous a rappelé la fragilité des grands équilibres macro-économiques de la production, du revenu, des prix ou de l'emploi.

En ce qui concerne l'emploi, je ne voudrais pas m'étendre sur les raisons de l'apparente contradiction entre les quelque cinq mille chômeurs, qui contrastent avec un chiffre équivalent d'emplois nouveaux créés au cours de l'année écoulée; une préoccupation dont le Premier Ministre a déjà fait une priorité, en instaurant le groupe interministériel «emploi» et en prévoyant une «tripartite» pour le 23 février prochain.

Il m'importe tout-au-plus de relever dans cette enceinte l'illustration, qui nous est ainsi donnée, de la mutation constante – bien qu'accéléérée en période de conjoncture difficile – du tissu industriel, qui justifie ainsi – s'il en était encore besoin – les grandes lignes de ma politique industrielle, dont l'exécution se base sur la loi-cadre de développement et de diversification économiques du 27 juillet 1993.

Des entreprises meurent ou rationalisent des emplois; d'autres, fraîchement implantées ou qui étendent leurs capacités productives, doivent en prendre la relève et procurer des emplois aux travailleurs disponibles. La ponction du revenu social doit contribuer à financer des infrastructures d'accueil de nouveaux investissements productifs, créateurs de richesse additionnelle, ou stimuler l'investissement intellectuel dans le développement de nouveaux produits, pouvant se substituer à ceux qui abordent la maturité commerciale.

Cet investissement intellectuel est d'ailleurs une illustration de l'action innovante, qui intervient, sous d'autres aspects et à plusieurs niveaux de la politique industrielle, dont je viens de relever l'actualité.

Elle intervient au niveau des industries nouvelles, qui contribuent à l'équilibre structurel et régional de notre économie, par là-même qu'elles créent un solde net de transfert technologique vers notre pays.

Bénéfice net de transfert technologique également dans la majorité des coopérations technologiques internationales – au travers d'une participation au Programme-Cadre Communautaire comme à l'initiative EU-REKA – où le Service de l'Industrie et LUXINNOVATION apportent souvent un soutien logistique et financier décisif.

Décisive me semble d'ailleurs cette coopération technologique internationale pour nos entreprises existantes, qui sont présentes sur

les marchés internationaux, en ce qu'elle permet d'exploiter des synergies avec leurs fournisseurs et clients, voire avec des concurrents et donc également de partager les risques techniques et financiers inhérents à tout processus innovant.

Transfert de technologie au profit de nos entreprises existantes, finalement, par l'apport de nos trois Centres de Recherche Publics, créés par la loi du 9 mars 1987 et se trouvant sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale.

Il n'est pourtant aucun processus innovant durable dans une entreprise, sans efforts de recherche-développement intrinsèques, spécialement si elle veut négocier des contrats de coopération.

Si l'effort financier et humain est considérable, si l'issue est incertaine, il est pourtant acquis que – même en cas d'avortement d'un projet de recherche-développement – l'accroissement de compétence pourra être valorisé sous une forme ou une autre.

C'est donc à cette seconde variante que la politique industrielle doit consacrer une attention toute particulière.

Sans vouloir anticiper sur les exposés ultérieurs, j'insiste sur le fait que les pouvoirs publics se considèrent comme étant des partenaires dans le risque technique, au travers des instruments de stimulation de la loi-cadre et de la SNCI, du soutien logistique de LUXINNOVATION ou de la coopération contractuelle des centres de recherche publics.

Sur la période 1981-93, le Gouvernement a ainsi pris des engagements budgétaires à hauteur de 1,6 milliards de francs pour soutenir 115 projets de recherche-développement industrielle, mis en exécution par une soixantaine d'entreprises et représentants un investissement total évalué à quelque 7 milliards de francs. Parallèlement, la SNCI a mis à disposition des prêts à l'innovation qui totalisent 1,1 milliard de francs additionnels. S'y ajoutent également quelque 780 millions de contributions financières publiques aux trois CRP et en bourses de formation-recherche.

Certains de ces projets ont pris forme avec le concours actif de LUXINNOVATION, notamment dans l'élaboration des dossiers à l'appui de demandes d'aide publique. D'autres mettent à profit l'instrument de «veille technologique», une action pilote conjointe du Ministère de l'Economie et du CRP-Henri Tudor, qui les renseigne sur l'état de l'art dans leur profession et sur les possibilités de protection de leurs résultats de recherche.

Laissez-moi encore remarquer que certaines

tendances au sein de la Commission européenne qui voudraient faire de la recherche-développement – comme de la protection de l'environnement ou de la réduction des capacités de production – l'une des motivations d'exception pouvant encore justifier une intervention publique.

Mesdames, Messieurs,

En vous espérant nombreux à souscrire à ce contrat pour l'avenir, par votre recours au soutien offert à vos entreprises, je vous remercie de votre attention.

Le Luxembourg salue l'accord intervenu au groupe de contact

Dans une déclaration à la presse, M. Jacques F. Poos, ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg salue la préparation d'un sommet serbo-croato-bosniaque.

Le 14 février, le groupe de contact sur la Bosnie qui regroupe les États-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne s'est réuni à Paris pour préparer la tenue d'un éventuel sommet serbo-croato-bosniaque. L'objectif de ce sommet serait la reconnaissance croisée de la Bosnie, de la Croatie et de la Serbie, la réaffirmation de la validité du plan de paix international partageant la Bosnie en deux parts sensiblement égales entre les Serbes et la Fédération croato-musulmane, et l'acceptation du plan de paix sur la Croatie appelé Z4 qui accorde une très large autonomie aux régions sous contrôle serbe. En contre-partie, la communauté internationale suspendrait les sanctions (sauf l'embargo sur les armes) pesant actuellement sur la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

Le Luxembourg salue l'accord qui est intervenu hier au niveau du groupe de contact sur cette approche.

L'idée de la suspension des sanctions contre la RFY liée à la reconnaissance croisée des États issus de l'ex-Yougoslavie, qui avait déjà reçu le soutien de l'Union européenne, vient de recevoir l'appui conditionnel du président Clinton.

Cette évolution vers des positions plus convergentes pourrait conduire à une percée diplomatique soutenue par les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et la communauté internationale qui arrive enfin à faire taire les armes en ex-Yougoslavie et à mobiliser toutes les énergies pour la recherche d'une solution politique et pacifique du conflit.

Réunion des ministres de la Culture de l'UE à Bordeaux

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a participé à la réunion informelle des Ministres de la Culture et des Ministres chargés des Médias, réunion qui s'est déroulée les 13 et 14 février à Bordeaux. Les Ministres de la Culture des six pays associés de l'Europe centrale et orientale ont participé à une partie de cette réunion.

Les Ministres de la Culture de l'Union Européenne ont manifesté leur volonté d'aboutir, les 3 et 4 avril prochains lors du Conseil de Luxembourg, à un accord de principe concernant le programme Kaleidoscope 2000, programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne et doté de 68 millions d'écus sur cinq ans. Avec le programme Ariane, c'est la diversité de la création littéraire et du patrimoine écrit que la Commission souhaite soutenir par une dotation de 34 millions d'écus sur cinq ans.

Le Ministre luxembourgeois s'est déclaré d'accord avec ces deux programmes tout en demandant de veiller à ce que le programme Kaleidoscope 2000 tienne compte de groupes-cibles pour éviter l'exclusion culturelle. En ce qui concerne le programme Ariane, le Luxembourg a salué la pos-

sibilité qu'auront les oeuvres littéraires et dramatique, ainsi que les ouvrages de référence écrites en une des langues moins répandues de l'Europe, à être mieux connues du public.

La Présidence française a pu faire part de l'intérêt unanime des Ministres pour le thème du multimédia et du patrimoine.

Le Luxembourg a soutenu globalement les propositions de la commission concernant la mise en place du programme Media II, à partir de 1996 et dont l'enveloppe globale proposée est de 400 millions d'écus sur cinq ans.

Le Luxembourg a rappelé que la directive Télévision sans Frontières a bien fonctionné et a permis la création de nouvelles chaînes de télévision et accru sensiblement le choix du public dans les États-membres. Il n'est donc pas indiqué de procéder à une remise en cause des règles du jeu. Il semble nécessaire par contre de procéder à certains ajustements en vue d'atteindre une plus grande sécurité juridique. Le Ministre luxembourgeois a par ailleurs souligné la nécessité de veiller au strict respect des règles relatives à la protection de la jeunesse déjà prévues dans l'actuelle directive.

Quant à la question des quotas, actuellement prévus dans la directive, et que la France entend préserver voire renforcer, le Luxembourg a rappelé qu'il est convaincu

de la nécessité de mettre en place un cadre approprié et efficace pour soutenir l'industrie audiovisuelle européenne, qu'il n'est cependant pas convaincu que les quotas soient le meilleur instrument imaginable de soutien à cette industrie.

Les Ministres de l'U.E. ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des demandes et projets des Ministres de la Culture des six pays associés de l'Europe centrale et orientale. Ils ont dit leur volonté de poursuivre dans les domaines culturel et audiovisuel les travaux aux niveaux bilatéral et communautaire, ils se sont aussi entretenus sur les possibilités d'ouvrir les programmes communautaires à ces pays.

M. Juncker à Strasbourg

Monsieur le Premier Ministre Juncker s'est rendu les 14 et 15 février pour un bref séjour à Strasbourg.

Dans la soirée du 14 il a eu un entretien avec M. Wilfried Martens, Président du PPE et participé à une réunion du groupe PPE du Parlement européen.

Une entrevue avec M. Klaus Hänsch, Président du Parlement européen a eu lieu le 15 février. Avec M. Hänsch le Premier Ministre a discuté des différents travaux préparatoires en cours au Parlement européen en vue de la CIG de 1996.

Visite de M. Ramakrishna Sithanen, ministre des Finances de la République de Maurice

Le 15 février 1995, M.M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat à la Coopération, ont reçu M. Ramakrishna Sithanen, Ministre des Finances de la République de Maurice, avec laquelle le Luxembourg a signé le 11 mai 1994 un accord général de coopération.

A l'occasion de la visite du Ministre des Finances mauricien, il fut procédé à la signature d'un accord de non double imposition entre la République de Maurice et le Grand-Duché de Luxembourg par M.M. Sithanen et Poos, et d'un accord de coopération ainsi que d'un «*memorandum of understanding*» entre M. M. Sithanen et Wohlfart.

Par l'accord de non double imposition, les gouvernements luxembourgeois et mauricien s'engagent à éviter la double imposition sur le revenu des personnes physiques et des collectivités, sur les tantièmes et la fortune ainsi que sous forme d'impôt commercial communal.

Par l'accord de coopération qui fut signé, le ministère des Affaires Etrangères appuiera le développement du port franc de Port Louis avec une enveloppe financière de 60 millions de francs destinée à finan-

cer des études techniques, la fourniture et le montage d'un hangar d'entreposage, les travaux de génie civil qui s'y rapportent, la production d'un film pour la promotion du port franc de Port Louis et des séminaires de formation. Cet accord s'inscrit dans une longue série d'accords de coopération, dans la mesure où le Luxembourg a déjà contribué depuis 1988 à la construction d'un pont, d'une voie lente sur une autoroute, d'une route de liaison et à un projet

d'irrigation sur l'île Maurice.

Par le «*memorandum of understanding*», le gouvernement luxembourgeois s'engage à soutenir plusieurs initiatives en matière d'investissement qui s'intègrent dans le plan de développement national mauricien.

La séance des signatures fut suivie d'une réunion de travail de M. Sithanen avec M. Wohlfart.



Lors de la signature de l'accord

Discours de M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne devant le Parlement européen à Strasbourg, le 15 février 1995

Une architecture d'ensemble (1)

En janvier, je vous ai dit que la Commission devrait rendre compte et rendre des comptes. Aujourd'hui je veux faire un premier pas, mais un pas décisif, pour réaliser cette intention. Une telle démarche exige un renouveau dans la présentation de nos travaux. C'est pourquoi le programme de travail que je vous soumetts inscrit, à la différence des précédents, l'action propre de la Commission dans un contexte plus vaste. Les grandes options de politiques et chaque décision concrète doivent trouver leur place dans une architecture d'ensemble. Nous faciliterons ainsi, à vous-mêmes et à tous les citoyens, la compréhension de la portée de nos actions, beaucoup plus que si elles vous étaient présentées comme une somme de décisions fragmentaires.

C'est pourquoi, pour accroître la visibilité de l'action à entreprendre, nous avons décidé de vous présenter notre programme indicatif sous une forme nouvelle, en faisant ressortir très clairement les quatre aspects complémentaires de l'action à entreprendre: l'élaboration des nouvelles propositions législatives, l'adoption de celles qui sont pendantes, le lancement de vastes débats pré législatifs, et enfin la gestion et mise en oeuvre de nos politiques.

Les objectifs généraux vous les connaissez. Je les ai identifiés devant vous le mois dernier: une économie forte capable de créer davantage d'emplois, une union économique et monétaire stable, une solidarité économique, sociale et régionale accrue, une sécurité plus grande à l'intérieur de notre Union, un rôle de partenaire fort et fiable sur la scène internationale, une gestion transparente et efficace et la mise en chantier de la conférence intergouvernementale de 1996.

Un processus dynamique en quatre phases

Le rôle de la Commission ne se borne pas à son initiative législative. Il est de notre responsabilité de conduire chaque projet à travers les quatre moments essentiels de sa dynamique: en amont, proposer les nouvelles initiatives et lancer les grands débats innovatifs et, en aval, mener à bonne fin ce qui est en cours et veiller à la mise en oeuvre de nos politiques. C'est bien à tout ce processus que j'entends maintenant vous associer.

Quelles sont donc ces phases?

Je commence par la principale, là où se situe notre responsabilité première: proposer de nouvelles législations. L'Union est une communauté de droit et a besoin de lois et de règles. Mais nous devons nous garder de légiférer à l'excès. J'ai dit dans mon discours d'investiture qu'il faut «agir moins pour agir mieux». Agir moins, on peut le faire. On constate d'ailleurs que le nombre des nouvelles propositions est en baisse depuis un certain temps. D'abord parce que le programme du Marché 92 est largement accompli, au moins sur le plan législatif. Ensuite, parce qu'on agit mieux. La Commission est déterminée à se concentrer sur l'essentiel. Elle appliquera de mieux en mieux les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: le nombre des nouvelles propositions législatives prioritaires est de 52. Le chiffre est comparable à la cinquantaine de proposition de l'année dernière mais largement inférieur au «pic» des 180 propositions lancées par la Commission en 1990.

La deuxième phase, vous savez qu'elle m'est très chère: il ne suffit pas d'ouvrir de nouveaux chantiers, il faut encore les achever. Je suis parfois étonné d'entendre que «Bruxelles» a «décidé» telle ou telle mesure un mercredi soir, alors même que nous n'en sommes qu'au premier stade de la prise de décision communautaire! Cela crée chez le citoyen une grande confusion. Je serai donc particulièrement attentif à ce que les actions que nous lançons ne s'emboîtent pas dans la non-décision, que ce soit au Conseil ou au Parlement. Il s'agit de la cohérence du travail de l'ensemble des organes de l'Union.

La troisième phase est celle de la dynamique innovatrice qui doit donner l'impulsion de nos travaux futurs. Nous parlons ici des grands débats qu'il s'agit de lancer en 1995.

Je mettrai cette étape sous le signe de la transparence, de l'efficacité et de la concertation. En effet, c'est le temps où la Commission expose ses idées aux forces vives de l'Union. Les livres verts, les livres blancs ou les communications doivent traduire notre volonté d'être à l'écoute du citoyen. Je compte particulièrement sur l'impulsion du Parlement européen; vous remarquerez d'ailleurs que j'ai été prompt à tenir compte de certaines de vos demandes.

Dans la quatrième phase, celle de la mise en oeuvre des décisions, nous mettons en jeu la crédibilité de l'Union. Nous serons jugés sur la façon dont nous le ferons. C'est pourquoi le programme de travail indique aussi les principales mesures d'exécution des politiques de l'Union.

Bien cibler les priorités

Bien sûr, pour qu'un tel exercice d'ensemble reste lisible, il faut cibler les priorités et faire la part entre l'essentiel et le superflu. Il faut aussi pouvoir trouver un juste équilibre entre toutes les demandes pressantes du Parlement européen, du Conseil et les priorités politiques que nous avons identifiées. Ce programme se veut réaliste et pratique. J'ai constaté que de nombreuses actions promises en 1994 n'ont pas été réalisées surtout dans quelques domaines. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en juillet, j'espère que la Commission sera jugée sur ses actes et non pas sur ses discours. Dans cet esprit, j'ai l'intention d'avoir en octobre un débat politique en Commission pour dresser un bilan et constater ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été. Nous en tirerons les conclusions qui s'imposent pour le prochain programme.

Un programme de travail structuré

Permettez-moi maintenant d'illustrer par quelques exemples concrets tirés de notre programme de travail l'attention que je veux voir porter à chacune des quatre étapes qui séparent l'intention de la réalité. De toute évidence, je n'entends pas être exhaustif dans cet exposé, nous l'avons été dans le programme écrit qui vous a été distribué.

Technologie et société de l'information

Le domaine par excellence où s'imposent encore des initiatives de caractère législatif est celui du développement technologique de pointe et de la société de l'information. Le défi est grand. C'est notre futur que nous dessinons. Il est indispensable que l'Europe se taille un rôle de leader sur ces marchés pour garantir aujourd'hui des emplois compétitifs et pour créer demain des emplois nouveaux. La Conférence du G7 des 24 et 25 février déclenchera, à mon avis, un vaste débat sur ce fil conducteur de l'avenir.

J'insiste – et je répète aujourd'hui devant le Parlement – que cette troisième révolution technologique doit bénéficier à tous

nos citoyens. Nous préparons la société de demain – et ce message doit être porteur d'espoir pour les jeunes – mais pas au détriment de la société d'aujourd'hui. Je demande à tous de mobiliser nos forces, je demande surtout la responsabilisation de tous les acteurs économiques pour, qu'ensemble, nous appréhendions cette réalité de demain avec enthousiasme et non avec peur.

Les technologies de pointe exigent une approche horizontale. Vous retrouverez partout dans notre programme de travail des références aux propositions législatives dans ce domaine, tant sous le chapitre de l'audiovisuel, qu'en matière d'éducation et de formation ou dans le domaine social. Vous remarquerez par exemple un programme intégré sur la libéralisation progressive du secteur des télécommunications. Je cite à titre d'exemple les propositions sur l'ONP, la libéralisation de l'infrastructure, les communications mobiles, et l'accroissement budgétaire du 4ème programme-cadre de recherche, clé de voûte d'une politique innovatrice.

Achèvement des travaux lancés

Je vous ai dit combien j'attache de l'importance à l'achèvement des travaux lancés. Un grand nombre de propositions sont pendantes devant le Conseil et le Parlement. Nous en avons dénombré plus de 100! Cela nuit grandement à l'image de l'Europe.

Sur ce point, je voudrais mettre un accent particulier sur la réalisation du marché intérieur, la politique énergétique et l'environnement.

Nous devons finaliser cette année les marchés intérieurs dans les domaines de l'électricité et du gaz naturel. Si nous constatons qu'aucun progrès n'est réalisé au Conseil, la Commission prendra ses responsabilités. Dans le domaine nucléaire, volet sensible et très important il y a un certain nombre d'accords à mettre en oeuvre, avec les Etats-Unis, la Russie, l'Ukraine et les autres pays de la CEI. En matière d'environnement aussi, il y a encore un reliquat important de 1994. Grand nombre des priorités relèvent d'ailleurs de demandes formulées par le Parlement européen. Pour que le marché intérieur améliore réellement le quotidien de nos entreprises et de nos citoyens, il faut consolider les acquis mais aussi combler les déficits qui apparaissent après un premier bilan et assurer la mise en oeuvre effective.

Je voudrais citer dans cette Europe du XXIème siècle les grands réseaux qui irriguent nos régions et favorisent les échanges. Il faut les réaliser. Pour ceux ou celles qui douteraient de la valeur de ces projets je leur conseille une chose: regardez l'enthousiasme de nos citoyens qui

ont eu l'occasion d'emprunter le tunnel sous la Manche!

Il y a aussi les grands travaux qui sont en cours, et qui exigent un grand effort commun pour qu'ils aboutissent dans les délais impartis. Je ne citerai ici que le plus important, l'achèvement de l'Union économique et monétaire et la concrétisation de la monnaie unique. Je l'ai dit et je le répète: j'insiste sur l'application stricte de ce que dit le Traité, ni plus ni moins. Les échéances sont là, je demande simplement de les respecter. Les quatre critères sont donnés, tenons nous y. La croissance est bonne, ne relâchons pas les efforts de convergence. La Commission y veillera avec ses recommandations pour les grandes orientations de politique économique, et viendra vous écouter à ce sujet.

Il faut préparer l'Union économique et monétaire sur le plan économique, bien sûr. Mais ne ratons pas le coche à cause d'un manque de préparation technique. C'est pourquoi la Commission préparera son livre vert sur les conditions de passage à la monnaie unique. Je veux que les entreprises, mais surtout le citoyen, comprennent combien la monnaie unique sera un extraordinaire instrument de progrès.

Programmes et plans d'action

Passons maintenant aux grands débats qui auront lieu au cours de cette année. Ils sont nombreux: la Commission propose 21 programmes et plans d'action (dont certains, comme le 4ème programme sur l'égalité des chances, auront un caractère législatif) et 67 textes qui alimenteront les débats – livres verts et blancs et communications diverses. J'attends une grande réponse à ces implusions, du Parlement européen, de nos citoyens, de nos entreprises et de tous nos partenaires sociaux.

Il est difficile de mettre en exergue un domaine parmi ces nombreuses pistes qui préparent notre entrée dans le XXIème siècle. Je me limiterai à en mentionner deux ou trois.

1. Améliorer la compétitivité industrielle est la condition «sine qua non», pour une économie en croissance. J'attire votre attention sur trois éléments du programme qui vous et soumis aujourd'hui:

– La poursuite de la récente communication de la Commission sur la compétitivité industrielle. Cela comporte la promotion de la quantité, une meilleure articulation entre recherche et compétitivité industrielle, et surtout, la transmission d'un livre blanc sur l'éducation et la formation – véritables leviers du XXIème siècle.

– La constitution d'un groupe consultatif de compétitivité, tel que prévu par

Essen. Ce groupe, indépendant de la Commission, sera composé de personnalités de «haut niveau». J'ai annoncé les noms de ces personnalités hier après-midi.

– Une véritable politique de l'emploi.

A ce propos, le Conseil européen d'Essen a clairement tracé les cinq grands axes où doivent se déployer nos efforts. Vous les connaissez. Nous élaborerons une communication sur le processus d'Essen. Dans ce document, nous essayerons de tracer les lignes directrices d'une surveillance multilatérale des systèmes d'emploi. Il est extrêmement important dans ce contexte que les Etats membres, comme ils s'y sont engagés à Essen, élaborent rapidement leurs programmes pluriannuels.

Je suis par ailleurs intimement convaincu que nous ne pourrions réussir que si nous associons pleinement les partenaires sociaux à ce processus et si nous renforçons le dialogue social au niveau européen.

Les citoyens ne comprendront les avantages d'une zone sans frontières que si l'Union parvient à leur démontrer sa capacité d'assurer leur sécurité et de lutter contre les trafics de drogue et le crime organisé. La Commission fera plein usage de son droit d'initiative, là où le Traité le lui reconnaît. Je suis persuadé qu'il n'y a pas de qualité de vie dans une société sans sécurité. C'est pourquoi, en matière d'immigration et d'asile, de toxicomanie, ou de coopération judiciaire civile – domaines qui touchent un grand nombre de citoyens européens dans leur vie quotidienne – la Commission répondra aux attentes et aux inquiétudes des citoyens.

2. Parmi les grandes priorités méritant un vaste débat, je m'en voudrais de ne pas mentionner la stratégie de pré-adhésion des pays d'Europe centrale et orientale mentionnée à Essen. J'attache personnellement une très grande importance à la présentation des deux livres blancs que nous sommes en train d'élaborer dans ce domaine, sur le rapprochement des législations et sur la politique agricole commune. Il est évident que la stratégie globale appelle également une réflexion de fond dans un certain nombre d'autres domaines.

Avant de parler de la mise en oeuvre de nos politiques, je voudrais brièvement m'arrêter aux tâches qui nous attendent dans le domaine des relations extérieures. Que constatons-nous? Le reste du monde veut une Europe forte, solidaire et ouverte. De chaque coin du globe, que ce soit d'Amérique latine, d'Europe de l'est, d'Asie ou d'Afrique, le message est le même: celui de la volonté d'approfondir les relations avec l'Union européenne. Cela vaut pour le domaine commercial,

bien sûr, mais aussi de plus en plus sur le plan politique. C'est une réalité qu'il faut utiliser à notre avantage. Mais pour cela, il faut une PESC qui fonctionne et qui en mérite le nom. Notre programme contient à ce sujet un double message:

- premièrement, il faut utiliser au maximum le potentiel du Traité de Maasticht;
- ensuite, il faut préparer avec détermination et imagination la Conférence intergouvernementale de 1996.

J'ajouterai dans ce contexte un mot sur un sujet, je le sais, que le Parlement européen tient à coeur: les Droits de l'Homme. Nous allons élaborer sur ce sujet un rapport qui vous sera adressé, ainsi qu'au Conseil.

Mettre en chantier une véritable politique étrangère et de sécurité commune ne doit pas nous amener à négliger les aspects plus traditionnels de nos relations extérieures: la politique commerciale commune, l'aide au développement, notre réseau très dense de nos relations économiques bilatérales...

Assurer la mise en oeuvre effective

J'en viens finalement à notre quatrième axe, qui est celui de la mise en oeuvre effective de nos politiques. Deux caractéristiques doivent conduire notre action: être accessible et être rigoureux. Je développerai quelque peu ces deux concepts dont vous trouverez la concrétisation dans le programme.

- La rigueur est la condition pour garder la confiance des citoyens européens dans nos institutions. La Commission doit mener une politique sans faille de contrôle du droit communautaire, si nécessaire en recourant à l'article 171. Elle doit aussi livrer une guerre sans merci à la fraude. Nous ne gagnerons cette guerre que si nous tous, institutions communautaires et Etats membres nous unissons nos efforts.

La Commission, quant à elle, énonce clairement ses priorités dans ce domaine. Une des premières décisions de la nouvelle Commission a été d'adopter un ambitieux programme de travail de lutte anti-fraude. Je me réjouis par ailleurs de vous annoncer en ce jour que, pas plus tard qu'hier, la Commission a décidé de confier l'ensemble de la lutte anti-fraude à une UCLAF renforcée.

- Venons-en maintenant à l'accessibilité du projet européen et sa lisibilité, qui sont les ferments d'une véritable citoyenneté européenne. Nos citoyens se prononcent - et se prononceront toujours davantage - sur le projet européen, et j'applaudis des deux mains cet-

te révolution que je qualifierais presque de copernicienne dans la dynamique entre les institutions et ces citoyens. Mais pour pouvoir se prononcer il faut comprendre. Nous devons simplifier et alléger notre législation. Nous devons expliquer toujours plus pourquoi l'action est nécessaire ou pas nécessaire. Mais pour cela, nous devons nous-mêmes cesser les querelles de clocher et décloisonner nos activités. Je lance un appel à toutes les institutions à collaborer, ce qui veut aussi dire intégrer les critiques et suggestions et mettre les susceptibilités de côté.

Cette exigence de transparence prend un relief particulier à la lumière de la préparation de la Conférence intergouvernementale de 1996. L'échéance approche. Il faut l'aborder avec un esprit ouvert et constructif. Je souhaite que l'entière du peloton passe, ensemble, la ligne d'arrivée.

Paul Valéry écrivait que «la politique est l'art d'apprendre aux gens de ne pas se mêler de ce qui les regarde». Avec vous, je suis heureux de lui donner tort et d'inviter, par notre action transparente et concrète, le citoyen à s'intéresser chaque jour davantage à ce qui le touche directement.

(1) Les titres et sous-titres ont été ajoutés par la Représentation

EBRD signs cooperation agreement with Luxembourg

An agreement to promote closer cooperation between the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD) and Office du Ducroire of the Grand-Duchy of Luxembourg (ODL) was signed on 15 February 1995 in London. The agreement will facilitate ODL's support for individual operations undertaken by EBRD by making available export credit and investment insurance and financing facilities. Jacques de Larosière, President of the EBRD, and Yves Mersch, President of ODL signed the agreement.

At the signing Mr de Larosière said: "The agreement is a further step in fostering relations with the export credit agencies based on cooperation in financing exports and investments. It will also allow the exchange of information and analyses of potential projects in central and eastern European markets."

Mr Mersch commented: "The conclusion of this agreement will provide a mechanism for cooperation in identifying projects that offer prospects for co-financing by the EBRD and ODL or banks enjoying

its support. It will also benefit both parties as it will strengthen their financial cooperation in Central and Eastern Europe. We look forward to cooperating with the Bank in co-financing EBRD Projects."

Another objective of the agreement is to provide a basis for consultation and cooperation in the resolution of any difficulties which may arise in the course of co-financing projects in the of EBRD's countries of operations.

Réunion informelle des ministres européens de la Fonction publique à Nancy

Les 16 et 17 février 1995, les ministres des Etats membres de l'Union européenne chargés de la Fonction publique se sont réunis à Nancy pour leur quatrième conférence informelle. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté à cette conférence par Monsieur Michel WOLTER, Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

A l'ordre du jour de la conférence figuraient l'ouverture des fonctions publiques nationales aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, ainsi que le thème de la formation des agents publics dans le contexte de la modernisation des administrations nationales.

Les discussions concernant le premier point de l'ordre du jour se sont fondées sur un document de travail soumis par Monsieur Pdraig FLYNN, membre de la Commission de l'Union européenne, à la conférence.

Dans ses interventions Monsieur Michel WOLTER a commenté le document et plus particulièrement les réflexions de la Commission concernant les entraves indirectes à la libre circulation. Parmi ces entraves figureraient, d'après Monsieur FLYNN, les problèmes liés à la prise en compte des expériences professionnelles, à la reconnaissance des diplômés, aux exigences linguistiques et à la disparité des procédures de recrutement. Monsieur WOLTER a par ailleurs insisté sur la particularité de la situation du Luxembourg en matière de libre circulation découlant du degré d'ouverture du pays sur l'extérieur.

Dans le cadre de la discussion sur le deuxième thème, Monsieur WOLTER a ensuite confirmé que la formation des agents de l'Etat constituera un des principaux axes de la réforme administrative et de l'action de modernisation de l'administration dont il a été chargé. Priorité sera donnée dans ce contexte à la formation continue des agents au service de l'Etat.

Déclaration de politique étrangère

présentée par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés, le 16 février 1995

Monsieur le Président,

Cette première Déclaration de politique étrangère de la nouvelle législature que j'ai l'honneur de présenter devant vous, s'inscrit à la fois dans la continuité de notre politique extérieure comme dans la nécessité de l'adapter de façon permanente à un environnement international en plein changement. Plus que jamais, la prospérité et le bien commun de notre pays et de ses habitants dépendent de notre capacité d'assumer pleinement notre rôle international.

Le Luxembourg est un partenaire actif et respecté au sein de l'Union européenne mais aussi au sein de l'Alliance atlantique et des autres organisations internationales.

Nos relations bilatérales se sont développées dans de multiples domaines avec un grand nombre de pays, notamment en matière de coopération au développement.

Pour préserver cette position et cet atout unique dans notre histoire, nous devons répondre aux changements profonds qui sont en cours dans le système international et nous préparer aux nouveaux défis qu'ils représentent.

1. Deux défis majeurs: Le chômage et la guerre

La politique de ce gouvernement sera guidée par le principe de solidarité. Dans notre ordre intérieur ce principe a assuré à notre pays la cohésion sociale qui a largement contribué à sa réussite. Ce même principe continuera à inspirer notre politique étrangère:

- Solidarité au sein de l'Union européenne pour la rendre plus démocratique, plus sociale, plus généreuse et plus présente sur la scène internationale
- Solidarité avec l'Europe centrale et orientale pour construire avec ces pays un avenir européen commun
- Solidarité avec nos voisins autour de la Méditerranée et le monde en développement pour bâtir ensemble un ordre international de justice et de paix plus respectueux des droits inaliénables de la personne humaine.

A l'euphorie qui accompagna la chute du mur de Berlin ont souvent succédé pessimisme voire résignation.

Que ce soit la guerre en Yougoslavie, les événements tragiques au Rwanda, le conflit en Tchétchénie, les guerres et les crises sont devenues planétaires par le pouvoir de l'image.

Les difficultés économiques du Mexique fournissent un bon exemple de la mondialisation immédiate des problèmes. L'impact qu'elles ont exercé sur les taux de change des monnaies et les cours de bourses illustrent la réalité de l'interdépendance. Un choc économique local risque ainsi de se transformer en véritable menace pour un système financier international qui est d'autant plus fragile qu'il ignore les frontières et les décalages horaires.

Un récent sondage effectué en France – et corroboré par l'enquête luxembourgeoise (Ires) sur les perspectives pour l'Année Nouvelle montre que les espoirs suscités par la fin de l'affrontement Est-Ouest s'estompent et que les inquiétudes pour la paix dans le monde se font plus explicites. Si le chômage reste largement en tête des préoccupations, la paix mondiale arrive désormais au second rang des priorités, à égalité avec la faim dans le monde. Le résultat de ce «baromètre de la solidarité» n'est pas bien différent dans notre pays, même si le taux de chômage y reste encore bien inférieur à la moyenne communautaire.

Si en effet la mondialisation est aujourd'hui une donnée fondamentale qui caractérise le système international, nous assistons en même temps à une fragmentation et un éclatement accrus à l'échelle internationale comme au sein même de nos sociétés. Les nationalismes exacerbés et les intégrismes de toute sorte sont porteurs de nouvelles violences et d'affrontements dangereux. Le Président Mitterrand a réduit cette menace à une expression simple à laquelle je souscris: «Le nationalisme, c'est la guerre».

Le chômage, la pauvreté et l'exclusion ne reflètent plus seulement la division entre sociétés nanties du Nord et pays du sud incapables de s'intégrer favorablement dans l'économie mondiale. L'extension de l'exclusion, notamment à cause du chômage qui frappe durement certaines catégories de la population, a fait apparaître un «tiers monde» dans les pays riches. Une vaste redistribution des richesses a lieu à la fois entre les nations ainsi qu'au sein de chaque nation.

Nous assistons à la renaissance de l'Asie et à la montée en puissance de pays comme la Chine ou l'Inde qui pèseront autant de par leur poids démographique que de par la rapidité de leur développement. L'Europe doit y être plus présente. Ces pays offrent des marchés prometteurs

mais doivent également être intégrés dans le système économique international qui a ses règles et ses disciplines.

Si la libéralisation économique a sûrement permis le décollage d'un grand nombre d'économies, elle produit aussi les phénomènes de paupérisation et d'exclusion qui ne resteront pas sans influence sur la stabilité des sociétés du Nord comme du Sud ainsi que des rapports internationaux.

Un analyste de la politique internationale, Ian Davidson, a opiné il y a quelques jours dans le Financial Times que le triomphe de la libre entreprise, loin de procurer des «dividendes de la paix» a été porteur d'une déstabilisation des sociétés occidentales et a créé des situations auxquelles nos institutions n'étaient pas préparées....

Cette constatation vaut encore davantage pour les pays qui se sont libérés du totalitarisme communiste mais où aujourd'hui la frustration politique et sociale gagne du terrain auprès de larges couches de la population qui ont subi de plein fouet les effets des réformes de libéralisation nécessaires. Face à la mondialisation des marchés, il faut en effet construire de nouvelles solidarités afin d'éviter des divisions créatrices d'instabilités et de conflits.

La période d'expansion économique dont nous bénéficions aujourd'hui devrait être mise à profit pour mieux gérer l'interdépendance et les ajustements auxquels tous les pays doivent faire face.

C'est ce message-là que véhiculent les inquiétudes de nos opinions publiques. Le chômage et la guerre sont les défis majeurs pour les années à venir.

L'unification européenne a été dès son origine une réponse à ces deux menaces.

Elle le reste encore aujourd'hui. C'est ce que nous devons expliquer avec force à nos concitoyens souvent gagnés par le doute et une méfiance croissante à l'égard d'une entreprise qui a pourtant assuré à nos peuples de vivre pendant un demi-siècle en paix et de bénéficier d'un essor économique inégalé.

2. L'Union Européenne après le Conseil européen d'Essen

Le grand mérite du Livre blanc «Croissance, Compétitivité, Emploi» est d'avoir recentré le débat européen. En effet, une

Europe où le chômage resterait une donnée immuable, une sorte de fatalité frappant un citoyen sur neuf ne resterait pas longtemps un objectif soutenu par une large majorité. Et pourtant, la construction européenne a besoin plus que jamais du soutien de nos peuples. Elle doit être perçue comme un nouveau modèle de solidarité. Dans le Préambule au Livre blanc, la Commission présidée par Jacques Delors écrit à juste titre «que nous avons l'immense responsabilité de trouver, en restant fidèles aux idéaux qui ont fait la personnalité et la marque de l'Europe, une nouvelle synthèse entre les buts poursuivis par la société – le travail comme facteur d'intégration sociale, l'égalité des chances – et les exigences de l'économie – la compétitivité et la création d'emplois».

C'est dans cet esprit que le Conseil européen d'Essen a réaffirmé que «la lutte contre le chômage et l'égalité des chances entre hommes et femmes resteront la tâche prioritaire de l'Union européenne et de ses Etats membres». L'importance du dialogue social auquel ce gouvernement est particulièrement attaché a été rappelée. Nous nous félicitons d'ailleurs que la nouvelle Commission comme la Présidence française souhaitent relancer activement ce dialogue en vue de développer de nouvelles initiatives en faveur de l'emploi.

L'adoption de projets prioritaires en matière de grands réseaux européens marque également la volonté de l'Union européenne de soutenir la croissance en modernisant les grandes infrastructures sans lesquelles le grand espace économique ne pourra fonctionner à plein rendement.

L'inclusion dans cette liste de projets prioritaires du train à grande vitesse Est auquel notre pays sera relié mérite d'être soulignée.

Le développement des infrastructures d'information dans le contexte de la société de l'information représente également une nouvelle chance pour notre pays qui dispose d'atouts réels. Il exige en même temps certaines adaptations aux nouvelles conditions concurrentielles qui existeront dans le secteur des télécommunications à partir de 1998.

Le Conseil européen d'Essen a clairement montré que parallèlement au renforcement de la solidarité interne en faveur de l'emploi, de la compétitivité et de la croissance, l'Union doit poursuivre activement son action solidaire vers l'extérieur.

Les relations avec les pays d'Europe centrale occupent à cet égard une place de choix. Le processus qui doit leur permettre de devenir membres de l'Union est désormais engagé. Une stratégie globale pour les rapprocher de l'Union a été adoptée. Elle comprend notamment la mise en

oeuvre de relations structurées. Le Luxembourg soutient pleinement cette approche qui consiste à préparer solidement ces pays à l'adhésion.

Cet objectif marque la réconciliation définitive d'un continent européen divisé. Il nous impose d'avancer progressivement en aidant ces pays à reconstruire leurs économies et leurs systèmes sociaux.

Les divisions économiques et sociales restent considérables. Les problèmes structurel surmonter ne doivent pas être sous-estimés, si nous voulons faire de ces pays des membres à part entière. Il serait en même temps illusoire de les laisser adhérer à moitié, en leur refusant certains avantages tout en leur imposant les disciplines du marché unique. Une telle approche provoquerait très vite de nouveaux obstacles qui remettraient en cause la cohésion interne de l'Union.

La Commission doit présenter avant le mois de juin des rapports en ce qui concerne les problèmes majeurs, notamment dans le domaine agricole. Les futurs élargissements, bien plus que ceux qui les ont précédés, exigent une préparation et des adaptations de grande ampleur au niveau des politiques et des flux financiers.

Pendant l'actuelle période de transition vers l'élargissement, l'Union comme les Etats membres doivent mettre en oeuvre non seulement un dialogue dans les domaines les plus divers, et notamment en matière de politique étrangère et de sécurité ainsi que de justice et des affaires intérieures, mais aussi des programmes de coopération efficaces permettant d'accélérer la modernisation économique, sociale et politique des pays candidats.

Nos contacts avec les pays d'Europe centrale et orientale ont également été approfondis sur le plan bilatéral.

Ainsi nombre de visites officielles ont eu lieu soit à Luxembourg soit dans les pays-mêmes. A l'occasion de ces visites ainsi que de rencontres avec des délégations économiques originaires des pays d'Europe centrale ou de la Fédération de Russie et de la C.E.I., le développement des relations économiques et commerciales ainsi que l'intérêt grandissant des milieux d'affaires luxembourgeois pour ces pays a pu être constaté.

Les moyens budgétaires à disposition du Ministère des Affaires Etrangères ont par ailleurs permis d'étendre notre assistance aux pays en question aussi bien dans le domaine humanitaire qu'économique et technique. Une priorité a été accordée dans ce contexte aux projets relatifs à la santé, la formation et l'environnement, secteurs intéressant plus particulièrement les entreprises luxembourgeoises.

Le Conseil européen d'Essen a également

clairement lancé le renforcement de la politique méditerranéenne. Le Luxembourg souscrit à la constatation que la Méditerranée constitue pour l'Union européenne une zone prioritaire d'importance stratégique. Les événements tragiques en Algérie, la montée des intégrismes, la fragilité du processus de paix israélo-palestinien montrent la nécessité d'un partenariat euro-méditerranéen renforcé. Ceci implique également un effort financier et une ouverture accrue de nos marchés. La future conférence euro-méditerranéenne qui aura lieu pendant le second semestre de cette année ne devra pas être un rendez-vous manqué. L'attente de nos partenaires est grande et l'enjeu pour notre propre sécurité est considérable.

Le Luxembourg participera activement à cette conférence comme il contribue déjà, dans le cadre de ses relations bilatérales, à un renforcement des liens entre les deux rives de la Méditerranée. Un nouvel accord de coopération et de partenariat pluriannuel a été signé il y a quelques mois avec la Tunisie. Une mission économique se rendra prochainement au Maroc. C'est en collaboration avec ce pays que nous nous apprêtons à réaliser un important projet de développement agricole dans les territoires de l'Autonomie palestinienne afin de contribuer à la consolidation du processus de paix.

Les relations entre l'Union européenne et la Turquie méritent à leur tour d'être renforcées. Mais l'établissement d'une Union douanière avec ce pays qui est désormais engagé, doit aller de pair avec le respect des droits de l'homme et une solution politique du problème chypriote.

3. Le renforcement de la coopération Benelux

Le cinquantième anniversaire du Benelux a donné lieu à une prise de conscience de la part des trois pays que la coopération Benelux garde une actualité et une utilité incontestables.

Certes, le Rapport qui a été préparé par un groupe de réflexion propose une refonte des activités dont certaines n'ont plus d'intérêt direct. Mais dans cette Europe élargie, les pays du Benelux font d'autant mieux valoir leurs conceptions et leurs intérêts s'ils arrivent à procéder de manière concertée. Une coopération et une concertation régulières, largement informelles, sont en train de s'établir à tous les niveaux afin de coordonner les positions.

La préparation de la Conférence intergouvernementale sera une occasion importante, pour nos trois pays, non seulement pour se concerter sur les grandes questions mais aussi pour élaborer le cas échéant des propositions communes et défendre nos intérêts communs.

4. La conférence intergouvernementale 1996

D'ores et déjà cette conférence occupe une large part du débat européen. Tous les jours de nouvelles idées ou propositions sont lancées. La perspective à plus ou moins long terme d'une nouvelle vague d'adhésions a donné à cette conférence une nouvelle dimension.

Le Gouvernement n'est pas resté inactif. Un premier document de réflexion a été élaboré sur base des grandes orientations inscrites dans la Déclaration gouvernementale. Il s'agit à ce stade d'un document d'analyse qui se concentre sur un certain nombre d'options qui sont apparues jusqu'à présent dans le débat en cours.

Il serait erroné d'y voir une position définitivement arrêtée du Luxembourg pour la future négociation. Il nous a d'abord paru utile et important de clarifier les grands principes auxquels notre pays reste fermement attaché.

La concertation que j'ai menée avec tous les partis représentés à la Chambre m'a confirmé qu'il existe un large consensus sur ces grands principes et ces orientations que nous ferons valoir lors de la conférence.

S'il s'agit de défendre les acquis et les équilibres qui ont largement contribué à la réussite du modèle communautaire, le simple statu quo serait à son tour inacceptable. Nous avons besoin d'une Union européenne forte et ouverte, capable de défendre ses intérêts dans le monde. Elle doit être en mesure d'offrir la stabilité, la sécurité et le développement aux pays européens qui ont vocation à y adhérer. C'est pour cette raison qu'il s'agit de renforcer le modèle communautaire en sauvegardant des institutions fortes pour l'Union, en améliorant le fonctionnement démocratique, en y associant mieux nos opinions publiques et nos Parlements.

En revanche, serait-il raisonnable de remettre en cause l'acquis communautaire, de bouleverser de fond en comble un équilibre institutionnel qui, en dépit des difficultés énormes, ne nous a pas condamnés à l'inaction? Certainement pas. Des réformes sont nécessaires mais elles ne doivent pas être inspirées ni par une prétendue opposition entre grands et petits — qui n'a jamais existé — ni par une opposition entre ceux qui sont susceptibles de remplir dès 1997 les critères de la troisième phase de l'Union européenne et ceux qui mettront plus de temps à les respecter.

Je ne peux qu'approuver Klaus Kinkel quand il dit que «Machtbalance und Vormachtdenken sind überholt. Sie taugen nicht als Konzepte für die Zukunft».

Il ne faut en aucun cas remettre en cause la solidarité de base entre tous les Etats membres qui veut qu'ils participent tous

pleinement à la vie de l'Union. Il s'agit donc d'abord de préserver et d'activer en commun la dynamique de l'intégration qui ne peut exclure définitivement aucun Etat membre.

Pour notre pays, la cohésion de l'Union, avec tout ce que cela implique, reste une nécessité absolue. Mais elle ne peut pas être synonyme d'immobilisme, voire de recul qui condamneraient en fin de compte l'Union à l'impuissance et au déclin. Une approche à plusieurs vitesses ne peut donc être écartée puisqu'elle fait déjà partie de la réalité communautaire. Mais elle ne peut ni devenir la règle ni permettre à certains Etats d'être à la fois dedans et dehors. Le cap de l'intégration doit être poursuivi par tous, même si la vitesse à laquelle chacun avance peut être différenciée dans quelques cas limités.

Une dérogation comme celle qui a accordé à un pays un statut particulier en matière sociale ne peut s'étendre à d'autres domaines. L'Europe à la carte qui distribue à volonté des «opting in» et des «opting out» ne trouvera pas notre assentiment. Il nous faut préserver la volonté commune de construire une Union démocratique et solidaire qui exerce efficacement les compétences qui lui ont été attribuées par les Traités et respecte l'identité de chacun de ses membres. L'unité institutionnelle ne peut en aucun cas être remise en cause. Les traités restent le contrat de base auquel nos peuples ont adhéré. Il ne peut donc être question de les modifier sans l'accord de tous.

S'il ne faut certes pas préconiser une fuite en avant, notre ambition ne doit pas se limiter à quelques retouches mineures. Les processus décisionnels pourront sans aucun doute être améliorés, simplifiés et démocratisés. La transparence et la bonne application du principe de subsidiarité sont des moyens pour concilier nos opinions publiques avec la construction européenne dont elles ne comprennent souvent ni le fonctionnement ni la finalité.

Pour importantes qu'elles soient, les questions institutionnelles ne peuvent pas pallier une volonté politique insuffisante.

Cela vaut d'abord pour la politique étrangère et de sécurité commune qui est soumise au centre des critiques. Son fonctionnement doit certainement être revu. La cohérence avec les autres actions est parfois déficiente.

L'action commune n'est pas une abstraction. Pour qu'elle soit réellement efficace, il faut y englober tous les moyens politiques, économiques, techniques, humains et un jour, au besoin, militaires. La possibilité du recours au vote à la majorité qualifiée doit être prévue au moins pour certaines questions. Il faut mettre en place un instrument d'analyse et de formulation de politiques permettant à l'Union d'agir plutôt que de réagir. La

Commission doit y être associée et assumer un rôle plus actif.

L'Union a besoin d'une plus grande clarté dans ses objectifs et doit pouvoir disposer des moyens adéquats pour les réaliser. La réalisation d'une identité européenne en matière de défense doit devenir concrète et elle pourra s'inscrire dans une approche par étapes. Ce sera certainement un des enjeux majeurs de la conférence.

Quant au troisième pilier, les affaires intérieures et de justice, des progrès substantiels sont nécessaires. Le Conseil européen de Cannes arrêtera définitivement la mise en place d'Europol. La convention de Schengen entrera finalement en vigueur le mois prochain. Il faut prendre la mesure des dangers qui guettent nos sociétés. La grande criminalité ignore les frontières. Elle dispose de moyens financiers faramineux. La fraude, le trafic de drogue, l'insécurité en général risquent de miner les fondements mêmes des sociétés démocratiques.

Les pays d'Europe centrale et orientale sont particulièrement menacés. Il faut, pour cette raison, développer une coopération étroite avec eux dans ce domaine.

Je suis sûr que la nouvelle Commission assumera ses responsabilités en faisant des propositions pour mieux mettre en oeuvre les potentialités qu'offre déjà actuellement le Traité. La conférence intergouvernementale devra néanmoins soumettre les méthodes de fonctionnement du troisième pilier à un réexamen sérieux.

Pour bien préparer la CIG de 1996, il ne faut pas négliger les contacts bilatéraux avec nos partenaires.

Le Premier Ministre s'y emploie lors de ses visites de présentation.

J'ai moi-même commencé une tournée des capitales pour évoquer avec nos partenaires leurs soucis, leurs objectifs et leurs conceptions. Le 28 février j'aurai l'occasion de m'entretenir à Madrid avec les dirigeants espagnols.

Que ce soit à Dublin, à Lisbonne, à Vienne, à Copenhague, à Bruxelles ou à La Haye, nous avons pu constater une large identité de vues avec nos positions ainsi qu'une même volonté de mener cette conférence en étroite liaison avec nos opinions publiques. Il nous appartient d'expliquer et de convaincre pour contre-carrer toute démagogie nationaliste ainsi que tout réflexe de repli sur nous-mêmes.

L'ordre du jour de la conférence sera sans aucun doute bien rempli. Le groupe de représentants personnels qui vont se mettre au travail à partir du mois de juin devront préparer les travaux en identifiant les priorités et les options. Nous disposerons sous peu des rapports du Conseil, du Parlement et de la Commission.

Le Gouvernement s'est engagé à assurer une information et une concertation continues, d'abord à l'attention de la Chambre des députés, éventuellement dans le cadre d'une commission spéciale, puis à l'attention des partis politiques et des partenaires sociaux.

L'élaboration de propositions luxembourgeoises pour certaines questions spécifiques qui pourra prendre à un stade ultérieur la forme d'un memorandum sera engagée dès que les institutions auront présenté leurs rapports.

Faut-il rappeler que notre pays attache une attention particulière à la dimension sociale qui a insuffisamment progressé ces dernières années. L'Europe ne se réduit pas seulement à un marché et à une construction économique. C'est le modèle social européen fondé sur l'économie sociale de marché qu'il s'agit de mieux préserver.

La meilleure prise en compte des aspects écologiques dans nos sociétés comme dans les pays d'Europe centrale, où la destruction de l'environnement naturel est particulièrement dramatique, doit être renforcée.

L'adaptation du fonctionnement du troisième pilier, la réforme de la procédure budgétaire, une lutte plus efficace contre la fraude et le rôle de la Cour des Comptes à cet égard, sont quelques axes de réflexion.

S'il ne faut certainement pas se fixer des objectifs trop modestes, il serait également dangereux de donner l'impression que tout est possible et qu'il faut bouleverser tout le système communautaire. L'élargissement futur rend un approfondissement plus nécessaire que jamais. Mais la conférence de 96 ne doit pas provoquer de nouvelles divisions en remettant en cause la solidarité dont notre Union et dont l'Europe ont aujourd'hui besoin. Nous n'avons pas le droit à l'échec. Il appartient à chacun, à chaque gouvernement et à chaque parlement national dans les quinze Etats membres, de prendre ses responsabilités et d'être à la hauteur de l'enjeu historique.

5. La future architecture de sécurité de l'Europe

Parallèlement à la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996 se poursuivent les réflexions sur la future architecture de sécurité de l'Europe.

Il s'agit d'une question complexe, à facettes multiples que j'aurai l'occasion d'évoquer du reste avec le Secrétaire d'Etat Warren Christopher et des représentants du Congrès américain lors de ma visite à Washington, le 28 mars prochain.

L'une de ces facettes concerne l'avenir de l'OTAN et plus particulièrement son élargissement. Nous comprenons les préoccupations des pays d'Europe centrale et leur désir de rejoindre une organisation militaire leur offrant des garanties de sécurité. En même temps nous savons que la sécurité de notre continent ne saurait se concevoir sans la Russie. L'architecture de sécurité à développer doit nous assurer au total plus de sécurité et non pas une nouvelle division de l'Europe.

Lors du Sommet de l'Alliance atlantique en janvier 1994 nous avons réaffirmé le principe que l'OTAN est ouverte aux nouvelles démocraties. Nous avons aussi précisé que la Russie ne saurait exercer son droit de veto sur les affaires de l'OTAN. Nous avons opté pour une approche graduelle en offrant dans une première phase un partenariat pour la paix à tous les pays intéressés y compris à la Russie. Entretemps, des accords de partenariat pour la paix ont été signés avec 26 pays.

Lors de la réunion ministérielle de l'OTAN en décembre dernier, nous avons décidé de commencer une nouvelle étape de ce processus. Nous sommes convenus d'engager une étude sur le pourquoi et le comment de l'élargissement. Les résultats de cette étude seront communiqués à tous les pays participant au partenariat pour la paix vers la fin de cette année.

Avant de nous engager dans les étapes suivantes, nous devons examiner à fond plusieurs questions. Quelles garanties de sécurité pouvons-nous offrir aux pays intéressés? Quel serait le coût de l'élargissement de l'OTAN? Faut-il établir un lien entre l'élargissement de l'OTAN et celui de l'UE? Quel type de relation faut-il développer entre l'OTAN et la Russie?

Malheureusement le processus engagé a déjà donné lieu à un malentendu. Au Sommet de la CSCE à Budapest, le président Eltsine a manifesté sa forte opposition à l'élargissement de l'OTAN, qu'il a feint de considérer comme déjà décidé. La Russie a refusé, du moins pour l'instant, de signer un accord de mise en oeuvre du partenariat pour la paix. Les membres de l'Alliance se sont employés à rassurer la Russie, et espèrent qu'elle finira par revenir sur sa décision.

Une autre facette de l'architecture européenne de sécurité est constituée par l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.).

Celle-ci n'est pas une alternative de l'OTAN, mais lui est complémentaire. Une répartition des tâches est en voie de se dessiner entre les deux organisations.

L'OTAN restera avant tout l'instrument de la défense collective. Le rôle principal de l'UEO, en tant que bras opérationnel de l'Union Européenne, consistera dans la gestion militaire de crises en temps de

paix, dès lors que l'Alliance atlantique ne voudrait pas participer à une opération de paix, fut-elle d'envergure. Dans une telle hypothèse, l'OTAN est prête à mettre ses ressources à la disposition de l'UEO selon des modalités à convenir.

Il devient dès lors important que l'UEO continue à renforcer ses capacités opérationnelles. Celles-ci se traduisent notamment par la mise sur pied de l'Eurocorps et d'autres unités multinationales. L'U.E.O. aura aussi à se prononcer bientôt sur ses capacités de renseignement y compris par satellite. Si l'Europe veut devenir un acteur vraiment crédible sur la scène internationale, elle devra développer progressivement une véritable défense commune, non pas concurrente mais complémentaire à l'OTAN.

Le Luxembourg devra déterminer la contribution qu'il entend apporter aux efforts en cours. L'année passée nous avons pris la décision de rejoindre l'Eurocorps. Il faut maintenant la mettre en oeuvre. Le processus de restructuration engagé au sein de nos Forces Armées devra nous mettre en mesure de respecter cet engagement et de participer plus souvent à des opérations humanitaires et de maintien de la paix. Nous ne pourrions réussir une telle réforme sans nous en donner les moyens.

Lors du sommet de la CSCE à Budapest, les 54 Chefs d'Etat et de Gouvernement ont consacré le caractère permanent de cette Institution. Ils ont en effet décidé d'en faire une Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Ils ont adopté un code de conduite qui énonce les principes régissant le rôle des forces armées dans des sociétés démocratiques.

Nous devons faire en sorte que l'OSCE puisse jouer un rôle plus efficace en ce qui concerne la prévention des conflits et la gestion des crises. Ses représentants offrent des services de médiation ou d'expertise souvent très utiles dans des zones de tension. Tel a été le cas dans les pays baltes, en Moldavie, en Géorgie et au Tadjikistan. Une mission importante est actuellement en cours en Tchétchénie.

L'OSCE est aussi appelée à mener des opérations de maintien de la paix. Une première action à lancer au Nagorno-Karabakh est en préparation. Elle devrait contribuer à consolider le cessez-le-feu établi entre Arméniens et Azerbaïdjanais et leur faciliter la recherche d'une solution négociée. Enfin, l'OSCE développera aussi une réflexion sur un modèle de sécurité commun pour l'Europe.

Le Pacte de stabilité, initiative lancée l'an passé par l'UE sur proposition française, a comme objectif de promouvoir des relations de bon voisinage entre pays d'Europe centrale et d'apporter des solutions

aux problèmes épineux des minorités vivant dans cette région. Nous aurons l'occasion d'établir le bilan de cette opération lors de la Conférence finale qui se tiendra à Paris en mars prochain.

OTAN, UE, UEO, OSCE, Pacte de stabilité ..., les instruments utilisés sur le chantier de l'architecture de sécurité européenne sont nombreux, peut-être trop nombreux. Ils sont d'importance inégale. Un réel problème de coordination se pose. Mais pour l'instant nous ne pouvons nous passer d'aucun d'eux.

6. Les conflits en cours

Les événements en Tchétchénie constituent une tragédie pour la Russie et pour le peuple tchétchène. Le rapport que la mission de l'OSCE, envoyée sur initiative de l'UE, a établi sur place confirme qu'il s'agit d'une catastrophe humaine et économique de grande ampleur. De graves violations des droits de l'homme ont été relevées. Les conditions de vie des habitants qui restent à Grozny sont désastreuses.

Je n'ai pas manqué d'exprimer à mes interlocuteurs russes, et dernièrement au Vice-Ministre russe des Affaires Étrangères, nos vives préoccupations face aux violations des droits de l'homme et du droit humanitaire dans ce pays. J'ai protesté contre le recours tout à fait disproportionné à la force. J'ai plaidé pour un cessez-le-feu rapide et pour une solution politique prenant en compte les aspirations légitimes du peuple tchétchène sans pour autant mettre en cause l'intégrité de la Fédération russe.

Nous n'avons pas terminé d'analyser les conséquences des événements en Tchétchénie. En l'absence d'une solution politique la Russie risque d'être engagée pour une longue durée dans une guerre de guérilla dans la région. Cette guerre aura un coût indéniable pour son économie en transition. Le processus de réforme risque d'être entravé.

Le partenariat que l'UE était en train de développer avec la Russie, et qui s'était concrétisé par la signature d'un accord important en juin dernier traverse une épreuve difficile.

D'un côté, nous ne saurions rester insensibles face à ce qui se passe en Tchétchénie et face aux très graves questions qui se posent quant au respect par la Russie de ses engagements internationaux. D'un autre côté, nous avons toujours le même intérêt à une Russie stable et démocratique. Voilà pourquoi nous continuons à apporter notre soutien aux forces démocratiques en Russie tout en espérant que les erreurs commises seront corrigées.

La négociation sur la Bosnie-Herzégovine est dans une impasse dangereuse: Malgré

l'existence d'un accord fragile de cessation des hostilités les bosno-serbes refusent de négocier à partir du plan paix que le groupe de contact a élaboré en juin dernier et qui réserve 51 % du territoire à la Fédération croato-musulmane, 49 % aux Serbes de Bosnie.

En Croatie, de nouvelles tensions sont nées à la suite de la décision du Président Tudjman de demander le départ de la FORPRONU de toutes les zones croates qu'elle protège actuellement. D'aucuns estiment qu'une reprise des opérations militaires avec des conséquences imprévisibles est inévitable, en dépit du nouveau plan de règlement prévoyant une autonomie large et différenciée pour ces zones.

Je salue donc la nouvelle initiative prise par M. Alain Juppé, Président du Conseil de l'UE, qui consiste à réunir les Présidents Tudjman, Izetbegovic et Milosevic ainsi que les membres du groupe de contact - l'UE, les Etats-Unis et la Russie - afin de relancer le processus de paix et de mettre fin à cette guerre absurde.

Le Luxembourg poursuit son effort de solidarité dans ce conflit, qu'il s'agisse de l'accueil des réfugiés, ou de l'appui apporté aux organisations humanitaires. Nous participons à la surveillance des sanctions sur le Danube avec l'aide de nos douaniers. Nous contribuons à la reconstruction de Mostar et deux agents de notre gendarmerie et de notre police prennent part à l'action menée conjointement par l'UE et l'UEO afin d'y promouvoir la réconciliation entre les deux communautés croate et musulmane.

7. Le 50^e anniversaire des Nations Unies

Monsieur le Président,

Nous venons de célébrer le 50^e anniversaire de la libération de notre pays et plus récemment, celui de la libération du camp de concentration d'Auschwitz, où ont péri 1,5 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, surtout juifs, victimes de la barbarie nazie.

Jamais nous ne saurions oublier des actes aussi atroces, aussi monstrueux. Ils nous engagent à rester vigilants et à combattre sans compromis le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. J'encourage les campagnes et les actions qui sont actuellement développées pour promouvoir la tolérance entre tous ceux qui vivent dans notre pays, qu'ils soient Luxembourgeois ou étrangers. J'invite nos éducateurs à faire en sorte que la mémoire et les leçons de cette expérience ne soient pas oubliées mais transmises aux jeunes générations.

Nous avons juré qu'il n'y aurait plus jamais d'Auschwitz, mais voilà que, de nouveau, a ressurgi l'hydre de la «purifi-

cation ethnique». Non seulement en ex-Yougoslavie mais en beaucoup d'endroits de par le monde, nous assistons à la réapparition du nationalisme et de l'intolérance ethnique et religieuse.

Le fanatisme et l'extrémisme menacent les fondements de certains Etats, comme en Algérie ou bien encore des processus de paix, délicats et complexes par nature, comme celui du Moyen-Orient. Le génocide d'un demi-million de personnes au Rwanda a montré une nouvelle fois que le germe de la barbarie est loin d'être extirpé. En dépit de tous les efforts déployés, la communauté internationale n'a peut-être pas fait assez pour s'opposer à un massacre aussi inouï.

Cette année, nous célébrons aussi le 50^e anniversaire de la création de l'ONU. C'est l'occasion de porter un regard critique sur l'adéquation entre les institutions internationales politiques et économiques établies il y a un demi-siècle et les problèmes et défis de notre temps.

Les propositions de réforme, y compris pour le Conseil de Sécurité, ne manquent pas. Le Secrétaire général de l'ONU vient de lancer l'idée de la création d'un nouvel ordre social. Il estime que l'affaiblissement des moyens de contrôle étatiques, la plus grande perméabilité des frontières et l'émiettement d'intérêts économiques nationaux obligent à inventer de nouvelles règles dans les relations internationales.

C'est un fait que la globalisation de l'économie mondiale et le développement des technologies de la communication s'accélérent. Le terrorisme, le commerce des armes et des stupéfiants, de nouvelles formes de criminalité créent des réseaux transnationaux échappant à tout contrôle national ou régional.

Notre planète, dit-on, est un village global. Le moment n'est-il pas arrivé d'assurer à ce village l'organisation et les structures tenant compte de ces nouvelles données? Je pense que toute la communauté internationale doit maintenant s'y employer.

8. Le commerce extérieur

Mais revenons un instant encore, à des préoccupations plus terre-à-terre, pour examiner l'état de notre commerce extérieur et les efforts que nous sommes en train d'accomplir dans le domaine de la coopération au développement.

Conformément aux accords conclus à Marrakech, l'Organisation Mondiale du Commerce est entrée en fonction le 1^{er} janvier 1995.

La mise en place de la nouvelle Organisation, dont les membres représentent plus de 90% du commerce mondial, constitue le résultat le plus visible des négociations de l'Uruguay Round. Pour la pre-

mière fois, les règles multilatérales s'appliqueront tant aux marchandises et aux services qu'à la propriété intellectuelle. Le processus de libération continue des échanges qui doit en résulter ne fait cependant que commencer.

En effet, il s'agit maintenant de mettre en oeuvre de façon concrète le contenu des accords. L'application effective des nouvelles règles multilatérales suppose tout d'abord que les organes de l'OMC soient entièrement opérationnels le plus rapidement possible. Ainsi sera créé le nouveau cadre institutionnel et juridique au sein duquel toutes les opportunités qu'implique l'ouverture des marchés pourront être réalisées en pratique et où les velléités protectionnistes ou unilatéralistes pourront être enrayerées.

En particulier, la mise en place du nouveau système de règlement des différends présente une importance cruciale pour le développement d'un système commercial multilatéral fondé sur le respect de la règle de droit.

Dans ce contexte, une importance particulière revient à l'établissement et au respect de normes sociales fondamentales. Le libre-échange n'est pas une fin en soi. Il ne doit pas ouvrir la voie à la loi de la jungle. Le travail des enfants, le travail forcé, l'absence de liberté syndicale p.e. ne sont pas compatibles avec le fonctionnement harmonieux d'un système commercial ouvert.

Il en va de même des normes en matière de protection de l'environnement, qui sont au coeur de la notion de développement soutenable.

La libéralisation des échanges, qui ne fera que s'amplifier au cours des années à venir, implique inévitablement un renforcement de la concurrence, tant sur le marché communautaire que sur les marchés extérieurs.

Le Luxembourg doit donc continuer à fournir un effort accru pour assurer l'expansion de son commerce extérieur, notamment sur certains marchés extra-européens, particulièrement dynamiques. C'est ainsi que les exportations extra-européennes ont progressé de 20% au 1^{er} semestre de 1994. Parmi les dix principaux clients non européens du Luxembourg figurent sept pays d'Asie.

En effet, la promotion du commerce extérieur reste, à côté de la politique de diversification économique, un soutien important à la croissance économique. Le niveau de l'emploi dépend en grande partie de nos exportations et de la vitalité de nos entreprises.

Il s'agit donc d'utiliser au mieux nos instruments qui permettent d'encadrer et de promouvoir les efforts des exportateurs luxembourgeois.

Des missions auront lieu au Brésil et en Argentine, en Inde, au Maroc et en Arabie Saoudite lors de cette année.

L'organisation de missions de promotion économiques ciblées avec un nombre plus réduit de participants ayant des intérêts concrets sur place, sera également poursuivie.

Afin de mieux faire connaître à nos exportateurs les potentialités économiques existant dans les pays tiers, le Ministère, en collaboration avec la Chambre de Commerce, a organisé une grande «Journée de l'Exportation». Une trentaine de pays appartenant à diverses régions du monde ont été présentés. L'intérêt de nos entreprises a été remarquable et les réactions obtenues sont en train d'être évaluées pour réorienter et améliorer le cas échéant nos activités et instruments de promotion et de prospection.

Le Ministère du Commerce extérieur compte également concentrer pendant cette année-ci des efforts particuliers sur la promotion du secteur agro-alimentaire. Une première réunion de concertation a réuni une trentaine d'exportateurs de ce secteur avec lesquels une stratégie de promotion pour l'année en cours est en élaboration.

Des journées «Made in Luxembourg» seront organisées avec les entreprises dans la Grande-Région et dans certains pays comme par exemple les pays nordiques.

La collaboration avec le secteur privé a été excellente et je suis convaincu que nous pourrions encore l'améliorer sur le plan de l'information, de la préparation des missions et du suivi. Des approches novatrices devront être mises en oeuvre pour mieux tenir compte des besoins de nos entreprises exportatrices. L'adaptation de notre réseau diplomatique et consulaire doit également être envisagée dans cette optique.

Permettez-moi de remercier de cette tribune S.A.R. le Grand-Duc héritier qui fait preuve d'un engagement sans faille pour promouvoir les avantages et les atouts de l'économie luxembourgeoise.

9. La Coopération au Développement

La Déclaration gouvernementale a fait de la coopération au développement une priorité d'action, comme ce fut déjà le cas pendant la législature précédente. La promotion du développement durable économique, social et écologique a bénéficié d'un effort continu.

Le Gouvernement a atteint en 1995 l'objectif intermédiaire de 0,35% du Produit National Brut pour l'aide publique au développement (APD). En termes absolus, la coopération au développement bénéficie cette année d'un budget de 1,8 milliards de francs luxembourgeois.

Les ressources humaines mises à la disposition de notre coopération ont été renforcées et elles devront l'être encore davantage si nous voulons maintenir la qualité de notre aide. Jamais autant de Luxembourgeois, des jeunes surtout, n'ont travaillé comme coopérant ou agent de la coopération.

Le Gouvernement attache une grande importance, dans ses projets de coopération, au bénéfice immédiat et tangible que peuvent en tirer les populations les plus démunies. En effet, le Luxembourg consacre une grande partie de son aide bilatérale, qui est entièrement accordée sous forme de dons, à l'Afrique subsaharienne, et principalement aux pays à faible revenu.

La coopération au développement est également un moyen pour marquer la présence de notre pays sur la scène internationale et pour donner un contenu concret à notre volonté de solidarité. Dans cette optique, le Gouvernement s'est engagé dans des projets et des programmes multi- et bilatéraux pluriannuels qui permettent d'utiliser au mieux les moyens et le savoir-faire dont nous disposons.

Il y a une dizaine d'années, le Gouvernement s'est doté d'un cadre législatif en matière de coopération au développement. A la lumière des expériences acquises, le Gouvernement a élaboré une série d'adaptations qui ont été soumises à la Chambre des Députés le 18 mai 1994. Le projet de loi regroupe tous les textes législatifs modifiés dans une «Loi sur la coopération au développement». En tenant compte des recommandations du CAD et du Comité Consultatif des ONG, le Gouvernement propose d'améliorer le système de coopération avec les organisations non gouvernementales luxembourgeoises, de même que le statut de l'agent de la coopération et du coopérant.

Le projet de loi définit les principaux objectifs, qui sont: le développement économique et social durable des pays en voie de développement et plus particulièrement des plus défavorisés, l'insertion harmonieuse et progressive de ces pays dans l'économie mondiale. Il prévoit un comité interministériel pour la coopération au développement. Le but est d'associer plus étroitement les différents ministères concernés à la définition de la politique de la coopération et de les consulter sur un certain nombre de décisions spécifiques concernant les agents de la coopération, les coopérants et le congé de la coopération au développement.

Sur cette nouvelle base législative, une politique de coopération au développement dynamique et diversifiée, disposant de montants d'aide publique au développement en croissance continue pourra être mise en oeuvre.

Compte tenu du niveau de vie de notre pays qui figure en tête des statistiques in-

ternationales, le Gouvernement s'est engagé à doubler d'ici l'an 2000 le pourcentage de son PNB consacré à l'aide publique au développement de sorte à atteindre l'objectif de 0,7%. Cet objectif est un minimum. Avec l'appui de la Chambre, le gouvernement essaiera d'accélérer et d'accroître encore cet effort de solidarité.

Un rapport détaillé sur les projets réalisés et les interventions financières du Gouvernement sera présenté à la Chambre des Députés, tel que prévu par la loi du 17 décembre 1985. Ce document qui sera diffusé pourra donner toute information sur notre coopération. Il contribuera dans un contexte de transparence à la vaste mobilisation de notre population

qui s'exprime notamment à travers le travail exemplaire que les nombreuses ONG réalisent sur le terrain mais aussi à travers l'élan de solidarité avec les peuples victimes de conflits ou de catastrophes. L'action humanitaire a également bénéficié d'une attention particulière de la part du Gouvernement.

Une médaille à Pierre Hamer

Lors de la cérémonie marquant le 50^e anniversaire de la création de l'Organisation de l'aviation civile qui s'est déroulée à Montréal, chaque Etat membre s'est vu remettre une médaille afin de l'attribuer à une personne ou une institution ayant contribué de façon méritoire au développement de l'aviation civile.

Les autorités luxembourgeoises ont décidé de conférer cette médaille OACI à Pierre Hamer, commissaire de Gouvernement en retraite. M. Hamer, ayant passé toute sa carrière comme responsable de l'aviation civile au ministère des Transports du Grand-Duché, a contribué de façon exemplaire au développement de l'aviation civile luxembourgeoise. Cette médaille fut remise à Pierre Hamer par Mady Delvaux le 17 février 1995, au Ministère des Transports.



Mme Delvaux lors de la remise de la médaille à M. Pierre Hamer

Projet de développement de l'élevage du bétail en Namibie

Le 20 février 1995, M. Georges Wohlfart, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, au Commerce et au Développement, a signé avec Monsieur Shapua Ngoshi Kaugunga, ambassadeur de la République de Namibie, un accord bilatéral sur un important projet de développement de l'élevage du bétail au nord de la Namibie, dans la région d'Okavango.

Ce projet fait partie d'une initiative du Fonds international de développement agricole (FIDA) qui requiert un budget total de 15 millions de dollars auquel le Luxembourg contribuera avec 2 millions de

dollars. L'emploi de ce montant sur une période de trois ans a été délégué à Lux-Development.

Le but du projet est d'améliorer la situation économique et sociale de la population rurale de la Namibie du Nord à travers une augmentation de la production de bétail, une amélioration des débouchés et une gestion des pâturages visant à assurer la régénération de cette ressource à long terme.

La contribution luxembourgeoise revêt plusieurs aspects: la formation des éle-

veurs, afin qu'ils apprennent à établir un équilibre entre les pâturages, leur régénération et la taille du cheptel, l'apprentissage de l'action collective dans les communautés, la promotion d'organisations communautaires dont le but sera de développer des services de base dans le domaine du crédit et de la croissance économique. Cette démarche se basera sur une participation volontaire dans le cadre du système de production traditionnel de la Namibie du Nord qui est celui d'une économie rurale à la fois sédentaire et transhumante.

Présentation du programme de travail de la Commission dans le domaine de l'Écofin par le Président Jacques Santer

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, les membres de la nouvelle Commission participent pour la première fois à une réunion du Conseil Ecofin. Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, permettez-moi, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, de souhaiter qu'une collaboration fructueuse s'instaure entre la Commission et votre Conseil, comme cela a été le cas avec la Commission précédente, et notamment avec son Président Jacques Delors et son vice-président, Henning Christophersen, auxquels je voudrais rendre hommage. Je voudrais saluer également les représentants des nouveaux pays adhérents, l'Autriche, la Finlande et la Suède, qui ont devancé la Commission, si je puis ainsi m'exprimer, en participant en tant que membres pleins à votre réunion du 16 janvier.

Sur un plan plus personnel, j'aimerais vous dire que je suivrai avec un intérêt particulier les travaux de votre Conseil. Il y a des tâches immenses; contribuer à une croissance stable et soutenue, au développement de l'emploi et, bien sûr, à l'achèvement du grand projet que constitue l'union économique et monétaire. Dès lors, je m'appête à participer régulièrement à vos travaux, que je connais bien par mon expérience antérieure en tant que premier ministre et ministre des finances.

Monsieur le Président,

Mercredi dernier, la Commission a présenté son programme de travail devant le Parlement européen. Lors d'une rencontre que j'ai eue avec vous au mois de janvier, puis lors de la rencontre de la nouvelle Commission et de la Présidence à Paris, le 3 février, j'ai déjà pu constater une large convergence entre les priorités de la Présidence et celles de la Commission. Je suis sûr qu'il en va de même pour la présentation plus détaillée que nous avons faite dans notre programme de travail. Dans ce programme, la Commission a fait l'effort de distinguer quatre modalités de l'action de la Commission: les nouvelles initiatives, la clôture des chantiers ouverts, le lancement de débats que j'appellerai «pré-législatifs» – livres verts, livres blancs – et, enfin, la gestion. Ce cadre s'applique également aux actions de la Commission dans le domaine du Conseil Ecofin.

Nos grands objectifs dans le domaine économique sont connus: une croissance forte et durable, riche en emplois, bâtie sur des politiques économiques saines, et la réalisation de l'union économique et monétaire et de la monnaie unique.

Pour donner des bases solides à la croissance économique accrue qui est en train de se dessiner, la Commission entend utiliser pleinement les instruments disponibles dans le contexte de la surveillance multilatérale. Les progrès en matière de réduction d'inflation pendant les dernières années sont considérables: le taux d'inflation de l'ensemble de la Communauté pourrait descendre en dessous de 3% cette année. Mais dans quelques-uns de nos pays membres, le taux d'inflation est encore trop élevé.

Soyons vigilants pour que le terrain conquis en la matière ne soit pas de nouveau perdu, notamment du fait que le degré d'utilisation des capacités de production est en train d'augmenter. Au même titre, il serait regrettable que les maigres gains actuels en termes de réduction du chômage se traduisent en revendications salariales au delà de l'augmentation de la productivité. Je reviendrai sur le thème de l'emploi dans un instant, mais, en termes généraux, je crois qu'il faut absolument éviter de relâcher nos efforts en matière de réformes structurelles sous prétexte que les perspectives économiques sont en train de s'améliorer. Je pense ici surtout à la réduction des déficits publics. L'insuffisance en réduction structurelles, combinée à la faiblesse de la croissance, ont entraîné des déficits publics qui, en moyenne sont à peine meilleurs cette année qu'en 1991, l'année durant laquelle le Traité de Maastricht était négocié. Un tel développement est d'autant plus difficile à inverser que les déficits du passé pèsent sur notre endettement public. Une action rapide et décisive des Etats membres concernés s'impose absolument.

La Commission reprendra toutes ces observations dans les instruments de surveillance multilatérale qui sont à sa disposition pour promouvoir la convergence nominale auprès des Etats membres. Il y a d'abord les grandes orientations de politiques économiques, pour lesquelles la Commission fera une recommandation au Conseil en vue du Conseil européen de

Cannes, après avoir évalué les suites données aux recommandations précédentes. Le deuxième élément pour aider la convergence nominale est la procédure concernant les déficits excessifs. Cette procédure a été appliquée pour la première fois l'année dernière et la Commission s'efforcera de faire en sorte qu'en 1995, les résultats de cette procédure soient disponibles à temps pour que les gouvernements concernés puissent en tenir compte lors de la préparation de leurs budgets pour 1996. L'année 1996 est également une date butoir dans de nombreux programmes de convergence proposés par les Etats membres: vers la fin de l'année, la Commission vérifiera de près où en est leur situation en matière de stabilité de prix et de situation budgétaire saine.

La convergence nominale est le reflet des conditions saines qui doivent être à la base d'une croissance stable. Elle revêt de plus une importance primordiale compte tenu des critères fixés pour le passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire. Il est inutile de vous rappeler la valeur que j'attache à l'application stricte du Traité.

Stabilité des prix, stabilité des changes, finances publiques saines: tout cela contribuera à créer les conditions nécessaires à une croissance saine et forte. mais quand nous parlons de croissance, n'oublions pas l'autre finalité économique qui nous préoccupe: l'emploi. Le plan d'action adopté par le Conseil européen part du constat que la situation sur les marchés du travail ne peut pas s'améliorer de façon durable si nos systèmes d'emploi ne sont pas adaptés aux exigences de notre temps. Croissance et compétitivité, certes, mais n'oublions pas les réformes profondes qui sont nécessaires. Il faut d'autant plus le souligner que le taux de chômage, après s'être stabilisé, recule légèrement. Ne nous y trompons pas: ce recul plutôt conjoncturel ne doit pas nous faire oublier des efforts qui sont nécessaires pour diminuer le nombre de chômeurs de façon durable.

Le Conseil européen d'Essen a tracé la voie à suivre concernant les politiques de l'emploi. Tout d'abord en spécifiant cinq axes prioritaires: la formation professionnelle, l'intensité de la croissance en emplois, la réduction des coûts salariaux in-

directs pour les travailleurs non-qualifiés, l'efficacité de la politique du marché du travail et le renforcement des mesures en faveur des groupes particulièrement touchés par le chômage. Il a demandé aux Etats membres de concrétiser ces cinq recommandations en un programme pluriannuel. Il a également demandé au Conseil Affaires Sociales/Emploi, au Conseil Ecofin et à la Commission de présenter des rapports annuels pour décembre 1995. Enfin, il a insisté sur l'importance du dialogue entre les partenaires sociaux et le monde politique. Il convient maintenant de mettre en route ce dispositif d'ensemble. Il faudra cadrer les programmes nationaux, mieux articuler les travaux entre les deux Conseils et entre la Commission et le Conseil; intégrer cette surveillance de l'emploi aux travaux déjà en cours; stimuler le rôle des partenaires sociaux. La commission vous fera part sous peu de quelques idées à ce sujet.

Les critères de convergence tels que spécifiés dans le Traité sont les préalables économiques nécessaires pour l'union économique et monétaire. Mais le Traité fixe également des échéances qu'il faut respecter. Outre la préparation économique, il faut donc se préparer au niveau technique. De son côté, l'Institut Monétaire Européen travaille à ce que les modalités techniques dont la future Banque Centrale Européenne a besoin soient précisées vers la fin de 1996. La nouvelle Commission participe aux réunions du Conseil de l'IME, ainsi que vous-même d'ailleurs, Monsieur le Président. Elle contribuera à la préparation technique, par exemple dans le domaine des statistiques où quelques propositions sont en cours de préparation.

Pour préparer le passage à la monnaie unique, un groupe d'experts est en train de se pencher sur les questions pratiques. Leur rapport final interviendra vers la fin du mois d'avril et servira de base pour le livre vert sur les conditions de passage à la monnaie unique que la Commission entend présenter à temps pour que le Conseil Ecofin puisse en être saisi avant le Conseil européen de Cannes. Un livre vert, vous le savez, n'est pas une liste de mesures à décider, mais un moyen de consultation et de débat préalable avant de faire des propositions. Ce livre vert sera destiné à préparer le grand public à la transition vers la monnaie unique. En réduisant les incertitudes et en esquissant les scénarios possibles, il aidera tous les opérateurs économiques à se préparer de façon optimale et selon les caractéristiques nationales à ce grand événement que constitue le passage à la monnaie unique.

Croissance, emploi et monnaie unique doivent se fonder sur une économie forte et compétitive. Comme annoncé à Essen, la Commission vient de nommer le

«Competitiveness Advisory Group», qui, en toute indépendance et sous la présidence de Monsieur Ciampi, nous fera rapport deux fois par an et la première fois avant le Conseil européen de Cannes. Pour affirmer la place de l'Europe au 21ème siècle, nous devons nous doter de réseaux transeuropéens dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications qui relieront entre eux nos producteurs, nos consommateurs, nos collectivités locales, nos services publics. Ils nous permettent également de nous rapprocher de nos voisins de l'est et du sud. Le Conseil européen d'Essen a agréé les projets prioritaires proposés par le Groupe Christophersen et a demandé à la Commission de faire des propositions en vue de compléter les financements actuellement disponibles. La Commission tout comme la Présidence accorde une très grande importance à cette question, notamment en ce qui concerne les réseaux de transport, et elle fera des propositions nécessaires à cet effet.

Une économie européenne forte et compétitive doit, bien sûr, se baser sur un marché unique qui fonctionne bien. L'objectif de la Commission est d'améliorer et de renforcer le dispositif juridique et administratif, tant au niveau communautaire qu'au niveau national, et ceci au service des citoyens et de nos entreprises. En même temps, il faut veiller à l'environnement fiscal, qui exerce une influence considérable sur les activités économiques.

Quant au marché unique, votre Conseil sera saisi principalement des mesures concernant les services financiers et la fiscalité.

Pour les services financiers et la liberté complète des mouvements de capitaux, il faut appliquer comme principes de base la transparence et la sécurité pour les consommateurs et les opérateurs financiers. Vous avez déjà été saisis des propositions concernant les virements transfrontaliers, la compensation contractuelle et l'indemnisation des investisseurs. Vous disposez, bientôt en bonne et due forme, de notre rapport sur le blanchiment des capitaux. Au niveau prudentiel, s'ajoutera cette année une proposition concernant la surveillance des groupes d'assurance. Nous sommes également en train de réfléchir sur la surveillance des conglomerats financiers. Nous avons commencé les travaux préparatoires pour une proposition concernant la surveillance des risques de crédit liés à certains types de produits financiers hors bilan. Pour faciliter la libre circulation des travailleurs, la Commission fera une proposition concernant la participation des cadres employés temporairement à l'étranger aux fonds de pension de leur pays d'origine. Sur le plan externe, la Commission défendra bien sûr

les intérêts communautaires dans les négociations du GATT sur les services financiers.

Votre Conseil est déjà saisi de textes en matière de TVA: je pense à la TVA sur le transport des passagers et l'évaluation du système transitoire. La Commission, quant à elle, continuera ses réflexions sur le régime définitif de TVA, et vous en soumettra les résultats. Vous serez saisi de nos propositions dans le domaine des accises. En ce qui concerne le traitement fiscal du CO₂, la Commission vous présentera, comme elle l'a annoncé lors du Conseil européen d'Essen, ses idées concernant des orientations pour des paramètres communs que les Etats membres pourraient appliquer sur une base volontaire.

Jusqu'à présent, je vous ai parlé du développement interne de notre Union. Nous avons, vous le savez, le devoir de réfléchir à l'intégration de nos voisins de l'Europe centrale et orientale. La Commission est en train de préparer des livres blancs concernant les ajustements qui seront nécessaires à cette fin, chez eux comme chez nous. Au sein du Conseil Ecofin, le développement d'un dialogue avec nos homologues sur les aspects macro-économiques et structurels de l'intégration de leurs économies dans notre espace économique pourrait contribuer à la stratégie de pré-adhésion.

Plus généralement, il faut poursuivre notre réflexion commune sur les aides macrofinancières à accorder aux pays qui nous sont proches.

Je voudrais enfin évoquer la question de la gestion interne de l'Union – et notamment celle de la lutte anti-fraude. Si je ne le fais qu'à la fin de ma présentation, Monsieur le Président, c'est parce que ma collègue Madame Gradin vous exposera en détail le programme de travail de la Commission dans ce domaine. Je vous signale néanmoins l'importance qu'attache la Commission à la protection des intérêts financiers de la Communauté, que ce soit au niveau des dépenses effectuées par la Communauté ou par les Etats membres. La preuve en est que la nouvelle Commission a immédiatement procédé à une réorganisation et au renforcement de l'UCLAF, l'unité de coordination de la lutte anti-fraude à l'intérieur de la Commission. J'espère que, du côté du Conseil, on parviendra à adopter les mesures nécessaires pour rapprocher les règles nationales qui s'appliquent au traitement de la fraude communautaire.

Monsieur le Président,

En conclusion, une année importante nous attend mais je suis sûr que notre collaboration fructueuse, dans le respect mutuel, nous permettra de franchir les obstacles.

Besuch von Regierungspräsident Blankenburg in Luxemburg

Am 20. Februar 1995 besuchte der Regierungspräsident in Trier, Herr Walter Blankenburg, den luxemburger Raumplanungsminister Alex Bodry, in dessen Zuständigkeit die grenzüberschreitende Zusammenarbeit fällt.

Die angesprochenen Sachthemen reichten von der Hochwasserproblematik über Grenzgängerfragen zu institutionellen Fragen der Zusammenarbeit der staatlichen und kommunalen Ebene.

Insbesondere die kürzliche Gründung des kommunalen Zusammenarbeitsverbands "Euregio" war Anstoß, die Auffassung von Luxemburg und Rheinland-Pfalz zu bekräftigen, keine neuen Strukturen der Zusammenarbeit und keinen neuen Verwaltungsapparat aufzubauen. Auch mußten die bestehenden Kompetenzen respektiert werden.

Die Euregio wurde als Interessenvertreterin der Kommunen im Raum Saar-Lor-Lux-Tier/Westpfalz und Teilen von Belgien gewürdigt.

Große Anregungen werden sich von dem Rahmenabkommen zur grenzüberschreitenden Zusammenarbeit zwischen Gebietskörperschaften erwartet, das derzeit zwischen Deutschland, Frankreich und Luxemburg ausgehandelt wird.

Beide Seiten sprachen sich vor allem für eine intensivere projektbezogene Zusammenarbeit aus. Es wurde eine Gesprächsrunde aus Vertretern der kommunalen Spitzenverbände Luxemburgs und der Region Trier sowie staatlichen Vertretern angeregt, die sich mit der Entwicklung und Vorbereitung konkreter Projekte im deutsch-luxemburger Grenzraum befassen soll.

Diese Gesprächsrunde würde keine aufwendige Verwaltung erfordern, da sie auf bestehende Einrichtungen und vorhandenes Personal zurückgreifen kann. Gleichzeitig wäre so aber eine Plattform geschaffen, die einen optimalen Informationsfluß gewährleistet und gemeinsame Projekte wirkungsvoll unterstützen kann.

Minister Bodry und Regierungspräsident Blankenburg betonten, daß das Interesse der Kommunen an einer intensiven grenzüberschreitenden Zusammenarbeit auch von den staatlichen Stellen anerkannt und unterstützt werde.

M. Boden au Conseil «Agriculture»

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Bruxelles, les 20 et 21 février 1995.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

Les discussions ont porté essentiellement sur les propositions de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes pour la campagne 1995/1996 ainsi que sur une modification de la directive relative à la protection des animaux en cours de transport.

Colloque sur le transfert de technologie, Commission UE, le 21 février 1995 au Kirchberg

Innovation et compétitivité

Discours de Monsieur le Ministre de l'Économie Robert Goebbels

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord féliciter les services de la Commission, et plus particulièrement la DGXIII, nos voisins si j'ose dire, d'avoir pris l'heureuse initiative d'organiser cette conférence internationale sur le rôle des projets de transfert de technologie dans le processus d'innovation.

Je souhaiterais tout d'abord replacer cette conférence sur la technologie dans un contexte plus large.

Premièrement, nous devons nous rappeler que l'Union Européenne sort d'une récession grave, le taux de chômage atteint 10,5% cette année, un taux beaucoup trop élevé. Le rapport entre l'homme et la machine a toujours été difficile et conflictuel. La machine, le progrès technologique continuent d'être perçus comme une menace pour l'emploi, comme une cause de chômage. Vous tous ici réunis, êtes animés par la conviction profonde, confir-

mée par l'histoire économique que, sur le long terme, le progrès technologique crée plus d'emplois qu'il n'en détruit, soit directement par une augmentation de la productivité et une répartition de revenus plus élevés, soit indirectement par la genèse d'une demande compensatoire de produits nouveaux.

Dès lors, les politiques consacrées à la recherche et au développement technologique, que ce soit au niveau régional, national ou communautaire, doivent contribuer à un double objectif: d'une part encourager la création de nouvelles connaissances, de nouveaux savoir-faire, et d'autre part, elles doivent faciliter la diffusion la plus rapide et la plus large possible des résultats de ces recherches.

La diffusion des nouvelles technologies, l'essaimage de nouvelles activités, dans le domaine des biotechnologies, des technologies de l'information, de la communication et des nouveaux matériaux forment progressivement les bases sur lesquelles une nouvelle croissance solide et durable viendra s'appuyer.

Deuxième réflexion: les économistes ont longtemps considéré le progrès technique comme une donnée externe au champ de l'économie, une variable exogène, difficile à commander, à orienter. Ce n'est que récemment que la recherche et l'innovation font partie des objectifs spécifiques de la politique industrielle.

Certes, dans l'histoire des techniques et des inventions on trouve de nombreux cas où des industriels ont coopéré avec des universités, des savants avec des financiers, des inventeurs individuels avec des techniciens, mais il s'agissait, dans la plupart des cas, de rencontres isolées, fortuites entre le monde de la science, de la technique et de l'économie.

L'analyse moderne du fonctionnement des processus d'innovation, que nous appréhendons de mieux en mieux, la mise en évidence des facteurs de succès de l'innovation, les leçons des exemples américains et du modèle japonais ont progressivement façonné la conception d'une politique volontariste d'innovation. Cette politique vise à stimuler l'ensemble des

acteurs impliqués dans le processus d'innovation et à favoriser le fonctionnement le plus efficace des mécanismes de l'innovation.

Les projets de transfert de technologie s'inscrivent dans une démarche systématique, volontariste. Ils s'articulent entre une demande et une offre de technologie. Ils se négocient et se construisent dans des jeux de coopératifs où des partenaires d'horizons divers, avec des attentes différentes établissent un lien de confiance pour un partage des résultats.

Si l'innovation et le transfert de technologie sont devenus des références inévitables, peut-être même galvaudées par l'usage abusif et fréquent qu'on en fait, les organisateurs du colloque ont raison de prendre le temps de réfléchir aux formes et au fonctionnement de projets de transfert de technologie.

Il est important d'évaluer son efficacité à l'aune de critères objectifs, de jauger les méthodes alternatives de transfert de technologies au regard des buts que lui assignent les entreprises et les centres de recherche associés. En un mot, il faut retracer le cheminement du transfert de technologie et imaginer des critères pour mesurer l'importance du transfert de technologie dans le processus d'innovation. Votre colloque, j'en suis sûr, pourra faire une contribution très utile et dont on devra tenir compte.

Cet exercice n'est pas aisé. Puisque le processus d'innovation lui-même a changé. On s'éloigne de plus en plus du modèle traditionnel, linéaire, séquentiel, et on se rapproche de plus en plus d'une vue itérative, interactionniste, systémique du processus d'innovation. Le transfert de technologie, dans ce contexte, devient plus complexe car il intervient à plusieurs stades du processus d'innovation et génère des boucles de rétroaction.

Troisième réflexion: La globalisation de la compétition fait de la recherche et du développement une arme stratégique dans la conquête sans cesse renouvelée d'avantages compétitifs.

Les chiffres récents publiés par EUROSTAT montrent que l'Union Européenne est à la traîne en matière de dépenses en R&D. L'Union dépense 2%, du PIB, les USA 2,6% et le Japon 2,9%.

Plus inquiétant, un rapport récent mentionné dans la presse, accrédite la thèse selon laquelle, en Europe, l'efficacité de la recherche, en termes de produits, de procédés nouveaux, de nombre de brevets déposés est inférieure à celles du Japon et des USA. Ce constat soulève un véritable problème de fond qu'il faudra affronter dans le contexte du transfert de technologie.

La notion de compétitivité s'est aussi transformée avec la globalisation de la concurrence. Dans son acception moderne, la compétitivité est un concept global, multidimensionnel qui comprend les facteurs classiques de coûts et de prix d'une part. Mais, elle comprend aussi la recherche et le développement, la capacité de maîtriser la technologie et d'innover par de nouveaux produits ou procédés et la capacité de s'adapter et d'anticiper les évolutions technologiques. La compétitivité inclut également la gestion de la qualité, la formation des ressources humaines et la motivation du personnel. Ce sont autant de facteurs immatériels dont la montée en puissance rapide et massive impose aux entreprises une approche globale de la conquête sans cesse renouvelée d'avantages concurrentiels.

Cette notion élargie de compétitivité – que j'appellerai structurelle – exige de l'entreprise, des dirigeants, du personnel, la capacité d'absorber l'information extérieure. L'entreprise doit développer les capacités pour écouter et scruter l'environnement commercial et concurrentiel, pour surveiller les tendances technologiques. L'entreprise doit s'insérer dans des réseaux, développer une capacité de traitement d'un flux d'information de plus en plus riche, qui circule de plus en plus rapidement.

Je crois que l'un des thèmes de votre colloque fait référence aux autoroutes de l'information, hissées par le président de la Commission, Monsieur Jacques Santer, au rang de priorité dans son discours devant le Parlement Européen. Le lien des autoroutes de l'information avec le transfert de technologie et le processus d'innovation me paraît assez évident et vous faites bien de l'aborder.

Permettez-moi une quatrième réflexion. Selon les statistiques d'EUROSTAT, les PME représentent 99% des entreprises petites et moyennes (moins de 100 personnes). En d'autres termes, les PME englobent la quasi-totalité des entreprises recensées! Pas plus qu'on ne peut appliquer les concepts et les méthodes généralement valables pour toutes les grandes entreprises, on ne peut concevoir de dispositif d'aide qui soit d'emblée applicable à l'ensemble des PME sans distinction.

Le quatrième programme cadre arrêté par le Conseil des Ministres de l'Union doit prendre mieux en compte les besoins des PME. Les taux assez faibles de réussite de propositions de participation dans le cadre des programmes BRIT/ESPRIT et ES-PRIT montrent qu'il faut s'atteler à un véritable «reengineering» des procédures de sélection des projets si l'on veut s'assurer d'une participation la plus large possible surtout des petites et des moyennes entreprises. Dans cette optique, je pense que les critères d'exploitabilité et la valorisation

industrielle devraient dorénavant guider les procédures de sélection de projets subsidiables.

La technologie a une caractéristique particulière: elle peut être facilement imitée voir copiée par des entreprises qui n'ont pas investi dans le développement ou qui n'ont pas coopéré à un projet de recherche communautaire. Pour pallier ce manque à gagner, qu'on appelle «le problème d'appropriation», le Conseil des Sages de la République de Venise, au 14ème siècle, a inventé un système ingénieux, le brevet. En accordant un titre de propriété exclusif à une entreprise, elle peut exploiter son invention elle-même, la céder ou confier l'exploitation de son invention sous licence. Le système de propriété industrielle qui n'a pas arrêté de se sophistiquer, crée les bases d'un marché de la technologie, une bourse de titres de technologie, où peuvent s'échanger les actifs technologiques.

En contrepartie du droit de propriété, du monopole accordé à l'inventeur, ce dernier doit révéler son invention. Il doit décrire et publier en détail l'objet de son invention. C'est cette information technique qui explique la richesse des bases de données de l'Office Européen des Brevets, source exceptionnelle d'information pour le transfert de technologie. C'est la raison pour laquelle je pense que le système de propriété industrielle, sous ses multiples facettes, devrait trouver sa place dans votre colloque. Il y a une autre raison pour laquelle il me semble important d'évoquer la propriété industrielle ici. C'est à Luxembourg qu'a été signé l'accord sur le brevet communautaire qui, une fois ratifié, doit instaurer un brevet unique et centralisé pour l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Cette année, le Luxembourg est Capitale de la Culture et plus précisément, capitale de toutes les cultures. Situé géographiquement au carrefour des cultures germanique et romane, soumis à l'influence des grands voisins allemands et français, allié par son histoire aux pays du BENELUX, co-fondateur de la Communauté Européenne, le Luxembourg est depuis toujours ouvert aux transferts de l'extérieur: aux transferts d'hommes par les vagues d'immigration (il faut savoir que 30% de la population résidente sont des citoyens communautaires non luxembourgeois et 50% de la population active est non-luxembourgeoise), aux transferts de capitaux financiers et physiques, aux transferts de technologie et de savoir-faire. Ce sont là autant de transferts qui ont permis au

Luxembourg de se développer et qui imprègnent sa politique économique et sociale. La société luxembourgeoise a réussi à intégrer ses apports extérieurs, à les combiner avec ses propres ressources et à construire les bases de sa compétitivité. L'économie luxembourgeoise s'imbrique dans des espaces économiques comme le Marché Intérieur où elle exporte et investit 90% de son Produit Intérieur Brut.

J'insiste sur le fait que ces transferts de technologie et de capitaux ne proviennent pas exclusivement des pays de l'Union Européenne, mais aussi des USA et du Japon, car l'Europe ne peut se permettre d'être une forteresse, imperméable aux apports des pays tiers.

Cette ouverture du Luxembourg sur l'extérieur se traduit également dans sa politique de recherche et d'innovation qui est au coeur de la politique industrielle. Il faut savoir que la stimulation de la recherche et de l'innovation industrielles constitue depuis l'été 1993, l'axe principal d'aide publique à l'industrie. En effet, l'aide à la recherche et à l'innovation – avec la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie –, est la seule aide qui s'adresse à l'ensemble des entreprises sans distinction d'activité, de taille ou de localisation géographique.

Le gouvernement luxembourgeois, la Chambre de Commerce et la Fédération des Industriels ont mis en place LUXINNOVATION, une interface relayant l'information sur les programmes de recherche et de développement technologique communautaires et nationaux vers les entreprises. LUXINNOVATION et les services du Ministère de l'Economie assistent les entreprises lors du montage de projets et favorisent la coopération avec des entreprises européennes, à commencer par les entreprises issues de la Grande Région qui nous entoure: de la Sarre, de la Lorraine, du Luxembourg belge et de la Rhénanie-Palatinat.

Depuis 1987, un nouveau pas a été franchi dans la politique de transfert de technologie. Des centres de recherche publics ont été créés qui favorisent la formation d'une communauté scientifique à partir de projets de recherche appliquée, réalisés avec des partenaires du secteur privé. Ces projets sont destinés à promouvoir la diffusion de technologies nouvelles, à construire des bases de compétence dans des domaines clés pour notre économie, à éduquer des chercheurs et à résoudre des problèmes techniques précis.

C'est dans ce contexte que les structures de «veille technologique» comme approche systématique d'exploration prospective du champs des techniques sont jugées essentielles. Progressivement, les centres de recherche public ont réussi à devenir des noeuds dans des réseaux de

recherche internationaux. Comme par le passé, les projets communautaires facilitent l'extension et l'intensification de réseaux et d'échanges entre projets. Je ne citerai ici comme exemple que l'initiative CORDIS.

Je terminerai par un exemple de transfert de technologie tiré de l'histoire économique luxembourgeoise. En 1879, un grand capitaine d'industrie luxembourgeois, Emile Metz, avait compris l'importance de l'invention de deux ingénieurs anglais Thomas et Gilchrist pour le développement de la sidérurgie luxembourgeoise. Il se rendit en Angleterre et acquit une licence d'exploitation pour le compte d'une société luxembourgeoise, la Société des Forges d'Eich. L'invention concernait un procédé de transformation de la fonte phosphoreuse en acier. C'était une invention capitale, car elle permettait à la sidérurgie luxembourgeoise de lutter à armes égales avec ses concurrents.

A l'époque il n'y avait pas les moyens de transports développés et encore moins de télécommunications, de bases de données, de réseau informatique. Mais il y avait un ingrédient essentiel qui est à la base du succès de tout processus d'innovation et de tout projet de transfert de technologie: l'esprit d'entreprise. Il ne faudrait pas l'oublier.

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon travail et un agréable séjour au Luxembourg.

Etude sur les frontaliers

M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie a fait une conférence de presse le 24 février 1995, lors de laquelle il a présenté une nouvelle édition du cahier économique du STATEC portant sur une analyse statistique décrivant en détail la provenance régionale et le flux des frontaliers, leur présence dans l'économie luxembourgeoise et en particulier dans ses différents secteurs. Se trouvent aussi dans le cahier économique la description du profil des frontaliers (âge, sexe, etc.), une étude comparée des salaires pour les résidents et les frontaliers et une analyse de l'évolution du marché du travail pour les dix dernières années.

Cette recherche a été menée de concert par le Centre Commun de la Sécurité Sociale, le Centre de Recherche Public-Centre Universitaire, l'Inspection Générale de Sécurité Sociale et le STATEC.

Le Luxembourg salue l'accord entre l'Irlande et le Royaume-Uni pour un Ulster en paix

Le Gouvernement luxembourgeois a pris connaissance de l'accord sur un document-cadre concernant le règlement de la question de l'Irlande du Nord qui est intervenu le 22 février 1995 à Belfast entre l'Irlande et le Royaume-Uni. Ce document constitue la base pour des pourparlers multipartites destinés à aboutir à un règlement politique et institutionnel du conflit civil qui a déchiré l'Ulster pendant plus de 25 ans jusqu'à la trêve qui est entrée en vigueur il y a cinq mois.

L'initiative des gouvernements britannique et irlandais préconise une forme de gouvernement local en Ulster, la mise en place d'organismes transfrontaliers entre l'Irlande et l'Ulster à Londres. La logique du dialogue mené entre les gouvernements de deux pays membres de l'Union européenne doit maintenant s'étendre aux parties en conflit de l'Ulster.

Tout comme l'Union européenne, le Gouvernement luxembourgeois a fermement soutenu les initiatives successives que les gouvernements britannique et irlandais ont déployées pour que la paix l'emporte dans les rapports entre les différentes communautés de l'Ulster. Le Gouvernement luxembourgeois salue la nouvelle initiative qui contient un véritable projet politique et vise à une solution pacifique et durable de la question de l'Irlande du Nord.

Parc de Hosingen

Le 24 février 1995, Monsieur Georges WOHLFART, Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, a procédé au premier coup de pelle concernant le chantier relatif à l'aménagement du Parc de Hosingen.

M. Jacques F. Poos à Madrid

Le 28 février 1995, M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu à Madrid pour une visite de travail. Il a rencontré son homologue espagnol, M. Javier Solana, et M. Carlos Westendorp, Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes. Au cours de ces entrevues, il fut question de la conférence intergouvernementale de 1996, de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Union européenne et du processus de paix au Proche-Orient.

Vers l'Union économique et monétaire

Discours prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre des Finances

Séance académique de la Banque Nationale de Belgique, 23 février 1995

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

Soucieuse de faciliter la mise en route de l'union économique et monétaire, la précédente Commission de l'Union Européenne a chargé un comité présidé par un éminent banquier néerlandais d'un rapport sur le passage à la troisième étape de l'union économique et monétaire.

Le rapport intérimaire du groupe fut publié avec un tel élan médiatique que certains observateurs et acteurs n'ont pu résister à la tentation de lui consacrer des réactions non pas provisoires mais définitives.

Le groupe était composé de représentants du secteur privé de tous les États membres de l'Union Européenne, à l'exception de la Grèce et du Luxembourg. Est-ce à dire que le Luxembourg se distinguerait par l'inexistence d'un secteur privé performant en matière financière et bancaire?

A voir les virulentes attaques lancées avec une belle régularité par certaines capitales et certains milieux de la Commission contre notre place financière, la non-représentation du secteur privé luxembourgeois dans le groupe Maas est pour le moins surprenante. Je veux espérer que la nouvelle Commission, présidée par un fin connaisseur de notre centre financier, saura éviter de tels oublis regrettables.

Je fais allusion à cet épisode par ailleurs épiphénoménal pour mieux pouvoir souligner la remarquable politesse de la Banque Nationale de Belgique dont nous sommes les invités ce soir. Si la Commission semble ignorer l'existence du secteur bancaire luxembourgeois, la Banque Nationale de Belgique elle en est bien consciente. Elle est loin d'être la seule autorité belge prête à apprécier son existence et sa performance.

Le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique nous présentera tout à l'heure le rapport annuel de son institution. Je suppose que cette présentation lui tient à cœur, puisque le Luxembourg, tout comme la Belgique, a délégué à la Banque Nationale de Belgique l'exercice de sa politique monétaire.

Aussi me permettrai-je de consacrer quelques phrases à la politique monétaire de la Banque et au-delà aux relations moné-

taires entre nos deux pays.

Je voudrais d'abord reconfrimer ma confiance dans l'action menée par les autorités monétaires belges. La politique de stabilité dont la Banque est le garant et très souvent l'inspirateur nous convient parfaitement, tellement elle est conforme à nos traditions, à nos attentes et à nos ambitions. Nous observons avec satisfaction que le Gouverneur n'hésite pas à élever sa voix, avec la franchise qui caractérise ses propos, à chaque fois que des dérapages dangereux par rapport à l'orthodoxie budgétaire ou financière risquent de se produire.

Je voudrais souligner ensuite avec une extrême clarté – que l'association monétaire belgo-luxembourgeoise se porte bien et qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement luxembourgeois d'y mettre un terme. Les deux monnaies – le franc belge et le franc luxembourgeois – sont viscéralement liés. Le franc luxembourgeois ne fera pas sécession. Il ne se détachera pas du franc belge. L'association monétaire est solide. Elle repose sur une volonté commune pour une monnaie forte. La politique monétaire de notre pays est décidée dans le quartier gouvernemental et nulle part ailleurs. Nous sommes attachés à ce que nous connaissons et nous ne sommes pas tentés par ce que d'autres – qui nous connaissent mal – voudraient nous faire connaître. La préparation de la troisième phase par le Luxembourg, comme la réforme du statut de l'Institut Monétaire luxembourgeois, se fait en accord avec les autorités belges. Le reste n'est que supputations, ragots et spéculations.

Je lis et j'entends parfois que la Belgique et le Luxembourg n'adhérait pas au même moment à l'Union Economique et Monétaire.

Le Luxembourg fera partie, le moment venu du groupe de pays qui sont les premiers à passer à la troisième étape de l'UEM et à adopter la monnaie unique. Je suis convaincu que la Belgique sera elle aussi à même de remplir les critères de qualification pour la troisième étape lorsque la date décisive sera devant nous. Notre voisin poursuit une politique courageuse de redressement et d'assainissement budgétaire, le rapport de la Banque Nationale balise la dernière ligne droite, il y a en Belgique consensus sur la politique monétaire à suivre. Nous espérons

que tous ceux qui animent la vie politique et économique belge sauront mettre à profit la campagne électorale qui se pointe à l'horizon pour démentir tous ceux qui à l'étranger croient pouvoir décrire ce consensus comme étant entaché de fragilité.

Mesdames, Messieurs,

Le succès de la construction monétaire européenne dépend avant tout de sa crédibilité.

Je veux dire par là que nous devons éviter à tout prix les erreurs de parcours et de pilotage.

Or, ces erreurs de pilotage nous guettent.

Je vois plusieurs foyers à haut risque qui menacent la crédibilité de notre démarche monétaire.

Le Traité de Maastricht nous a donné rendez-vous pour un autre round intergouvernemental en 1996. Il y a un domaine du Traité qui ab initio doit être soustrait à toute velléité de renégociations: c'est l'union économique et monétaire. Le débat qui vise à nous faire revenir sur les critères de convergence inscrits dans le Traité est un débat malsain. Il est malsain parce qu'il porte atteinte à la crédibilité. Les critères de convergence existent. Il ne faut pas les modifier. Il faut les appliquer. On ne peut pas changer de critère à quelques années d'intervalle. Nous ne pouvons pas les changer. Nous ne devons pas les diluer. Mais nous devons les appliquer correctement.

La norme des 3% fixée pour le déficit budgétaire est une limite absolue, surtout en situation de bonne conjoncture. Le rapport de la Banque le souligne à juste titre. La liste des 3% n'est pas ultra-exigeante. Il est utile de rappeler que lors de sa fixation en 1991, le besoin de financement de l'ensemble des États membres fut de 4,6%. Les pays soucieux de se qualifier pour la troisième étape doivent utiliser à fond les dividendes de la reprise économique, qui s'annonce forte et durable, pour réduire les déficits budgétaires.

Quant au deuxième critère – le rapport de la dette publique par rapport au PIB –, il doit être interprété dans le sens voulu par les auteurs du traité. C'est un critère-attracteur, c'est-à-dire que les États qui déplorent une dette publique supérieure à

60% doivent finir par se situer dans la zone d'attraction des 60%. Ils doivent se diriger de façon soutenue vers la plage des 60%. Ils doivent donc écarter de façon crédible tout risque d'effet de boule de neige.

Je lis de temps à autre, surtout dans les commentaires rédigés dans la langue de Goethe, qu'une telle lecture du critère de la dette publique ne serait pas conforme au traité. Pour avoir participé à toutes les phases de négociation du traité, je dis que le contraire est vrai. D'ailleurs le fait que l'Irlande ait reçu le label de convergence reflète cette façon de voir les choses.

Il y a un deuxième débat qui risque de mettre en cause la crédibilité de la perspective de l'union monétaire. Je veux parler du débat relatif à la date du début de la troisième étape: 1997 ou 1999, that's the question.

Je mets en garde contre le danger qui consiste à donner trop d'importance à la première date, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1997. Certains, et non des moindres, font comme s'il suffisait comment dirais-je? – d'un peu de bonne volonté pour que la troisième phase puisse effectivement débiter en 1997, pratiquement sans autre forme de procédure. Je n'exclue pas cette possibilité, mais j'estime qu'il sera très difficile de conduire d'ici fin 1996 huit Etats membres à la rencontre de tous les critères de convergence.

Que ceux qui continuent à donner l'impression que le passage, en 1997, à la troisième étape est une simple formalité, sachent qu'ils sont en train de préparer un attentat contre la crédibilité de l'UEM. Dans l'hypothèse, à nos yeux réaliste, que la troisième étape ne pourra pas débiter en 1997, nous donnerions l'impression d'un échec grave. Visions donc 1997 pour mieux atteindre 1999.

Je vois un autre débat prendre corps qui n'est pas sans risques.

La Commission a annoncé son intention de publier un Livre Vert sur les questions techniques liées au passage à la troisième étape. Je ne nie pas l'existence de ces problèmes techniques qui sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense généralement. Mais il faut veiller à bien situer ce débat technique dans le temps. Les problèmes techniques doivent trouver une réponse. Mais évitons de grâce de donner l'impression que le passage à la troisième phase est un simple problème technique. Il est économique, financier, budgétaire et politique avant d'être technique. Les efforts de convergence doivent primer tous les soucis d'ordre technique, pour justifiés qu'ils soient.

Je fais observer au passage que l'opinion publique allemande ne me semble pas

d'ores et déjà prête pour abandonner le DM au profit de l'Ecu. Si les Allemands, attachés pour les raisons que nous savons au DM, sont gagnés par l'impression qu'on veut leur «imposer» l'Union monétaire en 97 et que nous n'avons plus qu'à résoudre quelques problèmes techniques, leur réaction collective sera des plus hostiles. Or l'Union monétaire ne se fera pas sans l'adhésion du peuple allemand. Le traité ne le dit pas expressément. Mais le bon sens, malheureusement inéquitablement réparti à travers l'Europe, le suggère.

J'ai dit que je ne nie pas la réalité des problèmes techniques. Certains d'entre eux suscitent des questions et inquiétudes auxquelles il faudra répondre rapidement et clairement.

Je me réjouis, dès lors, que l'actuelle Présidence française de la Communauté accorde une grande priorité à ces questions, de sorte qu'il est permis de s'attendre à ce que le Conseil se prononce dans les tout prochains mois sur les thèmes les plus urgents. De même, aussi bien la Commission que l'Institut monétaire européen, qui sont largement impliqués dans les travaux préparatoires, n'omettront certainement pas de fournir les éléments de base servant aux prises de décision et aux orientations fondamentales à exprimer par les Ministres des Finances et, le cas échéant, les Chefs d'Etat ou de gouvernement.

Nous devons nous mettre d'accord au plus vite sur une appellation appropriée de la monnaie unique et de la subdivision de l'unité. En tant que Luxembourgeois, nous avons, grâce à notre histoire mouvementée, à la proximité et à la perméabilité de nos frontières, une flexibilité innée face aux changements monétaires. Le nouvel écu monnaie unique n'est pas pour nous effrayer; nous avons bien compris qu'il ne gardera de l'écu panier actuel que le nom et, pendant un instant de raison, la valeur de conversion initiale, pour commencer sans tarder sa vie propre de monnaie forte à part entière.

Les différentes coupures de billets et dénominations de pièces ainsi que la frontière entre le papier et le métal doivent être arrêtées. Les experts de nos banques centrales et de nos Hôtels des monnaies qui se sont penchés sur les aspects techniques de ces questions devraient rapidement faire rapport pour identifier les questions qui méritent un arbitrage politique.

Il est affirmé qu'il faudrait aussi bientôt faire le choix entre l'émission de billets complètement identiques dans tous les Etats membres ou l'émission de billets présentant un côté identique et un côté à caractéristiques nationales selon chacun des Etats. Les seuls arguments techniques plaident certes à première vue en faveur

de billets complètement identiques devant circuler et être acceptés dans toute la zone de l'UEM. Par contre, le public est susceptible de préférer des billets et des monnaies qui garderaient un certain symbolisme national. A mon niveau d'information actuel je tends à penser que le remplacement des signes monétaires actuels pourrait se faire beaucoup plus vite et plus simplement si l'émission et la présentation des futurs signes libellés dans la monnaie unique pouvaient effectivement respecter au mieux les pratiques nationales existantes, comme l'exige le Traité.

Encore une fois, je souligne l'importance que certaines options fondamentales soient prises et connues à brève échéance si l'engagement d'introduire la monnaie unique rapidement – comme le dit le Traité – après l'entrée en vigueur de la troisième phase, doit être tenu.

Dans cet ordre d'idées aussi, il s'agit de déterminer le scénario selon lequel sera organisée la transition des monnaies nationales vers la monnaie unique. En effet, une transition ordonnée, dont la mécanique doit être connue ex ante, s'impose non seulement parce que tous les agents économiques, y compris les citoyens individuels, seront concernés, mais parce qu'il y va aussi de la réussite de l'opération toute entière, dont l'aboutissement est censé être la conduite d'une politique monétaire unique visant la stabilité des prix.

Tout scénario de transition ordonnée devra ainsi tenir compte de deux prémisses essentielles: d'une part, la minimisation des coûts de transition, tels que la tenue prolongée d'une double comptabilité, pouvant incomber aux agents économiques et, d'autre part, la maximisation de la crédibilité des actions de la banque centrale européenne et du Système européen de banques centrales.

Beaucoup d'idées ont déjà été avancées au sujet d'une possible transition des monnaies nationales vers la monnaie commune ... mais, ont-elles toujours suggéré des transitions ordonnées? Je me permets d'en douter. Les scénarios communément rencontrés se situent dans un éventail allant du «super big bang» où, dès le début de la troisième phase, l'ensemble des transactions monétaires et financières sont instantanément redéfinies dans la nouvelle monnaie, jusqu'à une approche où la transition est entièrement laissée aux actions volontaires des agents, aux forces du marché.

Comme souvent, le bon choix est certes à faire quelque part entre ces deux extrêmes, somme toute dépourvus de réalisme.

Mesdames, Messieurs, bien d'autres travaux préparatoires sont requis, mais le degré d'urgence avec laquelle ceux-ci doi-

vent être décidés ou orientés par des choix politiques avancés peut varier. Parmi ces autres travaux préparatoires qui concernent de multiples domaines comme les systèmes de paiement, les arrangements de change, les statistiques etc., je tiens pourtant à mentionner un aspect qui me paraît revêtir une importance non négligeable, notamment parce qu'il est susceptible d'exiger des efforts considérables sur le plan national.

Comme vous le savez, l'Institut monétaire européen a, entre autres, le devoir de préciser le cadre réglementaire, organisationnel et logistique dont le Système européen de banques centrales a besoin pour accomplir ses tâches dès le premier jour de la troisième phase. Il est clair que de cette précision que d'ailleurs l'Institut monétaire européen s'est déjà engagé à élaborer avec vigueur et détermination, découleront des implications pour les pays membres et notamment les banques centrales.

Pour nous et, en l'occurrence, pour l'Institut monétaire luxembourgeois, ce seront avant tout les arrangements préconisés sur le plan de l'exécution de la politique monétaire qui seront susceptibles d'apporter de profonds changements dans nos habitudes. En effet, nos habitudes sont justement caractérisées par l'absence d'instruments de politique monétaire propres - grâce aussi à l'association monétaire avec la Belgique - et il n'est pas exclu que nous auront, le cas échéant, à bouleverser ces habitudes par l'introduction d'instruments de politique monétaire orthodoxes et modernes.

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

je résume mes propos en renouvelant ma confiance dans la politique monétaire conduite par la BNB. Je reconfirme la volonté du Gouvernement luxembourgeois de faire partie du premier groupe de pays

entrant en troisième phase de l'UEM. J'exclus toute renégociation des critères de convergence qui doivent être strictement appliqués. Je pense que nous devons viser le 1^{er} janvier 97 pour mieux atteindre le 1^{er} janvier 99. Je continue à croire que l'union monétaire est une perspective réaliste qui contribuera plus que n'importe quelle autre politique à l'approfondissement de l'Union Européenne. L'union monétaire est une grande aventure et une grande ambition. Comme toutes les grandes ambitions et comme tous les longs trajets, elle aura besoin d'enthousiasme et de détermination, de courage très souvent!

Déclaration d'intention du gouvernement luxembourgeois concernant la création d'une bibliothèque européenne de recherche à Luxembourg

En cette année 1995, la ville de Luxembourg est VILLE EUROPEENNE DE LA CULTURE. Elle fera honneur à ce titre par de nombreuses et diverses manifestations culturelles. Le gouvernement du Grand-Duché non seulement soutient activement cette mission, mais la considère aussi comme un défi plus vaste.

Dans le prolongement logique de l'engagement qui a été le sien depuis des décennies en faveur de l'unification européenne, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg voudrait faire part aux Institutions de l'Union européenne et à toute l'opinion publique européenne, de son ferme désir de rendre accessible un trésor culturel resté jusqu'à présent plutôt caché, afin que le plus grand nombre puisse en tirer profit.

Fruit d'efforts constants entrepris par le pays en faveur de l'intégration européenne, il existe en effet dans la ville de Luxembourg, dans un espace géographique très restreint, un ensemble exceptionnellement riche de documents et de livres relatifs à l'histoire passée et contemporaine de l'Europe, sa culture, son économie, les tentatives d'édification d'un Etat européen fédéral et l'état de développement actuel de l'Union européenne. A elles seules, la Bibliothèque nationale luxembourgeoise, la Bibliothèque du Centre universitaire ainsi que celle du Parlement européen constituent un fond, sans cesse

grandissant, composé de quelque 1,5 million de volumes et 9.000 revues, auxquels il convient d'ajouter, en raison de leur étendue et de leur spécialisation, les ressources des bibliothèques de la Cour de Justice européenne, de la Banque européenne d'Investissement et de la Commission européenne.

Bien que ces riches collections contiennent des sources rares et, pour les chercheurs, souvent uniques, elles sont insuffisamment mises à profit parce que peu connues.

De plus les chercheurs, les étudiants préparant une thèse de doctorat et d'autres scientifiques, diplomates et publicistes d'Europe et d'Outre-Mer se voient fréquemment refuser l'accès aux bibliothèques des Institutions européennes parce que les quelques postes de travail sont réservés au personnel propre de ces institutions. D'ores et déjà, la grande bibliothèque de la Commission à Bruxelles et la bibliothèque de la Cour de Justice à Luxembourg renvoient des chercheurs au Parlement européen.

Voilà pourquoi il serait souhaitable de créer, à l'intention des économistes, des historiens, des juristes, des politologues et des sociologues, une bibliothèque de recherche offrant suffisamment de places de lecture et donnant accès à cet important capital documentaire. Par sa situation géographique et le grand nombre d'universi-

tés, d'académies et d'autres institutions scientifiques existant à proximité, Luxembourg est prédestiné à jouer ce rôle.

Le gouvernement luxembourgeois propose dès lors au PARLEMENT EUROPEEN, à la COMMISSION EUROPEENNE, à la COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES et à la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT d'ouvrir leurs bibliothèques à une coopération entre elles et avec les bibliothèques luxembourgeoises afin de se mettre au service de la recherche en sciences sociales concernant l'Europe.

Une coopération intensive sera entamée en particulier entre la bibliothèque du Parlement Européen, qui dispose du plus grand nombre de places de lecture, et la Bibliothèque nationale luxembourgeoise qui étudiera la possibilité d'élargir son infrastructure d'accueil de chercheurs étrangers. Pour autant que de besoin un cadre juridique approprié pourrait ultérieurement être créé entre les bibliothèques-partenaires.

Le gouvernement luxembourgeois considère la présente proposition comme une contribution au développement de l'identité européenne et d'un sentiment d'appartenance commune de tous les citoyens de l'Union.

Luxembourg, le 24 février 1995

Déclaration de politique générale de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat à la Chambre des Députés, le 1^{er} mars 1995

Här President, dir Dammen an dir Hären.

Et as nët nëmmen eng elementar Héif-lechkeet, déi mech dozou bréngt, mech haut de Mëtteg an der Châmber ze presentéieren, et as virun allem de Respekt virun der parlamentarescher Institutioun, deen éischte Pouvoir am Land, de Respekt virun Iech, déi Dir gewielt sid an domat och de Respekt virun denen, déi Iech gewielt hun.

Et as hei, wou mir eis Gesetzer stëmmen, wou mir d'Regele vun eisem Zesummeliewe festleën.

Et as hei, wou déi grouss an déi kleng Problemer vun de Lëtzebuurger a vun alle Leit, déi hei am Land wunnen, zur Sprooch kommen.

Et as hei, wou eis Zukunftsfröë beäntwert, eis Schicksalsfröë gestallt an decidéiert gin.

Keng aner Institutioun, keng aner Assemblée, keen aneren Organismus am Land reflektéiert esou wéi des Châmber, déi veschiddenst lëtzebuergesch Sensibilitäten, Menungen, Iwwerzeugungen, Hoffnungen och.

Et as hei, wou eis kleng Demokratie sech ëmmer erëm Rendez-vous gët. Dofir muss och hei d'Plaz vun demokratesche Sträit sin, d'Plaz vun der kontroverser Ausernsetzung a vun komplizéierte Sichen. Dofir muss och hei d'Plaz vun der leschter Entscheidung sin.

Et as dofir normal, dass d'Regierung virun allem hei wëllt Ried an Äntwert stoen. Dass se sech virun allem hei muss rechtfertegen, well jiddereen, deen heibanne sëtzt, jiddereen, deen ee Mandat vun Wieler huet, huet eng demokratesch Légitimitéit a repräsentéiert op séng Aart a Weis d'Lëtzebuurger Land.

D'Regierung as nët nëmmen d'Regierung vun de Wieler vun der CSV a vun der LSAP. D'Regierung muss an d'Regierung wëllt d'Regierung vun alle Lëtzebuurger sin. Dofir muss och de Verrieder vun alle Lëtzebuurger kënnen nolauschteren an dofir muss e séch och virun de Verrieder vun alle Lëtzebuurger ëmmer erëm erklären.

D'Regierung däarf sech nët drop beschränken, nëmmen d'Sensibilitäten an d'Usichte vun denen zwou Regierungsparteien an hir Politik afléissen ze loosse. Si muss op all Stréimung, op all

Iwwerzeugungen, déi et an eisem Land gët, kënnen agoen, mä si muss virun allem regéieren, dat heescht, si muss Entscheidungen treffen, an an der Demokratie gin Entscheidungen oft no Ausernsetzung a matzen am Sträit getraff.

D'Châmber as dee virleschten, d'Lëtzebuurger Vollek awer as dee leschten Arbitrer.

Ech leën Iech, Här President, haut de Mëtteg keng nei Regierungserklärung vir. Dee Programm, deen de Jacques Santer Iech am Summer virgeluegt huet, dee bleift bestoen, dee gëlt an all séngen Deler virun an e gët an all sénge Partiën ëngesat. Dat sin ech deem, dee mäi Virgänger war an deem ech vun deser Plaz aus nach eng Kéier wëll merci soen, fir dat wat e fir eist Land gemaach huet, ganz einfach schëlleg.

Et fänkt och doduerch, dass een neie Staatsminister un d'Spëtzt vun der Regierung trëtt keng nei Welt a keng nei Zäit un an trotz eenzelnen heiansdo un d'Grenze vun der Euphorie stoussenden, extrem positive Pressecommentairen, wëll ech drop opmierksam maachen, dass mir hei kengem "Changement de régime" assistéieren.

Dat Vertrauenskapital, wat ech op villfältig Aart a Weisen am Land konnt feststellen, dat as ee Vertrauenskapital wat verflucht. Ech weess awer och, dass et ee Vertrauenskapital as, wat séier verflitt. D'Regierung kann nët op engem Vertrauenskapital opbauen, si muss op haarder Knachenaarbecht vun denen nächste Joren opbauen.

Déi zwou Regierungsparteie bilden eng Regierung zesummen. Si bilde keng Regierung géinteneen. Mir wëllen zesumme schaffen, mat all denen, déi eis dobäi wëllen hëllefen an dat mussen der vill sin, fir dass mir eens gin, zesumme schaffen zum Gudde vun eisem land, zum Gudde vun dene Leit, déi an dësem Land liewen.

Ech leën och, Här President, keng laang Erklärung haut de Mëtteg vir, obschon et villes gët, wat gutt gesot wir an obschon et vill Punkte gët, déi op eng Erklärung waarden.

Ech wëll haut de Mëtteg virun allem aus ménger Siicht den Hannergrond beschreiwen, virun deem d'Lëtzebuurger Politik an denen nächste Jore stattfanne wäard, well nëmme wann ee sech eens as an der Analys vun deem wat as, kann ee

mateneen an d'Gespréich kommen iwwer dat, wat kënnt oder iwwer dat wat soll kommen.

Ech wëll Iech schwätzen iwwer d'Ambiance, déi mir am Land hun an iwwer déi Ambiance, déi mir am Land brauchen, fir wat mir wëlle vun der Plaz kommen.

D'Regierung, déi ech presidéieren, wëllt eng Regierung vun Dialog sin. Och des Regierung weess nët alles a si weess nët alles besser. Dat gëlt grad an och fir de Staatsminister. Si mussen, ier se séch entscheiden, fuersche wëllen a fuersche kënnen, nolauschtere wëllen an nolauschtere kënnen, derbäi léiere wëllen an derbäi léiere kënnen.

Wien d'Majoritéit huet, deen huet nach laang nët ëmmer Recht. Och d'Minoritéit, d'Oppositioun ka Recht hun. Wann d'Oppositioun Recht huet, dann däarf d'Majoritéit nët a Rechthaberei verfallen a wann d'Regierung Recht huet, och dat ka virkommen, dann däarf d'Oppositioun vun der Oppositioun nët systematesch sin.

Am Parlament gët et nun awer emol eng Majoritéit an eng Oppositioun. Majoritéit an Oppositioun, esou wéi ech dat gesinn, sti gläichermoossen am Dingscht vun deem selwechte Land, dofir muss se matenee schwätze kënnen, wa se matenee liewe wëllen.

Well d'Parlament d'Häerzstéck vun eiser Demokratie as, mussen déi kleng an déi grouss Debatten, déi eist Land bewegen, och a grad heibanne stattfannen.

Et as dofir wou ech Iech, Här President, eng Offerte wollt maachen. Ech hun de Wonsch all sechs Woche fir zwou Stonnen an d'Châmber ze kommen a mech de Froë vun allen Deputéierten ze stellen. Nët Froen, déi wochelaang virbereet gi sin an nët Froen, op déi d'Regierungsverwaltung wochelaang Aarbechte präparéiert, mä déi Froen, déi dee Moment an dene Wochen an an där Woch aktuell sin, wichtig sin.

Ech géif gären, fir dass mir mateneen debattéiere kënnen, fir dass Gespréich stattfënt, och all sechs Wochen an denen zwou Stonnen, nodeem Dir all déi Froë gestallt hut, déi Dir wollt stellen, och engem Deputéierten eng Fro stellen däarfen.

Ech sin der Meinung, dass d'Volek nämlech ee Recht huet drop, ze wësse wat déi, déi et regéieren, denken a wat se vir hun. Ech sin der Meinung, dass d'Volek dat

selwecht demokratescht Recht drop huet, ze wësse wat déi, déi sech an Opposition zur Regierung befannen, denken a géifen anescht maachen wéi déi, déi regéieren.

Fir d'Relatiounen tëschent Ärem Parlament an der Regierung ze verbesseren – a mir musse jo zouginn, dass se verbesserungsfähig sin –, fir eis respektiv Aarbechte besser op enen ofzestëmmen, hun ech och fond'et wir gutt, wann ee Member vun der Regierung zoustänneg wir, fir d'Relatiounen tëschent dem Parlament an der Regierung.

Ech hun den Här Minister Fischbach gebieden, déi Aufgab an der Regierung ze iwwerhuelen, grad well deen, dee fir de Staatsbudget zoustänneg as, esou een horizontaalt Wëssen iwwer d'Regierungspolitik an iwwer hir Absichten huet, dass e gutt gestallt as, fir där Aufgab vun der Koordinéierung vun de Regierungs- a Parlamentsaarbechte kënnen virzestoen.

Wann ech soen, dës Regierung wëllt eng Regierung vum Dialog sin, da kann déi Dialogbereitschaft sech selbstverständlich nët nëmmen op d'Relatiounen tëschent Regierung a Parlament beschränken. Dësen Dialog muss méi wäit goen, well niewent dem Parlament, niewent der Regierung gët'et aner Kräften an eiser Gesellschaft, déi zielen, déi mussen esicht geholl gin, déi Iwwerleunge virbréngen, denen ee muss nolauschtere wëllen.

Ech gesinn do un e fischer Plaz d'Gewerkschaften an d'Organisatiounen vum Lëtzebuerger Patronat, déi mir d'Forces vives vun eiser Natioun nennen. Mä zu de Forces vives vun eiser Natioun gehéieren awer och aner Mouvementer, aner Stréimungen, och Alternatiivedankesträng, déi sech nach nët an enger Institutioun zesummegefaasst hun. Och Schülerbeweegunge beispillsweis, déi de Fong vun deem, wat se dréckt, vläicht nach nët voll artikuliert hun. Och dene muss eng Regierung, an ech soen derbäi, och ee Parlament nolauschtere kënnen.

Ech wëll haut virun allem d'Bezéiungen tëschent der Regierung an de Sozialpartner uspriechen. Mir hun hei am Land zënter laanger Zäit schon, a schon ier'et eng Institutioun war, ee Lëtzebuerger Modell. Un deem Lëtzebuerger Modell, un der Tripartite, fir deem Modell een Numm ze gin, wëllt dës Regierung festhalen.

Mir wëllen am Gespréich mat de Sozialpartner no Léisunge fir d'Problemer vun eise Land sichen, iwwerall do wou d'Sozialpartner heiansdo eleng, heiansdo a gedeelter Verantwortung gefuerdert sin.

Ee Kompromiss sichen, dat as keen Zeeche vu Schwächt. Heiansdo noginn, dat as och oft een Zeeche vu Stärkt, mä d'Sichen no engem Kompromiss, dat däarf kee Selbstzweck gin. Et sicht een nët ee Kompromiss, fir ee Kompromiss ze

fannen, et sicht een ee Kompromiss, fir eng Léisung ze fannen.

Eidel Kompromisser sin d'Zeeche vu Schwächt. Zolid Léisungen eleng sin een Zeeche vu Stärkt. Mir wëllen de Kompromiss mat deene sichen, déi dat selwecht wëlle wéi mir. Dat heescht, Léisungen, déi am Interesse vun eise Land stin. Déi Léisunge siche mir mat Enthousiasmus a mat Engagement, mä keen Engagement a keen Enthousiasmus investéiere mir an d'Siche vu Kompromisser, mat denen, déi jhust hiren egegen engstiregen Interessi am Kapp hun.

Ech hu gesot, mir géifen déi Léisunge mat Energie a mat Engagement sichen, mä wa mir am Gespréich auserhalb vum Parlament keng Léisunge fannen, da wëlle mir däitlech maachen, – well dat muss däitlech gin, – dass déi lescht Entschedungen der Lëtzebuerger Regierung an dem Lëtzebuerger Parlament virbehalte sin.

A mat deem selwechten Engagement a mat där selwechter Energie, mat dene mir no Léisunge mat de Sozialpartner a mat anere gesicht hun, kämpfe mir fir eis Léisungen a fir eis Léisungsvirschléi am Parlament.

Deem ze verdéiwenden Dialog, dee mir ustriewen, dee muss séng éischt Bewährungsproov bei der Iwwerwannung vun där Beschäftigungskris bestoen, déi amgang as, sech auszebreden. Op eise Grenze lauert Massenaarbeitslosegkeet, eng Massenaarbeitslosegkeet, déi esou vill Länner an esou vill Mënsche ronderëm eis esou déif onglécklech mécht.

Mir däärfe nët zouloossen, dass se bei eis Fouss faasse kann. Mir hu gutt Viraussetzungen, fir de Kampf géint d'Aarbechtslosegkeet nët nëmmen eréischt opzehuelen, mä verstärkt virunzeféieren.

Mir haten an dene leschte Joren zu kengem Zäitpunkt ee Wirtschaftswesstum, wat ënner Null gefall wir.

Mir hun, wat soss keen an Europa huet, gesond Staatsfinanzen. Eis Wirtschaft wüsst de Moment kräfteg an esouwäit wéi een dat ka gesinn op eng dürabel Aart a Weis.

Mir schafen déi ganzen Zäit iwwer nei Aarbechtsplazen a mir hun een aarbechtsmaartpoliteschen Instrumentarium, deen esou komplett as, wéi d'Instrumentarië vun dene Länner, denen hir Aarbechtslosegkeet zweemol esou héich as, wéi déi Aarbechtslosegkeet, déi mir am Land hun.

Et as dofir nët, fir ze resignéieren, mä fir sech konkret bis an dat praktescht Administratiivt eran, mat deem Problem ze beschäftegen, deen an der disparater Entwécklung op eise Aarbechtsmaart läit.

Mir schafen engersäits Dausenden nei zousätzlech Aarbechtsplazen. Mir hun eng netto Erweiterung vun eiser Aar-

bechtsplazoffert an awer trotzdem klëmmt parallell d'Aarbechtslosegkeet.

A kengem anere Land vun der Europäescher Unioun as esou eng Entwécklung ze observéieren. Iwwerall gët dovun ausgegangen, dass wann d'Zuel vun den nei geschafenen Aarbechtsplaze wüsst, well d'Wirtschaftswesstum zolid wüsst, dass dann d'Zuel vun dene Leit, déi keng Aarbecht hun, zréckgeet. Bei eis as de Moment genau de Géigendeel de Fall. D'Zuel vun den Aarbechtsplaze wüsst an d'Zuel vun denen, déi keng Aarbecht hun, wüsst och.

Mir brauchen dofir keng nei massiv Gesetzer, mä mir brauchen eng nei Prise de conscience. Wat heescht dat? Dat heescht, dass mir musse wëssen, dass och mir zu Lëtzebuerg d'Aarbechtslosegkeet nët am Handëmdréien iwwerwonne kënnen, mä dass mir eis Energien drop konzentréiere mussen, fir dass déi Aarbechtsplazen, déi fräi gin, mat dene Männer a Fraë besat gin, déi hei am Land keng Aarbecht hun. Doriwwer musse mir schwätzen.

Ech schwätze mat Iech, ech schwätze mat de Sozialpartner an doriwwer musse virun allem d'Sozialpartner ënnertene schwätzen, fir dass mir zesummen an enger grousser Kraaftustrengung een nationale Beschäftigungspakt op d'Bee kréien, an deem jiddere séng Aufgab iwwerhëlt, d'Regierung, d'Gewerkschaften an d'Betriber an déi Leit, déi keng Aarbecht hun, an dat nët nëmme mat de Lëpsen, mä konkret an all Dag frësch.

Ech hu gesot, mir dierften nët resignéieren, de Kapp nët an de Sand strecken an d'Hänn nët an d'Täsch.

Mir mussen alleguer zesumme kloer iwwerleën, gutt plangen a mat zwou Hänn upaken.

Mir brauche bei der Aarbechtszäitgestaltung a bei der Organisatioun vun der Aarbecht Innovatioun, Imaginatioun, Courage fir nei Weër ze goen.

Mir brauche keng Destruktioun vum Aarbechtsrecht.

Mir brauche keng Dereguléierung vum Aarbechtsmaart.

Mir brauche keng gesetzlech Aféierung vun enger verkiirzter Wochenaarbeitszäit.

Wat mer brauchen, dat as eng Reguléierung vun eise kollektive Verhalen, eng ausgehandelt Reguléierung vun eise kollektive Verhalen.

Déi Leit, déi keng Aarbecht hun, musse wëssen, dass se a méi engem staarke Mooss wéi bis elo, musse bereet sin, déi Aarbechtsplazen unzehuelen, déi an eiser Wirtschaft fräigin.

An d'Betriber, déi astellen, musse wës-

sen, dass hir éischt Aufgab doranner besteet, den nationalen Aarbechtsmaart mat dene Lëtzebuurger a mat denen Ausländer, déi op him ënnerwee sin, ze bedingen.

Alleguer zesumme muss mer wëssen, dass d'Ustrengungen am Beräich vun der Berufsausbildung, vun der Weiterbildung, vun der Fortbildung, vun der liewenslänglecher Formatioun verstärkt mussen gin.

Doriwwer, iwwer all déi al Weër, déi mer bis elo gaange sin, an iwwer déi nei Weër, déi mer mussen goen, wëlle mer mat Iech schwätzen, a mat de Gewerkschaften, a mat de Berufsorganisatiounen vum Patronat.

Fir deen nationale Beschäftigungspakt opzestellen, hu mer fir den 23. Februar d'Tripartite zesummegeruff, fir ouni Virtueler, ouni Scholdzouwendungen ze kucken, wat an eisem nationalen Ermiesse ka gemaach gin, fir de Problem vun der Aarbechtslosegkeet an de Grëff ze kréien.

Här President.—Mir sin e räicht Land. Mir soen eis dat oft selwer vir, an déi aner soen eis dat och oft, zevill oft bal, well si hun ëmmer aner Absichte wéi d'Absicht vum Luef, wa se eis dat soen.

Dee leschte Weltatlas vun der Weltbank huet gewisen, dass vun 209 Länner op der Welt Lëtzebuerg dat Land as, wat mat Ofstand déi stäärkste Kafkraaft huet.

Dee Wuelstand, dee mer duerch eis Aarbecht an duerch geschéckt Ausnotze vun eise Souveränitéitsrechter erschafft hun, dee wëlle mer erhalen, mä fir dass mer e kënnen erhalen, dierfe mer net alles nëmmen op eng Kaart setzen.

Mir mussen d'Finanzplaz, sou wéi mer dat an der Vergaangenheet gemaach hun, ausbauen, consolidéieren an do verteidegen, wou se a Bedrängnis kënn. Mir dierfen net all eis Efforen an eis Ustrengunge jhust exklusiv op de Finanzsektor konzentréieren. Mir mussen de Risiko vun engem neie Monolithismus, dat heescht, vun enger neier Ofhängegkeet aus dem Wee goen.

Ier eist Land en Dingschtleeschungsland as, as Lëtzebuerg een Industrieland, an dofir mussen mer den industrielle Feiler an eiser Wirtschaft stäärken, ausbauen, méi zolitt maachen. Dofir mussen mer där em sech grasséierender Industrieindlechkeet konsequent an de Wee trieden.

Et as besser, mir wëssen, wat d'Chancë vun eiser Zukunft sin. Déi leien och am industrielle Beräich. Dofir muss ronderëm den industrielle Beräich déi Infrastrukturlandschaft ugeluegt gin, déi mer brauchen, fir dass och mar nach Wirtschaftswuesstum stattfanne kann. Et as besser, mir investéieren an eis Chancë vu mar, wéi an den oniwierpräiftene Konsum vun haut.

Mir mussen awer och wëssen, an d'Industrie muss et och wëssen, dass d'Akzeptanz vun industriellen Ofbau wesentlech dervun ofhänkt, wéi ekologesch dass d'Ausrichtung vun der Wirtschafts- an Industriepolitik as. D'Ekologie as een Deel vun den industrielle Gestehungskäschten, a genau esou wéi déi aner muss se och behandelt gin.

Mir bräuchen de Mëtzelstand nieft der Industrie an nieft dem Finanzsektor. Hie schafft de Moment an hie schafft och an Zukunft vill Aarbechtsplazen. Dofir dierfe mer en net énnerno loossen an enger Veruerdungssintflut, déi eigentlech déi, déi nach selbständig schaffen, dauernd mam Hals hält. Dofir mussen mer de Marsch an den totalen Immobilismus vu Prozedur- a Genemegungsstaat stoppen.

Deen nationale Räichtum, deen nationale Wuelstand, déi mer hun, déi gi séch, Här President, selwer net duer. Déi dierfen net zu engem rengen Selbstzweck verkommen. Beim Wuelstand dierfe mer eis net ëmmer nëmme froen: Wéi erhalen mer en oder wéi maachen mer en nach méi grouss? Mir mussen d'Fro stellen: Wéi wëlle mer mat eisem Wuelstand ëmgoen?

D'Zentralfro as net, wéi mer ëmmer méi kréien. D'Zentralfro as, wat mer wëlle sin, fir dass mer besser wëssen, firwat dass mer wëlle bleiwe, wat mer sin. Déi Zentralfro as: Wat maachen mer mat eisem Wuelstand? Ee Wuelstand, dee séch selwer ëmmer nëmmen am klengste Krees dréint an an deem kleng Krees ëmmer nei Kreesser dréint, dee mécht dronken. E féiert zur Vereinsamung vun esou villen, déi sech an him veriert hun. E féiert zum Selbstmord ganz oft, méi oft wéi mer et wëssen, méi oft wéi mer et unhuelen. E léisst vill Mënschen zu den haarden Droge gräifen. Jo, de Wuelstand mécht oft onglécklech, sief et well mer mat deem, wat mer zevill vun em hun, net wëssen ëmzegoen, sief et well mer d'Gefill hun, net un de Wuelstandsniveau erunzekommen, deen eisen Noper huet.

Ech si frou driwwer, dass mer e räicht Land sin, frou driwwer, dass de Räichtum an eisem Land besser a méi gerecht verdeelt as wéi op villen anere Plazen op der Welt. Mä ech mengen, d'Politik soll séch net drop beschränken, séch nëmmen exklusiv mat materielle Suergen ze befaassen. An do huet d'Politik an dene leschte Joerzinge grouss Feler gemaach, well mer d'Leit glewe geden hun, nëmmen ee räicht Vollek wir e glécklecht Vollek.

Si mer als Vollek – ech stellen Iech déi Fro – haut méi glécklech wéi zu där Zäit, wou mer aarm waren? Ech mengen dat net!

Kann d'Politik ee Beitrag leeschten zum Gléck vun einzelen? Ech mengen dat och net!

Mä wat d'Politik ka maachen, fir dass mer als Lëtzebuurger gären zesummeliwwen, dat as, dass mer eisem Land eng Rei vu groussen Ambitiounen virzeechnen, déi wäit iwwer dat Materiellt erausgin. Well och déi immateriell Wäerter zielen, grad déi immateriell Wäerter zielen.

Déi, déi no eis kommen, dierfen eis net nëmmen an Erënnerung behalen, well mer räich waren a well mer hire Räichtum ugeluegt hun. Si sollen houfreg op d'Lëtzebuurger Traditioun sin, well mer déi Lëtzebuurger Traditioun em eng Rei vu groussen Ambitiounen beräichert hun.

Déi éischt grouss Ambitioun, déi ech fir eist Land gesinn, besteet an der Rehabilitéierung vun enger Rei vun elementare mënschleche Grondwäerter, déi mer erëm zréck an den Zentrum vun der Politik an an den Zentrum vun gesellschaftleche Liewe bréngen mussen.

Mir mussen eis virhuelen, an deem Land keen um Wee stoen ze loosse, kee falen ze loosse, keen definitiv ofzeschreiwen.

Mir mussen eis géint déi dual a kal Gesellschaft wieren, an där nëmmen de Staarke wénnt, an an där nëmmen den Dichteg sech duerchsetzt.

Déi Schwaach, déi Aarm, déi et bei eis gët, déi Mannerbemittelt, déi et och bei eis gët, déi mat denen d'Liewen haart ëmgesprongen as, déi brauchen ee staarke Stat.

Dës Regierung wëll e staarke Stat hei am Land erhalen, net e Stat, dee séng Nues an alles stécht, mä e Stat, deen an den zentrale Beräicher vum Mateneen present as.

Dofir striewe mer d'Verstärkung an d'Verfeinerung vun der Gesetzgebung iwwer d'Mindestakomes un, trotz aller Kritik, déi ëmmer erëm géint den RMG virbruecht gët.

Dofir wëlle mer eng konzentréiert, gutt duerchduechten, generéis a verstänneg Integrationspolitik fir déi Handicapéiert.

Dofir wëlle mer ee Recht op Fleeg schaffen, ee Recht op Fleeg am Alter, ee Recht op Fleeg och fir déi Leit, mat denen d'Liewen et schlëmm gemengt huet.

Dofir wëlle mer ëmmer erëm, wann et néideg as, Solidaritéit mat dene spille loosse, déi Hëllef bräuchen, sou wéi dat elo dene Leit géintiwirer geschitt, déi erëm eng Kéier Affer gi si vum Héichwasser. Mir wëlle si besser a méi séier entschiedege wéi am Ausland, mä mir wëllen eis awer och mat den Ursache vun denen Iwwerschwemmunge beschäftegen. Wa mer déi Ursachen eng Kéier op eng net méi kontestéiert Aart a Weis festgeluegt hun, da wëlle mer och eng konkret, novollzéibar, sichtbar Politik an d'Wee leden, fir déi Ursachen ze bekämpfen. Dat kascht Suen, an déi Suen hu mer dann net méi fir aner Saachen.

Eng zweet grouss Ambitioun bei eiser Zukunftsgestaltung besteet doranner, fir eiser Gesellschaft en neit Gläichgewicht ze gin. Ech wëll heimat geziilt d'Fraenthematik usprechen.

Mir brauchen eng méi partnerschaftlech Gesellschaft, eng Gesellschaft, an där Fraen a Männer séch gläichermoossen d'Liewensaufgabe vum Alldag delen, eng Gesellschaft, an där d'Fraen doheim, an der Politik, op der Aarbechtsplaz, an der Verwaltung, an der Wirtschaft, an de Gewerkschaften hir Verantwortung iwwerhuelen.

D'Fraëpolitik besteet nüt doran, dass een de Fraë virschreift, wat se maache sollen. Jidferen hei am Land as fräi, säi Liewen esou ze gestalten, wéi en et wëllt. Mä d'Absenz vu Fraëpolitik kann och nüt doranner bestoen, fir de Fraen op eng indirekt, heiansdo onavouéiert Aart a Weis ze soen, wat se nüt däerfe maachen. A wa se dann dat maachen, wat se maache wëllen, da muss se bei deem, wat se maachen, déi selwecht Rechter an déi selwecht Flichten hu wéi d'Männer.

Et geet nüt duer – ech weess dat och, dat bräuch kee mer ze soen – e Fraëministère ze schafen. Dat hun ech jhust gemaach aus der Erkenntnis eraus, dass, wann een d'Fraenthematik nüt institutionaliséiert, dass mer dann nüt vun der Plaz kommen.

Et kënt virun allem elo op positiv Aktiounen un. Et kënt virun allem drop un, dass mer eis bei allem, wat mer maachen, bei allem, wat mer decidieren, froen, wéi a wat d'Auswirkunge vun deem, wat mer maachen, op d'Fraë sin.

Hei gët et vill Widerstand ze iwwerwannen. An ech maache mer bei aller Zoustëmmung zu der Schafung vun engem Fraëministère nüt déi geringsten Illusioun doriwwer, dass et nüt laang dauert, bis déi Widerstänn eng konkret, haart an däitlech Form unhuelen. An ech weess, dass et nüt laang dauert, bis dass mer erkläert kréien, dass fréier, wéi d'Welt nach an Uerdnung war, alles vill besser war. Ech wëll jhust soen, dass fir vill Fraen déi gutt al Zäit alles anescht wéi eng gutt Zäit war. An dofir bräuche mer eng nei Zäit an en neie Geesch, fir een neit Gläichgewicht an eiser Gesellschaft ze fannen.

Mä déi grouss Ambitiounen, Här President, déi eist Land brauch, dat sin nüt nëmmen Ambitiounen no bannen. Mir brauchen och eng grouss Ambitioun no bausen. Vläch as déi grouss Ambitioun no bausse gläichzäiteg déi gréissten Ambitioun, déi mer no banne kënnen hun.

Ech hu gesot, mir wiren dat räichste Land vun der Welt. Den Duerchschnittslëtzeburger verdingt 445mol méi wéi den Duerchschnittsawunner vu Mozambique. Aus där Tatsaach eraus, dass mer räich sin, dass et dene meeschte vun eis gutt

geet, wann och nach laang nüt jidferengem, aus där Tatsaach eräus solle mer kee Motiv vu Satisfaktioun zéien.

Aus den Zuelen, déi iwwer eist Land an iwwer de Rescht vun der Welt publizéiert gin, solle mer d'Léier zéien, dass deen, dee räich as, och d'Flichte vum Räichen denen anere géintiwuer huet.

Dofir trieden ech mat Nodrock derfir an, dass mer déi Lëtzeburger Entwécklungshëllef wesentlech steigere, iwwer dat Mooss eräus, wat mer eis virgeholl hun, an an engem Rhythmus, dee méi séier as wéi deen, dee bis elo geplangt war.

Mir kënnen nüt all Misär op der Welt behiewen, mä mir kënnen eise Beitrag leeschten, fir dass et op der Welt besser gët fir vill Mënschen, fir déi et nüt gutt as, a fir dass d'Sonn fir méi Mënsche schéngt.

Dat wat mer mat denen delen, déi näischt hun, dat mécht déi, déi op eis Hëllef ugewise sin, nëmmen onwesentlech manner aarm, mä wa mer richtig dele mat denen, déi näischt hun, da gi mer als Lëtzeburger vill méi räich.

Eng aner Ambitioun fir eist Land besteet doranner, un dene groussen Abenteuer vun der Zukunft, déi sech schon an der Gegenwart ofzeechnen, deelzehuelen.

Eis Gesellschaft vu mar as d'Welt vu mar, gët eng Informatiounsgesellschaft, eng Informatiounswelt, eng Welt vun der Informatioun. Et gët vill Plazen op der Welt, déi voll Informatiounen stiechen. Och Lëtzebuerg as esou eng Plaz. Et gët nüt vill Plazen, wou esouvill Beräicher, déi mar an d'Informatiounsgesellschaft erawuessen, sou räich miwleiert si mat Informatiounen, wéi dat hei zu Lëtzebuerg de Fall as.

D'Informatiounsgesellschaft déi kënt, déi praktesch schon do as, mécht d'Welt méi kleng, mécht se méi enk, mécht se méi zougänglech an deem, wat se un Informatiounen op dene verschiddenste Plazen a sech dréit.

D'Informatiounsgesellschaft mécht d'Dirgrouss op fir d'Demokratiséierung vum Wëssen. D'Wësse mar bleift nüt op déi beschränkt, op déi kleng Elite, déi séch ze organiséiere weess. D'Informatiounswelt vu mar steet denen zur Verfügung, déi aus professionnelle Grënn Informatiounen bräuchen, a steet denen zur Verfügung, déi se einfach gären hätten, sief et fir séch weiderzebilden, sief et fir séch an hirer Fräizäit besser kënnen anzeriichten.

D'Welt gët een Duerf, an deem d'Informatiounen séier zirkuléieren. An deem Duerf mussen d'Lëtzeburger een Haus bauen. An d'Regierung as fest decidéiert, all Energien ze sammelen, all Pläng beineenzeleën, all Wëssen a Kënnen zesammenzézéien, fir dass eis Plaz an deem Informatiounsduerf geséichert gët.

Wa mer nüt mat zwee Féiss a séier an déi Informatiounsgesellschaft sprangen, wa mer et nüt fäerdebrénge, méi séier ze lafe wéi déi, déi schon ënnerwee sin, da gin eiser Wirtschaft onendlech vill Opportunitéiten verluer. Da gi vill Potentialitéiten nüt genotzt, déi haut brooch zu Lëtzebuerg leien. Dofir as dat eng grouss Prioritéit vun der Politik. Dofir as dat gläichzäiteg eng grouss Ambitioun fir d'Zukunft.

Mä zu denen Ambitiounen vun eisem Land muss et och gehéieren, um Virowend vun engem Joerhonnert, wat séch schon ukënnegt, alleguer déi Problemer, déi nach nüt geléist sin an iwwer denen hir Léisung mer ëmmer erëm schwätzen, offensiv unzegoen, wéinst der Zukunft wëllen, a well mer eis et nüt kënnen leeschten, déi ongeléiste Problemer onberéiert mat an dat nächst Joerhonnert ze huelen.

Dat éischt an dat wichtigst, wat ze maachen as, dat as, fir dass mer déi erëm méi no beineebrénge, déi an der Justiz schaffen an déi de Gesetzer zu Lëtzebuerg ënnerleien.

Et besteet eng grouss Kluft tëschent der Politik an de Leit. Et besteet awer och e ganz brede Gruef tëschent de Leit an hirer Justiz. Dofir muss mer do wou et noutwendeg as, mat dene Mëttelen, déi dofir gebraucht gin, déi Reformen am Justizwiesen aleden, déi néideg sin, fir dass eis Justiz besser funktionnéiert, a fir dass déi, déi Recht hun, och méi séier hiirt Recht kréien.

Ee vun dene Problemer, iwwer déi mer ëmmer erëm schwätzen, an deem séng Behandlung mer ëmmer erëm an Aussicht stellen, dat as de Problem vun der Altersversuergung. Mir mussen derfir suergen, dass Renten a Pensiounen geséichert bleiwen. Si sin et haut, si sin et och nach mar, mä grouss mussen eis Ustrengeunge sin, fir dass se et och nach iwwermer sin. Iwwermer, dat as eigentlech scho mar. Dofir muss mer an engem rouegen, konstruktiven, nüt aggressive Gespréich eis drop verstännege, wéi eis Renten- a Pensiounslandschaft an Zukunft hei zu Lëtzebuerg soll äusesinn. Dat as eng Fro, déi déi interpelléiert, déi mar an d'Pensioun erawuessen. Dat as eng Fro, déi déi interpelléiert, déi amgaange si séch op hiirt aktiivt Liewe virzebereden.

Hei muss mer eng staark, eng konkret, eng novollzéibar an eng gerecht Äntwert op eng komplizéiert a villschichteg Fro formulieren. D'Renten- an d'Pensiounswiese gët zu Lëtzebuerg nüt ofgebaut, mä mir wëssen alleguer, dass d'Renten- an d'Pensiounswiesen hei zu Lëtzebuerg muss ëmgebaut gin.

D'Reform vum Stat an d'Reform vun der Staatsverwaltung geséichert duerch Regierungserklärunge vun un, dass et Regierungserklärunge gët. Um Virowend vum 21. Joerhonnert awer muss mer eise Stat

fit a flott maache fir déi Zäit, déi kënnt. Dofir kënnt der Verwaltungsreform an all hire Verästelungen, an all hiren Dealberäicher eng wesentlech Funktioun an dëser Legislaturperiod zou.

Wa mir wëllen hun, dass mir eis administrativ a politesch héichrüsten, fir d'Erausfuerderunge vum 21. Jorhonnert kënnen ze bestoen, da mussen mir déi administrativ Reformen aleden, déi mir dringend bräuchen.

Dat as eng Reform, déi d'Fonction publique, den öffentlechen Dingscht och betrëfft, mä nët eleng betrëfft. Déi, déi beim Stat schaffen, solle gäre beim Stat schaffen. Mir mussen se frësch motivéieren an der Demobiliséierung vu breiden Deler vun der Verwaltung enersgesch entgéintrieden andeem mir denen, déi schaffen an déi vill schaffen, d'Unerkennung nët versoen, déi se verdingen, andeem mir déi, déi beim Stat schaffen, géint all ongerecht well verallgemengernd Kritik an Ugrëff a Schutz huelen, andeem mir awer och däitlech maachen, dass et eng Eier as, fir beim Stat ze schaffen, an dass jiddereen, dee beim Stat schafft, am Dingscht vum Land a vu sénge Leit steet, an dass jiddereen, dee beim Stat schafft, och schaffe muss.

Et kann nët esou bleiwen, dass déi, déi jhust an d'Pai kommen, nët belästegt gin, well hir Kollegen hir Aarbecht matmaachen. De Staatsdingscht an dat speziell Dingschverhältnis tëschent dem Staatsbeamten an dem Stat verflucht, an dat wäerte mir däitlech maachen.

Mä d'Reform vum Stat betrëfft awer nët nëmmen d'Reform am Beräich vum öffentlechen Dingscht. Si betrëfft och d'Aart a Weis wéi Bürger a Stat mateneen ëmgin. Et as ee grouse Chantier fir déi Leit, déi sech domat müssen, wéi den Här Minister Wolter a mir alleguer, auserneezen.

Et gët een anere Beräich, wou mir eist kollektiiv Verhale müssen iwwerpräifen, séier iwwerpräifen. Dat as am Beräich vum Transport.

Fuere mir esou viru wéi bis elo? Loosse mir et zou, dass eis Stied, eis Stroossen, eis Dierfer, eenzeg an eleng der Gesetzméissegkeet vum Autosverkéier ënnerleien?

Fuere mir einfach esou viru wéi bis elo, well et einfach as, ëmmer einfach virunzefueren oder lede mir een Nodenkungsprozess an an duerno een Aktiounsprozess an deem eis Gesellschaft, eist Land, eis Umwelt erëm versöhnt gi mam Auto, an deem den Auto Rücksicht hëlt op dat, wat ronderëm en as, an deem mir och déi Autofeindlechkeet, déi oft duerchkënnt, nët einfach onbeäntwert geschéie loosse.

Déi richtig Äntwert op d'Autosfeindlechkeet as eng iwwerluegte, frëschgestallten,

frësch ausgerichten, iwwerpräifbar Transportpolitik.

Ech mengen dofir, dass d'Regierung misst an denen nächste Méint klor Positionen bezéien zu dene Konklusionen, déi sech aus där sougenannter Luxtraffic-Etüd ergin. Hei kënne mir nët Waasser zéien, hei mussen mir sängen.

Ech hun d'lescht Woch d'Regierung ëmgebilt, fir dass mir mat méi Liichtegkeet denen Aufgabestellungen, vun denen ech der nëmmen e puer genannt hun, besser kënne gerecht gin. Ech hun der nëmmen e puer genannt op de Risiko hin, dass heron jiddereen mir opzielt, wat ech alles nët genannt hun. Ech wollt mech op dat beschränken, wat mir am wichtigsten an am wesentlechsten am Moment schéngt.

Dat war eng Regierungsbildung am Intéret vun der Saach vun eisem Land. Si hat keng aner Ziler, si hat keng aner Absichte wéi déi.

Zesumme mat denen, déi scho méi laang an der Regierung sin, sollen déi, déi nei derbäi komm sin, hiert Kënnen an hiert Wëssen, hire Verstand an och d'Qualitéit vun hiren Häerzer zesummeleien, fir eng gutt Politik fir eist Land a fir déi Leit, déi an deem Land liewen, kënnen ze maachen.

D'Regierung fänkt nët bei null un, mä si muss elo duerchstarten, fir dass mir dat, wat mir eis virgeholl hun, kënne realiséieren. Et as dofir, wou mir de leschte Freideg am Regierungrot decidéiert hun, eis grëndlech op d'Regierungserklärung zur Lag vun der Natioun virzebereden, déi mir Iech proposéieren, de 4. Mee an der Châmbre kënne virzedroen an déi Woch duerno ze diskutéieren.

Et as am Kader vun der Erklärung iwwer déi wirtschaftlech, finanziell a sozial Situation vum Land, wou mir éischt méi konkret Indikatiounen iwwer dee weidere Wee wëlle gin.

Haut war nët de Moment vun den detailléierten Aussoen an der Saach. Haut wollt ech Elementer vun eiser kollektiver Ambiance a vun eise kollektiven Ambitiounen op den Dësch vum Haus vun der Demokratie leien.

Et gët eng Ambitioun, déi as méi grouss wéi alleguer déi aner, an an där gin alleguer déi aner op. Eng grouss Ambitioun, déi all denen aneren Ambitiounen hiren eigentleche Sënn gët, dat as déi europäesch Ambitioun vun eisem Land.

Wann een eis Plaz um europäesch Kontinent kuckt, wann ee sech eis Lag tëschent de groussen Nopere virun A féiert, wann een d'Problemer vun der Welt betruucht, wann ee sech d'Geraps, d'Ausenanersetzung an d'Onuerdnung op der Welt an och an Europa ukuckt, da gesäit een, dass mir an eiser Innenpolitik an an eiser Aussepolitik keng aner Optioun hun, wéi

eng fundamental proeuropäesch Politik ze bedreiwen. Déi dramatesch Fro op eisem Kontinent war, as a bleift, d'Fro tëschent Krich a Fridden.

Als klengt Vollek leide mir ëmmer, wann eis grouss Nopere Sträit mateneen hun. Zweemol an dësem Jorhonnert hu mir op eng bluddeg Aart a Weis virgefouert kritt, wat derbäi erauskënnt, wann ee wëllt neutral bleiwen a wann ee sech wëllt eraushalen.

Mir liewen zu Lëtzebuerg nëmme roueg, wann d'Nopere sech verstin. Dofir mussen mir Europa wëllen, well mir Europa aus existentielle Grënn brauchen. Déi Politik, déi Europa de Réck kéiert, dat as eng Politik, déi géint déi vital Interesse vun eisem Land verstéisst.

Et as awer och eng Politik vun där ech weess, dass se och hei zu Lëtzebuerg ëmmer méi Zoustëmmung fënt, well et ëmmer méi Leit gët, déi sech dran erkennen, dass een dat Nationaalt iwwerbetount an dat Europäesch an den Eck stellt.

Et as genau déi Politik, déi dëse Staatsminister an dës Regierung nët wäerte maachen, well mir se nët maache wëllen a well mir se nët maache kënnen. Mir maache jhust an haargenau déi ëmgedréinte Politik.

Mir wëllen awer nët irgendeen Europa, mä ee staarkt Europa mat enger staarker Politik no bannen, déi déi national Schwäch vun den europäesche Staten iwwerwënt.

Ee staarkt Europa och mat enger staarker Politik no baussen.

Een Europa, wat am Wettbewerb mat denen anere séng Generositéit, séng Succès, séng Opfaassung vun de Mënscherechter op d'Weltkaart bréngt, fir dass d'Weltkaart, d'Welt an d'Weltpolitik méi gerecht gin, fir dass d'Liewe vun dene Milliarde Mënschen, déi vun engem Liewe wéi eisem Liewen eigentlech nëmmen dreme kënnen, besser gët.

Dofir mussen mir fir d'éischt déi Europäesch Unioun erweideren ëm déi nei Demokratien an den ost- a mëtteleuropäeschen Transformationsländer. Mir däärfen Ost a Mëtteleuropa d'Dir nët op der Nues zouklaken, och wann dat eis eppes kascht. Et geet, wéi jiddereen gesäit, dee kucke kann, ëm de Fridden an ëm d'Rou op eisem Kontinent.

Mä déi Europäesch Unioun, an déi d'Mëttele- an d'Osteuropäer erakommen, dat muss nach eng Unioun sin, dat däärf nët ee politeschen Ensemble gin, dee fréier emol eng Kéier eng Unioun war. Dofir muss parallell a gläichzäiteg zu der Erweiterung vun der Europäescher Unioun, de Prozess vun hirer Verdéiwung a vun dem Knäppe vun deeglech wuesenden transnationalen Intersolidaritéit virugefouert gin.

Mir wëllen een Europa, dat den Natiounen hir Gefiller, hir Identitéiten respektéiert. Natioune si keng provisoiresch Aarichtungen, och Lëtzebuerg as keng provisoiresch Aarichtung. Si bleiwen, mir bleiwen an hirer an an eiser Individualitéit bestoen, awer nëmme wann Europa déi Individualitéiten ënnertene verbënt.

D'Iwwerbetoune vun der Natioun ouni europäesch Netz féiert zum Nationalismus. Een Nationalismus, deen nët agebett as an eng europäesch Uerdnung, deen duerch si nët kontrolléiert gët, dee féiert zu Krich, well Nationalismus huet nach ni zu eppes anescht gefouert wéi zu Krich.

Dofir musse mir vun eisen nationale Souveränitéiten dat behalen, wat mir bräuchen, fir eis Identitéit ze instrumentaliséieren, an dat vun eise Souveränitéiten zesummelëen, wat mir bräuchen, fir de Krich ze verhënneren. Dofir wäird dës Regierung hei zu Lëtzebuerg ëmmer erëm fir Europa plädéieren. Dofir wäird dës Regierung ëmmer erëm an Europa fir Lëtzebuerg plädéieren.

D'Mënsche musse sech an deem Europa wat haut as, an deem Europa wat sech fir muer de Mueren ofzeechent, erëm erkennen, gemittlech spiere kënnen. Si musse sech an deem Europa zurecht fannen. Europa an d'Europäesch Unioun, dat as nët nëmme eng wirtschaftlech a finanziell Konstruktioon, esou wichteg an esou wesentlech wéi déi Elementer vun europäesche Wuessen och sin.

Et kann ee sech nët, esouguer ee Finanzminister nët, an d'europäesch Wirtschafts- a Währungsunioun verléiwen. Et verléift ee sech ëmmer, wann ee sech verléift, fir d'éischt an ee Gesiicht an dofir bräuch Europa endlech ee Gesiicht.

Et muss also méi no bei d'Mënsche kommen an et muss séng sozial Dimensioun, dat heescht, d'Europa vum Alldag, d'Europa vun dene Leit déi schaffen, d'Europa vun dene Leit déi konsuméieren, wesentlech verstärken.

Wien dat grousst Europa, wat mir wëllen, aktiv wëllt, dee muss sech fir d'éischt mat séngen direkten Nopere verstoen. Et as dofir, wou dës Regierung der Zesummenaarbecht an der Benelux eng grousse Bedeutung zoumoosst an et as och dofir, wou ech den nächsten Dënschdeg bei den hollänneschen a bei de belsche Premierminister op offizielle Besuch fueren.

Ee besonnescht enk Verhältniss hu mir mat der Belsch, well mir mat der Belsch eng Wirtschafts- a Währungsassociatioun hun. Ech wëll hei ganz klor soen, dass d'Regierung sech deem belsch-lëtzebuergesche wirtschafts- a währungspolitesche Kontrakt staark verbonne spiert. De belsche Frang as eise Frang an e wäird och eise Frang bleiwen.

Niewent der Benelux musse mir an alle Froë vun der Politik, de Kontakt mat eisen zwee aneren Noperen Däitschland a Frankräich sichen. Et as dofir, wou ech dëse Mount nach déi zwee Regierungschefën aus denen Nopeschlänner gesinn, esou wéi mir mat denen anere Länner an der Europäescher Unioun de permanente Kontakt bräuchen, fir eis Problemer virzedroen, fir eis Usiichten duerstellen, fir eis Dossierën an eisen Dossier ze plädéieren.

Mir hu virun e puer Méint d'Geleënheet gehat ze héieren an ze liesen, wéivill Onkenntnis an Europa iwwer Lëtzebuerg besteet, wéivill falsch Biller, wéivill falsch Impressiounen doruechter geeshteren, déi mat eiser Realitéit, mat der Aart a Weis wéi mir liewen, mat der Aart a Weis wéi mir schaffen, mat der Aart a Weis wéi mir wunnen, näischt ze din hun.

Lëtzebuerg as méi wéi dräi Stroosse mat 200 Banken.

Lëtzebuerg as ee Land, wou d'Leit schaffen, wou Auslänner integréiert gin, wou a villerlee Hisiicht Modeller duerchgefouert gin, déi och anerer kënnen inspiréieren a wou mir a villerlee Hisiicht Modeller, déi op anere Plaze mat Succès duerchgefouert gi sin, aus Liddregkeet, aus Bequemlechkeet zu Lëtzebuerg nët wëlle plädéieren. Dat gehéiert och zum Bild vun eise Land.

Mir bräuchen eng aktiv Europapolitik. Den Här Ausseminister Poos huet an dene leschte Woche Portugal an Irland besicht an e fiert an denen nächsten Deg an Dänemark, Spuenien an Éisträich an am Mäerz a Finnland a Schweden.

Déi Resen, déi e mécht, an déi Resen, déi ech an der nächster Zäit maache wäird, hun nëmme een Zweck, an deen Zweck besteet doran, fir ze erklären, wat mir als Lëtzebuurger an Europa a fir Europa wëllen.

Eis Europapolitik ka sech nët drop beschränken, eis national Interessen ze verrieden. Dat musse mir maachen, dat hu mir gemaach an dat maache mir och an Zukunft mat Nodrock.

Eis Roll an Europa besteet och doran, fir op alle Felder vun der Politik, awer nëmme op denen, wou mir och eng ege Crédibilitéit kënnen hun, zukunftsgerichte Virschléi fir Europa ze maachen. An Europa musse mir als Lëtzebuerg eng "force de proposition" sin.

Mat der Châmber zesumme wëlle mir d'Regierungskonferenz vun 1996 virbereeden, fir ze kucken, wou eis wesentlech Interesse leien a fir zesumme ze studéieren, wéi mir vun eiser Säit aus kënnen Virschléi maachen, déi eng Beräicherung fir Europa, eng Propositioun am Interesse vun Europa kënnen sin.

Europa brauch een neit institutionell Gläichgewicht. Dat wësse mir, och wa mir et nët ëmmer gären héieren. Besonnesch dat grousst Europa, wat mir aus Grënn vun der Friddenserhaltung a vun dem demokratesche Fortschritt bräuchen, dat bräuch eng Straffung vu séngen Décisiounsmechanismen.

Zu deem institutionelle Gläichgewicht gehéiert och, dass déi national Parla-menter, och dëst Parlament, op eng wesentlech verdéiften Aart a Weis an den europäeschen Décisiounsmechanismus an Entscheidungsmechanismus agebonne gin.

Bei all deem, wat mir an Europa a fir Europa maachen, kënn et drop un, dass mir eis alleguer zesumme driwwer eens sin, dass et keng Alternativ zu der europäescher Konstruktioon fir ee klengt Land gët.

Ech hat viru Joren heiansdo d'Gefill, dee gemeinsame Strich vu Lëtzebuurger Aussepolitik, dee wir e bëssche verluer gaangen, well et mir geschéngt huet, dass munches nogebiet gin as, wat aus Onkenntnis oder Enttäuschung dobausse formuléiert gin as.

Ech mengen nët, dass dat am Interesse vun eise Land wir, fir déi Intersektioun vu politescher Gemeinsamkeet an der Europapolitik ze verloossen. Mir musse se, falls mir se verluer hätten, erëmfannen.

Bei all deem, Här President, wat mir ënnerhuelen, musse mir wëssen an Europa, dass mir et maachen, well mir denen, déi haut liewen an och denen, déi no eis kommen, de Fridden op eise Kontinent wëllen erhalen.

Ech soe merci fir d'Noläuschteren.

Visite de travail de M. Murat Karayalcin à Luxembourg

Le 1^{er} mars 1995, M. Murat Karayalcin, Ministre des Affaires Etrangères de la Turquie, s'est rendu à Luxembourg pour une réunion de travail. Il a eu des entretiens avec M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, et la Commission des Affaires Etrangères et Européennes de la Chambre des Députés.

Au cours des entretiens, il fut question de l'Union douanière entre la Turquie et l'Union européenne, de la situation des droits de l'Homme en Turquie ainsi que de la question de Chypre.

«Les relations de l'Union européenne avec les pays d'Europe centrale et orientale» - Bruxelles, le 2 mars 1995

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

C'est pour moi un grand plaisir d'être avec vous aujourd'hui, pour une séance certes moins solennelle qu'il y a quelques semaines, mais que j'espère aussi fructueuse.

J'espère que cet exercice de questions et de réponses nous sera mutuellement utile: à moi, pour me permettre, comme je m'y étais engagé dans mon discours d'investiture, de tenir le plus grand compte de vos suggestions et de vos sensibilités; à vous, car il est important que vous soyez parfaitement au courant des projets et des intentions de la Commission.

Comme vous me l'avez demandé, nous allons parler aujourd'hui des perspectives de l'élargissement futur de l'Union, et plus particulièrement de son élargissement aux pays d'Europe Centrale et Orientale. Je regrette, sur un tel sujet, l'absence parmi nous du Commissaire van den Broek, qui est aujourd'hui à l'étranger. Mais je suis sûr qu'il aura à coeur, comme moi, de répondre à vos questions et de vous informer complètement sur ces questions délicates.

Il s'agit là d'un des sujets les plus importants et les plus exaltants parmi ceux que l'Union aura à traiter dans les prochaines années. Non seulement parce que cette réunification de l'Europe qui a été notre voeu le plus cher pendant des décennies, est maintenant à notre portée, mais aussi parce que cette perspective met en jeu notre vision de l'Europe, et notre idée de l'architecture qui lui est nécessaire pour assurer sa stabilité, sa sécurité et sa prospérité.

Les «pères fondateurs» et la Communauté, qui ne vivaient pas dans des temps plus faciles, avaient été guidés par une vision très ambitieuse: associer les Etats et les peuples dans un processus continu d'intégration, multiplier entre-eux les solidarités concrètes, établir des institutions solides, liées entre elles par un dialogue continu. Ils y sont largement parvenus.

A présent voici que l'autre Europe, celle qui vivait au-delà du rideau de fer, celle dont nous avons toujours dit qu'elle devait un jour nous rejoindre, nous demande de lui transmettre cet héritage. C'est un des événements majeurs, sinon l'événement

major de ce demi-siècle. De notre réponse dépendra, d'une certaine manière, l'histoire du siècle prochain.

En ce sens, cette question est fondamentalement politique, avant d'être économique et technique. Si nous n'y prenons garde, nous pouvons dans cette affaire compromettre de manière irrémédiable les équilibres que nous avons difficilement atteints entre nous; si au contraire, nous agissons avec la générosité et la précision nécessaire, l'effort que nous ferons ouvrira à cette grande Europe un immense champ d'action, avec des avantages collectifs considérables.

I. Problématique générale et problèmes institutionnels

La décision de principe est prise: nous accueillerons parmi nous les pays d'Europe Centrale et Orientale. L'Europe ne se conçoit pas sans eux. Notre séparation était artificielle; c'est avec joie que nous accueillons la perspective de nous voir désormais réunis. Il y a les six pays avec qui nous avons passé des accords européens; il y a aussi les Baltes; à un terme plus éloigné, voici la Slovaquie qui se rapproche aussi de nous. Ce sont des pays évidemment européens, qui ont déjà leur place dans notre famille et participeront un jour à l'ensemble de nos actions communes. Je n'oublie évidemment pas les autres pays qui désirent également adhérer à notre Union: mais ceux que je viens de citer ont un statut particulier, parce qu'ils ont été brutalement coupés d'une Europe à laquelle ils appartenaient par leur culture et leur histoire, et qu'il faut ici réparer ce que j'appellerai une «brûlure de l'histoire».

Je dois ici dissiper d'emblée un malentendu. On a entendu dire que toute cette affaire n'était qu'une fuite en avant, et qu'au terme de ces élargissements successifs, notre Union, privée de sens, courant après l'événement, allait se diluer dans un espace informe. En sens inverse, certains analystes, et non des moindres, ont reproché à l'Union Européenne sa fragilité, son incapacité à intégrer sans délai des peuples qui sont évidemment nos frères. Dans ce dernier cas, il s'agissait clairement d'attaquer la démarche que nous avons adoptée à Maastricht, comme s'il suffisait d'affaiblir nos structures et de renoncer à tout progrès dans notre intégration pour faciliter la réalisation de cette grande Europe.

Je le dis de la manière la plus claire: personne, ni nous-mêmes, ni les pays candidats, ni nos principaux partenaires, personne n'a intérêt à ce que notre Union se transforme en une sorte d'ectoplasme où les bons sentiments tiendraient lieu de politique, où nos institutions seraient affaiblies, où nos politiques communes se dissoudraient en une sorte de coopération informelle. Nous n'avons pas fait tant d'efforts pour nous constituer en puissance mondiale, pour proposer maintenant à nos plus proches voisins d'adhérer à une zone impuissante et comme invertébrée.

C'est pourquoi, nous avons toujours dit que nous ne pouvions aborder un élargissement supplémentaire qu'après avoir réalisé un certain nombre de réformes institutionnelles.

Je n'entends pas ici anticiper sur le rapport que la Commission élaborera, comme vous allez le faire vous-mêmes, pour préparer cette conférence. Je voudrais seulement vous indiquer quel est sur ce point mon avis à ce jour. Nous devrions aller, à mon sens, vers deux séries d'améliorations: constitutionnelles, et institutionnelles.

Par «améliorations constitutionnelles», je vise tout ce qui concerne une meilleure répartition des tâches respectives de l'Union, des Etats et des régions, c'est-à-dire le principe de subsidiarité, mais aussi tout ce qui peut nous permettre d'assurer une meilleure adhésion des citoyens européens aux activités de l'Union, que ce soit par le biais de votre Parlement, par une meilleure association des parlements nationaux, par une plus forte participation aux décisions des collectivités locales ou des partenaires économiques et sociaux.

Quant aux réformes institutionnelles, elles concernent la composition et le fonctionnement des organes d'une Union élargie: comment garantir l'efficacité de nos actions? Comment faciliter la prise de décision à la Commission et au Conseil? Comment faire pour que ces décisions soient transparentes, équitables et responsables? Comment améliorer le fonctionnement des deuxième et troisième piliers? Nous devons trouver des réponses à ces questions pour pouvoir continuer de décider et d'agir dans une Union qui peut comprendre, dans quelques années, 25 ou 30 membres.

II. Les politiques communes

Parallèlement à ces problèmes de fond, qui concerneraient tout élargissement éventuel, se posent, en ce qui concerne les pays d'Europe Centrale et Orientale, un certain nombre de questions spécifiques qui tiennent à leur capacité d'assumer l'acquis communautaire.

Comme vous le savez, nous avons commencé un certain nombre d'exercices portant sur leur situation face à nos principales politiques communes. Le Parlement lui-même, et je le remercie, a demandé à la suite du rapport de M. Oostlander un rapport sur les implications budgétaires, économiques et politiques de l'adhésion des pays d'Europe Centrale et Orientale à l'Union. Le Conseil Européen d'Essen a formulé la même demande. Nous sommes déterminés à fournir aussi vite que possible une réflexion approfondie et cohérente sur l'ensemble de ce problème.

Cela vaut pour la politique agricole. On entend dire, de-ci de-là, qu'il faudrait en modifier profondément le fonctionnement, voire l'affaiblir considérablement, pour permettre un élargissement de l'Europe à l'Est. Je pense qu'il faut aborder les choses de manière plus sérieuse, et c'est ce que nous sommes en train de faire. N'oublions pas qu'il est difficile, même entre nous, de faire vivre cette politique agricole. Les intérêts de nos Etats ne sont pas les mêmes. Dès que l'on arrive dans le détail des propositions, les intérêts nationaux se réveillent. Qu'en sera-t-il avec les pays de l'Est? Que penseront les producteurs de céréales, de pommes de terre, de fruits rouges, de viande de boeuf, de produits laitiers, de vin, d'un élargissement hâtivement préparé? Que vaudront devant ces intérêts les grandes déclarations politiques, si généreuses et si libérales soient-elles? Et dans les pays de l'Est eux-mêmes, n'y a-t-il pas des réformes à faire? L'organisation des marchés ne doit-elle pas être améliorée? La formation des prix ne doit-elle pas être étudiée? Ne faut-il pas une réflexion approfondie sur les conditions de production. Il faut entrer ici dans le vif du sujet et regarder les choses de la manière la plus précise possible.

Vous avez pris connaissance des différentes estimations et des principales hypothèses qu'ont fournies un certain nombre d'experts indépendants. Leurs conclusions sont très différentes, mais il ne faut pas s'en étonner puisqu'il ne s'agit que de contributions au débat. Sachez que la Commission travaille d'arrache-pied sur l'ensemble de cette question pour vous fournir, ainsi qu'au Conseil, une réflexion aussi fiable que possible.

Cela vaut aussi pour la politique régionale de l'Union, et pour tout ce qui concerne ce qu'on appelle la cohésion économique et sociale. Des sommes considé-

rables sont engagées chaque année dans cet effort de cohésion entre les divers Etats membres. Il faut réfléchir à la méthode qui nous permettra, le moment venu, d'élargir cette politique sans faire exploser pour autant le budget de la Communauté et les contributions de nos Etats membres.

En attendant vous le savez, nous avons passé avec tous ces pays des «accords européens» qui vont aussi loin que possible pour assurer entre nous une coopération maximale, notamment en matière de commerce, d'investissement, et de coopération politique.

Sur toute cette affaire, je voudrais faire une remarque complémentaire. Quelles que soient les conclusions auxquelles nous parviendrons concernant l'ordre de grandeur du coût de tels élargissements pour le budget de la Communauté et des Etats membres, nous ne devons jamais oublier les bénéfices que nous tirerons du développement de ces pays et de leur intégration à l'Union Européenne. Nous avons déjà vécu ce genre de débat, notamment lors de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal. Nous voyons maintenant quels avantages mutuels nous en avons tirés. Il faut tout faire pour que cette expérience se reproduise en termes d'échanges, de coopération industrielle, de développement agricole, d'investissements mutuels, et, bien entendu, de coopération politique. Nous devons faire en sorte que l'élargissement soit un investissement aussi rentable pour nous que pour les pays candidats.

III. Les problèmes qui se posent chez les Etats candidats

Je voudrais insister maintenant sur un autre aspect du problème, qui concerne l'intérêt des pays d'Europe Centrale et Orientale eux-mêmes.

Certains de ces pays font parfois preuve d'un peu d'impatience lorsque nous abordons cet aspect des choses. Ils peuvent être tentés de voir dans cette démarche la recherche de prétextes supplémentaires pour remettre à plus tard leur adhésion.

Je pense pour ma part qu'il est du devoir de la Commission d'être dans ce domaine aussi objective que possible, et de présenter des faits et des analyses incontestables au Parlement, au Conseil, mais aussi aux pays concernés. Nous devons jouer le rôle de l'ami qui dit la vérité.

Et la vérité, c'est que les pays candidats ont encore des difficultés à surmonter avant que leur adhésion soit possible.

La Commission, à titre d'exemple élabore actuellement un Livre blanc sur le rapprochement de nos législations respectives dans le domaine du marché intérieur. Les premières analyses soulignent, et c'est évident, un certain nombre de diver-

gences. Nous avons affaire à des Etats en transition, qui passent d'une planification centralisée à un système ouvert d'économie de marché. Le fonctionnement d'une telle économie est un préalable absolu à leur intégration à l'Union Européenne. Très normalement, les pays concernés éprouvent certaines difficultés pour y accéder.

Que faut-il donc faire? Faut-il attendre passivement que les réformes se fassent? Faut-il au contraire les soumettre brutalement aux règles du libre échange qui prévalent entre nous? Dans l'un et l'autre cas, l'échec serait, à mon sens, assuré. C'est pourquoi la Commission a proposé de transformer cet exercice en une stratégie de pré-adhésion. Le Livre blanc que la Commission élabore actuellement va fournir la liste de mesure que les pays associés devront adopter en priorité pour se préparer au marché unique. Mais, et c'est très important, nous allons en même temps les y aider. Nous y emploierons une partie des crédits du programme PHARE. Nous les conseillerons dans ces réformes. Nous veillerons à ce que leurs actions législatives et leurs politiques économiques, puisque telle est leur volonté, convergent avec les nôtres. Il ne s'agit donc plus d'établir une liste de conditions préalables, mais d'enclencher une dynamique où nous agirons ensemble pour nous rapprocher.

Il en est de même dans le domaine de la stabilité politique. Nous savons qu'à la suite d'une histoire complexe et parfois turbulente, ces Etats ont à faire face à de multiples problèmes de minorités, et parfois de frontières. Le Pacte de stabilité, proposé par la France et accepté par l'Union comme l'une des «actions communes» de sa politique étrangère, va fortement contribuer à réduire ces tensions rémanentes. Déjà, plusieurs pays ont passé entre eux, ou vont bientôt négocier, des accords de bon voisinage et de coopération. La Commission, en ce qui la concerne, soutiendra cet exercice par toute une série de mesures d'accompagnement dont le but est de promouvoir une nouvelle coopération régionale qui manque actuellement entre eux. Cela inclut même des infrastructures communes à plusieurs d'entre eux. Là encore, nous ne nous sommes pas contentés de dire que la stabilité régionale était une condition préalable de leur adhésion, en attendant que les problèmes se règlent. Nous les y aidons dans la mesure de nos moyens, et avec leur plein accord.

Reste le problème de la sécurité. C'est sans doute le chapitre le plus difficile de ce dossier. Les Etats de l'Europe Centrale et Orientale n'ont pas encore réussi à adhérer à une structure de sécurité collective, même s'ils font maintenant partie du «partenariat pour la paix» de l'OTAN. Le débat qui s'ouvre sur l'élargissement de

l'OTAN aux pays de l'Est préfigure en un certain sens un autre débat, auquel nous devons nous préparer, sur la dimension de sécurité dans une Union élargie. Comment allons-nous gérer l'adhésion des pays d'Europe Centrale et Orientale à l'Union, et par conséquent leur adhésion potentielle à l'UEO? Quelles applications aura cette adhésion pour notre propre politique étrangère et de sécurité commune?

Il nous faudra du temps pour imaginer des solutions à ces questions. Les Etats membres y sont déterminés. L'Union de l'Europe Occidentale nous y aidera. Je voudrais simplement faire à ce sujet deux observations.

Tout d'abord nous devons veiller à éviter toute confusion, mais également toute dissonance, entre les débats parallèles qui sont désormais engagés sur l'élargissement de l'OTAN et l'élargissement de l'Union. Ce sont des questions distinctes, bien qu'elles soient en fait interdépendantes et qu'elles touchent au sujet très sensible de nos propres rapports avec l'OTAN, et au-delà avec les Etats-Unis d'Amérique.

Ensuite, nous devons toujours veiller à garder dans ce domaine une attitude parfaitement équilibrée avec nos principaux partenaires. Je suis convaincu qu'un dialogue approfondi avec les Américains peut nous aider à gérer d'une façon correcte ce processus, de façon à optimiser la sécurité et la stabilité sur notre continent. C'est leur intérêt et c'est le nôtre. D'un autre côté, nous devons veiller à éviter toute conséquence négative de notre attitude dans nos relations avec la Russie.

L'Europe, les pays d'Europe Centrale et Orientale, les Etats-Unis d'Amérique, la Russie, doivent absolument parvenir à s'entendre sur la nouvelle architecture de sécurité en Europe. C'est l'intérêt de tous. Hors de cet équilibre, nous ferons du mauvais travail. Les travaux menés dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale pourront nous aider grandement dans ce sens.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai limité mon intervention aux relations de l'Union Européenne avec les pays d'Europe Centrale et Orientale. Cela ne veut pas dire que nous allons nous isoler du monde et nous concentrer sur la construction de la grande Europe. Notre Union est confiante, tournée vers l'extérieur; elle va accroître ses liens avec la Méditerranée, avec laquelle elle a une très ancienne relation de proximité et d'amitié; elle développera ses relations avec l'Asie et l'Amérique Latine; elle continuera de jouer son rôle dans l'aide au développement; en Russie, en Ukraine, dans les autres nouveaux pays indépendants de l'ancienne Union Soviétique, elle continuera d'appuyer les processus de réformes. Elle développera le dialogue transatlantique.

Mais il y a, comme je le disais au début de mon intervention, une urgence spécifique, une urgence historique, qui s'attache au développement de nos relations avec les Pays d'Europe Centrale et Orientale.

Le Parlement aura ici un rôle décisif. Aux termes du Traité sur l'Union Européenne, il donne son avis conforme sur tout élargissement. Il doit donc à mon sens contribuer à ce grand projet en étant totalement impliqué et informé à tous les stades de ce processus.

Vos commissions parlementaires mixtes avec les pays concernés sont déjà opérationnelles. Je ne peux que vous inviter à jouer encore plus activement votre rôle dans les relations structurées que nous mettons en oeuvre avec les pays associés. Il me semble que le Parlement pourrait développer dès maintenant toutes les possibilités de dialogue, comme le font de leur côté la Commission et le Conseil, par exemple en invitant les représentants des pays concernés aux réunions de ses comités, et même à certaines sessions parlementaires. Cela pourrait constituer une préparation importante à l'adhésion.

Les pays d'Europe Centrale et Orientale se tournent vers nous pour avoir des garanties de stabilité, de paix et de prospérité. La consolidation de leurs nouvelles libertés et la stabilisation de leur développement sont dans leur intérêt et dans le nôtre. Il y aura des difficultés, mais rien ne sera impossible dès lors que nous verrons juste et que la volonté politique ne nous fera pas défaut. Il nous faut combiner le rêve et la réalité. Mais n'est-ce pas Victor Hugo qui disait: «Mettez toujours un peu de rêve dans vos actions: c'est le secret d'une bonne politique»!

Je vous remercie de votre attention.

Sommet mondial pour le développement social Copenhague (6-12 mars 1995)

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Sommet Social place l'homme au centre de ses préoccupations. Ce sommet doit être celui de la solidarité: solidarité au sein des nations, solidarité entre les nations.

Les priorités dégagées par nos travaux se situent dans la mouvance de cette double ambition. La lutte contre le chômage, le combat contre la pauvreté et la volonté d'éviter l'exclusion sont des objectifs tant nationaux que mondiaux découlant de cette double ambition.

Ces trois fléaux que nous ne voulons laisser sans réponse, sont intimement liés entre eux, l'un pouvant être à tour de rôle, la cause et la conséquence de l'autre. Nous avons bien fait de montrer l'indépendance de ces trois phénomènes.

Les conclusions de ce Sommet doivent servir de base à notre engagement commun en faveur du développement social. Le développement social est le fondement de la paix. Il importe, alors que nous sommes d'accord sur les principes, de vérifier leur mise en oeuvre. Le socle des principes globaux est l'oeuvre commune d'une réflexion conduite par les Gouvernements, les organisations syndicales et les organisations patronales. Les orga-

nisations non-gouvernementales y ont ajouté les sensibilités qui sont les leurs.

Je suis pour ma part un partisan d'une telle approche concertée, dont les vertus sont illustrées depuis tant d'années par les travaux de l'Organisation Internationale du Travail. La volonté de réunir dans une même ambition les points de vue des pouvoirs publics et de ceux qui les observent et les inspirent, nous a conduits à procéder à une large concertation en préparation de ce Sommet.

Nous sommes interpellés par la multiplication des effets parfois pervers de la libéralisation économique, qui ne doit pas être une fin en soi, et de la mondialisation des échanges, qui doit dépasser les seules

finalités commerciales. La croissance du chômage, l'extension de la pauvreté et le développement de l'exclusion sociale prouvent que nous n'avons pas encore trouvé les moyens de nos ambitions. Tant qu'une personne sur cinq vit en-dessous du seuil de pauvreté, tant que des centaines de millions d'hommes sont sans emploi, tant que des légions d'hommes et de femmes doivent abandonner leur foyer pour fuir les guerres et les famines, nous devons avouer que nous avons échoué dans la lutte contre les fléaux et les malheurs qui minent nos sociétés et qui ruinent nos nations.

La société duale est injuste. Les pays riches en souffrent, les pays en voie de développement en sont les victimes. Ces scissions duales nous obligent à recommencer chaque jour la construction de nouvelles solidarités pour éviter que l'in-

stabilité ne s'installe dans la durée.

Ces solidarités doivent d'abord satisfaire les besoins élémentaires de l'être humain, ces besoins élémentaires portent un nom: alimentation, santé, logement, éducation, emploi. Le travail est un facteur puissant d'intégration. L'inactivité elle très souvent conduit à l'exclusion.

Je veux mettre en garde contre les risques de la dérégulation frénétique en matière sociale. La logique de la dérégulation sauvage est une voie sans issue. L'organisation et l'encadrement du travail gagnent à être discutés entre partenaires sociaux. Ils déboucheront ainsi sur des modèles qui, tout en étant innovatifs, restent consensuels, parce qu'ils englobent les attentes des uns et les contraintes des autres. L'approche concertée dite tripartite est d'ailleurs institutionnalisée dans mon

pays et fait parti de son paysage social.

Je me félicite du fait que les conclusions de ce Sommet mentionnent clairement la nécessité de respecter les normes minimales de l'OIT en matière de législation sociale internationale. J'aimerais rendre hommage à l'activité extrêmement importante de cette organisation internationale tripartite. Les conventions internationales du travail constituent des normes minimales, auxquelles nous ne pouvons nous soustraire. La ratification et le respect des normes internationales élémentaires, telles que les droits syndicaux, les libertés syndicales, l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'interdiction du travail des enfants garantiront le fonctionnement ordonné de l'économie mondiale.

Dans cet ordre d'idées je me dois de plaider pour l'introduction de clauses sociales reprenant, dans les échanges commerciaux internationaux, le corps des règles fondamentales émises par l'OIT.

Le Gouvernement luxembourgeois se joint à ceux qui à cette tribune revendiquent un rôle plus actif pour l'OIT.

A l'aube du 21^e siècle nous devons intensifier nos efforts pour éradiquer la pauvreté. Le monde est un. Nous devons donc augmenter et mieux structurer l'aide au développement. L'aide publique au développement du Luxembourg représente actuellement 0,36% de son PNB. C'est insuffisant. Je me suis engagé devant l'opinion publique de mon pays à consacrer au plus tard en l'an 2000, 0,7% du PNB à notre aide au développement.

Pour être efficace la coopération au développement doit être davantage ciblée sur le développement social. L'initiative 20/20 trouve notre approbation. D'ailleurs 65% des volumes financiers mobilisés par nos projets bilatéraux sont d'ores et déjà dirigés vers des secteurs à impact social.

La politique de développement doit être intégrale. Elle doit ouvrir des perspectives et être porteuse d'espoir. C'est dire qu'elle est incompatible avec le non-respect des droits de l'homme. C'est dire qu'elle restera un échec, si elle n'apporte pas de réponse rapide au problème de la dette.

Je vous remercie pour votre attention.



M. Jean-Claude Juncker pendant son discours au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague

Photo: Fin Frandsen

"INTERNATIONALE TOURISMUSBÖRSE" à BERLIN:

Le Couple Grand-ducal Héritier en visite



Le Couple grand-ducal héritier à la "Tourismusbörse"

Soucieux de promouvoir l'image du Luxembourg à l'étranger, ceci dans l'approche particulière de nos régions touristiques favorites comme de certains sites historiques, l'Office national du Tourisme et le ministère de tutelle ont conjugué leurs efforts pour une très digne apparition à la bourse internationale de Berlin, qui s'est tenue début mars 1995 dans la future capitale fédérale d'Allemagne.

Si le tourisme, depuis de longues années joue un rôle essentiel dans la vie économique du pays, il y allait en particulier de présenter certains aspects nouveaux, comme surtout aussi la Ville de Luxembourg, Capitale Européenne de la Culture en cette année 95.

On notera en particulier la visite à la "Tourismusbörse" de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière qui, après s'être informés à de multiples stands internationaux, se sont attardés au stand luxembourgeois de l'O.N.T.; belles nouveautés, sinon curiosités promotionnelles de grande valeur et d'un intérêt général certain que les deux guides sur le Luxembourg, promus par "Marco Polo" et "Merian Live!", dont la renommée n'est plus à faire. Au stand luxembourgeois, - notre photo-, les Hôtes Princiers ont été reçus par M. Fernand BODEN, Ministre du Tourisme et des Classes Moyennes; Sonja THOLL; Jean-Claude CONTER, Presse et Relations publiques à l'Office National du Tourisme, ainsi que Georges GITZINGER. La ronde-visite au stand national s'est terminée sur une réception offerte à l'intention de Leurs Altesses Royales.

Conseil UE à Bruxelles: Plusieurs grands dossiers européens débloqués

Le Conseil Affaires Générales qui s'est réuni le 6 mars 1995 à Bruxelles, a abordé le sujet du racisme et de la xénophobie. Il a écouté un rapport intermédiaire de Monsieur Jean Kahn qui préside la Commission consultative instaurée par le Conseil européen de Corfou. Monsieur Kahn a évoqué les graves manifestations de racisme qui reviennent sans cesse dans l'actualité européenne et la montée électorale dans un certain nombre de pays de l'Union européenne de partis héritiers du fascisme.

«Le racisme défigure l'Europe», a déclaré Monsieur Kahn, qui a ensuite proposé la création d'un Observatoire européen, dont la tâche consisterait à opposer à l'organisation transfrontalière des organisations racistes une structure européenne capable de formuler des propositions pour

des actions communes contre le racisme et la xénophobie.

En vue du prochain voyage de la Troïka à Moscou, le Conseil a abordé les relations entre l'UE et la Russie. La Présidence a rappelé que les relations avec la Russie étaient dominées par la crise tchétchène et son lot de violations des droits de l'Homme, d'exactions militaires ainsi que l'absence de volonté de trouver une solution politique et pacifique au conflit. L'UE continue à soutenir les réformes démocratiques et elle souhaite continuer sa politique de coopération avec la Russie. Avant de signer l'accord intérimaire le Conseil souhaite que la Russie se montre prête à respecter sur le terrain les principes de l'OSCE, qu'elle accepte une présence permanente de l'OSCE et qu'elle garantisse l'accès de l'aide humanitaire dans la région en crise.

Le Conseil a aussi eu à se prononcer sur l'opportunité politique de lancer la négociation sur l'accord de coopération avec la Croatie. Le mandat de négociation sur le contenu de cet accord dont l'objectif est de «promouvoir une coopération globale entre les parties contractantes en vue de contribuer au développement économique et social de la Croatie» a été approuvé par les Ministres. En revanche, l'incertitude quant au non-renouvellement par le gouvernement croate du mandat de la FORPRONU qui expirera le 31 mars 1995, a conduit les Ministres à ne pas laisser commencer les contacts exploratoires sur l'accord de coopération avant une clarification et la situation politique en Croatie.

Monsieur Jacques F. POOS, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères s'est formellement rallié aux conclusions de la Présidence. Il a notamment déclaré: «Le mandat pour la négociation de l'accord de coopération avec la Croatie ne doit pas être interprété comme un début

des négociations. Pour cela, il faut d'abord un oui du Président Tudjman au renouvellement du mandat de la FORPRONU.»

Le Conseil Affaires Générales a aussi abordé sous divers angles la politique méditerranéenne. Il a fait le point des négociations entre l'UE, Israël, le Maroc et la Tunisie et à tenu le premier Conseil de coopération avec le Liban depuis 1980. Le but de ce Conseil était de reprendre les relations avec un pays dans lequel la paix civile est revenue et qui a besoin de l'aide européenne à la fois pour sa reconstruction et pour arriver à un aboutissement dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.

Enfin, le mandat de négociation à la Commission pour la conclusion d'un accord d'association avec la Slovénie a enfin pu être adopté, l'Italie ayant levé sa réserve.

Un moment très important de cette journée a été la tenue du Conseil d'association avec la Turquie. L'Union douanière entre la Turquie et l'UE a pu être conclue après d'âpres négociations. En même temps le dialogue politique sur tous les sujets communs entre l'UE et la Turquie sera approfondi.

Dans son allocution, la Présidence a fait une large place aux droits de l'Homme en Turquie et a rappelé «que le respect de

l'état de droit et des libertés fondamentales est à la base du rapprochement entre la Turquie et l'UE.» Elle a aussi observé «que les textes concernant l'achèvement de l'Union douanière avec la Turquie sont subordonnés à l'avis conforme autrement dit à l'approbation du Parlement européen.»

Conformément à la motion votée par la Chambre des Députés, la délégation luxembourgeoise, ensemble avec les délégations suédoise et autrichienne, avaient insisté pour que le passage afférent soit renforcé.

Europeinair '95

Du 4 au 12 mars 1995 la Société des Foires Internationales de Luxembourg a organisé le 31^e Salon Européen de la Vie en Plein Air – EUROPLEINAIR, le rendez-vous avec les loisirs et les plaisirs de l'été.

A EUROPLEINAIR '95 furent présentés sur une surface de 18.000 mètres carrés les produits de plus de 625 firmes en provenance de 17 pays.

EUROPLEINAIR '95 s'est présenté sous la forme d'une synthèse de trois domaines

spécialisés, tout ce qui peut intéresser les visiteurs pour agrémenter leur passe-temps du printemps à l'automne:

* jardinage: outillage et machines horticoles, meubles de jardin, aménagement de parcs et de pelouses de repos...

* loisirs et sports: nautisme (bateaux, voiliers, planches à voile, canoes), plongée, chasse, pêche, tennis, cyclisme, sports automobiles et aéronautiques, bricolage, aménagement et équipement de terrains de sports et aires de jeux pour enfants...

* tourisme et vacances: camping, caravaning, mobilhomes, voyages...

D'autre part la Société des Foires Internationales a invité au 31^e Salon EUROPLEINAIR le COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS – COSL, organisateur des JEUX DES PETITS ÉTATS D'EUROPE et les fédérations sportives luxembourgeoises. Les membres des différentes fédérations ont présenté le basketball, le tennis de table, le judo, l'athlétisme, le tir, la natation, le tennis, le cyclisme et le volleyball.

Céodeux Ultra Pure Equipment Technology S.A.

Le Gouvernement luxembourgeois, représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, et CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A., représentée par son Président Monsieur Jean-Claude Schmitz, ont signé le 7 mars 1995 une convention portant sur la création et le développement à Lintgen d'une nouvelle unité de production de robinetterie pour gaz spéciaux tels les gaz ultra-purs ou corrosifs.

CEODEUX a démarré ses activités à Lintgen en 1922, avec la production de gaz carbonique, le CO₂. Dès 1926 les premiers robinets pour bonbonnes de gaz carbonique et autres gaz de l'air furent usinés à Lintgen.

Au cours des dernières années CEODEUX a connu une expansion remarquable de ses activités au point de constituer aujourd'hui un groupe international, sous la dénomination de ROTAREX

Group, avec des activités en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne et même aux Etats-Unis.

Parallèlement un effort intense de recherche-développement permit d'élargir et d'étoffer la gamme de production qui comprend aujourd'hui, entre autres, de la robinetterie et des systèmes pour extincteurs, de la robinetterie pour les gaz industriels, de la robinetterie pour le butane-propane et les gaz réfrigérants et cryogéniques, ainsi que pour gaz médicaux et, enfin, de la robinetterie pour gaz ultra-purs.

La production et la commercialisation de la robinetterie pour gaz ultra purs seront assurées par CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A. qui investira, dans une première phase, quelque 180 millions de francs dans un bâtiment neuf et des équipements de production. CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A. emploiera quelque 100 personnes d'ici 1998.

Le Gouvernement se félicite de la décision du groupe industriel luxembourgeois ROTAREX Group de poursuivre son expansion industrielle au Grand-Duché de Luxembourg et de renforcer ainsi le tissu industriel national par une nouvelle entreprise pouvant se prévaloir d'un produit innovateur à haute technicité, à valeur ajoutée élevée et ayant une vocation exportatrice confirmée et surtout un fort potentiel générateur d'emplois industriels.



M. Goebbels signe la convention avec Céodeux.

Le Chili cherche un rapprochement avec l'Union européenne

M. Alvaro Garcia, ministre de l'Économie du Chili, a effectué le 8 mars 1995 une visite de travail au Luxembourg, au cours de laquelle il a été reçu par M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, M. Jacques F. Poos, ministre des Affaires Étrangères, M. Robert Goebbels, ministre de l'Économie et M. Georges Wohlfart, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères.

Au cours de l'entretien que M. Alvaro a eu avec M.M. Jacques F. Poos et Georges Wohlfart au Ministère des Affaires Étrangères, il a exprimé l'intérêt du Chili pour un renforcement substantiel de ses relations avec l'Union européenne. Le Chili, qui est selon un rapport de la Commission européenne le pays «le plus stable sur le plan politique, le plus dynamique sur le plan économique, et le plus ouvert sur le plan commercial» de l'Amérique latine, recherche avant tout la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Bien que la coopération entre le Chili et le Luxembourg n'ait pas encore été formalisée par un accord bilatéral, des ONG luxembourgeoises sont actives au Chili, notamment Chiles Kinder ou Bridderlech deelen et la Fondation Raoul Follereau qui travaillent avec les pères Letsch et Braun. Des projets remarquables dans le domaine de la construction de logements, des soins médicaux, de la formation, de la création d'emplois ont ainsi été cofinancés par le gouvernement luxembourgeois et réalisés par les ONG luxembourgeoises au Chili.

Au niveau bilatéral, les relations commerciales entre le Luxembourg et le Chili ont été évoquées. Monsieur Garcia, qui était accompagné d'une délégation commerciale qui a rencontré des homologues luxembourgeois à la Chambre de Commerce, a notamment invité une délégation commerciale luxembourgeoise à se rendre au Chili dans le cours de l'année 1995.



MM. Juncker et Garcia



MM. Poos et Wohlfart avec M. Garcia



M. Goebbels et son homologue chilien

Participation luxembourgeoise à la CEBIT

La CEBIT, qui est la foire internationale la plus importante en matière d'informatique et de communications, s'est tenue du 8 au 15 mars 1995 à Hanovre. Le Ministère de l'Economie y avait organisé un stand commun, auquel ont participé les entreprises luxembourgeoises suivantes:

«3C Communications», «Europe Online», «Information Technology Consultants», «Interact S.A.», «Service de l'Energie de l'Etat», «Silis s.à r.l.» et «Telindus».

Le Ministre de l'Economie, Monsieur Robert Goebbels, accompagné de l'Ambassadeur du Luxembourg en R.F.A., Monsieur Adrien Meisch, avait effectué le 11 mars 1995 une visite aux exposants luxembourgeois.



Le 11 mars 1995, le Ministre de l'Economie, M. Robert Goebbels a rendu visite à la CEBIT.

Recherche européenne: coordination et coopération en point de mire

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, a assisté à la réunion du Conseil des Ministres chargés de la recherche qui s'est tenu à Bruxelles le 10 mars 1995.

Les discussions ont porté sur la coordination des initiatives européennes en matière de recherche et de développement ainsi que sur des projets de coopération scientifique et technique avec des pays tiers, notamment les nouveaux Etats indépendants de l'Ancienne Union Soviétique, le Canada et la Suisse.

En matière de coordination, une meilleure cohérence réciproque des politiques nationales et communautaire de recherche fut visée afin d'augmenter leur efficacité et leur pertinence dans un souci d'un renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne et d'une meilleure réponse aux besoins des autres politiques européennes. Les discussions se sont concentrées essentiellement sur les moyens et

modalités à mettre en oeuvre afin d'améliorer la coordination de ces politiques.

Les ministres ont discuté aussi de plusieurs projets de coopération scientifique et technique. Un de ces projets a trait à la coopération avec les scientifiques du domaine civil des nouveaux Etats indépendants de l'ex-URSS, l'objectif de cette initiative étant de soutenir le système scientifique particulièrement touché par l'écroulement de l'ancien régime soviétique. Un autre point de l'ordre du jour concernait la coopération internationale dans le domaine de la recherche sur les systèmes de fabrication intelligents, domaine de haut potentiel de retombée économique. La conclusion d'accords de coopération scientifique et technique avec la Suisse et le Canada fut également abordée.

Finalement, le Conseil a eu un bref échange de vues sur la contribution de la recherche européenne en matière de prévention de catastrophes naturelles tels que les séismes et les inondations.

M. Skolc en visite à Luxembourg

Au cours de sa visite à Luxembourg le 10 mars 1995, M. Jozef Skolc, Président du Parlement de la République de Slovénie, a été reçu par M. Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés.

Au cours de cette entrevue les entretiens ont porté sur les relations parlementaires bilatérales, la constellation politique de la République de Slovénie, l'essor écono-

mique après la séparation de la Fédération antérieure et la stabilisation de la monnaie slovène.

Le Président du Parlement de la République de Slovénie n'a pas manqué de relever que le peuple slovène nourrit l'espoir du rétablissement de la paix dans les Balkans et de l'adhésion future de la Slovénie à l'Union européenne.

Réunion informelle des ministres du marché intérieur

Monsieur le Secrétaire d'Etat Georges WOHLFART a présidé la délégation luxembourgeoise lors de la réunion informelle des ministres chargés du marché intérieur les 10 et 11 mars 1995 à Biarritz.

Le ministre français Alain LAMASSOURE avait convié ses homologues à Biarritz pour discuter de manière informelle entre autres de l'application effective du droit communautaire et des sanctions qu'il convient éventuellement à mettre en oeuvre en cas d'infraction au droit communautaire. La plupart des ministres se sont exprimés contre une harmonisation de telles sanctions, alors que cette matière relève directement de la souveraineté des Etats membres.

La Commission européenne a présenté sa démarche pour le rapprochement progressif des législations des PECO à la législation du marché intérieur en vue de leur adhésion ultérieure à l'Union européenne. La méthode de travail de la Commission a trouvé un écho favorable auprès des membres du Conseil européen à Cannes.

Les ministres ont profité du cadre informel de la réunion pour évoquer la question de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède aux accords de Schengen. Ils ont regretté le rejet du Parlement européen du compromis que le comité de conciliation avait élaboré sur la proposition de directive en matière de biotechnologie.

Quilts, a Cultural Dialogue

Le 11 mars 1995 une exposition intitulée QUILTS, A CULTURAL DIALOGUE se situant dans le cadre des manifestations de l'année culturelle 1995 à Luxembourg, fut ouverte au public au Château de Bourglinster.

Dans ce même contexte, les organisateurs, M^{me} Le Rowell et l'association «International Quilt Guild of Luxembourg», ainsi que les Caves Bernard Massard ont présenté et commenté l'exposition au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 6 mars aux Caves Bernard Massard à Grevenmacher.

Lors de la conférence de presse aux Caves Bernard Massard



Visite de M^{me} le Commissaire Anita GRADIN auprès de M. Marc FISCHBACH

Madame Anita GRADIN, qui est le membre de la Commission Européenne chargé des problèmes de la Justice et des Affaires Intérieures a rencontré le 12 mars 1995 le Ministre de la Justice et du budget Monsieur Marc FISCHBACH pour un échange de vues approfondi sur le fonctionnement du troisième pilier et sur les solutions à envisager dans la lutte contre la fraude aux intérêts financiers de l'Union Européenne.

Au cours de cet entretien trois problèmes majeurs ont été abordés.

Le Ministre de la Justice a d'abord souligné la nécessité d'adopter le plus rapidement possible au niveau de l'Union Européenne les mesures compensatoires en matière de sécurité publique indispensables pour la réalisation de la liberté de circulation des personnes telle que prévue dans l'Acte Unique et rappelée dans le traité de Maastricht. A défaut de disposer d'un instrument juridique réglant le franchissement des frontières extérieures, la coopération policière et judiciaire, l'espace sans frontières intérieures ne pourra devenir une réalité.

La lutte contre les fraudes commises au préjudice du budget communautaire a été un autre sujet de discussion.

Le Commissaire et le Ministre de la Justice ont constaté une identité de vues complète dans l'évaluation du phénomène; le citoyen de l'Union est à juste titre préoccupé par les multiples fraudes et tentatives de fraudes commises au préjudice des intérêts financiers de l'Union. Aussi une action coordonnée efficace et rapide entre la Commission et les Etats Membres s'avère-t-elle indispensable pour lutter contre ce phénomène.

Le Commissaire et le Ministre ont finalement fait une analyse des travaux en cours dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures, ceci dans la perspective de la Conférence intergouvernementale de 1996 et d'un élargissement de l'Union.

Monsieur FISCHBACH a insisté sur l'importance de trouver des solutions propres à résoudre les problèmes dans le domaine de l'asile, de l'immigration, de la coopération judiciaire et policière et de la lutte contre la drogue. Une action commune dans ces

domaines est une priorité absolue si l'Union veut rester crédible aux yeux des citoyens et si elle veut engager à moyen terme un processus d'élargissement.

«La Commission est appelée à jouer un rôle primordial, elle devra prendre ses responsabilités et nous attendons qu'elle nous soumette des initiatives propres à donner une nouvelle impulsion aux travaux dans ce domaine à la fois important et sensible» a conclu Monsieur FISCHBACH.

21^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain

Du 9 au 12 mars 1995 la Société des Foires Internationales de Luxembourg, membre du Groupe Européen des Salons Sélectionnés d'Antiquaires, a invité au 21^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain/14^e Festival du Livre Luxembourgeois.

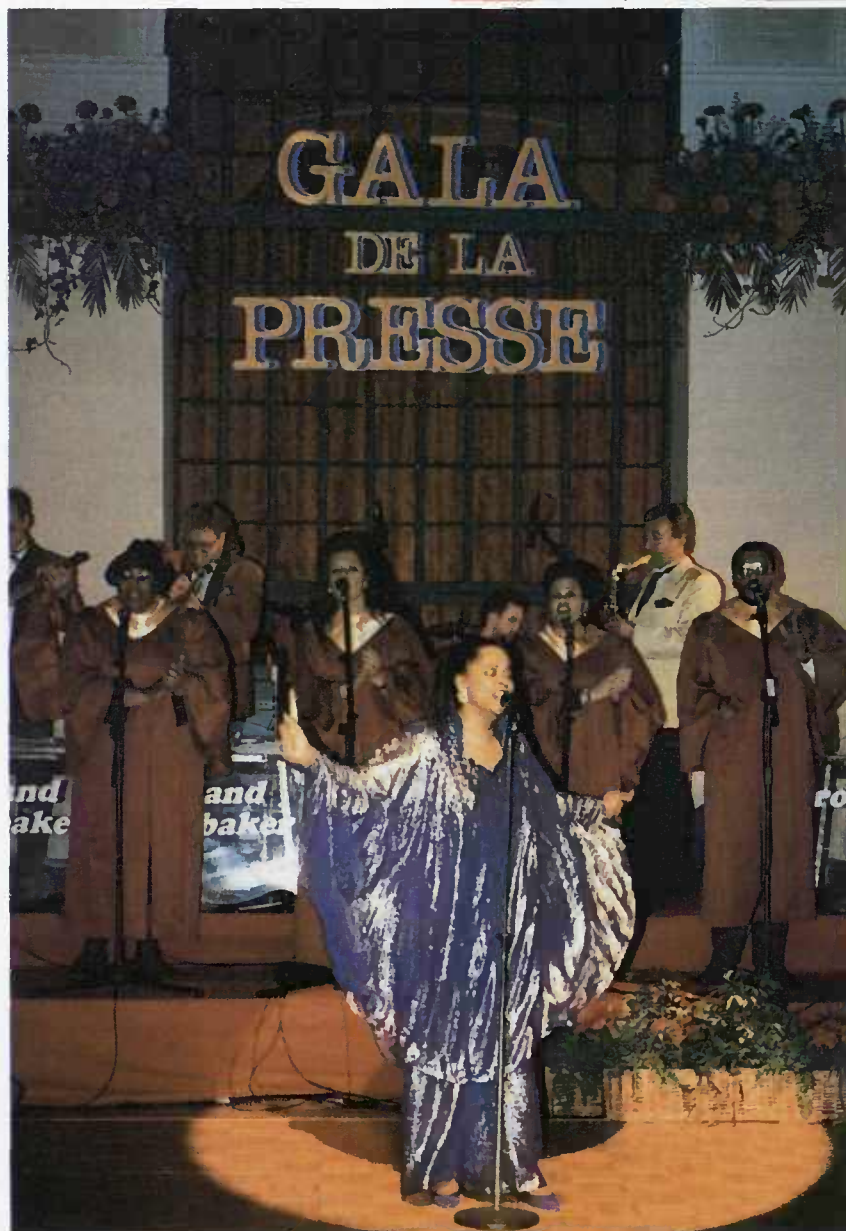
Sur quelque 10.000 m² plus de 150 antiquaires, artistes, galeristes et éditeurs luxembourgeois et étrangers ont garanti une offre à la fois prestigieuse et variée d'objets d'art de différentes époques ainsi que d'éditions bibliophiles.

1^{er} Gala de la Presse

Le 1^{er} Gala de la Presse s'est tenu le 11 mars 1995 dans les salons du Cercle municipal à Luxembourg.

Environ 300 invités – journalistes, éditeurs, politiciens, diplomates, représentants des institutions européennes, décideurs économiques et acteurs sociaux – ont participé à cette première manifestation de son genre au Grand-Duché de Luxembourg. L'animation de cet événement fut assurée par le grand orchestre Roland Baker (connu e.a. par le « Bundespresseball » à Bonn) et la chanteuse américaine Joan Orleans.

M. Jacques Santer vient d'obtenir le Prix de la Presse



Le point culminant de cette soirée a été sans aucun doute la remise du Prix de la Presse à M. Jacques Santer, Ministre d'Etat honoraire et actuel Président de la Commission européenne.



Le Président du Conseil de Presse, M. Joseph Lorent pendant sa laudatio

La chanteuse américaine Joan Orleans

Un grand Européen à l'honneur

Le Président de la République Française

François MITTERRAND récipiendaire

du «Prix Joseph BECH 1995»

Créé en 1976 par la «Fondation Alfred TOEPFER F.V.S.», le Prix Joseph BECH, instauré lui à la mémoire de l'éminent homme d'Etat luxembourgeois, récompense annuellement, avec sa dotation de 50.000 marks allemands, des personnalités pouvant se prévaloir d'un engagement sans faille aucune pour l'unification européenne et les multiples coopérations et connexions qui en découlent.

Cette année, le 14 mars 1995, un «combattant passionné et imaginatif de la cause européenne», M. le Président de la République française, dont un deuxième septennat touchera à sa fin en mai prochain, en fut le très méritoire récipiendaire.

La visite du Chef d'Etat français, à Luxembourg, fut courte avec arrivée à Findel à 17.15 heures, d'où initialement, M. Mitterrand devait partir vers 19.40 heures.

Avec les grands honneurs, le Président de la République française fut reçu en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse dans un salon d'honneur attenant à l'hémicycle européen à Luxembourg-Kirchberg.

Suite présidentielle des grands jours – 38 personnes – et hémicycle avec une assistance peu commune, – près de 600 invités –, où l'on remarquait notamment les Ministres d'Etat honoraires Gaston THORN et Pierre WERNER, le Président de la Chambre des Députés Jean SPAUTZ; M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER, les Ministres Robert GOEBBELS, Marc FISCHBACH, Erna HENNICOT-SCHOEPGES et Alex BODRY, Mgr. l'Archevêque de Luxembourg Fernand FRANCK, la presque totalité des diplomates accrédités à Luxembourg, dont le doyen Constantinos IVRAKIS, Grèce et Jacques HUMANN, Ambassadeur de France.

Premier Ministre conjointement Président du Jury international de la Fondation M. Jean-Claude JUNCKER a fait l'éloge de M. François MITTERRAND, dans le discours que nous reproduisons ci-après:

Discours de Monsieur le Premier Ministre JUNCKER, le 14 mars 1995

Altesses Royales,

Je souhaite vous remercier d'avoir bien voulu rehausser par votre présence cette



MM. Juncker et Poos ont accueilli M. Mitterrand à l'aéroport.



cérémonie et d'avoir voulu ainsi témoigner de votre attachement à la cause européenne.

Monsieur le Président,

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au Luxembourg et vous dire, combien je suis honoré de pouvoir m'adresser à vous en cette circonstance exceptionnelle. Le Grand-Duché a pu vous accueillir pour

trois Conseils européens. En 1992 vous avez effectué une visite d'Etat dans notre pays au cours de laquelle vous avez abordé toutes les questions auxquelles les Luxembourgeois attachent une attention particulière. A cette occasion vous avez pu vous rendre compte que rien de ce qui est français ne nous est étranger.

Aujourd'hui nous rendons hommage à l'Européen que vous êtes. Car au Luxem-

bourg, il n'y a ni Belges, ni Français, il y a des Etats-Unis de l'Europe. Cette formule audacieuse n'est pas de ma plume, soyez-en assuré, c'est en 1871 que Victor Hugo a ainsi défini le Luxembourg.

Monsieur le Président,

L'homme politique oscille constamment entre deux pôles: celui des décisions à prendre ou à esquiver, des arbitrages à rendre et des égards à prendre et cet autre pôle qui est celui des visions d'avenir à développer, des impulsions à donner, des caps à atteindre et à dépasser.

Est homme d'Etat celui qui, sans négliger le premier pôle, sait donner le meilleur de ses forces au second. C'est là qu'on découvre les convictions qui traversent sa vie comme un fil rouge. Je ne saurais prétendre analyser ici et maintenant votre vision de la France et les impulsions que vous avez su donner à votre pays. Je n'en suis que plus à l'aise pour parler de votre engagement pour l'Europe qui est, sans aucun doute, une constante de votre vie.

Monsieur le Président,

Comme Joseph Bech vous avez été marqué par la guerre. Bech, homme d'Etat de la force de l'âge, en exil à Londres, loin de sa patrie. Vous, jeune homme, dans un camp de prisonniers d'abord, dans la résistance ensuite. Tous les deux vous avez compris, alors que la guerre ensanglantait l'Europe, que notre continent était en train de se perdre, que l'Europe dépensait le meilleur de ses forces dans un affrontement fratricide. Bech sentait que les petits pays, à commencer par le Luxembourg, n'avaient plus d'avenir dans une Europe livrée au seul rapport et la seule logique des forces nées de l'arbitrage des armes. Vous sentez vous-même que la France allait s'épuiser de ce jeu-là et avec elle toute la civilisation européenne que votre pays représente au plus haut degré.

Peu nombreux sont en Europe occidentale les pays qui ont autant souffert de la Seconde Guerre mondiale que le Luxembourg qui a perdu 2 % de sa population. C'est pourquoi le Grand-Duché a répondu avec empressement à l'appel de Robert Schuman du 9 mai 1950. La Communauté européenne lui a apporté la sécurité que seule donne aux petits Etats une organisation internationale basée sur le respect du droit.

L'homme d'Etat chevronné qu'était Bech et que Robert Schuman appelait plaisamment «de Spezialist vun den internationalen Affairen», le spécialiste des affaires internationales – par moment le luxembourgeois est étonnamment proche du français – a donné le meilleur de lui-même pour construire l'Europe. Vous même avez reconnu ses mérites en le comptant parmi les fondateurs de l'Europe dans le discours que vous avez prononcé à l'oc-

casion du transfert au Panthéon des cendres de Jean Monnet en 1988.

Dans ce discours vous avez vanté «l'indispensable vertu de persévérance» qu'avait Jean Monnet «pour cimenter l'Europe». Vous avez ajouté que cette persévérance restait à l'ordre du jour. En tout cas, elle n'a pas fait défaut de vos efforts pour la construction européenne. Depuis vos fonctions de Secrétaire général aux prisonniers de guerre et de Ministre des Anciens combattants en 1947 vous n'avez cessé de défendre la cause de l'Europe à tous les niveaux de responsabilités que vous avez occupés successivement et essentiellement comme Président de la République.

Vous avez été un ouvrier de la première heure quand vous avez assisté au grand congrès des mouvements européens à La Haye en mai 1948 qui a relancé l'unité européenne.

Vous avez servi comme Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil sous Robert Schuman. Certes, vous n'apparteniez pas à la même famille spirituelle mais je crois savoir que vous aviez de l'estime pour lui. D'ailleurs, quand vous êtes venu en voyage officiel au Luxembourg en janvier 1992, vous avez tenu à visiter la maison natale de Robert Schuman, voulant par là rendre hommage à un grand Français et à un grand Européen que le Luxembourg a quelques raisons de revendiquer aussi pour lui.

Monsieur le Président,

Tout au long de votre carrière politique vous avez plaidé pour une plus grande unité européenne. Vous avez pris garde de ne pas vous perdre dans des querelles d'écoles et de mots, querelles intéressantes certes, mais rarement fertiles. Ce qui a toujours compté à vos yeux c'était d'aller de l'avant sans jamais baisser les bras. A ceux qui désespèrent de la lenteur avec laquelle l'Europe communautaire avance, vous répondez tout simplement qu'il faut laisser le temps au temps. Il ne sert à rien de vouloir violenter l'histoire, elle risque de se venger. Compte tenu des pesanteurs de l'histoire et de la vigueur des Etats-nations, vous avez estimé que le résultat obtenu n'était pas négligeable.

La réflexion que la construction européenne a aussi besoin de temps ne vous a jamais conduit à l'attentisme et à l'inaction. Ainsi vous avez lors du Conseil Européen de Fontainebleau, mis fin, après de multiples contacts préparatoires, de la crise budgétaire qui bloquait la Communauté à tous les niveaux. De ce fait vous avez ouvert la voie à l'élargissement de la Communauté et à un resserrement de ses institutions.

Face à des défis graves vous n'avez pas hésité à prendre des initiatives hardies. Vous aviez compris tout de suite que la

réunification allemande allait changer la donne du jeu européen. Aussi avez-vous voulu doubler l'union économique et monétaire d'une dimension politique en plaçant pour une politique étrangère et de sécurité commune. Vous n'avez pas hésité à jeter dans la bataille pour Maastricht tout le poids de vos convictions européennes. L'enjeu est capital, car comme vous l'avez dit le 17 janvier dernier devant le Parlement européen, «le nationalisme, c'est la guerre». Ce qui se passe actuellement aux confins de l'Europe ne peut, hélas! que confirmer votre jugement.

Dans votre discours du Panthéon qui date de décembre 1988 vous avez évoqué «l'autre Europe», celle d'en face, qui à ce moment-là se trouvait encore dans la sphère d'influence soviétique. En termes discrets vous y avez exprimé l'espoir qu'un jour l'Europe du droit rejoigne l'Europe de la géographie. Vous avez parlé du jour qui nous permettra de savoir que «l'Europe, ce sont tous les Européens». Vous avez proposé par la suite une grande Confédération Européenne qui aurait uni, sur la base des droits de l'homme et du droit des peuples, l'ensemble des pays européens. L'Union européenne a désormais tissé un réseau dense de relations avec les pays d'Europe centrale et orientale et s'apprête à accueillir ces nouveaux membres qui constituent son extension naturelle:

L'Europe a commencé par s'unir sur le plan économique. En toute logique elle est vue par certains comme une vaste entreprise commerciale et industrielle. L'Union Européenne est effectivement tout cela, mais elle n'est pas que cela. Elle est, avant tout, une grande aventure au sens noble du terme, la plus grande de ce siècle. En tant que telle elle a une dimension bien plus large à commencer par sa dimension culturelle. L'Europe est tout d'abord une construction de l'esprit. Je sais que vous êtes très sensible au caractère culturel de la construction européenne et que vous y avez contribué par vos propres publications. Lors de votre discours devant le Parlement Européen en janvier vous avez proposé une initiative ambitieuse en matière culturelle – la création d'une agence européenne de la culture qui devrait nous permettre d'aider nos voisins en Europe centrale et orientale à réparer les effets de l'isolement d'un demi siècle.

Mais il y a un autre aspect de l'oeuvre européenne qui vous tient à coeur, c'est sa dimension sociale. Une Europe qui se limiterait au monde des marchands serait condamné à l'échec. Dans vos interventions vous avez toujours insisté sur l'importance des liens de solidarité entre les groupes sociaux. Au Sommet social de Copenhague vous avez appelé votre constant engagement pour que le social ait la place qui lui revient dans le débat national et in-

ternational et ce au même titre que la paix et l'économie. Déjà en 1981 au cours du Conseil Européen à Luxembourg vous aviez souligné la nécessité de créer un espace social européen. Vous étiez le premier à élever le social au rang d'ambition communautaire. Car l'homme, et lui seul, doit être au centre de l'action politique. Pendant cinquante ans vous avez agi en poursuivant l'idéal de la liberté, de l'égalité et de la solidarité en luttant contre la pauvreté et l'exclusion avec l'objectif de faire le bonheur de l'homme.

En fin de compte, seule une visibilité et une perception plus claires de la dimension sociale de la construction européenne permettront à l'homme de la rue, aux travailleurs, aux humbles de s'identifier avec l'Europe en train de se faire. Seule cette profonde adhésion populaire rendra l'oeuvre accomplie irréversible. L'Europe doit cultiver et sauvegarder son identité, sa façon d'être. La dérive libre-échangiste, la frénésie dérégulatrice et le démantèlement de la protection sociale menacent le modèle européen et par là mettent en péril l'adhésion des Européens à la construction européenne. La paix sociale à l'intérieur de nos pays est un des fondements de la paix entre nos pays.

Monsieur le Président,

L'Union européenne est à la veille d'une importante échéance, la prochaine Conférence intergouvernementale, que le Traité de Maastricht prévoit. La France, qui assure la présidence pendant ce semestre, prépare activement le rendez-vous de 1996. J'ose espérer que tous nous disposerons de la volonté et de l'ambition suffisantes pour répondre aux attentes.

Lors de votre discours à Echternach, le 13 janvier 1992, vous avez dit en parlant des Etats-membres de la Communauté, qu'ils soient grands, moyens ou petits: «le droit de Chacun est le même. Nous travaillons à dignité égale». Ces paroles ont été bien accueillies chez nous. Le Luxembourg ne doute pas un seul instant que cet état d'esprit présidera à la conférence intergouvernementale de 1996.

Monsieur le Président,

Par leur action en faveur de la coopération et de la solidarité transnationale les hommes politiques de l'après-guerre ont pu éviter tout conflit en Europe occidentale depuis 50 ans. A ma génération et à celles qui succèdent vous nous avez ainsi donné un cadeau précieux et un héritage que nous ne sommes probablement pas en mesure d'apprécier à sa juste valeur. Si ma génération et celles qui la suivent ont la chance de pouvoir bâtir un avenir libéré de la fatalité de la guerre fratricide, c'est parce que des hommes comme Joseph Bech et vous-même ont fait ce qui devait être fait.

Rendre la guerre impossible et impen-sable, tel est l'enseignement premier que je retiens de votre action politique.



Une assistance très nombreuse à l'hémicycle



Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker pendant sa laudatio

Monsieur le Président,

Permettez-moi maintenant de vous décerner le prix Joseph Bech en témoignage du militant européen de la première heure que vous avez été, et pour honorer le combattant passionné et imaginaire de la cause européenne que vous avez toujours été.

C'est sous les applaudissements chaleureux, - standing ovation -, que Monsieur le Président MITTERRAND se vit re-

mettre le Prix Joseph BECH par Messieurs Helmuth TOEPFER, Président du Conseil de direction à la «Fondation Alfred TOEPFER F.V.S.» et Charles Joseph BECH, fils de l'ancien Premier Ministre BECH. M. le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER donna lecture du parchemin au Prix, ainsi libellé:

«Militant européen de la première heure, le lauréat a fait de la construction européenne un des objectifs majeurs de sa longue et fertile carrière politique. Au ter-

me de ses deux septennats à la présidence de la République Française, il restera dans l'histoire comme le combattant passionné et imaginaire de la cause européenne. Ce document est déposé lors de la remise solennelle du Prix Luxembourg, le 14 mars 1995, Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Président du Jury.

Jeunes Européens boursiers

Le Prix Joseph BECH comporte complétement trois bourses d'études et de voyage destinées à de jeunes chercheurs européens, dans l'approche générale de la promotion de l'Union Européenne, comme des pays qui la composent, chaque bourse estudiantine ou de recherche étant dotée du montant de 3.000 marks allemands.

Furent récipiendaires des trois bourses 1995 Marianne BACKES pour le Grand-Duché de Luxembourg, Bruno LAFORESTRIE pour la France, finalement Vaclav PAVLAS, de la République tchèque, prix remis par MM. Helmuth TOEPFER et Charles Joseph BECH.

«Elargissement: Ne pas brûler les étapes»

Point d'orgue à la cérémonie de la remise: le discours fait par Monsieur le Président François MITTERRAND, où l'orateur exprima d'abord son émotion d'avoir été choisi au nombre des lauréats du Prix BECH, avant de souligner l'attirance naturelle du Luxembourg sur sa personne. Evoquant des séjours dans le cadre des Conseils européens en notre capitale, tout comme la visite officielle au pays, le Luxembourg n'aurait «cessé de marquer discrètement, mais fortement de son empreinte l'Europe communautaire».

Le libellé de l'allocution, dans son ensemble, fut le suivant:

Allocution prononcée par Monsieur François Mitterrand, Président de la République, lors de la remise du Prix Joseph Bech,

Luxembourg, le 14 mars 1995

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec de l'émotion et naturellement du plaisir que je retrouve le Grand Duché et la ville de Luxembourg. Ils sont l'un et l'autre si chargés d'histoire et de symboles.

Sur un plan plus personnel j'y ai toujours trouvé depuis de longues années un accueil qui m'a touché. Le fait d'y revenir aujourd'hui, à l'occasion de ce prix, décerné

par la fondation Alfred Toepfer qui s'est donné comme vous le savez pour tâche d'encourager l'unification de l'Europe, la compréhension entre les peuples, ajoute à ma visite une dimension à laquelle vous comprendrez que je sois particulièrement sensible. Plus que jamais, une Europe unie institutionnellement, structurellement, m'apparaît comme la plus sûre garantie de la paix et par là de la prospérité et de l'épanouissement que l'on puisse offrir aux peuples de notre continent. Que mon nom puisse être, notamment grâce à vous, associé à celui des bons ouvriers et grands hommes d'Etat qui ont avec persévérance construit l'Europe, est un motif supplémentaire de satisfaction et de fierté que je ne veux pas dissimuler.

Car ce prix porte un nom: celui de Joseph Bech. La carrière de cet homme éminent que j'ai connu moi-même, dans les premières années de mes mandats parlementaires et de mes mandats gouvernementaux, qui fut Premier ministre; je le crois à deux reprises, puis Ministre des Affaires Etrangères sans interruption, de 1926 à 1958, illustre ce que furent la tragédie, puis l'espérance de notre temps.

La tragédie, ce fut dans les années trente, l'impuissance puis l'effondrement de la Société des Nations, la montée des nationalismes, le poison des fanatismes et du racisme, le séisme de la Deuxième guerre mondiale, réplique monstrueuse et généralisée de la Grande Guerre et enfin, la division prolongée de notre continent en deux blocs antagonistes.

L'espérance, elle, ce fut dès le lendemain de la Deuxième guerre, la naissance des Nations Unies et la reconstruction ou la construction d'une Europe organisée et libre, qui se donnait comme objectif de surmonter ses divisions économiques, d'abord, les fractures politiques, à commencer par la relation franco-allemande, les préjugés de toutes sortes, et les incompréhensions.

Joseph Bech avait vécu la tragédie et traversé dans l'honneur les tourmentes de la guerre. Il fut de ceux qui en réaction contre ce qu'ils avaient connu, vécu, firent naître la nouvelle espérance en donnant une impulsion décisive à la construction européenne. Pères fondateurs au même rang que les Adenauer, Robert Schuman, qui nous ramène aussi au Luxembourg, Jean Monnet, de Gasperi, etc. Joseph Bech était européen non seulement par conviction et par raison, mais aussi puisqu'il était luxembourgeois, par nature et par sentiment. Car vous le savez comme moi, mieux que moi, situé à la rencontre des mondes latins et germaniques, le Grand Duché s'est toujours voulu passerelle entre les cultures, ainsi que refuge pour les libertés. Je me souviens de la visite que j'ai faite accompagné par l'un des vôtres, il y a quelque temps, c'était en 1992, dans la petite maison de Vianden au bord de l'Our, parce que c'est là que

Victor Hugo était venu se mettre à l'abri, dans son exil lors du second Empire.

Dès l'origine, le Luxembourg n'a donc pas cessé de marquer discrètement, mais fortement de son empreinte, l'Europe communautaire. Et, si j'en juge par de récents événements, il n'en a pas fini.

Faut-il rappeler, comment Joseph Bech, précisément, jouant habilement des rivalités entre ceux que l'on appelle les «grands» Etats ou réputés tels, et profitant de la lassitude générale – élément sur lequel il faut toujours compter –, fit admettre le Luxembourg comme siège de la Communauté du Charbon et de l'Acier. C'était à l'entendre, une décision «provisoire», pour ne pas dire précaire. Il connaissait le poids des mots et la force des habitudes, on sait ce qu'il en advint!

Je n'oublie pas enfin le rôle décisif qui fut celui du Luxembourg, dans la conduite de la négociation qui devait aboutir à la signature du Traité d'Union européenne, plus connu sous le nom de Traité de Maastricht. J'y ai pris part, j'en ai connu toutes les traverses et je m'efforce avec d'autres aujourd'hui, d'en appliquer les conséquences.

Comme un vin qui n'a pas encore «fait ses Pâques», ce Traité n'a donc pas encore commencé sa maturation, ni à plus forte raison son épanouissement; il est dans sa phase de mise en place. Il n'a pas pris toute sa dimension, qu'il s'agit de la monnaie, de la citoyenneté européenne, de la politique étrangère, de la défense, de la justice, de la police. Nous en sommes encore à la mise au point des mécanismes, des procédures et des règles; il faudrait vite se dégager de cette période.

Voyez pour le cas de la monnaie, puisque la deuxième phase de l'Union Economique et Monétaire a été expressément prévue à cet effet et que les années 1997, 99 avaient été fixées à Maastricht comme base même de la réalisation de cette importante réforme. J'ajoute, que cette période de démarrage du Traité de Maastricht s'est trouvée à la fois ralentie et compliquée par le cours même des événements, en raison des délais qui furent nécessaires pour mener à bien, dans les douze pays signataires de l'époque, les procédures internes de ratifications. Vous vous souvenez en particulier de celles du Danemark, et de la Grande-Bretagne. Période compliquée aussi par le fait de l'élargissement à quinze Etats, élargissement survenu très vite après l'entrée en vigueur du Traité et sans que l'Union ait eu le temps, en quelque sorte, de reprendre son souffle. Je ne dis pas cela avec regret, puisque je l'ai approuvé.

Ce sont des difficultés objectives, qui doivent faire comprendre pourquoi le Traité de Maastricht peut sembler marquer le pas et donner l'occasion à ses adversaires de profiter de ses retards, pour tenter de le changer avant même qu'il n'ait pris for-

me. Or, se profile déjà devant nous pour 1996, l'an prochain, la Conférence Intergouvernementale. Les premières réflexions à quinze sur ce sujet, seront bientôt entamées, dès la prochaine présidence le 1^{er} juillet 1995, je veux dire celle de l'Espagne.

Il existe un risque; je veux attirer votre attention là dessus, comme je l'ai fait devant le Parlement européen à Strasbourg: c'est celui d'une double «fuite en avant», institutionnelle ou géographique. Institutionnelle, par exemple, s'il s'agissait de vouloir modifier radicalement les équilibres qui se sont instaurés entre l'Union et les Etats membres d'une part, entre les différentes institutions, – Conseil, Commission, Parlement, Cour de Justice –, d'autre part. Géographique, s'il s'agissait de précipiter les futurs élargissements.

Dans les deux cas, me semble-t-il, le danger serait que cette façon d'agir chez les uns et chez les autres, se combine avec le désir de remettre en question ce qui a été acquis si difficilement à Maastricht. Sous le prétexte qu'il convient de définir l'Europe d'après demain, on négligerait ainsi l'Europe d'aujourd'hui, mais il faut la faire aussi, sans quoi il n'y aura pas de demain, ni d'après demain et de laisser en plan l'édifice en cours. Il y a dans le Traité de Maastricht des potentialités, des échéances importantes, qui devraient être considérées comme prioritaires.

Le raisonnement consistant à dire: il faut élargir rapidement l'Union aux dimensions du continent, pour stabiliser les états délivrés du communisme, c'est un raisonnement qui est marqué par la hauteur de vue, par la générosité politique et croyez-moi, il est souvent présent dans ma pensée. Mais ce peut être aussi un raisonnement fallacieux, car il pourrait impliquer un affadissement de l'Union. Est-ce que chaque fois qu'un pays voudra adhérer à l'Union européenne, on fera un compromis supplémentaire en amortissant les conditions du Traité initial? Vous voyez le danger? A la vingtième adhésion il ne restera plus rien! Or, chacun a ses problèmes, on a pu le voir lors de la négociation avec la Finlande, l'Autriche et la Suède, cela avait été le cas avec l'Espagne et le Portugal, la Grande-Bretagne, etc.

Ce que l'on offrirait à nos partenaires ne serait qu'une apparence d'Union; en tout cas, elle serait vidée de son contenu. Entendez-moi, je suis tout à fait partisan de l'élargissement de l'Union, dès lors que les conditions de base en seront respectées. Et c'est pourquoi il m'arrive souvent de répéter que, accepter l'entrée dans l'Union européenne de pays hors d'état d'assumer les obligations ou les contraintes qui sont lourdes, contenues non seulement dans le Traité de Maastricht, mais déjà dans le Traité de Rome, c'est l'assurance qu'au bout de cette marche forcenée vers l'Europe, il n'y aura plus d'Europe du tout.



La remise du Prix Joseph Bech à M. François Mitterrand

Or, comme il faut aussi que l'Union s'étende à l'Europe toute entière, il faut donc savoir mesurer le temps, et créer les conditions qui permettront aux pays actuellement membres, les quinze, de faciliter les développements économiques, de développer les traités d'assistance et d'entente, pour que les échéances soient précipitées mais non pas inversées. D'ailleurs on a pu voir ou entendre de bons esprits proposer tout à la fois d'étendre l'Union aux dimensions du continent, bien entendu vidé de sa substance, et dans le même temps, demander que l'on bâtisse une construction beaucoup plus intégrée dans laquelle ne serait admis qu'un tout petit nombre d'Etats.

C'est tentant, surtout pour ceux qui feraient partie de ce noyau, – la France y est

intéressée –, mais attention à ne pas réintroduire un élément de division entre les peuples qui ont eu quelques peines tout de même à parvenir à l'état d'entente où ils sont parvenus, alors que nous avons oeuvré dès le début à éliminer les barrières qui divisent l'Europe, donc qui ne sont pas nouvelles; c'était d'ailleurs ce qui était écrit en toute lettre dans le préambule du Traité de Rome.

C'est en renforçant l'Union et non pas en la diluant que l'on créera peu à peu les conditions d'unification réelle de l'Europe toute entière, qui reste l'objectif désirable. On ne va pas créer une Europe dite prospère, même quand elle ne l'est pas tout à fait, des douze, treize, quatorze, quinze, pourquoi pas des dix-sept, et puis tout le reste à plus tard. Ils sont aus-



M. Mitterrand pendant son discours



M. François Mitterrand en conversation avec Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse...



... et avec MM. Spautz, Juncker, Poos et Mme Wurth

si européens que nous, ils ont les mêmes droits que nous, simplement les hasards de l'histoire les ont placés dans une situation qui les empêchent de mettre en application les mesures indispensables du Traité.

Donc, je crois qu'il faut construire et renforcer les solidarités dans tous les domaines ouverts par le Traité de Maastricht. C'est la démarche qui a été suivie depuis le début, depuis 1957, et même auparavant, puisque vous avez bien voulu le rappeler Monsieur le Premier ministre, j'ai participé, je dois être l'un des rares survivants —, à la première conférence européenne, celle de La Haye, en 1948; et si à cette époque, on ne parlait pas d'institution, (je me souviens que ce congrès était présidé par Winston Churchill) on y rencontrait tous les grands leaders de l'Europe. D'une Europe qui n'était reconnue par personne, la réconciliation

franco-allemande n'était pas encore réalisée. Ceux qui lançaient des idées nouvelles étaient vraiment des précurseurs, mais ils devaient accepter une démarche, pas à pas, lente et sûre. C'est cette démarche très volontariste, que l'on pourrait appeler «d'entraînement», qu'il faut savoir respecter aujourd'hui, il ne faut pas se montrer exclusif, que nul ne se méprenne, loin d'ici, lorsque mes propos seront rapportés. Il faut se montrer exigeant. L'Union européenne est ouverte à tous, dès lors que l'on en accepte l'esprit et les disciplines.

Je forme par conséquent le vœu que nos quinze pays restent fidèles à cette volonté, celle des fondateurs, lorsqu'ils se retrouveront en 1996 autour de la table des négociations. Qu'ils fassent preuve de réalisme et de mesure, qu'ils s'inspirent en somme de la sagesse et de la ténacité luxembourgeoises, qu'on ne présente ja-

mais comme un pays où l'on précipite l'allure plus qu'il ne convient, mais dont chaque pas est assuré, parce que l'on réfléchit, que l'on est sage, que l'on connaît la fugacité, la difficulté des choses.

Monsieur le Premier ministre, vous avez prononcé des paroles dans votre allocution de bienvenue qui m'ont touchées, et je vous en remercie. Recevoir le prix Joseph Bech, c'est un honneur pour moi. Je ne suis pas quémandeur de prix; on peut se demander pourquoi ce prix?

Il s'agit d'établir des étapes. Tout d'abord, rappeler ce qu'a été l'histoire du dernier demi-siècle; rappeler l'histoire, puis l'effort des hommes et des responsables politiques. Enfin, marquer de quelle manière de Traité en Traité, l'Europe a avancé et n'a jamais reculé. Moi, j'ai vécu certaines périodes avec certains d'entre vous d'ailleurs, que je reconnais sur ces bancs, — au cours desquelles je n'entendais que ces mots: «on ne peut pas aller plus loin, la conception européenne a échoué». C'est le discours que j'entends encore en France, et c'est pourquoi j'avais décidé, lors du Traité de Maastricht, de recourir à un référendum qui était extrêmement difficile, plutôt qu'un simple vote parlementaire. J'avais fait des prévisions sévères et elles étaient encore trop optimistes. J'avais dit au gouvernement, on devrait l'emporter par 52% des voix, et cela a été par 51%. Le risque a été grand, au Parlement c'eût été 90% des suffrages, mais maintenant c'est fait, le peuple non seulement a été témoin, mais acteur, on ne peut pas revenir autrement que par la même procédure, mais voyez combien c'est difficile. On ne peut pas revenir sur son choix.

La France est engagée, le Traité de Maastricht a pris une valeur sacrée, institutionnelle et pas simplement par la rencontre de hasards d'une majorité parlementaire. Et si je dis cela, ce n'est pas par dédain à l'égard du Parlement, j'ai été moi-même trente-cinq ans parlementaire en France, avant d'accéder à la présidence de la République, c'est à dire que depuis quarante-neuf ans, j'ai été amené à représenter mon pays dans toute sa dimension, et j'ai aimé la vie et les travaux du Parlement.

Mais la volonté du peuple est plus forte encore, et je souhaite vraiment, sans demander à chacun de faire comme nous, car cela aurait été une expérience qui aurait été catastrophique ici ou là, parce que l'on s'était illusionné, parce que ceux que l'on appelle les élites, un peu imprudemment, parce que les milieux politiques, économiques, financiers, les couches libérales et la bourgeoisie, celles et ceux qui voyagent en Europe, qui connaissent le monde, qui ont une vue de la marche du monde acceptaient d'emblée l'idée de l'Europe. Tout le monde s'était dit, c'est facile, et dans les sondages, en effet, les Français disaient: «mais oui, on est d'ac-

cord avec l'Europe». Mais le jour du rendez-vous, chacun pensait à son petit problème, à sa petite difficulté à laquelle il faut le dire, ceux de Commission européenne et les instances dirigeantes de l'Europe n'avaient rien fait pour en diminuer le poids; une certaine bureaucratie avait développé des tracasseries, et ce n'est jamais bien vu dans aucun pays. On ne fait pas assez confiance à l'instinct, au mouvement naturel des peuples; on voulait tout réglementer.

La leçon sera profitable, j'en suis convaincu, en tout cas elle m'a profité, vous pouvez le voir puisque je recommande aux autres ce que je recommande aux Français, tenir bon la rampe: construire l'Europe, lui donner des institutions, la démocratiser autant qu'il le faut et à mesure qu'il le faudra. Penser que l'avenir, c'est l'Europe toute entière, c'est-à-dire le continent, et quand je dis cela, je n'exclus personne. La première fois que j'ai fait des propositions de ce genre, on m'a dit: «et la Russie, quand même, non!» Et si, la Russie également, elle est l'Europe comme nous, mais bien entendu à la condition que les Etats qui participent à l'Union européenne soient des Etats démocratiques. Et ensuite qu'ils aient fait l'effort, eux d'abord, mais grâce à nous pour redresser leur situation économique et se trouver en mesure de prendre part aux travaux qui feront de l'Europe l'une des grandes puissances du monde.

Donc je vous remercie, Monsieur le Premier ministre. Monsieur Bech, on célèbre le nom et la mémoire de votre père, et je vois que vous continuez vous-même dans le même esprit. J'en remercie Monsieur



Des bourses pour Marianne Backes, Bruno Laforestrie et Vaclav Pavlas

Toepfer qui de son côté agit selon une tradition familiale et patriotique. Notre patrie commune, c'est l'Europe. Je vous remercie Mesdames et Messieurs, comme vous particulièrement, Altesses, pour votre présence; je suis très flatté de votre choix, et je vous en remercie.

On notera que M. François MITTERRAND eut, à l'issue de la remise et ceci dans un salon particulier, des échanges avec M. Jean SPAUTZ, Président de la Chambre des Députés; Jean-Claude JUN-

CKER, Premier Ministre; Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Etrangères; Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de la Ville de Luxembourg; MM. Helmuth TOEPFER et Charles Joseph BECH.

En fin de soirée, la «Fondation A. TOEPFER F.V.S.» réunit les hôtes de la journée autour d'un table-dîner, alors que M. le Président MITTERRAND fut l'hôte de l'Ambassadeur de France à l'Ambassade précisément, laquelle il quitta le lendemain, vers 8 heures du matin, pour rallier la capitale française par avion présidentiel.

50 ans pour l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte



Le 15 mars 1995 a été commémoré au Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg le 50^e anniversaire de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et ce en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Rappelons que l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte a été instituée par arrêté grand-ducal du 25 décembre 1944 arrêté daté «Londres, Noël 1944» et signé par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte et les membres du gouvernement luxembourgeois en exil, à un moment où l'offensive von Rundstedt battait son plein mais où également la contre-offensive des alliés avait démarré avec vigueur.

L'article 2 de l'arrêté stipule que l'Oeuvre Nationale de Secours a pour objet de venir en aide aux Luxembourgeois victimes de la guerre dans tous les cas où une aide suffisante de la part des pouvoirs publics n'est pas encore organisée ou n'est pas indiquée.

L'Oeuvre est un établissement public jouissant de la personnalité civile. Le président du Conseil d'administration est nommé par le Grand-Duc, alors que les autres membres du Conseil sont nommés par le Président du Gouvernement.

Instituée par une loi, l'Oeuvre est revêtue de certaines attributions publiques:

1. Elle est chargée de l'organisation de la Loterie Nationale;

2. 30/72 des recettes de la Loterie Nationale lui sont attribuées;

3. tant que durera la Loterie Nationale, aucune autre loterie publique dont la valeur des billets à émettre dépasse la somme de cent mille francs, ne sera autorisée que sur avis conforme de l'Oeuvre Nationale de Secours Grand-Duchesse Charlotte;

4. aucune loterie, quête, vente ou mani-

festation quelconque au profit des Luxembourgeois victimes de la guerre par des administrations communales, des personnes physiques ou morales ne sera autorisée par les autorités compétentes, sans que celles-ci aient pris au préalable l'avis du Conseil d'administration de l'Oeuvre Nationale de Secours;

5. l'Oeuvre Nationale de Secours est autorisée à accepter des dons et legs.

Télégramme de condoléances à S.E.M. Alain Juppé, Ministre des Affaires Étrangères de la République française

Cher Alain,

La mort accidentelle dans l'exercice de leur mission au service de la paix de huit soldats français membres de la FORPRONU a suscité une grande émotion au Luxembourg. Je vous présente, au nom du gouvernement et de la population du Luxembourg, nos plus sincères condoléances et vous prie de les transmettre aux familles endeuillées auxquelles vont toutes nos sympathies.

Jacques F. Poos
Ministre des Affaires Étrangères
(Communiqué 14.3.1995)

Les membres du nouveau Conseil National de la Résistance

Conseil National de la Résistance

Le 15 mars 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa

Vauban, le nouveau Conseil National de la Résistance.



Le SYVICOL à honneur

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, le 15 mars 1995, à la Villa Vauban, les membres du Syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux et communs (SYVICOL).

Le Grand-Duc entouré des membres du SYVICOL



Le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER en visite à Bonn: Rencontre avec le Chancelier fédéral Helmut KOHL

Dans le cadre de ses visites inaugurales de fonction, Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER fut l'hôte de Monsieur Helmut KOHL, Chancelier fédéral d'Allemagne, jeudi, le 16 mars dernier à Bonn, au siège du Gouvernement fédéral. Sous un ciel radieux, température fraîche, la phalange musicale et une compagnie d'honneur du Quartier général défila devant le Chancelier fédéral en attente de son hôte luxembourgeois. Le Chancelier, presque remis d'une intervention chirurgicale de ménisque, reçut le Premier Ministre luxembourgeois, entouré de quelques Ministres collaborateurs directs à la Chancellerie allemande.

C'est dans une franche atmosphère d'amitié que le Président du Gouvernement fédéral et son homologue luxembourgeois eurent les premiers échanges, avant l'intonation de la «Heemecht» et du «Deutschland-Lied», précédant la présentation et la revue des troupes d'honneur.

Rendez-vous avec la presse images au «Heckel-Zimmer» de la résidence, avant le déjeuner prévu à l'intention de Monsieur Jean-Claude JUNCKER.

Echanges

Entouré par notre Ambassadeur à Bonn, Adrien MEISCH; le 1^{er} Secrétaire d'Ambassade Fernand KARTHEISER; la Chancelière de l'Ambassade Esther MERTES et de Mademoiselle Martine SCHOMMER du Cabinet du Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude JUNCKER insista, devant la presse, sur l'atmosphère amicalement franche, dans laquelle se seraient déroulés les échanges bilatéraux entre les deux Chefs de Gouvernement; rien côtés questions générales ou politiques ne donnerait sujet à des interventions majeures des deux pays et nations, tout comme il y aurait des accords parfaits dans les multiples relations bilatérales. Le Luxembourg et les Luxembourgeois seraient très bien considérés par le côté allemand, eu égard à l'apport luxembourgeois en matière processus d'unification allemande et européenne. C'est dans ces contextes particuliers que le Chancelier Helmut KOHL se serait dit reconnaissant aux deux Présidents de Gouvernement antérieurs, MM. Pierre WERNER et Jacques SANTER.

Le Chancelier verrait la sauvegarde des intérêts généraux et particuliers luxembourgeois respectés et garantis par le côté allemand, le grand voisin s'engageant dans la pleine direction de la sauvegarde



Bundeskanzler Kohl und Ministerpräsident Juncker während der Begrüßung mit militärischen Ehren vor dem Bundeskanzleramt.

de respect des pays «dits petits»; tant dans les relations bilatérales qu'au niveau des questions européennes il y aurait assez d'indices pour être persuadés qu'aux moments opportuns, le Chancelier H. Kohl appuierait le côté luxembourgeois bien plus que d'autres, qui pourraient nous paraître moins favorables dans ces appro-



Politique européenne

Aux analyses de thèmes et sujets politiques européens, aucune appréciation divergente ne se serait montrée, le Chancelier soulignant plutôt que la direction entamée dans les processus de l'Union Européenne et plus particulièrement dans celui de l'approfondissement, il comptait fermement y coopérer, tout comme d'ailleurs à l'élargissement de l'Union.

En ce qui concernerait les domaines de l'union et des valeurs monétaires tels qu'ils se trouvent définis par le Traité de Maastricht, les deux partenaires tomberaient d'accord pour ne pas en diminuer ou amollir les critères; ceux-ci, en effet, seraient plus importants que les délais avancés intérimairement par d'aucuns. Les excellents rapports bilatéraux et l'influence en résultant au niveau de l'Union européenne, seraient faits pour influencer favorablement d'autres partenaires communautaires.

En résumé, le Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER extériorisa sa conviction que le Chancelier allemand ne suivrait d'aucune manière la logique d'autres Chefs de Gouvernement, tendant à établir, voire à consolider l'hégémonie des «grands» aux dépens des «petits»; l'équilibre général existant à l'actuel état des choses et à l'avancement des efforts consentis ne risquerait

rait point d'être mis ou remis en cause par le Chancelier H. KOHL, pas plus qu'il ne saurait être question de passer outre les sentiments et aspirations d'un chacun des partenaires. «Il n'y aura», conclut le Premier Ministre, «pas de pression allemande vis-à-vis du Luxembourg, pouvant tendre soit à diminuer, soit à démanteler la position luxembourgeoise actuelle», avant de mettre en évidence, – sans vouloir faire entrave aux contacts et travaux diplomatiques de routine – qu'en cas de besoin et d'urgence, les deux Chefs de Gouvernement pourraient choisir la voie du contact direct, aux fins d'actions et de réactions immédiates.

Vor Beginn des Gesprächs im Bundeskanzleramt tauschen Bundeskanzler Kohl und Ministerpräsident Juncker einen Händedruck aus.

Photos: Bundesbildstelle Bonn, Fotograf: Reineke



Ecotaxation/Ecoredevance

Le 16 mars 1995, Monsieur Johny Lahure, Ministre de l'Environnement a fait une conférence de presse sur les points suivants:

Projets d'écotaxation/écoredevance:

Projet de loi portant

- a) création d'une redevance sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques
- b) institution d'un fonds pour la protection de l'environnement

Rapport national en vue de la 1^{re} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



M. Johny Lahure pendant la conférence de presse

UE – Groupe de Rio: Un partenariat fondé sur la solidarité

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Jacques F. Poos, a participé à la V^{ème} réunion ministérielle institutionnalisée entre l'Union européenne et le Groupe de Rio, à Paris, les 16 et 17 mars 1995.

Intervenant sur l'avenir des relations avec l'Amérique du Sud, le Ministre a salué l'action importante menée par les organisations non gouvernementales. Du côté luxembourgeois, 20 ONGs sont actives en Amérique latine. Elles bénéficient de 51 % du volume total du co-financement accordé aux ONGs dans le cadre de la coopération au développement. Ces organisations jouent un rôle éminent dans le domaine notamment de la coopération au développement que mon pays appuie activement. Elles contribuent aussi à mieux

faire connaître à nos opinions publiques des réalités sociales et les richesses culturelles de l'Amérique latine.

Lors de la réunion, les ministres des Affaires étrangères ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au respect intégral des droits universels de l'homme et des libertés fondamentales, éléments essentiels pour assurer un développement durable.

Les ministres ont décidé d'intensifier la coopération dans les domaines suivants: mise en oeuvre de la réforme sociale, consolidation de la société civile, modernisation de l'Etat, renforcement de la capacité d'action du secteur privé de la région et notamment des PME, dans le cadre des nouveaux processus d'intégration en cours, éducation, science et technologie.

Les ministres ont manifesté leur détermination pour la protection des droits des communautés indigènes et de leur patrimoine culturel, dans le cadre de la décen-

nie des Nations Unies des populations autochtones du monde.

A l'avenir, le développement des échanges et les investissements continueront d'être la pierre angulaire des relations entre les deux régions. Les ministres ont constaté une augmentation dynamique des échanges commerciaux. Ils ont réaffirmé leur intention d'exploiter pleinement les accords de coopération de troisième génération conclus entre la Communauté européenne et les pays et groupements régionaux d'Amérique latine.

Un partenariat nouveau et étendu sera mis en oeuvre sur la base de négociations entre l'Union européenne et les pays membres du MERCOSUR. Une future forme contractuelle des relations avec le Mexique ainsi qu'avec le Chili est également envisagée.

La VI^{ème} réunion ministérielle institutionnalisée se tiendra en Bolivie.

«St. Patrick's Day Parade»

Sa Majesté la Reine Elizabeth II a présenté le 17 mars 1995 à Londres au cours de la «St. Patrick's Day Parade» des Irish Guards, les insignes de Général Honoraire de l'Armée britannique à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

HRH the Grand Duke was today presented by HM The Queen with the sword and scroll to mark his appointment as an Honorary General in the British Army.

The occasion was the St. Patrick's Day Parade of the Irish Guards, at Chelsea Barracks in London.



Photos: Luxpress, Jean-Claude Ernst



HRH the Grand Duke is Colonel of the Regiment and served with them during the War, returning to Luxembourg at Liberation in his uniform as a Captain in the Irish Guards.

Her Majesty Queen Elizabeth the Queen Mother also took part in the St. Patrick's Day Parade, distributing her annual gift of shamrock to the Regiment.

The British Ambassador to Luxembourg, Mr Nicholas Elam, and Mrs Elam were in attendance as were M Joseph Weyland, Luxembourg Ambassador to the Court of St James and Mme Weyland.

A l'occasion de Sa promotion au grade de Général Honoraire de l'Armée Britannique par Sa Majesté la REINE du Royaume-Uni le Directeur et le Personnel du Service Information et Presse du Gouvernement tiennent à exprimer à Son Altesse





Royale le Grand-Duc leurs très vives Félicitations et de chaleureux Voeux de prospérité, tout en assurant Son Altesse Roy-

ale et les Augustes Membres de la Famille grand-ducale de leur indéfectible attachement.

Luxembourg, le 17 mars 1995
Le Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement

M. Jean Weyrich à l'honneur

Le 17 mars 1995, Monsieur Jean Weyrich, photographe au "Luxemburger Wort" et qui a fait valoir des droits à la pension, a été reçu à l'Ambassade des Etats-Unis. Grand ami des Américains, Monsieur Weyrich a reçu des mains de l'Ambassadeur, Monsieur Clay Constantinou, un magnifique livre-cadeau d'un des plus grands photographes américains.

Lors de la réception à l'Ambassade des Etats-Unis



L'ambassadeur de Roumanie en visite à l'OPOCE

L'ambassadeur de Roumanie, M. Tudorel Postolache, a rendu visite à l'Office des pu-

blications officielles des Communautés européennes le 17 mars 1995. Il y a été reçu par M. Lucien Emringer, directeur général. M. Postolache vient d'être nommé président de la commission nationale roumaine pour la stratégie de l'intégration de la Roumanie à l'Union européenne, créée suite aux conclusions du sommet d'Essen de décembre 1994. En conséquence, les entre-

tens ont porté sur l'étude de la stratégie de développement de l'économie nationale roumaine dans la perspective de l'intégration du pays à l'Union européenne – réalisée par la Commission présidée par M. Postolache – de même que sur le rôle de l'Office des publications en tant que pourvoyeur de documentation sur les activités des institutions de l'Union.

Agrandissement de l'INS

Le 17 mars 1995 a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau pavillon de l'Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof.



De nombreuses personnalités à l'inauguration du nouveau pavillon de l'INS

Séance plénière du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux à Luxembourg



La séance plénière fut placée sous la présidence de M. Ady Jung.

Le Parlement du Benelux a siégé en séance plénière les 17 et 18 mars 1995 et a porté son attention principalement sur l'analyse du document «Le Benelux sous un jour nouveau», élaboré par un groupe de réflexions gouvernemental. Ce document propose notamment d'«élargir afin de mieux faire pousser».

Les chefs de groupe ont émis de vives critiques à l'égard de ce document.

Pour le groupe chrétien, il s'agit d'un rapport qui n'offre au Benelux aucune perspective, aucun projet politique, et qui, en plus, est incomplet.

Pour le groupe socialiste, c'est un document très décevant et qui mène à devoir constater que réunir des sages ne conduit pas nécessairement à la sagesse.

Pour le groupe libéral également, il faut regretter l'absence de vision du rapport. Les libéraux se demandent en outre pourquoi l'on devrait briser les liens noués avec les pays baltes.

Enfin, pour le groupe arc-en-ciel, le rapport aurait pu souligner que le Benelux est à même de donner un signal aux autres pays dans certains domaines, comme l'environnement, par exemple.

Les rapporteurs des diverses commissions ont également émis de vives critiques.

La commission de la Justice et de l'Ordre public regrette ainsi que la problématique de Schengen n'apparaisse nulle part dans le document. Elle regrette que celui-ci n'évoque pas la lutte nécessaire contre le trafic de stupéfiants, lacune relevée aussi par la commission des Questions financières et sociales.

La commission des Affaires économiques, de l'Agriculture et de la Pêche a, de son côté, fait part de son étonnement devant l'absence, dans le document, de toute référence à la lutte contre le chômage.

Enfin, la commission des Problèmes extérieurs s'est étonnée du fait que certains membres du groupe de réflexions soient à la fois juges et parties, appartenant aussi aux instances gouvernementales. Elle est arrivée à la conclusion qu'il faut approuver l'actualisation du Benelux tout en s'opposant à son démantèlement.

Le Secrétaire d'Etat luxembourgeois aux Affaires étrangères, M.G. Wohlfart, avait signalé que le Comité des Ministres prendrait attitude sur le document dès le 6 juin, donc avant la prochaine session parlementaire des 9 et 10 juin, le Parlement Benelux regrette cette attitude alors qu'au cours de cette session le Parlement Benelux se proposait de finaliser son examen du document «Le Benelux sous un jour nouveau».

Par ailleurs, il y a lieu de relever que le Président du Conseil, M. Ady Jung, a vivement protesté contre cette attitude du Comité des Ministres.

Le parlement a en outre voté une proposition de recommandation concernant les télécommunication. Dans ce texte, le Par-

lement Benelux exprime le souhait que le Comité des Ministres du Benelux tente, au sein des pays européens, de définir une attitude commune et cohérente.

C'est également à l'unanimité (sauf un vote négatif) que le Parlement Benelux a adopté une proposition de recommandation relative aux problèmes du secteur du transport routier. M^{me} Mady Delvaux-Stehres, Ministre luxembourgeois des Transports, a promis que le rapport en question pourrait être examiné lors de la

session des 9 et 10 juin 1995 du Parlement Benelux. Elle a admis que des dispositions devraient être prises notamment afin de limiter le nombre des voyages effectués à vide par les poids lourds.

Enfin, le Parlement Benelux a voté une recommandation sur la violation des droits de l'homme en Turquie, violation dont sont victimes notamment des parlementaires. Le Parlement Benelux lance un appel pressant au Parlement Européen pour qu'il ne ratifie l'accord sur l'Union dou-

nière entre l'Union européenne et la Turquie que lorsque des progrès notables auront été réalisés dans le domaine des droits de l'homme dans ce pays.

Le Parlement Benelux se réunira à nouveau à Luxembourg, les 9 et 10 juin 1995.

Luxembourg, le 18 mars 1995.

(Communiqué par le Secrétariat du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux)

Réunion informelle des ministres des Affaires Etrangères de l'UE à Carcassonne

Le 18 et 19 mars 1995 a eu lieu à Carcassonne la traditionnelle réunion informel-

le des ministres des Affaires Etrangères de l'Union européenne. Cette réunion informelle s'est distinguée des autres rencontres ministérielles par le fait que les ministres s'y rencontrèrent pour discuter librement et dans un cadre restreint, sans être accompagnés d'une grande délégation ni être tenus à un ordre du jour contraignant, des grands problèmes qui se posent à l'Union européenne.

Parmi les sujets évoqués à Carcassonne ont figuré les relations de l'UE avec la Russie, différents aspects de la politique étrangère et de sécurité commune, la question du financement du 8^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) sur laquelle un compromis n'a pas encore pu être trouvé dans le cadre du Conseil des Ministres, l'ex-Yougoslavie et la préparation de la conférence euro-méditerranéenne.

Mission de promotion économique au Brésil et en Argentine

Une importante mission économique, présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et dirigée par le Secrétaire d'Etat, Monsieur Georges Wohlfart, s'est rendue du 20 au 25 mars 1995 au Brésil et en Argentine.

Le but de cette mission fut de développer

voire intensifier les relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et les deux pays sud-américains.

Ces derniers connaissent un développement économique fulgurant lié plus particulièrement à la mise en place de la zone de libre-échange du Mercosur.

La délégation officielle a eu lors de son séjour à Brasilia, Sao Paulo, Porto Alegre et Buenos Aires, des rencontres avec les principaux dirigeants politiques des deux

pays dont une entrevue avec le Président de la République Fédérative du Brésil, Monsieur Fernando Henrique Cardoso.

Les hommes d'affaires luxembourgeois de leur côté ont cherché à mettre à profit leur séjour en Amérique Latine pour se faire une idée plus précise des opportunités commerciales qui existent dans cette région qui est le 4^e espace économique et commercial du monde avec ses 200 millions de consommateurs.

Une «Bretzel» pour les Membres du Gouvernement

En vue de promouvoir le «Bretzelsonn-deg», des patrons boulangers-pâtisseries ont distribué le 21 mars 1995 des «Bretzel» aux Membres du Gouvernement.



Cinquantenaire de la première séance publique de l'Assemblée consultative

Le 21 mars 1995 a eu lieu à la Chambre des Députés une séance commémorative du Cinquantenaire de la première séance publique de l'Assemblée consultative, et ce en présence notamment des trois derniers survivants de cette Assemblée, à savoir: MM. Alphonse Osch, Nicolas Kremer et Gustave Schuman.

A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés, les présidents des cinq groupes parlementaires et par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Composition de la Chambre des Députés depuis 1944

1° En 1944 après la Libération:

1. Bauer Jean-Pierre, employé des chemins de fer, Luxembourg.
2. Biever Nicolas, secrétaire syndical, Dudelange.
3. Biever Tony, avocat-avoué, Luxembourg.
4. Cahen Marcel, industriel, Luxembourg.
5. Clement Hubert, directeur d'imprimerie, Esch-sur-Alzette.
6. Decker Othon, médecin-dentiste, Echternach.
7. Diderich Gaston, avocat-avoué, Luxembourg.
8. Fohrmann Jean, employé privé, Dudelange.
9. Gansen Pierre, ouvrier d'usine, Differdange.
10. Gengler Henri, agronome, Reichlange.
11. Godart Pierre, médecin, Grevenmacher.
12. Govers Georges, avocat-avoué, Luxembourg.
13. Hamilius Emile, commerçant, Luxembourg.
14. Hentgen Aloyse, avocat-avoué, Luxembourg.
15. Hildgen Venant, employé des chemins de fer e.r., Luxembourg.
16. Jacoby Nicolas, employé des chemins de fer e.r., Bonnevoie.
17. Kinsch Léon, contremaître e.r., Esch-sur-Alzette.
18. Klein Adolphe, propriétaire, Mondorf.



Lors de la séance commémorative à la Chambre des Députés



Des médailles pour MM. Osch, Kremer et Schuman

19. Kohner Jean-Pierre, médecin-vétérinaire, Luxembourg.
20. Krieps Adolphe, expéditeur-transitaire, Luxembourg.
21. Kuhn Ferdinand, employé des chemins de fer, Luxembourg-Howald.
22. Loesch Fernand, avocat-avoué, Luxembourg.
23. Mathieu Nicolas, agriculteur, Derenbach.
24. Netgen Denis, ouvrier d'usine, Schifflange.
25. Neu François, sous-chef de gare e.r., Luxembourg.
26. Peffer Charles, employé privé, Gilsdorf.
27. Quiring Nicolas, fondé de pouvoir, Esch-sur-Alzette.
28. Reuter Emile, avocat-avoué, Luxembourg.
29. Rock Jean-Baptiste, secrétaire syndical, Bonnevoie.
30. Schaus Eugène, avocat-avoué, Luxembourg.
31. Schloesser Jean-Pierre, médecin-vétérinaire, Redange.



Le 28 mars 1995, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, MM. Alphonse Osch, Nicolas Kremer et Gustave Schuman, membres de l'Assemblée consultative instituée en 1945.

32. Schmit Tony, agronome, Warken.
33. Schroeder Joseph, employé privé, Esch-sur-Alzette.
34. Simon Joseph, brasseur, Wiltz.
35. Theisen Jean-Jacques, instituteur e.r., Differdange.
36. Teves Will, ingénieur, Esch-sur-Alzette.
37. Weber Etienne, agriculteur, Weidingen.
38. Wilhelm Victor, sous-chef de gare e.r., Esch-sur-Alzette.
39. Wirtgen Nicolas, agronome, Olm.

2° L'Assemblée Consultative (20.3.1945-16.8.1945):

1. Artois Joseph, bijoutier, Echternach.
2. Assa Jean-Pierre, professeur, Diekirch.
3. Bauer Jean-Pierre, employé des chemins de fer, Clausen.
4. Bieber Nicolas, secrétaire syndical, Dudelange.
5. Bieber Tony, avocat-avoué, Luxembourg.
6. Blum René, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, Moscou.
7. Bohr Paul, employé privé, Luxembourg.
8. Cahen Marcel, industriel, Luxembourg.
9. Clement Hubert, directeur d'imprimerie, Esch-sur-Alzette.
10. Colling Emile, médecin, Esch-sur-Alzette.
11. Decker Othon, médecin-dentiste, Echternach.
12. Diderich Gaston, avocat-avoué, Luxembourg.
13. Duhr Aloyse, vigneron, Ahn.

14. Flammang Léon, employé privé, Esch-sur-Alzette.
15. Flick Nelly, avocat-avoué, Luxembourg.
16. Fohrmann Jean, employé privé, Dudelange.
17. Gansen Pierre, ouvrier d'usine, Differdange.
18. Gengler Henri, agronome, Reichlange.
19. Godart Pierre, médecin, Grevenmacher.
20. Govers Georges, avocat-avoué, Luxembourg.
21. Hamilius Emile, commerçant, Luxembourg.
22. Hentgen Aloyse, avocat-avoué, Luxembourg.
23. Hildgen Venant, employé des CFL e.r., Bonnevoie.
24. Jacoby Nicolas, employé des CFL, e.r., Bonnevoie.
25. Kill Jean, employé privé, Luxembourg.
26. Kinsch Léon, contremaître e.r., Esch-sur-Alzette.,
27. Klein Adolphe, propriétaire, Mondorf.
28. Kohner Jean-Pierre, médecin-vétérinaire, Luxembourg.
29. Kremer Nicolas, ouvrier, Dudelange.
30. Krieps Adolphe, expéditeur-transiteur, Luxembourg.
31. Kuhn Ferdinand, employé des CFL, Luxembourg-Howald.
32. Leischen Jean, employé des Postes e.r., Bonnevoie
33. Lenertz Jean, gendarme e.r., Neudorf.
34. Loesch Fernand, avocat-avoué, Luxembourg.

35. Lutgen Jean, employé des CFL, Pétange.
36. Maroldt Jean, notaire, Remich.
37. Mathieu Nicolas, agriculteur, Derenbach.
38. Meyers Albert, boulanger, Hautcharage.
39. Netgen Denis, serrurier d'usine, Schiffflange.
40. Neu François, sous-chef de gare e.r., Luxembourg.
41. Osch Alphonse, commerçant, Luxembourg.
42. Peffer Charles, employé privé, Gilsdorf.
43. Prost Victor, commerçant, Grevenmacher.
44. Reiland Edouard, libraire, Esch-sur-Alzette.
45. Reuter Emile, avocat-avoué, Luxembourg.
46. Rock Jean-Baptiste, secrétaire syndical, Bonnevoie.
47. Rodesch Alphonse, propriétaire, Clervaux.
48. Schaus Emile, professeur, Luxembourg.
49. Schaus Eugène, avocat-avoué, Luxembourg.
50. Schloesser Jean-Pierre, médecin-vétérinaire, Redange.
51. Schmit Tony, agronome, Warken.
52. Schockmel Pierre, secrétaire syndical, Sanem.
53. Schroeder Joseph, employé privé, Esch-sur-Alzette.
54. Schuman Gustave, agronome, Hellange.
55. Simon Joseph, brasseur, Wiltz.
56. Speltz Michel, distillateur, Bivange.
57. Steichen Dominique, ouvrier, Steinfort.
58. Stumper Robert, ingénieur, Esch-sur-Alzette.
59. Theisen Jean-Jacques, instituteur e.r., Differdange.
60. Thomes Jean-Pierre, ouvrier d'usine, Rumelange.
61. Urbany Dominique, rédacteur, Luxembourg.
62. Useldinger Arthur, employé privé, Esch-sur-Alzette.
63. Weber Etienne, agriculteur, Weidingen.
64. Welter Camille, employé privé, Mersch.
65. Welter Louis, horticulteur, Walferdange.
66. Wilhelm Victor, sous-chef de gare e.r., Esch-sur-Alzette.
67. Wirtgen Nicolas, agronome, Olm.

Pacte de Stabilité: Mieux vaut prévenir que guérir

Un demi siècle après la fin de la deuxième guerre mondiale et quelques années après les changements historiques en Europe, la conclusion du Pacte de Stabilité documente la volonté politique de Etats européens de garantir la paix sur notre continent.

Le «Pacte» est un ensemble constitué de trois documents: une déclaration, une liste d'accords bilatéraux de bon voisinage ainsi qu'une série de mesures prises par l'U.E. pour encourager la coopération transfrontière.

Le respect des engagements souscrits sera dûment pris en compte lors des négociations d'adhésion des Etats de l'Europe centrale.

Le Pacte de Stabilité, lancé grâce à une initiative française, constitue une des premières actions communes dans le cadre de la PESC.

A l'instar du Premier Ministre M. Balladur, les cinquante trois Chefs de Délégation présents à Paris ont souligné l'importance de la diplomatie préventive: la méthode du Pacte devrait être utilisée pour désamorcer d'autres foyers de conflit dans les Balkans, dans le Caucase et ailleurs.

Ci-joint le texte de l'intervention de M. Poos:

Conférence à Paris sur le Pacte de Stabilité: Intervention de M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, le 21 mars 1995

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Les 26 et 27 mai dernier, nous étions tous réunis ici à Paris pour la conférence inaugurale sur le Pacte de Stabilité. Cette conférence finale qui se tient aujourd'hui, moins d'une année plus tard, doit à nos yeux remplir un double objectif.

Elle doit pour l'essentiel fournir le cadre pour l'adoption formelle du pacte de stabilité en Europe qui comprend une déclaration ainsi qu'une liste d'accords et d'arrangements de bon voisinage et de coopération.

Elle doit également nous permettre de procéder ensemble à une évaluation sur le travail accompli et, au-delà, sur les perspectives de stabilité en Europe.

Dans quelle mesure avons-nous réussi à surmonter les divisions en Europe, à prévenir les tensions et à mettre fin aux menaces de crises dans un continent en pleine mutation et en pleine réorganisation?

Il est incontestable qu'au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une intensification extraordinaire des contacts, des consultations et des réunions entre pays intéressés et voisins. La préparation et la tenue des tables rondes a rassemblé des parties que séparaient jusqu'alors les problèmes hérités du passé, le soupçon et la méfiance.

Une nouvelle dynamique s'est ainsi développée, basée sur une volonté commune de résoudre les problèmes par le dialogue et la coopération.

Bref, nous pouvons enregistrer aujourd'hui une avancée substantielle de la pratique de la démocratie en Europe.

Faire ce constat objectif bien que peu spectaculaire, en présence des représentants de pratiquement tous les Etats de l'Europe est une raison de satisfaction pour nous tous. Cela d'autant plus que nous vivons dans un continent, si longtemps, si souvent et si profondément déchiré par la guerre et la haine, où aujourd'hui encore, le nationalisme agressif et la purification ethnique continuent de se déchaîner.

Je me réjouis aussi du rôle innovateur et moteur qu'a joué dans tout ce processus l'UE dont le Pacte est une des premières actions communes. Forte de son expérience de plus de 40 ans, l'UE a ainsi pleinement assumé sa responsabilité nouvelle dans la promotion de la stabilité, de la

paix et de la coopération en Europe. Je souligne le grand mérite du Premier Ministre Balladur et de son gouvernement qui ont lancé cette initiative.

Je salue aussi la compréhension, la patience et le courage des pays intéressés et des pays voisins sans lesquels le succès de cette Conférence n'aurait pas été concevable. Je rends un hommage tout particulier aux gouvernements de la Hongrie, de la Slovaquie et de la Roumanie qui ont déployé des efforts soutenus pour conclure la négociation d'accords de coopération et de bon voisinage.

Résultat induit par cette Conférence, le principe de l'inviolabilité des frontières en Europe est aujourd'hui solidement accepté et enraciné, non seulement dans les textes, mais également dans les esprits.

On peut se demander pourquoi l'UE n'a pas eu l'intuition de proposer l'utilisation de la méthode mise au point à l'occasion du Pacte de Stabilité dans d'autres situations. Cette méthode aurait-elle eu sa chance avant le déclenchement des hostilités en Tchétchénie, dans le respect bien entendu de l'unité territoriale de la Russie?

Des conversations entre parties, enclenchées en temps utile, avec une présence neutre, auraient peut-être pu empêcher le terrible enchaînement de la violence.

La Conférence d'aujourd'hui ne constitue qu'une étape au cours d'un processus qui doit continuer. L'OSCE, à laquelle les résultats de la Conférence sont transmis, est appelée à en assurer le suivi en coopération notamment avec les pays intéressés et les pays voisins. Les accords signés, il faudra les appliquer.

La stabilité est le fruit d'une action permanente. Nous sommes tous invités à poursuivre nos efforts de coopération sur une voie désormais tracée et dans le respect de principes et des pratiques consacrés. Cette action doit accompagner la mise en oeuvre de la stratégie de pré-adhésion pour les pays d'Europe centrale que l'UE a mis au point lors du dernier Conseil Européen.

Visite officielle de M^{me} Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Mme Ogata

M^{me} Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a effectué le 22 mars 1995 une visite officielle au Luxembourg. Elle fut reçue par S.A.R. le Grand-Duc et a eu des entretiens avec M.M. Jos Scheuer, Vice-Président de la Chambre des Députés, Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Étrangères et Marc Fischbach, Ministre de la Justice. Elle a rencontré aussi les membres du Comité national pour le 50^{ième} anniversaire de l'ONU et des représentants de différentes organisations humanitaires.

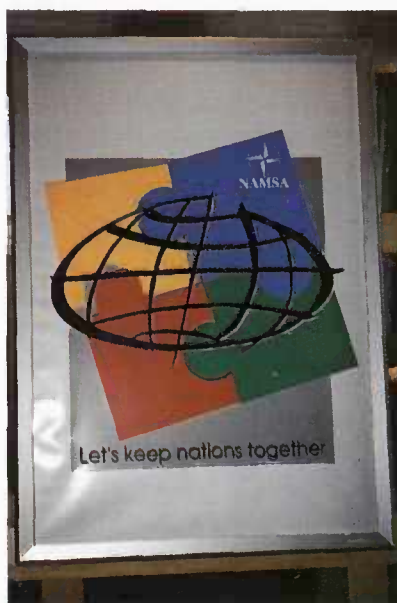
Au cours de ces entretiens de M^{me} Ogata avec les membres du Gouvernement, il fut question de la situation et des tâches du HCR, des relations entre le Luxembourg et le HCR, de la contribution de notre pays au budget du HCR, des obligations qui découlent pour le Luxembourg de la Convention de Genève sur les réfugiés ainsi que de la situation des réfugiés dans différents pays, comme le Rwanda, le Burundi et l'ex-Yougoslavie.



M. Jean-Claude Juncker et Mme Ogata



M. Jacques F. Poos et Mme Ogata



Le nouveau logo de la NAMSA

Le Ministre Alex Bodry visite la NAMSA

Le 22 mars 1995, Monsieur Alex Bodry Ministre de la Force Publique, a rendu visite à la NAMSA à Capellen.

Die NATO-Wartungs- und Versorgungsorganisation (NAMSO)

Im April 1958 billigte der Nordatlantikrat die Gründung eines NATO-Wartungs- und Versorgungssystems (NATO Maintenance Supply Services System = NMS-SS). Dieses zentralisierte System erhielt 1964 die neue Bezeichnung NATO-Wartungs- und Versorgungsorganisation (NATO Maintenance and Supply Organisation = NAMSO). Es besteht aus einem Direktorium, nachgeordneten Ausschüssen und einem ausführenden Organ, dem sogenannten NATO-Wartungs- und Versorgungsamt (NATO Maintenance and Supply Agency = NAMSA). Das Direktorium setzt die politischen Richt-

linien und überwacht die Arbeit des NAMSA.

Die Hauptaufgabe dieses Amtes besteht in der Unterstützung der NATO-Länder bei der gemeinsamen Beschaffung und Verteilung von Ersatzteilen und der Bereitstellung der Wartungs- und Reparaturoeinrichtungen, die für die Instandhaltung der verschiedenen Waffensysteme in ihren Arsenalen notwendig sind. Diese Unterstützung steht zur Verfügung, wenn zwei oder mehr Länder das gleiche System besitzen und sich ausdrücklich entschlossen haben, die Einrichtungen der NAMSA zu benutzen. Das Ziel der Organisation ist die Herbeiführung eines maximalen Wirkungsgrades bei der logistischen Versorgung der NATO-Länder einzeln oder kollektiv zu möglichst niedrigen Preisen. Die NAMSO und ihr wichtigstes

ausführendes Organ, das NAMSA, haben ihren Sitz in Capellen in Luxemburg. Ein eigenes Depot ist in Taranto in Italien errichtet worden, wo Ersatzteile für Waffensysteme von drei Ländern der Südregion Griechenland, Italien und Türkei – gelagert werden. Eine weitere Zweigstelle des Amtes ist in Paris eingerichtet worden und kümmert sich um das logistische Management des HAWK-Flugkörpers.

Zu den Waffensystemen und Geräten, die zur Zeit vom NAMSA logistisch betreut werden, gehören u.a. die Flugkörper der Typen NIKE, PATRIOT, SIDEWINDER, HAWK und TOW; der Mehrfachraketenwerfer (MLRS); das Forward Scatter und Satellitenfernmeldesystem; NADGE; die Torpedos Mark 37/44/46; die Drohne CL-289; das Luftgestützte Frühwarn- und Leitsystem (AWACS) sowie anderes konventionelles Gerät.

NAMSA hat rund 1000 feste Mitarbeiter und lagert schätzungsweise 150.000 Einzelposten mit einem Gesamtwert von etwa 200 Millionen Dollar. Das Amt liefert nicht nur Ersatzteile aus seinen Beständen, sondern erfüllt auch Bestellungen durch Vermittlung zwischen Ländern. Es bestehen ferner Vereinbarungen für gegenseitige Hilfe in Notfällen und für die Verteilung von Überschussbeständen je nach den Erfordernissen eines Landes.

Wartungshilfe kann in Form eigener Wartungsprogramme oder durch Vertragsfirmen vorgenommen werden. Eigene Wartungsleistungen, die durch NAMSA-Personal und Gerät vorgenommen werden, finden beispielsweise statt, wenn es um die Eichung von Außenmeßgeräten vor Ort geht. In Capellen befinden sich feste Werkstätten, die Systeme wie MLRS oder TOW reparieren können. Allerdings finden rund 95 Prozent der über das Amt geleisteten Wartungsarbeiten durch Vertragsfirmen unter Aufsicht des NAMSA statt.

Bei der Beschaffungsfunktion geht es hauptsächlich um die Unterstützung der Versorgungs- und Wartungstätigkeiten. So werden Kontrakte für die Beschaffung



von Ersatzteilen, Dienstleistungen und Qualitätsgarantien ausgeschrieben und abgeschlossen. Die Konsolidierung der Ansprüche und internationale freie Ausschreibungsverfahren sorgen dafür, daß das Benutzerland ein Maximum an Leistung für sein Geld bekommt. In Fällen, wo für gemeinsam finanzierte NATO-Infrastrukturprojekte in mehreren NATO-Ländern genau das gleiche Gerät angeschafft werden muß, kann das NAMSA als Beschaffungsstelle fungieren und das Gerät für die Länder auf dem Wege der internationalen freien Ausschreibung erwerben. Das Amt beschäftigt sich auch mit der Sammelbeschaffung bestimmter Arten konventioneller Munition und der Bevorratung von Munition.

Zu den technischen Dienstleistungen, die NAMSA bietet, gehören ferner technische Hilfe und Aufbaugestaltung. Technische Hilfe erstreckt sich unter anderem auf Unterstützung vor Ort, die Ausarbeitung technischer Spezifikationen für Wartungskontrakte und die Beobachtung von Überwachungsprogrammen. Zur Aufbaugestaltung gehören das Sammeln von Daten und die Analyse von Versagen von Gerät, technische Studien, Auswertung von Verbesserungsvorschlägen für Gerät

und die Aktualisierung der technischen Dokumentation.

NAMSA nimmt nicht alle genannten Aufgaben für alle Waffensysteme und alles Gerät wahr, die es unterstützt. Benutzerländer können in Abstimmung mit dem Amt bestimmte Aufgaben auswählen, die aus Gründen der Kosteneffektivität und der logistischen Einsatzbereitschaft am besten zentral abgewickelt werden. Abgesehen von den Vorteilen der Abstimmung der Anforderungen und zentraler Beschaffung stellt diese Auswahl die möglichen Vorteile in Rechnung, die sich in jedem Falle aus der Verringerung oder Beseitigung von sich überschneidenden Lagern und Testgeräten sowie aus Standardisierung von Verfahren und Material ergeben.

Und schließlich ist die Verfügbarkeit einer zentralisierten, effektiven und kosteneffektiven Unterstützung in Versorgung und Wartung für alle Waffensysteme, die von zwei oder mehr Ländern gemeinsam entwickelt oder verwandt werden, ein wichtiger Faktor, den die Länder in allen Stadien der Planung und Entwicklung oder Beschaffung berücksichtigen können.

Studie zur Raumordnung im Moseltal erhält europäische Auszeichnung

Im Rahmen einer Feierstunde am 23. März 1995 in Brüssel überreichte Eneko Landaburu, Generaldirektor der Regionalpolitik der EU-Kommission, Vertretern der Arbeitsgruppe Raumordnung der Regionalkommission Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz eine Auszeichnung für die grenzüberschreitende Raumordnungsstu-

die "Mittleres Moseltal zwischen Diedenhofen und Trier" als vobildliche Arbeit im Bereich der grenzüberschreitenden Planung.

Aus 15 europaweit eingereichten Arbeiten in diesem Themenfeld hatte eine Jury des Europäischen Rates für Stadt- und Regionalplanung drei als besonders preiswürdig geachtet, darunter die von der Arbeitsgruppe Raumordnung eingereichte Raumordnungsstudie für das Moseltal zwischen Diedenhofen und Trier.

Die Studie war auf Anregung der Regionalkommission Saar-Lor-Lux-Trier/West-

pfalz in den letzten Jahren von einer kleinen Gruppe von Experten aus den beteiligten Teilregionen Lothringen, Luxemburg, dem Saarland und Rheinland-Pfalz erarbeitet worden.

Sie enthält erstmals eine zusammenfassende Behandlung raumstruktureller Fragestellungen in den Bereichen Bevölkerungsstruktur, Verkehr, Wirtschaft, Tourismus und Freiraumschutz ohne Berücksichtigung politischer Grenzen. Die Jury würdigte vor allem den kooperativen Planungsprozess sowie die in der Studie enthaltenen stark auf Umsetzung ausgerich-

teten und pragmatischen Handlungsvorschläge. Sie gilt mit dieser Auszeichnung – so die Jury – als Vorbild für andere Grenzüberschreitende, für die in ähnlicher Weise gearbeitet werden sollte.

Hilfreich bei der Erstellung der Konzeption waren erste Überlegungen die bereits vor zwei Jahren von einer studentischen Arbeitsgruppe an der Universität

Kaiserslautern angestellt worden waren. Auf dieser Grundlage kam die Expertengruppe unter der Leitung der Geschäftsstelle der Planungsgemeinschaft Region Trier sehr schnell zu einem ersten umfassenden Arbeitsentwurf.

Nach eingehenden Beratungen in den verschiedenen Arbeitsgruppen der Regionalkommission wird die Studie nun den

Gemeinden des Untersuchungsraums gestellt und mit ihnen erörtert werden.

Die Auszeichnung als vorbildliche Arbeit im Bereich der grenzüberschreitenden Planung kann sicher dazu beitragen, den einen oder anderen Vorschlag der Studie mit zusätzlicher Unterstützung der europäischen Ebene zu realisieren.

Dr. Norbert Blüm in Luxemburg

Am 23. März 1995 empfing Premierminister Jean-Claude Juncker Bundesarbeitsminister Dr. Norbert Blüm zu einem

Privatbesuch in Luxemburg. Herr Blüm besuchte anschließend im "Casino" die Ausstellung "Luxe, Calme et Volupté".



Herr Blüm auf Privatbesuch bei Premierminister Jean-Claude Juncker



Herr und Frau Blüm besuchen die Ausstellung "Luxe, Calme et Volupté".

Luxemburg auf 600 Luftbildern

MM. Nico FOLMER, directeur de l'Administration du CADASTRE et de la TOPOGRAPHIE et Patrice SCHONCKERT, Directeur adjoint, ont présenté le 23 mars 1995, au cours d'une Conférence de presse, le projet ci-dessous:

Wie sah das Großherzogtum Luxemburg am 31. Mai 1994 aus?

Eine klare Antwort hierzu liefern die großen farbigen Luftaufnahmen, die von der Kataster- und Topographieverwaltung in Auftrag gegeben wurden.

Der 31. Mai 1994 war ein außergewöhnlich günstiger Tag für Luftaufnahmen: keine Wolke am Himmel, etwas kühl und somit keine Nebelbildung und keine Luftvibrationen.

Punkt 9 Uhr begann ein Flugzeug des "Institut Géographique National-France (IGN-F)" mit der Überfliegung des Landes. Zwei Kameras, eine für schwarz-weiß Aufnahmen, sowie eine für Farbaufnahmen, schossen binnen 5 Stunden jeweils zirka 600 Luftbilder aus ungefähr 3.000 m Höhe. Diese Klischees werden benötigt zur photogrammetrischen Datenerfassung zwecks Erstellung einer topographischen Datenbank Luxemburgs (banque de données topo-carto), als wichtiger Bestandteil eines territorialen Informationssystems.

Die große Anzahl der Photos ist bedingt durch die notwendige Überlappung der Bilder bei der Stereo-Auswertung.

Jede Aufnahme erfaßt ein Gebiet von 4,6 x 4,6 km (Größe der Klischees 23 x 23 cm Maßstab 1:20.000).

Die Aufnahmen sind von einer solchen Schärfe und Qualität, daß die Kataster- und Topographieverwaltung beschlossen hat, diese Dokumente einem breiten Publikum zugänglich zu machen. Besonders die farbigen Vergrößerungen im Maßstab 1:5.000 respektiv 1:10.000 dürften Private wie auch lokale und staatliche Verwaltungen stark interessieren.

Es handelt sich hier sicherlich um eine wichtige Dokumentation von historischem Wert.

Der Verkauf geschieht ausschließlich durch die Kataster- und Topographieverwaltung.

Bestellungen sind schriftlich einzureichen, mit folgenden Angaben:

1) die gewünschte Ortschaft (die Überdeckung beträgt 4,6 x 4,6 km, daher können mehrere Dörfer auf einem Photo zu sehen sein);

2) der gewünschte Maßstab:
1:5.000, 1:10.000, 1:20.000

3) die gewünschte Zahl von Photos.

Maßstab	Format	Preis
1: 5.000	92 x 92 cm	5.500.- Franken
1:10.000	46 x 46 cm	2.000.- Franken
1:20.000	23 x 23 cm	1.000.- Franken

Bei Abnahme unter nachstehender Adresse sind keine Versandkosten zu bezahlen.



Die Herren Folmer und Schonkert bei der Vorstellung der Luftaufnahmen

Administration du Cadastre et de la Topographie
54, avenue Gaston Diderich
à LUXEMBOURG

Adresse postale: b.p.1761
L - 1017 LUXEMBOURG
Tél.: 44901-1
FAX: 44901-333

Un tulipier pour le Président de la Commission Européenne

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg a procédé à la plantation d'un tulipier le samedi, 25 mars 1995 dans la

cour de l'Hôtel de Bourgogne en l'honneur et en présence de Monsieur Jacques Santer, Président de la Commission Européenne.



Le Luxembourg préoccupé par l'incursion turque dans le nord de l'Irak

À l'instar de ses partenaires de l'Union européenne, le Luxembourg exprime ses vives préoccupations au sujet de l'offensive turque en territoire irakien, au cours de laquelle, une fois de plus, des civils innocents ont été tués.

La lutte contre le terrorisme ne saurait autoriser ni la violation de l'intégrité territoriale des États ni l'emploi de moyens que la légalité internationale et les droits de l'Homme réprouvent.

(Communiqué de presse 22.3.1995)

La société industrielle à l'aube du XXI^{ème} siècle

Discours de M. Jacques SANTER, Président de la Commission Européenne,
à la tribune de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs
Luxembourg, le 25 mars 1995

Partout dans le monde industrialisé, en Europe bien sûr, mais aussi aux Etats-Unis et au Japon, les sociétés sont actuellement en quête de points de repère. Nous sommes alors, naturellement, portés à nous interroger sur le modèle qui a orienté notre évolution pendant les deux siècles qui s'achèvent. Et nous redécouvrons alors à quel point la société industrielle, à l'aube du XXI^{ème} siècle, demeure au centre des interrogations sur le futur.

Elle porte en elle des questions qui façonneront encore longtemps notre monde: les rapports de modernité entre grandes puissances, les modes d'organisation de nos sociétés, la capacité à satisfaire les besoins nouveaux des consommateurs et des citoyens, l'aptitude des systèmes économiques à générer et intégrer des progrès technologiques sont autant de clés de compréhension de l'avenir de nos sociétés.

Pourtant, l'industrie ne crée plus un consensus; elle fait même l'objet de débats nombreux: la conception jusqu'ici la plus répandue décrivait la société industrielle comme un modèle en dépérissement, appelé à être remplacé par une nouvelle organisation qui serait dominée par le secteur tertiaire. Cette idée est de plus en plus fréquemment mise en doute. La capacité industrielle demeure en effet un élément central de la compétitivité des entreprises et des pays au plan mondial. Au point que certains économistes n'ont pas hésité à remettre en cause l'idée d'une société post-industrielle et à la présenter comme une illusion de fin de siècle.

Je vous propose d'analyser ensemble ces deux thèses et les arguments sur lesquels chacune d'entre elles repose. Cette confrontation est riche d'enseignements sur la transformation en cours du concept de société industrielle. En l'observant, nous pourrions tirer des conclusions sur la façon dont nos secteurs industriels sont appelés à évoluer, sur le rôle que les ingénieurs doivent continuer à jouer dans le tissu productif européen, et enfin sur la manière dont l'Europe doit vivre et accompagner ce changement pour répondre le mieux possible aux attentes de nos sociétés.

Avant tout, QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ? Il me semble en effet important de préciser ce que nous devons entendre par ce terme.

Cette réflexion ne peut s'inscrire que dans l'histoire longue. Si l'on se penche sur

notre histoire économique depuis le Moyen-Âge, il apparaît évident que le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle contrastent avec les autres par leur mode de production des richesses et par les changements que ce nouveau mode a induits quant à l'environnement social. L'ancien modèle économique, fondé sur l'artisanat et l'agriculture, a alors cédé la place à une ère proprement industrielle: la division du travail, la recherche de la productivité, le remplacement extensif du travail humain par les machines ont été autant de conséquences économiques directes de l'entrée dans la société industrielle.

Il n'est pas inutile de rappeler à quel point cette «révolution industrielle» a façonné nos sociétés occidentales, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi et surtout en ce qui concerne les modes de vie et les schémas d'organisation sociale.

Les modes de vie tout d'abord: la société industrielle est urbaine par excellence: l'industrie a amené les paysans vers les villes, elle a conduit les hommes à se rassembler et à créer ces pôles formidables de création accumulée de richesses qu'elles sont aujourd'hui. Souvenons-nous qu'en 1815, l'Europe ne comptait que 20 villes de plus de 100 000 habitants; elles regroupaient à peine 2 % des Européens. Un siècle plus tard, en 1910, les citadins représentaient plus de 15 % de la population totale. Entre temps, le XIX^{ème} siècle avait donné naissance à six grandes métropoles de plus d'un million d'habitants. Certaines, comme Paris ou Londres, constituaient déjà des pôles suffisamment forts pour attirer les hommes et les connaissances bien au-delà de leurs frontières. Ces villes européennes cosmopolites et modernes, ont porté en retour la révolution industrielle et la domination européenne à leur apogée; surtout, elles ont contribué à la tâche longue et difficile de rassembler les hommes d'Europe et de les faire oeuvrer ensemble.

J'ai parlé aussi de changements dans les schémas d'organisation sociale. En effet, c'est aussi la révolution industrielle qui a entraîné l'apparition massive d'une classe ouvrière salariée. Cette apparition a eu elle-même des conséquences immenses. Économiquement, elle a permis la généralisation de l'utilisation de l'argent dans les transactions de la vie quotidienne; elle a ainsi ouvert la voie à une augmentation lente mais sensible des conditions gé-

nérales de vie, et à l'avènement, au milieu du XX^{ème} siècle, d'une société de consommation. Socialement, elle a remis en cause les systèmes culturels du monde rural et provoqué l'émergence, dans cette classe sociale spécifique, d'une conscience de masse. Politiquement enfin, elle a induit la naissance d'un syndicalisme représentatif, jetant ainsi les bases de ce qui deviendrait, après 1945, le modèle social-démocrate européen.

Cependant, si nous voulons réfléchir sur l'avenir de la société industrielle, nous ne devons pas simplement nous arrêter à ses manifestations concrètes. Nous devons aussi chercher à comprendre ses fondements dans le domaine des idées.

Cette interrogation nous ramène une fois de plus à l'histoire: hormis ces vingt dernières années de doute, le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle ont été portés par une grande confiance, sinon par une foi inconditionnelle, dans le progrès technique. Héritée du Siècle des Lumières et du culte de la rationalité, cette conviction est la clé de voûte de la société industrielle telle qu'elle s'est développée jusqu'ici: la force créatrice des sciences et des technologies était le moteur de l'Histoire, elle seule pouvait permettre le développement optimal de nos sociétés et le progrès de l'Humanité.

Cette idée-charpente est née, nous l'avons dit, au XVIII^{ème} siècle. C'est d'ailleurs à cette époque que sont apparues les premières corporations d'ingénieurs: déjà, on a l'intuition qu'un corps de métier est nécessaire qui transformera le savoir scientifique en savoir de création des richesses.

Pourtant, ce n'est qu'au XIX^{ème} que ces idées sont devenues des facteurs structurants et des réalités concrètes de nos sociétés. En pratique, d'abord, c'est alors et alors seulement que les ingénieurs ont trouvé leur véritable place dans l'entreprise. Mais également en théorie: le XIX^{ème} siècle s'inscrit dans la perspective optimiste d'un positivisme triomphant. Ses deux grandes manifestations philosophiques, le libéralisme économique et le marxisme, envisageaient le progrès économique comme une donnée absolue et incontournable. Le progrès scientifique était définitivement devenu, du moins le croyait-on, le sens même de l'évolution du monde.

Un mode de travail axé sur la recherche d'une plus grande productivité et sur la

mécanisation, une civilisation urbaine à construire, l'apparition du salariat et de la classe ouvrière et la foi dans le progrès technique: voici donc, résumé en quelques mots, ce que j'appellerai le paradigme fondateur de la société industrielle

C'est à partir de ce paradigme que nous pouvons maintenant nous pencher sur l'avenir de la société industrielle. Il est certain, depuis le milieu des années 1970, que nous sommes entrés dans une période de fracture et de doutes. Pourtant, une question demeure entière: sommes-nous en train d'assister à une nouvelle révolution qui signera à long-terme l'arrêt de mort de la société industrielle? Ou bien, au contraire, le paradigme industriel reste-t-il pertinent, le phénomène actuellement à l'oeuvre n'étant dans ce cas qu'une mutation, voire un approfondissement, de la société industrielle? C'est cette interrogation que je vous propose d'examiner ensemble.

REVOLUTION OU MUTATION DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ?

Il est sans doute utile avant tout de détailler les deux thèses en présence, étant entendu que leurs défenseurs s'accordent pour considérer que nous sommes dans une phase de changement et que les divergences ne portent finalement que sur l'ampleur de la transformation.

La première thèse, le «néo-industrialisme» en quelque sorte, défend l'idée que la société industrielle est simplement en train de vivre un changement de cycle. Si l'on se penche sur son histoire déjà longue, on constate en effet que les deux siècles écoulés peuvent être décomposés en quatre périodes de cinquante ans. Chacune de ces quatre périodes a reposé sur une innovation technologique dominante: l'apparition de la machine, des années 1780 au milieu du XIX^{ème}; la machine à vapeur et le chemin de fer jusqu'en 1892; l'électricité et l'ingénierie lourde jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis, ce sont le mode de production «fordiste» et la consommation de masse qui ont servi de base à la continuation de la société industrielle.

Si l'on se place dans cette théorie dite des «cycles de Kondratieff», nous sommes aujourd'hui à la fin d'une de ces longues périodes. Plus précisément, nous serions entrés depuis les années 1970 dans la phase descendante de la vague actuelle, la diminution de la croissance et des gains de productivité dans les pays industrialisés étayant l'idée que le modèle fordiste s'essouffle. Nous devrions donc évoluer bientôt vers un nouveau cycle créé par une nouvelle innovation technologique: la circulation de l'information. Toujours d'après les tenants de cette thèse, le nouveau cycle ne remettra nullement en cause le paradigme fondateur de la société industrielle: les pays développés sont de plus

en plus urbanisés (jusqu'à 90 % au Royaume-Uni), leur population vieillit, les pays en voie de développement sont eux aussi en passe d'entrer dans l'ère industrielle. Cet ensemble de phénomènes rend les besoins matériels et industriels plus importants que jamais.

Selon le second courant de pensée, que l'on pourrait qualifier de «postindustrialiste», nous ne vivons pas le simple passage d'une grande vague technologique à une autre, mais une véritable sortie de l'ère industrielle. Une nouvelle forme de société serait à naître qui se fondera essentiellement sur le développement du secteur tertiaire. Son moteur économique sera l'information, ses secteurs porteurs seront la création, la transformation, la transmission du savoir sous toutes ses formes.

Les tenants de la «révolution de l'information» vont même plus loin. Ils estiment qu'elle est appelée à remettre en cause, à terme, les fondements traditionnels de la société industrielle: par exemple, la concentration géographique n'étant plus une nécessité, les villes sont susceptibles de perdre leur rôle structurant dans les modes de vie. Par extension, nous serions en présence, non plus d'un changement dans la continuité, mais de la mise en place d'un nouveau paradigme.

Trois arguments viennent étayer cette thèse post-industrialiste et je vous propose de les passer en revue brièvement.

(a) Le premier élément invoqué comme révélateur d'une «révolution tertiaire» tient à la nature même des richesses produites: de la même façon que le secteur primaire, l'agriculture, a cédé la place à l'industrie dès la fin du XVIII^{ème} siècle, l'ère industrielle disparaîtrait elle aussi bientôt au profit d'une ère tertiaire. Cette constatation ne manque pas de sens. Nos économies avancées, nous le savons, emploient d'ores et déjà l'essentiel de leurs populations actives à des activités de services.

(b) Selon d'autres chercheurs, c'est le facteur sociologique qui caractériserait la sortie de l'ère industrielle. Certains voient dans la baisse des effectifs ouvriers l'amorce d'un déclin général de cette catégorie sociale. Or, ils estiment que l'existence d'une classe ouvrière est constitutive de la société industrielle: ils se fondent ici sur le constat selon lequel son apparition a effectivement été un avatar de l'entrée dans le modèle industriel de société. Il semble alors cohérent qu'après avoir été créé la classe ouvrière, la société industrielle soit condamnée à s'éteindre avec elle.

(c) Enfin, un troisième argument souvent entendu, et de portée plus générale, part de l'hypothèse que l'homme est désormais au centre du développement économique, et qu'il est appelé à remplacer la

technologie dans son rôle-moteur dans l'évolution. Cette conception s'inscrit dans la vaste remise en question de la foi dans le progrès technologique; en ce sens, elle témoigne davantage d'une volonté de replacer l'homme au centre de l'économie que d'une observation scientifique. Sur-tout, elle résiste mal à l'observation empirique.

Ces réflexions sont sans doute pertinentes dans le long-terme. Pour autant, elles ne doivent pas nous faire oublier les réalités quotidiennes de la société dans laquelle nos entreprises évoluent. Le secteur industriel, et plus encore: le savoir-faire industriel, restent essentiels.

Quantitativement, d'abord: prenons l'exemple de la classe ouvrière. J'évoquais à l'instant l'argument selon lequel sa population tend à diminuer. Cette observation est juste, mais elle ne doit pas occulter le fait que la catégorie ouvrière demeure la plus nombreuse en poids relatif dans la population active. Quant à l'idée selon laquelle elle est vouée à disparaître, elle semble pertinente pour les ouvriers au sens fordien ou taylorien du terme, mais il est douteux d'en faire une généralité applicable à l'ensemble des ouvriers. Certes, le travail des ouvriers évolue, il s'organise selon des modalités plus participatives, moins hiérarchisées, et les modes de vie des différentes catégories sociales tendent à s'homogénéiser. Cela ne signifie pas forcément que la classe ouvrière est en voie d'extinction.

De façon plus générale, on peut étendre ce constat à l'ensemble des spécificités de la société industrielle: l'urbanisation, les entreprises, les secteurs industriels eux-mêmes. On observe en effet, çà et là, des changements de mentalité, voire des baisses quantitatives, qui peuvent laisser supposer un déclin. Ces intuitions ne doivent pas nous faire oublier que l'importance relative des facteurs en question est encore de premier ordre, et qu'ils continueront pendant de nombreuses années encore à structurer notre société.

Mais c'est dans une optique qualitative qu'apparaît encore plus nettement l'importance toujours majeure des apports de la société industrielle. Si l'on s'intéresse aux modes de production, on s'aperçoit aisément que le mode de production industriel, loin de décliner, est en train de s'étendre au secteur tertiaire. Les activités de services s'orientent en effet vers des modalités de production plus intensives en capital, à fort contenu technologique, et qui ne présentent pas de différences majeures avec les caractéristiques de l'industrie.

Plus généralement, le savoir-faire industriel est plus nécessaire que jamais. La rigueur scientifique, le potentiel de recherche et d'innovation, la capacité à rationaliser et à rendre plus efficaces les

modes de production sont aujourd'hui au coeur des avantages comparatifs des entreprises et des pays. C'est dire, en particulier, à quel point votre profession et ses activités traditionnelles restent utiles.

Les sociétés avancées se reposeront donc encore en grande partie sur le modèle industriel pendant les années qui viennent. Cependant, nous ne devons pas négliger les objections et les thèses post-industrialistes dont je me suis fait l'écho il y a quelques instants. Même si elles n'ont pas à court-terme d'incidences pratiques, elles témoignent d'une profonde évolution des mentalités que nous devons, en revanche, prendre en compte dès maintenant. Elles expriment une prise de conscience qui imprimera fortement les années à venir: celle des limites du progrès.

En effet, au-delà des observations concrètes, c'est sur le mythe fondateur de la société industrielle que portent les interrogations immédiates: la foi dans la science et dans la technologie pour tracer à elles seules la voie du progrès de l'humanité est révolue. Bien des années après les premières prises de conscience à ce sujet, la société industrielle est amenée aujourd'hui à s'envisager avec lucidité et à prendre conscience de ses limites intrinsèques.

L'Occident a entamé massivement depuis deux décennies cette vaste tâche d'introspection. Elle est d'autant plus urgente que l'extension à certains pays en voie de développement de notre modèle de société industrielle aurait des conséquences dramatiques: si les 950 millions d'Indiens consommaient un jour autant d'énergie par individu que les Néerlandais aujourd'hui, si les 1,2 milliards de Chinois devaient un jour avoir deux voitures par famille, notre planète deviendrait définitivement insoutenable. C'est en ces termes que le problème de l'avenir de la société industrielle se pose désormais.

Je voudrais à présent, à l'aune de ces conclusions, envisager avec vous les conséquences de cette évolution: ce qu'elle implique pour les industries, ce qu'elle implique pour les ingénieurs, ce qu'elle implique pour l'Europe. Il semble désormais certain que nos sociétés industrielles ont fait le choix de la lucidité, mais elles n'ont encore qu'imparfaitement assis les fondements d'une réelle responsabilité. Se pose alors la question: comment passer du constat des limites du progrès à sa maîtrise ?

COMMENT PASSER DE LA LUCIDITE A LA RESPONSABILITE ?

L'industrie, d'abord: l'impact que cette prise de conscience des limites du progrès est appelée à avoir sur le secteur industriel est immense. Sans abandonner sa tâche première: la production de biens matériels, elle devra se fixer clairement des contraintes nouvelles.

L'industrie, avant tout, doit continuer à satisfaire les besoins des consommateurs en biens matériels. Dans ce domaine, la tendance est plutôt à un accroissement de la demande: lorsqu'on sait que 20 % de la population des pays développés aura plus de 65 ans en l'an 2020, que de surcroît les exigences de cette population en matière de qualité de vie iront croissant, il est aisé de déduire que les entreprises industrielles devront investir beaucoup pour répondre à des nouveaux besoins de toutes sortes: domotique, robotique de santé, facilités de déplacement sont autant de secteurs où la recherche et l'industrie trouveront des créneaux futurs de développement. De la même façon, la mise en place des autoroutes de l'information, les demandes nouvelles qu'elles engendreront viendront s'ajouter à la nécessité constante de renouveler et d'améliorer les biens matériels déjà existants.

Pour autant, l'industrie a beaucoup à faire pour adapter ses modes de production et de pensée aux contraintes nouvelles: pour prendre l'exemple de l'automobile, il est évident que le transfert de plus en plus massif des activités et des logements du centre vers la périphérie rendront la possession d'un véhicule de plus en plus nécessaire pour la majorité d'entre nous. Cependant, les contraintes d'environnement sont telles qu'il n'est pas concevable de répondre à cette demande en fournissant les mêmes produits qu'aujourd'hui. L'industrie devra alors trouver de nouvelles voies, de nouvelles technologies, aussi bien pour développer des transports collectifs plus souples que pour mettre au point des véhicules plus écologiques et moins polluants.

Pour ce faire, elle se reposera beaucoup sur votre profession, sur votre capacité d'imagination, sur votre inventivité. La rationalisation des processus, la maîtrise des coûts de production demeurera une des tâches de l'ingénieur d'entreprise, elle prendra même de plus en plus d'importance dans certains secteurs arrivés à une maturité technologique telle que l'essentiel des innovations portera à l'avenir sur les processus. Malgré cela, elle ne sera plus son activité centrale.

Ce nécessaire développement de la créativité ne sera pas la seule évolution demandée aux ingénieurs dans les années qui s'avancent. S'il est aisé de prévoir que les ingénieurs sont bien placés pour faire partie des acteurs centraux de cette évolution, il est certain aussi qu'il vous faudra faire un effort important d'adaptation et d'explication de vos travaux.

Nous disions tout à l'heure que le dogme du progrès technologique n'a plus cours. Je crois qu'on peut aller loin encore dans ce raisonnement: nous devons aujourd'hui composer avec une méfiance du grand public vis-à-vis des innovations technologiques. Face à des partis écologistes de

plus en plus représentés, face à des a priori quelquefois négatifs sur les technologies futures, les ingénieurs devront prendre le temps d'expliquer leurs travaux, de démontrer leur souci de l'intérêt général, de prouver l'utilité des nouveautés qu'ils introduiront. C'est à vous que revient cette immense tâche d'information. Nous avons quitté cette époque où la science était respectée en tant que telle, où le savoir scientifique tenait lieu de légitimité inconditionnelle.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de le regretter. Nous arrivons à une époque où les sciences atteignent l'être humain dans ce qu'il a de plus profond parfois: les dangers réels ou supposés sur l'environnement, les avancées de la génétique et des biotechnologies, l'informatisation croissante du quotidien sont autant de raisons pour lesquelles les citoyens ont désormais le droit d'être inquiets et de s'intéresser de près aux évolutions scientifiques. Autant de raisons aussi pour lesquelles le métier d'ingénieur doit se doubler de plus en plus d'une fonction d'explication, d'une dimension démocratique dont la nécessité n'était pas, jusqu'ici, aussi impérieuse.

Les implications concrètes de cette évolution dans la vie quotidienne des ingénieurs sont nombreuses et j'aurais du mal à les citer toutes. De façon générale, il me paraît possible de dire que votre métier va aller en se diversifiant, que vous devrez prendre encore davantage en compte un certain nombre de facteurs.

D'une part, il vous faudra être à l'écoute de l'entreprise et donner une solide dimension de management et de communication à votre présence en son sein.

D'autre part vous prendrez sans doute une part plus active dans la tâche difficile d'intégrer dans la production les désirs des clients, à la fois en tant que consommateurs et en tant que citoyens. Cet aspect de votre travail vous amènera à être à l'écoute de la société dans son ensemble, à comprendre aussi la complexité et l'internationalisation croissante des phénomènes modernes.

Je crois que vous auriez tort de penser que ces changements vous éloigneraient de votre métier de base, et je suis même convaincu du contraire! Ils rendront à la fonction d'ingénieur sa dimension centrale.

L'Europe a, elle aussi, des conclusions à tirer des changements de mentalité qui sont en cours autour de l'idée de progrès technologique.

Il est bien entendu légitime que nous les prenions en considération. Malgré tout, nous devons nous garder de tomber dans l'extrême inverse pour deux raisons majeures.

D'abord, certains progrès technologiques sont indispensables et positifs pour nos

sociétés et nous devons tout faire pour adapter l'environnement des entreprises et favoriser ces innovations. L'Europe, comme ses Etats-membres, doit en effet tout mettre en oeuvre pour créer les conditions d'une diffusion rapide des inventions, pour réduire au maximum les freins à la transformation du savoir scientifique en création de richesses, pour permettre l'évolution rapide de notre société industrielle vers les nouveaux enjeux et les nouvelles clés de la compétitivité de demain.

La deuxième raison, peut-être la plus importante, s'énonce simplement: la plupart des problèmes créés par les excès de la société industrielle ne seront corrigés que par l'industrie elle-même: comme vous, avec vous, nous devons convaincre les citoyens que le progrès technique sait aussi pallier les excès que son utilisation excessive engendre. Sur ce plan-là, nos initiatives doivent se conjuguer aux vôtres: plus de transparence, plus de démocratie, plus d'explications nous permettront de réconcilier les opinions publiques avec un progrès conscient de ses limites.

Mais notre action doit aussi viser à renforcer l'enseignement des techniques: l'Europe forme traditionnellement moins d'ingénieurs que ses principaux concurren-

ts, et c'est une tendance qui va en s'aggravant. Nous pouvons, en coopération étroite avec les Etats-membres, mettre en place les politiques nécessaires pour que nos jeunes ingénieurs soient à la fois plus nombreux, plus ouverts à la compréhension de l'évolution du monde et mieux préparés aux composantes nouvelles de votre métier. Afin qu'ils sachent, dans l'avenir, perpétuer la tradition de rigueur et d'esprit scientifique qui est celle de votre profession, tout en apprenant le plus tôt possible à la conjuguer avec une plus grande ouverture aux limites de la science, aux impératifs du management et aux aspirations de la société dans son ensemble.

Voici, Mesdames et Messieurs, le sens dans lequel la société industrielle et les différents acteurs qui interviennent dans son évolution devront se mouvoir pour répondre aux exigences que sa propre évolution a créées. A un progrès technique sacralisé et dangereux dans ses excès, nous avons à présent la possibilité de substituer une évolution technologique maîtrisée par des individus et des citoyens responsables...

Je voudrais, pour conclure, revenir sur l'objet même de notre discussion d'au-

jourd'hui. Quelle que soit l'importance que les services seront amenés à prendre dans l'avenir, il apparaît incontestable que l'industrie continuera à jouer un rôle essentiel dans la formation qui s'ouvre aujourd'hui devant nous apparaîtra peut-être plus tard comme le début d'une nouvelle ère et d'un nouveau modèle de société. Pour l'instant, elle ouvrira des secteurs neufs et des champs de recherche inexplorés qui continueront de donner tout son sens à votre métier. J'ai eu l'occasion de vous dire à plusieurs reprises déjà combien j'étais attaché à votre profession, combien aussi j'avais confiance en vous pour que vous vous adaptiez parfaitement aux nouvelles contraintes d'une société industrielle plus démocratique. Vous serez demain pluridisciplinaires, vous cherchez encore davantage à comprendre le monde dans son ensemble vous saurez investir le temps nécessaire pour prouver à nos concitoyens que vous êtes vous aussi conscients des limites du progrès technologique et des exigences éthiques et démocratiques qui pèsent sur votre métier. Et vous serez ainsi, j'en suis convaincu, parmi les pionniers de cette société industrielle nouvelle dans laquelle nous sommes, d'ores et déjà, entrés.

Réunion de l'Union Interparlementaire à Madrid

La 93^e Conférence de l'Union Interparlementaire s'est réunie du 27 mars au 1^{er} avril 1995 à Madrid.

La Chambre des Députés y fut représentée par Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés, Président du Groupe interparlementaire luxembourgeois, MM. Jos Scheuer et Edouard Juncker, Vice-Présidents de la Chambre des Députés, MM. Jean Asselborn, Henri Grethen, Norbert Konter, Jeannot Krecké et Jean Huss, Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

Outre un débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde, les débats de la Conférence ont porté plus particulièrement sur les sujets suivants:

- La communauté internationale face aux défis posés, par les désastres résultant de conflits armés et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme: nécessité d'une réponse cohérente et efficace par la mise en oeuvre de moyens et de mécanismes politiques et d'assistance humanitaire, adaptés à la situation;

- La bioéthique: enjeu international pour la protection des droits de la personne.

Les deux thèmes d'étude furent également examinés par la Commission pour les questions politiques, la sécurité internationale et le désarmement et par la Commission pour l'éducation, la science, la culture et l'environnement, lesquelles furent appelées à préparer un projet de résolution ou de recommandation.

A cette occasion, d'autres organes de l'Union interparlementaire se sont réunis, à savoir: le Conseil interparlementaire, le Comité exécutif, les femmes parlementaires, le Comité des droits de l'homme des parlementaires, le Groupe de travail CSCM, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Comité chargé de suivre la situation à Chypre.

M. Juncker ovationné à Capellen

Le 26 mars 1995, une ovation de la population de la municipalité de Capellen a été

réservée au nouveau Premier Ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker.



Entretiens à Washington de M. Jacques F. Poos

Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères a effectué une visite de travail à Washington du 26 au 28 mars 1995.

Au centre de cette visite s'est trouvée une rencontre avec le Secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher ainsi qu'une réunion de travail avec l'Assistant Secretary of State, M. Richard Holbrooke, accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires du Département d'Etat, du Pentagone, du National Security Council et du Trésor. A la Maison Blanche, M. Poos a également eu des entretiens avec Monsieur Thomas McLarty et Monsieur George Stephanopoulos, Conseillers du Président Clinton.

Il a rencontré plusieurs membres du Congrès américain et en particulier MM. Benjamin Gilman (Président de la Commission des Relations Internationales), Lee Hamilton, Philip Crane, Bill Bradley,

Robert Toricelli, ainsi que les Sénateurs MM. Claiborne Pell et Paul Sarbanes.

MM. Christopher et Poos ont exprimé leur grande inquiétude quant à la situation en ex-Yougoslavie et notamment en Bosnie. Ils ont examiné l'état des travaux à la suite de la réunion du groupe de contact lundi dernier à Londres et compte tenu des travaux en cours au niveau du Conseil de Sécurité. Ils se sont prononcés pour une continuation de la présence des casques bleus en Croatie, en Bosnie et en Macédoine (FYROM) après le 31 mars prochain et pour un respect et une prorogation du cessez-le-feu en Bosnie après le 30 avril. Ils ont exploré les initiatives diplomatiques à entreprendre pour favoriser une solution négociée des conflits et une reconnaissance mutuelle entre les Etats issus de l'ex-Yougoslavie.

M. Christopher a informé M. Poos des résultats des entretiens qu'il a eus avec M. Kozyrev à Genève jeudi dernier notamment en ce qui concerne l'élargissement de

l'OTAN et les relations OTAN-Russie. M. Poos a développé les conclusions auxquelles l'UE est arrivée sur ces questions à Carcassonne.

MM. Christopher et Poos se sont prononcés en faveur de l'élargissement de l'OTAN et d'un renforcement parallèle des relations entre l'OTAN et la Russie. Ils ont souhaité une signature rapide par la Russie des accords de mise en oeuvre du partenariat pour la paix.

Au cours de ces différents entretiens, M. Poos a souligné l'importance d'un engagement fort et continu des Etats-Unis sur la scène internationale et en particulier en Europe. Il a préconisé un renforcement substantiel des relations transatlantiques et euro-américaines. Dans ce contexte, il a également souligné l'importance des opérations de maintien de la paix de l'ONU et s'est prononcé contre des réductions unilatérales des contributions financières pour ces opérations. Enfin, le Ministre des Affaires Etrangères a plaidé avec vigueur en faveur du maintien de l'embargo sur les armes en ex-Yougoslavie.

Visite à Luxembourg de M^{me} Winnie SORGDRAGER



M. Marc Fischbach et le Ministre néerlandais de la Justice

Répondant à une invitation du Ministre de la Justice Monsieur Marc FISCHBACH, le Ministre néerlandais de la Justice s'est rendu à Luxembourg le 27 mars 1995.

Les deux Ministres ont eu un entretien sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun, en particulier sur les travaux menés dans le cadre de l'Union Européenne en matière de justice et des affaires intérieures, sur la conférence intergouvernementale de 1996, sur le rôle futur du Benelux et la coopération actuelle, notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

M. Boden au Conseil Agriculture

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Bruxelles, les 27 et 28 mars 1995.

Le Gouvernement y fut représenté par Monsieur Fernand BODEN, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural.

Les discussions ont porté essentiellement sur les propositions de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes pour la campagne 1995/1996.

Visite à Luxembourg du Premier Ministre de Malte

Le 29 mars 1995, Monsieur Fenech Adami, Premier Ministre de Malte a effectué une visite de travail à Luxembourg, au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat.

M. Jean-Claude Juncker et le Premier Ministre de Malte



Réunion des Ministres de la Défense du BENELUX

A l'invitation de Monsieur Karel Pinxten, Ministre de la défense de la Belgique, les Ministres de la défense du BENELUX se sont réunis le 28 mars 1995 au domaine d'Alden Biesen pour leur 2^{ème} réunion annuelle.

Les Ministres Joris Voorhoeve, Alex Bodry et Karel Pinxten ont procédé à un échange de vues sur les aspects liés à la sécurité et à la défense et ont fait le point sur les efforts de coopération réalisés dans le domaine de la défense entre les trois pays.

L'accent a été mis sur la nécessaire coopération qui doit s'établir entre les trois pays afin d'une part de pouvoir défendre une position commune quand cela est op-

portun et d'autre part afin de pouvoir utiliser de façon rationnelle et optimale les budgets alloués.

Les Ministres se sont félicités des efforts de coopération réalisés par les forces terrestres, aériennes et navales permettant ainsi une utilisation plus judicieuse des moyens et des ressources.

Les Ministres des Pays-Bas et de la Belgique ont par ailleurs signé un accord régissant la coopération entre la Marine Royale des Pays-Bas et la Force navale belge ainsi qu'une déclaration d'intention de mettre sur pied une composante commune des forces aériennes; ces projets feront l'objet des efforts de coopération pour les prochaines années.

Les Ministres luxembourgeois et belge se sont prononcés favorablement sur l'idée d'intégrer une compagnie luxembourgeoise au sein de la division belge dans le Corps européen. Les Armées belge et lux-

embourgeoise se concerteront prochainement sur le placement des équipes luxembourgeoises sous le commandement d'une unité belge dans le cadre d'un retrait éventuel de la FORPRONU d'ex-Yougoslavie.

En outre, les trois Ministres se sont déclarés prêts à poursuivre étroitement la coopération dans différents domaines notamment dans le domaine des opérations en appui de la paix. Par ailleurs, il a été procédé à un échange de vues sur la conférence intergouvernementale de 1996, notamment concernant le développement de la politique de défense commune de l'UE. Les pays du BENELUX essaieront d'harmoniser leurs positions à ce sujet.

Les Ministres ont souligné l'importance de telles réunions et la nécessité de contacts réguliers; ils ont envisagé de tenir leur prochaine réunion au printemps 1996.

Intervention de M. Jacques Santer devant la conférence interparlementaire du parti populaire européen, Bruxelles, le 29 mars 1995

«Les défis de la réforme institutionnelle de l'Union européenne»

J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre initiative d'organiser cette Conférence Interparlementaire aujourd'hui. C'est en effet le bon moment.

L'avenir de l'intégration européenne se place de plus en plus au centre de l'intérêt public. Les opinions publiques sont entrées dans le jeu, et je m'en félicite. Il nous faut un véritable débat public avant de décider.

C'est une des leçons à tirer de l'expérience de Maastricht. Et je suis convaincu que notre parti, le P.P.E., jouera un rôle fondamental dans ce processus.

Depuis 50 ans, nous sommes la force motrice de l'intégration européenne. C'est un héritage précieux, mais c'est également une grande responsabilité. Nous avons été des pionniers. C'est à nous de le rester.

Il est vrai que nous sommes à un stade précoce du débat et que par conséquent, une certaine dose de prudence s'impose.

Comme vous le savez, les différentes institutions s'attachent actuellement à une importante réflexion sur l'avenir de l'U-

nion Européenne. Le Parlement européen le fait. C'est une démarche dont je salue l'ampleur, et dont nous suivons les développements avec le plus grand intérêt.

La Commission pour sa part, débute le même exercice. Courant mai, elle adoptera un rapport qui reflètera le constat factuel et son évaluation du fonctionnement du Traité de Maastricht.

A cet effet, nous avons institué une Task Force Institutionnelle que j'ai chargée spécifiquement de préparer le Séminaire du Collège qui aura lieu le 20 avril prochain. Suite à ce débat, la Commission sera en mesure d'adopter formellement ses propositions, pour le Groupe de Réflexion qui se réunira à Messine le 2 juin.

Ce n'est certes pas un hasard si Marcelino Oreja est en charge des questions institutionnelles: il m'avait semblé que lui, avec sa grande expérience et sa profonde connaissance des institutions européennes, était le mieux placé pour mener cette réflexion.

Loin de moi, donc, d'apporter je ne sais quelle solution clef-en-main aux ques-

tions qui seront soulevées lors de la Conférence qui s'ouvrira en 1996. J'essaierai simplement quelques pistes.

Voyons d'abord quel est notre point de départ. C'est évidemment le traité de l'Union.

– rappelons-nous que ce traité de l'Union européenne est porteur de grandes ambitions, au premier rang desquelles une Union Economique et Monétaire dont la deuxième phase est en cours. Il faudra maintenant suivre le programme qui nous mènera à la monnaie unique avant la fin du siècle;

– rappelons-nous qu'il crée une citoyenneté européenne;

– rappelons-nous qu'il ébauche une vraie politique extérieure et une vraie politique intérieure et judiciaire de l'Union;

– rappelons-nous qu'il parle «à terme, de défense commune»;

– et rappelons-nous que, malgré les vicissitudes qu'on lui a prêté, il a finalement été mis en vigueur et appliqué. Et cela pratiquement dans tous ses aspects.

Alors considérons ce Traité pour ce qu'il est: une grande ambition pour l'Europe, sur le plan monétaire et politique. Sur ces deux plans, l'essai reste sans doute à transformer; mais le cadre est là.

Gardons-nous donc d'être anti-maastrichtiens; car nous voyons bien où veulent nous mener ceux qui le sont. Est-ce à dire que tout est parfait et qu'il faille s'en tenir au status quo? Non bien sûr, car:

1. le Traité lui-même prévoit son réexamen sur cinq points, dont je citerai la PESC, le troisième pilier, la codécision et la politique de défense;
2. une analyse du fonctionnement du Traité montre que des améliorations seront nécessaires, vu la complexité de certaines procédures sans que cela implique pour autant de nouvelles compétences;
3. il faudra faire face au défi de l'élargissement futur de l'Union.

A Maastricht, on avait pour l'essentiel parlé «compétences»: quels domaines nouveaux la Communauté, ou l'Union, allaient-elles aborder ou traiter? En 1996, j'ai le sentiment qu'on parlera beaucoup du «comment faire».

Je souhaite que la Communauté – et la Commission en son nom – ne se présente pas en demanderesse de compétences nouvelles. Ces compétences, la Communauté les a déjà et elles sont désormais clairement énoncées par le traité sur l'Union européenne, qui les a fort justement associées au concept de subsidiarité.

La véritable question qu'il faut se poser est celle de comment faire pour simplifier l'exercice de ces compétences. Il me semble qu'il faudra mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour accroître l'efficacité, la lisibilité et surtout la démocratie de nos mécanismes décisionnels.

Le système décisionnel de l'Union, pour ce qui est du domaine communautaire, est certes plus efficace qu'il ne paraît: des décisions complexes sont prises, des textes sophistiqués sont adoptés, dans de bonnes conditions de délai, de consultation et de débat. Néanmoins, au fil du temps le système est devenu illisible pour le commun des mortels. La raison en est qu'il est le fruit des strates successives laissées par les modifications du Traité à chaque rendez-vous institutionnel.

C'est ainsi que par exemple, nos experts sont en désaccord sur le nombre des différentes procédures législatives existantes; on m'en signale d'une douzaine à une vingtaine, dont certaines fort exotiques!

Plus grave encore, le citoyen européen est laissé en dehors de ces procédures illisibles; ce citoyen ne souhaite pas connaître toutes les arcanes, mais il veut sa-

voir qui fait quoi: qui blâmer ou qui applaudir pour telle décision ou telle législation qui le concerne.

Or on ne lui offre pas cette transparence élémentaire. Il accusera donc naturellement «Bruxelles», et cherchera de façon forfaitaire des boucs émissaires.

J'en conclus qu'en 1996, nous devons chercher et trouver la simplicité des procédures, et la transparence des responsabilités, et surtout accroître la démocratie.

Dans cet esprit, je me félicite d'être le premier Président de la Commission européenne investi par le Parlement européen. C'est ainsi qu'une nouvelle responsabilité parlementaire a été instituée dans l'Union.

Afin d'accroître encore davantage la légitimité démocratique de nos institutions, et en même temps de définir clairement leur rôle, je voudrais insister sur l'idée suivante: pourquoi ne pas permettre le Parlement européen d'élire mon successeur sur base d'une liste proposée par les Chefs d'Etat et du gouvernement?

Deuxième réflexion, la politique extérieure et les affaires intérieures et judiciaires. Soyons honnêtes: il était naturel que les débuts de l'Union européenne fussent hésitants; on ne change pas du jour au lendemain toute une sociologie administrative.

A tort ou à raison, les Etats membres ont choisi cette structure «en piliers», garantie pour les uns, anathème pour les autres. Personnellement, je n'y attache pas une importance excessive: j'ai toujours pensé que l'essentiel était qu'à travers ces piliers ce soient les mêmes institutions, dans un cadre institutionnel unique, qui aboutissent à la décision ou à l'action.

Si cela est garant, ce qui compte c'est la volonté politique d'agir en commun et de prendre les mesures nécessaires.

Je vous donnerai un seul exemple: dimanche dernier, les frontières intérieures entre les Etats membres de Schengen ont été supprimées. C'est un grand pas en avant. Mais cela nécessite en contrepartie une coopération renforcée entre les Etats.

Certes le citoyen veut voyager sans entraves, mais il exige des mesures efficaces sur le plan de la sécurité, contre la criminalité, le trafic de drogues et l'immigration illégale.

Le citoyen européen veut des résultats concrets. C'est sur ces résultats qu'il va nous juger. Il ne s'intéresse pas à la question de savoir si cela sera faite sur base de tel ou tel pilier, et il a raison.

Si je considère maintenant la politique extérieure et de sécurité commune dans cette période brève, ses résultats laissent au moins déjà une impression: peu d'actions communes ont été construites.

Et le doute s'installe: tout ce qui a été fait, n'aurait-il pu être fait, sans le traité de l'Union européenne? Quel a été l'apport de nos Etats à ces actions communes? Ont-ils été à la hauteur de ce défi?

Ce que l'on ressent clairement, c'est le décalage entre les attentes nées de l'annonce d'une politique extérieure commune, et la réalité de tous les jours. Il faudra remédier à ce décalage.

Mais une chose est bien claire: on ne résoudra pas des problèmes de volonté politique, par d'habiles montages juridiques. La politique extérieure sera ce que les Etats membres, ensemble, en feront. Avec nos moyens, nous y participerons. Mais c'est à eux d'être à la hauteur des ambitions qu'ils ont exprimées pour l'Union européenne.

Ces sujets sont très importants pour la C.I.G., mais le véritable enjeu est celui de donner une réponse claire aux changements historiques, dont nous sommes les témoins.

Nous avons avant tout une obligation morale et politique d'accueillir en notre sein les pays de l'Europe du centre et de l'Est, qui sont attirés par notre message de paix, de prospérité et de démocratie.

Si l'on conserve de grandes ambitions pour l'Union, et si l'on appelle cet élargissement de nos vœux, alors il faut s'y engager en toute lucidité et faire face à ses implications, dont quelques unes sont déjà à la fois évidentes et impressionnantes.

Je n'en citerai que quatre:

– premièrement, ces pays que nous souhaitons intégrer à l'Union auront un formidable besoin de notre solidarité; il est donc illusoire de penser élargissement, et d'en écarter le coût. Sous une forme ou sous une autre, l'élargissement aura un coût, car des transferts seront nécessaires.

– Deuxièmement, l'acquis communautaire est le fond commun de notre union. Il faudra très vraisemblablement prévoir des modalités transitoires de son application aux nouveaux entrants. D'autant que pour la première fois peut-être, ceux-ci sont encore plus demandeurs d'union politique que d'union économique.

Or cet acquis communautaire peut bien être adapté: il l'est de façon continue. Mais il ne doit pas être dévalué, et on pourra compter sur la Commission pour y veiller.

– Troisièmement, le mode de fonctionnement de l'Union, à peine modifié depuis qu'il était prévu pour fonctionner à 6, devra être adapté aux conditions à venir, et au défi du grand nombre de membres qui l'attendent. Il me semble clair que, pour prendre un exemple,

dans la perspective d'une union à 20,25 ou plus, il est inévitable de réfléchir à nouveau sur la question du vote à l'unanimité dans certains domaines.

– Enfin, à chaque nouvel élargissement, la pression pour une approche à plusieurs vitesses s'accroît. Faut-il éluder le débat? Je ne le pense pas. Je le pense d'autant moins que cette approche existe déjà et a permis à l'Union d'avancer. Mais soyons clairs: il n'est question ni d'exclusion ni d'Europe à la carte.

Aucun Etat membre ne peut être exclu arbitrairement de l'avant-garde; ceux qui veulent et peuvent accepter les obligations additionnelles qui s'y attachent ne peuvent donc être rejetés. De même, l'avant-garde n'est pas fermée. Les Etats membres «retardataires» doivent pouvoir la rejoindre du moment qu'ils remplissent les conditions. Enfin, une approche de ce type ne doit en aucun cas servir d'alibi pour mettre en cause l'acquis communautaire, ou pour affaiblir les institutions communautaires. Il ne faut pas craindre ce défi; des solutions existent, mais il y faudra bon sens et courage.

L'Europe a l'occasion historique de surmonter toutes les divisions de son continent et d'y étendre l'ordre stable qu'elle s'est patiemment construit depuis 50 ans, fondé sur les droits de l'homme et sur la démocratie. Une fois de plus, c'est l'heure du PPE.

Nous ne pouvons pas passer à côté de cette occasion; et pour cela nous devons nous en donner les moyens. Je suis convaincu que nos efforts seront couronnés de succès.

Promotion économique



Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, M. Georges Wohlfart, a tenu une conférence de presse le 30 mars 1995, au cours de laquelle il a informé la presse des résultats de la mission de promotion économique qui s'est déroulée du 19 au 26

mars 1995 au Brésil et en Argentine.

Par la même occasion il a présenté les résultats d'une enquête réalisée lors des «Journées de l'Exportation» et ayant trait à la promotion du Commerce extérieur luxembourgeois.

Réunion des Ministres de la Jeunesse de l'UE

Le 31 mars 1995 le Conseil des Ministres chargés de la politique de la jeunesse de l'Union Européenne s'est réuni à Bruxelles.

Le Conseil des ministres, auquel a participé le ministre de la jeunesse Alex Bodry, a adopté une résolution relative à la coopération dans le domaine de l'Information de jeunes et des études concernant la jeunesse.

Madame Edith Cresson, commissaire responsable de la politique de la jeunesse, a fait un exposé oral sur la mise en oeuvre du programme "Jeunesse pour l'Europe III".

La coopération avec les pays de l'Europe centrale et orientale associés a figuré également à l'agenda de cette réunion ministérielle. La Commission a fait également une communication relative aux stages de service volontaire dans le domaine de la jeunesse.

M. Hänsch visite les institutions européennes

Suite à la visite officielle du président du Parlement européen, M. Klaus Hänsch aux autorités luxembourgeoises le 18 octobre 1994, le président a visité les 28 et 29 mars 1995 les institutions et organes de l'Union européenne implantés à Luxembourg.

Le président, M. Klaus Hänsch a eu des entrevues avec le président de la Cour de Justice de l'Union européenne, M. Rodriguez Iglesias ainsi qu'avec M. Mancini, juge et M. Graas, greffier auprès de la même cour. Le président du Parlement a rencontré ensuite le président du Tribunal de première instance, M. Cruz Vilaca ainsi que Messieurs Saggio et Kirschner, juges et M. Jung, greffier auprès du même tribunal.

Le président a eu également des entretiens avec le président de la Cour des comptes de l'Union européenne, M. Middelhoek suivis d'une séance de travail avec les autres membres de la Cour des comptes.

Le président a eu une entrevue avec le président de la Banque Européenne d'Investissement, Sir Brian Unwin ainsi qu'avec les vice-présidents et les directeurs de la BEI.

Dans le cadre de «Luxembourg ville européenne de la culture 95», le président a visité également le 29 mars 1995 l'exposition d'art contemporain luxembourgeois «am Tunnel» de la BCEE.

Séance de la Sécurité routière

Le 31 mars 1995, la Sécurité Routière a organisé une séance publique de son Assemblée Générale avec le programme suivant:

1. Projection en avant première de 3 spots-cinéma, dans le cadre de l'Année Internationale du Jeune Conducteur 1995.
2. Allocution de Monsieur Paul Hammelmann, Président de La Sécurité Routière.
3. Allocution de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre des Transports.
4. Allocution de Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Action pilote en matière d'apprentissage précoce des langues

Lors du Conseil Éducation de fin mars 1995, les ministres ont adopté une résolution sur l'amélioration de la qualité et la diversification de l'apprentissage et de l'enseignement des langues au sein des systèmes éducatifs de l'Union Européenne.

Spécificités luxembourgeoises

Le sujet intéressant au plus haut point le Luxembourg, qui a la réputation d'être l'élève modèle de l'Europe en la matière, le ministre de l'éducation, Madame Erna Hennicot-Schoepges a souligné un certain nombre de spécificités de l'apprentissage des langues tel qu'il est pratiqué dans notre pays: alphabétisation en langue étrangère, plurilinguisme précoce, français et allemand comme langue de travail à l'école, plages horaires importantes consacrées aux langues et l'exigence de plurilinguisme pour les enseignants luxembourgeois qui sont admis à la profession sous réserve d'avoir apporté la preuve de leur bon niveau de connaissance des trois langues usuelles du pays.

Commentant le chapitre de la résolution sur la promotion de l'apprentissage des langues étrangères dans l'éducation des adultes, Madame Hennicot-Schoepges a fait référence à l'action diversifiée et ef-

ficace menée par le Centre des Langues à Luxembourg.

Efficacité de l'apprentissage des langues

Le ministre luxembourgeois s'est cependant aussi interrogé sur les possibilités d'amélioration des résultats du modèle luxembourgeois au sein duquel il importe de viser une meilleure adéquation entre le temps qui est consacré à l'apprentissage des langues et l'efficacité de celui-ci. Dans ce contexte il se pose notamment la question de la pondération entre la langue, outil de communication, et la langue, vecteur de culture, deux éléments dont l'indissociable parallélisme rend l'apprentissage des langues très exigeant au Luxembourg. Madame Hennicot-Schoepges aspire à une clarification des choses en cette matière, notamment en ce qui concerne l'apprentissage précoce des langues au niveau de l'enseignement primaire. C'est la raison pour laquelle elle a invité la Commission à préparer dans ce domaine la mise en oeuvre d'une action pilote à laquelle elle voudrait voir le Luxembourg étroitement associé. Cette proposition a rencontré un vif intérêt auprès de Madame Edith Cresson, Commissaire en charge de l'éducation.

1996: Année de l'Éducation et de la Formation professionnelle

Le Conseil a également arrêté sa position commune sur la proposition de décision visant à proclamer 1996 Année Européenne de l'Éducation et de la Formation tout au long de la vie. Il s'agira d'engager au niveau des différents États membres et de l'Union des actions de communication, de sensibilisation et de promotion visant à sensibiliser l'opinion publique aux grands défis liés à l'évolution de la société dans les domaines des modes de vie et de comportements, des nouvelles organisations du travail et des technologies de l'information.

Logiciels éducatifs multimédia

Il revenait à Madame Cresson d'informer les ministres de l'Éducation de la mise sur pieds d'une Task Force sur le «Logiciel Éducatif et le Multimédia». Il s'agit en effet de faire le diagnostic de la situation européenne en matière de logiciels éducatifs multimédia, d'analyser la demande dans l'ensemble des secteurs utilisateurs et de formuler des recommandations pour la mise en oeuvre d'un plan d'action. Madame Cresson souhaite que des projets pilotes jumelant par voie télématique des écoles de différents pays voient le jour.

Problèmes de la coopération transnationale

Les ministres chargés de la politique régionale de l'Union Européenne, réunis les 30 et 31 mars 1995 à Strasbourg, ont consacré une grande partie de leurs travaux aux problèmes de la coopération transnationale.

Dans son intervention le ministre de l'aménagement du territoire Alex Bodry a présenté deux projets concrets dans ce domaine, impliquant des partenaires luxembourgeois, belge, français et allemand. D'une part, les autorités publiques faisant partie du Pôle Européen de Développement (PED) sont en train de créer une agglomération transfrontalière commune à cette région. D'autre part, le Luxembourg a pris l'initiative de l'élaboration d'un schéma de développement de l'espace communautaire pour la région Saar-Lor-Lux. Cette démarche, qui bénéficie de l'appui de la Commission Européenne, s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement du territoire menés au niveau européen sur la base du document Europe 2000.

En marge de cette réunion, les ministres du Bénélux, d'Allemagne et de France ont procédé à un échange de vues au sujet des inondations. La déclaration politique annexée reprend l'essentiel des conclusions de cette rencontre.

Déclaration des Ministres de l'Aménagement du Territoire de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et du Luxembourg relative aux mesures supplémentaires à prendre en matière d'aménagement du territoire pour résoudre le problème du niveau élevé des eaux du Rhin et de la Meuse.

Strasbourg, 30 mars 1995

1. Dans leur déclaration faite à Arles le 4 février dernier, les Ministres de l'Environnement des pays mentionnés ci-dessus ont souligné l'importance de prendre des mesures relatives à l'aménagement du territoire afin de réduire les risques d'inondation, spécialement à long terme, dans les vallées du Rhin et de la Meuse. Ils ont estimé également que les Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et des pays membres de l'Union européenne devraient, dans le contexte de leurs réunions informelles, collaborer afin de définir les bases de mesures transnationales d'aménagement du territoire par bassin fluvial.

2. Les ministres chargés de l'Aménagement du Territoire des cinq États-membres précités ont reconnu l'urgence de coordonner les mesures de prévention des crues dans les bassins du Rhin et de la Meuse, en mettant en place une véritable planification transnationale afin de favoriser les solutions à ce problème spécialement dans le long terme. Les États-membres et la Commission Européenne participent actuellement au Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, ce qui permettra d'établir un cadre transnational en matière d'aménagement du territoire dans différentes régions de l'Union. Les bassins fluviaux de la Meuse et du Rhin constituent un exemple de zone transnationale dans laquelle la mise en place de mesures concrètes d'aménagement du territoire permettrait d'aider à la maîtrise des problèmes d'inondations.

3. Dans ce cadre, ils déclarent leur intention de mettre en place un groupe de travail dont la tâche consistera à identifier

- * les différentes mesures d'aménagement spatial et de planification qui pourraient être concrétisées à long terme dans les zones urbaines et rurales concernées;
- * les zones, au sein des bassins fluviaux, où ces mesures sont les plus urgentes et seraient les plus efficaces;
- * les instruments nécessaires, y compris financiers pour favoriser l'application de ces mesures.

Bien que de nombreuses mesures devront être prises au niveau local ou régional afin d'être efficaces, elles devront être coordonnées en vue d'aboutir à une stratégie cohérente et transnationale destinée à l'ensemble des bassins fluviaux du Rhin et de la Meuse.

4. En outre, une approche territoriale intégrée permettra, en assurant une meilleure coopération entre les différentes autorités, une plus grande efficacité des politiques menées dans d'autres domaines tels que la protection de l'environnement et la gestion de l'eau. A cet égard, les ministres concernés insistent sur le fait que les mesures d'aménagement du territoire et de planification identifiées plus haut sont considérées comme complémentaires des actions définies à plus court terme et déjà établies par d'autres instances en particulier la Commission Internationale pour la protection du Rhin contre les pollutions.

Flash sur -L'assemblage

Ville d'arrondissement de la Capitale

Notes documentaires

Le 15 mars 1984, le conseil municipal de la ville d'arrondissement de la Capitale a tenu sa 100e session. Cette séance a été consacrée à l'adoption de la résolution relative à la célébration du centenaire de la ville.

Le conseil a également discuté de la proposition de créer un comité d'arrondissement pour l'année 1984. Ce comité aurait pour mandat de coordonner les activités communales et de servir de lien entre les citoyens et le conseil municipal.

En outre, le conseil a approuvé le budget de la ville pour l'année 1984. Le budget prévoit une augmentation de 10% des dépenses et une réduction de 5% des recettes.

Le conseil a également discuté de la proposition de créer un comité d'arrondissement pour l'année 1984. Ce comité aurait pour mandat de coordonner les activités communales et de servir de lien entre les citoyens et le conseil municipal.

Le conseil a également discuté de la proposition de créer un comité d'arrondissement pour l'année 1984. Ce comité aurait pour mandat de coordonner les activités communales et de servir de lien entre les citoyens et le conseil municipal.

Le conseil a également discuté de la proposition de créer un comité d'arrondissement pour l'année 1984. Ce comité aurait pour mandat de coordonner les activités communales et de servir de lien entre les citoyens et le conseil municipal.



Le conseil municipal de la ville d'arrondissement de la Capitale, le 15 mars 1984.



Le conseil municipal de la ville d'arrondissement de la Capitale, le 15 mars 1984.

Le conseil municipal de la ville d'arrondissement de la Capitale a tenu sa 100e session le 15 mars 1984. Cette séance a été consacrée à l'adoption de la résolution relative à la célébration du centenaire de la ville.

Le conseil a également discuté de la proposition de créer un comité d'arrondissement pour l'année 1984. Ce comité aurait pour mandat de coordonner les activités communales et de servir de lien entre les citoyens et le conseil municipal.

...the ... of ...

Notes

1. ... of ...

... the ... of ...

References

... the ... of ...

... the ... of ...

Appendix

Table with 2 columns and 10 rows of data.

Appendix 1

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

Flash sur «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995»

Prologues il y eut aux quelque 500 manifestations culturelles reprises au calendrier «officiel» de «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995», ou selon une autre formule consacrée «Ville de toutes les Cultures» en tant que carrefour vital et rayonnant de deux civilisations européennes, auxquelles viendront se joindre les éclats d'une bonne dizaine d'autres pays, communautaires ou non, en ce début janvier 95.

En mars 1994, le fameux Ballet GULBENKIAN avait prêté un concours très remarqué à l'Ouverture de «Lisbonne, Ville Européenne de la Culture»; il en fut de même à Luxembourg-Ville, où, le 4 janvier, la Fondation lusitane Ballet GULBENKIAN offrit un spectacle haut en couleurs et rythmes, sous l'égide du chorégraphe Vasco WELLENKAMP, avec la chanteuse, interprète de tout premier rang de «fado», Amalia RODRIGUES qui assura une partie substantielle du spectacle, au Théâtre municipal.

Amalia RODRIGUES fit revivre en scène toute la dynamique et une bonne partie de la nostalgie portugaise, nation de marins sur tous les océans du globe; il y est question de rêves et d'aspirations universelles, de fierté comme de tristesses, finalement de poésie, de beaucoup de poésie...

Après ATHENES 1985, – à l'initiative de la regrettée Melina MERCOURI, – FLORENCE en 1986, Amsterdam en 1987, BERLIN dès 1988, PARIS pour 1989, GLASGOW en 1990, DUBLIN 1991, la Capitale espagnole en 1992, ANVERS pour 1993, finalement LISBONNE l'année passée, Luxembourg reprit le flambeau culturel international pour se faire, suivant attentes et espoir, le carrefour des cultures européennes essentiellement, en cette année 1995...

On notera qu'une grande exposition Joseph KUTTER, aux Musées nationaux d'Histoire et d'Art à Luxembourg, avait «donné le ton» bien avant la date, dès l'automne 1994; et déjà il était dit que Joseph KUTTER «s'exilait» à une exposition à grand rayonnement, pour février 1995, dans la future capitale fédérale allemande BERLIN.

«Faire participer tous les habitants du pays à l'année culturelle», tel avait été le mot d'ordre donné par le Ministre délégué aux Affaires culturelles, Madame Marie-Josée JACOBS, en décembre 1994.



L'ouverture officielle de "Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995" a eu lieu au Conservatoire de musique à Luxembourg en présence notamment de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.



De nombreuses personnalités à l'ouverture de l'exposition Kutter aux Musées de l'Etat

Depuis plus de deux ans, l'Association sans but lucratif «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995» et son Comité directeur s'étaient réunis à des centaines de reprises autour de la table, pour en fixer les grandes lignes et autres finalités, sous la présidence assumée alors par le Ministre délégué aux Affaires culturelles René STEICHEN, suivi dès le 9 décembre 1992, par le Ministre délégué

Marie-Josée JACOBS, suivie à son tour dès janvier 95, par l'ancien Président de la Chambre des Députés Erna HENNICOT-SCHOEPGES, au Ministère de la Culture, – remaniement gouvernemental suite à la nomination de M. Jacques SENTER, à la Présidence de la Commission de l'Union Européenne –, Gouvernement sous présidence du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER. Soulignons que la



vice-présidence de «Luxembourg 95» est assumée par Madame Lydie WURTH-POLFER, Député-Maire de notre capitale.

Côté grands spectacles et accueil des amateurs d'art, autochtones comme étrangers surtout on notera une assez importante infrastructure d'organisation et de sensibilisation, finalement une information adéquate: programme riche, très varié, tenant compte de tous les goûts et de tous les âges, la mise en place de nouvelles structures culturelles aptes à accueillir le plus possible de personnes, l'intégration dans les programmes de quelques expositions prestigieuses comme de programmes théâtraux, cinématographiques, musicaux, littéraires et autres, la création de différentes formules d'expos-pass, des prix d'entrée modestes, voire très abordables, des moyens importants mis au service

d'une information détaillée à tous, – dont des magazines polyglottes, revues mensuelles du programme actualisé, informations téléphoniques tous points cardinaux, des bornes télématiques installées en quinze points-repères de la ville, du pays et même en dehors des confins nationaux, bornes multi-médias «Cap 95» à la Place d'Armes à Luxembourg, campagnes télévisées et radiophoniques, efforts en matière information consentis par tous les organisateurs hors de l'enceinte de la capitale, autant de volontés fermement déclarées de vouloir informer, inviter, satisfaire et procurer d'authentiques moments de réels plaisirs, à l'instar de l'adage qui promet «31.336.000 secondes d'émotion»...

Une Grande ouverture

«Au début ce ne fut qu'une idée», magistrale composition du talentueux Marco PÜTZ, en guise d'ouverture à la séance

académique au Conservatoire municipal de Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, du Gouvernement, des diplomates et du «tout Luxembourg». Interprétation de l'oeuvre de PÜTZ aux grandes orgues par Jean-Jacques KASEL, accompagné par l'Orchestre du Conservatoire, sous la direction de Roland HENSGEN, directeur.

L'accueil du Couple Grand-Ducal avait été fait par M. Jacques SANTER, Premier Ministre; Madame Marie-Josée JACOBS, Ministre délégué aux Affaires culturelles et M. Claude FRISONI, Coordinateur général à «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995», sur le parvis frappé aux couleurs luxembourgeoises et européennes.

Il appartient au Député-Maire de la Capitale Lydie POLFER de prononcer la première allocution, en présence des grands mécènes qui ont joint leurs efforts généreux à ceux de l'Etat et de la Ville. Reproduisons l'intégralité des idées développées par l'oratrice:

Discours de Mme Lydie Würth-Polfer

Altesses Royales,

Permettez-moi de vous saluer et de vous assurer de notre sincère affection et de notre profond respect. Votre présence est un témoignage précieux qui nous aidera à être à la hauteur de l'honneur qui est fait aujourd'hui à notre ville, Luxembourg, ville millénaire et capitale de notre pays.

Excellences,
Chers collègues,
Amis et partenaires,

Nous voici donc placés à l'aube d'une année nouvelle, que je vous souhaite heureuse et prospère, année qui revêt pour la Ville de Luxembourg et pour le Grand-Duché une importance tout à fait exceptionnelle: le privilège d'accéder au titre prestigieux de Ville Culturelle de l'Europe. Ce titre, vu son importance la Ville et le pays ont souhaité le porter ensemble et dans la préparation de ce grand événement une collaboration non seulement paritaire, mais à plus d'un titre exemplaire, s'est instaurée entre la Ville et le Gouvernement.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Beaucoup d'entre vous connaissez Luxembourg, qui par ces temps d'hiver se présente sous des aspects âpres et dénudés, rappelant que la capitale du peuple luxembourgeois fut d'abord une forteresse. Vers le milieu du siècle dernier, l'historien français Michelet en a fait une description poignante: «Vue étrange, fantas-

tique, inouïe. Un mur immense bâti sur un pont de rochers, sous lequel on plonge à cent pieds sur un jardin, escalier de marbre qui descend on ne sait où...»

Depuis lors, Luxembourg, libéré de son carcan de pierre, a pu se développer pour devenir une ville ouverte.

Si pendant près d'un millénaire, c'était l'art de la guerre qui se pratiquait à l'intérieur et autour de la ville dont la destinée était de résister ou d'être détruite une fois encore son ciel finit par s'éclaircir. Un compatriote du XVII^e siècle, Jean-Pierre Redouté, est devenu le grand peintre des roses, et un siècle plus tard des rosiéristes fameux firent de Luxembourg une ville de roses.

N'était-ce pas un signe, un premier pas de nature à annoncer la victoire de la beauté, de la culture, dans son duel trop familier avec la destruction et la guerre?

La ville de Luxembourg, et le pays de Luxembourg, sont fille et fils de l'Europe, des cultures européennes, et de leurs rencontres et affrontements. L'Europe latine et romaine s'est évanouie et s'est scindée en espace franc et espace germanique. Entre les deux s'est maintenue, difficilement, une région riche en expériences culturelles autant que guerrières. Symbioses et luttes farouches se sont croisées, ont parfois coexisté.

La ville de Luxembourg a subi le destin compliqué d'un glaciaire des cultures et des armées. Les cultures l'ont heureusement emporté en fin de compte dans ce choc de plusieurs siècles, et désormais la France et l'Allemagne ne se combattent plus, mais cherchent à mieux se connaître pour mieux assurer la compatibilité de leurs identités et de leurs richesses.

Luxembourg, forteresse, carrefour, victime. Voix faible, mais portée par la réalité d'une conviction apparue plus clairement, plus vite ici que dans mainte grande capitale européenne: la conviction que l'affrontement par les armes est autant un crime qu'une stupidité indigne de notre destin d'humains.

Luxembourg, capitale d'un peuple, capitale entre les peuples, capitale de la fraternité européenne, ville internationale, laboratoire de l'enchevêtrement et de la communication. Lieu précieux, magique dont la situation favorise l'émergence du bon sens, de la sagesse peut-être.

Car Luxembourg est l'endroit de la coexistence fertilisante, rendez-vous de cultures, enrichissement de celles-ci par leurs accolades porteuses de nouvelles connaissances.

Luxembourg symbole du devenir européen, Luxembourg, peut-être bien aussi une réalité peu connue.

Notre ville n'est pas que l'endroit qu'habite un peuple à la population modeste et



à l'espace géographique limité. Jamais elle n'a pu se limiter à ce destin banal mais bienfaisant. Placée au centre, elle fut forcément un enjeu. Nos prédécesseurs auraient pu s'en passer, et pourtant sans ce destin fait de déchirement, Luxembourg ne serait pas devenue capitale, et n'aurait sans doute pas eu l'ambition d'être un jour la capitale culturelle de l'Europe.

Nos partenaires européens nous en ont donné l'occasion, et, il y a quelques semaines l'Unesco a inscrit les vieux quartiers et les fortifications du Luxembourg parmi les ensembles du patrimoine mondial. Nous mesurons le grand honneur qui nous est ainsi fait et nous saurons nous en montrer dignes.

Si l'art est une victoire de la condition humaine, une victoire sur la servitude, si l'art est un anti-destin, et la culture une conquête, celle de la guerre d'indépen-

dance de l'esprit, comme l'entendait André Malraux, alors Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995, entend dire haut et fort devant l'Europe ce que savent les gens de l'ancienne Lotharingie: c'est entre la France et l'Allemagne que se localisent les douleurs de l'enfantement, que se trouve le berceau, le point de départ de l'épanouissement de la vigueur créatrice de l'Europe en mouvement.

Notre histoire, notre identité, notre expérience et engagement européen nous autorisent à porter l'espoir de la victoire finale sur les servitudes qu'imposent encore aux peuples de l'Europe des rivalités séculaires, de porter l'espoir de l'antidéchirement de l'Europe. Notre conquête voudra être la culture de la fraternité, de la compatibilité d'identité aussi diverses que mutuellement enrichissantes. Notre revendication et prière à nos partenaires

sera de maintenir la garde, de ne pas baisser les bras et de poursuivre, d'intensifier même la guerre d'indépendance de l'esprit!

L'Europe est en proie à une certaine lassitude en cette fin de siècle, en cette aube de temps nouveaux elle est menacée par de vieux démons. Or elle peut réagir, et éviter la déchéance.

«Nous n'avons qu'une ressource avec la mort: faire de l'art avant elle», écrivait René Char.

L'art anoblit l'homme, et la culture est son principal instrument pour sculpter son destin.

Luxembourg entend porter ce message en 1995, et avec persévérance elle voudra rester une ville de culture, de toutes les cultures, de la culture.

Car la culture est la clé de l'avenir de l'Europe, notre souffle de vie. Nous ne cesserons plus de le penser, de le faire savoir, de le vivre.

Et nous allons agir autrement, avec davantage de conscience, de concentration et de moyens.

Les atrocités de Bosnie nous répugnent, la brutalité en Tchétchénie nous laisse incrédules, la folie en Algérie nous angoisse. L'impuissance fait honte et est dange-reuse.

Mais nous ne ferons pas que subir, car nous serons conscients que nous avons des instruments pour agir. Les armes de l'esprit et du coeur ne sont pas une chimère, mais une réalité puissante entre des mains tenaces.

Et la ténacité sera indispensable. Avec Goethe nous nous en tiendrons à cette simple et belle vérité: «Wer immer strebend sich bemüht, den können wir erlösen.»

Le Luxembourg n'a pas d'armée puissante, mais désormais, avec davantage d'intensité, nous nous consacrerons à l'approfondissement de notre culture, et de notre connaissance de la culture des autres. Nous espérons que dans cet effort nous pourrions nous fondre dans une immense espérance.

Déjà sur notre terre cohabitent les cultures française, allemande et luxembourgeoise, déjà accueillons-nous des cultures nouvelles qui nous sont apportées par les citoyens de l'Europe toute entière.

113 nationalités cohabitent dans notre ville et toutes elles requièrent attention et soins. Et surtout allons-nous devoir apprendre, apprécier et réajuster. Car la culture n'est jamais achevée, toujours elle s'acquiert, toujours nous appartiendra-t-il de persévérer dans notre désir et notre vo-

lonté de nous cultiver, encore et davantage.

Or il faut de l'humilité pour apprendre, pour accepter le changement. Nous devrions acquérir et nous familiariser avec cette humilité.

Par elle nous deviendrons heureux et confiants, comme l'Europe, si elle accepte de reprendre ce message.

C'est une ambition que je formule aujourd'hui au nom de mes concitoyens et devant nos hôtes venus de l'Europe et du monde, que je remercie du fond du coeur pour leur présence, leur assistance et leurs encouragements.

C'est une haute ambition, mais pour les Luxembourgeois c'est aussi un pari très difficile!

Car si Luxembourg a été ville militaire et reste une charnière de l'Europe, cela fut d'abord le fait de l'extérieur. Seulement de façon très progressive avons-nous pu, et su, passer du subir à l'agir, du statut de victime à celui d'une nation fière et déterminée.

Certes, désormais nous agissons, nous sommes indépendants, nous nous appuyons sur notre identité, nous sommes le partenaire reconnu de tous au sein de la communauté européenne et internationale. Et notre expérience est aujourd'hui davantage connue et comprise.

Mais nos moyens sont limités.

Ce n'est pas une raison pour manquer ni d'assurance, ni de détermination.

Notre première tâche sera clairement de relever le défi que nous lance l'Europe aujourd'hui. Comme toujours le mouvement se fera, mais les Luxembourgeois ne vont pas que l'accompagner. Ils vont y participer, et aussi le stimuler. Après avoir été le carrefour des armées, des marchands et des diplomates, Luxembourg voudra aussi être un carrefour de la création.

Cette ambition, ce pari nous contraindront à l'audace. Il nous faudra accepter que la culture n'est pas la répétition d'un plaisir familier, mais une exploration. Choisissons-nous cette aventure?

Pourtant je crois que les Luxembourgeois savent qu'ils ont aujourd'hui la pleine liberté du choix et je formule le voeu que le choix des Luxembourgeois sera le bon, celui du développement de la culture par tous les moyens.

Nous remercions l'Europe, et en premier lieu Madame Melina Mercouri, de nous placer devant ce choix, qui est autant dans notre intérêt local et national que dans l'intérêt du destin commun à tous les Européens.

Ech wëll awer och all deene Leit hei zu Lëtzebuerg Merci soen, déi matgehollé hun dëst Joer ze préparéieren: d'Kënschtler, dem Generalkoordinator an sénger Equipe, de Verantwörtliche vun onse kulturellen Institutionen an och de Membere vun Comité-Directeur. Doriwwer raus awer och deenen ee groussen Merci déi nieft dem perséinlechen Engagement och e finanzielle Bäitrag gelescht hun. Ech wënschen datt hiren Asaz deenen Erwaardungen gerecht gët déi mir allegueren, d'Awunner vu Stad a Land, an dëst Joer setzen.

(Je tiens également à remercier tous ceux qui ont aidé à préparer cette année: les artistes, le coordinateur général et son équipe, les responsables de nos instituts culturels et les membres du comité-directeur. Je dirai encore un grand merci à ceux qui, à côté de l'engagement personnel ont également fourni un apport financier. Je souhaite que leur engagement répond aux exigences que nous tous, les habitants de la Ville et du pays, mettons dans cette année.)

Altesses Royales,

Nous vous remercions du fond du coeur d'avoir apporté votre patronage à cette ambition et à ce pari. Car le patronage de notre souverain le Grand-Duc, et de la Grande-Duchesse, font du défi de Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995, un devoir national.

Je sais que je peux aujourd'hui vous assurer que ce devoir ne sera pas négligé, non, bien au contraire, nous nous y devouerons avec d'autant plus d'enthousiasme qu'au delà de notre volonté d'être à la hauteur de l'enjeu fondamental, nous serons aussi très conscients que nous allons vers une source de joie et de bonheur.

Le Bourgmestre de la Ville de Lisbonne Jorge SAMPAIO remit à Madame Lydie POLFER une plaquette d'honneur, au symbole de la Flamme, avant que Joaquim FIEL n'interprêtât un fado poignant de vérité; MONICA, la toute jeune soliste luxembourgeoise, conjointement avec les élèves du Conservatoire, exécuta avec fraîcheur et beaucoup de verve le message «Jiddereen huet eppes», composition due à Jhang LINSTER et Ab van GOOR.

Spécificité et pluralisme

Il appartient au coordinateur général de l'asbl, Claude FRISONI d'exposer l'approche générale de l'année 95, côté culture, avant d'en brosser le tableau des spécificités et particularismes du Luxembourg et de «sa» culture dans le concert des Nations; l'orateur déclara:

Discours de M. Claude FRISONI

Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Notre pays est un pays singulier. Parce que pluriel. C'est un pays unique. Parce que multiple. On dit de lui qu'il est le coeur vert de l'Europe et effectivement? Le Grand-Duché est ouvert. Ouvert par nature, par nécessité, par choix. Il est choeur également, formé par des voix aux accents divers. Il faut croire que ce choeur a du coeur puisqu'au cours de l'histoire il a donné quatre empereurs au Saint Empire Romain Germanique, un morceau de lui-même à la France en 1659, à la Prusse en 1815 et à la Belgique en 1839 et, plus récemment, un père et deux présidents à l'Europe: Robert Schuman, Gaston Thorn et Jacques Santer.

La forteresse de Luxembourg a longtemps été l'objet de convoitises, elle est aujourd'hui envahie par des visiteurs dont les intentions sont pacifiques et qu'elle accueille aussi volontiers qu'elle s'est efforcée autrefois de rester imprenable. Ayant parvenu à conquérir le droit de disposer d'elle même, la ville de Luxembourg a été récemment inscrite dans le patrimoine mondial de l'humanité. Autant dire qu'elle appartient aussi un peu au reste du monde. Ainsi, ce que la force armée n'a pu confisquer, la culture peut le distribuer. C'est un des mystères de la culture. C'est en la partageant qu'on la multiplie, en la diffusant qu'on la renforce.

A une époque où les revendications identitaires cachent trop souvent des réflexes d'exclusion et de repli sur soi-même la communauté luxembourgeoise peut se féliciter d'avoir fondé son originalité sur la pluralité, notamment linguistique.

Je me demande parfois si les langues ont été inventées pour permettre aux hommes de communiquer entre eux ou si au contraire, comme dans la Tour de Babel, elles n'ont pas eu comme objectif premier d'exclure celui qui ne fait pas partie du groupe, qui n'est pas initié au code. Il faut dire que né en France, j'ai d'innombrables fois entendu mes compatriotes prononcer, à l'écoute d'un locuteur étranger, cette phrase bien connue: «il ne peut pas parler français comme tout le monde?» Le Luxembourg n'a pas la prétention d'imposer sa langue au reste de l'Europe, même si cet idiome germanique qui compte des centaines de mots français a des allures d'espéranto moderne. Par contre, la coexistence de trois langues officielles et la pratique quotidienne de trois, voire quatre ou cinq langues différentes permettent l'accès et qui plus est la contribution aux grands courants culturels. La proximité immédiate de trois frontières, la collaboration régulière avec deux Länder allemands, une Province belge et une région française et la présence de commu-



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitent l'exposition "Luxe, Calme et Volupté" au "Casino" à Luxembourg.

nautés non nationales nombreuses justifient la volonté d'oeuvrer à un projet multiculturel.

Ce ne sont pas les différences qui créent les différends, mais l'uniformité qui engendre la morosité.

Ce soir, un chef autrichien, Léopold Hager dirigera un orchestre luxembourgeois, l'orchestre symphonique de RTL, un choeur allemand, le Friedrich Spee Chor de Trèves, des solistes américains dans l'oeuvre d'un grand compositeur anglais, Sir Michael Tippett. Il y a quelques jours, la pianiste portugaise Maria-Joao Pires et la soprano luxembourgeoise Mariette Kemmer ont symbolisé le passage de Lisbonne 94 à Luxembourg 95. Depuis le 6 janvier à Paris, l'adaptation française de la pièce d'un auteur chilien, Marco Antonio della Parra, mise en scène par le

luxembourgeois Frank Hoffman permet la rencontre sur scène de comédiens luxembourgeois, belges et français. Demain, des musiciens luxembourgeois, français, sioux, allemands, belges, des artistes de rue anglais, des cinéastes allemands, des compositeurs portugais, espagnols, italiens, grecs, luxembourgeois, des chefs d'oeuvre de peintres luxembourgeois comme Kutter ou Junius, anglais comme Turner ou français comme Matisse, Bonnard ou Cézanne, donneront en quelques heures un aperçu non seulement de la diversité du programme mais de cette vocation qu'a Luxembourg à être un lieu privilégié de rencontre et de dialogue des cultures.

Au cours de l'année 95, avec le soutien et la collaboration des artistes luxembourgeois, des acteurs culturels, responsables d'institutions d'associations, avec l'appui



Lors de l'ouverture de l'exposition Turner aux Musées de l'Etat

des missions diplomatiques, des représentants des communautés étrangères, des régions voisines de Rhénanie-palatinat, Sarre, Luxembourg Belge et Lorraine, des centaines de manifestations culturelles permettront de démontrer quelle est la vraie richesse du Grand-Duché. De la création mondiale de l'Opéra Elektra du compositeur grec Mikis Théodorakis en collaboration avec le Théâtre Wielki de Varsovie à l'organisation du Festival de la Convention théâtrale Européenne regroupant 25 théâtres qui présenteront des créations d'auteurs dramatiques contemporains en version originale, en passant par le centenaire du cinéma, le Festival de l'Enfance, les grands Festivals de musiques, classique, contemporaine, jazz, folk ou rock, les symposiums internationaux de sculpture, les journées littéraires de Mondorf où près de soixante auteurs, originaires de plus de 20 pays se retrouveront pour débattre des enjeux de cette fin de millénaire, les grandes expositions consacrées à la photo, aux collections du Prince de Liechtenstein, à l'École de Londres, à la création contemporaine des centaines d'événements démontreront notre aspiration à l'édification d'une société multiculturelle. Et cette volonté, cette réalité, ne devraient pas manquer de surprendre. On relève si souvent les difficultés de la construction européenne qu'on en oublie les succès les plus marquants. Nous commémorerons en 95 le cinquanteième de la fin de la seconde guerre mondiale. Je ne suis pas sûr que dans l'histoire, le Luxembourg ait jamais connu cinquante années de paix ininterrompue. Mais je suis convaincu que dans le cadre de l'Europe Unie, le plus petit pays de l'Union, peut, tout en conservant son originalité, sa culture, sa langue, se fondre dans une communauté de plus de 370 millions d'habitants et mériter qu'on respecte la voix qu'il s'est choisie et qu'on écoute la voix qu'il fait entendre..

Cet avenir-là ne se garantit pas uniquement en termes de souveraineté ou de réussite économique, il s'appuie sur un projet culturel ouvert et généreux.

La culture est sans doute le seul domaine d'activité humaine où l'offre précède la demande. Lui conférer un rôle moteur, c'est parier sur l'avenir.

95 arrive à point nommé. Les efforts du regretté Robert Krieps, poursuivis par l'Etat et la ville, la participation des forces vives du pays nous permettent d'espérer que 95 ne sera pas un aboutissement mais un départ, une impulsion, un levier.

Peut-être aussi nos amis et voisins réussiront-ils à ne plus limiter leur vision du Luxembourg à quelques préjugés surtout nourris par la méconnaissance d'une réalité complexe. Quand une touriste luxembourgeoise, en vacances au bord de la mer plonge pour sauver un enfant de la noyade, il se trouve parfois un journal pour ti-

trer «Fait divers au port. L'héroïne venait du Luxembourg». La première campagne de Lux 95 parlait de pièces, de billets de titres et de coffre. Il s'agissait du coffre des musiciens, de titres de livres, de billets de concerts et de pièces de théâtre.

On pourra s'enrichir à Luxembourg en 95, non pas en dormant, mais en regardant, écoutant, sentant. On pourra, pourquoi pas donner une nouvelle signification au mot, argent, née de la rencontre des arts et des gens. L'ancienne forteresse devenue ville aux cents ponts s'attachera à remplir la fonction dévolue à ces ouvrages d'art: relier des berges, des bords, des peuples, des cultures.

En français le mot culture concerne aussi bien le travail de la terre que les disciplines artistiques. Dans les deux cas, il faut préparer le terrain et l'ensemencer. Et qu'il s'agisse des fruits de la terre ou du coeur, c'est quand on s'aime qu'on récolte.

Hommage fut rendu à Melina MERCOURI, comme au regretté Ministre des Affaires culturelles Robert KRIEPS, qui, dès 1985-86, avait posé la candidature de la capitale luxembourgeoise aux rangs des Villes Européennes de la Culture.

Interludes réussis, tout faits de fraîcheur et d'entrain, que ceux présentés par la classe de percussion du Conservatoire municipal, suivi par les danseurs Malou THEIN et Lorenz ORTH, avant que le Ministre délégué aux Affaires culturelles Marie-Josée JACOBS ne prenne la parole:

Discours de Mme Marie-Josée JACOBS

Altesses royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

(1) C'est pour moi un grand privilège, dans mes fonctions de Ministre délégué aux Affaires culturelles et de Président de l'a.s.b.l. Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995, de pouvoir vous adresser ces quelques mots de bienvenue et de remerciement:

Merci, Altesses royales, d'être des nôtres: votre présence ici et le patronage que vous avez bien voulu accorder pour toute l'année culturelle, est pour nous un grand encouragement et un grand honneur.

Merci à vous toutes et tous d'être présents parmi nous pour l'ouverture officielle de Luxembourg, Ville européenne de la Culture, 1995.

Merci aussi à celles et ceux, ici présents ou non, qui nous ont aidés à organiser cet-

te année culturelle: depuis la création des Villes européennes de la Culture par le Conseil des Ministres en 1985, Luxembourg est la 3^e ville, après Glasgow et Lisbonne, à présenter un programme qui s'étend sur toute une année.

(2) Un des buts de l'initiative Ville européenne de la Culture est de faire découvrir à ses partenaires de l'Union européenne les différentes formes d'expression de sa propre culture.

Affirmer son identité propre et en même temps parler des différences culturelles peut très bien se comprendre dans cet esprit de tolérance que l'ONU met en relief pendant cette année 1995. Le projet que nous poursuivons avec notre année culturelle s'inscrit dans cet esprit de tolérance car nous essayons de comprendre l'autre dans son altérité, ou comme le dit Roger Garaudy, dans Parole d'Homme:

«Un véritable dialogue des civilisations ne commencera que lorsqu'on considérera l'autre homme comme ce qui me manque pour devenir pleinement homme, et comme un interlocuteur dont j'ai quelque chose à apprendre... L'humanité n'est pas une aventure solitaire. C'est une conquête de la communauté.»

Cette conquête de la communauté répond d'ailleurs parfaitement au concept de culture que l'UNESCO a défini en ces termes en 1982: «(La culture) englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances.

Pour nous l'indifférence, l'exclusion et l'intolérance sont les fléaux modernes que la culture peut raisonnablement combattre. Car la culture, c'est aussi la façon dont nous vivons avec nos concitoyens: elle nous interpelle dans notre vie de tous les jours et nous incite, d'abord et avant tout, à nous situer face à nous-mêmes et face aux autres. La pratique de la culture doit être créatrice de respect devant l'autre et ses valeurs. En ce sens, elle peut devenir un rempart devant toutes sortes de fanatismes, être un garant des valeurs démocratiques.

Le programme d'une année culturelle, au-delà des moments d'émotion intense, de communion dans le plaisir procuré par les arts, des rencontres qu'il rend possibles, se doit aussi de toucher à des questions que nous ne résoudrons peut-être pas, mais qu'il est important de garder présentes à l'esprit.

C'est pourquoi je suis particulièrement fière que le Conseil des Ministres chargés des Affaires culturelles ait décidé, en novembre 1993, de jumeler la ville de Nicosie à Luxembourg, Ville européenne de la Culture, 1995. Le mois culturel européen 1995 aura lieu à Chypre, du 15 septembre à la fin octobre 1995. Cinq ans

après la chute du mur de Berlin, la Ville de Nicosie est désormais la seule ville européenne à être coupée en deux, par cette fameuse green line depuis l'invasion de l'île, il y a 21 ans, par l'armée turque.

Je forme des vœux pour que les manifestations culturelles communes – qui sont par essence des manifestations pacifiques – créent une nouvelle prise de conscience et aident à trouver une solution qui pourra satisfaire les habitants de l'île.

(3) On nous a dit qu'il ne faut pas avoir froid aux yeux pour vouloir concourir avec les dix autres villes européennes qui ont déjà organisé leur année culturelle. Il est un fait que toutes les villes qui nous ont précédés – comme d'ailleurs celles qui vont suivre – sont autrement plus grandes et plus puissantes que Luxembourg. Mais vous savez que le Luxembourg et sa capitale ont toujours su trouver des solutions originales: vous ne serez pas étonnés d'apprendre que, – modestes comme nous sommes – nous avons décidé d'étendre la programmation de l'année culturelle au-delà des limites de la capitale, au reste du pays et même, à certaines villes du transfrontalier. La vertu des petits peuples est peut-être aussi de savoir motiver les compétences et les bonnes volontés pour mener à bien une tâche qui leur paraît en valoir la chandelle.

Notre pays vit un peu l'Europe en préfiguration. Je m'explique: avec ses 400.000 habitants, le Luxembourg, tout en étant le plus petit partenaire des pays-membres de l'Union européenne fait figure de pionnier. Avec 31 % d'étrangers résidant sur son territoire, – plus de 50 % dans la capitale – le Luxembourg peut se vanter d'une longue tradition de vie en commun avec des hommes et des femmes non originaires de ses terres.

(4) Le Luxembourg tire sa richesse culturelle et matérielle de cette cohabitation et de cet art de vivre dans l'unité les diversités de sa propre culture et de celles des autres pays. L'identité luxembourgeoise s'est forgée et se forge encore continuellement au contact des différentes cultures auxquelles la nôtre a été et est confrontée et elle s'en porte bien.

J'en veux pour preuve notre langue à nous, le luxembourgeois, notre lëtzebuergesch. Une boutade française dit qu'une langue est un dialecte qui a réussi. Expression de notre spécificité culturelle, parlée et écrite par quelque 300.000 personnes – dont d'ailleurs de plus en plus d'étrangers –, la langue luxembourgeoise ne se trouve nullement menacée par la coexistence, sur son territoire, du français et de l'allemand. C'est peut-être là un des traits marquants de notre culture, que les Luxembourgeois s'expriment tous dans les trois langues officielles du pays, le luxembourgeois, l'allemand, le français.

Mesdames, Messieurs, vous me permettez de continuer en luxembourgeois:

(5) Dir Dammen an dir Hären,

Virun engem Mount as de Rapport erauskomm, deen am Opdrag vum Réseau vun der Kulturstied a mat Hëllef vun der europäescher Kommissioun vu Bréissel probiert e Vergläich opzustellen tëschent den 10 éischte Stied, déi vun 1985 bis 1994 hir Kulturstad organiséiert hun.

Niewent ville verschiddenen Informatiounen iwwer den ökonomeschen Impakt vu kulturelle Manifestatiounen, iwwer di nei Kulturindustrien an iwwer eng nei Definitioun vu Kulturtourismus, weist dëse Rapport awer och, datt et nët een eenzege Modell gëtt fir esou en Evènement ze organisieren, mä datt jiddereng vun den 10 Stied et bis elo fäerdegbruecht huet hir Spezifisitéit, hir Egestännegkeet mat an dësen europäeschen Dialog eranzubringen.

Lëtzebuerg huet ganz bewusst säi Programm opgebaut op dat wat zënter Joër an Dag besteet. Dat as gudd esou, well et gouv e kulturellt Liewe viru 1995, an et wäert e kulturell Liewen no '95 gin!

Mir hun d'Chance eng ganz lieweg Kulturszen ze hun, an der Stad an am ganze Land. Mir hun eng Dose staatlech a städtesch Kulturinstituter, vill Künstler, kulturell Schaffend a kulturell Associatiounen, déi sech fir en dynamescht Kulturliwien asetzen. Mir mengen och datt di Mëschung aus Künstler vu Lëtzebuerg an aus dem Ausland, awer och di nei Méiglechkeeten vun internationale Koproduktiounen dem Professionalismus hei am Land e gutt Stéck weiderhëlafen.

(6) Gewëss, mir stin haut eréischt am Ufank vum Kulturjoër, a villes bleiwt nach ze beweisen. Trotzdeem dierfe mer soën, datt hei am Land souvill gudd Wellen, souvill Kompetenz an Talent wéi nach ni zesummegebroë gi sin, fir datt dëst Joër e Succès gët.

Et as schons esou, datt esou e mageschen Datum wi d'Kulturjoër 1995 de Virdeel huet, datt villes doduerch méiglech gët: d'Regierung huet z.B. kuurzfristeg decidéiert, fir de Casino an der Enneschtgaas, de fréiere Foyer européen, ze restaurieren fit datt di grouss Ausstellungen, wéi z.B. Luxe, Calme et Volupté do kënne an engem schéine Kader gewise gin. Ganz bewost as an dene leschte Joëren a kulturell Infrastrukturen investéiert gin, well mer wëssen, datt si eng wichteg Basis sin fir d'kulturellt Schaffe vun engem Vollek.

Mir sin dofir frou, datt eng Rei méi grouss Infrastrukture fäerdeg gin: de Lëtzebuerg Literaturzentrum zu Miersch, den neie Naturwëssenschaftleche Musée am Gronn, de Musée vun der Stad Lëtzebuerg am ale

Conservatoire, d'Promenade 1.000 Jër Geschicht an 100 Minuten, asw.

Eng Rei aner Projeën sin um gudd Wee, wéi z.B. de Centre culturel de Rencontre Neimünster an e puer regional Kulturzentren uechtert d'Land.

Mir si natiirlech besonnesch houfreg, datt op Initiativ vun der Regierung, d'UNESCO viru kurzem decidéiert huet, fir d'Alstad an d'Fortifikatiounen vun der Stad Lëtzebuerg op hir Lëscht vum patrimoine mondial opzehuelen.

(7) Zum Schluss, nach e perséinlecht Wuert: di Leit, déi mech kënne, wëssen datt ech d'Saachen esou soën, wéi ech se denken. Duerfir giww ech gär all denen, déi bei dene Virberedungen, déi zënter 3 Joër am gaang sin, gehollef hun e groust Kompliment maachen! Perséinlech hun ech duurch di vill Gespréicher a Kontakter mat de Künstler, Kulturschaffend a mat dene ville Leit, déi kulturell interesséiert sin, e ganz neien Zougank zur Kultur kritt. Kultur as wirklech eppes wat mat eisem Alldag ze doën huet, a wat eis, jonk a manner jonk, niewent Respekt ee virun deem aneren, och nach Freed a Satisfaktioun bréngt!

Altesses royales,
Exzellenzen
Dir Dammen an dir Hären,
Léiw Frënn,

D'Joër 1995 gëtt e ganz besonnescht Joër a mir frëen eis drop! Ma mer wëssen och: no 95 kënnt 96! Ech si ganz zouversichtlech, datt di Kontakter, di nei Iddien a Frëndschaften, déi fir 95 an während dem Joër 95 gebuer gin, erhale bleiwen. Sou wi ech och sécher sin, datt eng Rei Errungenschaften, gesetzlech Mesuren a finanziell Effortën – déi nët ëmmer su einfach durczesetze sin – der Kulturwelt no 95 erhale bleiwen, zum Gudd fir eis Künstler, Kulturschaffend, Kulturinstituter an eis selwer!

Et misst och esou sin, datt di vill Leit, op alle Plazen, an der Stad an am Land, déi beim Kulturjoër matmachen, sech erëmfannen a weider zesumme schaffen. An deem Sënn wënschen ech iech, an eis all zesummen, e flott Kulturjoër 1995!

Merci!

Dans son allocution très remarquée, le Maire de la Capitale lousitaine esquissa l'héritage culturel de la Ville d'Athènes, matérialisé par «le témoin symbolique du flambeau culturel qui va briller dans cette ville de Luxembourg.» Nous reproduisons l'allocution dans son intégralité:

Discours de M. Jorge SAMPAIO

Altesses Royales, Messieurs les Ministres, Messieurs les Ambassadeurs, Madame le Maire de Luxembourg, Messieurs les Maires, Chers Collègues, Madame le Directeur Général, Monsieur le Coordinateur Général, Mesdames, Messieurs,

Penser l'Europe signifie depuis toujours une réflexion sur l'espace de la création culturelle, l'exaltation de la grande aventure de l'esprit à la découverte des mystères que sont les hommes et le monde. La culture est dans ce contexte, un bien communautaire auquel nous apprenons à accorder de plus en plus de valeur.

C'est dans cet esprit que les pays de la Communauté Européenne ont adhéré, en novembre 1983, à l'idée de Melina Mercouri de célébrer chaque année l'importance de la culture par la nomination successive d'une «Capitale Européenne de la Culture».

Le Traité de Maastricht, qui est entré en vigueur en août 1993, reconnaît pour la première fois dans l'histoire des Communautés, la Culture comme sujet d'importance communautaire.

La Renaissance, l'Humanisme et le Siècle des Lumières sont autant d'exemples qui montrent que les cultures européennes ont réussi à s'affirmer tout en atteignant un caractère universel. Mais l'héritage culturel fondamental qui a marqué et personnalisé l'Europe a commencé en Grèce.

La ville d'Athènes, la première des «Capitales Européennes de la Culture» en 1985, a fait preuve de la force pionnière de ce qui est aujourd'hui une des manifestations les plus visibles de l'engagement pris en commun par les pays communautaires en faveur de matières culturelles. Dix villes ont ainsi déjà accueilli et organisé cette initiative en concrétisant une idée qui a donné lieu à des résultats extrêmement positifs.

D'une manière différente, Athènes, Florence, Amsterdam, Berlin, Paris, Glasgow, Dublin, Madrid, Anvers, et, l'année dernière Lisboa, ont atteint l'objectif d'affirmer la citoyenneté européenne en soulignant l'importance de cultures nationales dans le respect de leur diversité par l'ouverture aux pays de l'Est et aux autres continents, par la protection du patrimoine historique et la promotion de la culture contemporaine dans ses formes les plus diverses.

Nous savons aujourd'hui à quel point la culture peut être non seulement un élément de cohésion prioritaire, mais également un facteur économique de plus en plus important. La culture se développe surtout dans les villes. Les industries culturelles, les professions artistiques, l'ac-

croissement des loisirs, l'utilisation de nouvelles technologies, l'affirmation du tourisme en tant que fin culturelle en soi et l'élargissement du concept de culture, qui entre en dialogue avec la science font de la culture un thème à la mode, mais avant tout un champ d'intervention qui exige professionnalisme, sérieux et dévouement.

C'est de cette manière que nous avons compris la culture à Lisboa et c'est ainsi que nous l'avons réalisée.

Lisboa, Capitale Européenne de la Culture '94, a mis sur la récupération du patrimoine, et par la-même sur la continuité des résultats d'une année placée sous le signe de la capitale culturelle européenne. Le fait d'avoir accordé une priorité à la diffusion internationale de nos programmes culturels, ainsi que l'augmentation sensible du tourisme indirect ou directement associé à l'année européenne de la culture, ont démontré les possibilités de cette initiative. Lisboa '94 nous a ainsi obligés à porter notre regard sur le monde et à inviter le monde à nous regarder. La programmation de Lisboa '94 dans les différents domaines artistiques et culturels a amené un million et demi de Portugais et d'étrangers à assister aux activités proposées. Entre les mois de février et de décembre, Lisboa a reçu des centaines de spectacles, différentes expositions, des festivals et des réunions internationales. L'édition de catalogues et de livres et l'investissement dans la promotion des artistes de la nouvelle génération ont également trouvé leur place dans la programmation.

Nous avons souhaité que Lisboa '94 fût une occasion de choix pour rendre hommage à la Ville et à la Démocratie, en montrant que la ville est le lieu par excellence de la création humaine, qui bouge et qui se transforme par le processus de la participation et de la solidarité, et que de ce fait est naturellement liée à la participation démocratique. Chaque citoyen décide de sa conception du bonheur, mais la concertation sociale que représente la ville conduit naturellement à la multiplication des offres et des choix possibles.

La Capitale Européenne de la Culture est un programme qui doit être envisagé avec lucidité.

Une ville «Capitale Européenne de la Culture» n'est pas capitale uniquement par le titre qu'elle porte. Mais la force de l'engagement mis en oeuvre pour sa réalisation peut rendre notre regard capital. C'est pour cette raison que nous félicitons le Luxembourg d'avoir assumé l'organisation de la Ville Européenne de la Culture 1995.

Le Portugal est par tradition un pays ouvert sur le monde, et ses citoyens en sont des ambassadeurs discrets et responsables qui marquent une certaine manière d'être.

C'est le cas au Luxembourg où les liens de notre intégration européenne se concrétisent par la présence de nombreux Portugais qui y résident. En accueillant de manière si chaleureuse ces citoyens, le Luxembourg représente un exemple d'ouverture au multiculturalisme et à la diversité. En ce moment marqué par des conflits internationaux du lointain Timor-Leste à la Bosnie-Herzégovine proche, un chemin a cependant été créé qui pourra apporter aux différents peuples qualité de vie et paix. Nous savons que la «Capitale Européenne de la Culture» est un moyen efficace dans le processus de connaissance mutuelle dans lequel nous sommes engagés. En choisissant Monsieur Jacques Santer comme Président de la Commission Européenne, l'Union Européenne a reconnu la capacité médiatrice du Luxembourg. Nous sommes convaincus que cet esprit de dialogue, que l'on associe à votre pays, sera présent dans la programmation culturelle de 1995.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un projet spécifique parmi la foule de manifestations qui se dérouleront tout au long de cette année culturelle, et qui implique quelques municipalités européennes, à savoir l'Exposition «HISTEURO '95», qui présentera des documents et des photos sur l'histoire de ces villes. La Mairie de Lisboa a le plaisir de participer à cet événement qui aura le mérite de présenter ces villes et leurs pays respectifs sous un aspect hors du commun.

Je saisis également cette occasion pour vous annoncer que Lisboa, qui recevra la dernière exposition internationale du siècle, fera également de l'EXPO '98 un moment fort au niveau de la rencontre des cultures. Le thème qui a été retenu pour l'EXPO '98, «Les Océans», montre à quel point le Portugal, pays de vocation et d'histoire maritime, va essayer de continuer à contribuer au rapprochement européen, un des moyens principaux susceptibles d'assurer à l'Europe un rôle de protagoniste au XXI^{ème} siècle.

C'est pour moi un grand honneur, en ce jour de l'inauguration de la «Ville Européenne de la Culture 1995», de remettre au Luxembourg, au nom de la Ville de Lisboa, cette plaquette, témoin symbolique du flambeau de la culture européenne qui va briller cette année dans cette ville.

Merci.

«Symbole d'Espoir», composition due à Pierre NIMAX sr., constitue un poème symphonique pour grand orchestre d'harmonie, orgue, trompette et chœurs, admirable description des états d'âme humains, brillante exécution par Pierre NIMAX jr. et l'ensemble vocal du Conservatoire. La séance s'est clôturée sur un tableau éclectique culminant dans,

– Europe oblige –, l'Hymne européen «An die Freude», image poignante qui ajouta à la présentation- évocation cinématographique, d'une très belle qualité technique. Et tout se termina par le très traditionnel, mais combien chaleureux vin d'honneur, où les échanges personnels pointaient dans la direction de dire: un départ «Lux 95» réussi...

«A child of our time»

Le grand Orchestre symphonique de Radio-Télé Luxembourg, placé sous la baguette de Léopold HAGER avait attiré l'assistance des très grands jours au Théâtre municipal pour l'oeuvre de Michael TIPPETT.

Les solistes en lice furent Roberta ALEXANDER, soprano, Alison BROWNER, le magistral alto, le ténor Danon EVANS et la basse Johannes von DUISBURG, prestigieux solistes auxquels les exquis chœurs Friedrich-SPEE de Trèves prêtèrent leur concours. L'oratorium, permettant d'être à l'écoute des choses, constituait en lui-même un exemple type d'école; le compositeur, entre temps nonagénaire, se base sur le roman «un enfant de notre temps» de Ödön von HORVATH. L'oeuvre musicale date des années 1939 à 1941, donne des réminiscences sur la «Kristallnacht» et projette implicitement une belle partie des ombres de la très sombre période englobant les affres de la Seconde Guerre mondiale. L'oeuvre s'adressant essentiellement aux auditeurs du XX^e comporte des passages et idées artistiques propres à d'autres compositeurs d'époque, entendons les BRITTEN, LUTOSLAWSKI, MESSIAEN ou autre SCHOSTAKOWITCH; il reste bien vrai que l'oeuvre en elle-même extériorise un caractère bien personnel, bien interprété par l'Orchestre de RTL, comme par les solistes en scène: belle balance et pleine sonorité au niveau des Choeurs Friedrich-SPEE, sous la direction de Martin FOLZ. La pleine mesure de l'interprétation adéquate, – particulièrement rémanente aux parts «spirituals» – revint aux solistes de la soirée... Belle interprétation, souvenir précieux, beau prologue à «Luxembourg 95» en vérité. Et ceci ne devait pas encore être ni le seul, ni encore le dernier... Le Premier Ministre Jacques SANTER fit une allocution très remarquée sur les Villes-Phares de la Culture, avec des considérations personnelles, multiples; en substance:

Discours de M. Jacques SANTER

Altesses royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

(1) Permettez-moi de vous dire la joie et la satisfaction que ressent actuellement le



Ouverture du XVII^e Festival Max Ophüls, avec l'actrice luxembourgeoise Germaine Damar

Premier Ministre et Ministre des Affaires culturelles du Luxembourg: nous sommes en train d'inaugurer l'événement Luxembourg, Ville européenne de la Culture 1995 par tout un week-end de festivités dans différents lieux publics et ouverts pour toucher un public le plus vaste possible. Ce soir, l'Orchestre de RTL, sous la direction de son chef, M. Leopold Hager interprétera "A Child of our Time" de Sir Michael Tippett.

L'année 1995 fêtera le 50^e anniversaire de la fin de la 2^e guerre mondiale; elle a été proclamée par l'ONU comme l'année de la tolérance et les Ministres de la Culture ont fait de Luxembourg en 1995, la Ville européenne de la Culture.

Une année nouvelle est souvent symbole d'espoir pour des lendemains plus paisibles, souvent aussi symbole de départs que nous ne soupçonnions pas: 1995 prend, pour moi, une dimension tout à fait particulière par le fait que j'ai été sollicité pour assumer le rôle de chef d'orchestre européen.

(2) Peut-on être de plusieurs lieux et de milieux à la fois? Cette question que l'on peut poser à l'occasion d'un départ est pertinente, non seulement pour un homme politique tenté parfois par vouloir souhaiter le don de l'ubiquité, mais elle est pertinente aussi parce qu'elle est devenue une question existentielle pour de nombreux hommes et femmes, membres d'une société pluriculturelle comme la nôtre. Nous n'assistons non seulement à un éclatement des rôles traditionnels tenus par les femmes et les hommes de notre société – et la récente Année de la Famille a réussi à aiguïser notre conscience sur les identités changeantes des familles – ce qui plus est, nous sommes de plus en plus confrontés à de grandes migrations à l'intérieur de l'Europe, que ce

soit pour des raisons économiques ou des raisons politiques.

Nous devons apprendre à gérer une multiplicité d'identités à l'intérieur de notre société nationale. La modernité n'entraîne pas l'homogénéité de toutes les cultures, écrit Dominique Schnapper, elle impose à toutes les cultures – dont les cultures nationales – d'intégrer et de réinterpréter, selon leur tradition, certaines constances liées aux exigences de la modernité technique et économique. (...) Dans tous les cas, la nation démocratique doit s'efforcer de combiner l'unité politique indispensable avec le droit légitime des populations à maintenir ou à créer des formes culturelles particulières.

(3) Je suis convaincu, que la culture devient essentielle à un moment de l'histoire de l'humanité où beaucoup de certitudes semblent ébranlées: en pratiquant la culture, l'homme peut trouver un sens à son existence. La fréquentation de la beauté peut affiner chez chacun de nous la sensibilité à ce qui est beau, à ce qui est vrai et à ce qui est bon.

Pourtant, Rien n'est jamais acquis à l'homme, ni sa force, ni sa faiblesse, écrit Louis Aragon. Nous devons donc accepter de nous laisser interpellé par la vie. J'aurais tendance à dire, que si ma devise a toujours été *suaviter in modo, fortiter in re*, c'était aussi pour cultiver la *disputatio*, ou si vous voulez, l'art de bien se quereller. Cette *disputatio* n'est pas une lutte violente et stérile pour imposer son opinion à l'autre, mais elle doit être un examen et une discussion animés du désir de mieux comprendre l'autre.

La discussion avec nos semblables nous apprend en effet tous les jours que la vérité est multiforme et qu'elle offre beaucoup de facettes à découvrir. On ne sau-



rait exagérer, dans cette recherche de vérité et d'humanisme, le rôle de l'artiste, de l'homme culturel en général: l'artiste est par essence celui qui, parce qu'il a souvent une sensibilité à fleur de peau, voit ou sent la réalité de façon originale et différente. Ou, comme le disait Victor Hugo, il a les pieds ici, les yeux ailleurs: il pose les questions qui mettent en évidence des aspects du réel que nous ne soupçonnions pas. En ce sens, il risque de déranger ceux qui s'enferment dans leurs certitudes, mais il aura pu apprendre à certains d'entre nous à mieux regarder et à mieux écouter.

En ce sens, la pratique de la culture est exemplaire de l'apprentissage de la vie. Mieux: le processus de création apparaît au moins aussi important que le produit fini ou l'oeuvre enfin achevée; la question qui dérange, au moins aussi riche de sens que la réponse toute faite. Peut-être est-ce la leçon de la culture: le chemin qui mène à l'étape peut valoir l'étape elle-même, car ce chemin nous permet d'exercer nos capacités d'écoute et de dialogue, et, partant, de découverte de richesses jusque-là insoupçonnées.

Mesdames, Messieurs,

Voici les quelques idées que je voulais vous dire au début de cette année culturelle. Je me réjouis maintenant d'être, comme vous toutes et tous, a child of our time!

Merci de votre attention!

LUXE, CALME ET VOLUPTÉ

Le «Casino des Bourgeois», Rue Notre-Dame, antérieurement «Foyer Européen», -Bâtisse rénovée de fond en comble-, offrit son nouveau cadre à une exposition de très grande «classe», appelée qu'elle fut-,

du 14 janvier au 26 mars - à héberger 242 oeuvres en catalogue, dont 150 peintures et quelque 100 gravures des artistes BONNARD, CEZANNE, GAUGUIN, VAN GOGH, RENOIR, ROUAULT, TOULOUSE LAUTREC, VALLOTTON et VUILLARD, oeuvres hautement représentatives de l'époque 1880 à 1920.

Soulignons que ce fut le Suisse Urs RAUSSLER, promoteur des Halles de l'Art nouveau à Zurich, comme de «Renn Espace d'Art Contemporain, qui tint à implanter ladite collection au Casino, lieu qu'il qualifia de «construction sans prétention» avec «un charme extraordinaire»: dont acte! Subsidièrement la partie vitrée de l'édifice, - communément qualifiée «d'aquarium»- permet aux amateurs d'art d'avoir belle vue sur une partie verte de la ville...

La majeure partie des oeuvres exposées proviennent de collections privées, dont essentiellement celle de la Famille HAHNLOSER-BÜHLER de Winterthur, qui acquit quelque 1000 oeuvres de REDON, BONNARD et VALLOTTON au début de ce siècle; les CEZANNE et RENOIR sont propriété de la Famille BROWN-SULZER (Ch).

L'exposition en elle-même permet un approfondissement précieux et riche de l'époque plus communément qualifiée d'impressionnisme-post, l'époque elle-même ayant connu ses plus beaux fleurons de 1874 à 1886, par huit expositions publiques notoires à PARIS et qui a pratiquement marqué la rupture de l'art moderne avec l'académisme officiel: impressions fugitives, mobilité des phénomènes plutôt que l'aspect stable et conceptuel des choses; on notera que le qualificatif de post-impressionnisme remonte à l'année 1910, où, à la Galerie GRAFTON à Londres, Robert FRY créa le concept, lignée au centre de laquelle se retrouvèrent VAN GOGH, GAUGUIN et CEZANNE.

Plus de 61.869 amis de l'art soit 997 en moyenne par jour, ont admiré le choix exquis offert au Casino, nombre particulièrement impressionnant, si l'on pense que l'Exposition William TURNER, aux Musées nationaux, en attirait près de 13.000; le record de ce siècle- difficilement «battable» - restera celui enregistré par les 113.860 admirateurs et visiteurs qui «vécurent» l'exposition installée aux halles Victor Hugo à Limpertsberg, dans le cadre du 150^e Anniversaire de l'Indépendance du Luxembourg, d'avril à octobre 1985...

Initiation musicale aux cultures du monde

Fondé en 1977, dans le but de promouvoir par des manifestations de tout genre, le FOLK-MUSIC dans toute sa diversité, le FOLK-CLUPP a survécu, après maintes péripéties, aux difficultés financières et autres: 177 programmes sont à leur actif avec plus de 200 groupes ou ensembles.

Programme riche de leur part encore en 1995, ayant débuté dès janvier 95 avec TAKINI, une troupe de danseurs, de musiciens et de chanteurs venant de la réserve indienne de PINE RIDGE au Dakota du Sud; le thème artistique majeur s'articule autour de la bonne entente que recherche l'homme avec la nature, subsidiairement des structures sociales, finalement la convivialité, l'entente entre femme et homme.

ALTAN, autre spectacle mettant en scène une troupe irlandaise avec un choix particulièrement riche de ballades et de chansons en gaélique, s'accompagnant du «fiddle», instrument auquel est soutiré un rythme plein de mordant et de vigueur.

HÖLDERLIN EXPRESS couvre un amalgame d'inspirations très diverses du Moyen-Age, du Balkan, de la musique classique, ainsi que de rythmes bretons et irlandais, s'accompagnant d'éléments de jazz: folk traditionnel, rock et pop.

KOCANI ORCHESTRA et LES KLEZMATICs, finalement la NUIT des GITANS, à la «Zeltstaadt» en mai, complèteront ce programme, tout fait de richesses, d'entrain et de savoir-faire.

«Kultur Pur»: diversité

Janvier avait débuté sur un programme particulièrement riche, côté animation culturelle des quartiers de la ville: si 2.500 visiteurs ont visité dès l'ouverture, l'Exposition «Luxe, calme et volupté», pas moins de 3.700 ont passé les portes du Musée national d'Histoire et d'Art pour la rétrospective Joseph KUTTER; à PFAFFENTHAL, au Sang a Klang», on affichait «complet» dès le début de la séance, il en fut de même à un beau concert en l'Eglise Saint-Michel, où «Dullemajik» s'est produit, en son 20^e anniversaire, alors que «BLACK BEAUTY», à la grande

halle de la gare centrale faisait fureur. Une bonne dizaine de groupes instrumentistes s'étaient donné rendez-vous pour une animation des quartiers, groupes très divers, aux techniques consommées: Citons les «Brigades d'intervention musicale», promues par «Jazz am Minette», et qui circulaient dans tous les coins et recoins de la ville, semant musique et gaîté; «Street Theatre», un spectacle tout fait de finesses, était au rendez-vous, suite à une initiative de la «Natural Theatre Company». La Cinémathèque de la ville invitait à sa «Porte ouverte», où essentiellement Charlie CHAPLIN et les courts-métrages du cinéma muet furent à l'honneur. «Euromedley» avec les «Troatterbattien», aux quartiers de la gare centrale, présentée par le son et l'image, mille particularités et autres facettes des partenaires européens. Et les promoteurs d'annoncer qu'ils remettront cela en plus claire à la «Zeltstaadt», le 21 juin prochain, Plateau du Saint-esprit.

Au No 13 de la Rue Notre-Dame, au «SHOP 95» finalement, on offrit, en avant-première, les créations artistiques côté «souvenirs»: T-Shirts, cravates, fichus, pin's, puzzles, livres et catalogues, dont essentiellement celui de «Luxe, Calme et Volupté», un volume bien fait et de très haute valeur documentaire.

«Vie sur scène» et Rétrospective J-Pierre JUNIUS

Un de nos peintres les plus prisés, J-Pierre JUNIUS, septuagénaire, a été présenté au «Tutesall» dans toutes les richesses d'une vie faite de peintures; il fut intéressant de suivre l'évolution de ce peintre «travailleur» et inspiré. Les formes par les couleurs, les sentiments et les sensations, l'actualité vécue ou sentie, où la musique qui accompagne l'artiste dans son travail, déteint sur l'oeuvre, de même que la poésie qu'il porte en lui-même. Couleurs luisantes, s'entremêlant avec des tonalités plus sombres, bases, où le figuratif et l'abstraction s'unissent pour une extraordinaire richesse, au fil des années. Si JUNIUS offre des couleurs vives et riches, – des accents rouges, des «tonalités» bleues changeantes et le blanc, beaucoup de blanc, souvent opaque, mais par intermittence également filtré-, le noir est venu s'ajouter à la palette du peintre, dans les paysages, comme dans les natures mortes.

Au Théâtre municipal, une exposition peu commune eut pour sujets la «vie sur scène», souvent caractérisée d'illusions: «Un spectacle permet la fuite de la réalité, offre des sensations fortes, et introduit dans un monde, où passions et émotions priment. Le public, regagnant son foyer, emporte les moments les plus touchants, les plus exquis, les plus réussis ou les plus provocants.»

John REIS, le photographe attiré du Théâtre municipal de la Ville, reproduit une

belle palette de scènes théâtrales; Vera van GLASNER-OSTENWALL, artiste native de Prague, a été attirée par le Festival de SALZBOURG, alors que Thierry FABER s'est fait «régisseur» du grand orchestre de Radio-Luxembourg; Pierre REINARD y ajoute finalement le concret à l'abstrait, sinon le mystique, par des sculptures en bois, d'une très belle homogénéité.

XVII^e Festival Max OPHÜLS

Coup d'envoi au Cinéma MARIVAUX, du Festival Max OPHÜLS, le XVII^e du nom, promotion rayonnante du jeune film allemand, manifestation d'envergure qui s'inscrivait également dans le Centenaire du Cinéma; et pour cette année 1995, le Festival OPHÜLS s'était «exilé» de Saarbrück à Luxembourg, pour trois journées.

Jacques SANTER, Premier Ministre, dans son allocution introductive, souligna l'importance de la coopération et de l'échange entre la Sarre et le Luxembourg dans le domaine des médias; si les médias, la communication et l'information figuraient parmi les secteurs économiques typiquement «d'avenir», avec un potentiel de croissance énorme, la création et l'ampliation des efforts et techniques en lice seraient créateurs, subsidiairement, de nombreux emplois. D'où valeur accrue... Le programme MEDIA, touchant à sa fin cette année, devrait être consolidée dans un système prolifique destiné à «une promotion active et créative des industries européennes du cinéma et de la télévision».

Discours de M. le Premier Ministre Jacques SANTER:

Eröffnung Max Ophüls Preis 1995

Liebe Gäste, liebe Filmfreunde,

Es ist mir als Schirmherr des 17. Max Ophüls Preises eine besondere Ehre, das renommierte Festival hier bei uns in Luxemburg empfangen zu dürfen.

Diese Filmfestspiele sind nicht nur Teil der offiziellen Eröffnungsveranstaltung zu «Luxemburg Kulturhauptstadt '95», sondern sie läuten ebenfalls die Feierlichkeiten zum 100jährigen Bestehen des Kinos ein. Durch die Eröffnung des Max Ophüls Preises hier in Luxemburg wird die Wichtigkeit, die der 7. Kunst im Rahmen des Programmes zur Kulturhauptstadt beigemessen wird, hervorgehoben. So würde es mich freuen, wenn Sie das überregionale Interesse, das Sie heute durch Ihre massive Präsenz diesem hochrangigen Filmereignis in Europa bekunden, auch auf weiteren Veranstaltungen im Rahmen des Kulturjahres in Luxemburg zum Ausdruck bringen könnten.

Daß das Max Ophüls Festival überhaupt in Luxemburg eröffnet werden kann, ist nicht nur auf den Einsatz einzelner begeisterter Filmfreunde in Luxemburg zurückzuführen, sondern war vor allem durch die Flexibilität und Aufgeschlossenheit der saarländischen Veranstalter möglich, die sich spontan dazu bereit erklärt haben, einen Teil des Programmes nach Luxemburg zu verlegen.

Diese gute Zusammenarbeit zwischen den einzelnen Partnerländern zeichnet aber schon seit vielen Jahren die im Herzen Europas liegende Großregion Saar-Lor-Lux aus. Hier wird beispielhaft vorgeführt, was eine vorbildliche interregionale Kooperation bedeutet. Somit bildet dieser Großraum heute schon eine feste Grundlage für das Europa der Regionen von morgen, denn «Kultur ist Zusammenarbeit», wie schon der amerikanische Philosoph Henry George meinte.

Gerade auf kulturellem Gebiet und vor allem im Medienbereich sind die Beziehungen zwischen Saarbrücken und Luxemburg besonders intensiv.

Dies ist um so wichtiger, als der Bereich Medien, Kommunikation und Information einen der wichtigsten, zukunftssträchtigen ökonomischen Sektoren darstellt, mit enormem Wachstumspotential, insbesondere hinsichtlich der Schaffung neuer Arbeitsplätze.

Um die Möglichkeiten der audiovisuellen Industrie voll auszuschöpfen und die Informationsgesellschaft bestmöglich zu gestalten, müssen aber sowohl auf nationaler wie auf europäischer Ebene die richtigen Rahmenbedingungen geschaffen werden.

Mein Land hat in den letzten Jahren mittels verschiedener Unterstützungsmaßnahmen versucht, die Film- und Fernsehproduktion anzukurbeln. Auf europäischer Ebene sollte ebenfalls das MEDIA-Programm, das zwar dieses Jahr ausläuft, aber erneuert werden soll, so gestärkt werden, daß es zu einer effizienten und konstruktiven Unterstützung der europäischen Programmindustrie wird, zu einem System also, das es ermöglicht, eine aktive und kreative Förderung der Kino- und Fernsehindustrie zu bilden.

Denn Europa muß sich bemühen, die Ausstrahlung der europäischen Kultur positiv zu gestalten und zu gewährleisten, um auf dem Weltmarkt wieder als Programmindustrie eine wesentliche Rolle zu übernehmen. Im Rahmen des Max Ophüls Preises wird jedesmal der Preis des saarländischen Ministerpräsidenten verliehen. Ich würde einem dieser Filmemacher auch einmal einen amerikanischen OSCAR wünschen.

Das europäische Kino kennt wahrlich noch so manche Probleme, die es zu bewältigen gilt. Das war jedoch nicht immer so. Ich möchte jetzt aber nicht im einzel-

nen diese Schwierigkeiten aufzählen, doch ein möglicher Faktor kann der Mangel an herausragenden Persönlichkeiten sein. Früher waren Filmstars Garanten für den internationalen Erfolg eines Films.

Es freut mich deswegen um so mehr, heute unter uns einen der Stars des deutschen Revue- und Musikfilms der 50^{er} Jahre begrüßen zu können, nämlich die Luxemburgerin Frau Germaine DAMAR.

Frau DAMAR hat wie viele Luxemburger Filmschaffende im Ausland Karriere gemacht, wo sie dann auch zu internationalem Ruhm und Ehren kam. In Luxemburg wurde ihr Schaffen begeistert verfolgt, und ihre Filme lösten damals, wie die kaum eines anderen Stars, viel Begeisterung bei den Kinobesuchern aus, was zu prallgefüllten Kinovorstellungen führte und das über Wochen und Monate hinaus.

Frau Germaine DAMAR, ich kann mich noch persönlich an den Enthusiasmus erinnern, den Ihre Filme beim Publikum hervorriefen. Deshalb ist es zu begrüßen, daß Ihrem Wirken als luxemburgische Filmdiva, die wohlverdiente Würdigung offiziell zuteil wird.

An dieser Stelle möchte ich den in diesem Zusammenhang vom Centre National de l'Audiovisuel geleisteten Beitrag besonders hervorheben.

Frau DAMAR, auch wenn Sie schon seit längerem die Filmbühne verlassen haben, Ihr Schaffen wird uns stets in Erinnerung bleiben. Und jetzt bitte ich Sie noch einmal auf die Bühne! Bitteschön.

Germaine DAMAR à l'honneur

L'actrice luxembourgeoise Germaine DAMAR, star «ciné et danse», de décades révolues, ajoutait grandement à l'atmosphère par sa présence en salle, où, face à la presse et à de nombreux admirateurs d'antan, elle reproduisit force détails d'une période cinématographique tombée en désuétude, mais dont la curiosité et l'originalité, quelque peu romantique, persistent: «An jedem Finger zehn», retour au passé, avant la présentation des deux films en compétition: «Kinderspiel» de Tobias DITTMANN présente le sujet classique d'un hold-up, que toutefois un père sympathique en somme, mais farfèlu, projette avec son jeune fils, tout ceci en bicyclette!

Il est question de difficultés financières également au second film, «Sunny Point» de Wolf VOGEL, où, sur 110 minutes, –ayant paru longues par moments–, il va du destin d'un chef d'agence en publicité peu avant la chute du Mur de Berlin: comédie en noir et blanc, pétillante par les dialogues, divertissante autant que critique, notamment en ce qui concerne les rapports Est-Ouest.

Complémentaire, au Ciné UTOPIA, les fans du ciné se sont vu offrir, outre un échange historique avec leur star Germaine DAMAR, les courts-métrages autochtones qui avaient noms et sujets: «SENTIMENTAL JOURNEY» de Geneviève MERSCH, documentaire de 43 minutes à l'initiative du Centre National de l'Audiovisuel de Dudelange, ayant pour objet Hosingen et son parc naturel, mais surtout encore le retour au «battle field» d'hiver 1944-45 d'anciens combattants américains et allemands, à la recherche de souvenirs et d'une jeunesse sacrifiée.

«LE BOLIDE ROUGE» de Anne DIEDERICH relate le week-end d'une jeune Parisienne, en quête de calme, repos et récréation; toutefois, la jeune femme se voit continuellement accrochée par de jeunes aventuriers. Finalement, Anne se fait inviter par le charmant Bernard à un pick-nick, rencontre qui tourne au drame; notons que le film vit essentiellement de l'excellente prestation scénique assurée par les Claude FRISONI, Thierry van WERVEKE, Ender FRINGS ou autre Christian KMIOTEK.

Quand les FESTIVALS démarrent

D'ECHTERNACH, WILTZ, MARNACH et «MUSEK AM SYRDALL», nos traditionnels Festivals musicaux et artistiques nationaux, ce fut ce dernier qui ouvrit le premier ses portes samedi, le 25 mars 1995 à ROODT-sur-SYRE, où la Société Harmonie municipale de DUDELANGE a exécuté un programme musical de tout premier choix; et d'aucuns de se demander, si à cette audition, on n'avait par entendu le meilleur orchestre d'harmonie amateur luxembourgeois du moment...

Christian GREGORIUS, un chef «travailleur» et sensible à souhait, a débuté sur la Symphonie No 3 de Alfred REED, belle composition permettant de faire l'étalage du savoir-faire d'une harmonie jeune, composée en majeure partie d'exécutants primés.

MELTDOWN, l'admirable composition de Marco PUTZ, jeune compositeur autochtone, retrace la vie d'un réacteur atomique, depuis sa genèse jusqu'au «crash», l'incident irréversible: oeuvre difficile, digne de toute très grande scène musicale, difficile et riche à souhait, elle a comblé les plus exigeants, tout en faisant éclater au grand jour le savoir-faire technique et sensible d'un ensemble magistral.

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture; le Bourgmestre Rhett SINNER, Betzdorf et les représentants de l'Union GRAND-DUC ADOLPHE, dont le Président Henri SCHUMACHER se dirent ravis, de même que les quelque 280 auditeurs. Christian JUTTENDONCK, violoncelle à l'Orchestre de Radio-Luxembourg, brilla dans le Concerto pour orchestre et

violoncelle, oeuvre toute particulière de Friedrich GULDA, bien secondé qu'il fut par un orchestre réduit, accompagné par le jeune DI PROSPERO à la guitare.

Concours européen de composition

C'est à l'initiative de l'U.G.D.A., de la «Luxembourg Saxophone Association» et de «Musek am Syrdall» que fut lancé, dès le 10 mai 1994, le «Concours Européen de Composition Saxophone Alto Solo 1995»; à la clôture, le 1^{er} février 1995, pas moins de 196 compositions, de cinq minutes chacune, dues à quelques 140 compositeurs de 13 pays européens avaient été soumis au jury international. Celui-ci se composait de Lex MULLENBACH, professeur et compositeur luxembourgeois, président; Alain CREPIN, compositeur et Chef de la Musique de la Force Aérienne belge et Kees VLAK, compositeur néerlandais.

Les lauréats, chaleureusement félicités par Madame le Ministre Erna HENNICOT-SCHOEPGES, furent: Rolf RUDIN, professeur de composition de Francfort, Premier Prix, offert par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat; le professeur de saxophone belge et compositeur. Jean-Jacques BURON eut droit au Deuxième Prix, offert par l'Union Grand-Duc Adolphe, alors que le compositeur italien, professeur de flûte Luca VANNESCHI se vit décerné le Troisième Prix, offert par les Saisons musicales de Mendsdorf «MUSEK am SYRDALL». On notera que ce fut l'Adjudant-Major Lucien MICK qui présenta sur saxo, en première mondiale, les trois compositions qui firent l'unanimité parmi les mélomanes présents: Belle prestation instrumentiste par un professionnel de très grand talent et au métier sûr.

Le Festival d'ECHTERNACH a démarré sur un grand concert exécuté par les solistes des «WIENER SYMPHONIKER», sous la conduite de Nikolaus HARNONCOURT, au Théâtre municipal de la capitale.

Si l'annonce du prestigieux orchestre avait promis la plus pure démonstration, la plus authentique aussi du classicisme viennois, le concert a fourni la preuve par neuf que les solistes de la capitale autrichienne restent bien les «maîtres à chanter» d'un classicisme, dont la «trinité» HAYDN, MOZART et BEETHOVEN a dominé une grande époque, tout en définissant des règles considérées et vécues comme universelles.

Nikolaus HARNONCOURT, «le forgeron d'une sonorité» qui trouve difficilement sa pareille, assure une fascinante diversité et une permanente évolution spirituelle à chaque prestation; à l'instar des solistes qui composent l'orchestre, le Chef, pédagogue et exécutant spirituel, a réussi, une fois encore, à mener vers, sinon à introduire en plein dans une nouvelle découverte musicale de la Sym-

phonie N° 104 de HAYDN, moins exécutée dans nos parages; du Concerto pour piano et orchestre N° 20 en ré mineur de Wolfgang Amadeus MOZART et de la «PASTORALE», symphonie N° 6 en fa majeur de Ludwig van BEETHOVEN.

On a pu faire remarquer la disposition peu commune de l'orchestre, quant à l'emplacement des violons, violoncelles et contrebasses, subsidiairement avec un recul prononcé des instruments de bois: secrets d'un métier consommé.

Sensibilité de tout instant, dynamique modérée, précision inouïe, la force du langage musical était peu commune, et l'auditoire d'une attention toute particulière: prestige oblige. Au piano, Rudolf BUCHBINDER, par un jeu «où l'alliance d'expressivité gracieuse et de sérénité donnait une unité magnifique. Sans extravagances sentimentales, et toujours d'un touché doux et généreux BUCHBINDER dosait de manière idéale passion et jubilation... Les mélomanes en garderont certes le souvenir d'une relation exceptionnelle, car profonde et authentique, entre un orchestre symphonique, trois compositeurs des plus illustres et un pianiste qu'on aimerait retrouver sur nos scènes.

«Cabaret total»

A l'instar de ses initiatives des années passées, la «Lëtzebuurger Kabarets-Entente» a tenu à offrir son programme à elle, dans le cadre de «Lux 95», admirable choix, où deux domaines de culture et de langue se touchent... et s'inspirent.

Prologue admirable d'esprit par les «academixer» de LEIPZIG, un ensemble qui confirma pleinement son excellente réputation sur scène du Théâtre des Capucins.

Pour ne pas être en reste, Helen VITA offrit sur la même scène son choix inédit de «Lieder im Sopranbass», tout un programme, haut en couleurs déjà par un titre qui promet... et qui tint promesse.

Avec «Ugeplappt», Josy BRAUN, dans sa façon bien personnelle, a braqué ses «pleins-phares» sur la scène luxembourgeoise, au 100 et une facettes. Belle trouvaille en vérité, s'il en est, que les «95^{es} These vum Widde» tableau éloquent brosse sur bien des aspects culturels et autres fonds de toile, scène où Maggy MOLITOR brilla de feux multiples...

Claude FRISONI, le Luxembourgeois par son grand coeur, inventa et puisa au fond de son «alter ego» un feu d'artifice et de spirituel mi-figue mi-raisin, – pour ne pas dire de raison – dans son spectacle bien à lui: «Surtout Tout»: deux tenus... pour un promis.

Quand les plus jeunes s'en mêlent

Qui: on l'avait dit – pour tous, par tous. C'est ainsi que les élèves des 4^e, 5^e et 6^e années d'études de nos écoles primaires



Beaucoup d'intérêt du Couple Grand-Ducal pour les vieux meubles

avaient été invités à être «de la grande fête culturelle», notamment par leur apport artistique, entendez: peintures-dessins.

Quelque 400 oeuvres furent soumises au jury, composé de Roger BERTEMES, «Art à l'Ecole»; du Directeur du CAPEL Aloyse RAMPONI, de l'artiste Anne WEYER, de l'institutrice Micheline SCHMIT-NOËL, de Christiane SIETZEN, du Directeur de MIKADO Jean-Luc MINES et de son membre Cynthia GRETHEN. En vérité, la tâche du jury ne fut point simple pour choisir les 160 oeuvres qui participèrent à la grande exposition publique «Open air» en ville; le succès en fut tel qu'on réfléchit à la possibilité de voir les oeuvres lauréates produites encore en d'autres occasions: «affaire» à suivre...

Holiday on Ice: 50 ans

Le jubilé de la prestigieuse Revue sur glace s'inscrit dans le cadre général de «Luxembourg 95», avec un spectacle par-

ticulièrement lumineux à la patinoire de KOCKELSCHEUER; 60 acteurs-artistes sportives et sportifs prêtèrent leur concours à une revue qui offrit 5 décades de l'histoire de l'humanité, où les tableaux mouvants ou statiques, reproduisirent le passé, avec un regard futuriste et prometteur sur l'avenir: le nostalgique, le galactique, le romantique et le réaliste alternèrent avec une rapidité et une dextérité qui n'ont d'égaux que la technique admirable de tous les artistes et solistes qui en furent. «Let's dance», le gigantesque gâteau d'anniversaire aux 50 bougies en chanteresses se trouva au centre du grand tableau final, où s'entremêlaient des plumes surdimensionnées, rutilantes, des paillettes par millions, les tissus et étoffes les plus enchanteurs, bref: une mosaïque multicolore, accentuée par des cascades conçues et réalisées par les grands spécialistes de la pyrotechnique, – en vérité, un monde de rêve... au centre d'un anniversaire réel, et dont la qualité reste prometteuse pour l'avenir, sur les routes vers un Centenaire...



Un auditoire attentif pour "Musek am Syrdall"

S.A.R. la Grande-Duchesse au Vernissage Joseph KUTTER à Berlin

Après une exposition très réussie des oeuvres du peintre luxembourgeois le plus prisé Joseph KUTTER à Luxembourg, – en quelque sorte prologue à ce que sera «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995» – les oeuvres du peintre se sont «exilées» à Berlin, pour une exposition qui ne manquera point d'avoir un très grand rayonnement et un intérêt certain.

Samedi, 4 février 1995, le vernissage en fut fait dans la future capitale d'Allemagne fédérale, à Berlin, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

A l'accueil de Son Altesse Royale on a remarqué le Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles pour le Sénat berlinois, le Dr Winfried SÜHLO et Madame W. SÜHLO; le Dr Bernd FISCHER, Directeur du Protocole de la Ville de Berlin; le Baron Christoph von HAMMERSTEIN-LOXTEN, Membre du Conseil d'Administration et de Direction de la «Berliner Bank», mécène à l'exposition, et la Baronne von HAMMERSTEIN-LOXTEN; côté luxembourgeois Monsieur le Directeur des Musées nationaux d'Histoire et d'Art Paul REILES; l'Ambassadeur du Grand-Duché à Bonn et Madame Adrien MEISCH; le Conservateur-Commissaire à l'exposition Jean-Luc KOLTZ.

Bouquet romantique aux couleurs luxembourgeoises, remis avec beaucoup de «classe» par un jeune Berlinois, avant que

le Secrétaire d'Etat Winfried SÜHLO ne prononçât des paroles de bienvenue chaleureuses à l'adresse de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse; l'orateur se dit particulièrement aise de recevoir dans les enceintes berlinoises les oeuvres majeures d'un grand, très grand artiste luxembourgeois, avant de trouver d'aimables paroles de gratitude à l'adresse du mécène généreux que fut en l'occurrence la «Berliner Bank».

M. l'Ambassadeur Adrien MEISCH, ayant souligné une fois encore la gratitude du Sénat de Berlin vis-à-vis des autorités luxembourgeoises, plaça Joseph KUTTER dans le contexte combien éloquent de «Luxembourg, Ville Européenne de la

Culture 1995», avant de savoir gré et aux mécènes, et à la municipalité de Berlin d'avoir bien voulu recevoir ce choix prolifique d'art luxembourgeois, témoin éloquent d'une période de l'art comme d'un talent extraordinaire.

Il appartient au Conservateur-Commissaire à l'exposition Jean-Luc KOLTZ de présenter l'artiste KUTTER dans et par ses oeuvres, qui reflètent fidèlement une période, une approche personnelle et un art sûr...

Ronde à travers l'impressionnante Salle d'Art du Château, avant que le Sénat de la Ville de Berlin n'invitât au traditionnel verre du vernissage.



L'exposition Kutter à Berlin



En présence notamment de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, Monsieur Adrien Meisch, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn, présente l'exposition Joseph Kutter à Berlin.

La conjoncture luxembourgeoise en 1994

1. Production et valeur ajoutée: évolution en 1994 et prévisions pour 1995

<i>Aperçu synthétique</i>	variation en %, à prix constants	1993 (1)	1994 (1)	1995 (2)
Consommation privée		-0.9	2.1	2.5
Formation brute de capital fixe		9.9	1,7	2,4
Exportations de biens et services (vers. nat.)		-0.5	4.2	3.6
Exportations de biens et services (vers. SEC)		-2.4	4.6	4.0
Importations de biens et services (vers. nat.)		-2.5	3.8	3.1
PIB version SEC		1.7	2.7	3.2
PIB version nationale		2.8	2.8	3.0
PIB version SEC	mia. LUF, prix courants	432.6	455.3	488.1
PIB version nationale	mia. LUF, prix courants	482.7	509.2	544.3
Inflation		3.6	2.2	2.4
Taux de chômage	en % de la population active	2.1	2.7	2.7

Source: STATEC, janvier 1995

(1) estimation

(2) prévision, sauf taux d'inflation et de taux de chômage 1993-94.

Les prévisions économiques de la Commission de l'UE décrites précédemment, constituent le scénario de référence exogène pour les projections du STATEC «version janvier 1995». D'après la Commission, le PIB communautaire devrait augmenter de 3% en moyenne entre 1995 et 1996. Les importations de biens (de l'UE prise dans son ensemble) devraient progresser de 5% à 7%, tandis que le commerce mondial progresserait même de 7% à 8%. Par ailleurs, on ne constaterait qu'une légère augmentation des prix du pétrole (brent), passant à 18 US\$. L'exercice de prévision a été effectué avec l'hypothèse de taux de change réels constants; la trajectoire des taux d'intérêt à court terme américains et allemands est «classique» (étant donné la situation conjoncturelle des deux pays) avec des taux américains courts à 6% en 1995 et à 6.4% en 1996 et des taux allemands stables à +5% en 1995 et remontant à 5.5% en 1996.

Production, 1994

Au Luxembourg, la croissance du PIB aurait été comprise entre 2.5% et 3% en 1994; légèrement supérieure en version nationale qu'en version SEC.

L'agriculture a connu une mauvaise récolte de céréales, de même qu'un léger recul d'autres productions (lait, viande). Globalement, en y ajoutant les bons résultats de la campagne viticole, on a assisté à une quasi-stagnation de ce secteur.

Le secteur de l'énergie a progressé de 4,9%, ceci sous l'effet des exportations d'énergie en relation avec l'expansion du marché allemand.

L'industrie a profité de l'embellie du commerce international; l'on enregistre une croissance tournant autour de 3.5%. Cependant, la sidérurgie a été un peu en retrait par rapport à ce mouvement (+1.8%), de sorte que les autres industries (+6%), dont notamment l'industrie chimique, l'industrie des boissons et tabacs et la fabrication de produits abrasifs, de verre et de produits céramiques, ont été à l'origine de cette performance positive.

La progression modérée de la construction en 1994 (+0.6%) reflète plus la percée des firmes étrangères sur le marché domestique et la concurrence accrue qu'elle ne témoigne d'une véritable faiblesse de la demande.

Les services ont progressé de 2.6% en 1994. Le commerce, toujours affaibli par le recul des ventes d'automobiles (-1.5% en 1994 sur les onze premiers mois), a connu une croissance réelle de près de 1%. Cette progression a trouvé racine dans les sous-secteurs du commerce de détail alimentaire et du commerce de gros, notamment en biens d'équipement. Sur base des chiffres publiés par l'IML concernant les trois premiers trimestres de 1994, la croissance du secteur bancaire aurait été toujours positive, mais moins soutenue qu'en 1993. Les autres branches de services marchands ont continué sur la

trajectoire ascendante entamée depuis des années.

Production, 1995

En général, à l'instar de ce qui se passe au niveau européen, l'on s'attend à une légère accélération de la croissance réelle du PIB au Luxembourg, pouvant atteindre 3.5% en 1995.

Dans l'industrie, le cru 1995 sera probablement d'un cran inférieur à celui de 1994; cependant la sidérurgie devrait pleinement bénéficier de la reprise européenne (+3.4%), tandis que les autres industries progresseraient moins vite (3.9% en 1995 par rapport à 6% en 1994). La situation dans la construction continuera de s'améliorer mais sera encore loin des progressions réalisées à la fin des années '80 (1% de croissance en 1995 seulement, contre plus de 5% en moyenne pendant la période 1985-1990). Les services afficheront une progression «normale» (2.9% le commerce connaîtra de nouveau un taux supérieur à 2%; le secteur financier pourrait, en 1995, souffrir d'un environnement réglementaire international plus restrictif, d'où une progression de seulement 2.5%.

Pour résumer, l'accélération de la croissance en 1995 trouverait son origine dans la construction et dans les services marchands, dont particulièrement le commerce - récupération - réparation, la restauration - hébergement et les autres services marchands.

Emplois et ressources, 1994 et 1995.

COMMERCE EXTERIEUR DU LUXEMBOURG

(chiffres provisoires)

Unité: milliard de LUF

Spécification	Année	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} semestre	Var. Sem (%)
Exportations totales	1992	54.5	53.8	49.0	50.7	108.3	
	1993	50.7	51.6	48.9	52.2	102.3	-5.5
	1994	55.5	53.9			109.4	6.9
Intra-UE	1992	45.8	44.5	40.6	41.0	90.3	
	1993	42.9	42.5	39.8	42.1	85.4	-5.4
	1994	45.5	44.2			89.7	5.0
Extra-UE	1992	8.7	9.3	8.4	9.7	18.0	
	1993	7.8	9.1	9.1	10.1	16.9	-6.1
	1994	10.0	9.7			19.7	16.6
Importations totales	1992	68.6	66.8	61.5	67.4	135.4	
	1993	65.3	63.3	58.1	73.0	128.6	5.0
	1994	68.6	66.0			134.6	4.7
Intra-UE	1992	62.7	61.6	56.4	61.4	124.3	
	1993	58.7	57.4	53.0	57.8	116.1	-6.6
	1994	62.3	60.6			122.9	5.9
Extra-UE	1992	5.9	5.2	5.1	6.0	11.1	
	1993	6.6	5.9	5.1	15.2	12.5	12.6
	1994	6.3	5.4			11.7	-6.4
Solde	1992	-14.1	-13.0	-12.5	-16.7	-27.1	
	1993	-14.6	-11.7	-9.2	-20.8	-26.3	
	1994	-13.1	-12.1			-25.2	
Intra-UE	1992	-16.9	-17.1	-15.8	-20.4	-34.0	
	1993	-15.8	-14.9	-13.2	-15.7	-30.7	
	1994	-16.8	-16.4			-33.2	
Extra-UE	1992	2.8	4.1	3.3	3.7	6.9	
	1993	1.2	3.2	4.0	-5.1	4.4	
	1994	3.7	4.3			8.0	

Source: STATEC

En 1993, la consommation privée s'était rétrécie en termes réels de 1.7%, en raison de la très forte diminution des achats d'automobiles (-20%), qui forment quelque 7% de la consommation des ménages. Par contre, les investissements privés et publics avaient augmenté de 10% en volume. Les raisons principales en étaient des efforts importants d'investissements dans la filière électrique auprès de la sidérurgie, dans le domaine des télécommunications (satellite) et de l'aviation (aéronefs long courrier).

En 1994, la consommation privée s'est redressée (2.1%), sous l'effet d'un pouvoir d'achat en progrès, même si l'un ou l'autre indicateur a fléchi, comme par

exemple l'achat d'automobiles (-1.5%). Les investissements ont progressé de 1.7% pour rester à un très bon niveau (22% du PIB en version nationale) car les efforts d'investissements ont été maintenus dans le domaine des communications et dans la sidérurgie. Les exportations et les importations se sont redressées en 1994, après un recul en termes réels en 1993. Les exportations ont augmenté davantage que les importations, de sorte que le déficit commercial s'est amoindri (d'un milliard de LUF d'après les chiffres confirmés du premier semestre de 1994).

En 1995, la progression des importations (3.1%) va rester toujours en deçà de celle des exportations, (en raison d'une pro-

gression peu dynamique de la consommation privée et des investissements), de sorte que le déficit commercial s'améliorerait une nouvelle fois.

Sur l'ensemble de la période en revue, et en version nationale, la contribution du solde extérieur à la croissance est positive, tout en diminuant légèrement (1.5 points de croissance en 1993 contre 1.2 points en 1994 et 95). En version SEC le solde des exportations et importations est négatif, mais la contribution à la croissance est positive (de 0.7 points de croissance en 1994 et 1995) en raison de l'amoin-drissement de ce solde.

2. Prix à la consommation

L'inflation est redevenue modérée au Luxembourg, avec 2.2% en moyenne annuelle en 1994, après les 3.6% de 1993, de sorte que le Luxembourg réalise la deuxième performance au niveau européen derrière la France (1.6%). Pour 1995, l'on prévoit un léger accroissement du taux à 2.4%, notamment parce qu'on s'attend à une croissance des prix des matières premières et des biens industriels au cours de la phase ascendante du cycle conjoncturel européen. Dans l'hypothèse de l'introduction de taxes écologiques au premier juillet 1995, ce taux serait à majorer d'au moins 0.5%, selon les modalités retenues pour ces taxes.

A noter que la croissance du déflateur de la consommation finale nationale des ménages est plus élevée que l'indice officiel des prix à la consommation (de deux points de pour-cent environ en 1993) en raison de la prise en compte des spiritueux et des tabacs, d'une pondération plus élevée de l'essence et des loyers et de la prise en compte des loyers imputés.

3. Commerce extérieur

Les exportations de marchandises (+6.9% par rapport à la même période de l'année précédente) ont progressé à un rythme supérieur aux importations (+4.8%) de sorte que le déficit commercial s'est réduit d'un milliard pour s'élever à 25 milliards de LUF pour les six premiers mois. Le déficit intra-UE relativement lourd (supérieur à 33 milliards de LUF) est partiellement compensé par l'excédent extra-UE qui s'est apprécié pour atteindre 8 milliards de LUF.

La progression de exportations a été plus prononcée à l'extra-UE (+17%) qu'à l'intra-UE (+5.0%). De façon générale la reprise dans les principales branches de l'industrie est à l'origine de cette appréciation, qui traduit également un effet de rattrapage après le net recul (-5.5%) des exportations totales en 1993. A l'extra-UE l'on note surtout la poussée des exportations dans les pays de l'AELE – et notamment la Suède (+33.3%) – au Brésil et en Inde, ainsi que dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud Est (Corée du Sud, Taiwan, Singapour, Indonésie, Malaisie).

L'évolution des importations est très contrastée; alors que les approvisionnements dans les pays membres de l'UE ont augmenté de 5.9%, les importations de provenance extra-UE ont fléchi de 6.4%. Ceci s'explique essentiellement par la baisse des importations (fort importantes en 1993) dans le domaine aéronautique. A part un tassement dans le textile, les importations de toutes les autres catégories de produits ont augmenté. L'approvisionnement en matières premières de la sidérurgie, en général, et l'arrivée de demi-produits sidérurgiques (transformés au

CHOMAGE PARTIEL

	Entreprises	Salariés touchés	% de perte d'heures de travail par trav.	Hommes-mois en chô. complet
1988	1	41	43.7%	19
1989	1	46	32.8%	14
1990	2	209	43.8%	83
1991	2	166	37.9%	56
1992	4	479	38.4%	182
1993	6	253	36.7%	96
jan. 94	8	303	47.8%	145
fev. 94	12	382	46.2%	176
mar. 94	11	474	43.2%	205
avr. 94	12	470	47.5%	223
mai. 94	8	323	40.9%	132
jui. 94	6	253	34.7%	88
jui. 94	4	119	47.8%	57
août. 94	3	95	48.2%	46
sep. 94	1	57	45.5%	26
oct. 94	4	105	45.3%	48
nov. 94	6	343	49.7%	170
déc. 94	9	274	46.3%	127
1994	7	267	45.3%	120

Source: Administration de l'emploi

EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

taux de croissance

	1990	1991	1992	1993	1994 (1)	1995 (2)
Emploi salarié intérieur	4.7%	4.7%	2.8%	2.0%	2.6%	2.9%
Frontaliers étrangers travaillant au Luxembourg	18.0%	15.5%	11.3%	9.2%	8.3%	9.0%
Chômeurs (demandes d'emploi non satisfaites)	-8.7%	9.5%	17.4%	29.6%	32.7%	-3.1%
Population active	1.3%	1.5%	0.4%	0.2%	1.5%	0.5%
Taux de chômage (en % de la population active)	1.3%	1.4%	1.6%	2.1%	2.7%	2.6%

Source: ADEM/CISS/STATEC (janvier 1995)

Extrait de la Note de conjoncture du STATEC, no 4/94

(1) provisoire

(2) prévision

Luxembourg et réexportés dans le cadre d'un accord de coopération avec la sidérurgie française) ont contribué au gonflement des importations.

4. Population active, emploi, chômage

En matière d'emploi, la situation paraît pour le moins paradoxale. A une croissance en 1994 de 2.6% (chiffre provisoire) ou de près de 5000 unités de l'emploi salarié intérieur (qui comprend les fronta-

liers), correspond une montée du chômage enregistré de 31% ou de 1100 unités. Il semble que des causes conjoncturelles (fort freinage de la croissance du marché de l'emploi) mais aussi structurelles et salariales soient à l'origine de ce paradoxe. En 1994, le taux de chômage est passé à 2.7%; une légère décreue du nombre de demandes d'emploi non-satisfaites (suite à une ré-accélération conjoncturelle) pourrait ramener ce taux à moins de 2.7% en

1995. Sur le plan purement statistique on peut observer que la série des demandes d'emploi non-satisfaites (corrigée des variations saisonnières) est entrée dans une phase de ralentissement; le point de retournement devrait être atteint durant la première moitié de l'année 1995.

Si l'on pouvait croire, en été dernier, à une inflexion définitive de la tendance de croissance du chômage (sur base des chiffres de demandes d'emploi non satisfaites - DENS - désaisonnalisés du 2^e trimestre), les chiffres des mois subséquents ont relégué ces espoirs à un horizon plus lointain. Toutefois, le nombre de chômeurs complètement indemnisés est en diminution depuis deux mois, ce qui prouve qu'une certaine accalmie est en train de s'installer sur le marché du travail.

En analysant les variations du nombre des demandes d'emploi non-satisfaites d'une année à l'autre, on peut en effet constater que le chômage a diminué en 1990, qu'il est en augmentation depuis 1991 et que le pic se situe au mois de février 1994. Depuis, la courbe affirme une tendance à la baisse, ce qui signifie que la différence inter-annuelle est en voie de diminution. Le vrai problème est donc déjà apparu au début de l'année 1994; le dépassement actuel du cap des 5000 chômeurs ne constitue en fait que l'aggravation saisonnière de cette tendance lourde.

La question qui préoccupe le plus est celle de savoir pourquoi la croissance quasiment ininterrompue du marché de l'em-

ploi luxembourgeois n'est pas de nature à résorber les demandeurs d'emploi résidents. Si le ralentissement de la croissance réelle du PIB de 1993 a pu engendrer une légère poussée du chômage, l'ampleur de cette dernière ne trouve apparemment pas d'explication conjoncturelle simple.

Certes, la relation entre la croissance du PIB et les variations du nombre de demandes d'emploi non-satisfaites est incontestable. Sur base des chiffres mensuels repris au graphique ci-après, une relation inverse (augmentation du chômage en phase de décélération du PIB) ne peut pas être niée et est même très marquée à certaines périodes.

La croissance réelle du PIB ayant globalement été positive (à une exception près) et de nombreux nouveaux emplois ayant été créés sur toute la période, il faut chercher des explications complémentaires ou même alternatives.

En d'autres termes, il devient de plus en plus apparent que la croissance du chômage n'est pas un problème d'ordre macro-économique, les opportunités sur le marché du travail étant considérables, et, malgré la légère décélération de 1993, en progression continue.

En 1993 et 1994, l'emploi salarié intérieur, comprenant les travailleurs frontaliers, a progressé de 2% et de 2.6% respectivement. L'emploi frontalier a quant à lui décéléré, en revenant de taux de croissance supérieurs à 10% en 1990-92

à maintenant 8.3%. La majorité des nouveaux emplois créés a été occupée par des frontaliers: L'emploi salarié intérieur a progressé en 1994 de 4,850 unités et le nombre de frontaliers de 4.100. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi (résidents) a augmenté de 1.100 unités.

Il y a donc, à l'évidence, une inadéquation entre l'offre d'emplois intérieurs (émanant d'entreprises établies au Luxembourg) et la demande d'emplois résidents. Une analyse plus fine de la population des chômeurs - au niveau des micro-données - notamment en ce qui concerne les caractéristiques personnelles (âge, qualification professionnelle, antécédents, durée du chômage, motivations, etc.) est donc sans doute indispensable.

Une solution du problème passera aussi par un réexamen critique du fonctionnement des mécanismes du marché du travail, des procédures de placement et/ou des systèmes d'indemnisation.

Pour 1995, l'on prévoit un léger recul du nombre de demandes d'emploi non-satisfaites (passant de 4.600 en 1994 à 4.500), ce qui ramènera le taux de chômage à 2.6%. La progression de l'emploi salarié intérieur devrait se poursuivre - à un rythme supérieur à celui de 1994 - ceci sous l'influence du redressement conjoncturel et entraînant la persistance du mouvement de croissance des travailleurs frontaliers.

TRAVAIL

SITUATION DE L'EMPLOI

1. Emploi salarié

Le marché du travail luxembourgeois est caractérisé par une croissance quasiment ininterrompue et a connu à la fin des années 1980 de taux de progression records (entre 4 et 5 %).

Même si la tendance de faible croissance économique des années 1990 à 1992 a faiblement marqué l'évolution de l'emploi, la main-d'oeuvre continue à se développer sur la trajectoire ascendante entamée depuis des années.

Du 31 octobre 1993 au 31 octobre 1994, le nombre des salariés est passé de 189.907 à 194.611. Le taux de progression est de 2,5 %, soit une augmentation de 4.700 emplois. A rappeler que pour la même période 1992/93, la croissance a été de 3.360 emplois, soit 1,8%.

Emploi salarié: situation au 31 octobre
(source: fichiers de la Sécurité Sociale)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL DONT	FRONTALIERS
1990	114.157	61.147	175.304	35.645
			+ 6.173	+ 5.477
			+ 3,5 %	+15,4 %
1991	117.670	63.807	181.477	41.122
			+ 5.070	+ 4.123
			+ 2,8 %	+10,0 %
1992	120.450	66.097	186.547	45.245
			+ 3.360	+ 3.328
			+ 1,8 %	+ 7,4 %
1993	122.004	67.903	189.907	48.573
			+ 4.704	+ 4.514
			+ 2,5 %	+ 9,3 %
1994	124.375	70.236	194.611	53.087

(à partir de 1991: nouvelle série statistique élaborée par l'IGSS)

Travailleurs étrangers:

Tout comme pour les années antérieures, la croissance de l'emploi est déterminée par l'afflux des travailleurs frontaliers. La population des travailleurs ayant leur résidence dans les régions limitrophes a augmenté de quelque 4.500 personnes, soit 9,3 %.

La composition par pays d'origine est la suivante:

France: 51 %
Belgique: 31 %
Allemagne: 18 %

L'évolution de la population des frontaliers reste donc très dynamique, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative.

Par ailleurs, il faut souligner que l'ensemble des nouvelles arrivées de travailleurs frontaliers sur le marché luxembourgeois représente à peu près l'équivalent de l'augmentation nette des emplois salariés.

Fin octobre 1994, le taux de participation des frontaliers à l'emploi salarié est de 27,3 % (53.087 salariés dont 16.683 femmes) contre 25,6 % en octobre 1993.

Emploi et branche d'activité:

Les données fournies par le Centre informatique de la Sécurité sociale sur la nationalité des salariés indiquent que les travailleurs étrangers résidents et frontaliers représentent plus de 53 % de l'ensemble des salariés (mars 1994).

Une ventilation de l'emploi salarié par branche d'activité pour la période mars

92/ mars 93/ mars 94 fait ressortir la poursuite de la régression de l'emploi dans l'industrie (- 3,8 % et - 4,0 %).

Ce secteur, pilier économique ancien du Luxembourg, est caractérisé par une diminution de l'effectif des travailleurs résidents de presque 2.900 unités (mars 92 à mars 94), alors que le nombre des travailleurs frontaliers reste stable en valeur absolue.

Pour toutes les autres branches d'activité, à l'exception de celles des codes NACE 1 et 2, on note une progression de l'emploi.

Globalement, pour le laps de temps sous revue, les populations des travailleurs résidents et frontaliers ont augmenté de respectivement + 0,6 % (+ 804 personnes) et + 18,5 % (7.760 personnes).

Main-d'oeuvre salariée selon la nationalité (en %)

	mars 1994		mars 1993		mars 1992		mars 1991		mars 1990		mars 1989		mars 1988	
travailleurs luxembourgeois	46,3		47,7		49,4		51,2		53,6		56,3		58,5	
autres trav. de la CEE	50,4		49,0		47,6		46,0		43,8		41,4		39,3	
autres trav. non-CEE (Europe)	1,7	53,7	1,7	52,3	1,4	50,6	1,3	48,8	1,2	46,4	1,1	43,7	1,0	41,5
autres trav. non-Europe	1,6		1,6		1,5		1,5		1,4		1,2		1,2	
	100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0		100,0	
	(190.559)		(186.962)		(182.417)		(177.076)		(169.100)		(161.748)		(154.642)	

EMPLOI SALARIE PAR BRANCHE ET PAR RESIDENCE (situation au 31 mars)

NACE	Travailleurs résidents			Travailleurs frontaliers			TOTAL		
	1992	1993	1994	1992	1993	1994	1992	1993	1994
Agriculture, viticulture sylviculture (0)	924	981	966	194	209	227	1.118	1.190	1.193
énergie et eau (1)	838	848	839	15	15	19	853	863	858
industrie (2, 3, 4)	25.026	23.542	22.153	12.127	12.184	12.135	37.153	35.726	34.288
bâtiment et génie civil (5)	14.077	14.958	14.866	5.953	6.996	7.302	20.030	21.954	22.168
commerce, restauration, hébergement, réparations (6)	25.705	26.344	26.484	8.424	9.757	10.436	34.129	36.101	36.920
transports et communication (7)	7.886	10.542	10.891	2.513	2.694	2.890	10.399	13.236	13.781
institutions de crédits (8)	20.746	21.100	21.693	7.631	9.159	11.019	28.377	30.259	32.712
assurances autres services (9,10)	44.873	42.413	42.987	5.063	5.220	5.652	49.936	47.633	48.639
	140.075	140.728	140.879	41.920	46.234	49.680	181.995	186.962	190.559

Source: CISS
CEPS

2. Evolution du chômage de 1974 à 1994

	Demandes d'emplois non satisfaites (DENS) * (moyennes mensuelles)			Augmentation par rapport à l'année précédente	Taux de chômage **
	Hommes	Femmes	TOTAL		
1974	22 (38,6)	35 (61,4)	57 (100)	+ 23,9 %	/
1975	171 (64,8)	93 (35,2)	264 (100)	+ 363,2 %	0,2
1976	280 (61,4)	176 (38,6)	456 (100)	+ 72,7 %	0,3
1977	494 (60,2)	326 (39,8)	820 (100)	+ 79,8 %	0,5
1978	659 (56,5)	507 (43,5)	1.166 (100)	+ 42,2 %	0,7
1979	535 (50,7)	520 (49,3)	1.055 (100)	- 9,5 %	0,7
1980	526 (48,1)	568 (51,9)	1.094 (100)	+ 3,7 %	0,7
1981	830 (53,2)	729 (46,8)	1.559 (100)	+ 42,5 %	1,0
1982	1.090 (53,5)	949 (46,5)	2.039 (100)	+ 30,8 %	1,3
1983	1 337 (54,0)	1 139 (46,0)	2.476 (100)	+ 21,4 %	1,6
1984	1.355 (50,3)	1.340 (49,7)	2.695 (100)	+ 8,8 %	1,8
1985	1.343 (51,9)	1.245 (48,1)	2.588 (100)	- 4,0 %	1,7
1986	1.220 (53,3)	1.070 (46,7)	2.290 (100)	- 11,5 %	1,5
1987	1.512 (56,8)	1.148 (43,2)	2.660 (100)	+ 16,2 %	1,7
1988	1.508 (60,7)	975 (39,3)	2.483 (100)	- 6,7 %	1,6
1989	1.405 (61,9)	864 (38,1)	2.269 (100)	- 8,6 %	1,4
1990	1.212 (58,8)	848 (41,2)	2.060 (100)	- 9,2 %	1,3
1991	1.361 (59,2)	937 (40,8)	2.298 (100)	+ 11,6 %	1,4
1992	11.574 (57,6)	1.160 (42,4)	2.734 (100)	+ 19,0 %	1,6
1993	12.037 (57,8)	1.489 (42,2)	3.526 (100)	+ 29,0 %	2,1
1994	12.753 (59,3)	1.890 (40,7)	4.643 (100)	+ 31,7 %	2,7 ***

() Chiffres entre parenthèses: en %

* chiffres publiés par le STATEC

* demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placement publics

*** estimation

* Les offres et les demandes d'emploi non satisfaites

		Offres d'emploi non satisfaites (OENS)	DENS			VARIATION EN % p.r. au mois précédent
			H	F	T	
<u>1992</u>	juillet	183	1460	1059	2519	+ 4,3
	août	139	1481	1119	2600	+ 3,2
	septembre	178	1620	1266	2886	+ 11,0
	octobre	150	1670	1273	2943	+ 2,0
	novembre	119	1729	1307	3036	+ 3,2
	décembre	87	1797	1272	3069	+ 1,1
<u>1993</u>	janvier	176	1898	1386	3284	+ 7,0
	février	122	1820	1323	3143	- 4,3
	mars	153	1895	1434	3329	+ 5,9
	avril	151	1793	1351	3144	- 5,6
	mai	124	1709	1283	2992	- 4,8
	juin	145	1806	1352	3158	+ 5,5
	juillet	147	1935	1429	3364	+ 6,5
	août	120	1949	1450	3399	+ 1,0
	septembre	98	2234	1670	3904	+ 14,0
	octobre	101	2289	1691	3980	+ 1,9
	novembre	103	2534	1783	4317	+ 8,5
	décembre	67	2590	1713	4303	- 0,3
<u>1994</u>	janvier	146	2931	1889	4820	+ 12,0
	février	135	2949	1904	4853	+ 0,7
	mars	201	2819	1882	4701	- 3,1
	avril	216	2731	1791	4522	- 3,8
	mai	232	2570	1655	4225	- 6,6
	juin	247	2472	1684	4156	- 1,6
	juillet	406	2463	1663	4126	- 0,7
	août	361	2553	1742	4295	+ 4,1
	septembre	388	2751	2044	4795	+ 11,6
	octobre	340	2892	2100	4992	+ 4,1
	novembre	335	2959	2156	5115	+ 2,4
	décembre	248	2956	2165	5121	+ 0,1
<u>OENS:</u>	moyenne des 12 mois en					
	1984: 198					
	1985: 194					
	1986: 235					
	1987: 245					
	1988: 216					
	1989: 201					
	1990: 178					
	1991: 156					
	1992: 159					
	1993: 126					
	1994: 271					

Demandeurs d'emploi enregistrés:

Au cours des années 1974 jusqu'à 1980, les moyennes mensuelles du nombre des demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placement publics ont augmenté de 57 personnes à 1.094 personnes. Dans la décennie suivante cet accroissement s'est poursuivi avec des interruptions en 1985 et 1986 ainsi que pendant la période de 1988 à 1990. La moyenne mensuelle du nombre des demandeurs d'emploi, après avoir atteint son niveau le plus élevé en 1984 avec 2.695 unités, est finalement passée à 2.060 unités en 1990.

A partir de mars 1991 la tendance à la hausse des demandes d'emploi non satisfaites est de nouveau devenue plus sensible; les effectifs ont dépassé les données correspondantes de l'année précédente pour atteindre en fin d'année le nombre de 2.502 personnes. En moyenne, quelque 2.300 personnes étaient inscrites en 1991.

Depuis 1991/92, la série des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées accuse une tendance croissante manifeste.

Pour les années 1992 à 1994, les reflux saisonniers traditionnels sont de faible envergure et ne permettent pas d'enrayer cette évolution à la hausse du chômage enregistré.

Fin décembre 1994, la population de demandeurs d'emploi sans emploi s'élève à 5.121 personnes et dépasse de plus de 800 unités (+ 19 %) l'effectif des inscrits du mois de décembre 1993.

L'analyse détaillée des demandes d'emploi non satisfaites révèle les caractéristiques suivantes:

- Demandeurs d'emploi selon les régions (situation: octobre 1994)

		%		%
Agence Luxembourg:				
			2.160	43,3
cantons Luxembourg	1.447	29,0		
Capellen	261	5,2		
Remich	130	2,6		
Mersch	155	3,1		
Grevenmacher	167	3,4		
Agence Esch-sur-Alzette:				
			1.899	38,0
canton Esch-sur-Alzette	1.899	38,0		
Agence Diekirch:				
			645	13,0
cantons Diekirch	322	6,5		
Vianden	42	0,8		
Rédange	94	1,9		
Echternach	187	3,8		
Agence Wiltz:				
			288	5,7
cantons Wiltz	162	3,2		
Clervaux	126	2,5		
	4.992	100,0	4.992	100,0

- Demandeurs d'emploi selon la nationalité

	12/1994	12/1993	01/1993	01/1992	01/1991	01/1990	01/1989	01/1988	01/1987
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Luxembourgeois	45,7	46,4	48,9	54,1	58,1	59,2	61,5	61,7	57,3
Portugais	23,8	22,8	20,9	15,8	14,4	14,1	12,7	13,4	14,4
Italiens	6,4	7,0	6,6	6,4	5,4	6,5	7,1	7,4	8,5
Français	6,4	6,6	6,7	7,1	6,4	6,4	6,3	6,1	7,7
Belges	4,1	3,9	4,2	3,4	4,5	3,4	3,7	3,3	4,0
Allemands	2,8	2,7	3,2	3,1	3,2	3,3	3,1	2,4	3,1
Autres	10,8	10,6	9,5	10,1	8,0	7,1	5,6	5,7	5,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	(5.121)	(4.303)	(3.284)	(2.836)	(2.531)	(2.471)	(2.510)	(2.928)	(2.844)
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

- Demandeurs d'emploi selon le sexe - moyennes des 12 mois

	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
sexe										
hommes	59	58	58	59	59	62	61	57	53	52
femmes	41	42	42	41	41	38	39	43	47	48
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	(4.643)	(3.526)	(2.734)	(2.298)	(2.060)	(2.269)	(2.483)	(2.660)	(2.290)	(2.588)
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

- Demandeurs d'emploi selon l'âge - moyennes des 12 mois

	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985
âge	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
< 25 ans	27	27	24	24	25	26	32	39	44	47
[25-40[ans	44	43	42	39	39	38	35	32	31	30
[40-60[ans	28	29	33	36	35	34	32	28	24	22
> 60 ans	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	(4.643)	(3.526)	(2.734)	(2.298)	(2.060)	(2.269)	(2.483)	(2.660)	(2.290)	(2.588)
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

- Demandeurs d'emploi selon la formation

(situation: décembre 1994)

Les différents ordres d'enseignement:

		%	* Primaire / complémentaire:	2.577
* Primaire / Complémentaire:	2.577	51	* enseignement sec. technique:	525
* Enseignement secondaire technique:	1.732	34	7 ^e , 8 ^e et 9 ^e	
* Enseignement secondaire:	358	7	* enseignement secondaire:	37
* Enseignement postsecondaire:	424	8	7 ^e , 6 ^e et 5 ^e	
	-----			-----
				3.139
	5.091			=====
	=====			-- 62 % des DE inscrits

N.B. Les tableaux renseignent sur la dernière année de formation du demandeur d'emploi. Le DE n'a donc pas nécessairement terminé avec succès les études entamées.

- Age et formation (20 décembre 1994)

	- 26	26 - 40	41 - 50	51 - 60	+ 60	TOTAL
Primaire/complémentaire						
Ens. secondaire techn. 7 ^e à 9 ^e	772	1.396	693	276	15	3.142
Ens. secondaire 7 ^e à 5 ^e						
Ens. secondaire techn. 10 ^e à 13 ^e	497	671	263	88	6	1.525
Ens. secondaire 4 ^e à 1 ^{re}						
Formation postsecondaire	78	247	63	48	2	424
TOTAL	1.347	2.304	1.019	398	23	5.091

- Durée d'inscription et formation (15 décembre 1994)

	< 1	1 - 3	3 - 6	6 - 9	9 - 12	> 12	TOTAL
Primaire/complémentaire							
Ens. secondaire techn. 7 ^e à 9 ^e	557	833	643	284	335	472	3.124
Ens. secondaire 7 ^e à 5 ^e							
Ens. secondaire techn. 10 ^e à 13 ^e	342	395	323	151	151	167	1.529
Ens. secondaire 4 ^e à 1 ^{re}							
Formation postsecondaire	64	133	97	48	34	47	423
TOTAL	963	1.361	1.063	483	520	686	5.076

- Demandeurs d'emploi et revenu minimum garanti

En cette fin d'année, quelque 530 personnes touchent le RMG ou ont introduit une demande pour pouvoir bénéficier du complément. Il y a lieu de rappeler que le bénéfice de cette mesure, qui n'est pas limité dans le temps, est subordonné à l'introduction d'une demande d'emploi à l'Administration de l'Emploi. Le requérant doit remplir la condition de disponibilité au travail et donc figurer sur les listes des demandeurs d'emploi.

RMG	< 1	1 - 3	3 - 6	6 - 9	9 - 12	> 12	TOTAL
avec RMG	0089	0164	0115	0022	0037	0103	0530
sans RMG	0889	1196	0929	0490	0477	0554	4545
TOTAL	0978	1390	1044	0514	0514	0667	5075

Chômage complet indemnisé

	Travailleurs en chômage complet indemnisé	
	moyenne	en % des demandeurs d'emploi inscrits
1974	5	8,8
1975	37	14,0
1976	124	27,2
1977	312	38,0
1978	496	42,5
1979	533	50,5
1980	627	57,3
1981	873	56,0
1982	1.099	53,9
1983	1.362	55,0
1984	1.404	52,1
1985	1.345	52,0
1986	1.150	50,2
1987	1.184	44,5
1988	1.036	41,7
1989	948	41,8
1990	887	43,1
1991	934	40,6
1992	1.203	44,0
1993	1.764	50,0
1994	2.518	54,2

L'effectif des chômeurs bénéficiant de l'indemnité de chômage complet suit le profil de l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi.

Ainsi, depuis 1994, parallèlement à l'apparition des tensions sur le marché du travail, nous notons une augmentation de l'effectif des personnes sans emploi indemnisées.

En cette fin d'année 1994, 2.822 personnes touchent l'indemnité de chômage contre 2.326 pour le mois de décembre 1993, soit une progression de 21,3 %. En moyenne 2.518 personnes ont reçu l'indemnité en chaque fin de mois, soit 54 % des personnes inscrites à l'Administration.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère du Travail à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

	1992				1993				1994			
	Hommes	Femmes	Total	dont étrangers	Hommes	Femmes	Total	dont étrangers	Hommes	Femmes	Total	dont étrang.
janvier	662	544	1.206	558	907	706	1.613	755	1.488	1.055	2.543	1.185
février	683	549	1.232	565	935	729	1.664	772	1.611	1.005	2.616	1.224
mars	624	528	1.152	524	862	680	1.542	706	1.539	988	2.527	1.193
avril	606	531	1.137	521	843	693	1.536	698	1.569	974	2.543	1.198
mai	583	514	1.097	497	854	733	1.587	727	1.516	970	2.486	1.176
juin	593	511	1.104	496	884	730	1.614	734	1.456	967	2.423	1.141
juillet	592	514	1.106	498	930	758	1.688	771	1.399	948	2.347	1.098
août	605	511	1.116	507	951	759	1.710	783	1.409	943	2.352	1.106
septembre	632	547	1.179	541	995	804	1.799	831	1.417	1.008	2.425	1.152
octobre	655	586	1.241	573	1.098	863	1.961	906	1.435	1.057	2.492	1.189
novembre	700	638	1.338	613	1.220	916	2.136	991	1.503	1.138	2.641	1.270
décembre	836	690	1.526	710	1.358	968	2.326	1.089	1.617	1.205	2.822	1.340
Moyenne	648	555	1.203	550	986	778	1.764	814	1.497	1.021	2.518	1.189

Le salaire social minimum à partir du 1^{er} janvier 1995

En application des dispositions de la loi du 23 décembre 1994 modifiant les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, le taux du salaire social minimum est revalorisé de 3,3 % à partir

du 1^{er} janvier 1995 pour atteindre 8.172.- francs à l'indice 100.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 522,24 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

Age	Taux mensuel	Taux horaire
	à partir de	
18 ans accomplis	42.677.- francs	246,69.- francs
17 ans accomplis	34.142.- francs	197,35.- francs
16 ans accomplis	29.874.- francs	172,68.- francs
15 ans accomplis	25.606.- francs	148,01.- francs

A partir du 1^{er} janvier 1995 le niveau du salaire social minimum de référence est relevé au niveau précité du salaire social minimum pour travailleurs non-qualifiés âgés de 18 ans au moins.

A partir du 1^{er} janvier 1995 la notion de «salaire social minimum pour travailleurs avec charge de famille» est abolie.

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé à 51.213.- francs par mois à partir du 1^{er} janvier 1995.

L'inspection générale des Finances en 1994

A. Missions

D'après les dispositions de la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une Inspection générale des finances, ce service de l'Administration gouvernementale a pour missions principales:

- de donner son avis sur tous les projets dont la réalisation est susceptible d'entraîner une répercussion sur les finances de l'Etat;
- d'examiner les propositions budgétaires des départements ministériels;
- de surveiller l'exécution du budget;
- de contrôler les dépenses de l'Etat;
- de donner son avis sur les dépassements de crédits non limitatifs;
- de faire des propositions de coordination en vue d'établir les projets de programmation des investissements de l'Etat à arrêter par le Conseil de Gouvernement,
- de surveiller l'exécution des programmes arrêtés.

B. Moyens

En vue de l'exécution de ces missions, l'Inspection a pu recourir en 1994 aux services de 1 directeur, de 6 fonctionnaires de la carrière de l'inspecteur des finances, de 1 huissier et de 4 employés. Pour ce qui

est de la carrière du rédacteur, l'effectif au 31 décembre 1994 renseigne 7 unités dans la carrière moyenne.

Le total des crédits inscrits au budget de l'Etat pour 1994 dans l'intérêt du fonctionnement de l'Inspection générale des finances s'est établi à 38.503.000 francs, en progression de 7,72 % par rapport au chiffre correspondant du budget de 1993.

C. Activités

a) En exécution des missions lui dévolues par sa loi-cadre du 10 mars 1969, l'Inspection générale des finances a réservé une partie importante de l'année 1994 à l'élaboration du budget de l'exercice 1995. Ces travaux commencent traditionnellement au mois de janvier avec la mise au point de la circulaire budgétaire, se poursuivent avec l'examen contradictoire des propositions budgétaires avec les départements ministériels et se terminent par l'adoption définitive du projet de budget par la Chambre des Députés.

Ce travail d'analyse en profondeur des propositions budgétaires revêt une importance cruciale pour l'Inspection dans la mesure notamment où il constitue la première étape du contrôle des dépenses budgétaires que l'Inspection est chargée d'assurer conformément à sa loi-cadre précitée.

b) Au-delà des missions dont la réalisation lui revient en exécution de sa loi-

cadre du 10 mars 1969, l'Inspection s'est par ailleurs investie à faire progresser le dossier relatif à la réforme de la comptabilité de l'Etat qui est désormais pratiquement prêt pour être soumis sous forme de projet de loi à la décision du Gouvernement.

Rappelons à ce sujet que les objectifs essentiels de la réforme visent notamment à améliorer:

- l'information comptable et budgétaire, en particulier par l'introduction d'une comptabilité des engagements, permettant une gestion plus efficace des deniers publics;
- le service pour les administrés et les fournisseurs, notamment en assurant un raccourcissement des délais de paiement.

Etant donné que les nouveaux mécanismes comptables et budgétaires présupposent l'assistance d'un système informatique puissant, un premier appel aux candidatures pour la livraison d'un progiciel adapté avait été lancé en collaboration avec le Centre informatique de l'Etat en 1993. Or au vu des informations reçues par les candidats ayant présenté une offre répondant aux fonctionnalités exigées, il s'est avéré judicieux de procéder à une modification de celles-ci.

En effet, plutôt que de favoriser la solution traditionnelle «MAIN-FRAME», les

experts en matière informatique ont unanimement plaidé pour l'adoption d'un système «Client-serveur» qui présente les avantages notables suivants en comparaison avec la solution initialement retenue:

- a) le système rend le travail de paramétrisation moins compliqué;
- b) il permet une interrogation rapide et simple des bases de données;
- c) l'interface utilisateur correspond aux exigences de confort, de clarté et de simplicité actuelles;
- d) la maintenance du système est plus aisée à garantir et finalement
- e) l'ergonomie du système est sensiblement améliorée.

Toutefois, ce changement de cap, dicté par le souci de choisir la solution la plus avancée du point de vue technique et informatique, a nécessité la définition d'un nouveau marché et un nouveau lancement d'appel d'offres.

La date limite pour la réception des participations à ce nouveau marché a été fixée au 12 décembre 1994 tandis que celle re-

lative à la réception des propositions d'implémentation a été fixée au 31 janvier 1995.

Cette période d'attente a été également mise à profit pour approfondir très en détail certaines questions d'importance cruciale, inhérentes au projet de réforme de la loi sur la comptabilité de l'Etat, dont notamment celle relative au rôle et au statut du futur contrôleur financier.

La réponse apportée à ces questions devrait trouver l'assentiment de toutes les parties concernées.

c) Comme par le passé, l'Inspection a participé en 1994, sur le plan international, aux réunions organisées par le BENE-LUX et la commission des C.E. traitant de questions budgétaires et économiques.

Finalement, le service a signé le 8 juin 1994 un protocole d'accord avec la Direction XX du contrôle financier de l'Union européenne. Aux termes de cet accord visant à assurer dans le domaine des Fonds structurels la coopération né-

cessaire entre l'Union européenne et les Etats-membres en vue d'un contrôle efficace de l'utilisation des fonds alloués par l'Union européenne aux Etats-membres à travers les Fonds structurels dans le but de garantir une bonne gestion des fonds mis à disposition, «le Contrôleur financier de la Commission européenne et le Directeur de l'Inspection générale des finances luxembourgeoise effectuent leurs contrôles sur place, au titre de l'audit des systèmes de gestion et de contrôle des programmes opérationnels et de toute autre forme d'intervention dans le cadre des fonds structurels dans les Etats-membres.»

Dans cette optique, un manuel de procédures et une méthodologie commune seront mis au point au cours de l'année 1995.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère des Finances, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

BOURSE

L'activité boursière en 1994

Le marché des obligations en francs luxembourgeois

En 1994, le marché obligataire en francs luxembourgeois a été consacré comme «marché de l'année». Cette nomination se justifie au regard du volume de 385 milliards d'émissions lancées en 1994 (en progression de 150% sur 1993) et de la présence d'un grand nombre d'émetteurs de tout premier ordre.

Cette activité record sur le marché primaire des obligations en francs luxembourgeois s'est notamment traduite pour la Bourse de Luxembourg par l'admission à la cote officielle de 193 nouveaux emprunts.

Le marché luxembourgeois se situe en terme de nombre d'émissions au 3^e rang, derrière le marché en USD et le marché en JPY, mais devant les marchés tels que ceux en DEM, FRF, NLG, CHF,...

Cette activité d'émissions sur le marché primaire ne s'est pas faite au détriment du marché secondaire qui a enregistré une augmentation de 19,8% du volume des échanges.

Le marché des actions luxembourgeoises

Le marché secondaire des actions luxembourgeoises a connu une évolution similaire à celui des obligations en francs luxembourgeois avec une augmentation de 12% du volume des échanges et un accroissement sensible du nombre de trans-

actions en bourse (10.029 en 1994, contre 8.447 en 1993 et 6.170 en 1992).

Le marché des obligations et des actions internationales

Un nombre total de 2.974 nouveaux emprunts internationaux et autres instruments financiers (essentiellement des warrants) ont été admis en Bourse de Luxembourg au cours de l'année écoulée, ce qui est supérieur à l'année antérieure (2.708 admissions). La tendance observée est celle d'un accroissement des emprunts émis par des entités établies dans les régions du monde où l'économie est en forte croissance. Le fait que les investisseurs se sont tournés davantage vers le marché des emprunts en francs luxembourgeois a eu pour conséquence que le volume des échanges en obligations internationales a baissé en 1994 de 51% par rapport à 1993.

En ce qui concerne les actions internationales cotées en Bourse de Luxembourg, l'année 1994 a été marquée par une augmentation substantielle du nombre de ces titres admis à la cote officielle qui de 204 unités en 1993, sont passés à 255 en 1994, soit une augmentation de 25%.

La plupart des valeurs nouvellement admises sont des «Global Depositary Receipts», instruments émis par des sociétés établies dans les pays à marchés émergents. Au 31 décembre 1994, le nombre de «Depositary Receipts» figurant à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg

avait atteint le chiffre de 81, provenant de 15 pays différents d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. L'Inde occupe à cet égard une position de pointe avec, en fin d'exercice, 42 émissions. Elle est suivie de la Corée, des Philippines et de Taiwan.

Pour sa part, le volume des échanges en actions internationales a enregistré une baisse de 38,82%.

Le marché des organismes de placement collectif

Au 31 décembre 1994, le compartiment des organismes de placement collectif (OPC) comptait 2.358 lignes de cotation, dot 2.317 pour les organismes de placement collectif de droit luxembourgeois. Durant l'année écoulée, 427 nouveaux OPC luxembourgeois ont été admis à la cote officielle, ce qui est légèrement supérieur aux admissions de 1993 (417).

Le volume des transactions dans le compartiment des OPC luxembourgeois a diminué de 16,57%, passant de 30,76 milliards de francs en 1993 à 25,66 milliards de francs en 1994. Le nombre de transactions dans ce compartiment a néanmoins sensiblement augmenté: de 7.158 en 1993, les opérations ont atteint en 1994 le chiffre de 8.588, ce qui constitue une progression importante de l'ordre de 20%.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère des Finances, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

La promotion industrielle et la prospection d'investisseurs nouveaux

L'installation d'un nouveau Gouvernement à l'issue des élections du 12 juin 1994 a donné l'occasion d'une réflexion générale à propos des instruments de la promotion industrielle et de la prospection d'investisseurs nouveaux. Il a ainsi été décidé, en concertation avec le Ministère des Affaires Etrangères, d'apporter certains changements à l'organisation, la coordination et l'exécution de la politique de promotion économique et de prospection industrielle.

Ainsi le Comité de Développement Economique (Board of Economic Development - BED), comportant des représentants de tous les milieux concernés (ministères, chambres et fédérations professionnelles, syndicats) sera appelé à déterminer les grandes orientations de la politique de prospection et évaluera périodiquement les résultats.

Le secrétariat du BED sera assuré par des fonctionnaires du Ministère de l'Eco-

nomie et du Ministère des Affaires Etrangères et aura pour mission de mettre en oeuvre les grandes orientations arrêtées par le BED.

Enfin, les bureaux à l'étranger du BED (New York, San Francisco, Tokyo) continueront, comme par le passé, sous la direction du Secrétariat et d'après les orientations générales arrêtées, à fournir un travail d'information générale sur l'économie luxembourgeoise dans leurs terri-

Ministère de l'Economie
Service de l'Industrie

POLITIQUE DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ACTIVITES NOUVELLES DECIDEES EN 1994

Raison sociale - localisation	Production ou activité	Investissement (MLUF)	Emplois à créer
1. CEDUCO S.A. Contern	Cogénération électricité/vapeur	460	2
2. CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECHNOLOGY S.A. Lintgen	Robinetterie pour gaz ultra-purs	160	30
3. CERAMETAL S.à r.l. Mamer	Soupapes en nitrure de silicium	130	35
4. ECOTEC S.à r.l. Sanem	Triage de déchets	45	10
5. EUROPE ONLINE S.A. Luxembourg	Services d'informations en ligne	120	100
6. INTERLINK ELECTRONICS EUROPE S.A. Sandweiler	Capteurs pour airbags	370	250
7. LUXMET S.A. Differdange	Préparation de charges pour aciérie électrique	390	20
8. PENSIONCLEAR S.A. Luxembourg	Traitement informatique de polices d'assurances complémentaires	60	65
9. RETEC S.à r.l. Wiltz	Mousse de nickel pour accumulateurs	210	40
10. SATELLITE NETWORK SYSTEMS EUROPE S.A Bertrange	Télévision d'affaires	7	10
TOTAL:		1.952	562

Service de l'Industrie - Janvier 1995

**EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES NOUVELLES
SUIVANT LA GENERATION D'ETABLISSEMENT**

Date	Emploi dans les entreprises établies entre 75-85 (55 entreprises)	Emploi dans les entreprises établies entre 86-94 (71 entreprises)	Emploi dans les entreprises nouvelles 74-95 (126 entreprises)
31.12.92	6.091	2.737	8.828
31.12.93	6.053	3.016	9.069
31.12.94	6.096	3.662	9.758

toires respectifs ainsi que sur les avantages d'implantation et, dans la mesure du possible, à identifier des projets d'investissements concrets susceptibles de se réaliser au Luxembourg

En 1994, des missions de promotion économique et de prospection industrielle ont été effectuées au Japon (novembre), aux Etats-Unis et au Canada (avril, octobre) ainsi qu'en Italie du Nord.

En outre, les agents des bureaux du BED à l'étranger et du Service de l'Industrie ont eu de nombreux contacts individuels avec des investisseurs potentiels, soit au Luxembourg, soit dans le cadre de missions ponctuelles à l'étranger.

Ces contacts ont été suivis de façon sélective suivant l'intérêt du projet en termes de contribution au développement économique et de compatibilité avec les infrastructures disponibles ainsi qu'avec les exigences en matière de protection de l'environnement.

Enfin, la documentation de promotion a été mise à jour suite notamment aux nouvelles dispositions de la loi-cadre de développement et de diversification économiques du 27 juillet 1993. Une nouvelle présentation par diapositives de l'économie luxembourgeoise a également été réalisée en 1994.

Les résultats de la prospection industrielle en 1994

Rappelons d'abord que l'année 1993 a été particulièrement riche en décisions d'in-

vestissements (7580 MLUF) et de potentiel de création d'emplois (635), notamment en raison de deux projets importants, les projets Rubbermaid et Kronospan. Alors que le premier s'est concrétisé par le début de la production fin 1994, l'investissement de Kronospan est en voie de réalisation, le début de la production étant prévu pour la fin 1995.

Quant à l'année 1994, elle a encore été fructueuse en termes de décisions d'implantation d'activités nouvelles au Grand-Duché. Comme en 1993, dix projets nouveaux ont pu se concrétiser en décisions d'investissement (voir tableau à la page suivante).

Contrairement à l'année 93, ces projets se distinguent plutôt par une intensité d'emplois relativement élevée. En effet, des investissements de 1952 MLUF comporteront la création à terme de quelque 562 emplois.

Notons également que 5 projets comportent la fabrication de produits nouveaux pour l'économie luxembourgeoise alors que 3 projets relèvent plutôt du domaine des services nouveaux susceptibles d'avoir un impact moteur sur le développement économique (art. 1^{er} de la loi-cadre du 27 juillet 1993).

Enfin, 6 projets peuvent être considérés comme étant générés sur le territoire luxembourgeois, soit comme conséquence des efforts de R&D des entreprises établies, soit à travers des transferts de technologies en provenance de l'étranger.

Le rapport d'activité annuel du Ministère de l'Economie fournit également l'occasion de faire le point, dans une optique historique, sur les résultats de la politique de développement et de diversification économiques menée depuis 1975, année de référence pour la relance de la politique de diversification.

Le tableau aux pages suivantes retrace l'évolution récente de l'emploi des entreprises créées dans ce cadre et existantes au 31 décembre 1994.

Lorsqu'on examine l'état de l'emploi au 31.12. dans les entreprises suivant la génération d'implantation, on note les évolutions suivantes:

On constate une remarquable stabilité de l'emploi dans la génération d'entreprises implantées entre 1975 et 1985 (55 entreprises) alors que ce sont surtout les entreprises de la génération plus récente, c.-à-d. implantées entre 1986 et 1994 qui augmentent leur emploi (+ 925 sur deux ans).

D'un point de vue de l'emploi, on peut donc conclure à une certaine maturité des entreprises établies entre 1975 et 1985 alors que le potentiel de croissance de l'emploi se trouve essentiellement dans les entreprises plus jeunes.

Au total, l'emploi dans les entreprises nouvelles a augmenté de près de 700 personnes en 1994. L'année 1994 doit donc être qualifiée de dynamique après une année 1993 plutôt calme sur le plan de la création d'emplois nouveaux.

**POLITIQUE DE DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
ENTREPRISES NOUVELLES ET EMPLOIS – PERIODE 1975-1994
Situation au 31.12.94**

Raison sociale	Localité	Emploi			Production ou activité	Début des activités
		31.12.92	31.12.93	31.12.94		
1 FAMAPLAST S.A.	Soleuvre	39	52	53	Tubes de protection en matières plastiques	1975
2 GENERAL TECHNIC – OTIS	Luxembourg	74	87	88	Montage et entretien d'ascenseurs	1975
3 ACCUMALUX S.A.	Kockelscheuer	89	89	84	Bacs pour accumulateurs en polyéthylène	1976
4 ELTH S.A.	Steinsel	812	755	772	Thermostats bimétalliques et therminstances	1976
5 RTL PRODUCTIONS S.à.r.l.	Bertrange	59	59	59	Productions audiovisuelles	1976
6 INTERMOSELLE S.à.r.l.	Rumelange	116	117	115	Klinker	1977
7 SOLEM S.A.	Mertert	38	46	51	Conteneurs souples en polypropylène tissé	1977
8 CABLAC S.à.r.l.	Esch-Alzette	8	8	11	Atelier pour le travail à façon de câbles métalliques	1978
9 INFORMALUX S.A.	Rodange	45	42	37	Services informatiques	1978
10 LUXCONTROL S.A.	Esch-Alzette	109	107	116	Laboratoire d'analyse, de contrôle et de certification	1978
11 TELINFO INTEGRATED SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.	Luxembourg	84	78	84	Etudes et réalisations en informatique et automatismes	1978
12 CATALYST RECOVERY EUROPE S.A.	Rodange	27	28	32	Régénération de catalyseurs	1979
13 LUDEC S.à.r.l.	Holzem	34	35	39	Décolletage	1979
14 RECTILUX S.à.r.l.	Remich	38	33	34	Protection et affûtage d'outils de coupe	1979
15 TELINDUS S.à.r.l.	Strassen	191	192	202	Logiciels, équipements électroniques et de télécommunication	1979
16 WSA S.à.r.l.	Dudelange	589	555	478	Dépôt/entretien de matériel militaire	1979
17 ECHOLUX S.A.	Esch-Alzette	57	56	55	Dalles en béton	1980
18 GRANULUX S.A.	Soleuvre	10	15	15	Granulés en polyéthylène	1980
19 I.T.S. S.A.	Esch-Alzette	6	8	6	Traitement de surface	1980
20 SOLUXTRAFER S.à.r.l.	Rodange	86	74	63	Pose de voies et d'appareils de chemin de fer	1980
21 SOMESID S.à.r.l.	Esch-Alzette	13	13	13	Sondes de prélèvement d'échantillons de métal en fusion	1980

Raison sociale	Localité	Emploi		Production ou activité	Début des activités
		31.12.92	31.12.93 31.12.94		
22 CALUMITE S.A.	Schifflange	18	19	Matière première pour l'industrie du verre	1981
23 C.L.K. HOME S.à r.l.	Mertzig	127	97	Construction de maisons préfabriquées	1981
24 LUXGUARD I S.A.	Bascharage	357	370	Verre flotté, verre revêtu et trempé	1981
25 MONDO LUXEMBOURG S.A.	Foetz	51	73	Revêtements de sol en caoutchouc, ballons	1981
26 SOMMER S.A. Division EUROSOL	Wiltz	148	144	Revêtements de sol	1981
27 UNITRANS S.A.	Foetz	45	49	Conteneurs frigorifiques	1981
28 AMP S.A.	Luxembourg	16	20	Poudres et grenailles métalliques	1982
29 CHEMOLUX S.à r.l.	Foetz	119	115	Produits de nettoyage	1982
30 CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG S.A.	Wiltz	168	161	Feuil de cuivre électrolytique	1982
31 DUSCHOLUX S.A.	Mensdorf	76	81	Accessoires pour salles de bain	1982
32 GALVALANGE S.à r.l.	Dudelange	189	194	Revêtement de tôles en alliage zinc/aluminium	1982
33 GE-FANUC AUTOMATION EUROPE S.A.	Echternach	84	86	Systèmes de contrôle numérique pour machines-outils	1982
34 JOHN ZINK EUROPE S.A.	Dudelange	92	94	Brûleurs industriels	1982
35 LIFT S.à r.l.	Bascharage	146	148	Transp. de verre et de matières prem. pour l'industrie du verre	1982
36 THOMAS & BETTS (Luxembourg) S.A.	Foetz	138	183	Connecteurs pour appareils électroniques	1982
37 COMPUTERLAND EUROPE OPERATIONS S.A.	Luxembourg	86	15	Centre de franchisage et de distribution pour micro-ordinateurs	1983
38 DATA DOCUMENTS S.A.	Esch-Alzette	20	26	Formules en continu	1983
39 EWALD GIEBEL LUXEMBOURG GmbH	Dudelange	112	105	Electrozingage de tôles	1983
40 EUROFOIL S.A.	Dudelange	321	323	Feuil d'aluminium	1983
41 HYDROLUX S.à r.l.	Luxembourg	93	74	Commandes hydrauliques	1983
42 CAFCO EUROPE S.A.	Foetz	17	13	Produits d'isolation	1984
43 CEDIPRO S.A.	Echternach	215	224	Produits cosmétiques	1984
44 CERATOOL S.à r.l.	Livange	23	25	Outils en carbure de tungstène	1984
45 DU PONT DE NEMOURS (Lux) S.A. Division Hystrel	Contern	91	89	Elastomère HYTREL	1984
46 ETIMINE S.A.	Luxembourg	11	11	Négoce international	1984
47 TEIJIN DU PONT FILMS S.A.	Contern	166	166	Film polyester MYLAR	1984
48 EURO-COMPOSITES S.A.	Echternach	114	102	Structures en matériaux composites	1985

Raison sociale	Localité	Emploi				Production ou activité	Début des activités
		31.12.92	31.12.93	31.12.94			
49 GENERAL MOTORS LUXEMBOURG OPERATIONS S.A.	Bascharage	280	320	387	Centre de R&D automobile	1985	
50 HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A.	Dudelange	113	127	130	Systèmes de moulage par injection	1985	
51 INFEUROPE S.à r.l.	Luxembourg	34	43	40	Système d'édition	1985	
52 INFOPARTNERS S.A.	Luxembourg	66	75	82	Ingénierie informatique	1985	
53 INTERNATIONAL LACQUERS S.A.	Bettembourg	14	15	11	Vernis à ongles	1985	
54 TELETRONICS S.à r.l.	Esch-Alzette	17	17	21	Logiciels, équipements électronique et de télécommunication	1985	
55 CRVC S.A.	Livange	21	29	31	Centre de recherche du verre	1986	
56 HITEC Luxembourg S.A.	Junglinster	7	7	4	Atelier de micro-électronique	1986	
57 KLEIN-LUX S.A.	Differdange	25	35	34	Grenailage et peinture industrielles	1986	
58 RECYCLOR S.à r.l.	Rodange	2	2	2	Affinage de métaux précieux	1986	
59 SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A.	Betzdorf	118	126	147	Transmission de services audiovisuels par satellite	1986	
60 CERATUNGSTEN S.à r.l.	Differdange	23	22	21	Poudre de carbure de tungstène	1987	
61 EAUX MINERALES DE BECKERICH S.A.	Beckerich	39	35	33	Eaux minérales	1987	
62 ELECTROLUX RAPID DEVELOPMENT	Echternach	28	30	22	Outils spéciaux	1987	
63 GUDDLAND DIGITAL S.à r.l.	Rodange	9	9	8	Systèmes de commande micro-électroniques	1987	
64 LUXFIBRES S.à r.l.	Mersch	13	6	4	Produits en résine de polyester renforcée	1987	
65 METACOM S.à r.l.	Holzem	9	6	6	Raccords pour fluides	1987	
66 MICRO-MATIC S.A.	Troisvierges	9	10	10	Vente et service d'équipements de débits de bière	1987	
67 BELATON S.A.	Sandweiler	125	139	208	Appareils sanitaires en acryle	1988	
68 COGEL S.A.	Mamer	63	71	67	Plats surgelés	1988	
69 DU PONT ENGINEERING PRODUCTS S.A.	Contern	243	241	244	Feuil en fibres de polyéthylène thermolées TYVEK	1988	
70 EDS Luxembourg S.A.	Bascharage	7	11	13	Ingénierie informatique	1988	
71 EUROSRIPT S.à r.l.	Bertrange	67	100	133	Traitement de texte informatisé	1988	
72 INDUSTRY SERVICES INTERNATIONAL S.à r.l.	Esch-Alzette	47	56	56	Services industriels	1988	
73 LUXGUARD II S.A.	Dudelange	270	289	295	Verre flotté et trempé, miroirs	1988	
74 3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.	Bertrange	29	32	37	Gestion de systèmes de paiement électroniques	1989	
75 ABZAC (Luxembourg) S.A.	Differdange	21	23	26	Tubes en carton	1989	

Raison sociale	Localité	Emploi			Production ou activité	Début des activités
		31.12.92	31.12.93	31.12.94		
76 ARTEK S.à r.l.	Diekirch	3	3	3	Bâtiments multiétages en structure d'acier	1989
77 EAUX GAZEIFIEES DE BECKERICH S.A.	Beckerich	20	17	21	Eaux minérales gazéifiées et soft drinks	1989
78 FULFLEX S.A.	Kehten	8	8	8	Feuilles en caoutchouc	1989
79 INTERLINK ELECTRONICS EUROPE S.à r.l.	Echternach	26	30	78	Capteurs électroniques sensibles à la pression	1989
80 MIXOLITH S.à r.l.	Contem	16	16	17	Mortiers préparés	1989
81 NIKKO EUROPE S.A.	Sandweiler	9	10	7	Distribution internationale et service après-vente de jouets	1989
82 TECHPRINT S.A.	Niederanven	50	48	50	Imprimerie industrielle	1989
83 TECHWOOD INDUSTRIES S.A.	Rodange	19	15	16	Transformation du bois	1989
84 TYCON S.A.	Sandweiler	7	8	11	Transformation de feuil en polyéthylène	1989
85 VILLEROY & BOCH S.à r.l. (Division Hôtel)	Luxembourg	217	188	183	Vaisselle pour hôtels et restaurants	1989
86 FASSON LUXEMBOURG S.A.	Rodange	115	126	131	Matériaux de base pour produits auto-adhésifs	1990
87 GOTTSCHOL ALCUILUX S.A.	Clervaux	43	42	50	Billettes d'extrusion en aluminium	1990
88 SPRINKLER VIKING S.A.	Differdange	20	21	23	Systèmes de protection contre l'incendie et scellés métalliques	1990
89 352 PRODUCTIONS S.à r.l.	Luxembourg	32	40	48	Production audiovisuelle	1991
90 AIRTECH Europe S.A.	Differdange	12	14	15	Feuil en matière plastique pour l'industrie aéronautique	1991
91 AMPG S.A.	Luxembourg	17	15	13	Poudres et grenailles d'acier	1991
92 BECKERICH PREFORMES S.A.	Beckerich	5	6	2	Préformes en PET	1991
93 HUYBRECHTS KERAMIEK LUXEMBOURG S.A.	Troisvierges	20	14	14	Produits en céramique	1991
94 LUXAQUACULTURE S.A.	Differdange	5	5	3	Elevage de poissons	1991
95 REISSWOLF S.à r.l.	Bertrange	5	6	7	Recyclage de papiers	1991
96 TDK RECORDING MEDIA EUROPE S.A.	Bascharage	657	631	635	Cassettes d'enregistrement audio et video	1991
97 TECHNOFORGE S.à r.l.	Rumelange	6	6	8	Ateliers de forgeage	1991
98 WOOD OPTIC S.A.	Huldange	26	18	13	Montures de lunettes	1991
99 ALZ Luxembourg S.A.	Rodange	46	24	23	Steelcenter pour aciers inoxydables	1992
100 BETONS FEIDT S.A.	Mertert	49	56	56	Prédalles en béton	1992
101 COFRALUX S.A.	Differdange	12	14	15	Centre d'oxycoupage	1992
102 GUARDIAN AUTOMOTIVE EUROPE S.A.	Biwer/Grevenmacher	50	191	324	Vitres pour automobiles	1992

Raison sociale	Localité	Emploi				Production ou activité	Début des activités
		31.12.92	31.12.93	31.12.94	4		
103 INTERBOIS S.A.	Grevenmacher	2	3	4	4	Scierie et transformation de bois	1992
104 RECYPLAST S.A.	Rodange	10	12	25	25	Produits en matières plastiques recyclées	1992
105 SOMMER INDUSTRIE LUXEMBOURG S.A.	Eselborn/Clervaux	55	74	103	103	Produits de garnissage pour automobiles	1992
106 EURO-COMPOSITES SYSTEMS S.A.	Echternach	0	14	14	14	Panneaux à structures en nid d'abeilles	1993
107 FABELGYM S.A.	Troisvierges	0	13	12	12	Equipements sportifs	1993
108 FANUC ROBOTICS S.A.	Echternach	0	1	29	29	Configuration et assemblage de systèmes robotiques	1993
109 GOOD-LUX S.A.	Steinsel	0	8	7	7	Affiches publicitaires	1993
110 IAD Luxembourg	Bascharage	0	19	50	50	Conception de systèmes de ventilation/chauffage automobile	1993
111 MEDIA TEAM S.A.	Rodange	0	4	3	3	Ingénierie audiovisuelle	1993
112 PROXXON S.à r.l.	Wecker	0	7	11	11	Outils électriques	1993
113 WINCAP S.A.	Wilz	0	8	12	12	Produits en matières plastiques	1993
114 CEDUÇO S.A.	Contern	0	0	2	2	Cogénération électricité/vapeur	1994
115 CEODEUX ULTRA PURE EQUIPMENT TECH. S.A.	Lintgen	0	0	70	70	Robinetterie pour gaz ultra-purs	1994
116 CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A.	Luxembourg	0	2	5	5	Postproduction audiovisuelle	1994
117 KOEHL A.G.	Wecker	0	0	36	36	Rebobinage de moteurs	1994
118 RUBBERMAID EUROPE S.A.	Diffendange	0	0	84	84	Jouets en matières plastiques	1994
119 SATELLITE NETWORK SYSTEMS EUROPE S.A.	Bertrange	0	0	2	2	Télévision d'affaires	1994
120 CERAMETAL S.à r.l. (Division Soupapes)	Mamer	0	0	1	1	Soupapes en nitrure de silicium	1995
121 ECOTEC S.à r.l.	Sanem	0	0	0	0	Triage de déchets	1995
122 EUROPE ONLINE S.A.	Luxembourg	0	0	8	8	Services d'information en ligne	1995
123 KRONOSPAN Sanem Ltd et Cie Secs	Sanem	0	0	0	0	Panneaux en fibres de bois	1995
124 LUXMET S.A.	Diffendange	0	0	9	9	Préparation de charges pour aciérie électrique	1995
125 PENSIONCLEAR S.A.	Luxembourg	0	0	0	0	Traitement inform. de polices d'assurances complémentaires	1995
126 RETEC S.à r.l.	Wilz	0	0	0	0	Mousse de nickel pour accumulateurs	1995
TOTAL:		8828	9069	9758			

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Economie, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

ProfilARBED Differdange: La nouvelle phase liquide

La nouvelle filière électrique du site ProfilARBED Differdange comporte les installations suivantes:

- l'aciérie électrique
- la coulée continue
- le four de réchauffage.

L'aciérie électrique est constituée d'un four à double cuve à courant continu d'une capacité annuelle de 1,4 million de t, d'une station de compensation électrique et d'un dépoussiérage performant. Les deux cuves se trouvent dans une halle entièrement nouvelle et insonorisée. Leur productivité

est de 202 t/h avec des charges de 155 t.

La mitraille est acheminée par chemin de fer et par transport routier. Une fosse à mitrailles d'une capacité de 40.000 t sert de stock pour une période de 10 jours environ. Le chargement des mitrailles dans les paniers d'enfournement se fait par deux ponts portiques équipés d'électro-aimants et de grappins.

La coulée continue est équipée de 3 brins pour l'élaboration d'ébauches de poutrelles. Elle permet la production de 3 formats différents d'ébauches qui couvrent la gamme complète de la production de poutrelles

du site de Differdange. Sa capacité est de 202 t/h. Le rayon de coulée est de 12m et les vitesses de coulée varient de 0,8 à 1,3 m/min.

Les ébauches coulées sont enfournées directement à chaud dans le four de réchauffage ou entrestockées.

Le four est du type à longerons mobiles et a une capacité de 250 t/h d'enfournement d'ébauches froides. La température de défournement uniforme est de 1.250° C pour permettre le laminage sur le train à grosses poutrelles, le train Grey, lui-même modernisé.



Les nouvelles installations de ProfilARBED Differdange: le four électrique

Photo: Services photographiques ARBED

Les chiffres de production du groupe ARBED en 1994

Hausse de 7,7% de la production d'acier du groupe ARBED en 1994.

En 1994, la production d'acier du groupe ARBED dans ses usines au Luxembourg (ProfilARBED et ARES), en Belgique (SIDMAR) et au Brésil (Groupe Belgo-Mineira) s'est élevée à 8,4 millions de tonnes, en hausse de 7,7% par rapport à l'année 1993.

La production de laminés a atteint 8,3 millions de tonnes en 1994, en hausse de 9,5% par rapport à l'année 1993. Elle a atteint 3,8 millions de tonnes pour le secteur Produits plats et 3,2 millions de tonnes pour le secteur Produits longs. Le secteur Brésil a enregistré une production de 1,3 millions de tonnes de laminés en 1994.

Avec une production respectivement de 443.000 tonnes d'acier et 366.000 tonnes de produits finis, le secteur Acier inoxydable a connu une hausse de respectivement 15% et 12,3% par rapport à 1993.

Dans le secteur des tréfilés, et malgré un rétrécissement du périmètre, le groupe a enregistré une hausse de sa production de 0,4% à 703.000 tonnes en 1994.

Il est à noter que la société STAHLwerke Bremen, dont Sidmar a repris la majorité du capital à la fin de l'année dernière, a produit 3,1 millions de t d'acier et 2,6 millions de t de laminés en 1994.

Principales productions

en 1000 t	1993	1994
Minerai de fer, pellets et pellet feed	16 630	22 574
Acier brut	7 772	8 372
Laminés	7 615	8 342
dont: – Produits plats	3 477	3 833
– Produits longs	3 313	3 234
– Brésil	825	1 275
Produits finis inoxydables	326	366
Produits de tréfilerie	700	703

UNION EUROPÉENNE

Développements en matière de siège des institutions européennes

Au cours de l'année 1994 un nouvel organisme de l'Union Européenne s'est implanté à Luxembourg. Il s'agit du Fonds Européen d'Investissement, dont le capital est détenu par la Banque Européenne d'Investissement et des banques privées. Les bureaux du F.E.I. sont provisoirement installés dans le bâtiment de la Banque Européenne d'Investissement.

D'autre part la Cour de Justice de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) jusqu'à présent installée à Genève, a pris la décision de principe de transférer son siège à Luxembourg. Après l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union Européenne et le refus de la Suisse de rejoindre l'Espace Economique Européen, la juridiction de cette Cour ne s'applique plus qu'à l'Islande et la Norvège. En conséquence même si la Cour de Justice de l'A.E.L.E. a le même rang que la Cour de Justice des Communautés Européennes, elle ne comptera que trois juges et une vingtaine de fonctionnaires. L'instal-

lation effective de cette Cour à Luxembourg se fera vraisemblablement au début de l'année 1996.

Les Institutions et Organes de l'Union Européenne établis à Luxembourg ont connu ces derniers mois et connaîtront au cours de l'année 1995 une expansion très nette en termes de personnel employé.

Le Parlement Européen compte recruter dans les prochains mois plus de deux cents nouveaux fonctionnaires pour ses bureaux de Luxembourg. De ce fait il a dû demander à la Commission de libérer les deux cents bureaux qu'elle occupait jusqu'à présent au Bâtiment Administratif du Kirchberg (B.A.K.).

La Commission cherche actuellement des locaux pour les fonctionnaires en question ainsi que pour une centaine de fonctionnaires additionnels du secteur linguistique ainsi que d'autres services qu'elle va recruter. Il est probable que la Commission devra louer à cet effet des locaux se situant assez loin du Kirchberg.

Avec la mise en service de l'annexe C en septembre 1994, tous les fonctionnaires de la Cour de Justice se trouvent désormais réunis sous le même toit. Alors que la Cour comptait 480 fonctionnaires et agents en 1984, ses effectifs vont atteindre le double de ce chiffre au cours de l'année 1995.

La construction d'un nouveau palais de 60.000 m² est actuellement à l'étude.

La Cour des Comptes a d'ores et déjà dû louer des bureaux supplémentaires en ville. D'ici trois ou quatre ans elle se propose de regrouper au Kirchberg tous ses effectifs, ce qui signifie qu'un deuxième bâtiment de 15.000 m² devra y être construit.

L'Office Statistique a dû s'étendre, non seulement en transplantant ses services techniques dans la zone industrielle de Gasperich, mais aussi en louant des bureaux supplémentaires dans un immeuble du quartier de la gare.

Les services de la Banque Européenne d'Investissement, qui étaient dispersés

dans d'autres bâtiments, viennent d'emménager dans le nouveau bâtiment de trois cent cinquante bureaux construit par la Banque. Alors qu'à l'origine il était prévu de sous-louer cent cinquante bureaux à d'autres Institutions, cette idée a dû être abandonnée, la Banque ayant besoin de la totalité de ce nouvel immeuble pour ses propres services et pour ceux du Fonds Européen d'Investissement.

Le Centre de Traduction des Organes de l'Union, par contre, connaîtra un démarrage plus lent que prévu. Le règlement du Conseil portant création de ce Centre n'a pu être adopté que le 28 novembre 1994. Les budgets des agences pour lesquelles ce Centre doit effectuer les traductions n'ont pas encore tous été arrêtés. De plus il est à prévoir que le volume de ces budgets ne permettra pas aux agences de verser au Centre de Traduction tous les crédits dont celui-ci aurait besoin. Par ailleurs, le Parlement Européen refuse de virer à la ligne budgétaire du Centre de Traduction des Organes de l'Union le subside de démarrage prévu par le règlement du Conseil. Le Centre ne pourra donc compter à ses débuts qu'une quinzaine de fonctionnaires. Ceux-ci seront installés à proximité de l'Office des Publications des Communautés Européennes afin de créer un maximum de synergie entre ces deux organes. Il est à noter qu'une fois que les agences travailleront à leur rythme de croisière, il en résultera un très grand besoin de publications, qui devra être satisfait par l'Office des Publications des Communautés Européennes.

Les effectifs des institutions européennes établies à Luxembourg ont connu une expansion plus forte qu'on ne pouvait le prévoir il y a encore un an. La construction de l'immeuble Joseph Bech d'une capacité de 1.000 bureaux va être entamée incessamment, mais déjà la Chambre de Commerce en accord avec le Gouvernement a décidé de construire une annexe

dans laquelle 350 bureaux pourront être mis à la disposition des Institutions Européennes d'ici 3 ans. La question de la construction d'un troisième immeuble nouveau au Kirchberg pourrait se poser assez rapidement.

Les travaux en vue de la modernisation et de l'extension de l'Ecole Européenne ont commencé mais il serait d'ores et déjà réaliste de réfléchir à la construction d'une deuxième Ecole européenne. En effet le projet actuel d'extension, qui ne sera terminé que dans 3 ou 4 ans est prévu pour accueillir 3.500 élèves. Or l'Ecole dépassera cette limite à la rentrée de septembre 1995, car aux 3.400 élèves actuels il faudra en ajouter 190 suite aux adhésions.

En vue d'accueillir les enfants en bas âge dont les deux parents travaillent, le Centre de la Petite Enfance devra être considérablement agrandi. La construction va démarrer prochainement pour s'achever en juillet 1996.

La Banque Européenne d'Investissement a ouvert sa propre crèche au cours du mois de janvier 1995. Vingt-cinq places y seront réservées aux enfants des fonctionnaires du Parlement Européen.

Le bail relatif au nouveau Foyer pour le Cercle culturel des fonctionnaires européens a été signé en juillet 1994, et déjà là plupart des clubs faisant partie de ce Cercle Culturel ont emménagé dans les locaux de la rue Heine. Le restaurant n'étant pas encore terminé, l'inauguration officielle du Foyer ne pourra avoir lieu qu'à la fin du mois de mai. Le restaurant sera ouvert au public. L'accès aux clubs du Cercle Culturel est également ouvert à tous, à la seule condition que chaque club puisse garder une majorité simple de membres fonctionnaires des Institutions. L'Etat et la Ville de Luxembourg prennent en charge, ensemble, la moitié du loyer de ce Foyer. Un terrain pour l'installation d'un centre sportif a été mis à la

disposition des Institutions Européennes au Kirchberg. Il reste à établir un «plan d'aménagement particulier» de ce site. Lorsque ce dernier aura été approuvé, il sera possible de demander un permis de construire et d'aménagement.

L'élargissement de l'Union Européenne à 15 Etats membres a nécessité et nécessitera encore des travaux d'extension au Centre de Conférences du Kirchberg. Les premiers efforts entrepris par le Gouvernement ont porté sur le Centre de Presse. Celui-ci a été agrandi afin de pouvoir accueillir 400 journalistes. De plus, des moyens de télécommunications tout à fait modernes et individuels, ainsi qu'une infrastructure appropriée au montage et à la réalisation de documents vidéo ont été mis à la disposition des journalistes, qui ont hautement apprécié ces innovations.

Afin de rendre possible l'interprétation vers les langues finnoise et suédoise, des cabines d'interprétation additionnelles sont en train d'être installées dans 2 salles de conférence du complexe du Kirchberg. Pour des raisons pratiques, il ne sera malheureusement pas possible d'ajouter des cabines aux autres salles. Il est cependant d'ores et déjà nécessaire de se préparer à l'adhésion probable endéans la prochaine décennie d'une douzaine ou d'une quinzaine d'Etats membres supplémentaires. Pour cette raison, le Gouvernement a commencé en 1994 l'élaboration des plans d'une extension du Centre de Conférences. Il est prévu de construire deux nouvelles salles pouvant accueillir, à la table principale, 30 délégations de trois personnes. Des facilités d'interprétation vers 22 langues seront prévues. L'extension du Centre comportera également la construction d'un parking souterrain.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

SANTÉ

La politique de la Santé

La déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 stipule qu'«en matière de politique de santé, le Gouvernement entend tout d'abord mener à bien les initiatives prises au cours de la législature précédente et il concrétisera les projets actuellement encore sous étude». Ainsi le Ministre de la Santé a été des plus clairement mandaté à poursuivre la politique entamée.

1) S'agissant de la planification hospitalière le règlement grand-ducal du 30 mai 1994 établissant le plan hospitalier national met l'accent notamment sur:

- * une réduction progressive jusqu'en l'an 2000 des lits aigus et une augmentation compensatoire des lits de moyen et de long séjour,
- * la recherche d'une meilleure efficacité par des synergies incitant les hôpitaux à collaborer au sein de groupements régionaux,
- * la définition des notions de services médicaux de base, spécialisés et nationaux, à agréer par le Ministre et pour lesquels des normes seront fixées,

- * la création des instituts nationaux de radiothérapie et de chirurgie cardiaque ainsi que celle d'un service de psychiatrie infantile,
 - * l'intégration de la psychiatrie dans les hôpitaux aigus avec rattachement de centres de jour comme suite à la réforme préconisée du secteur de la psychiatrie sur base de l'étude «Haefner».
- 2) Dans le domaine de la modernisation des infrastructures hospitalières et institutionnelles le Gouvernement a arrêté

en 1994 les options et enveloppes financières proposées par le Ministre et a opté définitivement pour une nouvelle construction du Laboratoire National de Santé.

Dès lors, et en collaboration avec les autres administrations concernées, ont été fixées des procédures uniformes pour l'autorisation, le suivi et le contrôle des projets et plans proposés par les hôpitaux maîtres d'oeuvre. Quant à l'extension des lits de long séjour, celle-ci s'est concrétisée par la conversion de la clinique St Joseph de Luxembourg en maison de soins à 75 lits, le réaménagement en cours de l'ancien hôpital de Steinfort en gériatrie à 52 lits, la construction d'une nouvelle maison de soins à Bettembourg à 144 lits, dont le démarrage de fonctionnement est prévu pour la fin 1995, et la finalisation des procédures pour la création des maisons de soins à Schifflange (100 lits) et, le cas échéant, à Walferdange (80 lits).

3) En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des établissements hospitaliers, le projet de loi portant sur

- a) les droits et devoirs des bénéficiaires de soins hospitaliers,
- b) l'organisation interne des hôpitaux,
- c) la modification de la loi du 29 août 1976 portant organisation et planification hospitalière a été, après de longues consultations avec tous les intéressés, adoptée par le Gouvernement et mise en voie d'instances.

Des normes fixant les dotations minimales et réglementant certains aspects fonctionnels dans les hôpitaux ont été soumises pour consultation aux instances concernées et des projets de règlements pour des normes de service, dont les services d'urgence et d'obstétrique, ont été élaborés.

Des groupes de travail ont poursuivi leurs réflexions tant en matière de mise en place de la réforme de la psychiatrie que d'amélioration de la prise en charge de la santé maternelle et infantile dans le cadre de la surveillance de la grossesse.

L'unité modèle de soins palliatifs à l'Hôpital de la Ville d'Esch Alzette de-

vrait servir de laboratoire pour concrétiser l'intention reflétée dans la déclaration gouvernementale qui dit que «toutes les mesures thérapeutiques seront prises pour soulager les douleurs physiques et la souffrance psychologique des malades atteints d'une maladie incurable. Des unités de soins palliatifs seront créées dans les hôpitaux principaux du pays».

4) Dans le domaine de la médecine préventive et sociale le livre blanc «Santé pour tous» a été publié dans sa version définitive. Il fait état des causes essentielles de la mortalité et de la morbidité au Grand-Duché ainsi que des comportements à risque de la population luxembourgeoise. Le programme d'action à dégager de ce livre, en convergence avec le paradigme de l'O.M.S. «Santé pour tous en l'an 2000», met l'accent sur l'approche intégrée et multisectorielle des problèmes de santé et notamment sur les mesures de prévention primaires à dispenser à grande échelle. Il démontre aussi qu'il y a lieu de consacrer davantage d'efforts à la médecine de l'environnement pour laquelle un service a été créé au sein de la Direction de la Santé.

Les efforts de prévention primaire et d'éducation sanitaire ont été poursuivis notamment dans les domaines de la lutte contre les drogues illicites, le Sida, les maladies cardiovasculaires et les cancers.

En ce qui concerne les affections tumorales le registre morphologique des tumeurs a été rendu plus performant grâce à une meilleure collaboration entre le Laboratoire National de Santé et le Centre de recherche public Henri Tudor. Le programme de prévention du cancer du sein par mammographie systématique de la population à risque, élaboré par la Direction de la Santé, a été poursuivi et jouit d'une adhésion croissante dans les milieux concernés.

Un centre de coordination pour la prévention de la toxicomanie a été créé par voie législative avec le Ministère de l'Education nationale.

Le programme dit «méthadone» sera étendu à 100 bénéficiaires.

La loi sur la santé au travail a été votée à la Chambre des Députés après de longues négociations préliminaires et le service national de médecine au travail a été mis sur pied pour être opérationnel à partir du 1^{er} janvier 1995.

Par ailleurs, les nombreuses réglementations prises en 1994 en matière de denrées alimentaires, comme suite à la transposition en droit national de directives communautaires, doivent aussi être considérées comme apports substantiels dans le contexte de la médecine préventive.

5) Enfin pour ce qui concerne les professions de santé des études représentatives en matière de motivations des jeunes luxembourgeois pour le choix de ces professions ont été faites en 1994 et ont débouché sur une campagne de sensibilisation pour le recrutement à ces formations. A la rentrée scolaire les nouvelles inscriptions pour les études d'infirmier et d'assistant technique médical étaient en hausse de 30 %.

La création d'un lycée technique regroupant les anciennes écoles pour paramédicaux et l'intégration des formations des professions de santé dans le système de l'Education nationale ont été formalisés le 22 décembre 1994 par le vote de la loi portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Santé.

Le règlement grand-ducal sur le statut, les attributions et certaines règles de la profession d'infirmier a été finalisé et mis en voie d'instances.

Les travaux autour de l'édification d'un concept de formation continue ont débouché sur un avant-projet de réglementation en la matière.

Un concept pour une formation des cadres de la Santé au Grand-Duché a été établi, et un premier cycle de formation continue pour les cadres hospitaliers en place a connu un grand succès auprès des 150 participants inscrits.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Santé, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

SÉCURITÉ SOCIALE

L'assurance maladie au Grand-Duché

Grâce aux travaux préparatoires effectués pendant l'année 1993, la loi du 27 juillet 1992 a pu entrer en vigueur au terme prévu.

C'est donc à partir du 1^{er} janvier 1994 que les nouvelles règles s'appliquent, en matière d'affiliation, en matière de presta-

tions, en matière de financement, en matière de relations avec les prestataires de soins.

Par arrêtés ministériels du 19 janvier 1994, du 11 août 1994 et 22 décembre 1994 ont été approuvés les statuts arrêtés par l'assemblée générale de l'union des

caisses de maladie, réglant l'ensemble des relations entre les assurés et les caisses de maladie, notamment les conditions, modalités et taux de prise en charge de prestations.

Dans le domaine des relations avec les prestataires de soins des changements

dans les nomenclatures concernant les différents prestataires de soins sont intervenus:

- * Règlement ministériel du 18 mai 1994 concernant la nomenclature des actes et services des masseurs-kinésithérapeutes et des masseurs.
- * Règlement ministériel du 6 juillet 1994 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 10 août 1994 concernant la nomenclature des actes et services des masseurs-kinésithérapeutes et des masseurs pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 10 août 1994 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 10 août 1994 concernant la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 9 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 22 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 22 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services des médecins-dentistes pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 22 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services des infirmiers pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 22 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 22 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services des maîtres mécaniciens orthopédistes-bandagistes et des maîtres orthopédistes-cordonniers pour la fourniture de prothèses, orthèses et épithèses pris en charge par l'assurance maladie.
- * Règlement ministériel du 22 décembre 1994 concernant la nomenclature des actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains pris en charge par l'assurance maladie.

En plus, l'Union des caisses de maladie a conclu de nouvelles conventions, notam-

ment avec la Croix-Rouge, le Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles à Hamm ainsi qu'avec le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.

Il convient de noter que les rapports avec le secteur hospitalier restent à régler.

Toutefois un budget a été établi pour chaque hôpital et, bien que la convention entre l'Entente des Hôpitaux et l'Union des caisses de maladie n'ait pas encore été signée, l'Union des caisses de maladie avance des tranches mensuelles aux hôpitaux.

Dans le contexte des relations entre les caisses de maladie et les prestataires, on notera plus particulièrement la prise en charge généralisée des médicaments par le système du tiers payant, à partir du 1^{er} janvier 1995.

En exécution de l'article 80 du code des assurances sociales a été convoqué pour la première fois, à la date du 23 novembre 1994, le comité quadripartite réunissant les ministres ayant dans leur attribution la sécurité sociale, la santé et les finances, les organisations professionnelles les plus représentatives des salariés et des employeurs, ainsi que les représentations des prestataires de soins et de services.

Sur la base d'un rapport élaboré par l'inspection générale de la sécurité sociale, il appartenait au comité quadripartite d'examiner l'évolution des recettes et des dépenses et de proposer des mesures à prendre sur le plan légal, réglementaire, conventionnel ou statutaire en matière d'assurance maladie.

Les chiffres disponibles lors de cette réunion, comme d'ailleurs à l'heure de la rédaction du présent rapport, sont les décomptes définitifs de l'exercice 1993, qui résultent de l'application des anciennes dispositions en matière d'assurance maladie, les comptes provisoires pour l'exercice 1994 et le budget présenté par l'union des caisses de maladie pour l'exercice 1995.

En ce qui concerne les prestations de soins de santé, le rythme de croissance des dépenses reste élevé. Compte tenu des mesures mises en place à partir du 1^{er} janvier 1994 (participations supplémentaires des assurés, renforcement des mesures de contrôles tant à l'égard des assurés que pour les prestataires de soins), l'Union des caisses de maladie table sur des taux de croissance moins élevés, mais il y a tout lieu de rester vigilant, notamment devant les nombreuses inconnues que présente la mise en place d'un nouveau système de financement dans le secteur hospitalier.

En ce qui concerne les prestations en espèces, les décomptes de 1993 font appa-

raître un déficit de 564 mio à la fin de 1993, qui devrait atteindre 830 mio en 1994.

Du projet de budget pour l'année 1995, établi par l'administration de l'union des caisses de maladie, il apparaissait qu'un relèvement du taux de cotisation fixé actuellement à 4% s'avérerait nécessaire, en application des articles 28 et 30 du code des assurances sociales, du fait que le montant de la réserve passerait en dessous du seuil minimum de 10% des dépenses annuelles de l'assurance maladie.

Le comité quadripartite a abouti aux conclusions suivantes:

1. Il n'y aura pas lieu de procéder à un relèvement du taux de cotisation, ni à l'introduction de journées de carence en matière d'indemnités pécuniaires de maladie, ni à la création d'une nouvelle participation à charge des assurés.
2. Cependant, et compte tenu du déficit apparemment persistant en matière de prestations en espèces, il y aura lieu de lutter prioritairement contre les abus en matière d'absence; à cet effet l'absentéisme de tous les assurés sera codifié.
3. L'association des médecins et médecins-dentistes proposera à ses membres de ramener de cinq à quatre journées la durée normale du congé en cas de maladie (si celle-ci ne nécessite pas une durée d'absence différente du point de vue médical).
4. En application des anciens articles 67 et 68 du code des assurances sociales, l'Etat s'engage à verser à l'union des caisses de maladie un montant de 780 millions de francs représentant sa participation au financement des prestations effectuées avant le 31 décembre 1993 à l'étranger, mais non encore liquidées à cette date (date de la prise d'effet des nouvelles règles de financement prévues par la loi réforme de l'assurance maladie).

Ce paiement constituera donc le solde pour tout compte de la participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie au titre de ses obligations légales telles qu'elles découlent de l'ancienne loi sur l'assurance maladie. Ce montant sera imputé au budget de l'Etat par tranches au cours des exercices 1996, 1997 et 1998.

Le Gouvernement s'est déclaré d'accord avec ces conclusions.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Sécurité sociale, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

Orientations de la politique énergétique

L'énergie joue un rôle majeur dans l'économie d'un pays et par conséquent les conditions d'approvisionnement en énergie constituent un élément essentiel de toute activité économique. Il est connu qu'en matière énergétique le Luxembourg est presque à 100 % dépendant d'importations de l'étranger. On pourrait en déduire en première analyse un désavantage majeur pour notre pays. Mais il ne faut pas oublier que nos besoins en énergie sont comparables aux besoins de grandes villes dans les pays voisins et qu'il existe de nombreuses régions en Europe qui, considérées isolément, sont dans une situation identique. Or, le Luxembourg n'est pas isolé, car, situé au cœur de l'Europe, il y a lieu de tenir compte de la situation de l'approvisionnement au niveau communautaire pour en avoir une vue globale.

Le Luxembourg constitue toutefois un cas particulier à plusieurs égards. En effet le Luxembourg est le seul pays de l'Union Européenne ayant connu une augmentation de l'emploi au cours de la dernière décennie. En chiffre absolu le nombre d'emplois a augmenté de près de 50.000 unités. Cette évolution est due en grande partie au développement du secteur tertiaire (banques, assurances), mais également à l'implantation d'un grand nombre d'entreprises nouvelles dans le secteur industriel. De cette façon la diminution de l'activité dans la sidérurgie a été plus que compensée par la création d'emplois dans d'autres secteurs.

Ainsi, avec une population d'environ 400.000 personnes, le nombre d'emplois est aujourd'hui de l'ordre de 205.000 y compris 55.000 frontaliers. En outre la sidérurgie, en dépit d'une diminution de la production d'acier de 6 mio t en 1974 à environ 3 mio t en 1994, représente toujours une part importante (40 %) des besoins en énergie dans notre pays et influence donc largement notre bilan énergétique. Si l'on y ajoute le gonflement des besoins dans le secteur du transport en raison de prix avantageux par rapport aux pays voisins, on comprend que le Luxembourg est Champion du Monde dans deux domaines particuliers:

- le niveau de la consommation d'énergie par habitant;
- le niveau des émissions de CO₂ par habitant.

Ce constat n'est pas alarmant en soi et il s'explique par la taille et la structure très particulière de notre économie. En outre, en dépit de la forte dépendance de l'étranger, l'approvisionnement énergétique n'a jamais constitué un véritable problème. Ceci vaut tant pour les quantités en jeu que pour le coût de cet approvisionnement. On note même que suite à la baisse des prix de l'énergie et à la diminution considérable de

la consommation spécifique dans la plupart des domaines d'activité, le poids de l'approvisionnement énergétique dans la balance commerciale a pu être réduit de 20 % en 1974 à environ 10 % à l'heure actuelle.

Mais ce constat inspire tout de même certaines réflexions. En premier lieu il faut poser la question si la situation actuelle, caractérisée par une offre abondante de l'énergie et un coût d'approvisionnement avantageux, va persister. La réponse n'est pas facile, mais il semble qu'à court terme aucun changement fondamental n'est à prévoir et qu'une secousse sur les prix de l'énergie est improbable. Par contre, à long terme la demande croissante des pays en voie de développement et l'épuisement des ressources en hydrocarbures vont sans doute entraîner un renchérissement de toutes les formes d'énergie fossiles.

En outre la dernière décennie a été marquée par l'émergence de questions relatives à la pollution de l'environnement et le gouvernement ne peut donc pas rester indifférent à l'égard de contraintes croissantes en rapport avec la protection de l'environnement. Il n'y a pas bien longtemps, la politique énergétique portait exclusivement sur la sécurité de l'approvisionnement afin d'assurer la croissance économique. Aujourd'hui une nouvelle dimension s'y est ajoutée: la protection de l'environnement.

En conclusion de ces analyses on déduit la nécessité de développer certaines initiatives en matière de politique énergétique. Car, si les forces du marché peuvent assurer une compétitivité accrue de notre économie à court terme, les autorités publiques devront intervenir dans certains domaines pour assurer l'approvisionnement à long terme tout en tenant compte des incidences sur le milieu naturel. L'efficacité énergétique restera donc une priorité de la politique énergétique du Luxembourg. Les efforts des pouvoirs publics semblent d'autant plus indispensables dans ce domaine que les niveaux de prix actuels ne peuvent être considérés comme incitatifs pour des investissements en faveur des économies d'énergie. Par ailleurs, la pénétration de technologies efficaces dans le marché revêt une grande importance et doit être encouragée.

En résumé, on peut retenir que l'équilibre à long terme des marchés énergétiques sera la résultante d'un équilibre entre trois pôles: le développement économique, la sécurité en matière d'approvisionnement énergétique et les considérations de protection de l'environnement.

Dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 (déclaration prononcée par Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre, à la Chambre des Députés), les prio-

rités de la politique énergétique ont été résumées de la façon suivante:

POLITIQUE ENERGETIQUE

Comme par le passé, le Gouvernement s'efforcera de diversifier l'approvisionnement du pays en énergie. Des contrats de fourniture à long terme assurent la sécurité de notre approvisionnement. Le potentiel national de production d'énergie sera déterminé et exploité dans la mesure où une telle exploitation s'avère être économiquement raisonnable et écologiquement souhaitable. A cet égard le Gouvernement poursuivra les études concernant la réalisation d'une centrale «turbine gaz-vapeur».

Les autorités publiques développeront le réseau de gaz naturel, désormais étendu à pratiquement toutes les régions du pays. Toutes les agglomérations et localités importantes et les zones industrielles seront progressivement raccordées au réseau. Le Gouvernement fera examiner les avantages d'un raccordement du réseau de gaz naturel au réseau allemand.

Le Gouvernement continuera d'intervenir auprès des autorités françaises pour que la sécurité de la Centrale de Cattenom réponde aux normes les plus strictes.

Les économies d'énergie et l'utilisation intelligente de l'énergie répondent à des impératifs tant économiques qu'écologiques. Elles constituent la pierre angulaire de la stratégie énergétique du Luxembourg.

L'amélioration de l'efficacité énergétique sera recherchée dans tous les secteurs de consommation. Elle se concrétisera par l'application du dispositif réglementaire à prendre sur la base de la loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'Agence de l'Énergie verra son rôle renforcé dans le même contexte.

Notre société nationale de distribution d'électricité sera encouragée à élargir ses activités en direction de prestataire de services dans le domaine énergétique. Lors de la révision de la concession, la mission de la CEGEDEL sera redéfinie dans ce sens.»

On peut en déduire que les objectifs principaux de la politique du Luxembourg dans ce domaine sont:

- la sécurité de l'approvisionnement;
- la diversification des sources d'énergie;
- le développement de l'autoproduction d'électricité par le recours à des techniques à haut rendement énergétique;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie dans tous les secteurs;
- le recours accru aux sources d'énergies renouvelables.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Énergie, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

L'Entreprise des Postes et Télécommunications en 1994

Service courrier

Le volume global de courrier postal normalisé traité au Centre de Tri à Luxembourg en 1994, se chiffre à 119,571 millions d'envois, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 2,03%. Le courrier non mécanisable, avec quelque 23 millions d'envois, n'a pas varié par rapport à 1993.

Avec un volume de plus ou moins 12,5 millions d'unités, le trafic global des envois mécanisables du mois de décembre 1994 affiche également une certaine stabilité. La moyenne par jour ouvrable en décembre atteint les 580.000 envois, ce qui représente une légère croissance de 0,59% par rapport au même mois de l'année précédente. Une évolution identique est constatée au niveau de la pointe journalière maximale qui culmine pour la période visée en 1994 à 905.000 envois.

Aucun problème d'évacuation de courrier n'est à signaler pour cette période de forte affluence.

Le taux de lecture moyen relevé en matière de tri automatique pour 1994 s'est amélioré par rapport à l'année précédente en atteignant les 69,35%. Avec 0,46% de courrier dévoyé, la situation est restée sensiblement la même.

Consécutivement à une hausse spectaculaire de 111% enregistrée en 1993, le service EMS national vient d'accuser pour l'année écoulée une régression de 18%. Sur le plan international le trafic va croissant, tant à l'arrivée (+ 6%), qu'au départ (+ 19,74%)

Le nombre d'exemplaires de quotidiens distribués par l'entremise de la Messagerie Postale en 1994 avoisine les 22 millions. Quelque 9,3 millions d'exemplaires de publications périodiques ont été remis sur la base de fichiers informatiques fournis par les soins des éditeurs.

Services financiers postaux

En 1994 le nombre de comptes chèques postaux atteint les 99.227 unités.

Le service VISA compte en fin d'exercice 14.752 adhérents et peut faire valoir un chiffre d'affaires de 8,69% supérieur à celui réalisé en 1993.

A la Foire Internationale d'Automne 1994 la participation de la Division des Postes au stand de l'Entreprise consistait principalement dans des actions publicitaires vi-

sant de promouvoir les services CCP et EMS.

Nouvelles réalisations

Les transformations des locaux abritant les boîtes postales et les guichets au Centre postal à Luxembourg ont été achevées dans les délais pressentis. De ce chef les disponibilités initiales en matière de boîtes postales ont quasiment été doublées avec un total actuel de quelque 2000 unités.

Faisant partie intégrante des modifications structurelles précitées, les 2 premiers sas de sécurité, sur les 4 prévus, ont déjà pu être mis en service.

Lancé début 1994, le service Eurogiro a connu un essor prodigieux en ce sens qu'à l'heure actuelle la quasi totalité du trafic des virements à l'étranger (98%) est acheminé par son entremise. Pour le moment adhèrent au réseau outre notre pays, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Suisse, l'Autriche, les Pays-Bas, la Finlande, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Grande-Bretagne et le Japon.

Les travaux préparatoires pour l'informatisation progressive des bureaux de poste, avec la mise en service de machines de guichet, sont achevés à ce point que les essais pratiques pourront débuter en avril-mai de l'année en cours.

Les travaux de réaménagement de l'ancien bâtiment Accinauto ont été menés à terme en 1994, de sorte que tous les services de la Direction Divisionnaire ont pu occuper leurs nouveaux locaux de service.

Projets en cours

L'Espagne, Italie, Irlande et les Etats Unis d'Amérique sont sur le point de faire partie intégrante du réseau Eurogiro actuel.

Le service Eurogiro engendre cependant des opérations de saisie autrement plus importantes que celles du service virement traditionnel, qui, à la longue, ne pourront plus être résorbées par nos moyens de bord. Pour compenser cet apport additionnel de besogne, il est prévu d'intégrer dans une mesure toujours plus prononcée la technique de la lecture optique dans ces procédures.

Sont actuellement en cours les préparatifs pour offrir un service de remise à domicile du courrier distribué dans les boîtes postales.

L'inauguration des nouveaux locaux de service du bureau de poste à Sandweiler devrait également avoir lieu en 1995.

Radiotéléphone

Le service du réseau de radiotéléphonie mobile numérique, LUXGSM, a été ouvert au public le 1er juillet 1993. 30 stations de base ainsi que 5 répéteurs radioélectriques sont actuellement en service. Le nombre de canaux radioélectriques répartis sur les 30 stations de base s'élève à 68.

En février 1995 les P&T. procéderont à la mise en service de 3 stations de base supplémentaires. Le nombre de canaux radioélectriques s'élèvera alors à 74.

Grâce à la standardisation technique internationale et aux négociations qui ont eu lieu avec les autres opérateurs GSM européens, déjà 25 réseaux différents étaient accessibles aux clients LUXGSM en «roaming» international à travers 15 pays différents.

D'autres réseaux suivront en 1995.

Le service est offert outre par les P&T. encore par 4 sociétés de commercialisation.

Le réseau comptait 13765 radiotéléphones en date du 31.12.1994.

Sémaphone

Le service public d'appel radio, dénommé Sémaphone, continue à jouir de la faveur du public en attendant la mise en route du réseau d'appel européen ERMES.

Les travaux préparatoires dans ce domaine se poursuivront en 1995 en vue d'une ouverture internationale et nationale du service au courant de 1996.

Le service Sémaphone fut ouvert au public le 12 novembre 1981. A couverture Benelux, il permettait d'atteindre des récepteurs à 8 codes seulement.

Ce service a été remplacé par un nouveau service Sémaphone lequel fonctionne depuis le 7 juin 1989 et assure également une couverture Benelux. Le nouveau service Sémaphone permet l'utilisation de 3 types de récepteurs: récepteurs à 4 tonalités, récepteurs à affichage numérique et récepteurs à affichage alphanumérique.

Chaque récepteur dispose de 4 numéros d'appels consécutifs.

Les récepteurs peuvent être loués auprès des P&T. ou être achetés auprès d'une firme privée.

6864 récepteurs étaient en service au 31 décembre 1994, dont 2157 mis en location par les P&T.

Luxpaging

Le service Luxpaging, présenté conjointement au nouveau service Sémaphone, utilise exclusivement un récepteur alphanumérique dont la capacité de réception atteint 80 caractères.

La zone de couverture de ce service comprend actuellement la Ville de Luxembourg et ses alentours. Ce service compte 161 récepteurs en service.

Commobil

Commobil, un réseau radio à ressources partagées répondant aux besoins en communications mobiles internes d'entreprises de transports, de constructions, de distribution etc., est une alternative beaucoup plus performante et économique aux moyens de communication traditionnels (réseaux radio mobiles privés).

Ce service a été ouvert au public le 1^{er} septembre 1993. Il comprend 8 stations de base et un répéteur et permet ainsi la couverture des plus importantes régions industrielles du pays.

L'interconnexion avec le réseau Chekker de la Telekom allemande, couvrant la Sarre et la région de Trèves, permet d'offrir également un service en Allemagne aux abonnés intéressés du réseau Commobil.

Le service est offert par les P&T et par 2 sociétés de commercialisation.

462 stations étaient enregistrées dans le réseau Commobil en date du 31 décembre 1994.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère des Communications, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

SES

Le développement du système ASTRA

Alors que 1993 avait été marqué par le lancement du troisième satellite et la commande du sixième satellite, 1994 fut l'année du lancement du quatrième satellite et celle de la commande du septième.

Le quatrième satellite a été lancé dans la nuit du 1^{er} novembre à partir de Kourou par une fusée Ariane, fusée qui avait également été retenue pour le lancement des trois satellites précédents.

SES a maintenant copositionné quatre satellites sur une seule position orbitale, ce qui est considéré comme un exploit unique au monde. Le copositionnement des satellites permet la réception avec un seul équipement de réception de 64 programmes différents.

Le quatrième satellite permet également la sécurisation des transmissions d'autres satellites de la flotte ASTRA. En cas de panne temporaire ou définitive de certains répéteurs, il pourra prendre en charge la transmission des programmes touchés par une telle défaillance.

Le lancement des satellites subséquents est prévu respectivement en 1995, 1996 et 1997.

Avec la mise en service du septième satellite, ASTRA sera en mesure d'offrir 120 répéteurs sur son système à l'aide d'un seul équipement de réception.

L'introduction de la technologie numérique à partir de 1995 devrait se traduire par une multiplication des programmes offerts étant entendu que cette technologie permettra de diffuser non plus un seul programme par bande de fréquence mais une multitude de programmes variant de six à dix en fonction de la qualité requise pour la transmission...

A la demande de SES le Gouvernement a introduit à la fin de l'année des demandes

de coordination pour de nouvelles positions orbitales auprès de l'Union internationale des télécommunications. SES doit en effet faire face à une demande de capacités dépassant l'offre et étudier tous les moyens pour accroître les capacités de transmission.

Le spectre des fréquences utilisables sur la position orbitale 19,2° Est sera en effet épuisé après le lancement du septième satellite.

Il y a lieu de noter que sur les sept satellites commandés par SES, cinq proviennent du même constructeur Hughes Space and Communications Inc.

L'investissement total décidé, y compris les équipements au sol, s'élève maintenant à plus de 60 milliards de francs.

L'introduction de la réception numérique

Après l'introduction réussie de la réception analogique directe en Europe, SES s'est engagé dès 1993 à élaborer une stratégie pour l'introduction de la réception numérique.

Les premières études ont révélé que l'introduction de bouquets de programmes financés principalement par le péage nécessitera un effort de concertation entre opérateurs et programmeurs. Cette concertation est nécessaire au niveau de la définition de standards communs pour pouvoir offrir des équipements de réception identiques ou semblables sur tout le marché européen ceci afin de générer les économies d'échelle nécessaires à la baisse des prix des équipements de réception numérique. Les investissements étant jugés très importants et à haut risque, SES a entrepris l'effort de rassembler les programmeurs en vue de définir une stratégie commune.

Dans le même esprit SES a pris l'initiative d'appuyer par une campagne de marketing l'introduction sur le marché d'un équipement de réception universel permettant la réception de tous les sept satellites.

Le développement de l'offre des programmes

L'offre des programmes sur ASTRA s'est encore considérablement développée au cours de 1994. Cette offre peut être schématiquement résumée ainsi:

programmes de télévision	67
programmes de radio	40

La répartition des programmes de télévision en fonction de la langue principale utilisée est la suivante:

programmes britanniques	19
programmes germaniques	17
programmes pan européen	16
programmes scandinaves	5
programmes espagnols	5
programmes néerlandais	4
programmes polonais	1

La majorité des programmes est codée. Les programmes d'ASTRA ne sont donc pas tous accessibles à tout propriétaire d'un équipement de réception. Le codage est utilisé par les rediffuseurs pour deux raisons différentes:

- le programme est financé par le péage et l'accès est donc réservé aux abonnés.
- le radiodiffuseur n'est pas en possession des droits de diffusion pour tous

Situation en fin d'année	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Satellites en service	1	1	2	2	3	4
Répéteurs utilisés	15	16	27	32	50	64

Total des ménages atteints (en millions)	13	22,8	32	40	50	57
Dont atteints par réception (en millions)	0,5	3,8	7,4	11	15	20

les territoires européens et il est obligé de crypter le programme dans les territoires pour lesquels il ne détient pas les droits de transmission par satellite.

Il faut signaler que la CLT a renforcé sa présence sur ASTRA et diffuse actuellement quatre programmes de télévision (RTL; RTL2; RTL4; RTL5) et trois programmes de radio.

La SES opère à partir de Betzdorf la liaison montante de 13 programmes de télévision.

Développement du marché de la réception

Comme en 1993, le nombre de foyers pouvant recevoir les programmes d'ASTRA s'est fortement développé. Le tableau ci-après donne un aperçu succinct de ce développement.

Ces chiffres sont impressionnants. Le nombre de foyers équipés pour la réception directe d'ASTRA est passé de 15 à 20 millions en un an soit une augmentation de 33%. Près de 90% de tous les foyers européens équipés pour la réception de programmes par satellite ont choisi d'orienter leur antenne sur ASTRA.

57 millions de foyers en Europe reçoivent au moins un programme diffusé par ASTRA (par câble ou par satellite).

Ce succès a été construit en moins de six ans. Le premier satellite a été pris en service en février 1989. Les principaux marchés d'ASTRA sont localisés en Allemagne avec plus de 8 millions de foyers et le Royaume-Uni avec plus de 3 millions de foyers. ASTRA enregistre par ailleurs un très grand succès dans les pays

de l'Est et notamment en Pologne. L'annonce d'un accord important avec Canal Plus en novembre 1994 devrait se traduire à moyen terme par le développement du marché en France et rapproche la société de son objectif européen.

Surveillance des programmes sur ASTRA

Le Gouvernement exerce une surveillance générale sur la configuration de l'offre de programmes sur ASTRA.

Avant toute transmission d'un nouveau programme sur ASTRA, le Gouvernement doit donner son agrément. Il exerce ce droit qui découle du contrat de concession par l'intermédiaire du Commissaire du Gouvernement.

Le Gouvernement n'est cependant pas appelé à surveiller le contenu de tous les programmes diffusés sur ASTRA. Cette responsabilité incombe au pays compétent selon les règles de la directive dite «télévision sans frontières». En général c'est le pays qui a accordé une autorisation de diffusion du programme et dans lequel le diffuseur s'est établi qui assume cette responsabilité. Il découle de cette règle que le Gouvernement n'est directement en charge du contrôle du respect des règles de la directive que pour 7 programmes de télévision sur 67 diffusés par ASTRA.

Evolution du résultat de la société

Sur base des données actuellement disponibles on peut estimer que le résultat d'exploitation sera encore en nette progression par rapport à 1993. Ainsi le chiffre d'affaires devrait passer de 6,6 milliards de francs à plus de 8,5 milliards de francs.

L'entrée en vigueur en 1994 de la formule révisée pour le calcul de la redevance se traduit par une augmentation spectaculaire de la redevance qui devrait passer de 100 à 800 millions de francs.

Année	Chiffres d'affaires	redevance
1989	1.200	0
1990	1.400	0
1991	3.500	94
1992	5.000	26
1993	6.600	*100
1994	*8.500	*800

* estimations

Les résultats spectaculaires de la société sont à mettre en rapport avec la nature particulière de l'investissement qui reste un investissement à très haut risque comme les échecs répétés du lanceur Ariane et les défaillances d'autres satellites en orbite l'ont démontré.

Modifications de l'actionnariat

L'année 1994 a été marquée par l'entrée dans le capital de SES de Deutsche Telekom à hauteur de 16,6%. Deutsche Telekom est devenu ainsi le principal actionnaire parmi les actionnaires de la catégorie A et dispose de droits de vote identiques à ceux de la S.N.C.I. et B.C.E.E.

Développement sur le site Betzdorf

En 1994, SES a poursuivi sa politique de recrutement et a créé des emplois supplémentaires. L'emploi total est ainsi passé de 139 à 165 dont 147 travaillent à Betzdorf. 30% des employés sont d'origine luxembourgeoise. Le Conseil d'administration a décidé d'agrandir le centre technique afin de préparer l'avenir numérique. Cette extension représente un investissement de plusieurs centaines de millions de francs.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère d'Etat, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

Expansion du système de satellites ASTRA en vue de l'ère digitale

Politique de lancement alternative pour la mise en orbite des futurs satellites ASTRA

La Société Européenne des Satellites (SES) a conclu un contrat avec Hughes Space and Communications International Inc. (HSCI) pour l'acquisition d'un satellite supplémentaire, ASTRA 1G. L'accord prévoit également une option pour un autre satellite SES.

Prévu pour être lancé dans la première moitié de 1997, ASTRA 1G sera le septième satellite du système ASTRA à être positionné à 19,2° Est. ASTRA 1G sera en

même temps le troisième satellite SES entièrement dédié aux transmissions numériques. Avec ASTRA 1E et ASTRA 1F, prévus pour être lancés respectivement au cours du deuxième semestre de 1995 et au cours du premier trimestre de 1996, l'acquisition de ASTRA 1G souligne l'engagement de SES pour l'introduction des services numériques en Europe.

Les satellites ASTRA 1E -1G utiliseront dans la bande ASTRA des fréquences

hautes (highband) entre 11,70 et 12,75 GHz. En 1997, la capacité du système ASTRA dédiée aux transmissions numériques sera de 56 répéteurs. Grâce à la compression numérique chaque répéteur pourra transmettre simultanément plusieurs programmes pour la réception directe ou par câble. ASTRA 1E, 1F et 1G rejoignent les satellites existants ASTRA 1A - 1D, offrant 64 répéteurs analogiques dans la bande ASTRA des fréquences

basses (low-band) entre 10,70 et 11,70 GHz. En conséquence, le système ASTRA à sept satellites offrira une capacité de transmission pour des centaines de nouvelles chaînes et services.

Les spécifications techniques de ASTRA 1G

ASTRA 1G est un satellite du type HS 601 HP (Haute Puissance), le modèle le plus performant en date de Hughes. Issu de la série HS 601 (ASTRA 1C-1F étant des satellites HS 601), le nouveau satellite sera équipé de panneaux solaires utilisant du gallium arsenide. En générant une puissance de 8 kW, ces panneaux solaires permettront une nouvelle optimisation de la zone de couverture d'ASTRA. ASTRA 1G utilisera 28 répéteurs actifs en fin de vie, dotés chacun d'une puissance de sortie de 100 watts. Comme sur les autres satellites ASTRA construits par Hughes, la fréquence de transmission d'un répéteur peut être changée en orbite, afin d'accueillir de nouveaux programmes ou de fournir des capacités de réserve aux programmeurs existants. Le satellite contribue ainsi à l'optimisation de la flexibilité opérationnelle du système ASTRA.

ASTRA 1G comportera d'autres améliorations par rapport aux satellites HS 601. Le satellite sera doté d'antennes de conception avancée utilisant deux réflecteurs légers qui intègrent la technologie Hughes de contour du sol. D'autre part, le système de propulsion chimique conventionnel a été remplacé par un système de propulsion à ions xénon (SPIX) utilisant de l'énergie électrique. Le système SPIX fournira une performance accrue tout en permettant une diminution du poids du satellite. La durée de vie prévue pour ASTRA 1G est de 15 ans.

Politique de lancement alternative

Afin d'augmenter la flexibilité opérationnelle de la société et afin de garantir que les lancements des futurs satellites puissent être effectués au moment opportun, SES appliquera une politique visant à disposer de différentes options de lancements.

Cette politique permettra à SES et à ses partenaires, que ce soit les programmeurs de télévision et de radio ou les fabricants de matériel de réception, de disposer de la marge de planification néces-

saire pour l'introduction des services et du matériel de réception numériques.

Le lancement de ASTRA 1E en 1995 est confirmé à bord d'une fusée Ariane (vol 78 d'Arianespace) depuis Kourou, en Guyane Française. Il s'agira du cinquième lancement d'un satellite ASTRA à bord d'une fusée Ariane. ASTRA 1F sera lancé en mars 1996 à bord d'une fusée

russe Proton D-1-e de Lockheed-Khrunichev-Energia International Inc. (LKEI) depuis le cosmodrome de Baikonur situé au Kazakhstan. La décision quant au lanceur de ASTRA 1G sera prise en temps utile. SES a réservé des options de lancement avec Arianespace et LKEI pour la mise en orbite de futurs satellites.

ASTRA 1G

SATELLITE LAUNCH INFORMATION

LAUNCH PERIOD	: DURING 2nd QUARTER 1997
LAUNCH VEHICLE	: TO BE ANNOUNCED
LAUNCH SITE	: TO BE ANNOUNCED
LAUNCH MASS	: 3300 KG /2485 KG

SATELLITE ORBITAL INFORMATION

SATELLITE MANUFACTURER	: HUGHES (HS 601 HP)
ORBITAL LOCATION	: 19.2° EAST
STABILIZATION SYSTEM	: 3AXIS TYPE
EXPECTED LIFETIME	: 15 YEARS
TOTAL POWER CONSUMPTION	: 7075 WATTS

SATELLITE TRANSPONDER INFORMATION

TRANSPONDER CAPACITY	: 32 FOR THE FIRST YEARS OF OPERATION 28 UP TO END OF LIFE
TWTA OUTPUT POWER	: 100 WATTS
EIRP	: 52 dBW
ECLIPSE PROTECTION	: 32 FOR THE FIRST YEARS OF OPERATION 28 UP TO END OF LIFE
TRANSPONDER BANDWIDTH	: 26 MHz IN FSS, 33 MHz IN BSS
FULL BACK-UP FOR EITHER ASTRA 1E OR ASTRA 1F	
CHANNEL CAPACITY	: 56
11.70 - 12.10 GHz	: 18 CHANNELS (ASTRA 1 E BACK-UP)
12.10 - 12.50 GHz	: 22 CHANNELS (ASTRA 1 F BACK-UP)
12.50 - 12.75 GHz	: 16 CHANNELS (G-BAND)

«This document is produced by SES for information purposes only. SES reserves the right to change the above information and data at any time without prior notice»

Betzdorf, 17 January 1995

Les réformes législatives de l'année 1994

A. Droit civil

1. Règlement grand-ducal du 10 avril 1994 déterminant le taux de l'intérêt légal pour l'année 1994.

Le règlement grand-ducal a pour objet de fixer le taux de l'intérêt légal à 7,75 % pour l'année 1994.

2. Loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et de certaines autres dispositions législatives.

Cette loi a, entre autres, pour objet de définir la notion de fondation et de préciser les conditions de fond et de forme qui la régissent. Par ailleurs, la loi modifie la réglementation régissant la reconnaissance du caractère d'établissement d'utilité publique. Elle met, en outre, fin à la discrimination que la loi antérieure faisait au détriment des associés des a.s.b.l. ne possédant pas la nationalité luxembourgeoise.

Cette loi va de pair avec une convention du Conseil de l'Europe sur la reconnaissance de la personnalité des organisations non-gouvernementales.

3. Loi portant approbation de la Convention bilatérale avec le Portugal relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de droit de visite.

Cette Convention a été signée par le Portugal et le Luxembourg. Elle s'inspire, d'une part, de la Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants faite à Luxembourg le 20 mai 1980 et de la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants faite à La Haye, le 25 octobre 1980 et, d'autre part, des conventions bilatérales signées par le Luxembourg avec la France et la Belgique le 4 avril 1987 relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde et de visite approuvées par une loi du 10 août 1992. Elle a pour objet d'organiser entre les Etats contractants une coopération plus poussée que celle résultant des deux instruments multilatéraux de 1980 précités.

B. Droit pénal et instruction criminelle

1. Règlement grand-ducal du 31 janvier 1994 fixant pour l'année 1994 le montant maximum des indemnités qui peuvent être allouées à certaines victimes de dommages corporels.

Le plafond de l'indemnité prévue par la loi du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction et à la répression de l'insolvabilité frauduleuse doit être fixé chaque année par règlement grand-ducal. En tenant compte du fait que la situation économique n'a que peu évolué au cours de l'année 1992, le plafond de 2.000.000 fiux a été maintenu.

2. Loi du 10 janvier 1994 portant approbation du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Australie, signé à Luxembourg, le 24 octobre 1988.

Ce traité fait suite au traité en matière d'extradition conclu entre le Luxembourg et l'Australie le 23 avril 1987, approuvé par la loi du 22 juin 1988. S'inspirant pour partie de la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959, il a pour objet de renforcer la coopération entre les deux Etats dans la lutte contre la criminalité.

3. Loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Cette loi modifie profondément le Code pénal dans sa première partie en restructurant les peines d'emprisonnement et en complétant le catalogue des peines principales par des sanctions nouvelles susceptibles de se substituer aux peines d'emprisonnement et notamment aux peines d'emprisonnement de courte durée. Elle ajoute également à l'arsenal des peines les travaux d'intérêt général.

4. Règlement grand-ducal du 20 septembre 1994 relatif au travail d'intérêt général.

Ce règlement a été pris en application de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines, afin de fixer certaines modalités d'application pratiques et de règles de conduite lors de la détermination de la nature du travail à accomplir par le condamné.

5. Loi du 10 janvier 1994 portant approbation de l'Accord entre les Etats membres des Communautés Européennes relatif à la simplification et à la modernisation des modes de transmission des demandes d'extradition, signé à Donostia-San Sebastian, le 26 mai 1989.

Le but de cette loi est d'alléger la procédure d'extradition en permettant entre autres aux autorités compétentes de recourir à la technique de la télécopie pour des communications directes.

6. Loi du 9 juin 1994 ayant pour objet d'habiliter les agents de l'administration des douanes à exercer certaines attributions de la police générale.

Cette loi vise à définir les nouvelles compétences qui seront attribuées à l'Administration des Douanes en matière de contrôle des personnes, une fois que la libre circulation des personnes sera réalisée. Le texte remplace la loi du 17 avril 1970 ayant pour objet d'habiliter les agents de l'administration des douanes à exercer aux frontières certaines attributions de la police générale.

Les contrôles des personnes à la frontière tels qu'ils sont prévus à l'article 1^{er} de la loi du 17 avril 1970 sont supprimés dès l'entrée en vigueur de la Convention d'application de l'accord de Schengen.

La présente loi tend à l'introduction de la possibilité pour les agents de douane de contrôler les personnes à la frontière dans une hypothèse précise qui est celle de l'article 2 paragraphe 2 de la Convention d'application de l'accord de Schengen et qui vise des contrôles sporadiques institués durant une période limitée.

La loi prévoit en outre que le droit de rétention des agents, exercé dans le cadre des compétences à eux conférés, est étendu à tout le territoire du Grand-Duché alors que la zone de contrôle n'existe plus après l'abolition des contrôles aux frontières.

C. Réformes législatives diverses

1. Règlement grand-ducal du 13 janvier 1994 modifiant le règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises.

Il s'est avéré que différentes critiques relatives à l'article 2 du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises se faisaient entendre dès sa publication au Mémorial A-N° 12 du 24 février 1993. Ces critiques émanaient, d'une part des membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises à la recherche de jeunes stagiaires, d'autre part, des étudiants qui ont clôturé leurs études universitaires au cours de l'année académique 1992/93 et qui voulaient se vouer à la profession de réviseur d'entreprises.

Tous les intéressés étaient d'accord pour dire que le règlement grand-ducal du 29 janvier 1993, en voulant être critique, voi-

re sévère en ce qui concerne le niveau de qualification théorique requis avait créé une situation du moins délicate en ce sens que les entreprises ne trouvent plus de stagiaires, les dispositions de l'article 2 (1) étant trop restrictives. Il s'avère en effet que neuf ans après l'adoption de la directive 84/253 CEE du 10 avril 1984, un nombre extrêmement limité d'universités ont inclus dans leur enseignement toutes ou du moins la majorité des matières visées à l'article 2 (1) a) du règlement grand-ducal.

Comme il ne pouvait s'agir toutefois d'alléger, ni le programme, ni le nombre des matières à couvrir, la seule issue à la situation malencontreuse était une plus grande flexibilité dans l'appréciation du niveau de qualification théorique des candidats.

Ce qui ne veut pas dire que l'on sera désormais moins sévère dans l'appréciation de la qualification théorique. Mais ce qui veut dire que moins de jeunes désireux de se vouer à la profession de réviseur d'entreprises en seront écartés d'office, alors que leur qualification théorique qui à l'issue de leurs études universitaires ne couvre pas toutes les matières requises, peut être parfaite par des examens complémentaires dans un nombre plus élevé de matières.

L'occasion étant donnée, il en était profité pour apporter un nombre limité d'autres modifications au texte, modifications qui à la lumière de réflexions qui s'étaient faites malheureusement seulement après l'adoption du règlement grand-ducal, semblaient utiles, voire nécessaires:

– la formation complémentaire à laquelle tous les candidats réviseurs d'entreprises doivent se soumettre est complétée par la matière «droit du travail et de la sécurité sociale luxembourgeois»; il s'avère en effet utile, vu les dispositions spécifiques de notre législation en la matière, d'imposer aux candidats de parfaire leur qualification théorique en ce domaine;

– la pondération de 4 à 1 entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale de l'examen d'aptitude professionnelle est de nouveau abrogée; il n'était en fait ni juste, ni opportun de conférer à l'épreuve écrite le caractère de l'essentiel de l'examen, en laissant à l'épreuve orale le caractère de l'accessoire; la disposition prévoyant que les candidats n'ayant pas obtenu 40% des points attribués lors de l'épreuve écrite, ne sont pas admis à l'épreuve orale, est maintenue;

– l'adoption du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 s'étant faite en plein cours de l'année académique 1992/93, il était parfaitement impossible aux étudiants en dernière année universitaire de s'inscrire à des cours leur ayant permis de couvrir un nombre maximal de matières prévues à l'article 2 du règlement grand-ducal; afin que ces étudiants, indépendamment de leur volonté, ne perdent d'office une année avant de pouvoir être admis au stage, une nouvelle disposition transitoire permet aux candidats qui demandent leur admission au stage avant le 1^{er} juin 1994, d'être admis au stage sous condition qu'ils régularisent leur qualification théorique au cours de la première année de stage professionnel.

2. Loi du 25 novembre 1994 autorisant le Gouvernement à constituer un établissement d'utilité publique dénommé «Centre de Prévention des Toxicomanies.»

La loi prévoit une structure centralisée de prévention dans la lutte contre la toxicomanie avec du personnel employé à plein temps à cette tâche. La forme juridique de l'établissement d'utilité publique doit permettre une gestion plus flexible et des moyens financiers plus appropriés tout en conservant à l'Etat, par le biais d'une représentation appropriée des départements ministériels concernés dans les organes de direction, la haute main sur la politique à mener.

3. Loi du 23 décembre 1994 renforçant les effectifs des juridictions du travail et portant modification de certaines autres dispositions de la loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire.

Cette loi vise à remédier à la surcharge de travail des juridictions de travail par la création d'un poste supplémentaire de juge à la justice de paix de Luxembourg, d'un poste supplémentaire de juge à la justice de paix d'Esch-Alzette et d'une chambre supplémentaire de trois magistrats à la cour d'appel. A la même occasion, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg est doté de deux magistrats supplémentaires, aussi que de deux greffiers pour permettre à cette juridiction d'évacuer dans un délai compatible avec la Convention européenne des droits de l'Homme les innombrables affaires de référé.

4. Règlement grand-ducal du 17 août 1994 ayant pour objet de déterminer le nombre et la résidence des notaires.

Compte tenu de l'augmentation de la population, avec en parallèle un changement significatif de la répartition de la population résidente, et de l'accroissement du volume des affaires, dû notamment au développement de la place financière, il est devenu nécessaire d'augmenter le nombre des études de notaires d'un poste supplémentaire, ainsi que de procéder à une nouvelle répartition géographique des études.

Le règlement grand-ducal a ainsi pour objet d'augmenter le nombre de notaires de 35 à 36, de supprimer pour les cantons d'Echternach et de Clervaux le 2^e poste de notaire et d'augmenter en conséquence le nombre des notaires respectivement dans le canton de Luxembourg de 2 unités (Hesperange et Niederanven) et dans le canton d'Esch-Alzette d'une unité (Sanem).

(Source: *Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Justice, à la Chambre des Députés, en mars 1995.*)

AGRICULTURE

La situation économique et sociale de l'agriculture en 1994

A. La situation structurelle de l'agriculture luxembourgeoise

L'enquête structures réalisée le 15 mai 1993 par le STATEC dénombre 3.401 exploitations agricoles (le terme agricole est employé ici au sens large et regroupe les exploitations agricoles, viticoles et horticoles), dont 2.902 exploitations de 2 hec-

tares et plus. Comme il ressort des statistiques, le mouvement de concentration en agriculture se poursuit.

La surface agricole utile des exploitations agricoles recensées comporte 127.215 hectares ce qui donne une taille moyenne des exploitations agricoles recensées de 37,40 hectares. Pour les exploitations de

2 hectares et plus, qui cultivent 126.815 hectares, la taille moyenne par exploitation représente 43,70 hectares.

Les statistiques nous renseignent que le nombre d'exploitations de moins de 50 hectares diminue régulièrement. A l'opposé, la progression des unités de plus de 50 hectares s'accélère. La superficie agri-

cole utilisée se concentre ainsi dans des exploitations de taille sans cesse croissante.

Les exploitations professionnelles, c'est-à-dire les exploitations dirigées par des chefs d'entreprise dont le revenu principal et le temps de travail consacré sont agricoles, regroupent 2.265 unités, soit 66,6 % des exploitations recensées. En 1993, la superficie moyenne de ces exploitations atteint 48,6 hectares.

Près de 58,0 % des exploitations recensées en 1993 sont spécialisées dans l'élevage d'herbivores, 19,7 % dans la viticulture, l'horticulture et d'autres cultures permanentes, 15,5 % dans des productions agricoles mixtes, 5,8 % dans les grandes cultures et seulement 1,0 % dans l'élevage de porcins et granivores.

Quant à l'affectation des 127.215 hectares de terres agricoles, les prairies et pâturages dominent avec 68.186 hectares (53,6 %) contre 57.476 hectares de terres arables (45,2%) et 1.553 hectares (1,2 %) d'autres terres de culture parmi lesquelles domine le vignoble avec 1.324 hectares.

Les terres arables se subdivisent en 33.250 hectares de grandes cultures, 22.342 hectares de plantes fourragères et 1.847 hectares de jachère.

Au 15 mai 1993, le cheptel bovin atteignait 208.878 têtes: il s'est stabilisé après la baisse consécutive à l'introduction des quotas laitiers. La tendance à la baisse du nombre de vaches laitières s'est poursuivie en 1993 pour atteindre 50.182 unités. Par contre, le mouvement à la hausse du nombre de vaches allaitantes n'a pas été interrompu et s'établit à 23.000 têtes. Le cheptel porcin atteignait 71.800 têtes ce qui représente une légère hausse par rapport aux deux années précédentes.

Parmi les principaux types de matériel, on a recensé, au 15 mai 1993, 8.378 tracteurs agricoles, 1.123 moissonneuses-batteuses, 2.135 épandeurs de fumier et 1025 épandeurs de lisier. Le nombre de remorques auto-chargeuses tractées atteignait 490 unités et on comptait 73 ramasseuses-hacheuses automotrices.

Les statistiques relatives à l'équipement des bâtiments agricoles font apparaître 1.855 installations de traite mécanique dont 774 salles de traite, 216 distributeurs automatiques de concentré et 1.632 installations pour l'évacuation du fumier dont 616 évacuations par voie liquide.

Le nombre d'étables s'élevait, au 15 mai 1993, à 4.124 unités dont 982 à stabulation libre avec logettes et 1.147 à stabulation libre avec aires paillées. Les porcheries sont au nombre de 548 unités dont 333 porcheries d'élevage et 215 porcheries d'engraissement.

Enfin, la main-d'oeuvre agricole familiale s'élevait à 7.141 personnes dont 2.763

personnes à temps complet et 4.378 personnes à temps partiel. Le nombre de salariés agricoles représentait 631 personnes. Convertis en UTA, (=Unité de Travail Année) toutes ces personnes représentent 5.396 UTA.

Sur les 3.357 exploitants agricoles recensés, 1.241 étaient âgés de plus de 54 ans. Parmi ces derniers, 306 exploitants (25 %) seulement ont indiqué que leur succession était assurée, 267 (21 %) ont qualifié leur succession d'incertaine et 668 exploitants (54 %) ont déclaré ne pas avoir de successeur.

Actuellement, le Ministère de l'Agriculture ne possède pas d'autres indications sur la situation de succession dans les entreprises agricoles. Pour cette raison, le Ministère de l'Agriculture a lancé, fin 1994, une enquête exhaustive pour mieux cerner, étudier et éclaircir les problèmes rencontrés par l'agriculture luxembourgeoise dans le domaine de la viabilité des entreprises ainsi que de la succession et afin que le Gouvernement puisse élaborer sur base de ces informations une politique apte à ouvrir aux agriculteurs des perspectives d'avenir satisfaisantes.

B. Le revenu agricole 1994 dans les comptes globaux

Les séries statistiques utilisées (au niveau communautaire et national) pour mesurer l'évolution du revenu en agriculture sont celles des comptes économiques globaux de la «ferme nationale produisant pour la vente» c'est-à-dire une ferme imaginaire regroupant l'ensemble des productions des exploitations individuelles.

A partir de 1993, les comptes économiques globaux sont marqués par la mise en oeuvre de la réforme de la p.a.c. (politique agricole commune), dont l'objectif principal est d'adapter la production agricole à la demande intérieure et extérieure. De plus, elle consiste en une réduction du soutien des prix agricoles compensée par l'attribution d'aides directes.

Cette nouvelle orientation de la p.a.c. a entraîné des modifications importantes dans les différents postes des comptes économiques: la baisse des prix et des volumes de production se traduit en général par un recul de la valeur de la production finale totale de l'agriculture. Cependant, les montants importants versés en aides directes compensatoires provoquent une hausse sensible du poste des subventions. Le poste «subventions» réunit les différentes subventions directes à l'exclusion des aides aux investissements; il devient de plus en plus un composant indispensable à la formation du revenu agricole. En ce qui concerne le traitement des subventions dans les comptes économiques, il faut souligner qu'elles ont été comptabilisées au titre de l'année de versement

des primes et non au titre de l'année au cours de laquelle le droit à la prime est créé.

Selon les chiffres définitifs de l'année 1993, le revenu net de l'activité agricole pour la main-d'oeuvre familiale s'établit à 2.687,8 mio de francs. Les subventions, versées en 1993, représentent 962,7 mio de francs, soit 35,8 % du total du revenu. En répartissant le montant du poste «subventions» sur le nombre d'exploitations agricoles proprement dites recensées le 15 mai 1993, celles-ci ont touché en moyenne 355.502 francs par exploitation.

Les chiffres provisoires de l'année 1994 font apparaître un revenu net de l'activité agricole pour la main-d'oeuvre familiale de 2.621,0 mio de francs. Ce revenu tient compte d'un montant de 1.090,1 mio de francs de subventions, ce qui représente 41,6 % de l'ensemble du revenu. En moyenne, et en chiffres provisoires, une exploitation agricole proprement dite a reçu environ 412.000 francs de subventions en 1994 soit une augmentation de 15,9 % par rapport à 1993.

Valeur de la production finale totale de l'agriculture

Du point de vue climatique, l'année 1994 fut assez tourmentée. L'hiver a été doux et marqué par une fréquence exceptionnellement élevée de précipitations.

Au cours du printemps le temps a été alternativement froid et humide. Un mois de mai particulièrement frais et souvent arrosé a sérieusement entravé le bon déroulement de la récolte des fourrages à ensiler dont la qualité laisse d'ailleurs beaucoup à désirer.

L'été a été très chaud et sec. De nombreuses cultures ont souffert de la sécheresse dont la plupart des grandes cultures, surtout printanières, le maïs fourrager, les prairies et pâturages ainsi que les cultures maraîchères.

Toutefois, certaines régions du pays ont été moins défavorisées par la sécheresse grâce à quelques orages d'été.

Le mois de septembre a été plus frais et a apporté, enfin, la période de pluie attendue depuis longtemps. Les prairies, pâturages et certaines cultures de plantes fourragères ont pu compenser en partie la faible croissance estivale et des températures clémentes en arrière-automne ont permis une mise en pâture prolongée du bétail. Une bonne partie des pertes subies par la sécheresse dans le domaine de l'alimentation du bétail a ainsi pu être récupérée.

En 1994, la valeur prévisionnelle de la production finale totale de l'agriculture a atteint 7.358,7 mio de francs ce qui représente une diminution de 2,6 % par rap-

port à 1993. Cette évolution est le résultat de la diminution sensible de la valeur des produits animaux, essentiellement du lait, et, dans une moindre envergure, des produits végétaux.

La valeur des produits végétaux s'établit, en 1994, à 1.379,4 mio de francs contre 1.405,4 mio de francs en 1993.

Les céréales ont diminué en 1994, de 12,9 % en valeur par rapport à 1993, ce qui est essentiellement dû à un recul important des quantités commercialisées et seulement accessoirement à une légère baisse des prix. En effet, la récolte totale des céréales de 1994 a été moins importante qu'en 1993 à cause de la sécheresse d'été. D'après les dernières estimations disponibles, la récolte totale des céréales a diminué de 10,5 % en passant de 151.878 tonnes, en 1993, à 135.953 tonnes, en 1994.

Dans ce contexte il faut souligner que les céréales d'été ont beaucoup plus souffert de la forte sécheresse que les céréales d'hiver.

En 1994, les pommes de terre ont connu une situation particulière. Compte tenu des effets de la sécheresse, la quantité de pommes de terre récoltées a diminué de 15 % par rapport à l'année 1993 et la qualité est très médiocre, une bonne partie des tubercules se trouvant dans un état vitreux. De plus, la conservation des pommes de terre est plus que problématique, en raison d'un taux de tubercules pourris élevé. Ce phénomène n'est pas propre au Luxembourg, mais il se présente également dans nos pays voisins ce qui fait augmenter les prix de vente des pommes de terre. On estime que plus d'un quart de la quantité de pommes de terre récoltées reste invendable en 1994. Compte tenu de la relative pénurie les prix augmentent de 25 % par rapport à 1993.

En ce qui concerne le colza, son volume de production s'est accru de 13,6 % par rapport à 1993. En effet, en 1994 pour la première fois, environ 500 hectares de terres qui devaient être mis en jachère dans le cadre du régime du retrait des terres arables ont étéensemencés de colza non destiné à la consommation alimentaire. Ce colza «énergétique» est compris dans la valeur totale de 36,5 mio de francs.

La superficie récoltée de colza «ordinaire» s'est élevée, en 1994, à 1.662 hectares.

Alors que l'offre de légumes frais, sensible aux aléas climatiques, a diminué de 11,8 % en 1994, le volume des livraisons de l'ensemble des fruits est supérieur de 81,9 % à celui de l'année précédente. La plupart des fruits ont bénéficié favorablement des conditions climatiques de l'année 1994.

Le volume de la récolte du moût de raisin a atteint, en 1994, 174.398 hl et a été su-

périeur de 3,4 % par rapport à celui de 1993. Le prix du moût de raisins, par contre, a reculé de 4,4 %.

La valeur globale des produits de l'élevage se chiffre, en 1994, à 5.959,3 mio de francs soit un recul de 2,8 % par rapport à 1993. Dans cet ensemble, la valeur de la production de viandes représente 2.684,9 mio de francs tandis que la valeur des autres produits animaux atteint 3.274,4 mio de francs.

Le marché de gros bovins se caractérise, en 1994, par une réduction de l'offre de 2,1 % et une légère augmentation des prix de marché de l'ordre de 0,7 % par rapport à 1993.

Le marché des porcins se présente, en 1994, par une offre croissante et un maintien des prix. En 1994, la tendance à la hausse du volume de production observée depuis 1993 se confirme.

Les livraisons de lait diminuent de 2,6 % en volume sur l'ensemble de l'année 1994 par rapport à l'année précédente. Au cours des premiers huit mois de l'année 1994, les livraisons sont restées en-dessous des livraisons de la même période de l'année 1993. A partir de septembre, la collecte de lait a recommencé à croître rapidement. En 1994, le prix du lait a diminué de 3,7 % en moyenne annuelle par rapport à l'année précédente.

Estimation de la récolte totale des céréales en 1992, 1993 et 1994

source: STATEC et SER

Céréales	Surfaces (en ha)			Rendement (qtx/ha)		
	1992	1993	1994 (prov.)	1992	1993	1994 (prov.)
Froment	8.148	8.368	9.028	56,61	58,00	50,41
Seigle	440	397	366	43,70	46,00	41,16
Orge	13.658	13.746	13.557	51,53	49,51	45,42
Avoine	4.104	3.819	3.535	42,00	44,80	36,23
Autres céréales	3.384	3.191	3.137	49,26	51,24	46,40
TOTAL	29.734	29.521	29.623	51,23	51,45	45,89

Céréales	Production totale (en tonnes)			dont production commerc. (en tonnes) (1)		
	1992	1993	1994 (prov.)	1992	1993	1994 (prov.)
Froment	46.125	48.534	45.510	32.464	33.002	29.500
Seigle	1.923	1.826	1.506	1.437	1.313	900
Orge	70.380	68.056	61.575	31.776	30.999	28.300
Avoine	17.237	17.109	12.807	3.648	5.098	3.000
Autres céréales	16.670	16.350	14.555	5.393	5.514	3.800
TOTAL	152.335	151.875	135.953	74.718	75.926	65.500

(1) sans semences de céréales

Malgré cette diminution en valeur de 6,1 %, le lait occupe toujours 43,5 % de la production finale totale de l'agriculture luxembourgeoise, suivi des viandes avec 36,5 %, du moût de raisin avec 9,5 % et des céréales avec 4,5 %.

Consommations intermédiaires

En 1994, la croissance des consommations-intermédiaires de la branche agricole reste faible avec 0,5 % par rapport à 1993. Le volume de l'ensemble des consommations intermédiaires progresse de 0,3 % et le prix se situe, en moyenne, à un niveau légèrement supérieur (+ 0,2 %) à celui de 1993.

On note une croissance des achats de semences et plants de 1,7 %, du bétail d'élevage importé de 7,3 %, de produits pharmaceutiques de 3,6 % et d'aliments pour animaux de 6,3 % par rapport à l'année précédente. On constate, par contre, une forte contraction des achats d'engrais (- 7,8 %) et, dans une moindre envergure, de l'achat d'énergie (- 2,0 %) et de produits de protection des cultures (- 2,5 %).

Valeur ajoutée, revenu net de l'activité agricole

Des évolutions respectives de la valeur de la production finale totale de l'agriculture

PRODUCTION FINALE		DATE: janvier 1995			
Position	1993 Valeurs empiriques en monnaie nationale	Facteur de variation à estimer pour 1994 ((1994/1993) x 100)			1994 Valeurs empiriques en monnaie nationale
		Variation de quantité	Variation de prix	Variation de valeur	
Céréales (sans riz)	378,2	-12,2	-0,8	-13,2	329,4
- Blé et épeautre	170,0	-10,7	+/-0,0	-10,7	151,9
- Seigle et méteil	6,4	-31,3	-4,6	-34,4	4,2
- Orge	148,8	-4,5	-0,8	-5,3	140,9
- Avoine, céréales d'été	26,5	-41,1	-5,8	-49,1	14,7
- Autres (sans riz)	26,5	-31,3	-2,8	-33,2	17,7
Plantes sarclées	107,2	-37,3	+25,0	-21,6	84,0
- Pommes de terre					
Plantes industrielles	32,4	+13,6	-0,8	+12,7	36,5
- Graines et fruits oléagineux (sans olives)					
Légumes frais	71,8	-11,8	-2,2	-13,8	61,9
Fruits frais (non compris agrumes, raisins, olives)	87,3	+81,9	-4,6	+73,5	151,5
Moût de raisin et vin	705,3	+3,4	-4,4	-1,2	697,1
Autr. produits végétaux	23,2	-10,8	-8,2	-18,1	19,0
- Autres					
PRODUCT. VEGETALE FINALE	1.405,4	+0,2	-2,1	-1,9	1.379,4
Animaux	2.646,1	+0,8	+0,7	+1,5	2.684,9
- Bovins (y compris veaux)	2.061,1	-2,1	+0,7	-1,4	2.032,9
- Porcins	542,1	+10,9	+0,2	+11,1	602,4
- Volailles	5,9	-5,1	0,0	-5,1	5,6
- Autres Animaux	37,0	+12,9	+6,3	+18,9	44,0
Produits animaux	3.483,3	-2,5	-3,6	-6,0	3.274,4
- Lait à la production	3.411,1	-2,6	-3,7	-6,1	3.202,4
- Oeufs	72,2	-0,3	0,0	-0,3	72,0
PRODUCT. ANIMALE FINALE	6.129,4	-1,1	-1,7	-2,8	5.959,3
Travaux à façon	22,0	-9,1	0,0	-9,1	20,0
PRODUCT. FINALE TOTALE	7.556,8	-0,9	-1,8	-2,6	7.358,7

Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

et de la consommation intermédiaire, il résulte que la valeur ajoutée brute aux prix du marché a atteint, en 1994, 4.120,1 mio de francs soit une baisse, en termes nominaux, de 5,0 % par rapport à 1993.

Les subventions directes versées, en 1994, à l'agriculture luxembourgeoise comprennent:

- l'indemnité compensatoire annuelle: 450,0 mio de francs
- les primes aux bovins mâles: 95,2 mio de francs

- les primes aux vaches allaitantes: 91,2 mio de francs
- les primes aux brebis: 3,9 mio de francs
- les paiements de compensation «cultures céréalières»: 248,5 mio de francs
- les primes de la mise en jachère: 25,6 mio de francs
- les aides compensatoires aux producteurs de colza: 25,5 mio de francs
- l'indemnisation de la suspension temporaire des quotas laitiers: 8,3 mio de francs

- les autres aides directes (p.ex. aides aux zones sensibles de l'environnement, aides à l'extensification de la production agricole, les indemnités reçues pour l'élimination de bétail pour raison sanitaire, les indemnités reçues pour l'abandon définitif de la production laitière, etc.): 141,9 mio de francs

TOTAL: 1.090,1 mio de francs

La progression des aides directes versées à la branche agricole de 13,2 %, en 1994, par rapport à 1993, est essentiellement due à la revalorisation annuelle de cer-

taines primes compensatoires prévue dans la réforme de la p.a.c.

Les impôts liés à la production versés en 1994 par l'agriculture sont restés stables au niveau de 33,0 mio de francs.

Les amortissements en agriculture ont progressé en 1994 de 1,0 % pour s'établir à 1.465 mio de francs. La régression continue de la formation brute de capital fixe, en agriculture, constatée les dernières années, prend un effet ralentissant sur l'évolution des amortissements.

Alors que les fermages augmentent de 0,7 %, le montant des intérêts à charge de l'agriculture, par contre, diminue de 9,1 %, en 1994, par rapport à 1993. Ceci est dû en partie à un ralentissement de l'encours des prêts, mais surtout à une diminution sensible du taux d'intérêts moyen sur les prêts. Les salaires versés progressent de 3,4 % suite à une augmentation du salaire ainsi qu'à une augmentation des cotisations sociales à charge des employeurs.

Comme il ressort des chiffres concernant les valeurs des années 1993 et 1994 et contribuant à la formation des revenus agricoles des deux années respectives, il se dégage un revenu net de l'activité agricole pour la main-d'oeuvre familiale de 2.621,0 mio de francs en 1994 contre 2.687,8 mio de francs en 1993, soit une diminution nominale de 2,5 %.

En termes réels, le revenu agricole provisoire de 1994 a diminué de 2,1 % par rapport à 1993. Le léger rattrapage du revenu agricole réel et par UTA, de l'ordre de + 1,3 % en 1993, par rapport à 1991, serait ainsi de nouveau plus qu'absorbé.

Mesuré sur une période de 10 ans, l'indice du revenu agricole réel et par UTA a connu une croissance régulière jusqu'en 1989, d'ailleurs une année excellente pour l'agriculture luxembourgeoise. Avec le début de la nouvelle décennie en 1990, une rupture de l'évolution positive du revenu agricole s'est brusquement installée.

Les quatre dernières années, l'indice du revenu net de l'activité agricole réel et par UTA oscille entre 91 % et 95 % par rapport à l'indice 100 «1985» (moyenne triennale 1984, 1985, 1986).

Pour 1994, le revenu agricole mesuré par la valeur ajoutée nette de l'agriculture au coût des facteurs par unité de travail annuel (UTA), aurait fortement progressé en termes réels de + 5,7 % dans l'ancienne l'Union européenne à douze, selon les premières estimations disponibles à EUROSTAT fin 1994. Cette hausse du revenu agricole fait suite à une légère augmentation enregistrée en 1993 (chiffre révisé). Cette évolution du revenu agricole se retrouverait dans la grande majorité des Etats membres puisque seuls le Luxembourg avec - 0,9 % et l'Italie avec - 7,6 % enregistreraient une baisse par rapport à 1993.

AMÉNAGEMENT

L'Aménagement du territoire en 1994

1. Révision de la loi du 20 mars 1974

Les travaux de refonte relatifs à la loi concernant l'aménagement général du territoire sont déjà en cours depuis un certain temps. Le Gouvernement a adopté le projet qui fut déposé à la Chambre des Députés le 21 janvier 1993 (Document parlementaire no 3739). L'avis du Conseil d'Etat a été demandé le 28 janvier 1993. Les chambres professionnelles, le SYVICOL (Syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux et généraux) ainsi que le Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (CSAT) ont également été saisis pour avis et les prises de position respectives ont – pour la plupart déjà en 1993 – été transmises au Conseil d'Etat et à la commission compétente de la Chambre des Députés.

Dans le cadre des discussions qui ont mené au pacte de coalition, les partis politiques concernés ont constaté que plusieurs projets de loi ayant une incidence sur l'occupation du sol sont actuellement en cours de procédure. Le projet de loi en marge ainsi que celui portant révision de la loi du 6 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes sont déposés au Conseil d'Etat. Un projet destiné à compléter la loi de 1982 relative à la conservation de la nature et à la protection du milieu naturel par un chapitre relatif aux plans verts doit encore faire l'objet d'une consultation interministérielle. Enfin, le projet de loi re-

latif au développement rural a déjà été avisé par le Conseil d'Etat et pourra être soumis au vote de la Chambre des Députés.

Or, les dispositions prévues par certains de ces projets sont contradictoires. Ceci est notamment le cas pour les dispositions relatives aux indemnités prévues dans les propositions de révision des lois de 1937 et de 1974.

En outre, les textes relatifs aux lois de 1937, 1974 et 1982 prévoient tous les trois des procédures d'approbation des plans qui comportent des délais de publication et des possibilités de recours pour les intéressés.

Il est nécessaire d'harmoniser ces dispositions afin de ne pas confronter les administrés à un nombre toujours croissant de procédures administratives.

Enfin, il semble utile d'intégrer à ce stade aussi bien au projet relatif à l'aménagement général qu'à celui concernant l'aménagement communal des dispositions permettant de faire le lien entre les deux au niveau des structures de coordination intercommunale.

Suite à cette analyse, un groupe de travail, composé de fonctionnaires des Ministères de l'Intérieur, du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, a été mis en place en vue de faire des propositions harmonisées au sujet des dispositions en question. En outre, le Ministère du Logement vient d'entamer un projet de révision de la loi de 1979

concernant l'aide au logement, projet qui touchera également certains aspects évoqués ci-dessus. Une fonctionnaire de ce dernier département participe par conséquent aux discussions du groupe ad hoc.

Un premier tour de piste lancé au mois de novembre a abouti à la conclusion que le développement rural n'est en fait pas concerné par le problème des indemnités et aux procédures. Par contre, l'avant-projet de réforme relatif à la loi de 1983 concernant la conservation des sites et des monuments nationaux et notamment les secteurs sauvegardés y définis sera intégré aux discussions.

Le groupe de travail a eu trois réunions en 1994 et une réunion en 1995. Il compte pouvoir présenter un premier rapport d'analyse complété par une proposition de texte harmonisée relative aux dispositions en matière d'indemnisation pour fin février 1995. Il s'attaquera ensuite au volet «harmonisation des procédures» et «structures de coopération intercommunale».

2. Parcs naturels

2.1. Mise en oeuvre de la loi du 10 août 1993

La loi du 10 août 1993 portant création des parcs naturels constitue un nouvel instrument permettant d'intégrer les préoccupations environnementales à des projets de développement régional.

Le parc naturel, tel qu'il est conçu par cette loi, tend à la fois d'assurer le développement économique et culturel d'une ré-

gion rurale tout en protégeant l'environnement par la conservation de paysages particulièrement harmonieux et d'une faune et flore dignes de protection. Il doit tenir compte des aspirations légitimes de la population locale tout en renforçant la qualité de vie de celle-ci.

L'élaboration d'un projet de parc naturel constitue donc une approche multidisciplinaire intéressante à la fois les communes, les départements ministériels et les administrations publiques concernés.

Les travaux en cours pour la mise en place du Parc naturel de la Haute-Sûre et l'état de la préparation d'un futur parc naturel de l'Our et du Mullerthal, de leur insertion dans le cadre plus général du Parc naturel germano-luxembourgeois et de celle concernant le futur parc naturel transfrontalier de la Moselle sont présentés ci-dessous.

2.2. Parc naturel de la Haute-Sûre

Le groupe de travail «Parc naturel de la Haute-Sûre» regroupe des représentants des Ministères de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, du Tourisme et de l'Intérieur. Y sont également représentées les Administrations des Eaux & Forêts et de l'Environnement.

Le Sycopan – syndicat intercommunal créé en vue d'élaborer un projet de parc naturel répondant aux intérêts des communes directement concernées, à savoir Winseler, Lac-de-la-Haute-Sûre, Boulai-de, Neunhausen, Esch-sur-Sûre, Heiderscheid, Wahl, Rambrouch, Ell, – y est représenté par huit membres-délégués.

Dans sa délibération du 27 septembre 1993, le comité du syndicat a demandé au Ministre de l'Aménagement du Territoire de faire procéder à l'élaboration du projet de parc naturel conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1993. Le règlement grand-ducal concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de parc naturel a été pris le 28 février 1994.

Toujours conformément aux dispositions de la loi de 1993 précitée, l'étude préparatoire dont le contenu avait été présenté au public par le biais du bulletin d'information régional «Eise Naturpark» – a été discutée avec la population des communes concernées dans le cadre de réunions qui ont eu lieu au cours du mois d'avril 1994. Les observations, recommandations et critiques émises à cette occasion seront intégrées dans l'étude détaillée.

L'étude préparatoire a ensuite été soumise pour avis aux Conseils supérieurs de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature. Après un premier examen, qui a eu lieu le 4 juillet 1994, le Conseil supérieur de l'aménagement du

territoire, nouvellement mis en place, émettra son avis au cours du mois de mars 1995. Le Conseil supérieur de la protection de la nature quant à lui s'est penché à quatre reprises sur le dossier et a finalisé son avis – globalement positif – en date du 20 janvier 1995.

Dans la prochaine étape prévue par la loi le ministre retransmettra ces avis, complétés par ses propres observations, au groupe de travail précité avec la demande d'entamer le projet détaillé. En fait, les travaux y relatifs sont en cours de façon informelle depuis 1992, ce qui devrait permettre de finaliser assez rapidement le projet en question.

Les objectifs fondamentaux du projet ont été définis par l'étude préparatoire. Ils se résument comme suit:

- (1) protéger la qualité exceptionnelle du milieu naturel et du patrimoine architectural;
- (2) développer l'activité économique notamment l'agriculture, la sylviculture et l'artisanat et participer à la revitalisation sociale du territoire (maintien de services, création d'emplois, animation locale);
- (3) éduquer l'homme moderne à la compréhension des équilibres naturels;
- (4) accueillir les touristes luxembourgeois et étrangers.

Dans ce contexte et afin de respecter pleinement l'approche démocratique qui caractérise le projet, le groupe de travail a organisé en automne 1994 un certain nombre de «hearings» avec des administrations, organismes et associations intéressés en matière d'agriculture, de sylviculture, d'environnement et de protection des eaux, de tourisme, de PME, de plans d'aménagement communaux et de protection du patrimoine culturel. Chaque «hearing» thématique comprenait quatre volets, à savoir:

- * présentation du sujet par un membre du groupe;
- * prises de position des organismes représentés;
- * exposé technique/scientifique d'un expert;
- * discussion générale.

Les résultats de ces «hearings» seront intégrés de façon appropriée au projet détaillé.

En plus, et toujours dans le respect des objectifs fondamentaux présentés ci-dessus, un certain nombre de projets particuliers sont déjà engagés dans le cadre du parc naturel. Certains d'entre eux ont une couverture territoriale concernant à l'ensemble du parc alors que d'autres permettront d'approfondir les objectifs précités en un site et sur un thème bien précis: le plan vert directeur du parc naturel

élaboré sous la direction du Ministère de l'Environnement (voir plus loin sub E) relève de la première catégorie alors que les projets particuliers développés ci-dessous se situent tous dans la deuxième. Le groupe de travail mixte suit et coordonne l'ensemble de ces projets.

Il a élaboré dès 1993 un texte intitulé: «Les expositions du Parc naturel de la Haute-Sûre». Ce texte sert de ligne de conduite au groupe puisqu'il définit pour chaque site à promouvoir dans le cadre du parc naturel un message à faire passer, un attrait particulier à valoriser, des services et activités à proposer et enfin un modèle de gestion spécifique. Tous les projets décrits ci-dessous s'y retrouvent.

A. L'ancienne Draperie Demuth: la future Maison du parc

Le Sycopan est propriétaire de l'ancienne draperie depuis l'automne 1991. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a financé en 1992 la réalisation du projet architectural ayant pour objet de proposer une réaffectation de cet ancien bâtiment industriel en vue d'y permettre l'installation simultanée de l'administration du parc, du centre d'accueil du parc, de l'exposition permanente «parc naturel» et de l'écomusée de la draperie. La mise en oeuvre du projet architectural a débuté fin 1992. Le financement en est assuré par le biais d'un partenariat Etat-Sycopan-Union Européenne (cofinancement dans le cadre du PDZR). Les travaux de rénovation ont été entamés en 1993 et poursuivis en 1994. L'achèvement en est prévu pour le printemps 1995. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a financé certains de ces travaux. En parallèle, le Sycopan a fait réaliser par un bureau d'études français spécialisé un concept pour l'exposition de la Maison du parc. Les Ministères de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme ainsi que l'initiative LEADER sont associés au financement des travaux d'acquisition, de rénovation et d'aménagement de la Maison du parc.

B. Les anciennes Ardoisières de Martelange

La commune de Rambrouch est propriétaire des anciennes ardoisières qui constituent l'un des principaux attraits du parc naturel. Les activités qui pourront se développer sur cet ancien site industriel sont multiples. Citons p.ex. une exposition à composante historique et sociale concernant le travail de l'ardoise, l'ouverture des anciennes galeries, la création d'un point focal «parc naturel transfrontalier», la présentation – par le biais d'un circuit de la découverte –, la richesse écologique du parc etc.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a fait réaliser dès 1992 un levé et une estimation des mesures urgentes de consolidation à réaliser pour le bâtiment

central des ardoisières – à savoir les «ateliers de Johanna». Il s'est associé en 1993 aux frais de rénovation des ateliers de Johanna. Il a ensuite chargé un architecte d'élaborer un concept d'ensemble pour la revalorisation du site et un projet plus détaillé pour la revalorisation des ateliers de Johanna. La discussion destinée à orienter les travaux de l'architecte a été entamée en 1993 et poursuivie en 1994. Y est également associée l'asbl «Frenn vun der Lee». Un point d'attrait particulier du site sera constitué sans aucun doute par l'ouverture des anciennes galeries d'exploitation prévue sur une profondeur de 60 m en 1995.

Au printemps 1995, le projet global définitif des ardoisières complété par un plan de financement sera transmis pour approbation au Gouvernement en conseil.

C. L'écomusée de Wahl

Le musée rural vivant «Thillevogtei» est un projet particulier animé par l'asbl du même nom. Il est destiné à être réalisé dans l'enceinte de la ferme Ney à Wahl. Son but est de valoriser le patrimoine rural, artisanal et culturel de la région. En 1993, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a participé, dans le cadre du groupe de travail, à la coordination de ce projet au projet d'ensemble. Pour 1994, une participation plus directe a été prévue sous forme de la prise en charge des honoraires d'architecte.

Comme pour le projet de la draperie, il est prévu d'élaborer pour l'écomusée – l'étude y relative sera disponible au mois de mars 1995 – un concept global intégrant les aspects d'aménagement et de cofinancement.

D. Le site du Burfelt

Il s'agit d'une ancienne ferme située aux abords du lac dans la commune de Neunhausen. Ce site d'une beauté exception-

nelle est propriété de l'Etat, la gestion en est assurée par l'Administration des Eaux & Forêts. Il est prévu d'y installer – toujours dans le cadre du parc naturel – une «Maison de la Forêt» complétée d'un circuit didactique. Y seront présentées la forêt sous tous ses aspects, la chasse, la pêche et la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre. En 1993, l'Administration des Eaux & Forêts y a installé une exposition provisoire consacrée aux objectifs décrits ci-dessus. En 1994, ce projet a été harmonisé avec le projet d'ensemble et une première esquisse d'aménagement tenant compte des préoccupations de l'Administration des Eaux & Forêts a été proposée.

E. Le plan vert directeur

Il s'agit ici d'un document de référence fondamental pour l'ensemble du parc naturel. L'étude en question est réalisée par le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Aménagement du Territoire assurant dans ce contexte un rôle de coordination.

Les premiers résultats de l'inventaire et de l'analyse réalisés en relation avec ce projet ont été présentés au groupe mixte début décembre 93. Au mois de juin 1994, les deux bureaux d'étude mandatés par le Ministère de l'Environnement ont présenté au groupe l'inventaire complet ainsi que les lignes directrices du projet. Poursuivie en intégrant ces orientations, l'étude sera achevée pour le mois de juin 1995.

2.3. Parc naturel de l'Our

L'année 1994 a vu démarrer les travaux préparatoires à la création du Parc naturel de l'Our. Après les élections communales d'octobre 1993, les nouveaux exécutifs se sont constitués et les phases préparatoires à la procédure proprement dite ont été entamées.

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Our (SIVOUR) s'est élargi par rapport à sa constitution initiale et compte maintenant les dix communes suivantes: Bastendorf, Consthum, Fohren, Heinerscheid, Hoscheid, Hosingen, Munshausen, Putscheid, Vianden et Weiswampach.

Dans sa réunion du 27 juin 1994, le Comité du SIVOUR a pris une délibération par laquelle il prend l'initiative, suivant l'article 4 de la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels, pour la création du Parc naturel de la Vallée de l'Our sur le territoire des communes susmentionnées.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a mis en place un groupe de travail comprenant, d'un côté, une délégation du SIVOUR (un membre de chaque commune) et, de l'autre côté, les délégués des Ministères de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural; de l'Environnement; de l'Intérieur; des Classes Moyennes et du Tourisme; de l'Economie et du Ministère des Finances. Le règlement grand-ducal prévu à l'article 5 de la loi du 10 août 1993 et qui règle la composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du parc naturel sera pris plus tard.

Le groupe de travail a commencé ses travaux en automne 1994, notamment en faisant un inventaire des études qui existent sur la région du futur parc de l'Our. En présence d'une documentation importante les travaux préparatoires s'en trouvent facilités. Un «pushing group», comprenant trois membres du secteur communal et trois membres de l'Etat, s'est mis au travail pour préparer les premiers documents de planification du parc.

Quelques données de structure concernant le territoire du futur Parc naturel de l'Our:

Commune	Surface	Population		Population	
	en ha	1960	1981	1991	Pop. active
Weiswampach	3.525	1.089	882	976	376
Heinerscheid	3.399	1.021	854	816	322
Munshausen	2.557	728	563	624	227
Hosingen	4.528	1.170	1.089	1.240	502
Consthum	1.495	372	278	297	119
Putscheid	2.713	743	600	657	289
Vianden	1.728	1.374	1.500	1.480	601
Fohren	967	470	542	594	264
Hoscheid	1.042	306	306	315	144
Bastendorf	2.444	676	635	602	270
Total:	24.398	7.949	7.249	7.601	3.114
soit 9,44% du territoire national					

Le Parc naturel germano-luxembourgeois, qui est constitué par un traité international et qui se développe sur un territoire beaucoup plus grand que celui qui est prévu pour le Parc naturel de l'Our, n'est pas affecté par la création de ce dernier. Le Parc naturel de l'Our constituera plutôt une sorte de zone-noyau dans l'enceinte du Parc germano-luxembourgeois, à l'intérieur de laquelle des mesures plus ciblées pourront être prises. Le Parc naturel germano-luxembourgeois a fêté en 1994 son 25^e anniversaire. Cet événement a été plus spécialement commémoré par une séance académique qui s'est tenue au Château de Clervaux le 9 juin 1994 en présence du Ministre Alex Bodry et de Madame Klaudia Marfini, Ministre de l'Environnement de la Rhénanie-Palatinat.

Le territoire du Parc naturel germano-luxembourgeois situé plus au sud est destiné à former un autre parc naturel, celui de la «Basse Sûre» ou encore de la «Petite

Suisse». Aucune amorce de syndicat intercommunal pour la création de ce parc naturel n'a été portée à la connaissance du Ministère de l'Aménagement du Territoire.

2.4. Parc naturel de la Moselle

Le Parc naturel de la Moselle constitue la partie luxembourgeoise d'un projet transfrontalier. Un premier projet y relatif a été élaboré en 1988 par l'Administration des Eaux & Forêts. Dès 1992, le Ministère de l'Aménagement du Territoire a contacté le Ministère de l'Environnement de la Sarre pour coordonner aussi bien ce projet global que le projet plus détaillé du Haff Réimech avec les propositions correspondantes élaborées du côté allemand. En 1993 et 1994, la procédure d'approbation du projet Haff Réimech a été poursuivie. Il en a été de même du côté allemand puisqu'un «Planfeststellungsverfahren» est en cours pour les anciennes gravières situées sur la «Pferdemosele».

La mise en concordance de ces deux projets particuliers fera l'objet d'une étude introduite conjointement par la Sarre et le Grand-Duché dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG-II.

Le parc naturel proprement dit – dont les deux projets particuliers en question constituent pour ainsi dire le noyau – ne sera donc vraiment entamé qu'en 1995. Il convient encore de citer dans le contexte de ce parc naturel projeté le fait que le site du «Strombiertg», qui en constitue un deuxième élément remarquable, a été classé en 1993 comme réserve naturelle dans le cadre de la procédure prévue à cet effet par la loi de 1982 ayant pour objet la conservation de la nature et des réserves naturelles.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

AMÉNAGEMENT

L'aménagement du territoire, l'aménagement communal et l'urbanisme

Dans le cadre de l'aménagement du territoire une responsabilité importante incombe aux communes en ce qui concerne l'occupation optimale du sol formant leur territoire. Actuellement l'aménagement des communes est régi par la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes. Un projet de loi portant révision de cette législation a été déposé à la Chambre des Députés le 23 mars 1993. Ce projet a pour objectif d'assurer un développement harmonieux de nos villes et localités et d'adapter les plans d'aménagement communaux les uns aux autres de façon à aboutir à un ensemble cohérent répondant aux principes de l'aménagement général du territoire.

En effet, il convient de ranger l'aménagement communal dans le cadre de la politique globale de l'aménagement du territoire, comme cela a d'ailleurs été amorcé déjà par la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire. Alors que, d'après les termes de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 la politique de l'aménagement du territoire devra contribuer, dans un souci de développement durable, à la mise en valeur harmonieuse du pays par l'utilisation optimale de ses ressources et à l'équilibre structurel et économique des régions, le rôle de l'aménagement communal consis-

te à doter le territoire communal d'un aménagement rationnel et harmonieux. L'objectif principal des plans d'aménagement est de déterminer d'une façon judicieuse l'occupation de chaque partie du territoire par une fonction déterminée tout en veillant à obéir à certains impératifs d'ordre économique, social, sanitaire et culturel notamment et tout en visant en fin de compte à aboutir à une amélioration des conditions de vie de la population.

Même si la loi prémentionnée du 12 juin 1937 ne va pas aussi loin dans sa conception, le Service de l'aménagement des communes oriente ses travaux dans cette optique. Il ne faut en effet pas oublier que la loi de 1937 répond aux besoins inhérents à son époque qui consistaient à faire face à une recrudescence des épidémies et à l'encombrement de la circulation urbaine, phénomène qui avait été engendré par l'explosion urbaine. Voilà pourquoi l'urbanisme appliqué en 1937 procédait du seul génie civil par l'aménagement des grandes artères au moyen de plans d'alignement et de l'équipement en systèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées.

De nos jours l'aménagement du territoire, de par ses aspects multiples et variés, relève dans notre pays de différentes instances conformément aux compétences leur attribuées par le législateur. Selon

l'esprit de nos institutions, les élus locaux sont responsables de l'aménagement de la portion du territoire national qui forme la commune. Différents membres du Gouvernement exercent des responsabilités en matière d'aménagement du territoire dans les domaines spécifiques leur confiés par des lois spécifiques. Mais il est certain que l'aménagement du territoire, qu'il soit de compétence nationale ou communale, est et doit rester une oeuvre collective; une concertation permanente et réciproque entre les deux niveaux de l'aménagement du territoire est de rigueur si l'on veut aboutir à une politique sérieuse et cohérente dans ce domaine important.

1) L'exécution de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes.

Le Service de l'aménagement des communes est chargé du contrôle des délibérations à prendre par les conseils communaux dans le cadre de la procédure d'approbation définie à l'article 9 de la loi du 12 juin 1937, ainsi que de la préparation des décisions ministérielles par lesquelles le Ministre de l'Intérieur statue sur de telles délibérations.

En vertu des dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 12 juin 1937 cette procédure doit être engagée au sujet des Projets d'Amé-

nagement Général (P.A.G.), au sujet des modifications à apporter à ces P.A.G. ainsi qu'au sujet des projets d'aménagement particulier présentés par les particuliers, associations ou sociétés.

Tout projet est d'abord soumis pour avis à la commission d'aménagement et ensuite au vote provisoire du conseil communal. Le projet adopté provisoirement est déposé à la maison communale pendant un délai de 30 jours, délai pendant lequel les administrés peuvent adresser leurs objections, dirigées contre le projet en question, par écrit au collège échevinal. Après l'écoulement du délai de publication les réclamants sont entendus par le collège échevinal en vue de l'aplanissement des difficultés. Le projet, avec les réclamations et le rapport du collège échevinal y relatif, est soumis au conseil communal qui y statue à titre définitif. Cette décision est affichée dans la commune pendant huit jours et adressée aux intéressés par lettre recommandée. Dans les quinze jours de cette notification les réclamants peuvent soumettre leurs objections au Ministre de l'Intérieur qui statue après avoir entendu le conseil communal et la commission d'aménagement en leurs avis.

Si le nombre de requêtes adressées à la Commission d'aménagement a constamment augmenté à partir de 1986 (249 projets) pour atteindre son maximum au cours de l'année 1992 avec 526 projets, on a assisté en 1993 à une forte diminution du nombre de projets présentés (370 unités).

Cette tendance s'est confirmée en 1994, année au cours de laquelle la Commission d'aménagement a été saisie de 341 projets dont 68 émanaient d'autorités communales et 273 de particuliers intéressés.

La commission d'aménagement, dont la composition et les attributions sont déterminées aux articles 6 à 8 de la loi du 12 juin 1937, s'est réunie 86 fois en 1994 (98 en 1993), séances au cours desquelles elle a traité 426 dossiers en y émettant l'avis requis par l'article 9 de la loi du 12 juin 1937. En 1993 la commission avait traité 586 dossiers.

En 1994 le Ministre de l'Intérieur a approuvé 232 projets portant sur 2044 lots. 23 projets ont été refusés et 1 Projet d'Aménagement Général a été revêtu de l'approbation ministérielle (commune de Pétange).

La situation des Projets d'Aménagement Général se présente au 1^{er} février 1995 comme suit:

- 5 communes disposent d'un P.A.G. approuvé par le conseil communal et rendu public de sorte qu'il est opposable aux administrés.
- 14 communes disposent d'un P.A.G. approuvé par le conseil communal et par le Ministre de l'Environnement en application de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.
- 99 communes disposent d'un P.A.G. dûment approuvé en exécution des dispositions des lois du 12 juin 1937 et du 11 août 1982.

2) Les travaux effectués par le service de l'aménagement des communes

En 1994 le service de l'aménagement des communes a procédé à la confection des P.A.G. des communes de Stadtbredimus et Niederanven en vue de la révision des P.A.G. actuellement en vigueur.

Différentes modifications à apporter aux P.A.G. des communes de Mompach et Vianden ont également été réalisées au cours de l'année 1994.

Ces travaux comportaient des consultations avec les autorités communales concernées ainsi que de nombreuses visites des lieux et ont donné lieu à des propositions faites aux collèges échevinaux concernant le futur aménagement du territoire de leurs communes. Les documents définitifs font actuellement l'objet de la procédure d'approbation définie à l'article 9 de la loi du 12 juin 1937.

Dans le cadre du contrôle tutélaire des délibérations à prendre par les conseils communaux en matière d'aménagement communal, les agents du service ont procédé à une centaine de visites des lieux.

A plusieurs reprises des cours de perfectionnement pour fonctionnaires communaux ainsi que des séminaires s'adressant aux élus locaux ont été tenus par les agents du service de l'aménagement des communes au cours de l'année 1994.

3) Les relations avec les autres départements ministériels et les organismes internationaux

En vue de répondre aux objectifs actuels de l'aménagement communal tels qu'ils

ont été confirmés et même renforcés par la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Service de l'Aménagement des communes ne limite pas son activité à l'application de la loi du 12 juin 1937, mais collabore étroitement avec les autres départements ministériels dont les compétences ont une influence sur l'aménagement communal et particulièrement avec le Ministère de l'Aménagement du territoire. Des membres du personnel du Service de l'aménagement des communes représentent le Ministère de l'Intérieur notamment au Comité interministériel de l'aménagement du territoire, au bureau de ce comité et dans les groupes de travail constitués au sein de ce comité.

Par ailleurs le service a des délégués dans tous les groupes de travail, comités et commissions traitant des domaines qui touchent à l'aménagement communal, notamment ceux qui s'occupent des parcs naturels, des zones d'activité, des zones inondables, des contournements, des sites et monuments, du logement et de l'urbanisme, des statistiques, des systèmes d'informations géographiques, des programmes communautaires, de la Grande Région.

Sur le plan international le Service de l'aménagement des communes représente le Ministère de l'Intérieur auprès des organismes qui jouent un rôle en matière d'aménagement.

Au sein de l'Union économique Benelux, les travaux en vue de l'élaboration d'une «Deuxième Esquisse de Structure globale Benelux» ont bien avancé en 1994. Sur base de l'Accord signé le 14 avril 1994 par les cinq ministres responsables de l'aménagement du territoire, une note d'approfondissement a été établie au sein du groupe de travail «Coordination». La Commission spéciale pour l'aménagement du territoire a approuvé cette note le 28 octobre 1994 et a donné le feu vert au bureau chargé d'établir le projet d'esquisse qui sera d'ailleurs cofinancé par la Commission européenne.

Les réunions et conférences organisées par l'OCDE et les Nations Unies dans les domaines intéressant l'aménagement communal et l'urbanisme ont été suivies avec intérêt.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministre de l'Intérieur, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

La politique générale du Ministère de l'Environnement

Le rapport d'activités de l'année 1993, présenté en 1994, avait constitué un bilan de l'activité du Gouvernement dans le domaine de la protection de l'environnement pour la législature 1989-1994. Dans ce rapport d'activités du Ministère de l'Environnement relatif à l'année 1994, la partie générale s'efforce de dresser la revue des actions essentielles que le Gouvernement a prévu dans son programme environnemental lors de sa mise en fonction en juillet 1994, tout en indiquant les actions nouvelles ou en cours qui se situent dans ce cadre. Cette approche nous paraît nécessaire pour prévoir l'évaluation de la politique environnementale sous l'actuelle législature quand celle-ci arrivera à son terme: un bilan est évalué sur la base objective d'un programme avec des priorités énoncées et arrêtées par un Gouvernement.

En groupant les orientations gouvernementales en six grandes options générales:

1. l'interaction de l'environnement avec l'économie;
2. la protection de la nature et des ressources naturelles;
3. la protection, la gestion et l'assainissement des eaux;
4. la gestion des déchets;
5. la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre;
6. la réalisation d'une politique d'information et de formation la politique générale en matière d'environnement se présente ainsi.

L'interaction de la politique environnementale avec la politique économique

Dans les pays de la Communauté Européenne, les entreprises qui, dans quelque secteur que ce soit, font appel à des technologies «propres», sont de plus en plus compétitives. Notre ambition se limite à vouloir que nos entreprises atteignent le même niveau technologique en matière de protection de l'environnement que les entreprises performantes de nos voisins. La politique économique doit contribuer à concilier les objectifs de compétitivité, de développement et de diversification économiques avec les exigences en matière de protection de l'environnement.

Cette politique peut se baser sur la loi du 27 juillet 1993 ayant pour objet

1. le développement et la diversification économiques
2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie;

Les deux objectifs écologiques, la protection de l'environnement, y compris la prévention et la gestion des déchets, et l'utilisation rationnelle de l'énergie, figurent dorénavant à titre égal avec les objectifs économiques. Les investissements dans ce domaine constitueront des investissements productifs. Il s'agit d'encourager les entreprises à adapter leurs technologies aux contraintes émanant de la nécessité de protéger l'environnement. Dorénavant il semble acquis qu'un niveau élevé de protection de l'environnement ne constitue pas seulement un défi assimilé à un risque mais une réelle opportunité économique pour les entreprises, susceptible d'accroître leur capacité compétitive.

L'aide envisagée est substantielle puisque le projet de loi prévoit un taux pouvant atteindre 25 % du coût des investissements spécifiques éligibles.

Le niveau et la qualité de l'investissement, la création d'emplois et de valeurs ajoutées, la contribution à l'exportation et la conformité avec les objectifs écologiques seront donc les critères d'évaluation qu'il y a lieu d'appliquer en matière de projets nouveaux.

Il s'agit d'assurer à notre pays une croissance économique stable et soutenable, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement. Cette préoccupation, à savoir la conciliation des objectifs écologiques et sociaux avec les impératifs économiques, doit être intégrée comme une priorité au niveau de toutes les politiques sectorielles. Elle doit se traduire dans un projet de développement du Luxembourg comme centre d'attraction pour les nouvelles technologies et services de l'environnement. Le Gouvernement entend contribuer à la compétitivité des entreprises et surtout des PME/PMI en leur facilitant la décision et le financement d'investissements dans des outils de production performants et dans des installations de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Au-delà, il y a lieu d'encourager la création d'activités nouvelles en rapport avec le marché croissant que constitue la protection de l'environnement, soit à travers la recher-

che-développement de solutions écologiques nouvelles et le transfert de technologies dans les entreprises existantes, soit par la création d'entreprises et d'activités nouvelles dans les domaines de la prévention et du recyclage.

Le Gouvernement entend développer le recours aux instruments suivants pour concrétiser cette approche:

- => Le secteur public a une vocation «pilote» dans la réalisation des principes écologiques dans le domaine de la consommation de biens et services. Un rôle précurseur revient à l'Etat notamment moyennant la prise en compte de considérations écologiques dans les appels d'offres et les projets de constructions publiques.
- => Afin d'accroître la sécurité juridique en matière de conditions d'exploitation des entreprises, et dans le souci de réaliser un haut niveau de protection de l'environnement, les efforts en vue de doter le pays de valeurs d'émission limites seront poursuivis en tenant compte de l'évolution des législations au niveau de l'Union Européenne et des technologies disponibles.
- => Cet ensemble normatif sera complété par des programmes de qualité de l'air et de qualité des eaux.
- => Les entreprises optant pour une approche intégrée de l'environnement dans le processus de production et de gestion seront encouragées dans leur politique par la mise en oeuvre de programmes de promotion et de soutien.
- => Divers instruments, créés durant la législature précédente, seront soit modifiés soit mis en application:
 - réforme de la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes, loi qui s'est confirmée comme un instrument essentiel de la politique de protection de l'environnement;
 - mise en application de la loi du 29 juillet 1993 concernant la protection et la gestion de l'eau, de la loi 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets et de la loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que des réglementations diverses visant la réduction des pollutions environnementales;
 - promotion de l'audit écologique des entreprises;

- promotion de l'éco-label communautaire pour produits respectueux de l'environnement;

=> Des instruments éco-fiscaux nouveaux seront créés:

- une taxe sur les emballages pour liquides alimentaires;
- une redevance sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques;
- une taxe énergie/CO2 sur les carburants et combustibles;
- une taxe sur les déchets problématiques.

=> Une fiscalité commerciale communale aménagée pourrait également comporter des effets plus innovateurs tenant compte de l'impact des activités économiques sur l'environnement tant naturel qu'humain.

La protection de la nature et des ressources naturelles

La gestion écologique du sol et des paysages, la sauvegarde, la restauration de la biodiversité de la faune et de la flore sont des constantes de la politique du Ministère de l'Environnement. Le Ministère continuera donc à avoir recours aux instruments dont il dispose à cet égard: la cartographie des biotopes, l'élaboration de plans verts, le classement de zones naturelles protégées, la réalisation systématique d'études d'incidences, la promotion de réserves naturelles et d'habitats.

Relevons certains points:

=> Devant l'ampleur de la dégradation des paysages, le Ministre de l'Environnement a fait promulguer une liste de zones à protéger de façon prioritaire. Cette liste comprend 22 sites et elle concerne 28 communes. Après ce classement prioritaire, le classement d'après la loi de 1982 poursuivra son chemin. Le classement de ces terrains impose, d'une part, des servitudes pour les propriétaires et, d'autre part, des travaux d'aménagement et d'entretien. La question des indemnités y relatives à allouer aux propriétaires de ces terrains devra donc faire l'objet de propositions concrètes.

=> L'agriculture constitue une activité irremplaçable pour notre pays, tant du point de vue de l'économie des différentes régions rurales que du point de vue sociologique, de l'environnement et du paysage. Le Ministère de l'Environnement entend soutenir l'évolution de l'agriculture dans le domaine de la protection de l'environnement: soutien aux initiatives d'adaptation des produits agricoles aux nouvelles technologies et aux nouvelles données du marché de l'environnement, diminution du coût de production en agriculture, y compris en ce qui concerne le

coût de l'eau consommée dans les entreprises agricoles, développement de nouvelles perspectives aux agriculteurs par l'encouragement de la production de produits de haute qualité ou de produits biologiques tout en favorisant la promotion de ces produits. L'introduction d'un régime de «prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage» doit être liée à cette évolution.

=> Le Ministère de l'Environnement poursuit également son programme visant à optimiser la gestion de l'environnement. La mise en place d'un système informatique géographique (SIG-ENV) permettant d'assurer un monitoring de l'environnement, le contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires ainsi que la coordination des procédures administratives a débuté: à la fin de l'année, ce projet entrera dans sa phase opérationnelle. Le dispositif comprend:

- l'informatisation harmonisée des services du Ministère de l'Environnement et de l'Administration des Eaux et Forêts de manière à former un réseau interconnecté permettant la gestion des dossiers, la systématisation et la consultation de données environnementales dans le cadre du Système d'Information Géographique de l'Environnement (SIG-ENV);
- l'informatisation des procédures administratives;
- la gestion intégrée de l'environnement et la mise en place d'un système d'indicateurs de l'état de l'environnement (Programme LIFE).

=> Les dispositions réglementaires du plan d'occupation du sol communal, composé d'une part d'un plan d'aménagement portant sur les parcelles à l'intérieur du périmètre d'agglomération et, d'autre part, d'un plan vert sur les parcelles à l'extérieur du périmètre d'agglomération, ainsi que les modifications qui y seront apportées, seront dorénavant soumises à l'appréciation du Gouvernement en Conseil. Les dispositions prévoyant l'indemnisation éventuelle de propriétaires dont les fonds voient leur affectation modifiée du fait des autorités publiques, telles que prévues dans différents projets de loi déposés à la Chambre, seront harmonisées et prendront largement en compte les considérations d'intérêt général.

L'assainissement et la gestion des eaux

Le Ministère de l'Environnement continuera à poursuivre avec ténacité la réalisation du programme d'assainissement arrêté en 1990 ainsi que l'élaboration d'une

stratégie pour la protection et la gestion de l'eau.

Dans ce contexte, les éléments suivants méritent d'être soulignés:

=> la systématisation d'un project-controlling en vue de gérer au mieux le développement des grands projets d'épuration des eaux et les dépenses y afférentes;

=> l'introduction d'une éco-redevance sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques étant donné que les dépenses dans ce domaine iront croissantes dans les années à venir, conformément aux prévisions établies: en effet, des crédits annuels d'environ 1,5 milliards de Flux devront être disponibles pendant la décennie à venir si le Luxembourg entend satisfaire les obligations découlant aussi bien de la directive CEE 91/271 du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires que de diverses conventions internationales;

=> la poursuite de la réorganisation structurelle de la gestion des stations par le regroupement des communes en des structures intercommunales régionales pour l'assainissement par bassins tributaires et la gestion des stations d'épuration ainsi que la création d'une coordination nationale ayant pour objectif de garantir une meilleure gestion des systèmes d'épuration tout en regroupant les moyens techniques, budgétaires et personnels des communes affiliées;

=> l'amélioration de la collaboration interrégionale dans l'élaboration et la mise en oeuvre de solutions visant à assainir les eaux transfrontalières;

=> la finalisation du plan global de gestion des eaux permettant la mise en place dans les administrations concernées d'un instrument informatique dont l'objectif est l'instauration d'une banque de données alimentée par les divers services et destinée à permettre la formulation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs dans le domaine de la gestion des eaux;

=> la mise en application de la loi du 29 juillet 1993 concernant la protection et la gestion de l'eau avec la mise en place du comité interministériel et du comité technique pour la gestion des eaux en vue de permettre une approche coordonnée des différentes administrations compétentes en matière de gestion des eaux et de garantir une protection plus efficace des sols et de nos ressources en eaux: teneurs en nitrates, présence de résidus de pesticides, collectes défectueuses d'eaux usées, création de lotissements dans des zones sensibles, réalisation de voies de communication, etc.;

=> la protection des eaux souterraines à travers la création de zones de protection par des réglemets grand-ducaux constituera un objectif prioritaire;

=> l'élaboration de mesures à court, moyen et long terme contre les risques d'inondation, en collaboration étroite avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Travaux Publics: fixation des zones inondables, révision des plans d'aménagement général des communes, constitution de bassins de rétention naturels, développement d'un système d'alerte et de contrôle;

=> La fixation des objectifs en matière de gestion des boues d'épuration: épandage, compostage, séchage et/ou incinération.

La gestion des déchets

La loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets fixe désormais le nouveau cadre légal de la politique des déchets au Luxembourg. Les objectifs de cette loi sont prioritairement la prévention et la réduction des déchets avant la valorisation. L'élimination des déchets ne sera réservée à moyenne échéance qu'aux déchets ultimes.

Cette loi-cadre consacre une série d'idées nouvelles en matière de gestion des déchets:

- l'élaboration de plans de gestion des déchets;
- l'établissement d'un cadastre des sites contaminés (décharges, friches industrielles) suivi d'un plan d'assainissement;
- l'ancrage du principe du pollueur-payeur et de l'internalisation des coûts liés à l'environnement dans le prix du traitement des déchets;
- la possibilité de réglementer, de limiter, voire d'interdire la fabrication, la vente ou la destruction de certains produits générateurs de déchets;
- l'obligation de composter la fraction organique des déchets ménagers;
- la fermeture progressive des décharges communales combinée à la mise en place de centres régionaux équipés d'installations de traitement et de recyclage pour déchets inertes;
- l'obligation pour les industries d'établir un plan de prévention et de gestion des déchets;
- l'obligation pour tout détenteur de séparer les déchets pour les besoins de la valorisation ou de l'élimination;
- l'obligation pour les personnes de droit public d'utiliser des produits recyclés et des produits générant peu ou pas de déchets;

- l'instauration d'un régime de responsabilité objective (sans faute prouvée) dans le chef de production de déchets.

Différentes mesures et divers projets illustrent cette politique:

=> Le 29 novembre 1991, le Gouvernement a pris la décision d'implanter trois installations régionales de compostage sur le territoire national. Deux emplacements sont connus:

- Mondercange: un appel d'offres a été publié
- Friedhaff (Diekirch-Erpeldange): les procédures sont sur le point d'être entamées.

Le troisième emplacement s'est fait attendre. A la demande du Ministre de l'Environnement, la Ville de Luxembourg a accepté d'examiner l'implantation du centre sur son territoire. Une proposition afférente fait l'objet d'un examen.

La mise en place de ces centres sera accompagnée par la mise en vigueur de normes de qualité du compost.

=> Une lettre circulaire adressée aux communes a informé ces dernières sur la nécessité d'aménager des parcs à conteneurs suivant un schéma national proposant vingt-et-une entités régionales.

=> Une centrale nationale de coordination a été mise en place en vue d'aider les communes à écouler les déchets collectés dans les voies de recyclage et/ou d'élimination appropriées dans le cadre des parcs à conteneurs communaux ou intercommunaux; cette centrale devra se concerter étroitement avec les entreprises de recyclage et d'élimination des déchets. Elle est également chargée des actions préparatoires préalables à l'introduction généralisée de la poubelle verte au Grand-Duché.

=> Avec son Administration de l'Environnement, le Ministère de l'Environnement a mis en route un projet-pilote concernant l'introduction d'un nouveau mode de taxe communale de gestion des déchets différenciée incitant à la prévention, à la réduction et au recyclage des déchets. Les conclusions de cette expérience permettront au Gouvernement de définir les lignes directrices en ce qui concerne les modalités de taxation de la gestion des déchets au niveau communal.

=> Les syndicats intercommunaux ont renforcé leur collaboration et leur solidarité au sein du Conseil National de Coordination des syndicats de gestion des déchets. A moyen terme une collaboration institutionnalisée entre les trois syndicats est recherchée; celle-ci devra permettre la création d'une structure nationale pour l'ensemble du

territoire assurant une meilleure efficacité des compétences humaines et des installations disponibles ou projetées, tout en laissant assez d'espace de liberté aux différentes structures régionales en vue de promouvoir l'esprit d'initiative.

=> L'Action Superdréckskëscht 1 en faveur des ménages connaît un franc succès, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation systématiques. Conçue en 1991, l'Action Superdréckskëscht 2, qui vise à intégrer les petites et moyennes entreprises dans le système de collecte, d'entrepôt et de traitement des déchets spéciaux faisant partie des déchets ménagers et assimilés, a été lancée en 1992 dans le secteur «garagiste», en commun accord avec la Chambre des Métiers. Son champ d'action a été récemment élargi et son extension généralisée est prévue à brève échéance. Promue par le biais d'un financement étatique, cette deuxième action est en voie de restructuration devant aboutir le plus rapidement possible, en application du principe pollueur-payeur, à un financement intégral de l'Action Superdréckskëscht 2 par les entreprises bénéficiaires. Ces actions ont bénéficié d'une infrastructure d'entreposage dans la zone industrielle de Colmar-Berg. Cet entrepôt fonctionne de façon exemplaire. Cet entrepôt ne satisfaisait plus aux besoins et doit être réaménagé. Il s'est avéré par ailleurs que le projet d'entrepôt prévu à Mondercange (loi du 14 avril 1990 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un entrepôt pour le conditionnement, le traitement et l'entreposage de déchets destinés à être éliminés dans des centres spécialisés) doit être révisé.

=> Notre pays manque crûment de décharges pour déchets inertes alors que les activités de construction exigent la disponibilité d'une telle infrastructure. C'est pourquoi le Ministère de l'Environnement a entrepris la mise en oeuvre d'un réseau national de centres de recyclage et de dépôt pour déchets inertes. La réalisation d'une telle infrastructure a mis au jour la nécessité de certains gros investissements relatifs à l'acquisition de terrains et aux accès routiers à ces centres. Les sites appropriés ont été choisis et font l'objet d'un plan d'aménagement partiel de la part du Gouvernement. Une partie du réseau est opérationnelle dès maintenant (Sud et Est), une autre le sera cette année-ci (Nord) et en 1995 (Centre). Pour décongestionner la situation actuelle, des autorisations exceptionnelles et limitées de décharges communales pour déchets inertes seront octroyées.

=> En créant une société mixte pour la gestion des déchets non ménagers et

assimilés (Loi du 10 août 1991 autorisant l'Etat à participer à une société de gestion de déchets non ménagers et assimilés), le Gouvernement a concrétisé son intention d'intervenir au niveau de la gestion des déchets industriels et autres déchets non ménagers. En promulguant la loi du 27 juillet 1993 concernant 1) la création de la zone industrielle à caractère national Haebicht et 2) la création et la gestion de la décharge nationale pour déchets non ménagers et assimilés, le Gouvernement a pris une décision importante en matière de gestion des déchets industriels, à savoir la désignation d'un site définitif pour la future décharge pour déchets industriels. La nécessité d'une telle infrastructure sur le territoire national découle des impératifs suivants:

- poursuivre une politique industrielle ayant pour objectif de valoriser le territoire national en tant que terre d'accueil pour activités industrielles,
- asseoir le développement économique futur du pays sur une base polyvalente comprenant outre les secteurs tertiaire, audiovisuel e.a, également un secteur industriel solide,
- appliquer les directives européennes relatives à la surveillance et au contrôle des transferts de déchets à l'entrée et à la sortie de la Communauté Européenne, visant une interdiction générale ou partielle des transferts de déchets et exigeant de notre pays un effort vers l'autosuffisance dans ce domaine.

Le Gouvernement a confirmé son accord de principe concernant la construction d'une décharge nationale au lieu-dit «Haebicht» pour déchets non ménagers et assimilés, ceci en exécution d'une loi d'autorisation votée par la Chambre des Députés au cours de la législature précédente. La dimension de la décharge sera fonction des besoins du pays en la matière et elle vient d'ailleurs d'être réduite pour permettre l'exploitation en deux phases au lieu de trois. Le projet correspondra à l'état de la technologie en matière de protection de l'environnement. Un droit de contrôle effectif sera réservé aux communes de Mamer et de Garnich.

La procédure de classement dans le cadre de la législation sur l'aménagement du territoire suit son cours.

La lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre

Le Ministère de l'Environnement a continué les actions ponctuelles contre la pollution atmosphérique dans le cadre de l'application de la loi du 21 juin 1976 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique et de la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Diverses mesures sont venues ou sont sur le point de renforcer la panoplie des instruments de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre:

=> Une circulaire technique fixe pour l'administration les normes à observer dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique en provenance des installations industrielles et artisanales. Cette circulaire technique sera remplacée et complétée par des règlements grand-ducaux fixant les normes d'émission poursuivant deux visées:

- * mettre fin à l'insécurité juridique dans le cadre de la préparation, de la présentation et de la fixation des conditions d'exploitation;
- * promouvoir le recours à la meilleure technologie disponible n'entraînant pas de coût disproportionné pour les entreprises.

=> La limitation des émissions atmosphériques en provenance des stations de distribution d'essence. Cette deuxième réglementation a trait à la réduction des émissions d'hydrocarbures. Dans ce domaine, les technologies de récupération des gaz d'hydrocarbures sont particulièrement efficaces puisqu'elles peuvent entraîner une réduction de 90 % de ces gaz. Pour le Ministère de l'Environnement, cette réglementation constitue un pas important dans la lutte contre l'ozone troposphérique (smog estival). Cette mesure doit être complétée par un système de dispositifs pour la récupération des gaz d'hydrocarbures installés auprès des réservoirs des grands fournisseurs d'hydrocarbures.

=> La participation à la sauvegarde de la couche d'ozone et la lutte contre l'effet de serre. Il y a lieu de rappeler la loi du 14 avril 1992 portant réglementation, de la mise sur le marché de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et modification de l'article 4 de la loi du 29 juin 1989 portant réglementation de la mise sur le marché de récipients aérosols contenant des chlorofluorocarbones: cette loi prévoit la réduction progressive de l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) jusqu'à leur interdiction totale pour la fin de 1995. La lutte contre la pollution de l'air par l'ozone est intensifiée. La cote d'alerte ayant été dépassée trop souvent au cours de l'été 1994, un projet de règlement a été préparé. Les dispositions de ce règlement seront soutenues par un programme d'accompagnement de nature technique et financière actuellement à l'étude et qui fait l'objet de consultations.

=> Le Gouvernement fixera des objectifs de qualité de l'air dans le cadre d'un programme national antipollution, qui fera l'objet d'une concertation au ni-

veau de la Grande Région. Une partie de ce plan sera réservée à la stratégie de lutte contre l'effet de serre. Le Luxembourg honorera ses engagements internationaux en la matière en déterminant par secteur une stratégie de diminution des émissions des gaz à effet de serre, et notamment le CO₂, de façon substantielle à l'horizon 2000 par rapport à l'année de référence 1989. Une telle politique comporte des actions au niveau de la promotion des économies d'énergie, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies douces.

Cette lutte contre la pollution atmosphérique est menée de pair avec le Ministère de l'Energie:

- stabilisation et réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre tant de la loi relative à l'utilisation rationnelle de l'énergie, que des réalisations de LUXGAZ, LUXENERGIE et de la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que des économies d'énergie dans le cadre de l'AGENCE DE L'ENERGIE;
- raccordement progressif de toutes les agglomérations et localités importantes et des zones industrielles au réseau de gaz naturel;
- économies d'énergie et utilisation intelligente de l'énergie répondent à des impératifs tant économiques qu'écologiques;
- développement du potentiel énergétique national de production d'énergie dans la mesure où une telle exploitation s'avère être économiquement raisonnable et écologiquement souhaitable par le développement de sources d'énergies renouvelables et la réalisation de centrales «turbine gaz-vapeur» (TGV);
- élargissement des activités de notre société nationale de distribution d'électricité en direction de prestataire de services dans le domaine énergétique par le biais de la révision de la concession en 1998.

Dans le contexte de la lutte contre la pollution atmosphérique, cette collaboration interministérielle sera également approfondie avec le Ministère des Transports étant donné que le Gouvernement entend:

- accorder une priorité à la desserte de toutes les localités du pays par train ou par bus et dans l'information appropriée du public sur les moyens existants en coopération étroite avec les pouvoirs locaux;
- privilégier la décongestion de l'agglomération formée par la capitale et sa périphérie urbanisée par la promotion des transports publics en arrêtant les orientations quant aux transports col-

lectifs appelés à assurer la desserte urbaine et suburbaine de la capitale sur base de l'étude «Luxtraffic» achevée fin 1994.

- concilier les arguments écologiques et les impératifs économiques en matière de transport de marchandises par route en s'efforçant d'arriver à un système optimal de répartition modale des transports qui ne mettra en péril aucun des secteurs de transport concernés;
- appliquer un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par les véhicules lourds en matière de fiscalité des transports routiers

Une étude sur la qualité de l'air au Luxembourg a été ordonnée. Les résultats de cette étude serviront de base à l'élaboration d'objectifs de qualité concernant la réduction des polluants les plus importants dans l'atmosphère. Parallèlement, le Gouvernement procédera à un réexamen sectoriel du programme national concernant le changement climatique. Le Gouvernement fera réaliser une étude d'impact sur les nuisances engendrées par les activités aéroportuaires.

L'application des mesures diverses aussi bien dans le cadre des procédures relatives aux autorisations commodo-incommodo que dans le cadre des contrôles à effectuer pour assurer le respect des dispositions légales exigeront un effort accru de l'administration afférente combiné avec des moyens budgétaires appropriés.

L'information et la formation en matière d'environnement

La politique de l'environnement que le Gouvernement a tenté de mener de façon continue a exigé et exige un important effort d'information en matière d'environnement auprès du grand public ainsi qu'auprès du cercle des décideurs.

Les initiatives prises seront poursuivies et développées:

- publication d'un bulletin d'information périodique «Emweltinfo» diffusant de façon succincte les nouveautés en matière de politique environnementale nationale ou locale et les nouvelles dispositions sur le plan communautaire et international;
- participation, sous des formes diverses, du Ministère et de ses administrations à des publications éditées par des associations actives dans le secteur de la protection de la nature et de l'environnement;
- soutien financier et matériel des organisations actives dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, organisations qui remplissent toutes un rôle important au niveau de l'information et de la sensibilisation en développant, dans une perspective de subsidiarité, le système de conventions des associations de protection de l'environnement agréées mettant l'accent sur le cofinancement de projets à soumettre par ces associations à l'appro-

bation du Ministère de l'Environnement;

- fonctionnement d'un centre de documentation et d'information en collaboration avec les conseillers écologiques des communes;
- activation du «comité d'évaluation des demandes en obtention d'un label écologique» chargé d'exécuter les tâches prévues par le règlement CEE No 880/92 du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'attribution de label écologique;
- publication de brochures diverses ayant trait à des thèmes et des problèmes spécifiques;
- diffusion élargie des textes législatifs et réglementaires nationaux et internationaux constituant en principe le Code de l'Environnement appliqué dans notre pays;
- participation à des foires d'exposition dans le but de sensibiliser et d'intéresser non seulement le public mais également les exposants aux problèmes et aux thèmes sensibles de l'environnement.
- renforcement des actions de sensibilisation et d'information du public et des milieux professionnels en vue d'une meilleure prévention des déchets.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Environnement, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

ENVIRONNEMENT

La pollution diffuse transfrontalière; l'exemple du lac de la Haute Sûre

par Marc STEMPEL; ingénieur EPFZ, Chef d'exploitation du SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre), Grand-Duché de Luxembourg

Introduction

Le présent article décrit brièvement les structures de production et de distribution de l'eau potable du Grand-Duché de Luxembourg, d'une façon plus explicite, les problèmes qualitatifs du réservoir national d'eau potable, c.-à-d. du lac de barrage de la Haute Sûre qui, pour une bonne partie, sont dus à des pollutions en provenance de sources diffuses du bassin tributaire dont un tiers est situé sur territoire luxembourgeois et le reste sur territoire belge. Ensuite, les mesures techniques, prises jusqu'à présent pour garantir une eau potable conforme aux normes sanitaires et législatives, sont sommairement décrites. Enfin, les perspectives d'avenir

et les possibilités dont dispose le producteur d'eau pour combattre les pollutions provenant de sources diffuses sont développées.

La provenance de l'eau potable du Luxembourg

60 % (60.000 m³/j) de l'eau potable du Grand-Duché provient des sources du grès de Luxembourg, tandis que 5 % des eaux sont refoolées par captages forages. Le SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre) assume, en tant que syndicat national, la production de 25 % (35.000 m³/j) du total de l'eau potable à partir du barrage de la Haute Sûre. Etant responsable pour une partie de la produc-

tion de base, le SEBES assure notamment l'alimentation en eau potable du Luxembourg en cas de consommation de pointe. Le SEBES, dont le réseau de distribution recouvre une grande partie du pays, alimente en tout ou partiellement 80 % de la population du Grand-Duché.

De ce fait, le lac de barrage de la Haute Sûre constitue le réservoir principal d'eau potable du Luxembourg et c'est pourquoi il est important de suivre de près l'évolution de la qualité de ses eaux brutes.

A partir de 1969 et jusqu'au début des années '90, le traitement du SEBES engloba les phases suivantes: prise d'eau à hauteur fixe au barrage, floculation avec poly-

chlorures d'alumine, filtration sur gravier, neutralisation sur filtres à carbonate de calcium, stérilisation moyennant chlore.

Depuis sa mise en service en 1969, le SEBES a produit plus de 300.000.000 m³ d'eau potable, ceci avec une seule interruption de production de 32 heures fin 1986, incident dû à une éruption massive de biomasse qui ne permettait plus, par le traitement évoqué, de garantir une qualité conforme aux normes législatives et techniques en vigueur pour l'eau potable.

Depuis les années quatre-vingt, le SEBES connaît les problèmes qualitatifs suivants: eutrophisation du lac de la Haute Sûre, provoquée par un apport en éléments nutritifs (phosphore) trop important, et teneurs de nitrates qui vont en augmentant.

Le Barrage

Le barrage d'Esch-sur-Sûre, du type vôte et d'une hauteur de 47 m, a été construit au cours des années cinquante. En 1959, le réservoir a été rempli pour la première fois. Le lac de la Haute Sûre couvre une surface de 3,8 km² pour une contenance maximale de 59.000.000 m³. Sa longueur s'élève à 19 km, sa profondeur moyenne est de 14,5 m. Le temps de séjour moyen de l'eau est de quelque 3 mois. Le débit annuel moyen des affluents atteint + 200.000.000 m³. Etant donné que le débit instantané de la Sûre varie entre 100 l/s et 150 m³/s, le temps de séjour de l'eau dans le réservoir subit d'importantes variations se situant entre quelques jours pendant les mois à grandes crues (décembre, janvier, février, mars) et quelques mois, notamment pendant la période estivale. Il est évident que ce régime hydraulique a une influence sur le problème de l'eutrophisation du lac et complique l'estimation des charges en éléments nutritifs provenant de sources diffuses ultérieurement discutées.

Deux barrages préliminaires, celui dit de Bavigne situé dans un bras latéral et celui du Pont Misère se trouvant sur l'affluent principal à l'entrée du barrage de la Haute Sûre, ont été aménagés supplémentairement.

La production moyenne annuelle en eau potable de 14.000.000 m³ représente à peu près 7 % des eaux entrant annuellement dans le lac.

Le bassin tributaire

La Sûre est le cours d'eau le plus important des Ardennes luxembourgeoises. Elle prend sa source à Vaux-les-Rosières en Région wallonne, et atteint le Grand-Duché à Martelange. Le bassin versant est situé dans sa totalité dans des roches primaires faisant partie de la pénélaine dévonienne schisteuse des Ardennes.

Compte tenu des précipitations moyennes enregistrées dans la région, qui se situent autour de 900 mm, on arrive à un coefficient d'écoulement de 0,55 ce qui est assez élevé mais caractéristique pour les

Ardennes. La constitution géologique et la topographie accidentée déterminent l'écoulement rapide des eaux.

La majeure partie du bassin tributaire avec 274 km² c.-à-d. 64 % est située dans la Province du Luxembourg en Belgique, le reste au Grand-Duché. La dernière partie couvre une superficie de 154 km².

Le bassin tributaire est exempt de sites industriels importants. Il se compose de champs de culture sur les plateaux, de quelques prairies aux fonds des vallées, de sapinières et de chênaies sur les flancs abrupts. Le bassin versant comprend 40 % (soit 170 km²) de surface boisée, 53 % (soit 226 km²) de surface agricole et 7 % de surface urbanisée.

La densité démographique moyenne pour le bassin tributaire est donc relativement faible et s'élève à 32 personnes par km².

L'azote

En ce qui concerne les valeurs moyennes des concentrations de nitrates mesurées entre 1989 et 1992, on peut remarquer des différences appréciables entre les sous-bassins. Ainsi ceux à occupation forestière comme ceux des ruisseaux de la Mouscht et de la Wiisbach en Belgique ou celui de la Dirbach au Luxembourg présentent des teneurs inférieures à 10 mg/l. Par contre les bassins où prédomine l'agriculture intensive tels ceux des ruisseaux Dirbach et Neunhauserbach au Luxembourg, directement tributaire du lac principal présentent des teneurs moyennes élevées se situant entre 20 et 40 mg/l. Les sous-bassins à usage mixte (agriculture et forêt) et la Sûre dans tout son parcours montrent des concentrations variant entre 10 et 20 mg/l. Cependant il convient de souligner qu'il s'agit de valeurs moyennes annuelles et que des variations considérables sont enregistrées au cours d'une année.

La plupart des affluents montrent une relation concentration-débit du type mixte c.-à-d. dilution et lessivage. Vu que les charges en ammonium sont beaucoup moins importantes que celles en nitrates et que leur concentration dans le lac principal, en général inférieure à 0,05 mg/l, ne pose pas de problème au traitement du SEBES, une discussion approfondie dépasserait le cadre du présent exposé. A l'entrée du pré barrage du Pont Misère, la charge en ammonium s'élève à + 5 % de la charge totale exprimée en N-minéral, les 95 % restants se présentant sous forme de nitrates.

La Sûre présente, à l'entrée du pré barrage du Pont Misère des variations atténuées en teneurs de nitrates, étant donné qu'elle y intègre tous les processus se déroulant dans son bassin versant qui à ce point, a une surface de 304 km², soit 71 % de la surface totale du bassin tributaire.

En ce qui concerne le bassin de la Haute Sûre, une charge d'entrée totale au lac de

+ 750 tonnes/année d'azote a été constatée. L'agriculture est à l'origine de quelque 95 % de la charge en azote minéral (+ 720 tonnes N/année) entrant annuellement dans le lac.

Le phosphore

En tant qu'introduction au problème des charges en phosphore total et en orthophosphates entrant dans le lac de la Haute Sûre, il y a lieu de décrire brièvement la situation en rapport avec les stations d'épuration de la région. Vu qu'une grande partie des agglomérations ne dispose pas de stations d'épuration et que plus de 95 % des installations existantes ne traitent que mécaniquement les eaux usées, il est difficile de distinguer les charges en phosphore provenant des innombrables sources ponctuelles et celles d'origine diffuse.

Seuls les villages de Neunhausen et de Bilsdorf (+ 250 habitants) disposent actuellement d'une station d'épuration à traitement tertiaire.

Comme pour les nitrates, deux points de forte pollution avec des valeurs supérieures à 400 µg/l. sont à noter: la Sûre après Vaux-sur-Sûre et le ruisseau de Mecher.

Un autre point à concentration élevée, le sous-bassin du ruisseau de Harlange concentration + 250 µg/l P), se caractérise par la présence d'une agriculture intensive.

Les autres rivières et ruisseaux du bassin montrent des concentrations en phosphore total de 50 à 200 µg/l. Ceci ne pose pas de problèmes en cas d'eaux courantes, mais bien en cas d'eaux stagnantes comme celles du barrage de la Haute Sûre. Les affluents en provenance de bassins forestiers montrent des concentrations inférieures à 50 µg/l.

En ce qui concerne la moyenne mensuelle, il y a lieu de signaler qu'en période sèche les concentrations en phosphore total sont plus élevées que pendant la période où les précipitations sont élevées. A ce sujet, il importe de relever qu'il existe une différence importante entre le phosphore de la saison sèche et celui de la saison humide. Le premier est surtout un phosphore soluble en provenance de sources ponctuelles, le deuxième montre des éléments particuliers qui sont emportés par les rivières (ceux dus au ruissellement de surface et ceux présents par «rétention» pendant les périodes d'étiage et qui sont remobilisés pendant les périodes à grandes crues).

Concernant les orthophosphates les teneurs confirment les analyses du phosphore total. Le principe de la loi de dilution régit la relation concentration vs. débit. Néanmoins, il est évident que dans les régions à faible débit, les concentrations sont inférieures. Si les rejets domestiques sont à considérer comme constants, il y a

lieu d'admettre la présence d'un effet de rétention des orthophosphates dans le lit des rivières. Il faut donc supposer que les orthophosphates retenus pendant les périodes d'étiage C par formation d'algues ou par absorption aux argiles ...), sont emportés pendant les périodes de crues. Etant donné que les flux mesurés en périodes de crues sont élevés au point qu'ils ne peuvent être expliqués par ceux provenant de sources ponctuelles instantanées et « retardées », il y a lieu de présumer qu'une partie des charges en orthophosphates provient de sources diffuses, par lessivage des surfaces agricoles.

En guise de conclusion, il convient de retenir que les charges en phosphore total et en orthophosphates-P se situent respectivement à 25 tonnes/année et à 3,5 tonnes/année.

D'ores et déjà il faut admettre que la contribution des sources diffuses aux charges globales de phosphore déversées dans le lac est beaucoup moins importante que pour l'azote et que l'assainissement du bassin tributaire, avec remise en état des canalisations et construction de stations d'épuration adéquates, est prioritaire pour améliorer la situation en rapport avec les apports en phosphore.

L'adaptation du traitement du SEBES

Suite à l'incident de 1986, le SEBES a perfectionné son traitement par la mise en service d'une installation d'ozonisation servant à préoxydier, dans le réservoir à eau brute, les eaux en provenance du lac par un système de prise à hauteur variable, mis en place lors de la vidange du lac en 1991.

Alors que préalablement le SEBES ne disposait que de deux prises fixes au barrage à une côte de + 291,75 m (à 15 m du fond), le nouveau système PROVAR permet de retirer l'eau de profondeurs variables entre les côtes + 308 et + 286 m (entre 33 et 11 m du fond).

Le système PROVAR est construit en inox et fonctionne sur base d'un système hydraulique à eau potable. Les investissements pour la prise à hauteur variable et les ozoneurs s'élèvent à 120.000.000 de LUF.

Les structures

Le SYCOPAN, syndicat représentant les communes de la partie luxembourgeoise du bassin tributaire et l'Etat luxembourgeois, par l'intermédiaire de ses administrations, est un comité mixte pour la gestion du Parc Naturel de la Haute Sûre. Les objectifs visés par la création de ce parc naturel sont prioritairement la protection des eaux du lac et entre autres la création et l'amélioration des infrastructures de la région.

Dans ce contexte l'aide aux petites entreprises de la région, y compris naturellement les agriculteurs, par la création de

«labels» de qualités permettant une meilleure commercialisation des produits de la région est en voie de développement. Il va de soi que ces «labels» de qualité naturelle et biologique sont liés à des critères de production sévères. Des programmes de consultation des agriculteurs sont en cours pour arriver à une réduction des apports en engrais chimiques. Un bref aperçu sur les premiers résultats de ces mesures de protection de l'environnement sera donné ultérieurement.

Il est évident qu'un producteur d'eau potable à l'image du SEBES doit profiter des infrastructures mises en place pour participer techniquement et financièrement aux programmes de consultation des entreprises agricoles, cette méthode étant une pratique adéquate pour combattre d'une manière préventive la pollution en provenance des sources diffuses.

Il s'avère important d'intéresser les instances belges à une collaboration dans les structures et programmes existants qui contribueront non seulement à la protection de l'environnement, mais favoriseront également le développement de la région toute entière.

La consultation des entreprises agricoles

La description de tous les projets en voie de préparation ou d'exécution ayant pour but de limiter l'agriculture intensive dépasserait le cadre du présent exposé. Seul le programme de consultation des entreprises agricoles tel qu'il a été entamé par le Sycopan en 1991 est donc présenté ici.

Actuellement 70 entreprises agricoles sur les 140 de la partie luxembourgeoise du bassin tributaire y participent. Cela représente une surface de 3.500 ha. Le coût du programme s'élève à 1.000.000 F/an. Néanmoins pour l'établissement d'un cadastre des surfaces agricoles et pour être en mesure d'offrir une consultation à tous les agriculteurs luxembourgeois, un crédit annuel de minimum 3.000.000 F devrait être mis à disposition. Pour la couverture du bassin tributaire tout entier, les dépenses s'élèveraient à 9.000.000 F/an.

Les analyses des sols des entreprises agricoles sont exécutées par les laboratoires de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

Sur base de ces analyses, des caractéristiques de l'entreprise et de la nature des sols, le conseiller agronome établit un plan trisannuel reprenant l'utilisation des parcelles et les prescriptions annuelles d'épandage d'engrais organiques (en provenance directe de l'entreprise) et d'engrais minéraux (indication trimestrielle pour les engrais minéraux azotés).

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont les suivants:

Azote: réduction de 30 % des engrais azotés minéraux; d'après les ingénieurs agro-

nomes des réductions de 50 % peuvent être atteints sans perte de récolte.

Phosphore: réduction de 60 % des engrais minéraux de phosphore; suivant les mêmes experts des réductions de 80 % sont réalisables sans problèmes.

Potassium: réduction de 80 %. Il s'en suit que l'économie réalisée s'élève à 2.560 F/ha/an ce qui correspond à + 120.000 F pour une entreprise agricole moyenne de 50 ha.

La campagne de sensibilisation et de consultation n'aboutira que si les entreprises de la partie belge du bassin tributaire ont la possibilité d'y participer.

De toute façon, dans un premier temps, le programme de consultation devra être poursuivi car, dans sa phase finale, pour des dépenses de +- 9.000.000 F/an pour l'entité du bassin tributaire, les entreprises agricoles pourraient réaliser des économies de +- 58.000.000 F/an tandis que les producteurs d'eau potable enregistreraient une diminution de 50 % des apports en engrais minéraux azotés et de 80 % en engrais minéraux phosphatés.

A l'heure actuelle, il est impossible de prévoir l'évolution de la qualité des affluents du lac vu que différents paramètres tel le pouvoir d'absorption des sols ou le pourcentage de phosphore en provenance de sources ponctuelles ne sont pas connus avec suffisamment de précision.

De toute façon, une forte diminution des teneurs en nitrates est à prévoir tandis que pour le phosphore, en raison des grandes quantités en provenance de sources ponctuelles, une stabilisation de la situation actuelle pourrait au moins être atteinte.

Bibliographie

Barthel J. (1971) Les différents aspects du lac de barrage en relation avec le traitement des eaux. L'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg, SEBES.

Merce Salvia Castellvi (1994) Les affluents du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre. Analyse et outils de gestion du bassin versant en relation avec l'eutrophisation du lac. Rapport final. Bourse réf. R&D/BFR89/009AP1, Ministère des Affaires Culturelles de Luxembourg, janvier 1994.

SEBES (1993) L'eau potable au Luxembourg.

Bernhardt H. (1987) Zustand der Talsperre in Esch/Sauer aufgrund der zuflußbedingten Belastungen.

Arend G. (1994) Ist mineralische Phosphatdüngung in Luxemburg noch notwendig? Landwirtschaft an Umwelt. Juli 1994

Arend G. (1994) Notes et rapports personnels.

SEBES (1994) Notes et rapports internes.

Source: Dossiers BENELUX 1994/2

Etat: Evolution des effectifs

A. Personnel en activité de service

1° Tendence générale

Au 1^{er} janvier 1995, le nombre des agents au service de l'Etat (y non compris les établissements publics de l'Etat) occupés à titre permanent à tâche complète ou partielle – fonctionnaires, employés et ouvriers – s'élevait à 15.938., soit une augmentation de 5.042 unités ou de 46,30% depuis 1970 ou de 1,53% l'an.

Il convient de relever que depuis 1993 le personnel des P. et T. et du Commissariat aux Assurances ne fait plus partie du personnel de l'Etat proprement dit.

2° Répartition des effectifs par catégorie statutaire

Pendant la période de 1970 à 1995 le nombre des fonctionnaires est passé de 7.934 à 11.098, soit une augmentation de 3.164 unités ou de 39,9% en 25 ans ou de 1,35% l'an, celui des employés est passé de 931 à 2.761, y compris les chargés de cours repris du Ministère de l'Education nationale, soit une augmentation de 1.830 unités ou de 196,6% en 25 ans ou de 4,44% l'an et celui des ouvriers de 2.031 à 2.079, soit une augmentation de 48 unités ou de 2,4% en 25 ans ou de 0,09% l'an. Les chiffres ci-devant sont largement influencés par le changement de statut des P. et T.

Pour ce qui est des ouvriers de l'Etat, on constate que depuis 1970 le pourcentage des ouvriers par rapport à l'effectif total baisse régulièrement pour en arriver de 18,6% au début à 13% 25 ans plus tard.

3° Répartition des effectifs des fonctionnaires de l'Etat d'après les rubriques de l'annexe A de la loi du 22 juin 1963

L'évolution des effectifs des fonctionnaires de l'Etat par grandes rubriques, tout en ne subissant qu'un changement léger par rapport à la situation au 1^{er} janvier 1985 en ce qui concerne l'importance des effectifs de chaque rubrique, montre toutefois les modifications qu'a subies la structure de la fonction publique au cours des 25 dernières années.

Alors qu'en 1970 l'Enseignement disposait seulement de 32% de l'effectif total des fonctionnaires, il en dispose en 1995 de 44%, la Magistrature passe de 2 à 3%, alors que l'Administration générale recule de 48% à 38%, la Force Publique se sta-

bilise à 13% et les Cultes glissent de 5% à 2%. Ces chiffres sont évidemment influencés aussi par le changement de statut des P. et T.

Si la limitation des effectifs inscrite pour la première fois dans la loi budgétaire de l'exercice 1970 a entraîné un certain ralentissement des recrutements, des compressions d'emplois ainsi que des procédures formalisées de critique des missions, certaines lois ont toutefois conduit à des poussées de recrutement plus ponctuelles pour des missions déterminées. C'est notamment le cas pour la loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Comme déjà indiqué dans les précédents rapports d'activité, le trait dominant de l'évolution des effectifs des dernières années reste l'augmentation de la proportion des emplois d'enseignant et plus particulièrement des emplois dans l'enseignement postprimaire.

Par rapport à 1985, l'accroissement des effectifs dans l'enseignement postprimaire de 919 unités, soit 50,41% ou 4,17% d'augmentation moyenne témoigne des priorités politiques au cours des dernières années. On peut constater que le plus grand effort a été consacré à l'enseignement secondaire technique avec une augmentation pendant cette même période de 734 unités, soit 69,18% ou une augmentation moyenne annuelle de 5,40%.

Il faut cependant préciser que l'année 1994 a vu l'intégration de l'enseignement complémentaire dans le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Comme déjà relevé, ces éléments quantitatifs des statistiques relatives aux effectifs illustrent la répartition des attributions au sein de la structure administrative de l'Etat. De même, les caractéristiques de la structure des effectifs peuvent fournir des éléments de planification à long terme de la gestion du personnel.

B. Personnel retraité

1° Observations générales

Depuis plus de cent ans les fonctionnaires de l'Etat jouissent du régime de pension spécial, tel qu'il est actuellement défini et circonscrit par la loi modifiée du 26 mai 1954.

Ce régime de pension à part a son origine et sa justification dans la position qu'occupe le fonctionnaire au sein de la communauté nationale et fait, ensemble avec un système de rémunération et des droits et devoirs propres, partie intégrante du statut particulier des fonctionnaires.

Dans le régime statutaire des fonctionnaires, le montant de la pension servie aux intéressés est déterminé en raison de la fonction hiérarchique plus ou moins élevée, occupée au moment de la retraite, et de la durée plus ou moins longue de l'activité professionnelle.

Conformément à l'arrêté grand-ducal du 14 juillet 1989 portant constitution des départements ministériels, le Ministère de la Fonction Publique a l'Administration du personnel de l'Etat dans ses attributions et c'est la division du personnel retraité de cette administration qui est responsable de l'allocation et du calcul de toutes les pensions servies par l'Etat, à savoir:

- les pensions, majorations spéciales et compléments différentiels, dus aux fonctionnaires de l'Etat ainsi qu'aux employés de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée et comptant soit 20 années de service, soit 55 ans d'âge,
- les pensions revenant aux membres du Gouvernement, qui sont dues et calculées, en principe, conformément aux règles valables pour les fonctionnaires,
- les pensions complémentaires allouées aux parlementaires et conseillers d'Etat relevant du secteur privé, si les intéressés remplissent les mêmes conditions de droit que celles qui sont prévues par la loi pour les fonctionnaires,
- les pensions spéciales revenant aux fonctionnaires qui acceptent le mandat de député et qui sont mis à la retraite d'office pour raison d'incompatibilité de leur mandat avec la qualité de fonctionnaire,
- les pensions des survivants des ayants droit énumérés ci-avant,
- les suppléments de pension accordés aux employés de l'Etat en dehors de leur pension auprès de la Caisse de pension des employés privés,
- les suppléments de pension accordés aux ouvriers de l'Etat en dehors de leur pension A.V.I.

Cette attribution lui confère par ailleurs la responsabilité:

- a) de l'ordonnancement des dépenses concernant les pensions partielles payées pour compte des divers régimes de pension contributifs à des retraités de l'Etat, qui sont remboursées à l'Etat par ces régimes,
- b) de la validation des services provisoires des fonctionnaires de l'Etat en vue de leur computation pour le calcul de la pension.

2° Principe de la péréquation des pensions

C'est la loi du 26 mai 1954 qui, en dehors d'autres modifications importantes, a révolutionné le système de calcul des pensions dans le secteur public en introduisant dans la législation de pension le grand principe de la «péréquation des pensions», c.à.d. de l'adaptation automatique des pensions initialement accordées aux modifications des traitements et des autres émoluments pensionnables qui interviennent encore après l'allocation des pensions.

Il en résulte que depuis cette date on entend par «dernier traitement» ou «traitement pensionnable», les traitements et rémunérations accessoires tels qu'ils sont modifiés postérieurement à la cessation des fonctions. Il s'ensuit aussi que depuis cette même date toute pension dûment accordée est automatiquement révisée sur la base des traitements pensionnables ainsi modifiés par la volonté du législateur.

Si, partant, le serviteur public se voit opérer un «prélèvement» sur son traitement, voire sur sa pension et celles de ses survivants, cette retenue n'a pas le caractère d'une cotisation servant à constituer un fonds des pensions; elle est à considérer comme une participation aux charges budgétaires occasionnées par la péréquation des pensions.

3° Poids des pensions dans les dépenses courantes du budget de l'Etat

L'importance des effectifs des bénéficiaires d'une pension en augmentation constante, l'adaptation périodique des pensions suivant le principe de la péréquation, ainsi que l'augmentation péri-

dique de la valeur du point indiciaire, expliquent le poids croissant de cet agrégat sur les finances publiques.

Le total des dépenses ordonnancées par le département du chef des catégories de bénéficiaires énumérées ci-devant s'est élevé pour l'exercice 1993 à 7.558.812.002.- francs et pour l'exercice 1994 à 8.085.726.492.- francs (articles 03.1.11.050, 03.1.11.051, 03.1.34.010, 03.1.34.011, Chapitre VI.15.).

En raison d'un nombre des bénéficiaires prévisible de 5.778 à la fin de l'exercice 1995, le coût total des dépenses pour pensions-Etat se chiffrera pour 1995 suivant les prévisions inscrites au budget à 8.498.886.000.francs à l'indice 536,40 (articles 03.1.11.050 et dépenses pour ordre Chap. VI.15.).

Il convient de relever que le principe de l'octroi de suppléments de pension:

a) aux employés de l'Etat est prévu à l'art. 9 de la loi modifiée du 27.1.1972 fixant le régime des employés de l'Etat et réglé par le règlement grand-ducal y relatif du 29.5.1990,

b) aux ouvriers de l'Etat est prévu à l'article 30 intitulé «Pensionszuschuss» du contrat collectif du 30.11.1990 et approuvé et par arrêté du Gouvernement en conseil le 3.3.1989.

Les quelques observations qui précèdent sur le poids que représentent les pensions dans les dépenses courantes à charge du budget de l'Etat seraient toutefois incomplètes s'il n'était pas fait mention de la contribution notable des bénéficiaires de pension (retraités, veuves, veufs, orphelins) au budget des recettes de l'Etat du fait d'un prélèvement de 3% et opéré sans plafond-limite, en vue du financement de la péréquation des pensions. Cette recette, qui est fonction du total des pensions attribuées aux fonctionnaires et à leurs survivants, s'est chiffrée pour l'exercice 1993 à 217.645.656.- francs et pour l'exercice 1994 à 238.484.121.- francs.

4° Evolution générale

Le nombre des pensions de retraite servies à des fonctionnaires et à leurs conjoints survivants (cultes compris) passe de 3.503 au 1^{er} janvier 1981 à 4.561 au 1^{er} janvier 1995, soit une augmentation de 1058 uni-

tés ou de 30,20% en quatorze ans ou de 1,90% l'an. A noter que dans cette augmentation sont compris, à partir du 1.1.1988, des pensions de survivant (orphelins, épouses divorcées) qui, antérieurement, n'ont pas fait l'objet d'un recensement dans le cadre de la présente statistique en raison de leur caractère secondaire par rapport aux pensions principales (veuves) servies du chef d'un même donant-droit, et à partir du 1.1.1993 les pensions de survie qui ne feront désormais plus l'objet d'une comptabilisation distincte.

Cette dernière mesure se justifie par le fait que le calcul des pensions dont question est identique à celui des pensions de conjoint survivant et soumis aux mêmes règles anti-cumul en la matière.

Le nombre des pensions des employés servies à des employés (et leurs conjoints survivants) bénéficiant du régime des fonctionnaires passe de 158 au 1^{er} janvier 1981 à 310 au 1^{er} janvier 1995, soit une augmentation de 152 unités ou de 96,20%, soit 4,93% l'an pendant quatorze ans. La progression a tendance à se ralentir depuis quelques années.

La progression plus prononcée du nombre des pensions de l'Etat depuis l'année 1973 est principalement due à l'incidence:

- 1) de la loi du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat (employés de l'Etat bénéficiant des avantages du régime non-contributif des fonctionnaires) et
- 2) de celle du 26 mars 1974, modifiée par celle du 14.7.1981, portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant. – A noter, toutefois, que depuis 1985 les nouvelles mises à la retraite par référence à cette loi sont en diminution et que cette décroissance s'accroîtra normalement au cours des années à venir, ce qui mènera à une stabilisation future du nombre total des cas visés par la loi autour de 780 unités.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

La promotion de la condition féminine

1) Politique générale

Dans sa politique en faveur des femmes, le Ministère de la Famille s'est efforcé de tenir compte des situations de vie différentes des femmes, en particulier

- des mères poursuivant une activité professionnelle, des mères qui ont temporairement interrompu leur activité professionnelle au profit du travail au sein de la famille ainsi que des mères qui travaillent p.ex. à temps partiel;
- des femmes isolées ayant des enfants à charge et des femmes seules, jeunes ou âgées;
- des femmes salariées et non-salariées, des travailleuses agricoles.

2) Comité du travail féminin

Le comité est un organe consultatif qui se réunit depuis l'année 1989 sous la tutelle du Ministre de la Famille et de la Solidarité. Le comité du travail féminin agit soit à sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement.

Le comité est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes. Il émet également des avis concernant l'application des directives, des recommandations, des résolutions et des programmes d'action de l'Union Européenne en matière d'égalité ainsi que des avis sur les projets de loi qui intéressent particulièrement les femmes. Les avis du comité figurent dans les documents parlementaires et sont largement diffusés.

Cinq commissions spécialisées fonctionnent dans le cadre du comité. Il s'agit des commissions suivantes:

- Egalité de traitement en matière de sécurité sociale;
- Egalité de rémunération;
- Egalité de traitement en matière de travail et d'emploi;
- Egalité de traitement en matière de formation professionnelle, de promotion professionnelle et d'éducation;
- Egalité de traitement en matière de responsabilités familiales.

Le Comité a émis 2 avis importants:

- l'un concernant le projet de loi fixant des mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et de la compétitivité des entreprises;

- l'autre concernant le projet de loi relatif au partage des pensions dans le régime contributif en cas de divorce ainsi que certaines mesures tendant à compléter la carrière d'assurance du conjoint ayant abandonné ou réduit son activité professionnelle pendant le mariage.

3) Mise en oeuvre du 3^e programme d'action communautaire à moyen terme

Les mesures proposées par le 3^e programme d'action communautaire se fondent sur 3 principes essentiels:

- consolider l'acquis communautaire, valoriser et capitaliser l'expérience acquise jusqu'ici
- développer de nouvelles initiatives en faveur des femmes dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi
- renforcer le partenariat et la complémentarité des actions menées par la Commission, les Etats membres et les partenaires sociaux

Le Ministère de la Famille situe son action surtout au niveau de l'organisation du mainstreaming entre les différents secteurs concernés notamment les différentes instances gouvernementales, les partenaires sociaux, les associations de femmes.

Des contacts réguliers ont lieu avec les experts nommés pour les différents réseaux qui fonctionnent dans le cadre du programme en question.

Il s'agit notamment des réseaux suivants:

- Réseau d'application des directives sur l'égalité
- Réseau «Situation des femmes sur le marché de l'emploi»
- Comité directeur pour l'égalité des chances à la radio-télévision
- Réseau «Garde des enfants et autres mesures visant à concilier les responsabilités professionnelles et familiales des femmes et des hommes»
- Groupe de travail égalité des chances à l'école
- Réseau «Initiatives locales d'emploi» (ILE)
- Réseau de programmes de formation professionnelle pour les femmes (IRIS)

- Réseau «Les femmes et la prise de décision»
- Réseau «Actions positives»
- Réseau «Les femmes dans la haute fonction publique».

4) Aides aux différentes associations

En 1994, le Ministère de la Famille a subsidié, comme par le passé, différentes associations oeuvrant en faveur des femmes. L'objectif est d'aider les femmes dans des situations particulières (p ex: femmes subissant des violences, femmes en situation de détresse, femmes ayant des problèmes sociaux, femmes rentrantes).

* Centres d'accueil pour femmes

Le Ministère de la Famille a passé des conventions avec 5 associations privées pour gérer des centres d'accueil pour femmes. En 1994 le nombre de places conventionnées a augmenté de 13 unités pour s'élever actuellement à 127. Les nouvelles places ont été attribuées à la Fondation Maison de la Porte Ouverte pour la gestion de son nouveau foyer à Walferdange. Ce foyer accueille prioritairement des jeunes femmes enceintes ou des jeunes femmes avec des bébés.

Les autres places se répartissent sur les foyers suivants:

- Centre Familial Bethlehem à Dudelange
- Maison de la Porte Ouverte à Luxembourg: Foyer Paula Bové. Foyer Siches. Roud Haus, Hôtel Maternel
- Foyer Sud Fraen an Nout à Esch/Alzette
- Fraenhaus (Femmes en Détresse) à Luxembourg
- Noëmi à Esch/Alzette.

Le nombre de femmes qui ont quitté les foyers d'accueil mais qui y retournent pour avoir, en cas de problèmes, des conseils, ne cesse d'augmenter. Une part importante des heures de travail du personnel éducatif des foyers d'accueil pour femmes est ainsi consacrée au suivi d'anciennes pensionnaires. Actuellement le Ministère de la Famille est en train de mettre en place dans tous les foyers des structures de suivi social d'anciennes pensionnaires.

* Services d'information, de formation et de consultation

Le chiffre des femmes qui se trouvent dans une situation de détresse ou d'isole-

ment et qui s'adressent aux différentes instances d'aide croît annuellement.

Les femmes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper à plein temps de l'éducation de leurs enfants et qui désirent reprendre une activité professionnelle s'adressent de plus en plus souvent aux services spécialisés afin d'obtenir de l'information et de l'aide.

Le Ministère de la Famille a ainsi passé des conventions avec différentes associations qui ont comme but de venir en aide à des femmes qui se trouvent dans des situations spécifiques:

- l'asbl «Initiativ Rëm Schaffen» oriente et conseille les femmes qui désirent reprendre un travail
- l'asbl «Neit Liewen» a pour but de permettre aux mères en détresse de sortir de leur désarroi en accordant une aide matérielle, d'une part, et en offrant un certain nombre d'outils d'autre part, qui utilisés à bon escient, peuvent les rendre plus autonomes
- l'«Initiativ Liewensufank» conseille les femmes dans les situations concernant la grossesse, la naissance et leur rôle de parent
- le «Centre de Formation pour Femmes, Familles et Familles Monoparentales» a le souci de répondre de la manière la plus directe et la plus complète possible aux besoins des femmes et parents isolés qui s'adressent à lui.

5) Relations internationales

* Commission de l'Union Européenne:

Comité consultatif pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Le Comité consultatif s'est réuni 3 fois à Bruxelles. Les principaux sujets traités au cours de ces réunions étaient:

- l'égalité des chances dans les programmes du Fond Social

- l'égalité de rémunération. Memorandum et guide de bonne pratique
- la place de l'égalité des chances dans les programmes d'Eurostat
- l'évaluation à mi-parcours du 3^{ème} programme d'action communautaire
- le Livre Vert sur la politique sociale européenne
- le Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi
- la préparation de la Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)
- le Séminaire Européen Femmes et Travail
- la préparation du 4^{ème} programme d'action communautaire pour l'égalité des chances.

A chaque réunion les différents délégués ont eu un échange de vues sur les développements récents intervenus dans leurs pays respectifs.

* Conseil de l'Europe: Comité Directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)

Le CDEG s'est réuni 3 fois en 1994.

Différents sujets concernant l'égalité entre hommes et femmes ont été discutés dans le cadre de la mise en oeuvre du programme intergouvernemental d'activités:

- préparation du Séminaire sur «Les droits de la personne humaine et l'égalité: la responsabilité des médias»
- préparation de la Conférence «Egalité et démocratie: utopie ou défi?»
- Observatoire européen sur l'égalité de la femme et de l'homme
- préparation de l'Atelier international sur les mécanismes nationaux pour l'égalité dans les pays d'Europe centrale et orientale

- troisième rapport annuel de la Secrétaire Générale sur l'égalité entre les femmes et les hommes au Conseil de l'Europe
- examen du projet de proposition pour élaborer un droit fondamental de la femme et de l'homme à l'égalité
- Programme intergouvernemental d'activités pour 1995
- droit au libre choix en matière de procréation et de modes de vie.

Nations Unies

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes:

- Un comité interministériel préparatoire composé de représentants des Ministères:
 - de la Famille
 - des Affaires Etrangères
 - d'Etat
 - de la Santé et
 - du Travail a été constitué en vue de préparer la conférence.
- Un rapport national est en voie d'élaboration.
- Les mouvements de femmes ont été associés dès le début à la préparation de la conférence. Des représentantes des ONG ont ainsi participé aux conférences préparatoires de Tolède, de Vienne et de Strasbourg.
- Un comité préparatoire national sera prochainement créé où des représentantes des mouvements de femmes collaboreront avec les représentants gouvernementaux en vue de la préparation de la conférence.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Famille et de la Solidarité, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

JEUNESSE

Considérations générales sur la politique de la Jeunesse du Gouvernement

1. Les changements d'ordre administratif intervenus en 1994

Suite aux élections législatives de juin 1989, la décision a été prise de scinder en deux le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et de constituer un département ministériel chargé exclusivement de la politique de la jeunesse. Lors de la constitution du nouveau gouverne-

ment, il a été décidé de maintenir un ministère de la Jeunesse autonome.

Dès sa nomination à la tête du ministère, le nouveau ministre de la Jeunesse a décidé de créer, à côté du Service National de la Jeunesse, une cellule ministérielle chargée de la conceptualisation et, surtout, de la coordination de la politique de la jeunesse du gouvernement. Cette cel-

lule sera installée dans le Bâtiment Vauban et comptera quatre fonctionnaires et employés de l'Etat d'ici la fin du premier trimestre 1995.

2. La Déclaration Gouvernementale du 22 juillet 1994

Dans la Déclaration Gouvernementale du 22 juillet 1994, il est retenu que «le prin-

cipal but de la politique de la jeunesse est d'aider les jeunes à développer leurs potentialités et à trouver leur place dans la société, à devenir des adultes responsables et des citoyens conscients de leurs droits comme de leurs devoirs».

Elle insiste notamment sur

- le rôle à remplir par le ministère sur le plan de la coordination des diverses politiques sectorielles concernant les jeunes,
- l'importance du réseau national des centres de rencontre, d'information et d'animation des jeunes et
- le caractère complémentaire que doit avoir l'action de l'Etat par rapport aux actions des communes et des organismes de jeunesse privés.

3. La collaboration entre le ministère et le Service National de la Jeunesse

Il est évident que le ministère de la Jeunesse sera amené, dès le départ, à collaborer étroitement avec le Service National de la Jeunesse. Le SNJ, créé il y a une dizaine d'années (loi du 27 février 1984), a effectué un parcours remarquable. Il s'est donné pour mission de constituer, pour les jeunes, un organisme d'information, de contact, d'animation et de formation. Parmi ses principales réalisations, sur le terrain, il faut mentionner surtout la mise en place d'un réseau national d'une douzaine de centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes. A noter que le SNJ a également assuré les liaisons nécessaires entre les organisations et les mouvements de jeunesse, d'une part, et le gouvernement, d'autre part, et qu'il a joué un rôle important dans le domaine de la formation de jeunes et des animateurs de jeunes et en matière d'échanges et de rencontres internationales de jeunes. Une des préoccupations majeures du nouveau ministère de la Jeunesse consistera à stabiliser et à valoriser au maximum l'ensemble des activités de jeunesse réalisées sur le terrain par le SNJ et à lui garantir les moyens nécessaires à cet effet.

Le ministère de la Jeunesse propose de repenser les modalités de fonctionnement et, le cas échéant, la composition du Conseil Supérieur de la Jeunesse, dans la perspective de renforcer l'impact de ses travaux sur la politique de la jeunesse.

4. Une loi-cadre pour la jeunesse?

A l'heure actuelle, la seule et unique loi concernant explicitement la politique de la jeunesse au Luxembourg est celle du 27 février 1984 portant création du Service National de la Jeunesse. Cette loi a fait ses preuves, surtout si l'on considère tout l'éventail des actions et des activités réalisées par le SNJ depuis une dizaine d'années.

La question qu'il faut se poser aujourd'hui est celle d'une éventuelle nécessité d'actualiser et de compléter cette loi ou de l'opportunité de créer, de toutes pièces, une nouvelle loi en faveur de la jeunesse.

Le ministère de la Jeunesse estime qu'il ne faut ni réinventer la roue, ni faire de l'art pour faire de l'art. Il se penchera sur les textes législatifs existants pour voir en quoi et dans quels domaines la loi de 1984 mérite d'être révisée.

5. Un livre blanc sur la jeunesse

A moyen terme, le ministre de la Jeunesse compte faire élaborer par ses services un livre blanc sur la jeunesse. Ce document doit permettre de bien situer les problèmes actuels des jeunes, de faire un bilan de plusieurs décennies de politique de la jeunesse au Luxembourg (y compris les analyses démographiques nécessaires), d'étudier dans le détail les aspects programmatiques (gouvernement, partis politiques, communes, vie associative) et sectoriels (aspects budgétaires, rôle des institutions européennes et des organismes internationaux) relatifs à la politique en faveur des jeunes et de proposer un certain nombre de mesures à réaliser à l'horizon 2005-2010.

6. Une politique de la jeunesse marquée par le dialogue

Le ministère de la Jeunesse a la ferme intention d'améliorer sensiblement la qualité et la fréquence du dialogue entre les jeunes et les mouvements de jeunesse, d'une part, et les autorités publiques - l'Etat, l'école, les communes - d'autre part. Il aimerait en effet que tous les jeunes du pays, organisés ou non, scolarisés ou non, sachent trouver là où ils habitent c'est-à-dire dans leurs communes de résidence - et là où ils sont éduqués et formés c'est-à-dire à l'école et au lycée - des structures leur permettant de participer activement à la vie de société et de jouer le rôle de citoyens modernes à part entière.

Les jeunes ne forment pas un îlot dans la société. Il ne faut pas leur donner l'impression que le gouvernement ne les comprend pas, ou qu'il ne veut pas les comprendre. Le ministère de la Jeunesse se verra à la fois porte-parole de la jeunesse et traducteur des revendications exprimées par les jeunes et les mouvements de jeunesse.

Développement de la politique de la jeunesse au niveau international.

L'Union Européenne

Durant 1994 le Conseil a discuté la proposition de la commission d'une troisième phase du programme «Jeunesse pour l'Europe» visant à promouvoir le développement des échanges de jeunes et des activités dans le domaine de la jeunesse dans la communauté. Cette proposition se base sur l'article 126 du traité de Maas-

tricht. Les actions envisagées relèvent du secteur de l'éducation informelle et visent à impliquer les jeunes dans le processus de la construction européenne.

Le nouveau programme est prévu pour une durée de 5 ans (1995- 1999). Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- a) intensifier les échanges de jeunes de 15 à 25 ans résidant dans la Communauté;
- b) soutenir des initiatives et des projets novateurs d'un intérêt communautaire ou à caractère transnational mis sur pied par des jeunes pour des jeunes qui leur permettent de jouer un rôle actif et reconnu dans la société et de développer leurs aptitudes personnelles, leur créativité, leur sens de la solidarité et leur autonomie;
- c) soutenir la formation des animateurs de jeunesse afin de permettre à des jeunes de bénéficier d'actions communes de qualité au niveau communautaire liées aux objectifs généraux de la politique jeunesse au niveau national ou communautaire;
- d) intensifier la coopération entre les Etats membres et entre ceux-ci et la Commission par l'échange d'expériences ainsi que par des initiatives communes à l'échelle communautaire et soutenir ainsi les Etats membres dans leurs efforts d'amélioration de la qualité des services et des mesures en faveur des jeunes notamment par le développement d'activités d'information des jeunes;
- e) promouvoir les échanges avec les jeunes des pays tiers.

Suite aux propositions de la présidence belge, le SNJ a participé à l'élaboration d'un stage de formation de longue durée pour les animateurs de jeunesse. Lors de la présidence allemande des conclusions ayant pour objet la promotion du service volontaire ainsi qu'un texte sur une stratégie globale contre le racisme et la xénophobie ont pu être adoptés.

Le Conseil de l'Europe

A la coopération dans le domaine de la Jeunesse au niveau du conseil de l'Europe participent actuellement plus de 40 pays. Le Comité Directeur Européen pour la coopération Intergouvernementale (CDEJ) dans le domaine de la Jeunesse sous présidence luxembourgeoise a en conséquence modifié ses méthodes de travail en constituant des groupes de travail composés de membres du CGEJ, chargés de mettre en oeuvre les recommandations de la conférence de Vienne. Les groupes de travail sont chargés de l'information, de la mobilité et de la participation des jeunes.

En ce qui concerne la mobilité des jeunes et le service volontaire, une recomman-

dation sur le service volontaire a été adoptée en 1994 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Le CDEJ a préparé une recommandation sur la mobilité des jeunes, basée sur le texte final de la conférence des ministres de Vienne.

Le groupe de travail information a procédé à une évaluation intéressante de la recommandation. Il ressort de cette évaluation que la situation de l'information des jeunes n'est pas entièrement satisfaisante; peu de pays ont une approche globale. Cependant, la mise en réseau ainsi que la formation des responsables des services d'information est conçue comme une priorité dans beaucoup de pays.

L'évolution de la charte de Llangollen du congrès des pouvoirs locaux et originaux est considérée comme l'une des actions prioritaires du groupe de travail qui s'occupe de la participation des jeunes. Le rapport «élaboration d'une approche intégrée pour la planification des politiques de jeunes au niveau local» a été adopté par le CDEJ.

Tous ces travaux serviront de base à l'élaboration d'une recommandation sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile.

Le Luxembourg invite pour le mois de mai 1995 à une réunion informelle des ministres responsables de la jeunesse des Etats parties à la convention culturelle. Dans ce contexte a eu lieu en octobre 1994 une réunion à Larochette à laquelle ont pris part des représentants de la Commission Européenne, de la présidence allemande, des futures présidences française et espagnole de l'Union, les présidents du Conseil de Direction du comité consultatif, du CDEJ et du Forum Jeunesse.

La réunion informelle des ministres se déroulera 10 ans après la première Conférence des Ministres responsables de la Jeunesse du Conseil de l'Europe et portera essentiellement sur la mobilité des jeunes, le service volontaire, la documentation et la recherche, la formation et la participation.

Un point spécial sera consacré à la campagne contre le racisme, l'intolérance, la xénophobie et l'antisémitisme. L'ensemble de la réunion sera considéré dans une perspective de collaboration avec les pays d'Europe centrale et orientale et avec l'Union Européenne.

Collaboration avec les communes

Après les premiers pas en 92, la formation organisée par le SNJ en collaboration avec les administrations communales s'est développée. Les communes suivantes ont participé à des stages de formation pour animateurs d'activités de loisirs:

Kayl, Kehlen, Koerich, Lorentzweiler, Niederanven, Pétange et Steinsel.

En tout, 102 personnes ont pu bénéficier de cette formation. La formation au niveau communal est reconnue comme une partie de la formation de base des animateurs du SNJ.

Ce lien avec les communes représente une étape supplémentaire dans les efforts de décentralisation du SNJ. Cependant, en 1994 le Service National de la Jeunesse n'a plus pu subvenir à toutes les demandes de la part des communes. Etant donné que la demande reste croissante, de nouvelles structures d'organisation de personnel s'avèrent nécessaires.

Le personnel supplémentaire, qui doit subvenir au besoin de formation sur le terrain et de même assurer l'administration d'une telle formation, pourrait s'intégrer dans des structures déjà existantes ou se constituer comme équipe de formation et fonctionner dans le cadre du centre de formation à Eisenborn.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse, organe consultatif regroupant des fonctionnaires de différents départements ministériels et des représentants d'organisations de jeunesse, garantit la concertation des différents partenaires et une participation réelle des jeunes à la définition d'une politique en leur faveur.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse s'est réuni à 6 reprises en 1994. En premier lieu le Conseil a:

adopté un avis sur la situation économique des jeunes et leurs relations avec les instituts financiers,

discuté avec les responsables d'organisations spécialisées sur les problèmes relatifs à la toxicomanie des jeunes,

analysé l'orientation d'une politique nationale et les actions envisagées par le ministère de la jeunesse.

Soutien à des initiatives jeunes

Ce programme pilote lancé en 92, cherche à soutenir des projets qui contribuent à la formation personnelle et à l'insertion sociale des jeunes par l'encouragement d'activités qui développent l'initiative, les compétences sociales, la créativité et le sens des responsabilités des jeunes.

Sont considérées comme des Initiatives Jeunes, des actions limitées dans le temps où les jeunes eux-mêmes jouent un rôle clé dans la conception, l'organisation et le déroulement d'activités qui contribuent sous des formes diversifiées à leur formation personnelle, sociale et civique: ils en sont les véritables acteurs au lieu d'en être seulement les bénéficiaires. Une action n'est financée au maximum qu'à 75% des coûts et avec un montant absolu maximum de 75.000 francs. Les gestionnaires de l'action doivent eux-mêmes trouver les fonds manquants auprès d'autres sources financières.

Les actions doivent se situer en dehors des activités ordinaires et courantes des associations.

Le montant de l'aide est accordé au début de l'action en fonction d'un budget prévisionnel, suivi obligatoirement à la fin de l'action par un décompte financier et un rapport d'évaluation.

Ne pas proposer aux jeunes des programmes et idées tout faits, mais soutenir leurs propres initiatives restera un objectif précieux de ce programme. Il faudra réfléchir si ce programme au lieu d'être réservé comme il l'est actuellement à des groupes de jeunes, ne pourrait pas utilement être ouvert à des projets émanants de personnes individuelles. Ainsi pourrait-on concevoir, comme à l'instar de la France, des bourses du défi, de la solidarité du civisme.

En 1994 ont été financés 4 projets pour un montant total de 100.000 frs.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Jeunesse, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

Le Ministère de la Force Publique en 1994

Le département

La modification dans la composition du Gouvernement et la mise en place à la tête du département d'un nouveau responsable politique n'ont pas signifié de fracture dans les activités en voie. Le Gouvernement s'est senti conforté tant dans ses options en ce qui concerne la sécurité extérieure du pays que dans ses choix formulés pour la sécurité intérieure.

Fort de la confiance du pays et de la Chambre, le nouveau Gouvernement et le nouveau ministre du ressort ont décidé de renforcer et d'accélérer les mesures prévues ou en voie d'étude.

Sur le plan international, le début de l'exercice 1994 restait marqué par le deuxième semestre de la Présidence de l'UEO exercée par le Luxembourg, alors que dans cette organisation européenne de sécurité et de défense, tant au Conseil des ministres que dans les autres organes, les Affaires étrangères et la Défense sont représentées à niveau égal.

Relevons qu'à la coopération rendue nécessaire à cette fin entre les ministères des Affaires étrangères et de la Force publique, l'armée était largement associée comme elle l'était dans la représentation de la présidence luxembourgeoise dans les nombreux organes et groupes de travail de l'UEO.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Force publique et le Secrétaire d'Etat ont présidé le 10 mai 1994 le deuxième Conseil ministériel de l'UEO sous présidence luxembourgeoise. A cette occasion, le Luxembourg a pu annoncer la décision de principe du Gouvernement de participer désormais à l'Eurocorps, destiné à la fois à contribuer à la défense collective de l'Europe sous le contrôle militaire des organes compétents de l'OTAN, et à des missions de maintien ou de rétablissement de la paix sous l'autorité de l'UEO.

Le nouveau ministre de la Force Publique a assisté à son premier Conseil de l'UEO le 14 novembre 1994 à Noordwijk aux Pays-Bas, Conseil lors duquel e.a. les ministres ont adopté un important document sur la politique européenne de défense commune et ont décidé des mesures concrètes destinées à renforcer le développement opérationnel de l'UEO.

A l'OTAN, l'année 1994 fut marquée par les conséquences du Sommet de l'Alliance atlantique. Lors de ce Sommet, fut décidé le Partenariat pour la Paix permettant d'établir de nouvelles relations avec

les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec la Russie et l'Ukraine.

Une importance capitale fut accordée lors de ce Sommet à l'appui que l'OTAN pourra désormais accorder à l'émergente Identité Européenne de la Défense et à l'UEO.

Les ministres de la Force publique ont successivement assisté aux Comités des Plans de Défense formel et informel des 24/25 mai, 29/30 septembre et 14/15 décembre 1994.

Les orientations et impulsions politiques du ministère dans les activités des 3 corps de la Force publique sont précisées dans les trois aperçus qui précèdent les rapports d'activité de nos administrations portant sur l'exercice 1994.

Pour garantir la collaboration institutionnelle du département avec les trois corps, les responsables politiques ont activement continué la tradition des réunions de service regroupant les Commandants et Commandants adjoints des trois Corps et ont assisté à plusieurs réunions de la Commission parlementaire de la Force publique.

Il y a lieu de mentionner par ailleurs les réunions de la Commission de gestion du personnel, la participation aux examens de recrutement/promotion des trois Corps ainsi que dans les instances de la NAM-SA et de la WSA.

L'Armée

Sur la toile de fonds des changements provoqués en Europe par la fin de la guerre froide et la disparition de la menace soviétique qui marquait pendant près de 4 décennies la politique de l'Alliance Atlantique, le Sommet, en janvier 1994, des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'OTAN a revêtu une importance toute particulière. Il y fut retenu notamment que l'Alliance, au regard des tensions et conflits nouveaux qui ont émergé en Europe, conserve toute sa valeur et demeure indispensable, tout en étant disposée, le cas échéant, à mettre ses ressources au service de l'UEO pour des missions de paix auxquelles l'Alliance ne voudrait pas procéder comme telle.

Le Gouvernement appuie sans réserve cette politique de l'Alliance, alors qu'elle permet de promouvoir le lien transatlantique et soutient l'existence d'une identité européenne. Cette volonté se reflète expressément dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994.

L'Armée continue en conséquence de tenir à la disposition de l'OTAN un contingent d'infanterie légère, qui est intégré aux forces de réaction rapide destinées, selon le concept stratégique nouveau, à participer à la défense commune.

En dehors de cette mission principale, l'Armée fournira, à l'avenir et conformément à une décision du Conseil de Gouvernement du 6 mai 1994, une contribution à l'Eurocorps. Celui-ci peut, d'une part, être à la disposition de l'OTAN pour participer à la défense des pays alliés au titre du traité de Washington. D'autre part, il constitue une des forces multinationales relevant de l'UEO, auxquelles des missions humanitaires, des missions de maintien ou de rétablissement de la paix peuvent être confiées. La contribution luxembourgeoise reste à être arrêtée définitivement dans des accords à passer avec les instances concernées, encore qu'il soit d'ores et déjà projeté de mettre sur pied une unité structurée de la même façon que celle affectée à l'OTAN. Cette réalisation dépend de deux conditions essentielles, soit la disponibilité d'effectifs en nombre suffisant, soit l'acquisition d'un équipement conforme aux missions à exécuter, c'est-à-dire notamment des véhicules offrant la protection nécessaire à l'équipage.

Quant aux véhicules blindés légers, dont l'acquisition est à intégrer dans un programme pluriannuel, une prospection du marché afférent a été entamée.

Pour ce qui est des effectifs, il est à remarquer que l'amélioration du recrutement s'est poursuivie en 1994, suite aux mesures mises en vigueur par les règlements grand-ducaux du 28 février 1994.

Rappelons que ces mesures concernaient notamment la réduction de la durée du service militaire de 36 à 18 mois et l'introduction d'une prime en cas de rengagement au terme de cette période de service.

Le nombre des candidats présents aux tests de sélection est passé entre 1993 à 1994 de 237 à 256. Par rapport à l'année 1992, l'accroissement se chiffre même à 81. Pour ce qui concerne le niveau d'études des postulants, la tendance à une amélioration constatée l'année passée s'est confirmée.

Pour renforcer davantage encore l'attrait du service militaire et pour permettre à l'Armée de disposer du nombre suffisant de militaires pour exécuter toutes ses missions, anciennes et nouvelles, des mesures

additionnelles sont prévues. Elles nécessitent cependant une modification de la loi militaire. Les travaux d'élaboration des dispositions afférentes ont bien progressé dans les mois écoulés et sont sur le point d'être finalisés. La préparation d'une refonte complète du chapitre de la loi militaire concernant l'Armée a été entamée; elle comblera e.a. une lacune importante en énumérant clairement les missions confiées à l'Armée et elle permettra la création d'un noyau de volontaires de carrière destinés notamment à prendre part à des actions humanitaires ou des missions de maintien de la paix que l'Armée peut être appelée à effectuer sous l'égide d'organisations internationales dont le Luxembourg est membre.

Lors du sommet susvisé de l'OTAN de janvier 1994, une initiative importante a été prise pour consolider les liens avec les Etats démocratiques de l'Est en créant le Partenariat pour la paix, qui s'intègre dans le processus évolutif d'élargissement de l'OTAN. L'Armée luxembourgeoise a participé au cours de l'année à la mise en oeuvre de ce programme, en hébergeant un certain nombre d'officiers polonais à la caserne de Diekirch afin de leur permettre de suivre des cours de langue anglaise.

Dans le cadre de l'application du Traité sur les Forces Conventionnelles en Europe, l'Armée luxembourgeoise, par l'intermédiaire de son « Groupe inspection, vérification et observation » (GIVO), a effectué deux inspections nationales, l'une en septembre 1994 en Roumanie et l'autre en novembre 1994 en Pologne. Ses inspecteurs ont participé par ailleurs à de nombreuses inspections de vérification et de réduction conduites par les pays alliés.

La Gendarmerie et la Police

Face à l'évolution de la criminalité tant en volume qu'en gravité et complexité et au regard de l'aspiration légitime du citoyen de pouvoir vivre, travailler et se développer dans la société, il appartient au Gouvernement de mettre les forces de l'ordre en mesure d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur le territoire national par un ensemble de mesures d'ordre législatif, réglementaire et administratif.

Dans sa déclaration du 22 juillet 1994 à la Chambre des Députés, le Gouvernement a clairement exprimé sa détermination à mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour endiguer la criminalité, notamment en organisant la collaboration des forces de l'ordre au niveau international à la lutte contre le trafic illicite des drogues et toutes autres formes de criminalité, en relevant la dotation de la Gendarmerie et de la Police en personnel et moyens nécessaires et en promouvant l'optimisation de la coopération opérationnelle entre les deux corps de police.

A cette fin, et sur invitation de la Chambre des Députés, le Gouvernement avait chargé un consultant externe et indépendant, la firme belgo-suisse TC (Team Consult) de procéder à une étude sur les réorientations possibles des Forces de l'Ordre. Les résultats de cette étude ont été présentés à la commission parlementaire compétente en automne 1994. Celle-ci ayant demandé au Gouvernement d'affiner certaines conclusions, le ministère a institué deux groupes de travail à cette fin, comprenant des représentants du ministère, le commandement de la gendarmerie, la direction de Police et les syndicats professionnels concernés.

A l'heure actuelle, ces groupes sont en voie de définir le produit « sécurité publique », de proposer les moyens à mettre en oeuvre pour la garantir, d'examiner les perspectives d'intégration du personnel des deux corps, y compris entre autres le niveau du recrutement et la formation, et de ventiler les futures applications de l'informatique et les besoins en matière de communication.

Les spécialistes du TC Team Consult accompagnent et appuient les travaux des groupes et continuent à y introduire l'expertise et le jugement indépendant d'un consultant externe.

Les groupes sont appelés à présenter pour fin mars un rapport intermédiaire sur les travaux. On escompte pouvoir disposer de propositions finales concrètes en juin. A ce moment le Gouvernement disposera de tous les éléments pour élaborer une loi de planification pluriannuelle par laquelle le nombre de fonctionnaires des forces de l'ordre sera augmenté.

Quant aux mesures déjà prises pour combattre efficacement la criminalité transfrontalière, le Luxembourg dispose des instruments nécessaires, en particulier le lien avec le système informatique Schengen, au moment où la convention de Schengen entrera en vigueur au printemps 1995.

Nos forces de police collaborent également intensivement aux travaux de l'Europol, embryon d'une éventuelle police européenne dans les années à venir. En 1994 un membre de la police judiciaire est affecté à titre permanent à l'unité dénommée Unité Drogues Europol en tant qu'officier de liaison avec les services spécialisés de notre pays. Un officier de police luxembourgeois de rang élevé occupe le poste de coordinateur adjoint de l'Unité en question, basée à La Haye.

Le service en question fonctionne actuellement uniquement comme équipe non opérationnelle chargée de l'échange et de l'analyse d'informations sur des infractions contre la législation en matière de stupéfiants. Cependant le Luxembourg, comme d'autres partenaires, souhaite une extension des attributions à l'avenir.

Au plan national des mesures importantes ont été prises pour mettre nos forces de l'ordre en mesure d'assurer leur tâche primaire qui est de veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens sur le territoire national.

Ainsi la décision a-t-elle été retenue de renforcer les deux corps en 1995 de 20 unités. La répartition en est la suivante: Gendarmerie: 6 unités dont 4 sous-officiers, 1 technicien et 1 secrétaire, Service de Police Judiciaire: 6 unités dont 4 sous-officiers, 1 commissaire-enquêteur et 1 secrétaire, Direction et Commissariats de Police: 8 sous-officiers.

Il y a lieu de relever dans ce contexte que du personnel supplémentaire en provenance de la WSA renforce depuis plusieurs mois les services techniques et administratifs des corps de la Gendarmerie et de la Police.

En 1994 de nouveaux locaux de service ont été réalisés pour les brigades d'Esch-sur-Alzette, de Bertrange, de Diekirch et de Hosingen.

Un nouveau bâtiment administratif pour la Gendarmerie à Luxembourg-Verlorenkost a été inauguré au cours de la même année.

Par ailleurs la Direction de la Police fut dotée d'un nouveau bâtiment plus grand et plus adapté aux besoins. Un nouveau commissariat de police a été installé dans le quartier Merl/Belair de la Ville de Luxembourg.

Les efforts entrepris en 1994 dans le domaine de la construction et de la modernisation des locaux de service seront poursuivis en 1995.

Les sommes importantes investies dans les infrastructures sont l'expression concrète de l'approche des autorités politiques à doter nos forces de police d'un cadre de travail fonctionnel et de leur permettre d'accueillir les personnes s'adressant à la Gendarmerie ou à la Police dans un environnement moderne. Ceci a une répercussion favorable sur la productivité et contribue à améliorer notablement l'image de nos forces de l'ordre.

La réforme apportée depuis peu à la formation de base des futurs sous-officiers de la gendarmerie et de la police a donné entièrement satisfaction. La réorganisation des matières, le recours à des instructeurs permanents et l'adoption d'un nouveau concept pédagogique ont favorisé l'assimilation des connaissances théoriques et pratiques des stagiaires. L'attitude policière acquise par la formation est désormais orientée résolument vers la notion de service public.

De nouvelles dispositions sont en élaboration concernant le statut du personnel. Les modifications se rapportent à l'examen de promotion et au périmètre d'ha-

bitation. Sont également en voie de réalisation des changements se rapportant au statut de la carrière subalterne, à savoir les agents et gendarmes.

Les efforts budgétaires consentis pour doter les forces de l'ordre de l'équipement et du matériel appropriés seront poursuivis dans les années à venir. La priorité est réservé par ailleurs au matériel qui permet

de réduire le délai d'intervention de la Force Publique en cas d'appel d'urgence et d'augmenter le taux d'élucidation.

Le Gouvernement entend également résoudre dans les meilleurs délais les problèmes résultant d'une certaine vétusté du réseau public de transmission des alarmes et arrêter sa position quant au remplacement à moyen terme du réseau radio inté-

gré des forces d'intervention. Ces deux grands projets nécessitent non seulement un investissement financier important qui sera réparti sur plusieurs exercices mais également une coordination efficace entre différentes administrations de l'Etat.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Force publique, à la Chambre des Députés en mars 1995.)

DOUANES

Die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung im Jahre 1994.

Einnahmen

Die Jahresabschlussberichte der verschiedenen Dienststellen erlauben der Direktion in Kurzform über die im vergangenen Jahr getätigten Ergebnisse zu informieren.

Die Gesamteinnahmen der Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung im Jahre 1994 belaufen sich auf 28.827.409.000.- Franken, davon:

* Zölle- und Eingangsabgaben	798.457.000.-
* Verbrauchssteuern	27.163.132.000.-
* Autosteuer	828.350.000.-
* Sonstige Einnahmen und Schankrecht	37.470.000.-

Im Rahmen der Verbrauchssteuererhebung tätigte die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung des weiteren:

* Alkoholkonsumsteuer	718.068.000.-
* Mehrwertsteuer	104.617.000.-

Schankwesen

Im vergangenen Jahr erteilte die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung 579 Genehmigungen zum Betreiben einer Gastwirtschaft, 1.132 Ernennungen eines stellvertretenden Geschäftsführers sowie 80 Besitzwechselzertifikate.

Außerdem wurden 1.204 Genehmigungen zum zeitweiligen Verlegen des Ausschanks und 920 Genehmigungen zum Ausschank unter freiem Himmel, in Zelten oder Buden erteilt.

Es wurden 201 Kontrollen von den mobilen Brigaden durchgeführt, in 3 Fällen wurde Protokoll errichtet.

Strafverfahren

Zwecks Erhebung von Zoll- und Steuerabgaben mußte die Verwaltung in 20

Fällen zu Bussgeld- oder Strafverfahren schreiten.

Die hierbei eingetribenen Zoll- und Verbrauchssteuern beliefen sich auf 3.726.211.- Franken.

In diesen 20 Verfahren wurden 4.112.971.- Franken an Bussgeldern verhängt.

Es kam in 12 Fällen zur Beschlagnahme von verbotenen Waffen.

Ebenso wurden 17 Zuwiderhandlungen gegen die Straßenverkehrsordnung der Gendarmerie gemeldet.

In Anwendung des Gesetzes betr. die Washingtoner Konvention über den Artenschutz wurde in 22 Fällen Protokoll errichtet.

Im Rahmen der EG- Verordnung und des Übereinkommens über die gegenseitige Unterstützung der Zollverwaltungen wurden 86 Amtshilfeersuchen bearbeitet.

1 Antrag bezüglich der Verletzung der Urheberrechte, Nachahmungen und Fälschungen wurde des weiteren behandelt.

Drogenbekämpfung

Außer den Ergebnissen auf rein fiskalischem Plan erzielte die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung Erfolge bei der Drogenbekämpfung.

So wurden im vergangenen Jahr 183 Protokolle errichtet, was zur Anklageerhebung gegen 133 Personen sowie zur Festnahme von 57 Personen führte. Dabei wurden beschlagnahmt:

Kokaïn	6.702 grs
Héroïn	582 grs
Marihuana	101.856 grs
Kokablätter	509 grs
Haschisch	18.382 grs
Amphétamines	66 grs
Ecstasy	85 pilules

Illegale Einwanderung

Obschon ab 1. Januar 1993 die Grenzkontrollen innerhalb der europäischen Union abgeschafft wurden mußten die Zollbeamten bei sporadischen Kontrollen 599 illegalen resp. unerwünschten Ausländern die Einreise verweigern.

Sonstiges

Im Rahmen der ihr durch das Gesetz vom 29. Juli 1993 zugestanden erweiterten Befugnissen trug die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung in zahlreichen Fällen dazu bei, daß eine Reihe Verstöße festgestellt werden konnten und den betreffenden zuständigen Behörden zur weiteren Veranlassung zugestellt wurden.

Verstöße gegen die Straßenverkehrsordnung

Die Kontrolle der Fahrtschreiber wurde bei 5.115 LKW's und 73 Bussen durchgeführt. Dabei wurden 16.794 LKW- Scheiben und 213 Bus-Scheiben kontrolliert. In 1.048 Fällen wurde eine mündliche Verwarnung ausgesprochen und in 188 Fällen wurde Protokoll wegen Verstoßes gegen die EG-Reglemente errichtet.

Kontrollen im Jagd- und Fischereibereich wurden in 317 Fällen durchgeführt.

Vertöße gegen das Fischereigesetz in den Grenzgewässern wurden im letzten Jahr in 95 Fällen mit gebührenpflichtigen Verwarnungen geahndet. In 1 Fall mußte Protokoll erstellt werden.

Im Rahmen des Naturschutzgesetzes vom 11.08.1982 und des Abfallgesetzes vom 17.06.1994 wurden 436 Feststellungen und Verwarnungen vorgenommen. In 8 Fällen wurde protokolliert.

Bei Fleisch- und Lebensmittelkontrollen wurde in 2 Fällen Protokoll erstellt und die Beschlagnahme ausgesprochen.

Bei Diesel-Gasöl-kontrollen in den Tanks von Fahrzeugen wurden 467 Fahrzeuge kontrolliert und 2 mal protokolliert.

Die Bekämpfung der Schwarzarbeit hat in 70 Fällen zur Benachrichtigung der zuständigen Behörden geführt.

Die Zusammenarbeit mit der Gewerbeinspektion hat im Lift-, Kran-, Gastank- und Sicherheitsbereich zu 295 Kontrollen geführt. Verstöße und Unregelmäßigkeiten wurden der Gewerbeinspektion mitgeteilt.

Nach der Reorganisation der Zoll- und Verbrauchersteuerverwaltung betrug der legal vorgesehene Personalbestand 476 Einheiten. Von dem effektiven Personalbestand waren 87 in den Dienstzweigen der Direktion tätig, 190 in den 8 verbleibenden Ämtern und 175 Beamte im Kontroll- und Überwachungsdienst, mit 12 polyvalenten mobilen Brigaden, davon eine Brigade spezialisiert in der Drogenbekämpfung.

Seit Juni 1993 verrichten Mannschaften von jeweils 7 Beamten turnusweise, in Mohacs (Ungarn) an der Donau, Kontrolldienst im Rahmen des von der UNO gegen Serbien und Montenegro verhängten Warenembargos.

Ein Beamter war bis zum 30. Juni 1994 in das Koordinierungszentrum in Calafat (Bulgarien) abgestellt.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement Secondaire en 1994

Principaux textes réglementaires adoptés en 1994

- Règlement grand-ducal du 1^{er} juin 1994 fixant la tâche et les attributions des régents de classe dans les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique;
- règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 fixant la tâche et les conditions de travail des assistants pédagogiques des lycées et des lycées techniques.

La réforme de l'enseignement secondaire

L'année 1994 a vu l'aboutissement de la réforme de l'enseignement secondaire, entamée par la loi du 22 juin 1989 portant modification de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI: de l'enseignement secondaire. Cette réforme a eu des répercussions sur:

- le plan des structures scolaires
- le plan des contenus
- le plan de l'évaluation scolaire

Le plan des structures

Les idées directrices de la réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire consistent dans une prolongation et une intensification de la formation générale au niveau des classes de quatrième et de troisième et une spécialisation plus poussée au niveau des classes de deuxième et de première. Un système d'options permettant une diversification accrue de l'offre scolaire a complété cette modification des structures.

La nouvelle grille horaire, entrée en vigueur dès l'année scolaire 1990/91, a permis de mettre en oeuvre les objectifs majeurs de la réforme.

Le plan des contenus

Dans le cadre de la réforme, les commissions nationales pour les programmes ont entamé, avec la collaboration du SCRIPT, l'élaboration de nouveaux programmes et une réflexion fondamentale sur les contenus et les méthodes de l'enseignement. La

définition des épreuves orales ainsi que la préparation y relative ont été plus particulièrement au centre des discussions.

L'évaluation scolaire

Parallèlement aux réformes de structures et de contenus, de nouveaux critères de promotion sont entrés en vigueur pour les classes de septième à deuxième. Ils prévoient la compensation d'une, ou de deux notes légèrement insuffisantes, à condition que l'élève obtienne une moyenne générale égale ou supérieure à 35. L'objectif de ces nouveaux critères était de ne pas pénaliser les faiblesses ponctuelles d'un élève s'il a par ailleurs des résultats acceptables.

L'examen de fin d'études secondaires a également fait l'objet de modifications qui reflètent les idées directrices en matière de promotion scolaire, à savoir: l'incitation des élèves à obtenir des résultats supérieurs à la moyenne et la possibilité de compenser une légère faiblesse. Les décisions sont prises sur la base d'un système de compensation comparable à celui en vigueur dans les autres classes. En même temps, des mentions («très bien», «bien», «assez bien», «satisfaisant») qualifiant les performances des élèves ont été introduites.

A partir de la session 1994, deux autres innovations sont entrées en vigueur: les décisions tiendront compte des résultats obtenus au cours de l'année scolaire, et l'examen comportera des épreuves orales.

Ces innovations sont d'une importance capitale puisqu'elles permettent d'une part de ne plus faire dépendre le succès en classe de première des seules performances à l'examen et d'autre part de promouvoir les compétences orales longtemps négligées dans notre enseignement secondaire.

Le succès de ces mesures ne s'est d'ailleurs pas fait attendre, comme le montre le pourcentage élevé de réussites à l'examen de la session 1994 (voir tableau).

Question de personnel

Les deux textes réglementaires mentionnés portent sur des questions de personnel, à savoir la tâche et les attributions des régents de classe et des assistants pédagogiques.

La fonction de régent de classe en tant que personne intermédiaire entre la direction d'une part et les titulaires et les élèves d'une classe d'autre part, a pris une importance grandissante avec l'augmentation du nombre d'élèves par établissement.

Il incombe au régent de diriger les élèves de sa classe et d'informer régulièrement la direction de l'établissement des progrès de leur évolution scolaire. Il est le premier interlocuteur des responsables du service de psychologie et d'orientation scolaires pour tout problème d'ordre psychologique ou pédagogique des élèves de sa classe et il joue le rôle de personne de contact pour les parents d'élèves.

La fonction d'assistant pédagogique, prévue par la loi du 22 juin 1989 portant modification de la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement, titre VI: de l'enseignement secondaire, porte essentiellement sur la surveillance de la discipline des élèves et le remplacement d'enseignants absents. L'assistant pédagogique peut participer à l'organisation d'activités périscolaires et être chargé de travaux administratifs. Toutefois, il ne pourra pas assumer une tâche d'enseignant en tant que chargé de cours.

Cette fonction, d'une durée maximale de 5 ans, est réservée aux candidats admissibles au concours de recrutement de l'une des fonctions enseignantes de l'enseignement secondaire (ou secondaire technique).

Statistiques de l'ES

La population totale de l'enseignement secondaire public a augmenté de façon constante durant les cinq dernières années.

Le Lycée technique Mathias-Adam à Pétange, le Lycée technique Nic-Biever à Dudelange et le Lycée technique de Bonnevoie scolarisent un effectif total de 207 élèves de la division inférieure de l'enseignement secondaire. Au Lycée technique de Bonnevoie fonctionne en outre une classe de quatrième avec 17 élèves.

La baisse de l'effectif à partir de l'année scolaire 1992/93 est due au fait que par la loi du 24 mars 1992, un établissement d'enseignement secondaire a été créé à

Année	Elèves
1984/85	361
1985/86	292
1986/87	244
1987/88	238
1988/89	245
1989/90	303
1990/91	360
1991/92	425
1992/93	203
1993/94	201
1994/95	224

Wiltz et que plus de 250 élèves de l'enseignement secondaire de cet établissement ne sont plus comptabilisés dans cette rubrique des lycées techniques auprès desquels fonctionnent des classes de l'enseignement secondaire.

A partir de l'année scolaire 1994/95, deux classes de 7e d'orientation comportant en tout 45 élèves, et dépendant du Lycée classique de Diekirch fonctionnent à Mersch. Ces 45 élèves ne sont pas mis en compte dans cette rubrique.

A relever également que, faute d'un nombre suffisant d'élèves, le Lycée technique Joseph-Bech ne compte plus de classes de l'enseignement secondaire.

L'évolution interne de l'enseignement secondaire, caractérisée par le choix de l'enseignement classique ou de l'enseignement moderne en classe de VIe d'abord, par le choix d'une orientation en classe de IVe et le choix d'une section en classe de IIe ensuite, se présente ainsi:

Commentaire des tableaux

a) La part des élèves optant pour l'enseignement classique est tombée en dessous de la barre de 20%.

b) La réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire prévoit au niveau de la classe de quatrième et de

Année	Effectif total	Variation (en %)
1984/85	7.880	-5,26
1985/86	7.318	-7,13
1986/87	7.304	-0,19
1987/88	7.308	+0,05
1988/89	7.410	+1,40
1989/90	7.698	+3,89
1990/91	7.696	-
1991/92	8.059	+4,72
1992/93	8.289	+2,85
1993/94	8.450	+1,94
1994/95	8.498	+0,57

a) choix de l'enseignement en classe de VI:

Année	Classique	%	Moderne	%
1985/86	291	25,6	847	74,4%
1986/87	239	25,7	691	74,3%
1987/88	301	26,5	834	73,5%
1988/89	284	24,6	870	75,4%
1989/90	300	24,7	912	75,3%
1990/91	260	20,7	997	79,3%
1991/92	294	20,4	1145	79,6%
1992/93	298	21,6	1078	78,4%
1993/94	273	20,0	1087	80,0%
1994/95	263	19,1	1116	80,9%

b) choix de l'orientation en classe de IV:

	orient. littér.	orient. scientifique	total
1990/91	313 (29,7%)	741 (70,3%)	1054
1991/92	316 (29,1%)	770 (70,9%)	1086
1992/93	321 (29,4%)	770 (70,6%)	1091
1993/94	328 (26,9%)	890 (73,1%)	1218
1994/95	301 (24,1%)	945 (75,9%)	1246

c) choix de la section en classe de II:

	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
92-93	92	213	160	234	131	62	6	898
%	10,24	23,72	17,82	26,06	14,59	6,90	0,67	
93-94	97	242	159	228	136	69	7	938
%	10,34	25,80	16,95	24,31	14,50	7,36	0,75	
94-95	98	246	134	183	156	81	13	911
%	10,76	27	14,71	20,09	17,12	8,89	1,43	

troisième non plus une subdivision en 6 sections, mais en deux orientations dont la différence essentielle consiste dans deux cours de mathématiques différents: un cours de trois heures par semaine dans l'orientation littéraire et un cours de quatre heures dans l'orientation scientifique.

Il est à relever qu'environ 75% des élèves ont opté pour l'orientation scientifique qui, en classe de deuxième, débouche essentiellement sur les voies scientifiques.

Toutefois entre 10 et 15% préfèrent s'engager en classe de deuxième dans une section non scientifique (A1, A2, E ou F).

c) Toutefois seulement 51,92% choisissent, au niveau de la classe de deuxième, une section à orientation scientifique (B, C et D, nouveau régime).

Il faut constater que plus particulièrement les sections B et C comportant un programme poussé en sciences naturelles et en mathématiques attirent moins d'élèves.

Le section D par contre, comportant un programme poussé en sciences économiques et en mathématiques connaît une augmentation des effectifs. Il en est d'ailleurs de même de la section A2 (sciences économiques et mathématiques faibles).

Les résultats à l'examen d'admission pour l'enseignement secondaire sont les suivants:

Année	élèves en 6e	admis en 7e d'orient	% p.r. 6e prim.
1979	4441	1577	35,51%
1980	4304	1583	36,78%
1981	4220	1462	34,64%
1982	4140	1539	37,17%
1983	3902	1420	36,39%
1984	3674	1333	36,28%
1991	3389	1675	49,42%
1992	3573	1656	46,30%
1993	3761	1814	48,20%
1994	3884	1892	48,71%

Comme on peut le constater, le taux des élèves admis par rapport au nombre total des élèves d'une 6^e année d'études de l'enseignement primaire, est nettement

plus élevé durant les trois dernières années que pendant la période de 1978 à 1984.

Les résultats de l'examen de fin d'études secondaires sont les suivants:

Année	Total	Admis	%	Refusés	%
1988/89	999	761	76	238	24
1989/90	1028	843	82	185	18
1990/91	873	719	82	154	18
1991/92	831	640*	77	191	23
1992/93	977	775**	79	203	21
1993/94	855	755***	88	100	12

* dont 62 (9,7%) avec la mention très bien et 257 (40,1%) avec la mention bien

** dont 40 (5,1%) avec la mention très bien et 330 (42,7%) avec la mention bien

*** dont 93 (12,3%) avec la mention très bien et 357 (47,2%) avec la mention bien

Les résultats à l'examen de fin d'études secondaires ont connu une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente. Ce résultat positif est dû en premier lieu à

la préparation plus intense des élèves obtenue par la mise en compte pour 1/3 des résultats de l'année. Par ailleurs, le nombre des ajournements a également diminué de plus de 10%, de sorte qu'un nombre accru d'élèves a pu s'inscrire dans les délais aux universités étrangères. Ces bons résultats se reflètent également dans l'augmentation du pourcentage des mentions «très bien» (12,3%) et «bien» (47,2%).

En ce qui concerne les compensations à l'examen de fin d'études secondaires, il y a lieu de souligner que moins de 5% ont profité de la possibilité d'une réussite par compensation.

Le total du taux de réussite avait augmenté de 3,5% en 1990/91, année où la compensation avait été introduite. Toutefois, cet effet positif s'est effrité pendant les deux années scolaires suivantes de sorte qu'en 1992/93 le taux de réussite n'excède celui de 1989/90 que de 0,7%.

Si l'on peut affirmer que globalement l'effet positif des résultats scolaires de la première année d'introduction du système de compensation est presque résorbé, on doit signaler que toutes les années d'études ne suivent pas cette évolution.

Ainsi, la classe de 7^e connaît une hausse des admissions de 6,8% par rapport à 1989/90.

De même les classes de 6^e et de 2^e dépassent les bilans d'avant la réforme.

D'autre part, en ce qui concerne la classe de 4^e, on constate un recul du taux de réussite de 7,7%.

Il se peut que les résultats moins positifs en classe de 4^e soient dus au nombre particulièrement élevé de branches de promotion prévues par la nouvelle grille horaire élaborée dans le cadre de la réforme de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Éducation nationale à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

Les résultats scolaires par classe: (septième - deuxième)

Classe	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
7e	74,3%	82,4%	79,1%	81,1%
6e	84,3%	87,1%	84,2%	85,1%
5e	86,1%	88,6%	87,6%	85,2%
4e	88,1%	86,0%	86,9%	80,3%
3e	87,5%	91,8%	88,4%	86,3%
2e	89,1%	92,9%	91,6%	91,9%
Total	83,8%	87,3%	85,3%	84,5%

L'activité du port de Mertert

4^e Trimestre 1994

L'activité portuaire au cours du 4^e trimestre s'est caractérisée par une légère progression du trafic en général, et ce plus particulièrement à l'import. Le trafic total «port» a atteint 404.150 t, soit une augmentation de 23.984 t ou 6,3% par rapport à la période correspondante en 1993.

A l'export, parmi les produits-piliers, les produits sidérurgiques ont régressé de 61.627 t, soit 55,5%, pour revenir à 49.374 t. Par contre, le clinker de ciment a progressé de 38.717 t (+50,2%) pour atteindre 115.816 t.

A l'import, la quasi-totalité de l'ensemble des produits a évolué en moyen-

ne de 43%, à l'exception des produits pétroliers. Les produits sidérurgiques ont progressé de 18.497 t, soit 59,7%, pour s'établir à 49.476 t. Le charbon a augmenté de 23.636 t, soit 28,5%, pour se hisser à 106.426 t, suivi des matériaux de construction (+6.278 t ou 49,1% pour se fixer à 19.073 t). Les produits agricoles ont totalisé 4.004 t. A l'encontre, les produits pétroliers ont baissé de 11.505 t, soit 23%, pour revenir à 38.575 t.

Le trafic à la dépendance de Bech-Kleinmacher a progressé de 17.572 t pour monter à 47.404 t. Le trafic terrestre «port» s'est porté à 11.375 t (+ 2.948 t). Le trafic terrestre «zone industrielle port» s'est hissé à 37.681 t (+ 19.644 t).

A fin 1994, le trafic total «port» a atteint 1.723.743 t, soit en augmentation de 102.187 t ou 6,3% par rapport à l'exercice 1993.

Le trafic total du complexe portuaire, dépendance de Bech-Kleinmacher incluse, s'élève au 31.12.1994, à 1.868.230 t, soit en progression de 97.412 t ou 5,5% par rapport à 1993.

Les trafics terrestres port et zone industrielle portuaire, non inclus dans le trafic total du complexe portuaire, ont atteint respectivement 43.010 t (+45,9%) et 95.063 t (+22,1%).

	4 ^e trimestre			Total au 31.12.		
	1994	1993	diff.%	1994	1993	diff.%
TRAFIC TOTAL GENERAL	451.554 t	409.998 t	+ 10,1%	1.868.230 t	1.770.818 t	+5,5%
TRAFIC TOTAL PORT DE MERTERT	404.150 t	380.166 t	+ 6,3%	1.723.743 t	1.621.556 t	+6,3%
dont: exportations	173.887 t	195.817 t	-11,2%	792.537 t	866.481 t	-8,5%
importations	230.263 t	184.349 t	+24,9%	931.206 t	755.075 t	+23,3%
EXPORTATIONS						
produits sidérurgiques	49.374 t	111.001 t	-55,5%	367.280 t	532.391 t	-31,0%
dont: laminés finis et demi-produits	29.380 t	42.266 t	-30,5%	134.342 t	198.276 t	-32,2%
laitier de haut fourneau	19.994 t	68.735 t	-70,9%	232.938 t	328.935 t	-29,2%
divers					5.180 t	
clinker	115.816 t	77.099 t	+50,2%	389.159 t	291.922 t	+33,3%
produits agricoles				2.429 t	16.469 t	-85,3%
divers	8.697 t	7.717 t	+12,7%	33.669 t	25.699 t	+31,0%
IMPORTATIONS						
produits sidérurgiques	49.476 t	30.979 t	+59,7%	133.630 t	81.099 t	+64,8%
dont: matières premières	22.977 t	17.167 t	+33,8%	73.751 t	39.489 t	+86,8%
produits finis et demi-produits	26.499 t	13.812 t	+91,9%	59.879 t	41.610 t	+43,9%
charbon	106.426 t	82.790 t	+28,5%	443.657 t	288.815 t	+53,6%
produits pétroliers	38.575 t	50.080 t	-23,0%	177.286 t	267.255 t	-33,7%
matériaux de construction	19.073 t	12.795 t	+49,1%	74.758 t	68.295 t	+9,5%
produits agricoles	4.004 t	2.442 t	+64,0%	60.434 t	33.780 t	+78,9%
divers	12.709 t	5.263 t	+141,5%	41.441 t	15.831 t	+161,8%
TRAFIC DEPENDANCE BECH-KLEINMACHER (exportations et importations)	47.404 t	29.832 t	+ 58,9%	144.487 t	149.262 t	-3,2%
TRAFIC TERRESTRE PORT*	11.375 t	8.427 t	+ 35,0%	43.010 t	29.485 t	+ 45,9%
TRAFIC TERRESTRE ZONE INDUSTRIELLE PORT* (*non compris dans le trafic total)	37.681 t	18.037 t	+108,9%	95.063 t	77.848 t	+ 22,1%

Le transport aérien en 1994

En ce qui concerne le transport aérien luxembourgeois, l'année 1994 a connu un résultat remarquable:

- Le total général des mouvements d'aéronefs à notre aéroport Findel, toutes catégories confondues, a augmenté de 8.9% par rapport à 1993 et s'élève à 71.498.
- Si au niveau du trafic des passagers notre aéroport a compté en 1993 légèrement moins de passages qu'en 1992 (-2 %), l'année 1994 a de nouveau connu une forte reprise avec 8.4% pour atteindre 1.199.614 passagers. Par rapport à 1992 cette augmentation est encore appréciable avec 6%.
- Mais c'est dans le secteur du fret aérien que les résultats sont spectaculaires avec 242.536.255 to. de fret traitées à notre aéroport. C'est un plus de 37.6% par rapport à 1993, l'augmentation annuelle la plus forte jamais enregistrée dans l'histoire de notre aéroport.

Evolution du trafic des dernières dix années

Mouvements

1985	62.411	
1986	56.095	-10.0%
1987	50.653	-9.7%
1988	59.991	+18.4%
1989	62.952	+4.9%
1990	62.714	-0.03%
1991	68.658	+9.4%
1992	69.484	+1.2%
1993	65.617	-5.5%
1994	71.498	+8.9%

Passagers

1985	878.513	
1986	891.405	+1.4%
1987	967.368	+8.5%
1988	1.021.602	+4.6%
1989	978.518	-6.8%
1990	1.072.264	+9.5%
1991	1.009.386	-5.9%
1992	1.131.039	+12.1%
1993	1.106.750	-2.1%
1994	1.199.614	+8.3%

En 10 ans (1985-1994) le trafic passagers a donc augmenté de 53.36 % et pendant les 5 dernières années l'augmentation a été de 22.6 %.

Fret

1970	2.485.489 kg	
1975	28.935.966	
1980	60.851.795	
1985	70.829.642	
1990	143.666.741	
1991	153.073.176	+6.5%
1992	151.510.237	-1.0%
1993	176.136.163	+16.2%
1994	242.536.255	+37.6%

Pendant ces 25 années, le tonnage de fret aérien traité à notre aéroport s'est donc multiplié presque 100 fois. La première année des statistiques de fret ci-dessus coïncide d'ailleurs avec l'année de création de notre compagnie aérienne Cargolux.

Nos compagnies aériennes

Luxair: Notre transporteur national a fort bien surmonté les années de récession puisqu'il a été l'une des rares compagnies à pouvoir afficher un bilan positif durant les années de crise.

En 1994 Luxair a exploité 12 avions dont 3 Embraer Brasilia (29 places), quatre Fokker 50 (50 places), quatre Boeing 737 (resp. 121 et 158 places) et 1 Cessna Conquest (taxi aérien). Il y a lieu de noter à cet égard que les activités de taxi aérien ont été arrêtées en novembre 1994, le nombre d'heures de vol réalisé ces dernières années n'ayant pas justifié de continuer cette activité. En passagers-kilomètres Luxair a réalisé le chiffre de 726.048.964 ce qui représente une augmentation de 15,6% comparé à 1993. La compagnie a transporté 672.818 passagers, soit une augmentation de 12% par rapport à 1993. Ce chiffre représente une part de marché de 56% du trafic passager à notre aéroport.

Luxair a assuré des vols réguliers vers 16 destinations et des vols charters réguliers et non réguliers vers 25 destinations, principalement des centres touristiques du bassin méditerranéen.

Au 31 décembre son personnel s'est élevé à 1.122 unités.

Cargolux: en 25 ans d'existence Cargolux s'est développée au point de devenir la

première société tout cargo au niveau mondial et elle range à la 18^e place de toutes les compagnies en terme de tonnes-kilomètres réalisées.

En 1994 la société a transporté 164.296 tonnes de fret, ce qui représente 67,7% du total traité à l'arrivée et au départ de notre aéroport.

Cargolux a été la première compagnie aérienne à avoir commandé et pris livraison du nouvel avion cargo Boeing B747-400 qui a une rentabilité accrue de 20% par rapport au modèle précédent de la série 200. Cargolux exploite deux appareils de ce type et a pris une option de commande pour un troisième appareil. Sa flotte se composait en 1994 de cinq appareils, tous des Boeing B747. Son personnel s'est élevé au 31 décembre 1994 à 789 unités dont 648 occupées à l'aéroport de Luxembourg.

Autres compagnies

Au total treize compagnies (saison été 1994) ont assuré des lignes régulières pour vols passagers au départ de Luxembourg. Cinq autres compagnies ont exploité un nombre important de vols charters soit 422 vols transportant 66.099 passagers.

A noter à cet égard que la compagnie IBERIA qui opérait entre Luxembourg et resp. Barcelone et Madrid a arrêté ses opérations fin mars 1994. Les liaisons vers les deux villes espagnoles ont cependant été reprises par Luxair.

Mettant à profit les dispositions de la politique européenne de libéralisation du transport aérien, d'autres compagnies charter ont offert au départ de Luxembourg des services générateurs de trafic additionnel.

Infrastructure aéroportuaire

Avec la réalisation des projets relatifs à la construction d'un nouveau bloc technique et opérationnel (tour de contrôle) et d'une nouvelle installation de radar, primaire et secondaire, l'infrastructure technique et opérationnelle de l'aéroport est pratiquement achevée. Comme projet d'envergure il ne reste plus qu'à prévoir la construction d'un nouveau bâtiment de service pour le département incendie et sauvetage qui ne répond plus aux exigences en matière d'infrastructure devant permettre l'entretien des nombreux véhicules d'interventions, ainsi que leur intervention rapide en cas d'incident ou d'accident (problème de sécurité).

Dans le domaine de l'environnement et de l'amélioration du niveau de qualité de vie

des riverains de l'aéroport, le projet d'implantation d'une plate-forme pour les essais-moteurs reste à décider. Il s'agit en fait d'un ouvrage fort encombrant ce qui n'a pas permis jusqu'ici de faire le choix définitif du site d'implantation en raison des servitudes radioélectriques et des contraintes topographiques (exiguïté du terrain) et de la nécessité de ne pas l'éloigner trop des zones d'activité aéronautique (aires de stationnement et d'entretien des avions).

Dans le secteur de l'exploitation commerciale de l'aéroport, le projet de construction d'un nouveau centre de fret a progressé en 1994. Malgré un certain retard dû entre autres à des difficultés d'autorisation de divers éléments du dossier (p.ex. procédures Commodo et Incommodo, raccordement autoroutier) il semble bien que la date pour la mise en route du projet (début 1996) puisse être respectée.

Le projet concernant la construction d'une nouvelle aérogare n'a pas encore pu être

soumis à la procédure d'autorisation législative du fait qu'il a dû être réexaminé à la lumière des résultats de trafic enregistrés depuis l'étude de base établi par la société «Aéroport de Paris». Les prévisions de trafic de l'époque ont dû être révisées à la baisse, tel qu'il ressort du graphique sur l'évolution du trafic passagers pendant la période 1988 à 1994.

Le projet révisé aux dimensions plus réduites dans sa phase initiale, permettra une transition sans heurts du concept actuel au nouveau concept. Le Gouvernement a inscrit le projet dans son programme pluriannuel d'investissement.

L'aviation générale

L'aviation générale, et plus particulièrement l'aviation sportive, est toujours malade de son infrastructure d'exploitation. En l'absence, d'un côté, d'un terrain propice à des opérations de «touch and go», et vu l'inaccessibilité temporaire, d'un autre côté, du terrain de Wiltz, toutes les parties intéressées, et notamment les pa-

rachutistes, n'ont pas pu déployer leur véritable potentiel, de sorte que le tableau de leurs activités accuse un résultat défavorable par rapport à celui de 1993.

Autant dire que les activités dans le domaine de l'aviation à moteur et du parachutisme se sont vues amputées d'un tiers de leur niveau normal, de sorte que les heures de vol réalisées en 1994 par les différents clubs accusent un montant de quelque 11.000 heures seulement, contre près de 15.000 en 1993.

Le règlement ministériel du 12 octobre 1994 déterminant les conditions auxquelles sont soumises les acrobaties aériennes dans l'espace aérien luxembourgeois permet aux pilotes intéressés de s'adonner également à cette branche de l'aéronautique dans notre pays.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère des Transports à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

HABITAT

L'offre de logement de 1980 à 1992

Evolution des logements achevés entre 1980 et 1992

De 1980 à 1992, au total 24.986 logements furent achevés sur le territoire du

Grand-Duché, soit 1.922 en moyenne par année.

Depuis 1990 cette moyenne fut largement dépassée. En effet, alors que pour la pé-

riode 1980 à 1989, 1.676 logements furent achevés en moyenne, celle-ci fut de 2.741 (+64%) pendant la période de 1990 à 1992.

Evolution des logements achevés 1980-1992

Année	nbr. total de logements		Log. dans maisons unifamiliales		Log. dans maisons à appartements		Log. dans d'autres bâtiments	
	nbr. abs.		nbr. abs.	%	nbr. abs.	%	nbr. abs.	%
1980	2.011		1.350	67	398	20	263	13
1981	1.996		1.373	69	437	22	186	9
1982	1.768		1.203	68	321	18	244	14
1983	1.699		1.077	63	377	22	245	15
1984	1.363		935	69	271	20	157	11
1985	1.340		884	66	253	19	203	15
1986	1.417		908	64	338	24	171	12
1987	1.475		1.029	70	360	24	86	6
1988	1.746		1.131	65	402	23	213	12
1989	1.940		1.270	66	453	23	217	11
1990	2.543		1.418	56	764	30	361	14
1991	2.699		1.332	49	1.105	41	262	10
1992	2.982		1.309	44	1.208	41	465	15

Source: Statec - bulletin 5/1994

La part des maisons unifamiliales dans l'ensemble des logements achevés est en régression depuis 1987, année où 70 % des logements achevés étaient des maisons unifamiliales, alors que la part des logements dans les maisons à appartements est restée invariée entre 1991 et 1992. Eu égard au renchérissement du prix des terrains à bâtir à travers tout le pays depuis la dernière décennie, cette évolution ne paraît pas surprenante.

En 1992 le nombre des logements type «maison unifamiliale» a régressé de 1,7 % pour atteindre 44 % du total des logements achevés. Ce taux constitue le seuil le plus bas depuis les 20 dernières années! Par contre le nombre des logements dans les maisons à appartements a continué à augmenter de 9,6 %.

Aspects quantitatifs concernant les logements réalisés

a) Diminution progressive de la surface disponible

En 1990, la taille moyenne d'un logement était de 126,2 m² de surface habitable. Celle-ci a connu une diminution de 5,4 % en 1991 pour atteindre 114,1 m² en 1992, ce qui équivaut à une baisse de 10,6 % par rapport à 1991. (Source: Statec; bulletin 5/1994)

b) Diminution du nombre de logements par bâtiment

En 1991, après 5 années de croissance, le nombre des maisons à appartements et le nombre de logements est toujours en progression.

En 1992, on constate la réalisation de 156 bâtiments (+17,3 % par rapport à 1991) comprenant au total 1.208 unités de logements (+9,3 % par rapport à 1991).

Quant au nombre de logements par bâtiment, la moyenne a diminué par rapport à

1991 en passant de 8,3 unités en moyenne à 7,7 logements/immeubles (-7,2 %).

c) Augmentation du nombre de logements achevés par 1.000 habitants

Année	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre de logements par bâtiment
1980	82	398	4,9
1981	80	437	5,5
1982	67	321	4,8
1983	61	377	6,2
1984	48	271	5,7
1985	52	253	4,9
1986	56	338	6,0
1987	55	360	6,6
1988	71	402	5,7
1989	85	453	5,3
1990	127	764	6,0
1991	133	1.105	8,3
1992	156	1.208	7,7

Le mouvement de croissance dans le secteur du bâtiment s'est traduit par une progression régulière au cours des années 1984 à 1991 du nombre de logements achevés par 1.000 habitants. Cet état de fait trouve notamment son origine dans un changement au niveau de la structure socio-fami-

liale (voir taux élevé des divorces p.ex.).

En effet, le nombre de logements nouveaux créés pour 1.000 habitants a atteint en 1991 7,6 unités, après avoir connu un minimum de 3,7 unités pendant la période 1984-85.

Année	Population totale	Nombre total de logements		Log. dans maisons unifamiliales		Log. dans maisons à appartements	
	nbr. abs.	nbr. abs.	nbr de log 1000 hab.	nbr. abs.	nbr de log 1000 hab.	nbr. abs.	nbr de log 1000 hab.
1980	363.500	2.011	5,5	1.350	3,7	398	1,1
1981	364.900	1.996	5,5	1.373	3,8	437	1,2
1982	365.600	1.768	4,8	1.203	3,3	321	0,9
1983	365.500	1.699	4,7	1.077	3,0	377	1,0
1984	365.600	1.363	3,7	935	2,6	271	0,7
1985	366.200	1.340	3,7	884	2,4	253	0,7
1986	367.100	1.417	3,9	908	2,5	338	0,9
1987	369.400	1.475	4,0	1.029	2,8	360	1,0
1988	372.000	1.746	4,7	1.131	3,0	402	1,1
1989	375.800	1.940	5,2	1.270	3,4	453	1,2
1990	379.300	2.543	6,7	1.418	3,7	764	2,0
1991	384.600	2.699	7,0	1.322	3,5	1.105	2,9
1992	400.900	2.982	7,6	1.309	3,3	1.208	3,0

d) Evolution régionale asymétrique

La subdivision territoriale en trois, respectivement quatre grandes régions, permet d'observer les évolutions suivantes:

Sur le plan national on assiste à une nette progression depuis 1988. Au niveau des trois districts cette tendance ne se trouve que partiellement confirmée.

Au niveau de la Ville de Luxembourg, on constate entre 1986 (21,9 %) et 1991 (8,6 %) une diminution de 60,73 % des logements achevés, alors qu'on constate une nette relance en 1992 (+84 %) par rapport à l'année précédente.

Pendant la même période, le district de Grevenmacher affiche également une pro-

gression de +17,0 %, alors qu'on note une baisse des logements achevés dans le district de Diekirch de 27 %.

Répartition régionale des logements achevés (1980-1992)

Année	District de Luxembourg				District de Diekirch		District de Grevenmacher		Total
	Ville de Luxbg		Total		Nbr. abs.	%	Nbr. abs.	%	
	Nbr. abs.	%	Nbr. abs.	%					
1980	331	16,5	1.491	74,1	313	15,6	207	10,3	2.011
1981	298	14,9	1.508	75,6	242	12,1	246	12,3	1.996
1982	277	16,5	1.242	73,9	215	12,8	224	13,3	1.768
1983	339	19,9	1.305	76,8	209	12,3	185	10,9	1.699
1984	233	17,1	1.019	74,8	157	11,5	187	13,7	1.363
1985	232	17,3	1.010	75,4	139	10,4	191	14,2	1.340
1986	311	21,9	1.102	77,8	182	12,8	133	9,4	1.417
1987	313	21,2	1.161	78,7	155	10,5	159	10,8	1.475
1988	368	21,1	1.394	79,8	158	9,1	194	11,1	1.746
1989	343	17,7	1.493	77,0	249	12,8	198	10,2	1.940
1990	471	18,8	1.933	76,0	365	14,4	245	9,6	2.543
1991	232	8,6	2.017	74,7	367	13,6	315	11,7	2.699
1992	427	14,3	2.344	78,1	269	9,7	369	12,2	2.982

Investissements et prix

En 1992, les investissements globaux dans le bâtiment ont, avec 30,4 milliards de francs, été supérieurs de 8,7 milliards à ceux de l'année précédente (+40,0 %) et se sont situés à un niveau record. Comme déjà en 1991, la croissance s'explique avant tout par l'évolution dans le secteur non-résidentiel, où la valeur des projets de construction réalisés a, avec 13,3 milliards, été supérieure de 6,3 milliards à celle de l'année précédente. Le secteur résidentiel a également progressé de manière significative (+ 2,4 milliards) en réalisant un investissement de 17,0 milliards. La répartition des investissements selon les principaux types d'immeubles s'est trouvée profondément modifiée en défaveur des maisons d'habitation individuelles, qui n'ont plus représenté que 35 % des investissements, contre 45 % en 1991. La part des bâtiments résidentiels collectifs est restée stable (22 % contre 23 % en 1991) et celle des bâtiments non-résidentiels s'est sensiblement accrue (44 % contre 32 % en 1991). (Source - Statec Bulletin 5/94)

En ce qui concerne plus particulièrement les investissements des promoteurs publics et privés subventionnés par le Mini-

stère du Logement, tels que communes, fonds du Logement Société Nationale des Habitations à Bon Marché ou associations sans but lucratif oeuvrant dans le domai-

ne du logement, le tableau ci-après renseigne sur l'ampleur de l'aide étatique selon le secteur respectif (locatif ou vente) pendant les années 1993 et 1994.

Investissements des promoteurs publics et privés subventionnés ^a par le Ministère du Logement en 1993 et 1994

Unité: millions de francs

Promoteur	Secteur	1993	1994
Communes	locatif	154,3	150,0
	vente	142,0	142,0
S.N.H.B.M.	locatif	-	-
	vente	20,0	20,0
Fonds du Logement	locatif	581,5	650,0
	vente	139,3	129,8
Entreprises privées	locatif	-	25,0
	vente	-	-
Associations	locatif	20,0	30,0
	vente	-	-
Total	locatif	755,8	855,0
	vente	301,3	291,8
total général	locatif - vente	1.057,2	1,146,8

Source: Ministère du Logement

1) Le tableau ci-dessus ne renseigne pas sur les investissements «hors génie-civil» des logements destinés à la vente. A ces montants il y a lieu d'ajouter encore les investissements propres réalisés par les promoteurs publics qui ne font pas l'objet d'une subvention étatique, à savoir la construction proprement dite des logements destinés à la vente.

Prix de la construction

En 1981, le prix par m³ de volume bâti était de 4.586,- francs en moyenne. Dix ans plus tard, ce prix passe à 8.588,- francs, soit + 652 francs par rapport à 1990 correspondant à une augmentation de + 8,2 % endéans une seule année dans le cas des maisons unifamiliales. Quant aux maisons à appartements, le prix pas-

se entre 1990 et 1991 de 8.732,- francs à 8.858,- francs (+ 1,4 %).

En 1992, le prix unitaire moyen des maisons unifamiliales a évolué de 4.076.000,- francs en 1981 à 6.893.000,- francs en 1990, respectivement 8.013.000,- francs, correspondant à une augmentation de + 16,2 % endéans ces deux années.

Quant au prix moyen par logement dans les maisons à appartements, celui-ci est passé de 2.247.000,- francs en 1981 à 3.520.000,- francs en 1990. En 1992, le prix augmente à 3.685.000,- francs (+ 14,5 % par rapport à 1991).

(Ces prix se réfèrent au seul coût de la construction et ne tiennent compte ni des terrains ou de leur aménagement, ni d'éventuels bénéfices d'agents immobiliers, les frais d'architecte et d'ingénieur et les

diverses taxes de raccordement étant toutefois compris.)

L'indice des prix de la construction a atteint en 1994 le taux de 473,91 points, correspondant à une augmentation de seulement 1,2 % par rapport à celui atteint en 1993. (A titre comparatif, les taux annuels pendant les années 1970-1992 ont été en moyenne supérieurs à + 7 %).

Sur base de l'indice des prix de la construction établi semestriellement par le STATEC, on note que depuis 1993, les seuils des variations intra-annuelles des prix de la construction sont inférieurs à ceux de la consommation.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère du Logement, à la Chambre des Députés, en mars 1995)

TRAVAUX PUBLICS

La grande voirie de communication

Les investissements réalisés dans le domaine de la grande voirie, par l'intermédiaire du Fonds des Routes, se sont élevés en 1994 à quelques 4 milliards de Flux.

Comme il résulte de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le département des Travaux Publics continue ses efforts à investir dans l'organisation des infrastructures économiques du pays.

L'activité de l'année 1994 peut se résumer de la manière suivante:

- ouvertures respectivement du Contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg, tronçon Gasperich-Irrgarten, et de la Collectrice du Sud sur l'ensemble de sa longueur,
- poursuite des travaux en cours,
- poursuite des études relatives aux nouveaux projets autoroutiers:
- Liaison avec la Sarre: dépôt du projet de loi modifiant le Fonds des Routes ainsi que du projet de loi portant ratification du Contrat d'État avec l'Allemagne à la Chambre des Députés
- Route du Nord (Kirchberg-Mersch): mise en évidence de trois variantes possibles; le Gouvernement tranchera au début de l'année 1995.

Les différents chantiers se sont déroulés de la façon suivante:

COLLECTRICE DU SUD

Rond-Point Biff-Échangeur Lankelz

Achèvement du chantier avec mise en ser-

vice de la section Gadderscheier-Lankelz en juin 1994.

- Mise en service du passage souterrain sous le Rond-Point André Siebenbour en décembre 94.
- Début des travaux d'un Rond-Point entre Ehlerange et la Collectrice.

Tronçon Dudelange-Esch

- Poursuite des travaux sur le tronçon Kayl-Foetz avec mise en service du tronçon Kayl-O.A. 43 en janvier 94 et mise en service du tronçon O.A. 43 échangeur Foetz en juin 94.
- échangeur Foetz: mise en service de la bretelle Esch-Schiffflange en juin 94 et de la bretelle Schiffflange-Luxembourg en octobre 94; les autres mouvements et le Rond-Point Foetz seront libérés à la circulation mi-95.

Contournement de Pétange

Achèvement du chantier et mise en circulation du contournement de Pétange avec passage provisoire au rond-point Église, le 13 mai 1994.

Poursuite des travaux au rond-point Église, réalisation des terrassements du tunnel, adjudication du revêtement absorbant des trémies.

Aménagement des alentours, achèvement du chemin piétonnier Lamadelaine-Église, réaménagement des anciens étangs.

CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Fin des chantiers, travaux de finition (protections contre le bruit, équipements électromécaniques du tunnel de Howald, mise en peinture, etc.) et mise en service du tronçon Gasperich-Irrgarten en mai 1994.

- Raccordement direct du contournement Gasperich-Irrgarten à la N1, moyennant deux ouvrages au-dessus du Rond-Point Robert Schaffner.
- Aménagement des carrefours le long de la N1 entre Kalchesbruck et l'échangeur de Senningerberg avec équipement de feux tricolores.
- Début des chantiers sur le tronçon Irrgarten-Kirchberg avec les lots de la tranchée couverte à Cents, des viaducs sur la N1 et N1c à Neudorf et du giratoire avec passage inférieur à Kirchberg. Adjudication du dernier chantier à savoir le lot VI sur le contournement.
- Adjudication des travaux de raccordement du plateau de Kirchberg au boulevard de contournement.

PÉNÉTRANTE SUD DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Poursuite des travaux de terrassement sur le lot I entre l'échangeur du Centre Douanier et la tranchée couverte avec assainissement de l'ancien terrain Lazar.

- Achèvement des travaux de génie civil de la tranchée couverte sous la gare de triage à Luxembourg-Zwickau, du viaduc sur les voies CFL ainsi que du passage inférieur sous la route de Thionville.

- Démolition du bow-string.
- Adjudication et début des travaux des équipements électromécaniques dans la tranchée couverte (éclairage, équipement de sécurité, gestion de trafic).
- Mise en soumission du lot 3B entre la route de Thionville et la Rocade à la hauteur de la rue de Bonnevoie.
- Mise en soumission des travaux d'élargissement du boulevard d'Avranches avec aménagement d'une piste cyclable.

LIAISON AVEC LA SARRE

- Signature de la convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg dans l'intérêt de la construction du viaduc sur la Moselle à Remerschen.
- Présentation de l'avant-projet détaillé avec dossier des emprises de la section I allant de la frontière avec l'Allemagne jusqu'au croisement avec la N 16 entre Mondorf-les-Bains et Remich.
- Réalisation de l'étude d'impact détaillée de la section I et analyse de variantes suite à la présentation au public du projet. Présentation d'un projet modifié entre Burmerange et Elvange; étude d'un échangeur supplémentaire à Altwies et d'un échangeur complet à Schengen.
- Poursuite des études de la section II entre Mondorf et Hellange. Modification et mise au point du tracé au Sud de Frisange conséquentes à la réunion d'information organisée pour la population concernée.
- Préparation des dossiers de mise en adjudication des travaux de construction du viaduc sur la Moselle et du tunnel Markusbiert à Schengen et à Burmerange.

ROUTE DU NORD (LUXEMBOURG-MERSCH)

- Présentation de l'étude d'impact comparative, réalisée sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire, caractérisant la route du Nord de projet absolument utile et ceci pour toutes les variantes élaborées.
- Avant-projet des viaducs sur le tronçon Kirchberg-route d'Echternach.

AUTOROUTE LUXEMBOURG-TRÈVES

- Les travaux relatifs à l'agrandissement de la plate-forme douanière à Wasserbillig en vue de la construction de deux aires de service, ont commencé le 04 juillet 1994 et se termineront en juin 1995 au plus tard.

CONTOURNEMENT DE MERSCH

- Dans le cadre des travaux de construction du contournement de Mersch, lot 1, entre l'échangeur de Mersch à la hauteur de la route nationale N 7 et l'échangeur de Schoenfels à la hauteur du CR 102 (vallée de la Mamer), les premiers travaux furent commencés au courant du mois de mai 1994.
- Il s'agit des travaux relatifs à la construction de l'ouvrage de franchissement de la route nationale N 7 à la hauteur de l'échangeur de Mersch.
- Au courant de l'année 1994, une grande partie des emprises nécessaires à la réalisation des travaux a été acquise par l'État, notamment les terrains nécessaires à la réalisation des ouvrages d'art.
- En parallèle, les études ont été poursuivies aux fins de constitution des dossiers de soumission des ouvrages d'art.
- Il s'agit d'un passage agricole, du passage inférieur à la hauteur de la route nationale N 8, du viaduc de l'Eisch et du passage de franchissement du contournement de Mersch par le chemin repris Mersch-Reckange.
- Les autres ouvrages d'art, comme le redressement du chemin repris 102 (Mersch-Schoenfels), le viaduc de la Mamer et le tunnel Kannerduerf seront mis en adjudication en fonction du tracé définitif du contournement de Mersch entre Mersch et Lintgen/Lorentzweiler.

CONTOURNEMENT DE COLMAR-BERG

- Le contournement de Colmar-Berg présente une longueur d'environ 7 km.
- Le maintien des voies de communications coupées par le contournement de Colmar-Berg et le maintien des accès aux exploitations agricoles ont conduit à prévoir 7 ouvrages d'art dont le plus important est le viaduc de Colmar-Berg (longueur 600m). Parmi ces ouvrages d'art figure aussi un passage à gibier qui sera construit à la hauteur du «Pettenerboesch».
- Les travaux relatifs à la construction du viaduc de Colmar vont commencer au courant de l'année 1995 et les autres travaux seront entamés dès que les emprises nécessaires à leur réalisation ont été acquises par l'État.

CONTOURNEMENT D'ETTELBRUCK

- Après la mise en service du contournement d'Ettelbruck en 1989 et du contournement de Schieren en 1993, un

seul tronçon d'une longueur de 1,3 km reste inachevé entre le contournement proprement-dit et le croisement Friedhaff.

- L'avant-projet du tronçon est terminé et les travaux pourront commencer au courant de l'année 1995.

CONTOURNEMENT DE NIEDER-FEULEN

- Les études d'avant-projet définissant le tracé de la liaison entre l'échangeur de Schieren et le contournement d'Ettelbruck à la route nationale N 15 (Bastogne-Ettelbruck) ont été terminées au courant de l'année 1994.

AIRES DE SERVICE

- Réalisation des études d'exécution pour l'agrandissement de l'aire de service SHELL située sur l'autoroute de Thionville à la hauteur de Berchem.
- Les travaux vont commencer en 1995.
- Les travaux d'agrandissement de l'aire de service ARAL (Berchem) ont été effectués au courant de cette année.
- Réalisation des études d'exécution pour l'agrandissement de l'aire de service B.P. à la hauteur de Capellen.
- Les travaux vont commencer en 1995.

DIVERS

- Adjudication des travaux de construction de la liaison entre l'échangeur Helfenterbruck et la rue de l'industrie à Bertrange.
- Présentation du dossier de soumission pour les travaux de la pénétrante de Differdange
- Projet et chantier d'un demi échangeur pour l'accès à partir de l'autoroute de Trèves au Cargo-Center en cours de réalisation par Luxair.
- Études sommaires des différentes variantes pour le contournement de Bascharage.
- Mise au point des avant-projets du contournement d'Echternach; notices d'impact.
- Étude d'un écran antibruit le long de l'autoroute E 25/E411 au droit de Kleinbettingen. La procédure d'acquisition des terrains est en cours.
- Étude des incidences phoniques de l'autoroute A4 à Leudelage.
- Étude d'un écran le long de l'autoroute d'Esch à Pontpierre.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère des Travaux Publics, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

La Protection civile en 1994

Les activités du service national de la protection civile pendant l'année 1994 se présentent comme suit:

1) Sur le plan législatif et réglementaire

Un projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'instruction à donner à la population et aux volontaires des unités de secours suit actuellement la voie administrative.

La loi du 25 avril 1994, instituant un congé spécial dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie de secours et de sauvetage, fait bénéficier les volontaires de la protection civile d'un congé spécial pour des interventions ou pour leur formation. Le règlement grand-ducal du 3 juin 1994 en a fixé les modalités d'exécution.

Le service national de la protection civile a procédé, pendant l'année 1994, à la révision de deux plans particuliers d'intervention, notamment les plans «Cattenom» (voir sub 2) et «Nombreuses Victimes»

2) Sur le plan des mesures à prendre par suite de l'implantation d'une centrale nucléaire à Cattenom.

Le plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de Cattenom a été révisé et adapté par un groupe de travail. La version révisée de ce plan a trouvé l'approbation du Gouvernement en Conseil à la date du 2 décembre 1994.

a) Groupe N.B.C.

Au cours de l'année 1994, deux exercices nationaux ont été organisés pour l'entraînement sur le terrain des membres du groupe N.B.C.

La protection civile, en collaboration avec le personnel de l'armée et les sapeurs pompiers a procédé à Ettelbruck et Steinfort à un exercice consistant à activer une des stations de décontamination définies au plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de Cattenom.

Des cours en matière de radioprotection ont été organisés à l'intention des fonctionnaires de l'Administration des Douanes.

b) Centre National d'Alerte.

En 1994, le Centre National d'Alerte (CNA) a participé à un exercice interna-

tional «INTEX 94» organisé par le groupe d'alerte du Comité de Défense Civile de l'OTAN et auquel participent régulièrement un certain nombre de pays membres de l'OTAN.

D'autre part, le groupe d'alerte luxembourgeois a participé à un exercice ECU-RIE (European Community Urgent Radiological Information Exchange), de niveau 3, dans le cadre de la décision du Conseil de Gouvernement sur les modalités communautaires en vue de l'échange rapide d'informations en cas de situation d'urgence radiologique. Cet exercice qui porte sur la mise en oeuvre d'un scénario complexe est effectué, conformément aux dispositions du plan particulier d'intervention en cas d'accident ou d'incident à la centrale électronucléaire de Cattenom, en collaboration avec la division de la radioprotection du Ministère de la Santé.

En outre le chef du groupe a participé aux réunions du groupe d'alerte de l'OTAN, dénommé «Group of Experts of Warning and Detection Systems, GOEWDS», qui ont eu lieu au State of Guernsey (Channel Islands) et à Koenigswinter en Allemagne.

3) Sur le plan des secours d'urgence.

Suite aux inondations de 1993 le Gouvernement avait décidé de charger un groupe de travail avec la réalisation et l'exploitation d'un système d'alerte et de prévision de crues de la Sûre.

Ce groupe de travail se compose de représentants de l'Administration des Ponts et Chaussées, de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture et du Service National de la Protection Civile.

Un bureau d'études a été chargé de l'élaboration d'un système d'alerte et de prévision de crues qui est un réseau informatique intégrant les données en provenance de stations limnimétriques et pluviométriques installées à des endroits déterminés sur base d'une étude préalable. Un modèle mathématique devra permettre d'intégrer les prévisions en matière de météorologie et de pluviométrie, de faire une analyse de la situation et de son évolution.

Ce réseau rendra possible une information précoce de la population concernée sur l'envergure et l'évolution de la situation. Actuellement une partie des stations sont

en service et ont pu rendre de grands services à la protection civile lors des dernières inondations de début 1995.

Dans le cadre de la révision et de l'adaptation de différents plans particuliers d'intervention, un groupe de travail a procédé à la révision du «Plan Particulier d'Intervention en cas de Nombreuses Victimes». La version révisée de ce PPI sera soumis au Gouvernement en Conseil pour approbation en début 1995.

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU), institué par la loi du 27 février 1986 concernant l'aide médicale urgente, est partie intégrante des services de secours. Les 3 véhicules du SAMU c.-à-d. les antennes mobiles des médecins anesthésiste-réanimateur sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck.

2 véhicules de réserve sont disponibles à la direction de la protection civile en cas de panne ou de révision d'un des 3 véhicules.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 1994:

Ettelbruck: 546 sorties

Esch/Alzette: 1066 sorties

Luxembourg: 1762 sorties

Soit au total: 3.374 sorties, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 1993, où le nombre total des interventions était de 3.276. En moyenne les antennes mobiles du SAMU ont effectué 9 sorties par jour.

En 1994 le service national de la protection civile a procédé au remplacement de 4 antennes mobiles SAMU.

A partir du 1^{er} novembre 1991 le service d'aide médical urgente a été complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de la «L.F.R.-s.à.r.l.» conventionné par l'Etat et mis à la disposition de l'Etat pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile, il peut en cas de nécessité acheminer rapidement le médecin-anesthésiste-réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

(Source: Conférence de presse du 7 mars 1995)

Les infrastructures sportives

Centre national sportif et culturel

Si lors de la législature précédente le projet de loi afférent, déposé en mars 1991, a été tenu en suspens, le nouveau Gouvernement entend poursuivre son instruction comme en témoigne la déclaration gouvernementale énonçant qu'un ensemble multisports de portée nationale sera réalisé.

Alors que cette formulation concise vient consacrer l'utilité et l'intérêt d'un centre national sportif polyvalent, la décision de reprendre le projet au programme gouvernemental a été acquise de pair avec une compression supplémentaire du programme de construction même du centre et l'enlèvement d'une série d'infrastructures sportives spécifiques qui à défaut d'être intégrées dans le projet d'ensemble, demandent des solutions décentralisées d'ores et déjà trouvées ou mises à l'étude pour une réalisation prochaine.

La capacité d'une grande salle comme lieu d'organisation de manifestations attirant un grand public est préservée en vue de cette double affectation où la destination sportive prioritaire devra être arrangée avec l'utilisation à des fins culturelles pour assurer une occupation aussi pleine que possible.

Etant donné que l'instruction législative a déjà fait du chemin et que par ailleurs les principes du fonctionnement du centre ne sont en rien affectés par la réduction du programme, il est envisagé d'intervenir dans la procédure en cours par voie d'amendement au projet de loi déposé.

Le 6^e programme quinquennal d'équipement sportif

Par la loi du 29 juin 1993, le Gouvernement a été autorisé à subventionner pendant le période du 1^{er} janvier 1993 jusqu'au 31 décembre 1997 un sixième programme quinquennal d'équipement sportif. L'enveloppe financière consentie pour son financement s'élève à 1.050.000.000 francs.

Le solde du paiement des aides dues pour les installations qui font partie intégrante du cinquième programme, mais dont les travaux avec les décomptes s'y rapportant ne viennent à échéance qu'au-delà du terme du 31.12.92 représente environ 24 % de l'enveloppe.

Comme il a été constaté qu'une dizaine de projets inscrits au 5^e programme quinquennal n'avaient pas été exécutés, bloquant ainsi d'importantes réserves financières tout au long de la réalisation dudit programme, il a été retenu de procéder par étapes pour l'établissement du 6^e pro-

gramme et de ne retenir que les projets en voie de réalisation. Ceci permet d'une part un financement allant de pair avec l'avancement des travaux et garanti d'autre part assez de flexibilité afin de pouvoir satisfaire aux nouvelles initiatives de la part des collectivités locales.

Une initiale partie du sixième programme a été établie par règlement ministériel en

date du 14 juillet 93 et approuvé par le Gouvernement en Conseil du 23 juillet 93, et une deuxième partie a été établie le 18 avril 1994 et approuvée le 22 avril 1994.

La liste reproduite ci-après indique en détail la situation au 31 décembre 94 de l'exécution du 6^e programme:

ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS INSCRITS AU 6^e PROGRAMME QUINQUENNAL D'EQUIPEMENT SPORTIF AU 31.12.1993

No	Commune	Lieu	Observations
<i>Projets inscrits au 5^e programme et dont le solde est reporté au 6^e programme</i>			
<u>Halls Multisports</u>			
46	Clervaux	Reuler	travaux en cours
08	Kehlen	Kehlen	travaux en cours
<u>Halls des Sports</u>			
47	Boulaide/Lac de la Haute-Sûre	Harlange	en service
12	Wincrange	Wincrange	en service
<u>Hall de Tennis</u>			
72	Féd. Luxem. de Tennis	Esch-sur-Alzette	en service
<u>Projets nouveaux: 1^{ère} liste</u>			
<u>Halls Multisports</u>			
01	Bettembourg	Bettembourg	en service
02	Differdange	Ecole Woiver	en service
<u>Halls des Sports</u>			
03	Hobscheid	Eischen	travaux en cours
04	Mertzig	Mertzig	en service
<u>Terrains des Sports</u>			
05	Bastendorf	Bastendorf	en service
06	Bettembourg	Noertzange	en service
07	Bous	Bous	en service
08	Esch-sur-Alzette	Esch-sur-Alzette	en service
09	Remerschen	Remerschen	travaux en cours
11	Schifflange	Schifflange	travaux en cours
12	Useldange	Useldange	en service
<u>Terrains de Tennis</u>			
13	Bettborn	Bettborn	travaux en cours
15	Luxembourg	Gasperich	en service
16	Kopstal	Bridel	en service
17	Mamer	Capellen	travaux clôturés
<u>Hall de Tennis</u>			
18	Sanem	Soleuvre	travaux en cours

No	Commune	Lieu	Observations
<u>Patinoire</u>			
20	Remich	Remich	travaux en cours
<u>Piscine en Plein Air</u>			
21	Dudelange	Dudelange	travaux en cours
<i>Projets nouveaux: 2e liste</i>			
<u>Halls Multisports</u>			
22	Ettelbruck	Ettelbruck	travaux en cours
23	Mondercange	Mondercange	travaux en cours
<u>Halls des Sports</u>			
24	Feulen	Niederfeulen	travaux en cours
25	Bech/Manternach	Berbourg	travaux en cours
26	Vianden	Vianden	travaux en cours
<u>Salles des Sports</u>			
27	Bascharage	Bascharage	en service (modernisation)
28	Bech	Bech	en service
<u>Terrains des Sports</u>			
29	Bettendorf	Gilsdorf	travaux en cours
30	Hespérange	Itzig	en service
31	Pétange	Rodange	travaux en cours (modernisation)
<u>Terrains de Tennis</u>			
32	Bertrange	Bertrange	travaux en cours
33	Clemency	Clemency	en service
34	Hespérange	Itzig	en service
35	Hosingen	Hosingen	en service
<u>Hall de Tennis</u>			
36	Bettborn	Bettborn	travaux en cours
<u>Piscine en plein air</u>			
37	Pétange	Rodange	travaux en cours (modernisation)
<u>Stand de tir</u>			
38	Rumelange	Rumelange	en service
<u>Bases nautiques</u>			
39	Lac de la Haute-Sûre/ Neunhausen	Liefrange/Lultzhausen	travaux en cours

Projets nouveaux: 3^e liste

Au vu de l'état de progression des travaux, le contenu du 6^e programme quinquennal d'équipements sportifs devrait incessamment être complété avec une 3^e liste comprenant dans le détail les projets suivants:

- 1. Soleuvre:**
aménagement du sous-sol du hall multisports dans l'intérêt des activités sportives;
- 2. Remich:**
modernisation du hall des sports;
- 3. Sandweiler:**
modernisation du hall des sports;
- 4. Schieren:**
construction d'un hall des sports;
- 5. Rumelange:**
aménagement d'une salle de gymnastique spécialisée;
- 6. Clervaux:**
modernisation de la piscine couverte;
- 7. Rodange:**
modernisation de la piscine couverte;
- 8. Steinfort:**
modernisation de la piscine couverte;
- 9. Troisvierges:**
modernisation de la piscine couverte;
- 10. Wiltz :**
modernisation de la piscine en plein air;
- 11. Beckerich:**
aménagement d'un bâtiment de service au terrain de football à Hovelange;
- 12. Hosingen:**
aménagement d'un terrain de football d'entraînement;
- 13. Luxembourg:**
aménagement d'un bâtiment de service au terrain de football à Gasperich;
- 14. Colmar-Berg:**
aménagement d'un bâtiment de service au circuit automobile.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de l'Éducation physique et des sports, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

Sensationeller Fund eines Musen-Mosaiks in Luxemburg

Luxemburg ist zur Zeit die europäische Kulturstadt 1995, ein Festival, das mit einer ganzen Reihe von kulturellen Veranstaltungen und Ausstellungen gefeiert wird. Daß das Kulturjahr ebenfalls den Rahmen einer spektakulären archäologischen Entdeckung abgeben würde, hätte niemand vorausgesagt.

Vor einigen Tagen wurde in der Ortschaft Vichten (Kanton Redingen), Großherzogtum Luxemburg, durch Zufall ein Mosaikfußboden aus der Römerzeit aufge-



Le Couple grand-ducal, accompagné du jeune Couple princier, visitent le mosaïque de Vichten.



funden. Vom Besitzer des Grundstücks informiert, führen zur Zeit die Archäologen des Nationalmuseums für Geschichte und Kunst, Luxemburg, eine wissenschaftliche Ausgrabung und Bergung des großflächigen Fundes durch. Wie der Leiter des Ausgrabungsteams, Jean Krier erklärte, handelt es sich bei dem Farbmosaik in Vichten um einen der größten und besterhaltenen Mosaikfunde nördlich der Alpen.

Auf ca 60 Quadratmeter sind, in Medaillons gefaßt, die neun Musen dargestellt. Das Mittelmedaillon, das gestern freigelegt wurde, zeigt in prachtvoll leuchtenden Farben den Dichter Homer, wie er neben der Muse Kalliope sitzt. Zu Füßen Homers, der durch die Beischrift "HOMERUS" in lateinischen Buchstaben erkennbar ist, steht ein Korb mit Schriftrollen seiner Texte.

Die neun Musen gelten in der griechischen Mythologie als Töchter des Zeus und der Mnemosyne. Der Tradition nach wohnt der Chor der Musen dem Göttermahle auf dem Berg Olymp bei. Die Sprachwissenschaft erklärt den Namen der Musen als "Bergfrauen": der griechische Name "Muse" steht in Zusammenhang mit dem lateinischen Wort "mons" (Berg).

Die von den Archäologen bisher ausgegrabene Fläche zeigt neben dem Dichter Homer und der Muse Kalliope, der Muse der epischen Dichtung und der Wissenschaft, gut erhaltene, farbige Ganzkörperdarstellungen der Musen Erato (Muse der Lyrik und der Liebesdichtung), Polyhymnia (Muse des ernststen Instrumental-



Le Grand-Duc en amateur-photographe

gesangs), Terpsichore (Muse des Tanzes) und Urania (Muse der Astronomie). Zu erkennen sind die Figuren jeweils an ihrem lateinisch geschriebenen Namen und an ihren Attributen.

Die Grabungsleitung geht davon aus, daß symmetrisch um das Hauptmedaillon herum die perfekt erhaltenen Porträts aller neun Musen vollständig geborgen werden können. Laut Dr. Jean Krier und seinem Assistenten François Reinert, M.A. erlaubt der stilistische Vergleich mit anderen Musen-Mosaiken eine Datierung des Neufundes um das Jahr 240 nach Christus. Aus der Forschung ist bekannt, daß Mosaiken mit Musendarstellungen um die Mitte des 3. Jahrhunderts nach Christus einen künstlerischen Höhepunkt erreichten. Von insgesamt 46 bekannten Musen-Mosaiken der römischen Welt waren nördlich der Alpen vor dem Luxemburger Fund nur vier solcher Musen-Mosaik bekannt. Diese wurden allesamt in Trier gefunden. Am bekanntesten ist das vom Künstler signierte Monnus-Mosaik, das stilistische Ähnlichkeiten mit dem Neufund aus Luxemburg aufweist, und daher zur Datierung herangezogen werden kann.

Das herrschaftliche Landgut von Vichten ist wohl auch im Zusammenhang mit der Trierer Verwaltungsbürokratie der Römerzeit zu deuten. Allerdings sind die Archäologen bereits jetzt formell, daß die Villa und das Mosaik nach den Germaneneinfällen von 275 nach Chr. nicht mehr Wohnzwecken dienen. Spuren einer gewaltsamen Zerstörung etwa durch Brand konnten nicht ausgemacht werden. Laut Dr. Jean Krier befindet sich das Vichtener Musen-Mosaik in einem so hervorragenden Erhaltungszustand, weil im Zusammenhang mit der Zerstörung des Landgutes ein Erdbeben stattfand, der die Tausende Farbsteinchen mit einer 5



mm dünnen Lehmschicht überzog und sie so vor korrosiven Elementen schützte.

(mitgeteilt vom Staatlichen Informations- und Pressedienst)

Bilan de l'action culturelle en 1994

1. Introduction

Même si ce rapport paraît au moment où l'année culturelle est bien lancée, où on met la culture «à toutes les sauces» la question de ce qu'on entend par «la culture» demeure posée. Est-elle un luxe, – tout au plus, un superflu nécessaire – ou est-elle un facteur de notre vie de tous les jours?

Pour les responsables du Ministère des Affaires culturelles, la culture devient essentielle à un moment de l'histoire de l'humanité où beaucoup de certitudes semblent ébranlées: en pratiquant la culture, l'homme peut trouver un sens à son existence. La fréquentation de la beauté peut affiner chez chacun de nous la sensibilité à ce qui est beau, ce qui est vrai et à ce qui est bon.

Le concept de culture est pour nous un concept ouvert: il s'agit, bien entendu, de l'art sous toutes ses formes (beaux-arts, littérature, théâtre, danse, musique, audiovisuel etc.) mais aussi d'une attitude d'esprit qui vise une meilleure compréhension entre les hommes.

Il est clair, en effet, que la culture nous interpelle dans notre vie de tous les jours et nous incite, d'abord et avant tout, à nous situer face à nous-mêmes et face aux autres. La pratique de la culture peut être créatrice de respect devant l'autre et devant son système de valeurs. En ce sens, elle peut devenir un rempart devant toutes sortes de fanatismes, être un garant des valeurs démocratiques de notre société.

Malheureusement, devant les mises en question de la société actuelle, devant les pertes de certitudes, d'aucuns baissent les volets de leur maison ou se réfugient dans quelque île solitaire. Or la pratique de la culture ne saurait faire l'économie de la «disputatio», ne peut se passer de remettre en question des certitudes qui semblaient bien établies. Par euphémisme nous bannissons de notre vocabulaire des mots comme «problème» ou «échec», de peur de devoir les affronter réellement. Or la discussion avec nos semblables nous apprend tous les jours que la vérité est multiforme et qu'il y a beaucoup de facettes à découvrir.

L'artiste est par essence celui qui, parce qu'il a souvent une sensibilité à fleur de peau, voit ou sent la réalité de façon originale et différente. L'artiste pose les questions qui mettent en évidence les aspects du réel que nous ne soupçonnions pas. En ce sens, il risque de déranger ceux qui ronronnent et qui s'enferment dans

leurs certitudes, mais il aura pu apprendre à certains d'entre nous de mieux regarder, de mieux écouter.

En ce sens, la pratique de la culture est exemplaire de l'apprentissage de la vie. Mieux: le processus de création apparaît au moins aussi important que le produit fini ou l'oeuvre enfin achevée; la question qui dérange, au moins aussi riche de sens que la réponse toute faite. Peut-être est-ce là la leçon de la culture: le chemin qui mène à l'étape peut valoir l'étape elle-même, car ce chemin nous permet d'exercer nos capacités d'écoute et de dialogue, et, partant, de découverte de richesses jusque-là insoupçonnées.

Cette découverte, nous pouvons la faire tous les jours au Luxembourg, pays multiculturel, par excellence. En effet, avec ses 400.000 habitants, notre pays, tout en étant le plus petit partenaire des pays-membres de l'Union européenne, fait en même temps figure de pionnier dans ce domaine: avec 31% d'étrangers résidant sur son territoire, – plus de 50% dans la capitale – le Luxembourg est une véritable «Europe en préfiguration», il peut se vanter d'une longue tradition de vie en commun avec des hommes et des femmes non originaires de ses terres. Si aux siècles passés, la présence de ces étrangers avait souvent des raisons guerrières, entachant fatalement la cohabitation de beaucoup de difficultés, la vie est devenue plus paisible et la cohabitation avec l'étranger répond aujourd'hui à des impératifs économiques et culturels.

Société multiculturelle, le Luxembourg tire sa richesse culturelle et matérielle de cette cohabitation et de cet art de vivre dans l'unité les diversités de sa propre culture et de celles des autres pays. L'identité luxembourgeoise s'est forgée et se forge au contact des différentes cultures auxquelles la nôtre a été et est confrontée, et elle s'en porte bien.

Ces considérations se retrouvent dans la récente déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, que l'on trouvera aux pages suivantes. Le rapport du Ministère des Affaires culturelles se compose

- d'une première partie résumant l'action culturelle du Ministère,
- d'une seconde partie résumant celle des différentes sections de l'Institut grand-ducal, de la Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO et du Fonds culturel nationaux,

- d'une troisième partie où l'on trouvera le rapport d'activités de nos six instituts culturels, à savoir les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Centre national de l'Audiovisuel, le Musée national d'Histoire et d'Art, le Musée national d'Histoire naturelle et le Service des Sites et Monuments nationaux.

2. La déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994

La culture

La politique culturelle du Gouvernement est basée sur une définition ouverte du concept de culture: il s'agit, bien entendu, de l'art sous toutes ses formes, mais aussi d'une attitude de respect devant les valeurs de l'autre. La pratique de la culture ouverte à tous devient ainsi un rempart devant toutes sortes de fanatismes ainsi que le garant des valeurs démocratiques de notre société multiculturelle.

Tout en tenant compte de la dimension interculturelle de notre société, le Gouvernement veillera à ce que l'identité culturelle nationale soit garantie: il attachera une importance accrue à la langue et à la littérature luxembourgeoises. Pour promouvoir la création littéraire plurilingue du pays, il créera un fonds de soutien spécifique.

Le Gouvernement mettra en évidence notre patrimoine culturel bâti, qu'il soit religieux, rural, féodal ou industriel. Les travaux d'infrastructure concernant le nouveau musée national d'histoire naturelle, la restauration de certaines parties de la forteresse, la réhabilitation de l'abbaye Neumünster en centre culturel seront accélérés.

Les projets d'un centre d'art contemporain et d'une grande salle de concerts feront l'objet d'un réexamen dans le cadre de la programmation générale en matière de projets d'investissements publics; le projet de loi concernant un centre d'art contemporain, véritable laboratoire de réflexions sur le présent et l'avenir, ainsi que la création d'un fonds permettant la constitution de collections compléteront la politique de sensibilisation à l'art et à la culture.

Pour permettre une politique décentralisée plus efficace, le Gouvernement élaborera un plan quinquennal de développement culturel régional tout en faisant appel à une plus grande participation des communes. Le Gouvernement veillera à la mise en place d'un réseau raisonnable

d'infrastructures culturelles régionales (musées, centres de documentation, et bibliothèques d'accueil...). L'Etat accordera des aides à la création de centres culturels régionaux; des aides spéciales seront à prévoir pour des monuments historiques qui seront réhabilités pour recevoir une vocation culturelle.

Le Centre national de l'audiovisuel sera agrandi et la politique d'aide en faveur des cinémas de province sera poursuivie. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle continuera à promouvoir la jeune industrie cinématographique du Luxembourg. Quant au régime des certificats audiovisuels, un ciblage plus fin pourra être envisagé afin de tenir compte des spécificités de la production luxembourgeoise.

Sur la plan législatif, le Gouvernement est déterminé à faire voter dans les meilleurs délais le projet de loi d'aide aux artistes professionnels indépendants ainsi que le projet de loi portant harmonisation de l'enseignement musical. Des mesures appropriées pour stimuler la création contemporaine dans les domaines du théâtre, du film, de la musique, de la danse, de la littérature seront entreprises, notamment en vue de leur promotion dans les régions transfrontalières. De même le Gouvernement s'engage à assurer le maintien de l'orchestre symphonique, dans le cadre des négociations en vue du renouvellement de la concession avec la CLT.

En règle générale, les travaux préparatoires pour l'année culturelle 1995 ainsi que le déroulement de l'année elle-même devront servir à une meilleure connaissance du monde culturel, créer de nouvelles possibilités de dialogue et positionner le Luxembourg sur l'échiquier culturel international.

3. Quelques points forts de l'action culturelle du Ministère et de ses instituts

3.1. une politique culturelle décentralisée:

- l'offre éducative décentralisée de nos instituts culturels,
- les tournées des deux bibliobus dans le pays ainsi que la mise en service du musée-bus 2000 du Musée national d'Histoire naturelle,
- les activités des deux animateurs culturels régionaux, interfaces entre le Gouvernement et les associations culturelles ainsi que les commissions culturelles des communes,
- l'aide logistique et financière du Ministère pour les centres culturels régionaux (Ettelbrück, Echternach, Esch-Alzette, Grevenmacher),
- l'aide aux différents musées régionaux,

- la politique d'aide active aux cinémas de province,
- la mise en route du Centre national de Littérature à Mersch, dont l'ouverture est prévue au courant de l'année 1995,
- la confirmation et le développement du Centre national de l'Audiovisuel à Dudelange,
- l'installation définitive de l'exposition The Family of Man d'Edward Steichen au Château de Clervaux,
- une politique très active de restauration de maisons particulières, de bâtiments publics dépendant des communes, de sites des patrimoines religieux, industriel et féodal.

3.2. un travail législatif important

visant à la fois une professionnalisation du travail culturel, un plus grand accès pour tous à la culture et une mise à disposition d'une infrastructure culturelle appropriée:

3.2.1. la loi sur le congé culturel:

La loi portant institution d'un congé culturel a été votée le 12 juillet 1994. Elle donne droit, sous certaines conditions, à un congé spécial à charge de l'Etat, dans l'intérêt de trois catégories d'acteurs culturels: artistes créateurs et artistes interprètes, experts en matière de culture et représentants des fédérations, associations ou syndicats d'acteurs ou de travailleurs culturels.

Le règlement grand-ducal qui prévoit la mise en pratique de plusieurs articles de la loi a été finalisé en automne afin que la loi soit opérationnelle dès 1995.

3.2.2. Le projet de loi sur les aides pour artistes professionnels:

Le projet de loi sur les aides pour artistes professionnels, qui a pour but de régler la reconnaissance du titre professionnel d'artiste, de prévoir des aides à la création, à la formation et à la sécurité sociale et de créer une agence de promotion culturelle, a été déposé à la Chambre des Députés le 26 avril 1994.

3.2.3. La mise en oeuvre des lois sur:

- l'ancienne maison Servais (futur Centre national de Littérature à Mersch, qui ouvrira ses portes en automne 1995),
- la restauration de l'ancienne prison des femmes (futur Musée national d'Histoire naturelle dont l'ouverture est prévue pour fin 1995),
- la restauration et la remise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg, mise à disposition de sentiers culturels, (1000 ans d'histoire en 100 minutes), inauguration prévue pour mai 1995,

- l'ancienne abbaye de Neumünster (futur Centre culturel de Rencontre, Neumünster): préfiguration sur les scénarios-programmes et rencontres avec le monde associatif,
- les travaux de réaménagement du Marché-aux-Poissons (Fonds de rénovation de quatre îlots de la vieille ville),

3.2.4. la réhabilitation de l'ancien Foyer européen (Casino) pour les besoins d'exposition de l'année culturelle 1995 (et au-delà)

3.2.5. Les réflexions ont encore porté sur le projet de loi portant harmonisation de l'enseignement musical.

4. une politique active de promotion culturelle et de stimulation de la vie artistique:

4.1. Aide à la création artistique: bourses d'études et de recherches

Afin de stimuler la création artistique et d'aider les artistes professionnels, et notamment les débutants, un système de bourses d'aide à la création artistique fonctionne depuis 1990. Sur demande des intéressés, et après constatation de la conformité de la demande avec les stipulations prévues par le règlement ministériel du 8 janvier 1990, les artistes indépendants peuvent profiter d'un certain nombre de mensualités garantissant une base financière qui les met en mesure de se vouer avec moins de contraintes à leurs projets de création.

En 1994, 25 demandes ont été introduites. 17 artistes ont été soutenus avec cinq mensualités de 30.000 francs. Les bourses se répartissent de la façon suivante:

- Arts plastiques: 13,
- Littérature: 2,
- Musique: 3.

4.2. Les prix d'encouragement dans les domaines des beaux-arts et de la littérature:

Certains de ces prix n'étant attribués que tous les deux ou tous les trois ans, on ne trouvera ici que les prix décernés en 1994:

- le Prix d'encouragement aux jeunes artistes et le Prix Pierre Werner (offerts par le Ministère des Affaires culturelles): dans le cadre du salon d'automne du Cercle Artistique de Luxembourg, le prix Pierre Werner a été attribué à Bertrand Ney et le prix d'encouragement aux jeunes artistes à Jean-Luc Koenig;
- Le Ministère a aussi offert le Premier Prix dans le cadre du salon du Lëtzeburger Artistencenter,
- le Ministre des Affaires culturelles a lancé son traditionnel concours litté-

raire annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire. Le concours était réservé en 1994 à des pièces radiophoniques d'expression luxembourgeoise, allemande et française. 10 auteurs ont présenté 15 pièces différentes.

Le jury a décerné les prix suivants:

- un premier prix doté de 40.000 francs à M. Nico Helmingier;
- un deuxième prix doté de 30.000 francs à M. Guy Rewenig;
- deux troisièmes prix dotés de 20.000 francs chacun à M. Nico Helmingier et M. Roger Manderscheid,
- ainsi que des mentions dotés de 10.000 francs chacune à Mme Claudine Bohnerberger, Mme Danielle Frières et M. Jhemp Hoscheit.

4.3. des aides à la professionnalisation dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse;

- des aides ponctuelles et suivies pour l'Orchestre symphonique de RTL, Les Soliste Européens, Luxembourg, l'Eu-

ropean Community Youth Orchestra, Les Musiciens, l'Institut Européen de Chant Choral, le Théâtre Dansé et Muet asbl etc.

- des aides aux théâtres de création (Théâtre des Capucins, Théâtre Ouvert Luxembourg, Théâtre du Centaure, Théâtre des Casemates, Jadderminnes) et aux théâtres d'accueil (Théâtre Municipal de Luxembourg et Théâtre Municipal d'Esch/Alzette),
- des aides aux Conservatoires et écoles de musique,
- des aides aux différents festivals de musique (Echternach, Wiltz, Bourglinster, Marnach, Syrdall)

4.4. des actions de promotion des artistes luxembourgeois par le biais de nombreuses expositions et autres manifestations au Luxembourg et à l'étranger;

4.5. des aides logistiques et financières à quelque 800 associations ou acteurs culturels par année par le biais de subsides directs du Ministère des Affaires culturelles, par la mise à disposition des salles

d'exposition du Tutesall, du Korschthaus beim Engel ou des châteaux de Vianden et de Bourglinster;

4.6. des aides à la créativité (musique, édition, littérature, beaux-arts, danse, audiovisuel, animation, patrimoine architectural, folklore) par le biais du Fonds Culturel National;

4.7. des aides au développement, à la production/coproduction et à la diffusion d'oeuvres audiovisuelles par le biais du Fonds National de Soutien à la Production audiovisuelle

4.8. Le Ministère a encore donné les prix suivants:

- le Prix pour restaurations réussies (Service des Sites et Monuments nationaux),
- le Prix Hëllef fir d'Natur

et a participé au Prix Ford pour la nature et la culture.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1994, présenté par le Ministère de la Culture, à la Chambre des Députés, en mars 1995.)

Il y a 50 ans, dans le « Bulletin d'Information »

Le retour de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse CHARLOTTE

Les préliminaires du voyage

Le samedi 14 avril 1945 Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse est rentrée dans son pays après cinq ans d'exil. Son retour avait été différé par suite de la contre-offensive de von Rundstedt en décembre 1944. Le 12 mars 1945 le Général Eisenhower, dans un message adressé à Monsieur Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, fit savoir que le Luxembourg pouvait être considéré comme définitivement libéré et que rien ne s'opposait plus au retour de Son Altesse Royale. A partir de ce moment les préparatifs du voyage de Londres à Luxembourg furent activés.

Le 1^{er} avril 1945, jour de Pâques, la Grande-Duchesse annonça au peuple luxembourgeois qu'Elle se disposait à rentrer dans son pays qu'Elle avait dû quitter le 10 mai 1940 devant l'agression injustifiée de l'Allemagne. Voici la traduction de l'allocution qu'elle prononça en luxembourgeois devant le micro de la B.B.C.:

«Mes chers Luxembourgeois,

Depuis des générations les Luxembourgeois n'ont pas fêté un Pâques qui, comme celui-ci, est pour eux une véritable résurrection et le triomphe solennel des principes éternels du bien et du droit.

Après des malheurs indicibles qui durèrent près de cinq ans vous avez enfin retrouvé la liberté.

La constance acharnée et l'union émouvante que vous avez opposés à l'ennemi pendant toutes ces années ont prouvé au monde entier que notre peuple possède les qualités morales et spirituelles nécessaires pour maîtriser les situations les plus difficiles. Voilà pourquoi nous pratiquons dans la paix les mêmes vertus qui nous ont fait vaincre les épreuves.

J'avais espéré que cette année-ci, Je pourrais célébrer cette belle fête avec vous dans Mon pays. Mais les circonstances M'ont empêché de réaliser cet espoir. Dans quelques jours, après avoir accompli ici à l'étranger Mes derniers devoirs auprès de nos fidèles alliés, Je Me mettrai en route pour le voyage du retour si longtemps attendu. A cette seule pensée Mon coeur bat plus vite.



Je prie le bon Dieu qu'Il nous accorde de revoir bientôt nos déportés et de conserver la force, le courage et l'union qui garantiront l'avenir heureux de notre pays»

Quinze jours plus tard tout était prêt. Quelques heures avant de quitter l'Angleterre, la Grande-Duchesse adressa en anglais le message suivant au peuple britannique:

«En quittant cette île hospitalière, Je m'adresse à vous pour vous dire adieu et pour vous remercier tous, vous auprès de

qui Moi-même, Ma famille, Mon gouvernement et tant de réfugiés luxembourgeois ont trouvé un refuge, rien que de la bonté, de l'amitié et de l'assistance de toute espèce et en tout lieu.

Il y a cinq ans, J'ai quitté Mon pays envahi par les Allemands pour défendre dans le monde libre son droit à l'indépendance. Le premier message de sympathie et d'encouragement qui me parvint en cette heure sombre venait de Sa Majesté le Roi Georges.

Je puis à peine vous dire ce que ce geste signifiait pour Moi-même et pour Mon peuple – quelle confiance immense, quel espoir et quel encouragement à la résistance nous avons puisés dans la certitude que derrière notre faiblesse se trouvait la Grande-Bretagne avec toute sa force et sa puissance.

Sous l'incomparable conduite de Monsieur Winston Churchill et par le courage tenace du peuple britannique, cette puissance s'est développée dès les premiers jours d'adversité, pour aboutir à l'éclat radieux de la Victoire. La route a été longue et ardue. C'était un long chemin bordé de sacrifices et de douleurs, mais aujourd'hui, comme toujours au cours de l'histoire du peuple britannique, votre esprit combatif et la résolution inébranlable de la nation tout entière sont venus à bout de toutes les épreuves.

Aujourd'hui l'ennemi jadis puissant de tous les idéaux auxquels nous croyons et pour lesquels nous luttons, gît écrasé sous les coups de vos armées glorieuses et de celles de vos grands alliés américains et russes.

La reconnaissance et l'admiration remplissent notre cœur.

A Moi vous accordez aujourd'hui, pour parler avec le poète, «la grandiose mission» de rentrer, de rentrer dans Mon pays bien-aimé.

Ce fut à nos amis américains qu'échut le sort d'être nos libérateurs sur le front de l'ouest.

Envahie d'une poignante douleur personnelle, Je voudrais ici rendre hommage à leur grand chef, votre fidèle ami et le nôtre, le Président Roosevelt, dont la mort à l'heure du triomphe est une perte irréparable pour l'humanité.

Dans Mon pays Je trouverai la misère, les ruines et les dévastations que nos cruels ennemis ont laissées derrière eux. Mais déjà, au bruit batailles, «les Luxembourgeois tenaces et au cœur intrépide», selon les paroles de votre Premier Ministre, paroles dont ils sont fiers, ont commencé à reconstruire leurs foyers.

Je retourne, fortifiée et inspirée par l'exemple contagieux de la vertu du caractère britannique et par la confiance que vos Idéals des Droits et des Libertés de l'Homme prévaudront dans l'établissement d'un monde meilleur.

En vous disant merci et adieu, Je pense que rien ne peut mieux vous donner la mesure de Mes sentiments que l'assurance qu'en vous quittant Je laisse une grande partie de Mon cœur auprès de vous.

Le petit Luxembourg fidèle n'oubliera jamais.

Que Dieu bénisse l'Angleterre.»

Cette allocution enregistrée fut reproduite le lendemain 15 avril dans les émissions de la BBC.

Pour des raisons de sécurité la date et l'itinéraire du voyage furent tenus secrets. Quelques heures seulement avant l'arrivée de la Souveraine, le samedi 14 avril, le texte suivant fut affiché dans la Capitale: – Le Gouvernement est heureux de pouvoir annoncer que la Grande-Duchesse arrive aujourd'hui. Elle est attendue entre 14 et 16 heures.

La rentrée au Palais grand-ducal

A 15 heures les membres du Gouvernement au complet partent pour le terrain d'aviation de Sandweiler à quelques kilomètres de la capitale. Ils sont accompagnés par Monsieur George Platt Waller, Chargé d'affaires des États-Unis, le Brigadier Général Lewis, représentant du Général Bradley, le Brigadier Général Gower, représentant du Général Lee, le Colonel Fraser, Chef de la Mission militaire alliée, le Lt. - Colonel Lambert, deputy chief de la Mission militaire, le Major Ensch, de la Mission militaire luxembourgeoise, et les Majors Rogers et Broom de la Public Safety. Le petit groupe est complété par une douzaine de journalistes et de reporters officiels. Un détachement de M.P. est prêt pour escorter le cortège jusqu'au Palais grand-ducal. A 16,15 heures plusieurs avions apparaissent à l'horizon et quelques minutes plus tard cinq «Douglas» se posent sur le terrain. Le deuxième, l'avion personnel du Général Eisenhower, vient se ranger face au plateau où attendent les personnalités. Tout le monde s'approche de l'appareil dont les moteurs s'arrêtent. Un silence religieux plane sur l'assemblée lorsque la porte de l'avion s'ouvre et que la Souveraine apparaît, acclamée par tous les assistants. Monsieur Pierre Dupong lui souhaite la bienvenue et deux jeunes filles, Mademoiselle Dondelinger, fille du gendarme Dominique Dondelinger fusillé par les Allemands et Mademoiselle Hentgen, représentant les familles déportées, lui offrent des fleurs. Le Prince Félix, le Prince héritier Jean, la Princesse Alix, le Colonel Biddle, représentant du Général Eisenhower, Monsieur Joseph Bech, Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Guill Konsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Économiques, et Monsieur André Clasen, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Grand-Duché à Londres, qui avaient accompagné la Grande-Duchesse pendant le voyage, descendent du même avion. Quelques minutes plus tard le convoi de 11 automobiles escortées par les motocyclettes et les jeeps des M.P. se met en route vers la capitale. La Grande-Duchesse et sa suite sont frénétiquement applaudies sur le parcours Hammerthal-Pulvermühl par les passants non prévenus qui reconnaissent la Grande-Duchesse au premier coup d'oeil. L'Avenue de la Liberté est remplie de monde; les membres du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg attendent sur le Pont-Neuf dont l'accès est interdit

au public depuis 14 heures. A 17 heures, le convoi s'y arrête sous les applaudissements d'une foule immense. Monsieur Gaston Diderich, bourgmestre de la ville de Luxembourg souhaite en ces termes la bienvenue à la Grande-Duchesse qui est descendue de voiture:

«Altesse Royale,

Il me faudra enfermer, contraindre dans mes quelques phrases de bienvenue tout ce qui est le rayonnement complexe de notre joie intérieure.

Mes paroles Vous expriment, à Vous et à Votre auguste Famille, dans l'abondance du cœur, la joie de tous les Luxembourgeois de Vous voir rentrer au pays.

Qu'elles aillent vers Vous comme un rayon de lumière et qu'elles soient à la fois la fervente expression de notre gratitude, de notre attachement et de notre fierté.

Altesse Royale, nous Vous sommes reconnaissants d'avoir défendu pendant ces cinq années le droit de notre pays à son indépendance et à sa liberté.

Nous sommes étroitement unis autour de Vous et de Votre Famille, car vous symbolisez pour nous la patrie luxembourgeoise, qui veut vivre et qui vivra dans la clarté de lendemains prospères.

Nous sommes fiers de la dignité, de la décision et du courage dont Vous et notre peuple avez fait preuve durant ces redoutables années de guerre et d'oppression.

Aujourd'hui, grâce à Vos efforts, grâce aux sacrifices et à l'héroïsme des forces expéditionnaires alliées, grâce au génie du Président Roosevelt dont nous pleurons avec Vous la perte – qui était pour nous par Vous un ami comme le pays en a rarement eu – Vous entendez, malgré les ravages et les plaies que la guerre nous a causés, le pas allègre, le pas d'homme libre de vos fidèles sujets voulant marcher sous Votre conduite vers les nouvelles routes de l'avenir.

Les ovations d'une foule vibrante montent vers Vous comme un hymne de fusion totale où un peuple se serre les coudes.

Nos drapeaux dissimulés pendant quatre années, rajeunis, pleins de lettres d'or, ont reconquis définitivement la joie de s'épanouir.

De cette heure d'intégration, il demeurera quelque chose, une marque au plus grave de l'être.

Il faut que le Luxembourg soit désormais un peuple, une équipe, une communion.»

Le cortège continue par le Boulevard Royal et la Grand'rue pour aboutir à 17,20 heures au Palais grand-ducal où, depuis des heures, attend une foule enthousiaste. C'est pour la première fois depuis cinq longues années que la musique militaire, accompagnée de milliers de voix, joue le «Wilhelmus», hymne de la Maison grand-

ducale. La Grande-Duchesse passe en revue la superbe Compagnie «Garde Charlotte» que lui présente le jeune capitaine Aloyse Schiltz qui a pris une part glorieuse à la bataille de France. Ensuite Elle salue les membres d'un détachement de maquisards qui ont pris position sous le balcon du Palais. Entre une double haie formée par les membres de la Mission militaire la Souveraine gravit ensuite les marches de l'escalier intérieur et se fait présenter le Bureau de l'Assemblée Consultative. Quelques minutes plus tard elle apparaît au balcon, comme si souvent avant la guerre. C'est le moment que les Luxembourgeois ont attendu depuis le 10 mai 1940: les mains agitent des drapeaux et des mouchoirs, un immense «Vive» monte vers celle qui a sauvé notre indépendance. Des larmes perlent dans tous les yeux; la Souveraine est aussi émue que son bon peuple. Et tout à coup l'hymne nationale monte vers le Ciel, action de grâce pour le passé et prière pour l'avenir. Tous les membres de la famille grand-ducale et le Colonel Frank E. Fraser sont l'objet de longues et ferventes ovations. Ce n'est que vers 19 heures que la foule se disperse.

A la Cathédrale

Le lendemain dimanche 15 avril, la Grande-Duchesse, le Prince Félix, le Prince Jean et la Princesse Alix, accompagnés de Alfred Loesch, Président de l'Administration des Biens de Son Altesse Royale, assistèrent dans la loge grand-ducale à la grand-messe in la Cathédrale de Notre-Dame de Luxembourg. Le nonce apostolique, Mgr. Micara, l'évêque de Luxembourg Mgr. Joseph Philippe et le R.P. Schons, Prieur des Bénédictins de Clerveaux, assistèrent dans le chœur. Le côté gauche de la nef centrale était occupé par les diplomates étrangers et luxembourgeois: Sir Hughe Montgomery Knatchbull-Hugessen, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Grande-Bretagne à Bruxelles, M. le Vicomte Berryer, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Belgique à Luxembourg, M. Armand du Chayla, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de France à Luxembourg, M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Antoine Funck, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg à Paris, M. André Clasen, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg à Londres. Derrière eux se trouvaient les membres du Gouvernement et de la Mission militaire. Les membres de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal ainsi qu'une délégation de l'Union des Mouvements de résistance avaient pris place sur le côté droit de la nef centrale. La compagnie «Garde Charlotte» s'aligna le long du couloir central. Dans son allocution dont la première partie fut prononcée en français, l'évêque

constata que durant les quatre années d'occupation le peuple luxembourgeois a écrit le plus beau chapitre de son histoire, intitulé: Fidélité. Notre Grande-Duchesse en a écrit la première page et nous a montré le chemin de la fidélité. Le secret de cette fidélité, du loyalisme et du courage civique du peuple luxembourgeois doit être cherché dans la fidélité et l'affection que nous avons vouées pendant des siècles à la Sainte Vierge, patronne du pays et de la ville de Luxembourg. Après avoir remercié les pays alliés, l'évêque déplore avec le peuple américain la mort du Président Roosevelt qui a été pour nous non seulement un protecteur, mais un véritable père. Terminant la partie française de son allocution, l'évêque s'écrie: «Les alliés nous ont libérés, merci aux alliés. Mais c'est nous qui nous sauvons, et qui nous sauverons avec Vous et par Vous, Madame. «Parlant en luxembourgeois l'évêque rappelle ensuite une anecdote du temps de l'occupation. Une vieille femme, à laquelle un Prussien demande si elle savait où se trouvait la Grande-Duchesse, répondit: «Notre Grande-Duchesse est dans mon coeur et personne ne l'en sortira». C'est là le résumé de notre histoire des cinq dernières années. Aujourd'hui, le peuple luxembourgeois renouvelle son serment de fidélité à sa Souveraine et à son drapeau rouge-blanc-bleu.

Pendant l'élévation la musique militaire joua la célèbre sonnerie de Fernand Mertens. La cérémonie, dont l'éclat fut rehaussé par le grand art de la maîtrise de la Cathédrale, se termina par un vibrant TE DEUM.

Durant toute la journée de dimanche la ville était en fête. Les gens se massaient devant le Palais grand-ducal, chantaient des cantiques patriotiques et forçaient à plusieurs reprises les membres de la famille grand-ducale de se montrer au balcon.

A l'Assemblée consultative

Le lendemain 16 avril, sa première visite officielle conduit la Grande-Duchesse à l'Assemblée consultative. La salle des séances présente le même aspect qu'en 1939 lorsque, cinq ans plus tôt presque jour pour jour la Souveraine y fut reçue pendant les fêtes du Centenaire de l'Indépendance du pays. En face du trône se tiennent les membres de l'Assemblée; le corps diplomatique se trouve en face de la tribune du Président, au banc des Ministres. Les dames des diplomates et des membres de l'Assemblée, les hauts fonctionnaires, le personnel des légations et de la mission militaire et la presse occupent les tribunes. A 11 heures précises, la Compagnie «Garde Charlotte» présente les armes, le «Wilhelmus» retentit, la foule applaudit: la Grande-Duchesse, le Prince Félix, le Prince Jean et la Princesse Alix se rendent à pied du Palais à la Chambre où LL.AA.RR. sont saluées par une délégation de l'Assemblée Consul-

tative. Après qu'Elles ont pris place sur l'estrade, M. Emile Reuter, ancien Président de la Chambre des Députés et Président de l'Assemblée Consultative, prononce le discours suivant:

«Madame, Altesses Royales, Excellences, Messieurs,

L'heureux retour de V.A.R. dans le Grand-Duché délivré de l'oppression ennemie paraît au peuple luxembourgeois comme le symbole et le couronnement de sa libération définitive, comme la preuve tangible qu'il est enfin sorti de l'affreux cauchemar qui pesait sur lui durant les années d'occupation marquées par une chaîne de deuils et de souffrances.

L'accueil triomphal que notre peuple a fait à sa Souveraine s'est révélé comme l'explosion spontanée d'un sentiment profond et incoercible, sentiment d'affectueuse vénération, de gratitude filiale, de joie exultante qu'éprouvent les enfants au retour d'une mère chérie après une longue et douloureuse séparation.

L'Assemblée Consultative en tant que représentation officielle du peuple luxembourgeois remercie V.A.R. d'avoir daigné lui réserver l'honneur de Sa première visite officielle.

Au nom de tous mes collègues, au nom de notre population tout entière je prie Vos Altesses Royales d'accepter l'hommage de notre attachement filial à la Maison Souveraine et particulièrement à Celle qui à l'heure actuelle incarne à nos yeux la Patrie retrouvée: l'âme luxembourgeoise ressuscitée à la pleine lumière du «soleil de la liberté» que nous invoquons avec tant de ferveur dans le refrain de notre hymne national.

En acceptant la route de l'exil volontaire V.A.R. a préparé cette résurrection. L'esprit de résistance s'est affirmé et a gagné toutes les couches de notre population qui, avec une émotion toujours renouvelée écoutait la voix douce et prenante de V.A.R. lui communiquant aux heures sombres Sa foi inébranlable dans la libération future.

Mais nous devons en outre à l'attitude résolue de notre Souveraine et de Son Gouvernement ce grand courant de sympathie internationale qui a marqué notre place dans les rangs des nations démocratiques alliées pour la défense de la liberté et de la civilisation chrétienne.

Nous saluons respectueusement aux côtés de la Grande-Duchesse, LL.AA.RR. Monseigneur le Prince Félix et Monseigneur le Prince Jean. Nos coeurs ont été remplis de fierté lorsque nous avons appris que nos princes avaient pris les armes avec des centaines de volontaires luxembourgeois pour concourir à la défense de notre vie nationale et à la libération de notre sol.

La jeunesse luxembourgeoise n'a pas oublié l'appel lui adressé en avril 1939 par

le Prince Jean, sous une formule empreinte de simplicité et de grandeur: «Fir onst Land a fir onst Vollek se mir berét alles ze mâchen, och dât lescht, wann et misst sin.» Qui de nous se doutait alors que cette parole patriotique dût trouver le lendemain sa consécration par le geste héroïque de nos Princes suivis d'une élite de notre jeunesse.

Comment traduire la reconnaissance que nous éprouvons à l'égard des grands pays alliés et des hommes d'Etats éminents qui ont organisé et dirigé la croisade mondiale pour notre liberté commune et qui ont su l'acheminer enfin, au prix de quels sacrifices, vers la victoire complète.

Sous les premiers rayons de cette victoire qui viennent caresser les fronts de millions d'hommes courbés jusqu'ici sous le joug de l'opresseur, l'humanité se redresse dans un élan de gratitude, dans un immense espoir de libération et de paix.

Malheureusement la joie que cet espoir fait naître dans tous les pays opprimés est voilée de deuil. La noble Nation Américaine, dont les fils victorieux sont entrés en libérateurs chez nous, déplore la disparition inattendue de son Chef incomparable, le Président Roosevelt, le grand artisan de la victoire, l'apôtre de la paix mondiale qui a donné au Luxembourg tant de preuves de sa sympathie agissante et dont la mémoire restera gravée dans les annales de notre libération comme dans les coeurs de tous les Luxembourgeois.

Nous sommes heureux de pouvoir saluer parmi nous les représentants diplomatiques des pays alliés qui ont tenu à s'associer à l'hommage que le Luxembourg rend aujourd'hui à sa Souveraine bien-aimée.

Je suis persuadé qu'ils emporteront de cette réunion et de leur séjours dans notre capitale le souvenir d'un petit peuple, meurtri par la guerre, mais groupé dans un esprit d'union fraternelle autour de sa Souveraine et prêt à repartir courageusement vers ses destinées nouvelles.

Il me tarde d'évoquer à cette heure émouvante la mémoire sacrée de nos héros et de nos martyrs, dont le sang a coulé sur les champs de bataille et devant les pelotons d'exécution pour la cause de notre rédemption nationale, ou qui, après des années de souffrances, ont succombé aux tortures physiques et morales dans les geôles et les camps de concentration.

Le pays est fier de cette phalange glorieuse qui a consenti le sacrifice suprême pour sceller sa volonté d'indépendance et de fidélité.

La patrie s'incline avec respect devant leur grandeur d'âme et leur esprit d'abnégation et s'associe de tout coeur au deuil des familles si cruellement éprouvées.

Notre pensée va également à tous nos compatriotes déportés, incarcérés ou in-



ternés qui sont encore retenus sur la terre étrangère et qui attendent avec anxiété la fin prochaine de leurs souffrances dans l'exil.

Le pays a contracté l'engagement solennel de panser toutes les blessures causées par l'occupation ennemie et de poursuivre dans un élan de solidarité fraternelle la réparation de tous les torts infligés aux sinistrés de guerre et aux victimes de la résistance nationale.

Nous ne pouvons oublier que l'oeuvre de la résistance intérieure a produit toute une légion de militants recrutés dans tous les âges et dans toutes les professions qui, au péril de leur vie, ont défié l'ennemi pour sauver les victimes de ses criminelles entreprises et pour secourir par tous les moyens notre jeunesse traquée et nos compatriotes en détresse.

Leur activité vigilante a grandement contribué à entretenir et à fortifier dans le pays la flamme sacrée du courage et du dévouement patriotique aux heures périlleuses que nous avons traversées.

Puisse cet esprit d'union et d'entraide devant l'ennemi nous servir de guide dans les grands travaux d'intérêt national qui nous attendent sur le terrain de la paix.

Madame,

En parcourant le pays vous rencontrerez des régions jadis florissantes que la guerre a couvertes de ruines.

Vous y trouverez une population qui a vu s'écrouler dans le néant le fruit accumulé du travail de plusieurs générations.

Mais vous verrez cette même population, au lendemain de la catastrophe, s'attaquer courageusement à l'entreprise de la reconstruction des foyers détruits, reprendre la culture de ses terres pour préparer les récoltes futures et le pain quotidien de tous.

Tant d'énergie et de confiance méritent l'appui efficace de la communauté luxembourgeoise dont la solidarité triomphera de toutes les difficultés présentes et futures.

Le spectacle de cette salle et surtout l'auguste présence de Vos Altesses Royales ramène notre pensée vers la séance solennelle qui nous a réunis à cette même place au mois d'avril 1939 pour célébrer le Centenaire de notre indépendance nationale.

Entre ces deux réunions s'était creusé l'abîme où, dans la pensée de l'ennemi, l'indépendance du Luxembourg devait sombrer à tout jamais.

Dieu merci, la Providence en a décidé autrement.

Les souffrances et les vexations multipliées et prolongées durant plus de quatre années n'ont pu faire fléchir la volonté de résistance du peuple luxembourgeois, ni étouffer dans les coeurs l'amour inné de la liberté et de la fidélité.

Cette volonté irréductible s'est affirmée de façon éclatante et à de multiples reprises, sous les yeux du monde civilisé qui n'a pas hésité à reconnaître notre droit à l'existence et à stigmatiser l'attentat criminel dont notre pays était victime.

Grâce à vous, Madame, et grâce à l'attitude loyale de votre peuple les grandes Nations pacifiques ont assumé la protection de notre faiblesse et se sont portées garantes du rétablissement de notre indépendance.

Ces mêmes nations, après avoir écarté le danger de servitude qui planait sur l'Europe, se disposent à jeter les bases d'un ordre politique et social nouveau fondé sur la liberté des peuples, le respect du droit et de la morale internationale et la collaboration de tous dans un régime de paix garanti et protégé par les forces de l'ensemble des peuples de bonne volonté.

Sous la conduite éclairée d'une Souveraine portée par la vénération et l'affection unanime de Son peuple, le Luxembourg entend prendre sa place dans la nouvelle communauté internationale et fournir sa contribution, si modeste soit-elle, à la reconstruction d'un monde meilleur plus humain, plus propice aux faibles et aux déshérités, un monde d'où la violence, la peur et la misère seront bannis et qui pourra consacrer toutes ses énergies aux oeuvres du progrès social et de la civilisation.

Vive la Grande-Duchesse!

Vive la Famille Grand-Ducale!

Vivent les Nations Alliées!»

Après le discours de M. Reuter, le Prince Félix, le Prince Jean et la Princesse Alix se lèvent, et la Grande-Duchesse lit sa réponse vivement applaudie:

«Messieurs,

Cinq ans sont passés depuis cette nuit mémorable où J'ai quitté le pays avec Mon Gouvernement et pris le chemin de l'exil qui était pour nous le chemin du devoir.

A l'instant même où l'ennemi franchissait nos frontières, nous avons gagné le camp des défenseurs de la civilisation et du droit des faibles. La décision était douloureuse, mais nécessaire et salutaire.

Nous n'oublierons jamais qu'en passant la frontière nous avons été accueillis et réconfortés par la France avec sa générosité traditionnelle.

Pendant les pérégrinations de l'exil et les longs séjours en pays amis et alliés Mon coeur et Ma pensée sont restés avec vous. J'ai partagé vos soucis, vos inquiétudes vos conflits de conscience, vos angoisses et tribulations.

Je vous ai accompagnés, étape par étape, dans le douloureux calvaire des années sanglantes. J'ai pleuré avec vous sur notre jeunesse immolée, sur nos familles déportées et dispersées.

J'ai assisté, le coeur révolté, à l'incroyable

et criminel acharnement de l'ennemi sur vos consciences, vos libertés, vos vies et vos foyers. J'ai ressenti profondément la souffrance de la vaillante et malheureuse population des régions dévastées.

Mais dans le malheur même il est des réconforts. Plus l'épreuve a été dure, plus votre résistance et votre courage se sont accrus. J'ai assisté, le coeur reconnaissant et fier, à la tenace bataille tantôt clandestine tantôt ouverte que vous avez livrée contre la tyrannie de fer et de sang du régime nazi. Le monde a enregistré les actes de bravoure et de défi lancés à la face du puissant oppresseur par nos organisations de résistance qui ont illuminé la période la plus sombre de notre histoire.

Je suis fier de nos volontaires qui, à l'exemple de leurs aînés de la dernière guerre ont rejoint les armées alliées pour défendre avec elles la cause de notre petite patrie.

Je m'incline devant les victimes et héros de la patrie et devant le deuil de leurs familles. Leur sang n'aura pas été versé en vain. Ils ont affirmé par leur mort que par-dessus les divisions de parti, de classe et de confession, il y a une réalité et un idéal communs à nous tous, la patrie luxembourgeoise.

La patrie a survécu à la tempête. Déjà les premières équipes des déportés et des prisonniers sont rentrées parmi nous. Tous, nous l'espérons, les suivront bientôt. Je leur adresse un particulier souhait de bienvenue au foyer national.

Hier, Nous avons remercié Dieu d'avoir permis le triomphe du Bien sur le Mal; aujourd'hui Je renouvelle l'hommage de notre gratitude à l'adresse de nos libérateurs, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie, et des autres nations alliées: gloire aux illustres artisans de la Victoire: le Premier Ministre Churchill, le Maréchal Staline et le Président Roosevelt ainsi qu'aux grands chefs militaires alliés et à leurs armées.

Hélas, le Président Roosevelt n'est plus. L'humanité pleure en lui un de ses meilleurs et de ses plus nobles représentants. Le peuple luxembourgeois ne saura jamais assez quelles furent, pendant les épreuves de la guerre, la sollicitude et l'amitié du Président des Etats-Unis pour le Luxembourg. Je m'incline le coeur rempli de tristesse et de gratitude, devant l'inoubliable figure du Président de la grande nation, dont les armées en libérant notre territoire, nous ont réintégré dans notre indépendance. La grande leçon de la vie du Président, son courage moral, doit nous inspirer au moment où nous abordons les tâches difficiles qui nous attendent au seuil de l'ère nouvelle. Comme lui nous voulons travailler sans fausse illusion et sans fausse appréhension, dans un esprit de clairvoyance et de confiance.

Le bilan du passé récent, Je le sais, présente pour nous des passifs effrayants.

Nous n'en serons pas ébranlés dans notre volonté d'agir et de construire.

Dans le monde nouveau qui surgira des ruines de la guerre nous entendons collaborer de toutes nos forces avec nos amis et voisins et tous les pays pacifiques, pour la sécurité et la prospérité communes. Nous avons gardé la foi pendant la guerre; nous la garderons à travers les difficultés de la paix. Nous comptons sur l'aide de Dieu et la protection de la Consolatrice des Affligés; nous comptons sur nos ressources, sur l'énergie et les vertus créatrices de notre peuple.

Dans ces conditions, nous édifierons, malgré les ravages et l'usure morale des années d'oppression, une cité nouvelle plus humaine, plus juste, plus habitable surtout aux classes travailleuses qui ont défendu la patrie avec tant d'amour, de courage et d'abnégation.

Nous nous efforcerons de réaliser pour notre pays le programme que les grands chefs de la Démocratie ont proposé à l'humanité: garantir les libertés fondamentales sans lesquelles la vie manque de dignité, assurer la sécurité de la personne et la nourriture des corps et des âmes. En dehors de ces conditions la vie serait ce qu'elle a été pour vous pendant les années d'oppression, un enfer insupportable.

Il y a six ans, dans cette même enceinte, à la veille de la guerre, J'ai dit aux représentants du peuple Ma foi dans l'union patriotique des Luxembourgeois et dans l'avenir du pays. Aujourd'hui, à la veille de la paix, Je renouvelle l'expression de la même foi dans les destinées du Luxembourg. La main dans la main, nous marcherons au devant de l'avenir. Ensemble nous vouerons à la Patrie le meilleur de nos forces et de notre vie.

Que Dieu protège le Luxembourg!>

Après le discours de la Grande-Duchesse toute l'assistance chante deux strophes de l'hymne national et la Grande-Duchesse retourne avec sa suite au Palais où la foule lui fait de nouveau une longue ovation.

A l'Hôtel de Ville.

L'après-midi la Grande-Duchesse se rendit à l'Hôtel de Ville où elle fut reçue par le Conseil Municipal de la Ville de Luxembourg. A 15,30 heures, M. Gaston Diderich, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, conduisit la Souveraine, le Prince Félix, le Prince Jean dans la salle des séances où les attendaient les membres du Gouvernement et de la Mission militaire et la délégation de l'Union des Mouvements de résistance. Entouré des échevins MM. Cahen, Goebel, Hamilius, Jacquemart, Neu, Wilwertz, M. Diderich prononça le discours suivant:

«Altesse Royales,

Votre retour tant espéré parmi nous représente le Sacre d'un nouveau Printemps de la Patrie.



Le ciel et le soleil pavaisent de bleu et d'or tous les chemins de nos pensées et de notre Capitale.

Tant de regards mauvais, pendant quatre ans, s'étaient posés sur la Ville et si sa pureté pouvait en être encore altérée, voici qu'aujourd'hui elle resplendit de son plus cordial sourire et de ses plus étincelantes parures.

C'est à travers les yeux que l'âme écoute une âme. - Nos regards dévotieux, plus humbles et longs qu'une prière, Vous remercient et font rayonner notre âme fidèle vers Vous. L'instant est si rare d'émotion: Le dépit des craintes et des souffrances, nous continuons à nourrir un rêve merveilleux.

Et voici que par un beau jour, fils du soleil, dans une apothéose inouïe, pareille à ces reines qui, lentement, apparaissent au haut d'un escalier de légende tout en or et fleurs, Vous êtes devant nous, Vous, l'Etoile de notre Libération!

Nous oublions les années tragiques pendant lesquelles des chiffons rouges claquaient dans la tempête, durant lesquelles nous étions assaillis par cette odeur lourde de carnage qui montait dans la fumée et dans le bruit, où nous avons vu notre pauvre pays - chose monstrueuse et vivante - saigner dans la nuit.

Quoique loin de nous, Vous avez vécu avec nous ces journées d'épouvante, où nos âmes se sont crispées, impuissantes, face aux tortures et déportations de nos concitoyens, de certains de nos collègues du Collège Echevinal et du Conseil Communal - où nous avons entendu les pleurs et les râles des patriotes fusillés.

Mais au bord des gémonies, en montant son dur calvaire, le Pays avait comme douce vision de réconfort et d'espoir Votre sourire confiant; - il avait comme baume et comme caution de sa résurrection Votre action et Vos paroles; - il avait comme sûr garant de sa libération l'héroïsme de tous les grands peuples qui avaient rallié le mot d'ordre de la liberté et de la démocratie.

Nous déplorons avec Vous, Altesses Royales, la perte du Président Roosevelt, mort à la veille de la victoire qui fut en grande partie son oeuvre.

Notre pays a perdu en lui un ami sûr et l'humanité un de ses plus grands honnêtes hommes.

Sa mémoire nous restera impérissable et dorénavant par décision unanime du Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg, prise en sa séance extraordinaire de samedi dernier, le Boulevard du Viaduc s'appellera Boulevard du Président Franklin Delano Roosevelt.

Au zénith de l'histoire de notre Pays se dressera Votre nom. Votre sage politique et Votre ardent patriotisme resteront la lumière et l'honneur de ce siècle invraisemblable.

Vous fîtes la voix des hommes et des choses du Luxembourg. Vous en avez dit à l'étranger, avec ferveur, le cantique grave et obsédant. Vous avez collaboré à la grande épopée. Et maintenant, Vous nous revenez.

Exilée, Vous retrouvez un sol meurtri, mais Vous retrouvez les coeurs de Vos fidèles sujets qui battent à l'unisson de la joie et de l'espoir, - de Vos sujets qui sont fiers de la page que Vous avez écrite au Livre d'Or de la Patrie.

Aujourd'hui, Vous nous apparaissez bien comme le symbole de notre pays libre et indépendant. Votre main en porte le flambeau. Malgré l'orage qui a ravagé nos contrées, nous voyons monter, grâce à Vous, grâce à l'oeuvre féconde que vous entreprendrez, un sort meilleur pour tous ceux qui souffrent et qui se débattent encore dans la détresse morale et matérielle des suites de la guerre.

Vous êtes entourée de nos illustres Princes, Messigneurs le Prince Félix et le Prince Jean dont l'esprit de décision et de courage héroïque ont fortifié toutes Vos décisions. Nous les avons acclamés en libérateurs le 10 septembre 1944 lorsqu'ils ont tenu à rentrer les premiers, avec nos libérateurs américains, dans Votre Capitale reconquise. Ils ont continué la fière tradition du Prince Jean l'Aveugle, et parmi les bérets verts des meilleurs troupes anglaises, figurera le panache de ceux qu'ils ont si dignement portés sur les champs de bataille de cette guerre mondiale.

«Avoir des gloires communes dans le passé,

Avoir une volonté commune dans le présent,

Avoir fait de grandes choses ensemble.

Vouloir en faire encore - voilà les conditions essentielles pour être un peuple», disait Renan.

Que le peuple luxembourgeois et ses Souverains aient accompli de grandes choses ensemble, notre histoire le proclame assez haut.

Que nous soyons décidés à en faire encore, tout Luxembourgeois vous le dira.

C'est pourquoi, grâce à Votre aide dans le passé, et à Vos conseils et Votre action dans l'avenir, nous resterons un pays libre et indépendant.

Permettez-moi de Vous assurer que nous avons conscience que nos devoirs envers Vous sont à la mesure de ce que Vous avez fait pour le pays et de ce que nous pouvons attendre de Votre clairvoyance pour les tâches rudes de la paix.

Tous unis, nous nous placerons sous Vos ailes qui sont celles de la Patrie.»

Ensuite M. Diderich présenta à la Souveraine au nom de tous les citoyens de la

capitale, un tableau de Fresez représentant la forteresse de Luxembourg en 1860. Ce tableau qui ornait jadis le cabinet de M. Diderich avait été mis à l'abri des convoitises allemandes par le concierge qui l'avait caché dans le plafond du grenier de l'Hôtel de Ville. Après que les membres du Conseil Municipal eurent été présentés à la Grande-Duchesse, celle-ci et toutes les personnes présentes inscrivirent leur nom sur le livre d'or. La cérémonie se termina par le chant de l'hymne national.

Retour des Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et du Prince Charles.

Au cours de l'après-midi du 17 avril, le bruit se répandit à Luxembourg que les Princesses encore absentes et le Prince Charles allaient arriver le soir à la Place Guillaume où ils seraient reçus à l'Hôtel de Ville. On avait annoncé qu'ils faisaient partie d'un convoi d'ambulances venues d'Angleterre par le Havre. Dès 19 heures, la jeunesse luxembourgeoise, girl-guides et scouts, se rassemblait sur la place pour faire un accueil enthousiaste aux Princesses et au Prince. L'attente fut longue; mais les chants faisaient passer le temps plus vite. Monsieur Guill Konsbruck, Monsieur André Clasen, le Colonel Fraser et le Colonel Lambert de la Mission militaire alliée étaient allés accueillir le convoi à la frontière française. A 21,45 heures, la colonne des autos, 10 ambulances et 10 camionnettes chargées de vêtements, don magnifique de la Croix Rouge anglaise, débouchèrent sur la grande place et s'arrêtèrent devant les marches de l'Hôtel de Ville. A la lumière des phares, la foule reconnut vite les Princesses et le Prince qui avaient tous tenu à conduire eux-mêmes les ambulances du Havre à Luxembourg.

Des acclamations joyeuses montèrent de la foule pendant que le bourgmestre, M. Diderich, conduisit ses hôtes à l'intérieur de l'Hôtel de Ville où il leur souhaita la bienvenue dans une brève allocution et leur présenta une grande corbeille au nom de la Ville de Luxembourg. Après le bourgmestre, c'était M. Tony Neuman qui, au nom de la Croix Rouge Luxembourgeoise, remercia les Princesses et le Prince de leur belle collaboration à une grande oeuvre de bonté et de charité. Un peu après 22 heures, les Princesses et le Prince quittèrent l'Hôtel de Ville, sous les acclamations d'une jeunesse joyeuse, pour se rendre au Palais grand-ducal qu'ils n'avaient pas revu depuis cinq ans.

La mort du président F.D. Roosevelt

Les drapeaux en berne rappelaient aux Luxembourgeois remplis d'allégresse par le retour de leur Souveraine que le Luxembourg et le monde civilisé venaient de faire une perte douloureuse. Aussitôt après l'arrivée de la nouvelle du décès de Franklin Delano Roosevelt, les personna-

lités officielles et de nombreux citoyens luxembourgeois venaient présenter leurs condoléances émues à M. George Platt Waller chargé d'affaires des Etats-Unis à Luxembourg. Des télégrammes de condoléances furent envoyés par la Grande-Duchesse à M. Truman, successeur du Président Roosevelt, par la Grande-Duchesse et le Prince Félix à Madame Roosevelt et par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, à M. Stettinius, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis.

Aux Etats-Unis M. Hugues le Gallais, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Grand-Duché, déclara dans un message à la radio:..... «Le Président Roosevelt a gagné les batailles de cette guerre, et aujourd'hui le peuple luxembourgeois partage le chagrin du peuple des Etats-Unis qu'il ne soit plus là pour guider le monde et pour gagner la bataille de la paix».

Tous les discours officiels prononcés durant les fêtes qui accompagnaient le retour de la Grande-Duchesse exprimaient la grande part que le peuple luxembourgeois prenait au deuil de la nation dont la glorieuse armée l'avait délivré du joug ennemi. La presse et la radio luxembourgeoises rappelaient en des termes émouvants l'oeuvre humanitaire du grand Président.

Le 19 avril M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça à l'Assemblée Consultative un discours à la mémoire de Franklin Delano Roosevelt. Le Président de l'Assemblée, M. Emile Reuter, en fit de même et leva ensuite la séance en signe de deuil.

Le Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg, réuni en séance extraordinaire le samedi 14 avril 1945, décida de dénommer dorénavant le Boulevard du Viaduc Boulevard du Président Franklin Delano Roosevelt. Le 23 avril le Conseil Municipal consacra sa séance au souvenir du Président. Au cours de la séance M. le Bourgmestre Diderich donna lecture d'une lettre de condoléances adressée à M. La Guardia, Maire de la Ville de New York. Le Ministre de l'Education Nationale envoya l'avis suivant aux administrations communales: Pour associer nos enfants au deuil où le monde civilisé a été plongé par la mort du Président Roosevelt, les administrations communales sont priées d'inviter le personnel enseignant à consacrer une leçon d'hommage à la mémoire du grand homme d'Etat.

Le même jour un service commémoratif solennel eut lieu à la Cathédrale de Luxembourg. La Grande-Duchesse et toute la famille grand-ducale, le Gouvernement, le Corps Diplomatique, des délégations de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal assistaient au service. Mgr. Joseph Philippe, évêque de Luxembourg, traça dans son allocution le



portrait du grand ami que nous venions de perdre.

Les fêtes de la victoire

La veille de l'annonce officielle de la cessation des hostilités en Europe, une retraite aux flambeaux eut lieu à travers les rues de la capitale. A 21,30 heures la musique militaire, la compagnie «Garde Charlotte» et les mouvements de jeunesse se rendirent d'abord à la Place d'Armes où furent joués et chantés les hymnes nationaux des Alliés. Le cortège se dirigea ensuite vers le Palais grand-ducale où une foule immense fit une vibrante ovation à la famille grand-ducale pendant que les cloches sonnaient la victoire. Pour la première fois depuis cinq ans le Pont Neuf et la grande croix de la Cathédrale étaient de nouveau illuminés.

Le lendemain 8 mai fut déclaré jour férié par le Gouvernement. La jeunesse défilait en chantant dans les rues pavées de la capitale en fête. A 15,30 heures la musique militaire donna à la Place d'Armes un grand concert de musique des pays alliés. A 18 heures, la Grande-Duchesse parla au peuple luxembourgeois par les antennes de Radio Luxembourg. Voici la traduction française de son allocution faite en luxembourgeois.

«Chers Luxembourgeois,

Voici enfin venu le grand jour que le monde civilisé tout entier a attendu pendant plus de cinq ans! L'Allemagne a capitulé sans conditions et la guerre en Europe est finie.

Nous connaissons tous la signification de ce jour pour l'humanité. Une victoire allemande aurait été une catastrophe dans laquelle aurait sombré l'indépendance de toutes les petites nations. Notre patrie luxembourgeoise serait aujourd'hui rayée de la carte. Des millions d'hommes seraient devenus esclaves et auraient perdu tout ce qui fait la beauté et le bonheur de la vie. Après ce que nous avons vécu et souffert pendant ces cinq années nous savons mieux que jamais apprécier la valeur de la liberté et des droits de l'homme. Au moment de commencer une vie nouvelle, nous pensons avec admiration et reconnaissance à ceux qui de la nuit profonde nous ont reconduits à la lumière du «soleil de la liberté». Nous pensons à nos grands alliés, l'Amérique, l'Angleterre et la Russie, auxquels l'Europe doit sa libération. Nous pensons aussi à la France qui dans les conditions les plus difficiles, a contribué à la réalisation de la victoire commune, et à tous les pays alliés qui ont participé au combat.

Mais nous n'oublions pas notre propre peuple. Le Luxembourg a lui aussi ses héros et ses martyrs qui ont combattu et souffert pour la cause de l'humanité tout entière. Leur sang s'est mêlé au sang de leurs frères alliés. Aujourd'hui nous pen-

sons à eux avec fierté, car c'est surtout par leur sacrifice que le peuple luxembourgeois a montré qu'il a droit à une place dans le monde nouveau. Des milliers de Luxembourgeois se trouvent encore à l'étranger et attendent anxieusement le moment d'être rapatriés. Nous les saluons aujourd'hui du plus profond de notre cœur et nous ne diminuerons pas nos efforts jusqu'à ce qu'ils soient tous rentrés et que la famille des Luxembourgeois soit à nouveau au complet.

Chers Luxembourgeois, la journée d'aujourd'hui n'a été rendue possible que par la force de l'union de tous les pays qui aiment la liberté. Dans notre pays aussi les projets de l'ennemi ont échoué parce que les bons Luxembourgeois ont été unis comme des frères. Nous voulons rester fidèles, dans la paix aussi, à cet esprit de solidarité.

L'ennemi a laissé dans notre pays beaucoup de ruines, des ruines morales et matérielles. La victoire ne sera complète que quand elles auront toutes disparu.

Les paroles Me manquent pour exprimer l'admiration que j'ai ressentie devant ce que j'ai vu et entendu dans nos villes et villages détruits. Nos familles luxembourgeoises qui ont tout perdu dans la guerre trouvent parmi les ruines et les tombes le courage de se remettre au travail, parce qu'elles sont convaincues que leur propre souffrance a contribué à sauver la patrie. J'ai été profondément émue quand les ouvriers du canton d'Esch M'ont assuré qu'ils consacraient toutes leurs forces à la reconstruction des villages détruits. C'est là la vraie solidarité luxembourgeoise.

Avec courage et énergie nous nous mettons tous ensemble au travail. Dieu nous donnera la force nécessaire pour mener rapidement à bonne fin notre tâche.»

Immédiatement après les paroles de la Grande-Duchesse toutes les cloches se mirent à sonner accompagnées du dernier hurlement des sirènes. Le soir, la foule se massa de nouveau devant le Palais pour exprimer une fois de plus son profond attachement à la Maison grand-ducale.

A San Francisco M. Hugues Le Gallais avait prononcé le 8 mai l'allocution radiodiffusée suivante (traduite de l'anglais):

En ce jour grandiose je crois qu'il est de mon devoir de rendre d'abord hommage, au nom du Gouvernement luxembourgeois, à la mémoire de tous les Américains héroïques qui ont sacrifié leur vie pour écraser l'Allemagne et pour libérer ma patrie.

Permettez-moi d'exprimer la reconnaissance profonde de mes compatriotes pour ces glorieuses divisions américaines qui, deux fois en 27 ans, ont libéré notre pays.

Je veux exprimer les remerciements cha-

leux du peuple luxembourgeois pour la magnifique aide matérielle qu'il a reçue et qu'il continue de recevoir de l'armée américaine d'occupation. Ses remerciements s'adressent aussi aux ouvriers des usines, aux paysans et à tous ceux qui en Amérique ont rendu la victoire possible.

Quand les Allemands incorporèrent le Luxembourg dans le Reich, ils firent de grands efforts pour décider mes compatriotes à devenir nazis, mais ceux-ci résistèrent courageusement à toute tentative d'asservissement. Les Allemands ripostèrent en fusillant beaucoup de Luxembourgeois, en envoyant des milliers dans les camps de concentration et, ce qu'il y avait de pire, en forçant nos jeunes gens d'entrer dans l'armée allemande. Qu'y a-t-il de plus dur pour des parents que de perdre leurs fils combattant non pas pour leur pays, mais contre leur pays. Mes compatriotes continuèrent leur résistance et je voudrais dire à mes auditeurs combien je suis fier de leur combat courageux contre un agresseur sans pitié.

Maintenant que la guerre est gagnée en Europe, je joins mes prières aux vôtres pour remercier Dieu dans l'espoir que la guerre contre la Japon sera bientôt finie, et n'oublions pas de prier aussi pour que les délégués à la Conférence de San Francisco réussissent à établir une organisation internationale qui assurera une paix durable.»

Le lendemain 9 mai à 15 heures eut lieu la parade de la Victoire à laquelle participaient les troupes américaines stationnées à Luxembourg, la Mission militaire alliée, la Compagnie «Garde Charlotte», les miquisards, la gendarmerie et la police, les délégations des divers mouvements de résistance, les pompiers et finalement les scouts et girl-guides. Les personnalités officielles se trouvaient sur la tribune érigée en face du balcon du Palais d'où la famille grand-ducale et le Colonel Fraser assistaient au défilé. Un concert de la musique militaire clôturait les manifestations officielles de la journée. Mais longtemps encore la foule se pressait devant le Palais.....

Le 10 mai, jour de l'Ascension, un service d'action de grâces suivi du Te DEUM de la Victoire eut lieu à la Cathédrale. La famille grand-ducale, le Gouvernement, le Corps diplomatique, des délégations de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal étaient présents. L'évêque souligna dans son allocution le sens profond de cette fête attendue depuis cinq ans. Le Te Deum spécialement composé pour cette occasion était de l'abbé Dr. J.-P. Schmit qui avait conçu cette oeuvre pendant son séjour au camp de concentration.

Création d'une Assemblée Consultative

Le 10 mai 1940, jour de l'invasion allemande, la Chambre des Députés comprenait 55 membres. Ces députés avaient été élus en 1934, respectivement en 1937. Les mandats de député étant d'une durée de six années de nouvelles élections auraient dû avoir lieu au mois de juin 1940 et 1943. En présence de la tension internationale en 1939 le législateur a prévu par la loi du 29 août 1939 la prorogation des mandats venant à expiration, si dans le cas d'une guerre la réunion des collèges électoraux se heurtait à des obstacles invincibles.

Le lendemain de l'invasion, le 11 mai 1940, la Chambre se réunit pour protester contre l'agression injustifiée de l'Allemagne. Elle siégea encore à différentes reprises avec les membres de la Commission Administrative, jusqu'à sa dissolution par le Gauleiter Gustave Simon (ordonnance du 22 octobre 1940; «Verordnungsblatt für Luxemburg» N°52, page 278).

Les mandats des députés élus en 1934 expiraient en novembre 1940, ceux des députés élus en 1937 expiraient en novembre 1943. Par un arrêté grand-ducal pris à Londres, le 7 juillet 1944 et reproduit dans le Mémorial du 18 septembre 1944 (N° 3, p.33-34), les mandats des députés furent prorogés, en application de la Loi du 29 août 1939.

Après la libération, la Chambre ainsi prorogée s'est réunie le 6 décembre 1944. (cf. Bulletin d'Information n°1). Sur les 55 députés prévus par la loi, 25 étaient présents (9 sont décédés durant l'occupation, 10 autres sont encore retenus en territoire ennemi et quelques-uns se sont éliminés eux-mêmes par leur attitude antipatriotique). La Chambre ne réunissant pas le nombre de députés suffisant pour délibérer au nom de la loi, n'est pour le moment pas en mesure de remplir ses fonctions constitutionnelles.

Il est nécessaire cependant de donner à l'opinion publique l'occasion de présenter ses suggestions et revendications d'une part, ses doléances et critiques d'autre part en ce qui concerne l'administration du pays. Il est encore nécessaire que le Gouvernement puisse s'expliquer avec les représentants de l'opinion publique sur la politique générale et les mesures qu'il est appelé à prendre dans l'intérêt du pays.

Pour répondre à ces besoins immédiats, la Grande-Duchesse a institué une Assemblée Consultative par Arrêté du 23 février 1945.

Cette Assemblée sera composée d'au moins 45 membres. En dehors de 27 députés élus en 1934 resp. 1937, elle com-

prendra des personnalités représentant les différents groupes de l'opinion publique et nommées par la Souveraine, sur proposition du Gouvernement en Conseil. Elle aura pour mission d'exercer tous les droits de la Chambre des Députés, à l'exception du pouvoir législatif. Elle aura le droit d'interpeller le Gouvernement, de faire des propositions au sujet des mesures à prendre dans l'intérêt du pays, de donner son avis sur les questions lui soumises par le Gouvernement, etc. L'Assemblée consultative exercera ses fonctions jusqu'au moment, où la Chambre actuelle puisse de nouveau valablement siéger après le retour des députés déportés ou après son renouvellement par des élections générales.

Séance d'ouverture de l'Assemblée consultative

Le 20 mars 1945, à 10,30 heures du matin, eut lieu la première séance de la nouvelle «Assemblée Consultative». Des 57 membres 55 étaient présents, et parmi les auditeurs on remarqua le Colonel Frank E. Fraser, le Lt.-Colonel Lambert et le Capitaine Grieve, représentant les autorités militaires alliées. Après la prestation de serment des 30 nouveaux membres, le doyen d'âge, Monsieur Wirtgen, rendit hommage aux députés morts sous l'occupation et aux députés prisonniers et déportés. Monsieur Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'associa au nom du Gouvernement à cet hommage, et les chefs des différents groupements représentés firent à leur tour l'éloge de leurs membres morts pour la patrie. L'Assemblée procéda ensuite à l'élection du nouveau bureau. Furent élus: Monsieur Emile Reuter, président (51 voix); MM. Hubert Clement (46 voix) et Gaston Diderich (31 voix), vice-présidents; MM. Emile Hamilius (53 voix) et Jean Maroldt (30 voix), secrétaires; MM. Nicolas Biever (39 voix) et Arthur Useldinger (31 voix), secrétaires suppléants.

Le nouveau président précisa ensuite les devoirs de l'assemblée: exprimer la volonté et les besoins du peuple luxembourgeois. Le respect de toutes les opinions est à la base des principes démocratiques et du parlementarisme.

A 3 heures de l'après-midi Monsieur Dupong monta à la tribune pour rendre compte de l'activité du Gouvernement pendant l'exil.

Dans son discours M. Dupong exposa les raisons et les circonstances du départ de la Grande-Duchesse et du Gouvernement et donna un aperçu de l'activité du Gouver-

nement en France, en Angleterre et en Amérique. Nos avons réussi, dit M. Dupong, que le Luxembourg ait pu et puisse encore prendre part, sur un pied d'égalité, aux conférences et aux meetings des Nations Unies. Mais il nous fallait outre la reconnaissance officielle, l'appui de l'opinion publique. Nous avons publié des livres, des brochures, des articles; notre Greybook a rencontré partout un vif succès.

Nous avons aussi sauvegardé les valeurs matérielles luxembourgeoises à l'étranger et pris un certain nombre de mesures législatives pour protéger les intérêts vitaux du Luxembourg pendant et après la guerre. Pendant les 4 années de son exil, le Gouvernement luxembourgeois a participé aux conférences suivantes et signé les instruments ci-dessous énumérés:

- 1) La déclaration de St. James Palace du 12 juin 1941
- 2) L'adhésion du Luxembourg à l'Atlantic Charter du 24 septembre 1941
- 3) La déclaration des Nations Unies du 1^{er} janvier 1942
- 4) La déclaration jointe, concernant les crimes de guerre, du 13 janvier 1942
- 5) La Conférence des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture, du 18 mai au 2 juin 1943
- 6) Le Pacte monétaire hollando-belgo-luxembourgeois du 21 octobre 1943
- 7) Le Relief and Rehabilitation Agreement UNRRA du 9 novembre 1943
- 8) L'établissement d'un Office d'Information des Nations Unies du 16 mars 1944
- 10) L'Arrangement intervenu entre les Etats-Unis et l'Angleterre et notre Gouvernement, concernant les Affaires Civiles (Civil Affairs Agreement) du 27 juillet 1944
- 11) L'avenant entre le Luxembourg et la Belgique du 31 août 1944
- 12) L'Accord hollando-belgo-luxembourgeois sur une Union douanière entre les pays engagés, du 31 août 1944.

A plusieurs occasions, le Gouvernement luxembourgeois a lancé des protestations solennelles contre des actes particulièrement odieux de l'envahisseur. Pour intensifier le contact avec nos alliés, des représentations diplomatiques ont été créées et des ministres plénipotentiaires nommés auprès de l'Angleterre et de la Russie Soviétique. Nous avons aidé, dans les limites

du possible, nos compatriotes en détresse et nos jeunes gens qui fuyaient devant l'ennemi. Grâce à nos efforts, une unité combattante de volontaires luxembourgeois a été équipée et entraînée en Angleterre.

M. Dupong poursuivit en disant que ce qui aida les membres du Gouvernement à surmonter les moments de tristesse et de dépression, ce fut la conscience d'avoir suivi le chemin du droit, du devoir et de l'honneur, et l'exemple de notre Sou-

veraine. Il remercia spécialement le Gouvernement belge et nos grands Alliés, particulièrement l'Angleterre, les Etats-Unis et le Canada, de la sympathie et de l'hospitalité qu'ils ont accordées à la Grande-Duchesse et au Gouvernement. Mais sans la résistance du pays, conclut M. Dupong, le Gouvernement n'aurait pu accomplir sa tâche: honneur aux hommes et aux femmes qui ont résisté à la tyrannie, honneur à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour

le devoir patriotique. Le pays ne les oubliera jamais.

L'exposé de Monsieur Dupong dura une heure.

Après la constitution d'une Commission de travail, la séance fut levée à 17 heures. (Cf. Luxemburger Wort et Escher Tageblatt du 21 et 22 mars 1945).

L'Assemblée consultative se réunira de nouveau le 5 avril.

RÉTROSPECTIVE

La presse en 1945

Voici la liste des Journaux paraissant au 1^{er} trimestre 1945:

Quotidiens:

LUXEMBURGER WORT (premier numéro après la libération: 11 septembre 1944).

ESCHER TAGEBLATT (premier numéro après la libération: 13 septembre 1944).

Hebdomadaires:

VOLKSSTIMME, organe du parti communiste (premier numéro après la libération: 27 septembre 1944).

D'HEMECHT, organe culturel de l'UNION (premier numéro 30 septembre).

D'Unio'n, organe de l'Union des Mouvements de Résistance, écrit exclusivement en luxembourgeois (premier numéro: 10 octobre).

LE SIGNAL, organe officiel de la Fédération Nationale des Cheminots Luxembourgeois (premier numéro après la libération: 18 octobre).

Paraissant provisoirement selon les besoins:

ACADEMIA, Revue de l'Association Catholique des Etudiants Luxembourgeois (premier numéro après la libération: octobre).

ONS JONGEN, organe de la Ligue des Conscrits Luxembourgeois réfractaires au service militaire allemand (premier numéro: 9 décembre 1944).

ECHO DE L'INDUSTRIE, organe de la Fédération des Industriels Luxembourgeois (premier numéro: 9 décembre 1944).

DE LETZEBURGER BAUER, organe de la «Letzeburger Bauerenzentral», (premier numéro paru: 17 décembre).

Bi-mensuel:

SPORTS, Directeur-Propriétaire François Mersch (premier numéro: 9 décembre 1944).

DIE NEUE WELT, Zeitschrift des Komitees "Fröndschaft mat der Sowjet-

Unio'n" (nouvelle série, 1^{er} numéro: décembre 1944).

HANDELSBLATT, Offizielle Organ der "Fédération des Commerçants" (première année, 1^{er} numéro: 23 janvier 1945).

LA VOIX DES JEUNES, organe de l'ASSOSS (nouvelle série, premier numéro: janvier 1945).

L'ETUDIANT INDEPENDANT, revue périodique du Groupement des Etudiants Indépendants (première année, 1^{er} numéro: janvier 1945).

DEN EMPLOYE, Offiziell Blât vum "Letzeburger Privatbeamtenverband", dont le premier numéro après la libération a paru le 23 novembre 1944, a publié son deuxième numéro le 15 janvier 1945 (22^{me} année, numéro 1).

BULLETIN D'INFORMATION, de la Légation de Belgique à Luxembourg, 1^{er} numéro: 3 février 1945.

DE MAQUISARD, Organe du groupement indépendant des maquisards luxembourgeois, Esch-sur-Alzette, 1^{er} numéro: 7 février 1945.

AMITIES FRANCAISES, C'est sous ce titre que M. François-L. Lefort publie à Luxembourg une série de cahiers dont le premier, daté de janvier 1945, est de M. Robert Barroux qui écrit sur «Le français langue diplomatique».

L'ECOLE, Courrier des jeunes instituteurs luxembourgeois. Nos 1 et 2: janvier/février 1945.

SCOUT, Organe officiel périodique de la F.N.E.L. 1^{er} numéro après la libération: janvier/février 1945 (24^e année).

REVUE DE L'ARTISAN, Bulletin mensuel de perfectionnement professionnel. Direction: Institut Emile Metz, Dommeldange. 17^{me} année, N° 1: novembre 1944.

LETZEBURGER EISEBUNNERUNIO'N, N° 1: novembre 1944.

ARBECHT, Alle Rechte vom "Der Pro-

letarier" übernommen, Offizielle Organ des Letzeburger Arbechter-Verband und der Gewerkschaftskommission, Esch/Alzette. Numéro spécial: novembre 1944, 23^{me} année, N° 1: 20 janvier 1945.

DE VERBAND AN SENG STÖMM AUS DER RESISTENZ, Organ vun der gewerkschaftlecher Resistenz. N° 1: 24 février 1945.

Nos Problèmes des Temps Nouveaux, Série de cahiers édités par le Bureau d'études économiques, politiques et sociales du Journal d'Esch, N° 1: L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE. Février-mars 1945.

DE FREIEN ARBECHTER, Organ vun freie Letzeburger Arbechterverband. Paraît provisoirement tous les 15 jours. N° 1: 1^{re} année: 1^{er} mars 1945.

DE RAPATRIE, organe de l'Association des Rapatriés, N° 1: mars 1945.

YZ SPRAWCH, Mownt-Bluut feer yz orthographe u grammatic. Il s'agit d'un essai bizarre pour élaborer une orthographe luxembourgeoise. N° 1, 1^{re} année: 1^{er} mars 1945.

SOZIALER FORTSCHRITT, Letzeburger Chreschtliche Gewerkschaftsbond. Syndicat professionnel des Cheminots Luxembourgeois. 26^{me} année, N° 1: 28 mars 1945.

Le GRAND-DUCAL, Moniteur littéraire et politique du Luxembourg. N° 1: 31 mars 1945. Mensuel.

Presse-DIVERS

a) Des conférences de presse hebdomadaires réunissent tous les lundis les journalistes dans les bureaux du Contrôle des Communications et de la Presse où on leur donne des consignes pratiques pour la semaine. La première de ces conférences eut lieu le 29 janvier.

b) Le 22 février 1945, en raison de la pénurie du papier et pour assurer le fonc-

tionnement des services publics et des établissements travaillant dans l'intérêt général, le Commissaire au Ravitaillement et aux Affaires Economiques a frappé de saisie les stocks de papier détenus par les établissements de commerce, imprimeurs, administrations, sociétés, banques, usines et les particuliers.

c) A partir du 5 mars 1945, Radio Luxembourg diffusera tous les lundis au cours de l'émission luxembourgeoise de 18 heures une revue de la presse luxembourgeoise.

d) Pour vendredi le 23 février, l'Office d'Information avait organisé une tournée de journalistes dans le nord du pays. De nombreuses localités furent visitées, entre autres Ettelbruck, Diekirch, Clervaux et Wiltz. Les impressions rapportées de ce voyage se trouvent dans les journaux suivants:

Luxemburger Wort (Quer durchs Ösling) des 26, 27 et 28 février.

Escher Tageblatt (Im Niemandsland der Heimat) du 26 février.

D'Unio'n publiera son article «Mat der press an d'e'sleck» les 1^{er} et 3 mars.

Voici une liste d'autres articles et récits concernant la contre-offensive allemande et ses suites pour notre pays:

Luxemburger Wort: 31 janvier (Nach der Befreiung von Clerf), 5 et 6 février (Nach fünfwöchiger Barbarenherrschaft in Clerf), 8 février (Ettelbruck nach dem Kampfgeschehen), 13 et 14 février (Zehn Tage in der ersten Frontzone, Befort), 15 et 24 février (Auf der Flucht vor der preussischen Soldateska, Weicherdange), Escher Tageblatt: 31 janvier (Brief aus Clerf), 6 février (Brief aus Ettelbruck), 19 février sq. (une suite d'articles intitulés: Esch hölleft Eschduerf).

Avec la libération de Vianden, annoncée le mercredi 13 février 1945, le Grand-Duché est maintenant pratiquement libre de l'ennemi.

Contrôle de la Presse et des Communications (C.P.C.)

I. Principe et objet du C.P.C.

Le principe d'un Contrôle de la Presse et des Communications a été arrêté à Londres par un accord intervenu entre le Gouvernement luxembourgeois et les autorités militaires alliées. Il a été mis en pratique par le décret du 17 novembre 1944 portant création d'un Office de Contrôle de la Presse et des Communications.

Aux termes de cet arrêté, aucune transmission ou propagande de nouvelles, aucune publication pouvant, de façon directe ou indirecte, influencer défavorablement la conduite générale de la guerre ou

d'opérations militaires déterminées par les Nations Alliées ou de nature à porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité extérieure ou intérieure du Grand-Duché, ou pouvant exposer à des représailles des Luxembourgeois se trouvant encore entre les mains de l'ennemi, ne pourra être faite ni par la voie de la presse, d'écrits, de dessins, plans, d'images etc., ni par radio, films cinématographiques, discours dans les lieux de réunion publics, ni par correspondance privée, lettres, télégrammes, téléphone ou toute autre communication généralement quelconque.

En vue de l'exécution de ces dispositions, l'Office du Contrôle de la Presse et des Communications est chargé de donner des directives à la presse, de préciser la matière dont la publication est interdite, de supprimer les communications contraires aux dispositions du présent arrêté, et d'appliquer les principes de cet arrêté aux communications postales ainsi qu'aux correspondances et documents transmis autrement que par voie postale.

Avant d'entrer en fonction, les membres de l'Office signeront une déclaration, sous la foi du serment, de garder le secret au sujet des renseignements qu'ils obtiendront dans l'exercice de leurs fonctions.

Des sanctions sévères sont prévues pour les membres de l'Office qui divulgueraient, même par imprudence, et même après la cessation de leurs fonctions, un renseignement quelconque obtenu dans l'exercice de leurs fonctions.

II. Buts du C.P.C.

Les buts du contrôle des communications se résument en trois groupes:

- 1) aider à garantir la sécurité des Forces placées sous le commandement supérieur allié;
- 2) obtenir des informations militaires susceptibles d'être utiles à la conduite de la guerre par les Nations Unies et plus tard à la reconstruction;
- 3) aider à garantir l'exécution des conditions de capitulation imposées par les Nations Unies.

III. Presse

En créant par arrêté du 17 novembre 1944 un Office de Contrôle de la Presse et des Communications, le Gouvernement luxembourgeois s'est conformé à une nécessité absolue en temps de guerre. Le but de l'Office du Contrôle de la Presse et des Communications n'est pas d'entraver l'échange de communications ou de frustrer de nouvelles le public, mais au contraire, de permettre la transmission et la publication du maximum d'informations, pourvu que ces informations ne puissent ni mettre en danger les opérations militaires, ni porter atteinte à la sécurité du pays, ni compromettre les ressortissants

luxembourgeois ou alliés se trouvant en territoire ennemi. Partant de ces principes, l'Office du contrôle de la Presse et des Communications veillera à ce qu'aucune information ne soit publiée qui puisse fournir à l'ennemi, des informations militaires susceptibles de mettre en danger les opérations des forces armées alliées ou la sécurité du Grand-Duché, ni aucune information fautive, contournée ou douteuse, ou de nature à porter atteinte au moral de la troupe. Sous ces réserves, la presse pourra se répandre librement sur tout sujet qui entre dans son domaine. Les éditeurs de journaux et de publications ont reçu des directives qui spécifient en détail les sujets pour lesquels existent certaines réserves ou restrictions. Il leur incombe de les appliquer en pratique. Ils seront donc leurs propres censeurs, alors que le C.P.C. n'assumera que le contrôle de l'application de ces directives. D'autre part, le C.P.C. leur remet de temps en temps des consignes supplémentaires relatives à des sujets déterminés.

Cette façon de procéder garantit largement la liberté de la presse, vu que l'éditeur respectivement le rédacteur en chef restent responsables du contenu de leur journal et que le C.P.C. ne peut ni ne veut exercer aucune influence sur leurs opinions en matière politique, économique, religieuse ou culturelle, pourvu que l'expression de ces opinions ne compromette pas la sécurité civile et militaire des Luxembourgeois ou de leurs Alliés.

Ce système d'auto-censure élimine, d'autre part, toute ingérence directe de l'Etat dans le domaine de la presse et garantit ainsi un principe fondamental des conceptions démocratiques. Il évite l'uniformisation de l'expression journalistique telle que l'exigent les régimes autoritaires et les espaces blancs «censurés» dans les journaux, qui irritent à juste raison aussi bien tout véritable journaliste que le simple lecteur. Un gain de temps appréciable résulte du fait que les rédacteurs ne sont pas obligés de soumettre leur copie ou les épreuves au C.P.C. Cependant, celui-ci est toujours à la disposition des rédacteurs et des journalistes pour leur fournir des conseils sur des cas douteux, éventuellement après avoir consulté les autorités militaires compétentes.

Par leur compréhension des nécessités actuelles, par leur collaboration avec le C.P.C. et par l'application des directives qui ont été établies pour la défense du pays, les éditeurs, les rédacteurs et les journalistes pourront contribuer une part appréciable à l'effort de guerre des Alliés. Jusqu'à présent, les rédacteurs ont fait preuve, en général, d'un large esprit de collaboration, et, à une exception près, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à une intervention énergique de la part des autorités compétentes.

DIE ZEIT NR. 12 17. MÄRZ 1995

Luxemburg: Ein ZEIT-Gespräch mit Regierungschef Jean-Claude Juncker über Eurowährung und Steuerflucht

“... dann fließt das Geld eben nach Zürich”

ZEIT: Herr Premierminister, geben Sie der Europäischen Währungsunion nach den dramatischen Turbulenzen an den Devisenmärkten und den Spannungen innerhalb des Europäischen Währungssystems noch eine Chance?

Juncker: Schon als die Finanzminister in der Nacht vom 31. Juli auf den 1. August 1993 die Bandbreiten für die Wechselkurse auf fünfzehn Prozent erweiterten, deuteten viele Beobachter dies als den ersten Schritt zum Abschied von der Währungsunion. Diese Negativinterpretation war – wie sich herausstellte – maßlos überzogen.

Auch die Kommentare zu den jüngsten Ereignissen lassen erkennen, daß einige währungspolitische Bedenkensträger der Währungsunion keine Chance zu geben bereit sind. Die Abwertungen von Peseta und Escudo reflektieren das normale Atmen des Systems, in dem die Paritäten eben nicht unverrückbar festgelegt sind. Die Entscheidung über die Wechselkursänderungen läuft dem Ziel, Ende des Jahrhunderts in die dritte Stufe der Währungsunion einzutreten, nicht zuwider.

ZEIT: Sie glauben noch an eine gemeinsame Währung 1997?

Juncker: Den Termin des 1. Januar 1997 habe ich schon vorher als unrealistisch empfunden. Die öffentliche Meinung in Deutschland ist, soweit es um die Aufgabe der Mark geht, auch noch nicht soweit. Es steht zwar nicht im Vertrag von Maastricht, daß man die Zustimmung des deutschen Volkes zur Eurowährung braucht, aber der gesunde Menschenverstand legt einem dies nahe.

ZEIT: Man glaubt den Luxemburgern vielleicht nicht, weil sie aus der jetzigen Situation so offenkundige Vorteile ziehen.

Juncker: Sie reden, als ob Sie einen Wahlkreis im Allgäu verteidigen müßten. Ausserdem: Was spricht denn von der Sache her dagegen? Wenn das luxemburgische Loch gestopft wird, dann fließt das Geld eben nach Zürich oder sonstwohin. Kann man von mir verlangen, daß ich ei-

ner ästhetisch schönen Lösung in Europa zustimme, deren Nutznießer dann die Schweizer und andere sind? Im übrigen wenden wir hier in Sachen Zinssteuer die gleichen Regeln wie Deutschland an. Ein Luxemburger, der sein Geld in Trier, Saarbrücken oder München anlegt, zahlt ja auch keine Steuern. Der Mann aus dem Allgäu, mein guter Freund Theo Waigel, erklärt natürlich, daß es viel mehr Deutsche als Luxemburger gibt. Ich kann das kurzfristig nicht ändern.

Auch bei einer europaweiten Quellensteuer zahlt im übrigen der reiche Amerikaner, der sein Geld in Frankfurt hat, keine Steuern. Ich sage das nur, weil mir immer das moralische Moment vorgehalten wird, dem ich im übrigen sehr zugänglich bin. Ich bin der Meinung, daß Kapital besteuert werden muß, daß sich nicht langsam eine Überbesteuerung des Faktors Arbeit einnisten darf.

ZEIT: Aber Sie sind doch vom ausländischen Kapital abhängig – nach einem luxemburgischen Bankenbericht würden bei einer europaweiten Quellensteuer 45 bis 60 Prozent der ausländischen Privatkundengelder aus dem Großherzogtum abfließen.

Juncker: Ich bin sehr dafür, daß man Rücksicht nimmt auf die deutsche Befindlichkeit, und bin Helmut Kohl sehr dankbar, daß er mit Todesverachtung diesen Weg beschreitet, daß er Deutschland überhaupt in die Währungsunion einbringt. Das hätte nicht jeder gemacht und würde nach ihm auch kaum jemand noch einmal tun. Das nützliche Datum für die Währungsunion ist der 1. Januar 1999.

ZEIT: Erwarten Sie denn, daß sich die Stimmung in Deutschland bis 1999 ändert?

Juncker: Man wird sie sicher nicht bis 1999 völlig umkrempeln können. Aber man muß den Bürgern – stärker vielleicht als bisher – erklären, daß die Eurowährung so stark sein wird wie die Mark, daß sie kein Esperanto-Geld sein wird. Man muß deutlich machen, daß die Konvergenzkriterien nicht aufgeweicht werden. Ich kann von einem Deutschen ja

nicht erwarten, daß er seine starke Mark zur Disposition stellt, um einen schwächeren Ecu zu kriegen.

ZEIT: Luxemburg ist einerseits eines der aktivsten Mitglieder der Europäischen Union. Andererseits lebt es gerade von Unterschieden zu seinen Nachbarn, vor allem im Bankwesen. Viele Deutsche legen ihr Geld auf luxemburgische Konten, um dem deutschen Fiskus zu entgehen.

Juncker: Ich sage das immer wieder, auch im Parlament: Wir dürfen uns nicht darauf verlassen, daß wir bis auf alle Zeiten von den Nischen in der europäischen Gesetzgebung leben. Ein Finanzzentrum kann nur überleben, wenn es unabhängig von derartigen Unterschieden auf die Professionalität seiner Beschäftigten bauen kann, wenn die Palette der angebotenen Produkte breit und hochwertig genug ist. Dies heißt aber nicht, daß wir von heute auf morgen darauf verzichten sollten, einige Besonderheiten des luxemburgischen Finanzzentrums am Leben zu erhalten. In der leidigen Diskussion über eine europäische Quellensteuer habe ich Positionen bezogen, die hier im Lande sehr umstritten sind...

ZEIT: Sie stimmen einer Quellensteuer auf Zinseinkünfte zu, wenn sie in allen Mitgliedsländern der OECD gilt.

Juncker:... und dabei hat sich gezeigt: Selbst wenn Großbritannien und Luxemburg außen vor bleiben, könnten sich die restlichen EU-Mitglieder nicht auf eine Lösung einigen. Die Niederlande haben Kontrollmitteilungen der Banken an die Finanzämter, die Bundesrepublik hat eine Zinsabschlagsteuer. Wer in Deutschland Kontrollmitteilungen vorschlägt, der braucht sich der Wahl gar nicht mehr zu stellen. Und wer in den Niederlanden eine Quellensteuer einführen wollte, dem ginge es wohl ähnlich. Aber beharrlich schreibt auch die überregionale deutsche Presse: Die Quellensteuer ist an Luxemburg gescheitert. Das stimmt nicht. Dem jüngsten Vorschlag von Theo Waigel im Ministerrat habe ich zugestimmt. Acht andere waren dagegen. Das weiß aber in Deutschland niemand. Und das interessiert ja auch niemanden.

Wir sind nicht existentiell auf die Privatkunden angewiesen, um unser Finanzzentrum am Leben zu erhalten. Dieses Geschäft spielte bis Anfang der achtziger Jahre nur eine marginale Rolle. Aber wie so gehen denn deutsche Anleger – und nicht alle sind ja Steuerflüchtlinge – nach Luxemburg und nicht nach Antwerpen oder Amsterdam? Weil sie bei uns jemanden begegnen, der sie auf deutsch anredet, der über die Deutschen ein bißchen etwas weiß, der einen Kundendienst anbietet, der wirklich auf die deutsche Klientel zugeschnitten ist. Bei den Kunden aus Frankreich ist es genau das gleiche.

Allerdings warne ich die Banken immer davor, sich jetzt ausschließlich auf das Privatkundengeschäft zu stürzen. Ich habe mich mit ihnen fast in die Haare gekriegt, als ich schrieb, die luxemburgische Regierung sehe reißerische Werbung sehr ungern. Eine Werbung übrigens, bei der die deutschen Mütter luxemburgischer Töchter sehr aktiv waren.

Und noch etwas: Ich kannte mal einen Finanzminister Stoltenberg, der die Quellensteuer eingeführt hat und in Europa eine Harmonisierungsrunde in Schwung brachte. Dann begegnete ich einem Finanzminister Theo Waigel, der die Quellensteuer erst wieder abschaffte und die Harmonisierungsrunde stoppte und der nun mit einem Urteil des Bundesverfassungsgerichts umgehen muß und deshalb eine neue Harmonisierungsrunde losgetreten hat. Ich rege mich darüber nicht auf, ich sage es nur einmal.

ZEIT: Ein anderer Vorteil Luxemburgs für die Banken liegt darin, daß sie hier keine Mindestreserven halten müssen.

Juncker: Das Fehlen der Mindestreserve hat ohne jeden Zweifel dazu beigetragen, den luxemburgischen Finanzplatz überhaupt erst aus der Taufe zu heben. Aber heute ist das kein Anziehungspunkt mehr, dieser Vorteil ist nur noch verschwindend gering.

ZEIT: Aber selbst der wird nicht bleiben.

Juncker: Man muß in der Währungsunion ja nicht zwingend Mindestreserven einführen. Ich finde es allerdings bemerkenswert, daß man bei diesen Dingen mit großer Beharrlichkeit die Harmonisierung in weite Ferne rückt. Ich wünschte mir, daß man sich auch in Deutschland stärker um diese Probleme bemühen würde, anstatt mir dauernd mit der Quellensteuer zu kommen. Möchte man eine europäische Soziallandschaft, wo auf den Baustellen der Hauptstadt Berlin die Portugiesen zu dreißig Prozent weniger Lohn arbeiten, die deutschen Arbeitslosen am Bretterzaun stehn und die Republikaner auf dem Vorfeld ihre Flugblätter gegen Europa austeilten?

ZEIT: Wie haben sich denn die Ermittlungen deutscher Staatsanwälte gegen Banken wegen des Verdachts der Steuerflucht nach Luxemburg bei Ihnen ausgewirkt?

Juncker: Zu Ihrem Entsetzen werde ich mich dazu nicht äußern, weil ich gar kein Recht habe, das Vorgehen der deutschen Staatsanwaltschaft zu kommentieren. Ich stelle nur immer wieder fest, daß die Nationalstaaten sehr wohl über Möglichkeiten verfügen, sich auf eine besonders profunde Art und Weise mit ihren Steuerbürgern zu unterhalten.

ZEIT: Kurz nach Ihrem Amtsantritt sag-

ten Sie, Luxemburg müsse innerhalb Europas stark sein mit Vorschlägen und nicht stark im Ablehnen von Vorschlägen. Mit welchen luxemburgischen Vorschlägen können wir demnächst rechnen?

Juncker: Ein kleines Land wird auf Dauer jeden Kredit verspielen, wenn es sich nicht zu Wort meldet, um zu sagen, was es will. Wir wollen versuchen, wieder Anschluß zu finden an die große diplomatische Tradition der Luxemburger in den Anfangsjahren der Europäischen Union, wo wir sehr oft ehrliche Makler zwischen den größeren Mitgliedsstaaten sein konnten. Ich sehe mit einigem Unbehagen, daß der deutsch-französischen Freundschaft, der Europa sehr viel verdankt, in Zukunft weniger Bedeutung zukommen wird. Das ist unvermeidlich in einem Europa mit fünfzehn oder vielleicht zwanzig Mitgliedsstaaten. Vielleicht kommt den kleineren Mitgliedsstaaten, die schon seit den Gründerjahren mit am Tisch saßen, in Zukunft eine größere Bedeutung zu. Bei uns ist vieles gewachsen an europäischen Verhaltensformen, das Sich-Einfühlen-Können in die Interessenlage der anderen – vielleicht erwächst daraus wieder die Möglichkeit, mit eigenen Vorschlägen die Zukunft zu gestalten. Sollte sich allerdings eine schon jetzt erkennbare Linie durchsetzen, die die Rechte der kleineren Mitgliedsstaaten beschneiden möchte, eine Linie, wonach nicht jedes Land einen Kommissar haben oder den Vorsitz in der EU ausüben soll, dann sind wir wieder sehr schnell in der Situation, abblocken zu müssen.

Mit Jean-Claude Juncker sprachen Marion Müller und Nikolaus Piper.

«DE STANDAARD», LE 28 JANVIER 1995

On n'oublie pas ses premières amours

«Les Belges sont les touristes les plus fidèles du Luxembourg, bien que celui-ci n'occupe plus une place de tout premier ordre, en raison de l'évolution rapide du tourisme. Le Luxembourg est devenu la troisième ou quatrième destination de vacances de l'année. Au cours des dernières années, le secteur hôtelier a dû adapter ses installations, en renouvelant ses chambres et en aménageant des sanitaires plus modernes.

L'impressionnant Pont Charlotte – un des 110 ponts de la ville, paraît-il – qui a reçu une nouvelle couche de peinture, arbore les drapeaux de l'événement touristique de l'année, «E Kulturjor fir all Mënsch», message démocratique annoncé en luxembourgeois et dans la plupart des langues européennes. Toutefois, le

Luxembourgeois n'est pas un fanatique, il attend la visite de ses touristes fidèles, qui se verront offrir un «petit plus».

La petite ville, qui était un petit château – Luxembourg signifie petit château – en 963, est devenue au dix-neuvième siècle le «Gibraltar du Nord», un énorme fort composé de casemates naturelles, dont la construction a été étendue dans de vastes proportions par les occupants bourguignons, espagnols, français et autrichiens. Après la bataille de Waterloo, le Luxembourg s'est retrouvé sans «patron», de sorte que les pays voisins décidèrent, en 1815, que le roi des Pays-Bas deviendrait grand-duc de Luxembourg, tandis que les Prussiens se chargeraient d'une présence militaire. En 1830, les Luxembourgeois soutenaient la révolution belge, mais cela

signifiait que le grand-duché devait abandonner l'actuelle province belge de Luxembourg.

Lorsque Napoléon III voulait acheter le pays aux Néerlandais, Bismarck intervint et les puissants voisins décidèrent en 1867 de «neutraliser» le Luxembourg, de sorte qu'il ne serait plus intéressant pour qui que ce soit. Les Prussiens furent renvoyés chez eux et le fort devait être démantelé. Mais les Luxembourgeois, très malins, en gardèrent certains éléments pour les montrer aux touristes.

En 1890, le roi des Pays-Bas n'avait pas de successeur masculin. En raison du droit de succession historique du Luxembourg, Wilhelmine ne pouvait pas devenir grande-duchesse; une branche oubliée des Nassau a donc été chargée de désigner un succes-

seur. Adolphe de Nassau – Weilburg – qui a donné son nom à un des ponts les plus célèbres de Luxembourg – est devenu grand-duc et le Luxembourg a subitement acquis l'indépendance. Ce que les autres peuples doivent souvent conquérir au prix de longues années et parfois de luttes ardues, est tombé dans l'escarcelle des Luxembourgeois comme par enchantement. On ne leur a jamais demandé leur avis et ils étaient même convaincus qu'ils pourraient être de «bons Belges».

Mais cette indifférence s'est rapidement muée en fierté; Adolphe n'ayant pas eu de fils, les Luxembourgeois décidèrent de modifier la loi, pour permettre aux femmes d'accéder au trône. Une femme devint le symbole de l'identité nationale, la Grande-Duchesse Charlotte, mère du Grand-Duc actuel.

Le Grand-Duché, qui compte 400.000 habitants, ainsi qu'un nombre important d'étrangers d'origine européenne, a développé une importante industrie sidérurgique qui a progressivement cédé la première place au secteur des banques, au nombre de 220, employant 17.000 travailleurs. Par ailleurs, RTL qui possède des ramifications partout en Europe, est également implantée au Luxembourg, ainsi que le satellite Astra.

Mais les inévitables clichés ne se font pas attendre. Non, le Luxembourg n'est pas

une grande agence de banque; non le Luxembourg n'est pas qu'une vaste bureaucratie européenne; non, le Luxembourg n'est pas seulement synonyme de carburants peu coûteux. L'Unesco vient de proclamer la ville luxembourgeoise «patrimoine culturel d'intérêt mondial», à la veille de l'année culturelle.

Le quartier du Grund, proche de l'Alzette, est la partie la plus agréable de la ville, riche en cafés et restaurants, dont les caves à vins sont installées dans les casemates. Un ascenseur permet d'accéder du Grund au Plateau du Saint-Esprit, le plus vaste espace de Luxembourg, situé à quelques pas du palais grand-ducal, actuellement en pleine restauration. La vie politique est à l'image de la vie tout court, calme et stable. Par ailleurs, le Luxembourgeois se caractérise par la stabilité de sa tradition culinaire: ce pays est imbattable pour le nombre d'étoiles Michelin au kilomètre carré.

Allons à Echternach, mondialement célèbre pour sa procession. Qui a l'audace d'honorer le Seigneur en faisant des sauts sur un rythme de polka? Rome a déjà tenté à deux reprises de faire interdire cette tradition du mardi de Pentecôte, mais en vain. La Moselle, quant à elle, est synonyme de friture de poissons et de vin, ce dernier s'étant imposé grâce aux voisins belges. Lorsque le Luxembourg entretie-

nait encore d'étroites relations économiques avec l'Allemagne, la production vinicole fut englobée dans la production allemande et adaptée à un goût plus sucré. La qualité s'améliora après la première guerre mondiale, lorsque les Belges devinrent les partenaires privilégiés du Luxembourg. Le vin luxembourgeois répond à présent aux normes les plus élevées: jeune et sec.

Le château de Clervaux, récemment remis à neuf, héberge pour le moment une exposition du célèbre photographe Edward Steichen, qui très jeune émigra aux Etats-Unis, tout en restant en contact étroit avec le Luxembourg. Il devint un des photographes les plus célèbres du 20^{ème} siècle et dirigea la section photographie du Musée d'art moderne de New York. Son projet «The Family of Man» a acquis une réputation légendaire. Il demanda à de nombreux photographes de lui envoyer des photos et il procéda à une sélection parmi plus de 2 millions de photos. L'exposition qui en résulta en 1955 connut un succès immense. A présent, les 503 photos en noir et blanc de 273 photographes célèbres font l'objet d'une exposition permanente à Clervaux.»

LE SOIR, 18. 19.3.1995

Le pays des terres rouges

Le grand-duché de Luxembourg, un petit goût de Grand Canyon

La terre est rouge. Aussi loin que porte le regard, elle s'étire en terrasses qui balayent le vert profond des herbes. On dirait un «petit canyon». Curieux site, au charme venu d'ailleurs. Et pourtant, il n'est qu'à deux, trois encablures de chez nous, dans le sud du grand-duché de Luxembourg. Sous ce paysage végétal, peuplé d'oiseaux, de papillons, de reptiles et d'amphibiens, gisait un trésor, la minette ou minerai de fer qui, durant un siècle, fit la fortune du pays.

Nous sommes au coeur de l'ancienne vallée minière de la Chiers, région frontalière entre Belgique et France. Un sentier de promenade dit du «Giele Botter» serpente le long du gisement de fer, raconte en panneaux explicatifs sa genèse, son exploitation à ciel ouvert, suit les fronts de taille abandonnés depuis 1977.

Dès le milieu du XIX^e siècle, ils trouaient les collines, les truffant de galeries. Y ré-

sonnaient tout le jour les coups cadancés des pioches et des marteaux, les explosions de mines qui faisaient vibrer la terre et les corps, les cris des hommes se hélant l'un l'autre, le roulement sourd des wagons, chargés de tonnes de pierres de minerai, glissant sur les rails vers les hauts-fourneaux de Pétange, Rodange ou Athus... Aujourd'hui, les carrières fermées, la nature a repris ses droits.

Elle a radicalement transformé le paysage que l'homme avait déjà remodelé. Mais le silence du lieu ne le revêt pas d'oubli. Au pays des terres rouges, comme on l'appelle ici, tout est mis en oeuvre pour rappeler les riches heures d'une époque héroïco-tragique.

Locos et Bistros comme autrefois

Ils viennent de partout en Europe, les mineurs. De Pologne, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Belgique.

Ils s'installent au début dans des baraquements en bois aux abords de la mine.

Fonds-de-Gras, non loin du circuit naturel du «Giele Botter», est l'un de ces villages qui, sauvé par des bénévoles, a retrouvé un petit air du passé. Avec des ateliers, des bureaux, la maison du chef-porion et celles de ses hommes, un bistrot datant de 1881 «Chez la Mairaine», une vieille épicerie début de siècle au superbe bois d'acajou, les quais, la gare, l'entrée de la mine, Quelques fanas de locomotives à vapeur avaient, dès les années septante, entrepris de remettre en état un tronçon de ligne.

Aujourd'hui, le train y roule comme autrefois, reliant Fonds-de-Gras au village de Lasauvage, classé et en cours de restauration, avec ses maisons ouvrières et son église néogothique perdue dans la verdure. A mi-chemin, en crachotant vapeur et suie, la loco descend sous terre et emprunte une ancienne galerie minière. Dépaysement garanti et allure western sur les banquettes en bois ou en peluche rouge.

Sans conteste, l'une des attractions de ce musée vivant et la plein air. Classé et inauguré en 1986, le parc ferroviaire et industriel de Fonds-de-Gras reconstitue aussi la vie des mineurs, chargeurs, hommes de roulage, de voirie, forgerons, et de leurs familles. Ils sont là en photos, arborant casquettes et fières moustaches. Témoins d'un monde à part aussi dur que le roc qu'ils taillaient, bagarreurs mais courageux, dépensiers mais solidaires.

A quelques kilomètres de là, au Musée national des mines de Rumelange, dans une autre vallée, celle de la Kayl, hérissée de parois abruptes de roches rouges, ce sont les mineurs eux-mêmes, descendants de ces farouches aïeux, qui emmènent les visiteurs dans ces galeries qui furent leur lot quotidien. Ils avaient quinze seize ans. Ils en ont soixante-neuf, septante. Ils racon-

tent, simplement un univers dont, malgré les risques, ils cultivent encore une forme de nostalgie. Avec ferveur, ils entretiennent cette part d'eux-mêmes et de la mémoire besogneuse du pays.

Le 1^{er} décembre 1981, la dernière mine du grand-duché fermait ses grilles. Mais le passé demeure, tant qu'il y aura des mineurs et des curieux.

Renseignements pratiques

Le train «1900» circule tous les dimanches et jours de fête, du 1^{er} mai au 30 septembre inclus, sauf le 23 juin, fête nationale luxembourgeoise. Le trajet couvre une ligne de 6,5 km et dure nonante minutes pour un aller-retour. Départ Fonds-de-Gras à 15 h 08 et à 16 h 48; Prix: 1^{er} classe: 220 F; 2^e classe: 150 F. Enfants jusqu'à douze ans: 70 F. Réservations et

informations au tél. (00) 352-31.90.69.

Le Train de la «Miniersbunn», chemin de fer à voie étroite qui relie Fonds-de-Gras à Lasauvage par une galerie minière: départ à 15 h 00, 15 h 30, 16 h 00, 16 h 30, 17 h 00, 17 h 30 (train à vapeur). Prix: 80 F; enfants: 50 F. Infos: (00)-352-50.47.07. Le bistrot des mineurs est ouvert à partir de 14 heures. Fermé le mercredi. Le Musée national des mines, à Rumelange, est ouvert de Pâques à octobre, de 14 à 17 heures.

Groupes de quinze personnes minimum sur rendez-vous, de 8 heures à 10 h 30. Durée de la visite guidée: une heure et demie. Téléphone (00)-352-56.31.21-1.

Josiane Vandy

Une analyse du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service Information et Presse a récemment reçu un courrier de Normandie, des élèves de la 6^{ème} Européenne de l'Ecole Jeanne d'Arc de Bayeux notamment. Les 31 élèves de cette classe pilote, qui existe depuis trois ans, ont analysé la situation générale des pays européens et Nicolas OROS (11 ans) a composé à cette occasion le poème suivant sur le Grand-Duché de Luxembourg:

Petit? Vous avez dit petit?
2586 km² de superficie
Et oui! Je suis petit!
370000 habitants
Et non! Je ne suis pas grand!
Mais si je ne suis pas grand
C'est que j'ai su rester indépendant.
A travers toute mon histoire
J'ai connu bien de déboires
Mais d'aventures en aventures
J'ai su préserver ma culture.

Monarchie constitutionnelle,
Le Français est ma langue officielle.
Mais Allemand parlent mes habitants;
Catholiques essentiellement.
Bien entourés de voisins puissants
Tels que Belges, Français, Allemands
Je me suis offert le luxe
d'appartenir au Benelux
Mais avant tout Européen
A la CEE j'appartiens
Et c'est chez moi que s'installe
L'organisme nommé CECA.
Communauté Européenne
Du charbon et de l'acier
Dont je suis un des meilleurs ouvriers.
On trouve aussi chez moi
Agriculture, élevage,
Exploitation des bois.
Mais j'oubliais mes paysages!
Plateau, vallées,
Monts et ravins,
Terrasses en jardins,

Vestiges du passé.
Villages nichés
Au creux de profondes vallées
Sur des promontoires
Abrutant des petits bourgs
Qui se rappellent notre histoire.
C'est moi le Luxembourg
Vous m'avez reconnu?
Vous ai-je convaincu?
Que si je ne suis pas grand
Je n'en suis pas moins important
Et maintenant si vous l'osez
Dites le moi droit dans les yeux
Que vous ne me prenez pas au sérieux.

1994-1995 Nicolas Oros
Elève de la classe
de 6^{ème} Européenne
Jeanne D'Arc de Bayeux.

...the first of the...
...the second of the...
...the third of the...
...the fourth of the...
...the fifth of the...
...the sixth of the...
...the seventh of the...
...the eighth of the...
...the ninth of the...
...the tenth of the...

...the eleventh of the...
...the twelfth of the...
...the thirteenth of the...
...the fourteenth of the...
...the fifteenth of the...
...the sixteenth of the...
...the seventeenth of the...
...the eighteenth of the...
...the nineteenth of the...
...the twentieth of the...

...the twenty-first of the...
...the twenty-second of the...
...the twenty-third of the...
...the twenty-fourth of the...
...the twenty-fifth of the...
...the twenty-sixth of the...
...the twenty-seventh of the...
...the twenty-eighth of the...
...the twenty-ninth of the...
...the thirtieth of the...

...the thirty-first of the...
...the thirty-second of the...
...the thirty-third of the...
...the thirty-fourth of the...
...the thirty-fifth of the...
...the thirty-sixth of the...
...the thirty-seventh of the...
...the thirty-eighth of the...
...the thirty-ninth of the...
...the fortieth of the...

...the forty-first of the...
...the forty-second of the...
...the forty-third of the...
...the forty-fourth of the...
...the forty-fifth of the...
...the forty-sixth of the...
...the forty-seventh of the...
...the forty-eighth of the...
...the forty-ninth of the...
...the fiftieth of the...

...the fifty-first of the...
...the fifty-second of the...
...the fifty-third of the...
...the fifty-fourth of the...
...the fifty-fifth of the...
...the fifty-sixth of the...
...the fifty-seventh of the...
...the fifty-eighth of the...
...the fifty-ninth of the...
...the sixtieth of the...

...the sixty-first of the...
...the sixty-second of the...
...the sixty-third of the...
...the sixty-fourth of the...
...the sixty-fifth of the...
...the sixty-sixth of the...
...the sixty-seventh of the...
...the sixty-eighth of the...
...the sixty-ninth of the...
...the seventieth of the...

...the seventy-first of the...
...the seventy-second of the...
...the seventy-third of the...
...the seventy-fourth of the...
...the seventy-fifth of the...
...the seventy-sixth of the...
...the seventy-seventh of the...
...the seventy-eighth of the...
...the seventy-ninth of the...
...the eightieth of the...

...the eighty-first of the...
...the eighty-second of the...
...the eighty-third of the...
...the eighty-fourth of the...
...the eighty-fifth of the...
...the eighty-sixth of the...
...the eighty-seventh of the...
...the eighty-eighth of the...
...the eighty-ninth of the...
...the ninetieth of the...

...the ninety-first of the...
...the ninety-second of the...
...the ninety-third of the...
...the ninety-fourth of the...
...the ninety-fifth of the...
...the ninety-sixth of the...
...the ninety-seventh of the...
...the ninety-eighth of the...
...the ninety-ninth of the...
...the hundredth of the...

...the hundred-first of the...
...the hundred-second of the...
...the hundred-third of the...
...the hundred-fourth of the...
...the hundred-fifth of the...
...the hundred-sixth of the...
...the hundred-seventh of the...
...the hundred-eighth of the...
...the hundred-ninth of the...
...the hundredth of the...

...the hundred-first of the...
...the hundred-second of the...
...the hundred-third of the...
...the hundred-fourth of the...
...the hundred-fifth of the...
...the hundred-sixth of the...
...the hundred-seventh of the...
...the hundred-eighth of the...
...the hundred-ninth of the...
...the hundredth of the...

Une analyse du Grand-Duché de Luxembourg

Le pays des terres rouges

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir du Luxembourg

1.-3.1.95 (dimanche, lundi, mardi)

HB: Geringe Erwartungen an Frankreichs EU-Vorsitz: Nur ein Übergang

TV: Das neue Europa

HB: Von den neuen EU-Mitgliedern will nur Oesterreich in den EWS-Wechselkursmechanismus: Mit Vorsicht in den Währungsverbund

SZ: Keine Aussicht auf tatkräftige Führung aus Paris (Wegen der Präsidentschaftswahlen wird Frankreich für den EU-Vorsitz wenig Zeit haben)

L: Paris, la tête ailleurs

FT: Europe looks south

LB: Les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne: La présidence belge attendra l'an 2001 (Nouvelle alchimie du pouvoir: les cartes institutionnelles changent. A commencer par la rotation des présidences)

LB: Luxembourg 95: Petit espace, grandes idées (La capitale grand-ducale devient pour douze mois ville européenne de la culture)

FAZ: Die Luxemburger können für ihr Geld am besten leben (Weltbankatlas berechnet die 10 reichsten Staaten auf der Basis der Kaufkraftparitäten)

4.1.95 (mercredi)

FT: One voice for the tower of Babel

HT: EU Parliament Prepares to Scrutinize Nominees to Executive

HB: EU/Die Kommissare müssen sich ab heute Anhörungen stellen: Für die Parlamentarier ist die Befragung keine Formalität

FT: Brussels resumes broadcasting battle

F: Les Occidentaux sortent de leur torpeur (L'Union européenne - présidée par la France veut réactiver les mécanismes de l'OSCE. Washington s'inquiète. Mais les moyens d'action sont limités.)

HB: EU/Freihandel mit Balten in Kraft: Ein weiterer Schritt zur Osterweiterung

5.1.95 (jeudi)

F: Union européenne: Début du grand oral pour la nouvelle Commission (Trois des nouveaux commissaires, dont le Français Yves-Thibault de Silguy, ont été auditionnés hier par le Parlement européen.)

FT: EU's commissioners get the third degree

F: Auditions devant le Parlement de Strasbourg: Examen probatoire pour les Commissaires européens (Conformément au traité de Maastricht, les élus ont entamé hier l'examen des futurs membres de la Commission.)

LB: Examen pour l'équipe Santer (Trois commissaires européens ont passé leur audition orale)

F: L'union monétaire en 1997?

LB: La "Commission Santer" héritera de l'explosif dossier audiovisuel (La modification de la directive "Télévision sans frontières" remise à une date ultérieure)

F: Balladur recoit Kohl: L'amitié obligée

W: Beförderungstau in Brüssel (Neue EU-Mitglieder wollen Bürokraten-Posten in der Kommission)

LB: Le caprice des dieux parlementaires (Le siège du Parlement européen se termine. Un choix politique essentiel de 45 milliards)

6.1.95 (vendredi)

HB: EU/Anhörungen der Kommissionsmitglieder vor den Ausschüssen des Europaparlaments: Ein meist leichtes Spiel für die Neuen

W: Kommissare im Kreuzverhör des Parlaments (EU-Spitzenbeamte müssen über ihren Arbeitsbereich Auskunft geben - Privatleben tabu)

FAZ: Ein Prüfling ohne Examensstress (EU-Kommissar Bangemann stellt sich den Europa-Abgeordneten)

F: "Domaine partagé": Le voeu européen de Mitterrand (Le chef de l'Etat s'exprimera, le 17 janvier, à Strasbourg, sur l'avenir de l'Europe.)

F: L'Europe embarrassée (La Commission de Bruxelles rompt le silence à propos de la Tchétchénie; sans se départir vraiment de sa réserve.)

F: La rencontre de Chamonix: Le signe

M: Entrés le 1^{er} janvier dans l'Union européenne: Suédois et Finlandais, des nouveaux membres de l'UE plus sérieux qu'enthousiastes

FT: Russia's blind alley

7.-9.1.95 (samedi, dimanche, lundi)

LB: Le SME accueille le schilling (Deuxième étape de l'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne)

F: Le schilling autrichien entre dans le SME (Cette accession renforce le camp des candidats à un passage à la troisième phase de l'Union monétaire.)

SZ: Paris pocht auf den ECU

SZ: Die Europäische Kommission kämpft um die Erhaltung ihrer Macht (Die alten und neuen Mitglieder fürchten, daß die Europapolitik an ihnen vorbeigehen könnte)

W: Europa droht der Weg in eine Schuldenkrise (Verbindlichkeiten der Industrieländer wachsen - OECD fordert dringend Rückkehr zu gesunder Finanzpolitik)

F: Sur fond de bataille du siège: Strasbourg: travaux d'agrandissement du Parlement (Pour accueillir les 59 députés supplémentaires et en attendant la livraison du nouvel hémicycle, on aménage l'ancien.)

LB: Pas le droit de tomber (Gouvernement belge)

10.1.95 (mardi)

FAZ: Europa im Welthandel

HB: Viele Währungen im EWS leiden unter politischen Unsicherheiten: Die nächste Krise kommt ganz bestimmt

F: Union européenne: La victoire provisoire de Brittan (Malgré la manoeuvre de Brittan, la commission de Bruxelles a établi un calendrier pour renégocier la directive audiovisuelle.)

FT: Paris faces setback on film imports

HB: Öffentlicher Dienst/Gesetzentwurf bis zur Sommerpause: Für Beamte soll künftig die Leistung zählen

11.1.95 (mercredi)

LB: Union européenne: Examen de passage pour l'équipe Santer (Dernières auditions, hier, avant le vote du 18 janvier. Edith Cresson fait un couac)

FAZ: Vorschusslorbeer für Frau Cresson (Die Anhörungen der neuen Kommissionsmitglieder)

SZ: Dort, wo es ernst wird, keine Kompetenzen (Das Europäische Parlament kann die Kommissare anhören, aber nicht ablehnen)

FAZ: Die Südeuropäer wollen einen euro-mediterranen Wirtschaftsraum (Mittelmeer-Gipfelkonferenz soll Freihandelszone mit 30 bis 40 Staaten und 800 Millionen Menschen vorbereiten)

FAZ: Giscard: Um Europa schlecht bestellt (Deutsch-französische Beziehungen "nur noch Fassade" / Kritik)

LB: Sidmar, citoyen allemand (La Commission européenne a béni officiellement son mariage avec le sidérurgiste d'outre-Rhin Kloeckner)

F: Exclusion: Les entreprises européennes mobilisées (Jacques Delors a suscité un manifeste des entrepreneurs.)

12.1.95 (jeudi)

FAZ: Gemeinsame Verantwortung in schwieriger Zeit: Deutschland und Frankreich bleiben Motor der europäischen Integration (Von den Außenministern Klaus Kinkel und Alain Juppé)

HB: EU/Frankreich fordert Gleichbehandlung der Mittelmeerländer: Juppé macht EU-Osterweiterung von Reformkonferenz abhängig

HT: The EU Parliament Lays Down the Law (It Vows to Reject the Nominees For Executive Unless Some Go)

LB: Union européenne: Pressions sur Jacques Santer (Verdict des auditions: cinq commissaires n'ont pas convaincu les députés européens)

M: L'Europe affronte une nouvelle crise monétaire (La peseta et la lire, au plus mal, sont victimes de la situation politique et économique en Espagne et en Italie. L'escudo portugais et la couronne suédoise sont également touchés)

T: Frontier vision (Santer must switch off the protectionist channel)

13.1.95 (vendredi)

F: Difficile présidence pour la France: L'Europe méditerranéenne dans le marasme (Les crises politiques et monétaires en Espagne et en Italie relancent le débat sur l'intégration.)

LB: Un Parlement à l'étroit (Parlement européen)

TV: Luxemburgisches Feuerwerk (Kulturstadt)

W: Festjahr mit Hindernissen: Luxemburg ist Kulturstadt

FT: Luxembourg judge speks of 'manipulations' (BCCI)

HB: EU/Kommissionsbestätigung gefährdet: Bjerregard verärgert das Europaparlament

LB: Union européenne: Le verdict des députés après le discours de Santer (Chaud session la semaine prochaine à Strasbourg, après des négociations en coulisses)

LB: Présidence polyglotte (France)

14.-16.1.95 (samedi, dimanche, lundi)

FAZ: Suche nach einem Ausweg im Machtkampf zwischen EU-Kommission und Straßburger Parlament (Santer für Konzessionen / Heute Krisensitzung der Brüsseler Behörde / Kritisierte Kandidaten)

L: Santer joue Shakespeare contre Molière

FAZ: Frankreich will Währungsunion 1997 verwirklichen (Ehrgeiziges Programm AlphanDérys / Waigel ist skeptisch / Störender Wahlkampf)

HB: Institutionen / Mit Umzug Kosten sparen: Osteuropabank soll nach Bonn

LB: Sabena: Luxair, avant Swissair (Un rapprochement aérien belgo-luxembourgeois. Pour la flotte... mais aussi pour le coût social)

W: Sabena sucht Partner in Luxemburg

LB: Déminor branchée sur la CLT (Contestation sur les modalités de l'échange avec Audiofina)

17.1.95 (mardi)

FAZ: Schneidend freimutig (Ritt Bjerregard)

M: Le marché unique de l'audiovisuel serait mis à l'épreuve d'une formule transitoire pendant deux ou trois ans (Le nouveau commissaire européen Marcelino Oreja devrait faire des propositions à la mi-février)

FT: Outgoing farm commissioner fires parting shot at proposals: Steichen sees no need for CAP reform

HB: EU/Studien zur Osterweiterung der Union: Eine Reform der Agrarpolitik erscheint unausweichlich

LB: Une Europe encore plus économique (Lutte contre le chômage et grands travaux au programme de la France)

F: Union européenne: Crise monétaire: motus des ministres des Finances (Le premier "Conseil Ecofin" de l'année, sous présidence française, a minimisé la portée des turbulences que traverse en particulier la peseta espagnole.)

HB: Luxemburg/Generationswechsel im Großherzogtum: Juncker wird Regierungschef

F: Communication: CLT: concession luxembourgeoise renouvelée (La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion a signé un protocole d'accord renouvelant sa concession avec le grand-duché pour quinze ans.)

LB: La CLT signe jusqu'en l'an 2010 (Elle s'entend avec le Luxembourg sur un protocole d'accord pour une nouvelle concession)

18.1.95 (mercredi)

FT: Santer steers middle course for EU

FT: Santer pledges to push for more united Europe

SZ: Das Euro-Parlament nutzt die Gunst der Stunde (Wie sich die Straßburger Kammer die Brüsseler Kommission untertan machen will)

L: La montée vers Bruxelles de Jacques Santer

F: Europe: François Mitterrand plaide pour une accélération de l'union monétaire (Le président de la République estime nécessaire de "progresser le plus rapidement possible vers la monnaie unique" dès 1997. Une façon de sortir des crises monétaires à répétition.)

M: M. Juncker a été nommé premier ministre du Luxembourg

FT: Turks plot path to EU customs union

LB: La Lufthansa a dit "nein": pas d'alliance Luxair-Sabena (Revirement à Luxembourg sous la menace allemande. Reste, très bientôt, l'arrivée de Swissair)

19.1.95 (jeudi)

F: Dénouement prévu d'une "fausse crise": Confiance pour la Commission Santer (Après avoir bruyamment manifesté ses réticences, le Parlement européen a voté l'investiture à plus des deux tiers des voix.)

FT: Santer Commission wins MEP's support

M: Les adieux de Strasbourg

M: L'union monétaire relancée

FT: Who are you, Mr Balladur?

FAZ: Balladur will Nachfolger Mitterrands werden. "Frankreich Motor des Fortschritts in Europa" (Innere Reform ohne Brüche versprochen / Der Kandidat: Das Land muß keine Angst vor der Zukunft haben)

FT: Brittan wants WTO rules for investment

F: Union européenne: Leon Brittan contre tout quota (Il dénonce les limitations réglementaires qui portent atteinte, selon lui, à la liberté d'expression.)

20.1.95 (vendredi)

LB: Union européenne: Jacques Delors fait ses adieux à Strasbourg et appelle à un pacte fédéral en Europe (Après l'investiture de la Commission Santer, une page a été tournée hier dans la capitale alsacienne)

F: Parlement européen: coup de semonce à Moscou (Les eurodéputés suspendent la ratification d'un accord bilatéral avec la Russie.)

F: Banque: Rebondissement dans le scandale de la BCCI

HB: Europäische Integration: Skepsis überwiegt

F: Union européenne: Pouvoir d'achat: le Luxembourgeois en tête (Le Luxembourg caracole en tête du classement européen des pouvoirs d'achat les plus élevés et dépasse même le Japon et les Etats-Unis)

21.-23.1.95 (samedi, dimanche, lundi)

HB: Direktinvestitionen: EU-Kommission für internationale Regeln

F: Joutes entre le Conseil et le Parlement (Les ministres de l'UE saisissent la Cour de justice pour faire invalider une décision des élus qui veulent accroître leurs pouvoirs.)

F: Jacques Delors: la fin d'une décennie (C'est à midi qu'il confiera les clefs de son bureau à son successeur Jacques Santer.)

FT: The Europe that Jacques Built

LB: Ecu: d'abord y voir clair

M: La monnaie unique européenne est en bonne voie (L'écu pourrait voir le jour dès 1997)

FAZ: Mit Santer sachte voran (Die Arbeit der neuen Kommission)

FAZ: Luxemburg hat einen neuen Ministerpräsidenten (Der ehemalige Finanzminister Juncker wird Nachfolger Santers / Große Regierungsumbildung?)

SaZ: Juncker übernahm das Amt seines Ziehvaters (Santer fiel Abschied schwer Vereidigung des Premiers durch Luxemburgs Großherzog)

FT: Luxembourg PM sworn in

TV: Santers bewegter Abschied (Luxemburgs jüngster Regierungschef Juncker im Amt)

24.1.95 (mardi)

LB: Celui que personne n'attendait pour remplacer Jacques Delors

LB: Les "hommes" du président

LB: Dix années ambitieuses

LB: Quelques minutes pour passer le flambeau

LB: Jacques Santer, un homme de compromis

LB: Succéder à Delors...

LB: La nouvelle Commission

M: Les trois missions de Jacques Santer

F: Union européenne: Le secteur sucrier passé au crible (Le premier conseil agricole sous présidence française n'a pas encore abordé les problèmes les plus brûlants comme la réforme du secteur viti-viticole.)

HB: EU/Außenminister-Erklärung zu Tschetschenien: Ministerrat verzichtet vorerst auf Sanktionen gegen Moskau

TV: Thema Erweiterung der EU (UFE-Präsident Müller konferierte mit Jacques Santer)

FAZ: Der neue Kommissionspräsident setzt in Brüssel auf Kontinuität (Santer nennt die Schaffung neuer Arbeitsplätze und die Verwirklichung der Währungsunion als Hauptziele)

FAZ: Die neue EU-Kommission unter Santer eingesetzt (Juppé würdigt Delors / Außenminister legen Abkommen mit Moskau nicht auf Eis / "Keine Drohgebärden")

FAZ: EU-Außenminister in Brüssel

W: Neue EU-Kommission unter Präsident Santer im Amt

SZ: Nagelprobe für EU-Chef Santer

SZ: Neue Amtszeit in Brüssel begonnen: EU-Kommission von Ministerrat einstimmig ernannt (Bisheriger Präsident Jacques Delors übergibt Amt an den früheren luxemburgischen Regierungschef Jacques Santer)

25.1.95 (mercredi)

SZ: Schickt den Russen eine klare Botschaft (Wie sich der Krieg in Tschetschenien auf die NATO auswirkt)

FT: English muscles in to Brussels briefing

FAZ: Balladur will rasch die europäische Einheitswährung schaffen ("Möglichst 1997" / Bekenntnis zum Vertrag von Maastricht)

F: Union européenne: Monnaie unique: Lamfalussy s'inquiète du chômage (Dans une interview, le président de l'Institut monétaire européen évoque l'importance du chômage dans la formation des déficits publics.)

LB: La préoccupation des Quinze...

26.1.95 (jeudi)

F: Etats-Unis: Brittan propose un traité sur les investissements (Le commissaire européen et le ministre français se rendent à Washington ensemble à l'occasion de l'ouverture de la présidence française.)

F: La commission Santer se réunit: Europe: le coq perd des plumes (Dans la

tour de Babel bruxelloise, l'anglais va rejoindre le français comme langue de travail.)

F: Au Conseil des ministres: Le devoir européen des ministres (Les membres du gouvernement ont été rappelés à leur obligation de participer aux travaux du Parlement européen.)

F: Union européenne: Télécommunications: l'Europe pas à pas (La Commission a publié la seconde partie de son "livre vert" sur la libéralisation, et invite à une discussion sur les enjeux de la "société de l'information".)

FT: Lift for Luxembourg franc sector

FT: Brussels spells out telecoms reform agenda

TV: Politisches Europa im Partygespräch (Kommissionschef Santer gegenüber dem TV: Bürger müssen sich in EU wiederfinden)

TV: Nichts Gutes für die Kohle (Rede Goebbels)

TV: Luxemburg will keinen Atomstrom aus Cattenom (Wirtschaftsminister Goebbels legt besonderen Wert auf Umweltfreundlichkeit und Versorgungssicherheit)

27.1.95 (vendredi)

LB: Européens pour la monnaie unique (La majorité des citoyens disent oui à l'écu malgré des réticences notables)

F: Réunion à Paris des ministres de l'Intérieur: Les petits pas de la "police européenne" (La lutte contre le terrorisme sera parmi les objectifs d'Europol.)

HB: EU/Innenminister wollen sich nicht von Kompetenzen trennen: Noch viele Hindernisse auf dem Weg zur geplanten Europol

Z: Die Größe der neuen EU-Kommission birgt die Gefahr von mehr bürokratischem Leerlauf. Doch einige Mitglieder dürften für frischen Wind sorgen: Wohin steuert Europa?

HT: EU's Leader Argues for Innovation, Not Quotas (Santer Rejects Policy Of Protectionism as 'Something Artificial')

F: Emploi: Chômage: l'Allemagne prend le problème à bras-le-corps (Flexibilité des horaires, réduction du temps de travail, aide à la réinsertion des chômeurs de longue durée: gouvernement, patronat et syndicats allemands s'attellent à un "changement par le consensus".)

HB: Mit Freundlichkeiten gewinnt Kanzler Kohl die Herzen der Gewerkschafter: Drei Milliarden Mark Begrüßungsgeld

TV: Nach 22 Stunden stand das Kabinett (Luxemburg: Jean-Claude Juncker stellt jedem seiner Minister besondere Aufgaben)

28.-30.1.95 (samedi, dimanche, lundi)

W: Santer mahnt Sparsamkeit und höhere Effizienz an

SZ: Aufschwung in Europa gesichert (Ifo-Institut prognostiziert selbsttragende Auftriebskräfte)

FT: Santer calls for security co-operation

FT: Nordic nations reaffirm ties after EU link

L: A Davos, les économistes craignent une contagion de la crise du peso

M: David contre Goliath dans l'audiovisuel

SZ: Im Profil: Jean-Claude Juncker neuer Premierminister Luxemburgs

31.1.95 (mardi)

LB: Eltsine chez les démocrates

HB: EU/Bewährungsprobe für Kommission: Neue Differenzen durch Fernsehquoten

FT: Foreign minister seeks to revive Franco-German understanding without excluding UK: Juppé envisions 'new contract' for Europe

F: Forum de Davos: Delors relance l'idée d'un Conseil de sécurité économique (Le groupe des sept, qui fait offre de directoire de l'économie mondiale, doit être réformé, estiment Jacques Delors et Peter Sutherland. La Russie et la Chine devraient en faire partie.)

LB: Un démenti pour les banques

FEVRIER 1995

1.2.95 (mercredi)

LB: Des fonctionnaires qui s'expriment... (...sans autorisation. C'est le vœu du ministre Vande Lanotte)

LB: Les signaux du Roi (Belgique)

HB: Auf dem Davoser Weltwirtschaftsforum zeichnet sich eine neue Aufbruchstimmung ab: Blasse Vision von einem neuen Europa

F: Luxembourg: BCCI: l'indemnisation va pouvoir commencer (Le tribunal de commerce de Luxembourg a approuvé hier le plan d'indemnisation des créanciers de la BCCI, déclarée en faillite frauduleuse à l'été 1991.)

HT: Luxembourg Court Opens Way for BCCI Settlement

LB: Les Quinze tirent à eux la couverture sociale (Comment dégager le meilleur niveau de protection tout en réduisant les coûts et les déficits? Réponse jeudi)

HB: EU/Parlamentarier stimmen Lettlands Aufnahme in Europarat zu: Balladur hält an der Idee eines "Kerneuropas" fest

T: Cook dismisses talk of superstate and move to a single currency

M: Mme Guigou contre le "tout monétaire" européen

HT: Santer Will Need To Clear the Air

2.2.95 (jeudi)

FT: Minister's criticism angers Sabena chief

LB: Le devoir social (Belgique)

HB: Die Vorbereitungen der EU-Reformkonferenz von 1996 laufen an: Der große Wurf ist nicht zu erkennen

F: Europe: une diplomatie commune en échec (Le président de la Commission

de Bruxelles déplore l'absence de partage des responsabilités. Un rapport d'experts propose des remèdes potentiellement explosifs.)

FT: EU and Turkey

F: Dans la revue "Politique internationale": L'oecuménisme européen de Jacques Santer (Dans une longue interview, le président de la Commission de Bruxelles donne une vision consensuelle de son mandat.)

3.2.95 (vendredi)

FT: Sabena stirs passions over Luxembourg

LB: Audiovisuel: Santer face à la France (Le nouveau président de la Commission est hostile au système des quotas de diffusion)

F: France-Allemagne: Kohl et Mitterrand gardent le contact (Dîner restreint, hier à l'Élysée, sous le signe de la présidence française de l'Union européenne.)

HB: EU/Plan für Beitritt Zyperns und Maltas: Zollunion mit der Türkei rückt näher

F: La Turquie et l'UE: Le poids de la répression antikurde (Dans un mois, Ankara présentera à nouveau sa candidature à l'Union douanière.)

LB: La BEL jouera un rôle essentiel pour le financement des grands travaux (L'institution européenne a prêté pour 780 milliards de F en 94. La Belgique n'est pas en reste)

4.-6.2.95 (samedi, dimanche, lundi)

FT: Brittan to tackle fallout from growth of EU

F: Union douanière: Europe: feu vert pour Ankara (La Grèce devrait lever son veto, grâce à un compromis français qui satisfait Athènes à propos des futures négociations sur Chypre.)

M: L'Europe centrale fragilisée

SZ: Die NATO und Nostradamus

HB: G-7-Finanzminister üben heftige Kritik an Mexiko-Hilfe des IWF: Wer holt die Kastanien aus dem Feuer?

7.2.95 (mardi)

FAZ: Nicht Konsens um jeden Preis (Der neue luxemburgische Premierminister)

LB: Quelle aide aux pays ACP? (Les Quinze divisés sur le montant de l'aide financière à apporter d'ici à la fin du siècle)

FT: Ministers reach agreement in principle on relations with Turkey: EU customs deal takes shape

FT: Brussels to defend Hualon aid

HB: EU/Streit um Dotierung des achten Entwicklungsfonds: Bonn sträubt sich gegen geplante Aufstockung der AKP-Hilfe

HT: EU Splits on Aid to Ex-Colonies (Germany and U.K. Balk at Increasing 70-Nation Fund)

F: Russie: Le FMI refuse un crédit à Moscou (La Russie n'obtient pas le crédit stand-by de 6,4 milliards de dollars qu'elle avait pourtant déjà inscrit dans son budget.)

F: Union européenne: Les banques centrales financent l'IME (Les banques centrales des pays membres de l'Union européenne viennent d'allouer 615,8 millions d'écus à l'Institut monétaire européen, destiné à préparer la monnaie unique.)

F: Sommet mondial: Le BIT souhaite une collaboration avec le FMI et la Banque mondiale (Michel Hansenne, le directeur général du BIT, se félicite que l'ONU pose toujours le plein emploi comme objectif et se fait l'avocat d'une synergie avec les organisations de Bretton Woods.)

HB: EWI/Lamfalussy mahnt Informationen an: Die Bankenaufsicht neu überdenken

LB: La fracture transatlantique

FAZ: Die südlichen Nachbarn der Europäischen Union sollen wieder mehr Beachtung finden

M: L'Europe, l'OTAN et la Russie

HB: Major schlägt sich auf die Seite der Antieuropäer: Bumerang

LB: Sécurité: Les Occidentaux entendent respecter les intérêts russes

M: Le nouvel activisme social du gouvernement allemand

FT: Strain on Polish democracy

M: La télévision européenne tente de s'organiser

M: Les catholiques sont en froid avec les médias

8.2.95 (mercredi)

LB: Union européenne: Ankara devra se plier à certaines conditions (Son union douanière ne fait jusqu'ici l'objet que d'un accord de principe encore à ratifier)

F: Après le décevant sommet arabo-israélien du Caire: Un marathon européen pour le Proche-Orient

F: Union européenne: Vers une union douanière Europe-Turquie

M: Les Quinze ouvrent la voie d'une union douanière avec la Turquie

M: La politique européenne de développement en panne (Une situation "désastreuse" pour les pays ACP)

SZ: Die EU wägt einen fatalen Kompromiss (Mit ihrem Zugeständnis an Athen setzen die Außenminister die Integration auf Spiel)

HB: EU-Zollunion mit Ankara und Aufnahme Zyperns: Stabilitätsfaktor

HB: EU/Vorbereitung der Reformkonferenz: Eurosozialisten lehnen Kerneuropa ab

FT: Major under fresh pressure for Euro-currency statement

LB: Russie: La crise tchétchène compromet la réforme

FT: Mexico's rescue

HB: Ungarn: Gyula Horn nominiert Minister

W: Die Nato drückt auf das Tempo (Schickt Bonn Nachschubeinheiten und Militärpolizei nach Bosnien?)

9.2.95 (jeudi)

F: Union européenne: "Télévision sans frontières": vers le statu quo (A l'issue de son premier "débat d'orientation" sur ce thème explosif, la Commission ne se prononce pas, mais il semble se dégager l'idée de maintenir la situation actuelle.)

HT: EU Backs Away From Tighter TV Quotas

HB: EU/Neues Programm zur Förderung von Film und Fernsehen: Europäische Sendequoten bleiben umstritten

F: Europe: John Major hausse le ton

FT: Brussels in new fight to protect European culture

FAZ: Die neue Europäische Kommission übt sich in Zurückhaltung (Arbeitsprogramm für 1995 / Wenig neue Gesetzesvorhaben/Bemühungen um eine größere Bürgernähe geplant)

FT: Waigel fuels anti-Ecu sentiment

FT: European Commission rejects French insurers' complaint: Post subsidies escape censure

HB: EU/Kommission/Gradin legt Arbeitsprogramm vor: Brüssel sagt Betrügereien mit Finanzmitteln den Kampf an

FT: Algeria and the EU

LB: Moyen-Orient: Les Quinze ne veulent pas être absents d'un processus de paix qu'ils financent

F: OCDE: Moins d'aide pour les pays pauvres

LB: Washington prêt à parler de tout (Belgique-Etats-Unis)

HB: Regierungswechsel in Polen: Offene Fragen

HB: Vakante Spitzenposten in Ungarn neu besetzt: Wieder Ruhe

10.2.95 (vendredi)

HB: Maastricht/Verhandlungen könnten bis 1998 dauern: EU-Verträge: Revision wird sich verzögern

FT: Ecu sets tills ringing at Belgian bank

FT: UK's role in Europe

LB: Deux pas en avant, trois pas en arrière (La Commission a adopté "Media II". Un peu partout, on fait ses comptes)

M: La directive européenne sur les quotas de diffusion devrait être maintenue globalement en l'état (Les Quinze en délégueront le 3 mars)

SZ: Europa und die palastinensische Re-

alität (Beim Besuch der EU-Troika in Israel blieb es beim Austausch von gegenseitigen Vorwürfen)

F: L'Otan regarde vers la Méditerranée (L'Alliance atlantique engage un dialogue avec cinq pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. L'Algérie est la grande absente.)

HB: EU/Ungarns Premier überreicht in Brüssel Memorandum: Gyula Horn drängt auf genauen Zeitplan für den Beitritt

F: Conjoncture: L'investissement redresse la tête (Les industriels révisent à la hausse leurs prévisions d'investissements pour 1995. Mais la confiance des ménages, qui redoutent toujours le chômage, faiblit.)

FAZ: "Intensiv und offen mit Moskau über das Vorgehen in Tschetschenien reden" (Der Kanzler weiß sich mit Clinton einer Meinung)

M: Alcatel dément des financements politiques via le Luxembourg

11.-13.2.95 (samedi, dimanche, lundi)

SZ: Die EU will nicht begreifen

LB: Le secrétaire d'Etat au Commerce démissionne: L'Europe ébranle le cabinet Major (La politique de Bruxelles en matière d'immigration a relancé une guerre fratricide chez les conservateurs.)

HB: Türkei-EU/Zyperns Präsident zeigt für Athens Veto Verständnis: Frankreich will Griechenland doch noch zum Einlenken bewegen

LB: Dur d'être voisin de la Grèce

LB: Faut-il soutenir Boris Eltsine?

14.2.95 (mardi)

FAZ: Der Frühling und die Bundesbank

F: Question de confiance (France, campagne électorale)

FT: Mr Ballardur's bland recipe

SZ: Paris hält am ECU-Zeitplan fest (Einführung der Europawährung in mehreren Schritten/Start 1997)

FT: France launches new call for quotas on US films and TV

F: Finances internationales: Le G 10 tire les leçons de la crise mexicaine (Les gouverneurs des pays industrialisés ont rappelé hier à Bâle qu'il fallait installer des mécanismes de surveillance renforcés pour certains pays à risque comme le Mexique.)

W: Atlantik-Rat

15.2.95 (mercredi)

HT: France Fails To Persuade Partners on TV Quotas (EU Ministers Shy Away From the Call for War On Hollywood Imports)

LB: Audiovisuel: la France isolée (Elle défend les quotas de diffusion...mais n'a pas beaucoup d'alliés)

HB: EU/Kulturminister lehnen die französischen Wünsche ab: Widerstand gegen Fernsehquoten

LB: Union européenne: La Grande-Bretagne défend ses frontières (Une intention attribuée à Jacques Santer met le feu aux poudres. On reparle d'une carte d'identité)

FT: Brussels hopes to drop internal border controls

FT: Britain's borders

FT: Santer speech today will shake Tories

F: Union européenne: Agriculture: un mini-"paquet prix" pour 1995 (Pour la troisième, et dernière année, de la phase de transition de la "PAC réformée", la Commission préconise une série d'adaptations, mais pas de mesures révolutionnaires.)

LB: Etats-Unis: Plaidoyer de M. Dehaene (Il fait l'éloge de l'Otan et d'une défense européenne)

HB: EU-Türkei/Von Ankara wird die Einhaltung der Menschenrechte gefordert: Straßburger Vorbehalte gegen Zollunion

HB: Grenzpendler/Streit über gerechte Einkommensbesteuerung: EuGH: Diskriminierung unzulässig

F: Chômage: La reprise favorise l'emploi pas les salaires (Avec 218 000 créations d'emploi, et une hausse des salaires de base limitée à 2,1%, selon l'Insee, l'année 1994 marque une rupture avec les années précédentes.)

16.2.95 (jeudi)

FT: EU president attempts to soothe British fears on immigration: Santer still looking to end border controls

FT: Santer pledges to cut back on new laws

HT: Santer's Plan: Taking Over Where Delors Left Off

HB: EU/Straßburger Parlament fordert geldpolitische Beschlüsse: Brüsseler Kommission legt ihr Arbeitsprogramm vor

SZ: Waigel sieht Währungsfortschritt (Deutschland bleibt maastrichtkonform / Konvergenzkriterien)

W: Brüssel will sich zurücknehmen (Santer: Weniger Richtlinien - Schärfere Kontrollen)

SaZ: Santer will die Euro-Computer hochpowern

HB: Währungsunion/Waigel: Luxemburg und Deutschland erfüllen Konvergenzkriterien: Santer fordert strikte Befolgung des Zeitplans von Maastricht

F: Union européenne: Jacques Santer: "Agir moins pour agir mieux" (Présenté hier au Parlement européen, le "programme travail" de la Commission traduit la volonté de Jacques Santer d'être surtout un bon gestionnaire de l'Europe.)

LB: Union européenne: Jacques Santer, spécialiste de la finition (Son programme, dévoilé à Strasbourg, vise à terminer les travaux déjà lancés)

M: Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank: "L'entrée dans l'Union monétaire exige une intégration politique élargie"

F: Crise à Bruxelles: Europe: la Grèce seule contre tous (Athènes persiste à poser son veto à une union douanière entre les Quinze et la Turquie.)

M: Quotas: la France isolée

HB: EU-Streit über Fernsehquoten: Abfuhr für Paris

LB: Etats-Unis: Autre son de cloche du côté belge (Alternatives républicaines et critiques de la banque mondiale ont clos le voyage de M. Dehaene)

TV: Euregio steht: Zusammenarbeit über die Grenzen (Gestern Gründung in Luxemburg)

17.2.95 (vendredi)

LB: Union européenne: L'Afrique ne fait plus recette (Désaccord à propos du prochain FED. Londres réclame son argent)

F: Union européenne: Crise entre les Quinze et les ACP

FAZ: Verhandlungen mit AKP-Ländern vertagt (EU über Höhe des Entwicklungsfonds uneins / Juppé enttäuscht)

F: Accord douanier: Strasbourg dit non à Ankara

M: La nouvelle Commission européenne veut une "Union forte et solidaire"

TV: Spielen im Hof der Großen

LB: La Banque Nationale cherche les moyens de relancer l'emploi (Son rapport trace des pistes pour plus de rigueur et relance le débat de la compétitivité)

LB: Compliments de la Banque

HB: Boris Jelzin will an den Reformen festhalten: Dritte Person

18.-20.2.95 (samedi, dimanche, lundi)

F: Union européenne: Jacques Santer: "Les échéances peuvent être maintenues" (Le président de la Commission européenne a répondu hier aux questions de quatre journaux, dont le "Figaro économique")

W: Zweifel an Währungs-Union 1997 wachsen (Regierung und Opposition glauben nicht mehr, daß der Zeitplan eingehalten werden kann)

FT: Europe steps up efforts to strengthen ties with US

FT: Ministers meet today over EU fraud curb

F: L'Union européenne: Débat sur l'aide aux pays tiers (Les ministres de l'Economie des Quinze vont tenter de mieux définir les critères de l'aide macroéconomique européenne.)

W: Zeitalter der Inflation scheint zu Ende (Geringste Teuerung seit 30 Jahren - Die meisten OECD-Länder bleiben Stabilitätskurs treu)

M: OTAN-Russie, le dialogue des Grands

HB: Die Bundesbank verstärkt den Höhenflug der deutschen Währung: Kaufe D-Mark und schlafe ruhig!

F: Législatives anticipées: Belgique: Dehaene parie sur les urnes (Le premier ministre veut des élections avant l'été pour profiter de sa popularité et d'indices économiques favorables.)

LB: Les trois risques de JLD

21.2.95 (mardi)

LB: La monnaie unique en plein débat (Britanniques et Allemands émettent des réserves sur un lancement en 1997)

F: Union européenne: Le serpent de mer de l'UEM (Les deux dates possibles de la transition, 1997 ou 1999, ont une fois de plus occupé le devant de la scène, au détriment de l'ordre du jour officiel.)

FT: Europe warned against early Emu (Finance ministers divided over date for monetary union)

HB: EU/Die Finanzminister für eine bessere Betrugsbekämpfung: Bonn will an den Kriterien für die Währungsunion festhalten

LB: Transport de bétail: quête du compromis

F: Union européenne: Transport des animaux: le forcing de Jean Puech (Le ministre français, qui préside le Conseil agricole, tente d'arracher un compromis d'ensemble sur ce dossier qui divise les "Quinze" et émeut l'opinion publique.)

SZ: EU zieht gegen Betrüger zu Felde (Kommissarin Gradin setzt Plan ihres Vorgängers Schmidhuber um)

M: Chômage: le réveil des économistes

22.2.95 (mercredi)

FAZ: Kinkel fordert "Runderneuerung" der EU (Die Regierungskonferenz zur Überprüfung des Maastricht-Vertrages)

FT: Kinkel urges EU to bury its doubts

FAZ: Deutschland wird auch 1995 die Maastricht-Kriterien einhalten (Bundesbank sieht günstige Entwicklung der Finanzlage der öffentlichen Haushalte/ Aber keine Entwarnung)

LB: Autoroutes de l'info à grande vitesse (Le Japon a pris une longueur d'avance en soutenant un projet de réseau national à fibres optiques)

FAZ: Für Vollbeschäftigung mehr Wachstum nötig (Die ILO unterstützt liberale Handelspolitik/Deregulierung abgelehnt)

FT: Joblessness is worst since '30s, says ILO

23.2.95 (jeudi)

TV: Rekordzahl an Arbeitslosen in Luxemburg (Wirtschaftsministerium: Vor allem Jugendliche unter 25 Jahren sind betroffen)

TV: Das Ende des Paradieses (Luxemburg, Arbeitslosigkeit)

LB: Le mode d'emploi de l'OIT (L'Organisation internationale du travail lutte contre le fatalisme)

M: Bonn met Paris en garde à propos de l'union monétaire

LB: Frustrés, les amis des animaux (Un conflit qui illustre les dérives de l'agriculture moderne?)

F: Commerce international: Désaccords entre l'Union européenne et le Canada (Deux dossiers complexes, les compensations à l'élargissement de l'UE et des quotas de pêche, viennent troubler les relations bilatérales.)

F: Italie: Le gouvernement Dini dans la tourmente monétaire (La lire faiblit. Les marges de manoeuvres du gouvernement fondent. Et le patronat italien s'inquiète.)

LB: Corrompus, corrupteurs (Agusta, Belgique)

24.2.95 (vendredi)

FT: Pressure grows for Claes

LB: Willygate à l'Otan

LB: Bruxelles, capitale du multimédia (Les autoroutes de l'information sont au menu du G7 qui débute ce vendredi)

F: Autoroutes de l'information: G7: pas de chèque en blanc pour Bill Clinton (La France entend bien, avec l'appui des Européens, limiter les discussions du G7

sur la société de l'information au simple lancement de projets.)

FT: Bundesbank and Bonn split on Emu

FT: Two-tier EU farm subsidies backed

FT: Delors speaks up for an EU integration led by core group

W: Die britische Karte

HB: SES/Vorstand weist den Diskriminierungs-Vorwurf zurück: Satelliten-Familie "Astra" soll Zuwachs erhalten

25.-28.2.95 (samedi, dimanche, lundi, mardi)

TV: Unerledigte Hausaufgaben (BRD, Währung)

FAZ: Neue Fondsprodukte locken renditebewußte Anleger nach Luxemburg (Anbieter bauen verstärkt auf Steuersparmodelle und garantierte Mindestanteilewerte)

HT: G-7 Accepts Deregulation In Information Revolution

HB: Nach dem Debakel bei Barings: Laxe Kontrolle

F: Monnaies: Le mark s'impose comme monnaie refuge (La chute de la banque britannique Barings Brothers a aggravé les désordres monétaires: le mark a atteint de nouveaux sommets face à la lire, la livre et la peseta.)

HT: Europe's Shaky South

MARS 1995

1.3.95 (mercredi)

M: Modernisation sociale

L: Selon Juppé, la révision du traité de Maastricht se fera par référendum

F: Finance: Barings: sabotage ou défaillance du contrôle? (Pour la banque, c'est délibérément que l'on a provoqué sa faillite. Mais la City et le ministre allemand des Finances dénoncent la faiblesse des contrôles.)

LB: Willy Claes sera-t-il invité à un congrès provisoire? (Les Pays-Bas redoutent un affaiblissement de l'Otan dont le chef a autre chose en tête)

FT: Greece may lift objections to customs union: France makes progress on EU-Turkish accord

HT: In Luxembourg, a Cultural Blowup Over a Famous Native Son

HB: Europe Online/Europäische Tochtergesellschaften stehen Investoren offen: Zeitung aus dem Computer

2.3.95 (jeudi)

F: Transport aérien: Bruxelles s'attaque au "ciel ouvert" (La Commission part en guerre contre les accords bilatéraux signés par les pays européens avec les Etats-Unis.)

FAZ: Major schließt Britanniens Teilnahme an der Währungsunion nicht aus ("Entscheidung zu gegebener Zeit" / Forderungen konservativer Europa-Gegner nicht entsprochen / Die Debatte im Unterhaus)

M: L'idée française d'un Sénat européen rencontre peu d'adhésion

LB: Perplexité à l'Otan

LB: Des réformes en Turquie?

LB: L'Europe investit l'avenir (La Commission propose une négociation mondiale ambitieuse sur les investissements)

3.3.95 (vendredi)

FT: EU retreats from threats over air deals

FAZ: In der EU Ärger über das Veto Athens (Griechenland blockiert weiter Zollunion / Assoziationsrat ungewiss)

HB: EU/Streit um Entwicklungshilfe - Grenzen der Sozialsysteme: Europa spricht nicht mit einer Stimme

FAZ: Santer gegen rasche Ost-Erweiterung

W: Weichen für die WTO-Spitze sind gestellt (Salinas aus dem Rennen - Italiener Ruggiero eindeutiger Favorit - EU hat sich durchgesetzt)

SZ: Kratzer am Lack der Londoner City
W: Washington für Ruhe als Nato-Generalsekretär

LB: Emploi: avantage à l'embauche (Nouveau plan. Sans limite d'âge et pour chômeurs de longue durée)

Z: Luxemburg feiert sich in diesem Jahr mit einem Potpourri aus über 500 Veranstaltungen als Kulturstadt Europas: Putz im Grossherzogtum

4.-6.3.95 (samedi, dimanche, lundi)

FT: Peseta faces devaluation in ERM after slide

HB: Krisenhafter Verfall des Dollars: Abgehalfert

FAZ: Sozialer Sprengstoff (Weltsozialgipfel)

LB: Copenhague, c'est déjà ça

F: Transport aérien: Zizanie dans le ciel européen (Malgré l'ultimatum de la Commission européenne, l'Autriche, la Belgique et le Luxembourg signent un accord de "ciel ouvert" avec les Etats-Unis.)

M: Accord des Quinze pour une union douanière avec la Turquie

M: Des actionnaires bloquent la restructuration de la CLT

LB: La position de Willy Claes est de plus en plus intenable (Sa démission, désormais réclamée par certains au SP, "ferait du bien" à son parti)

7.3.95 (mardi)

F: Après le réaménagement du SME: Nouvelle alerte sur les monnaies (Au lendemain de la dévaluation de la peseta et de l'escudo au sein du Système monétaire européen, le mark a poursuivi sa remontée contre toutes devises. Le dollar est tombé à 4,95 francs.)

F: Bourrasque

FT: Background and implications of the peseta and escudo devaluations: A test for the ERM and a warning for Emu

HB: Abwertungen nach Meinung von Experten aufgrund der Wirtschaftslage nicht notwendig: Politik bringt Peseta in Bedrängnis

LB: Monnaie unique en eaux troubles

F: Monnaies: l'urgence d'une réforme (Une réforme du système monétaire international est incontournable)

HB: Krise im Europäischen Währungssystem: Der harte Kern

SZ: Die allmächtige Mark

LB: Union européenne: L'union douanière est signée avec la Turquie (Les regards

se tournent vers le Parlement européen, dont l'aval est indispensable)

LB: Feu vert à la Slovaquie

HB: EU/Ausgleich zwischen Italien und Slowenien: Zollunion mit Türkei perfekt

F: Social: L'ONU veut engager une dynamique de réflexion (A l'ouverture du Sommet mondial du développement social, le secrétaire général de l'ONU a fait appel à la collaboration des institutions de Bretton Woods pour assurer le suivi de la conférence.)

LB: Clinton recevra Willy Claes

8.3.95 (mercredi)

F: Changes: Le dollar s'enfoncé toujours (Rien ne paraît devoir stopper le recul du billet vert. Il a atteint des niveaux inconnus depuis la guerre contre le yen et le deutschemark. La monnaie allemande s'est hissée au niveau historique de 3,5815 francs.)

HB: Delors fordert eine neue Weltwährungsordnung als Antwort auf die Dollar-Krise: Alle Lösungen scheitern an den Märkten

HB: Die jüngsten Währungs-Turbulenzen stellen Bonn vor ein neues Dilemma: Ein löcheriges Auffangnetz für den Dollar

SZ: Von der Abwertung der Peseta gemüht (Im Ausland nicht genug Vertrauen in die Wirtschaft und die Währung Spaniens)

HB: EU/Beratungen der Sozialminister am 27. März: Blüm will in Brüssel erneut über Entsenderichtlinie verhandeln

LB: Union européenne: Chypre sort de l'accalmie (Une déclaration turque incendiaire à Bruxelles inquiète la Grèce)

LB: L'argent sale prend des coups (L'Europe lutte de mieux en mieux contre le blanchiment)

HB: Tarifeinigung bei Metall: 3 vor dem Komma

TV: Radioaktivität: Cattenom darf weiter "strahlen" (Gericht weist deutsche Klagen ab)

9.3.95 (jeudi)

LB: Interview avec Jacques Santer: Un contrepoids à la monnaie unique

Deux défis majeurs: l'emploi et le 21^e siècle

Les autorités monétaires passent à l'offensive avec un certain succès

F: Changes: Crise monétaire: la riposte s'organise (Déclarations américaines, allemandes et françaises, relèvement du taux directeur de la banque de France: ces premières contre-attaques des autorités de marché ont permis de calmer le jeu.)

HB: Der Dollar sinkt immer weiter: Gefährliche Spiele

SZ: Der Dollar - Schwächeanfall oder Schwindsucht? (Warum die Leitwährung der Welt seit Tagen Halt und Orientierung verliert)

F: Transports: Les Quinze confrontés à l'harmonisation sociale (Le prochain Conseil des ministres européens des Transports fera la part belle aux aspects sociaux de la libéralisation, notamment la délocalisation dans le domaine aérien.)

F: Union européenne: Bruxelles surveille l'emploi (Sans en faire un critère de convergence pour l'UEM, la Commission entend procéder à une évaluation centralisée des politiques nationales afin d'en augmenter l'efficacité.)

HB: Nur ein Kerneuropa führt zur Währungsunion und zur Politischen Union: Der Maastricht-Prozess krankt an sich selbst

HB: EU-Mittelmeer/Kommission pocht auf rasche Mittelzusagen: Plädoyer für eine gleichwertige Orientierung nach Süden

HB: EU/Neue Strategie gegenüber Tokio: Mehr politische Kontakte

HB: Entsenderichtlinie/IG Bau und SPD unterstützen Minister: Norbert Blüm droht der EU mit einem Alleingang

LB: Sommet: la parole aux femmes (Mme Clinton promet 3 milliards pour leur éducation dans le tiers monde)

W: Jetzt können die Regierungschefs kommen (Weltsozialgipfel in Kopenhagen beschließt Aktionsplan - Unterzeichnung am Wochenende)

LB: Etats-Unis: Une demi-heure à White House (C'est le temps consacré par M. Clinton à M. Claes)

F: Rebondissement dans le scandale Agusta: Suicide d'un général à la retraite

10.3.95 (vendredi)

LB: Crise des monnaies: "La faute au dollar!" (Le président de la Commission européenne, Jacques Santer, pointe un doigt accusateur sur le billet vert)

LB: Santer: des règles pour calmer le jeu (Trop fragiles, trop sensibles au dollar, les marchés financiers ont besoin d'un nouveau code de conduite)

LB: Diplomatie: Fusion de l'UE avec l'UEO? (C'est la proposition faite par le chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel)

M: Pour la communauté des Etats européens

Z: Im nächsten Jahr entscheidet die Europäische Union auf einer Regierungskonferenz über ihre Zukunft. Der Bundesaußenminister markiert schon jetzt: Fünf Ziele für Europa

FT: EU settles Europol differences

LB: Le "fusible" Claes ne suffira pas (Le suicide du général Lefebvre complique la situation politique)

HB: Belgien/Schmiergeldaffäre zieht weitere Kreise: Nato-Generalsekretär Claes stärker unter Druck

F: Elections provinciales: Pays-Bas: la coalition gouvernementale ébranlée (Les Néerlandais ont opéré un virage à droite en faisant du parti libéral la première formation politique du pays.)

SAZ: Justiz denkt bei Atomfrage national (Cattenom: Die Franzosen lassen an ihrer Genehmigungspraxis nicht rütteln)

11.-13.3.95 (samedi, dimanche, lundi)

LB: Les dix engagements (Sommet social Copenhague)

LB: Le plaidoyer de la Belgique

M: Le credo de Copenhague

W: Wer den Zug verpasst

HB: Den Weltsozialgipfel darf man nicht nur an seinen enttäuschenden Erklärungen messen: Kopenhagen wird sich doch rechnen

FAZ: Gipfel des Unsinn

W: Krise? Welche Krise? (Brüssel bleibt trotz Devisenturbulenzen bei Währungsunion-Termin)

M: L'Europe des transports bute sur des problèmes sociaux

HB: Europa braucht weder EWS noch Ecu, sondern koordinierte Zinspolitik: Dollarkrise oder Vorspiel zu Maastricht?

F: Union européenne: "L'espace Schengen" fait des émules (L'Autriche adhèrera avant la fin du mois, et les Scandinaves s'y intéressent, avec pour résultat, à terme, un isolement des Britanniques.)

HB: Russland bekommt einen weiteren IWF-Kredit: Fass ohne Boden

14.3.95 (mardi)

LB: Union européenne: Un compromis sous un ciel d'orage dans la guerre du flé-tan noir (Décision modérée à Bruxelles: contacts formels suspendus avec Ottawa, prête à négocier)

FT: EU freezes links with Canada over arrest of trawler

SZ: Der zu offene Himmel (Brüssel will "Open-sky-Abkommen" verbieten)

FT: Mr Kinnock's test

M: A Copenhague, le président Mitterrand préconise des "contrats" avec les pays pauvres

LB: Les pays riches face à la crise monétaire (Ils tablent sur un mouvement de correction sans encore évaluer les conséquences de la débacle)

FT: Banks could take up to four years to prepare for Emu

M: Un financier américain va présider la Banque mondiale (Le président Clinton a choisi le mélomane James D. Wolfensohn, qui dirige aussi le Kennedy Center de Washington)

HB: Die Welthandelsorganisation in Genf sucht einen neuen Chef: Kandidat der EU noch nicht am Ziel

LB: La mascarade de M. Tadjman

HB: Beschäftigung/Bis zu 80 Prozent Lohnkostenzuschuss: Gemeinschaftsaktion gegen Langzeitarbeitslosigkeit

15.3.95 (mercredi)

L: Mitterrand fustige "la fuite en avant" qui viderait l'Union de son sens

F: L'Allemagne et le déficit de sa balance des paiements: Capitaux allemands: la solution de la fuite (En Allemagne, délocalisation des investissements industriels et fuite de l'épargne devant la montée des prélèvements obligatoires se conjuguent. Malgré la force du mark, la balance des paiements demeure déficitaire.)

FT: Setback for Brussels over EU's 'open skies' battle

LB: Union européenne: Madrid hausse le ton, Ottawa persiste ("Un crime a été commis", affirme l'ambassadeur canadien à Bruxelles)

LB: Conseil agricole toujours désuni (Ce sont surtout des clivages inquiétants qui ont été mis en évidence à Toulouse)

SZ: Spanien setzt seinen Leitzins herauf (G-7-Staaten beraten in Paris über die Währungsprobleme)

HB: EU/Parlament kritisiert mangelnde Beteiligung an der Initiative: Paris erwartet Unterzeichnung des Stabilitätspakts

LB: "La CLT recherche les alliances utiles" (Le bénéfice 1994 sera en hausse de 10 pc au moins, confirme Jean-Pierre de Launoit)

M: Astra veut conquérir les téléspectateurs français (La prochaine diffusion des programmes numériques de Canal Plus devrait aider l'opérateur luxembourgeois à améliorer sa part de marché)

16.3.95 (jeudi)

F: Les échéances de Maastricht: La voie étroite de la construction monétaire (Il importe que les plus grands pays fassent le premier pas.)

F: La monnaie unique est-elle possible en

1997? (La France peut se qualifier si elle en a la volonté.)

F: La locomotive allemande à plein régime (UEM, politique étrangère: l'initiative vient de Bonn.)

F: Un entretien avec le chef de la diplomatie britannique: Hurd: "Le partenariat Paris-Bonn ne doit pas être exclusif" (Le secrétaire au Foreign Office précise: "Pour que l'Europe réussisse sur des questions essentielles, il faut que la France et la Grande-Bretagne travaillent ensemble".)

F: Schengen: jour J - 10

HB: Die Staus werden länger (Schengener Vertrag bringt Belastungen an Europas Grenzen)

F: Union européenne: Agriculture: une mission territoriale à définir (les quinze ministres de l'Union européenne ont engagé un débat de fond sur le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.)

L: Parti de Belgique, le scandale Agusta atterrit chez Dassault

FT: Santer bows to Strasbourg

HB: EU/Maßnahmen gegen Betrugereien unzureichend: Straßburg kritisiert Kommission

HB: EU/Abgeordnete fordern Berücksichtigung der Menschenrechte: Europaparlament enttäuscht über Türkei-Politik des Rats

LB: La Commission va enquêter sur l'aide au Crédit Lyonnais (Le contribuable ne sera pas mis à contribution. Des dirigeants pourront être poursuivis)

TV: Hohe Auszeichnung für engagierten Europäer (Frankreichs Staatspräsident François Mitterrand erhielt luxemburgischen Bech-Preis - Jury entschied einstimmig)

17.3.95 (vendredi)

Z: Luxemburg: Ein ZEIT-Gespräch mit Regierungschef Jean-Claude Juncker über Eurowährung und Steuerflucht: "...dann fließt das Geld eben nach Zürich"

HB: Entsenderichtlinie: EU-Kommissar kritisiert Kompromiss

FT: Europe looks to Japan

M: Les eurodéputés refusent de voter le programme de la Commission (Ils ont préféré "constater des lacunes" et dresser une liste de revendications)

LB: Accord franco-belge de coopération policière (La Convention de Schengen devient tout doucement réalité dans les zones frontalières)

SZ: Geldpolitiker bleiben auf Kurs

LB: Divergences monétaires (Le G7 semble être en désaccord sur la manière de faire face à la crise des marchés)

18.-20.3.95 (samedi, dimanche, lundi)

FT: Santer urges G7 to act on currencies

FT: Europe signals support for non-aggression accord to ease expansion: EU may back Nato-Russia pact

LB: Union européenne: Les Quinze fermes face à la Serbie (Ils proposent que l'Otan et la Russie concluent rapidement un pacte de sécurité)

HB: Vor der Reformkonferenz der EU gibt es kaum Anzeichen für den großen Sprung nach vorn: Suche nach einem Minimalkonsens

FT: Border delays

LB: Finlande: Les femmes changent la majorité

21.3.95 (mardi)

LB: L'Union européenne espère un sursaut du dollar (Et passe le flambeau au G-7 et au FMI pour mettre de l'ordre dans les marchés)

HT: EU Ministers Urge Currency Coordination

SZ: Keine Experimente am Devisenmarkt (Bonn lehnt Spekulationssteuer und G7-Aktion ab)

F: France-Allemagne: UEM: les divergences franco-allemandes (Le Conseil économique franco-allemand qui se réunit aujourd'hui à Paris devrait traiter de la crise monétaire internationale et du passage à la monnaie unique.)

F: Changes: Dollar: les Quinze en appellent au G7 (Jacques Santer voudrait ressusciter les accords du Plaza et ceux du Louvre pour doper le dollar. Pour Edmond Alphandéry, c'est la coordination des politiques économiques qu'il faut renforcer.)

M: Les Quinze dessinent le "voisinage" de l'Union européenne (Réunis à Carcassonne, ils ont relancé l'idée d'un traité entre l'OTAN et la Russie)

LB: Europe: Un pacte de stabilité pour 52 Etats (Il a été adopté à Paris à l'initiative de la France contre toutes les intolérances)

FT: Stability in Europe

F: Le retour des sociaux-démocrates: Finlande: la victoire de "Moïse" (Paavo Lipponen devra réduire le déficit budgétaire et lutter contre le chômage.)

22.3.95 (mercredi)

LB: Atterrissage difficile de Schengen à Zaventem (L'aéroport ne serait pas prêt à l'ouverture des frontières prévue par la convention. Dans 4 jours...)

HB: Am Sonntag fallen die Grenzbarrieren zwischen sieben EU-Staaten: Der erste Schritt zu einem Kerneuropa

M: Les ministres des finances européens restent sans réponse devant l'instabilité des changes

F: France-Allemagne: Paris-Bonn: l'embaras monétaire (Si les deux capitales ont adopté hier un discours commun vis-à-vis du dollar, la Bundesbank a néanmoins rappelé qu'elle seule décidait de sa politique monétaire.)

HB: Der Pariser Stabilitätspakt kann nicht alle Erwartungen erfüllen: Nützlicher Baustein für das neue Europa

F: Otan: l'inévitable élargissement

SAZ: Der Luxemburg-Boom nähert sich dem Höhepunkt (Deutsche Bank: Bankenplatz gerät unter Druck)

23.3.95 (jeudi)

LB: Les quotas audiovisuels reprennent du service pour dix ans (La Commission s'est mise d'accord sur un compromis qui ménage la chèvre et le chou)

F: Quotas diffusion: Le compromis de la Commission (La proposition de directive de l'exécutif européen maintient les quotas et leur interdit une clause échappatoire, mais ne les prévoit que pour dix ans.)

HB: Karlsruhe und Brüssel zur EU-Fernsehrichtlinie: Kampf um Quoten

FT: Belgian minister quits in blow to coalition (Vandenbroucke admits giving order to burn money donated to Socialists)

LB: Le mal est fait

FT: Signals from Russia grow stronger as ministers meet: Nato pressed to shelve enlargement

24.3.95 (vendredi)

LB: Réflexions d'ascenseur (Vandenbroucke)

F: Les retombées de l'affaire Agusta en Belgique: Pression accrue sur Willy Claes (Le secrétaire général de l'Otan, ministre des Affaires économiques au moment du scandale, pourrait être la prochaine victime, après le chef de la diplomatie démissionnaire.)

LB: Union européenne: Dehaene balise la position belge (Fidèle à la Commission, communautaire jusqu'au bout des ongles: le Premier parlait à Bruges)

F: Nouveaux raids de l'aviation turque contre les Kurdes: L'Europe met en garde la Turquie (Selon Alain Juppé, le Parlement européen pourrait ne pas ratifier l'accord d'union douanière avec Ankara.)

HB: Türkei/Warnungen der EU-Troika an die Regierung in Ankara: Die Invasion im Irak kann die Zollunion gefährden

M: Le flottement des monnaies faibles ébranle la construction communautaire

HB: EU/Zweifel am Schengener Abkommen: Sorge vor neuen Grenzkontrollen

25.-27.3.95 (samedi, dimanche, lundi)

F: Entré hier en vigueur: "L'espace Schengen" a des ratés (L'accord sur la libre circulation des personnes en Europe s'est heurté à quelques petits retards de mise en oeuvre. Enquête entre Paris, Londres et Bruxelles...)

FT: Europe crosses a fresh border to a passport-free 'Schengenland' (The 'ring of steel' surrounding the European Union looks surprisingly pliable)

LB: Notre quatrième liberté

LB: Zaventem et Schengen ont fait bon ménage (Ambiance d'une première journée que d'aucuns ont découverte avec un certain étonnement)

LB: Schengen: dimanche comme les autres? (Oui et non: pas de chaos autoroutier mais des habitudes très difficiles à prendre)

F: Schengen: Les nouvelles guerres

28.3.95 (mardi)

HB: Sozialrat/Blüm hofft auf einheitliche Lösung: Wieder keine Einigung über eine EU-weite Entsenderichtlinie

LB: Prix et monnaies au Conseil agricole (Les décisions renvoyées à un Conseil spécial prévu pour avril prochain)

HB: Postminister präsentiert die Eckpunkte zur Öffnung des Telekommunikationsmarktes: Bötsch legt ehrgeizigen Rahmenplan vor

FT: Bonn telecoms measures fail to connect

FAZ: Früh die Reformschritte der EU abessen (Vorbereitungen auf "1996")

LB: Otan: Vagues allemandes contre Willy Claes (Des experts réclament son départ alors que le ministre de la Défense fait figure de successeur possible)

W: Eine Frage der Raison

LB: Bosnie: la guerre revient au galop

29.3.95 (mercredi)

HB: EU/Erster Bericht über den Maas-tricht-Vertrag: Der Rat entwirft ein Bild mit Licht und Schatten

HB: Deutschland soll in der Organisation der Industrieländer eine grössere Rolle spielen: OECD-Chef kritisiert Passivität der Europäer

F: Union européenne: Transport des animaux: le blocage persiste (Le commissaire à l'Agriculture, Franz Fischler, a présenté quelques "idées" informelles sus-

ceptibles de faire avancer un dossier bloqué depuis des mois.)

LB: L'Emploi public ouvert à l'Europe (Plaidoyer pour la fin des discriminations dans l'UE)

LB: Une question de crédibilité

SZ: Ankara entwoffnet Bonn, nicht die Kurden (Die Türkei brüskiert Deutschland und gefährdet so ihre eigene europäische Option)

30.3.95 (jeudi)

F: Union européenne: Le montant des fraudes a doublé l'an dernier (Les détournements de subventions atteignent 1,2% du budget de l'UE, selon le rapport annuel de la Commission, véritable florilège des escroqueries en tout genre.)

F: L'Europe et les minorités nationales (Tous les pays d'Europe centrale et orient-

ale aspirent à rejoindre l'Union européenne. Les pays candidats doivent au préalable régler leurs différends sur les minorités et les frontières.)

FT: UK and European parties differ over Union's future: Tory stance comes under EU assault

HB: Sozialhilfe entbürokratisieren, Arbeitsanreize verstärken und schließlich auch Geld sparen: Seehofer ist auf dem richtigen Weg

LB: Willy Claes a-t-il un compte en Suisse? (C'est ce que la Justice belge aurait demandé à son homologue helvète dans le cadre de l'enquête Agusta)

LB: Une dernière rémission?

31.3.95 (vendredi)

HB: Königswinter-Konferenz/Deutsche und Briten erörtern drei Tage die "Aera

nach dem Fall der Mauer": Kinkel wünscht EuroDreieck mit London und Paris

HB: EU/Sozialdemokraten und Christdemokraten zu künftigen Abstimmungsverfahren: Mehrheitsentscheidung soll Norm werden

HB: Zinssignal der Bundesbank: Mißverständlich

F: Union européenne: Le "livre vert" sur la monnaie unique progresse (Sous la responsabilité du Commissaire français Yves-Thibault de Silguy, ce texte examine les problèmes concrets que posera le passage à l'écu.)

HT: Stock Markets Cheer German Rate Cuts (Bundesbank Lowers 2 Key Charges, Surprising European Exchanges)

HT: Odd Decisions for World War II Victory Ceremonies

Sommaire

M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat a prêté serment devant le Souverain	3	Visite de M. Jacques F. Poos à Copenhague	58
Quand un Parlement rend hommage à un Premier Ministre: la Chambre des Députés ovationne M. Jacques Santer.	4	Emploi des femmes.	59
M. Jean Spautz nouveau Président de la Chambre des députés	14	Le Général Mackenzie au Luxembourg	59
Passation des pouvoirs	17	Le Service des Sites et Monuments nationaux et l'Office du Tourisme primés.	59
Voeux de Nouvel An	18	Le Premier Ministre Gyula Horn en Visite officielle: 10 février 1995	60
Année internationale de la Famille	19	Tracé de la route du Nord	61
Entrevue Juncker-Alphandéry	19	«Dimensions nationale et internationale de la politique de recherche-développement industrielle»	63
Décoration pour M. Willem van Eekelen	19	Le Luxembourg salue l'accord intervenu au groupe de contact	63
Le nouveau «Code administratif»	20	Réunion des ministres de la Culture de l'UE à Bordeaux	64
Le Ministre Bodry et le Colonel Gretsich au SHAPE	20	M. Juncker à Strasbourg	64
Ouverture de l'exposition Work-life 1995	20	Visite de M. Ramakrishna Sithanen, ministre des Finances de la République de Maurice	64
Enquête sur les drogues.	20	Discours de M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne devant le Parlement européen, Strasbourg, le 15 février 1995	65
Visite de travail de M. Juppé à Luxembourg	21	EBRD signs cooperation agreement with Luxembourg	67
M. Santer reçoit le Professeur Fontaine	21	Réunion informelle des ministres européens de la Fonction publique à Nancy	67
Réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE	21	Déclaration de politique étrangère	68
Accord Gouvernement - CLT	22	Une médaille à Pierre Hamer	74
M. Steiger décoré	24	Projet de développement de l'élevage du bétail en Namibie.	74
M. Jacques Santer investi nouveau Président de la Commission de l'Union Européenne - Vote d'approbation pour la nouvelle Commission	24	Présentation du programme de travail de la Commission dans le domaine de l'Ecofin par le Président Jacques Santer	75
Mission de promotion économique au Vietnam	36	Besuch von Regierungspräsident Blankenburg in Luxemburg	77
Télégramme de condoléance	36	M. Boden au Conseil «Agriculture»	77
Vakanz '95 - 4 ^e Salon du Tourisme	36	Innovation et Compétitivité (Discours Goebbels)	77
La France lance sa Présidence de l'Union Européenne	36	Le Luxembourg salue l'accord entre l'Irlande et le Royaume-Uni pour un Ulster en paix	79
Mme Jacobs au Conseil «Agriculture»	37	Parc de Hosingen	79
Entrevue Jacobs - Puech	37	Etude sur les frontaliers.	79
La Santé au travail	37	M. Jacques F. Poos à Madrid	79
«Centre de Prévention des Toxicomanies».	37	Vers l'Union économique et monétaire (Discours Juncker)	80
Rencontre Bodry - Lafontaine	37	Déclaration d'intention du Gouvernement luxembourgeois concernant la création d'une bibliothèque européenne de recherche à Luxembourg.	82
Energieversorgung Luxemburgs: Bilanz und Zielsetzung (Referat Goebbels)	38	Déclaration de politique générale de M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à la Chambre des Députés, le 1 ^{er} mars 1995	83
50 ^e Anniversaire de la Libération du Camp d'extermination d'Auschwitz - Birkenau: 27 janvier 1995	43	Visite de travail de M. Murat Karayalçin à Luxembourg	88
Office solennel de Commémoration	45	«Les relations de l'Union européenne avec les pays d'Europe centrale et orientale» (Discours Santer devant Parlement européen)	89
Son Altesse Royale le Grand-Duc a remis le Trophée International du «Fair-Play»-Prix Pierre de Coubertin à S.M. le Roi de Norvège	45	Sommet mondial pour le développement social	91
M. Afanassievski en visite à Luxembourg	46	«Internationale Tourismusbörse» à Berlin	93
Veillée de la Fédération des victimes du nazisme, enrôlés de force	47	Conseil UE à Bruxelles: Plusieurs grands dossiers européens débloqués	93
Coopération transfrontalière	48	Europleinair '95	94
La crue des eaux de janvier 1995.	48	Céodeux Ultra Pure Equipment Technology S.A.	94
La Banque Européenne d'Investissement en 1994.	50	Le Chili cherche un rapprochement avec l'Union européenne.	95
La Présidence Européenne à Paris	54	Participation luxembourgeoise à la CEBIT	96
Soutien à l'initiative Juppé	55	M. Skolc en visite à Luxembourg	96
Lutte contre le cancer	55	Recherche européenne: coordination et coopération en point de mire	96
Déclaration d'Arles	55	Réunion informelle des ministres du marché intérieur	96
FED, OMC, PECO, Turquie et Chypre au menu des Quinze	56	21 ^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain	97
Ouverture de l'exposition Work-life 1995	56	Quilts, a Cultural Dialogue	97
M. Juncker à La Haye et Bruxelles.	56	Visite de Mme le Commissaire Anita Gradin auprès de M. Marc Fischbach	97
Visites de travail de Mme Jacobs	56		
Visite officielle de M. Jos Cutileiro, Secrétaire Général de l'UEO, à Luxembourg	57		
«Danse Zen I»	58		
Die Vereinigten Staaten danken Luxemburg.	58		

I ^{er} Gala de la Presse	98	Travail (Salaire social minimum)	155
Le Président de la République Française François Mitterrand récipiendaire du «Prix Joseph Bech 1995»	99	Finances	155
50 ans pour l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte	105	Bourse	156
Télégramme de condoléances à S.E.M. Alain Juppé	106	Industrie	157
Conseil National de la Résistance	106	Sidérurgie	164
Le SYVICOL à l'honneur	106	ARBED	165
Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker en visite à Bonn: Rencontre avec le Chancelier fédéral Helmut Kohl	107	Union européenne	165
Ecotaxation/Ecoredevance	108	Santé	166
UE – Groupe de Rio: Un partenariat fondé sur la solidarité	108	Sécurité sociale	167
«St. Patrick's Day Parade»	109	Energie	169
M. Jean Weyrich à l'honneur	110	Communications	170
L'Ambassadeur de Roumanie en visite à l'OPOCE	110	SES	171
Agrandissement de l'INS	111	Justice	174
Séance plénière du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux	111	Agriculture	175
Réunion informelle des ministres des Affaires Etrangères de l'UE à Carcassonne	112	Aménagement (en 1994)	179
Mission de promotion économique au Brésil et en Argentine	112	Aménagement (communal et urbanisme)	182
Une «Bretzel» pour les Membres du Gouvernement	112	Environnement (politique générale)	184
Cinquantenaire de la première séance publique de l'Assemblée consultative	113	Environnement (Lac de la Haute-Sûre)	188
Pacte de Stabilité: Mieux vaut prévenir que guérir	115	Fonction publique	191
Visite officielle de Mme Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	116	Condition féminine	193
Le Ministre Alex Bodry visite la NAMSA	116	Jeunesse	194
Studie zur Raumordnung im Moseltal erhält europäische Auszeichnung	117	Force publique	197
Dr. Norbert Blüm in Luxemburg	118	Douanes	199
Luxemburg auf 600 Luftbildern	118	Enseignement	200
Le Luxembourg préoccupé par l'incursion turque dans le nord de l'Irak	119	Transports	203
Un tulipier pour M. Jacques Santer	119	Aviation	204
La société industrielle à l'aube du XXI ^{ème} siècle (Discours Santer)	120	Habitat	205
M. Juncker ovationné à Capellen	123	Travaux publics	208
Réunion de l'Union Interparlementaire à Madrid	123	Protection civile	210
Entretiens à Washington de M. Jacques F. Poos	124	Sports	211
Visite à Luxembourg de Mme Winnie Sorgdrager	124	Archéologie	213
M. Boden au Conseil Agriculture	124	Culture	215
Visite à Luxembourg du Premier Ministre de Malte	124		
Réunion des Ministres de la Défense du Benelux	125	RÉTROSPECTIVE	
Intervention de M. Jacques Santer (Parti Populaire Européen)	125	Il y a 50 ans, au «Bulletin»	
M. Hänsch visite les institutions européennes	127	Le retour de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse	218
Promotion économique	127	Création d'une Assemblée consultative	227
Séance de la Sécurité routière	127	La presse en 1945	228
Réunion des Ministres de la Jeunesse de l'UE	127		
Action pilote en matière d'apprentissage précoce des langues	128	ECHOS DE PRESSE	
Problèmes de la coopération transnationale	128	„...dann fließt das Geld eben nach Zürich”	230
		On n'oublie pas ses premières amours	231
NOTES DOCUMENTAIRES		Le pays des terres rouges	232
Flash sur «Luxembourg, Ville Européenne de la Culture 1995».	131	Une analyse du Grand-Duché de Luxembourg	233
Economie	145		
Travail (Emploi)	148	REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE	
		(janvier, février, mars 1995)	236

Photo première page couverture: Son Altesse Royale le Grand-Duc entouré des membres du nouveau Gouvernement.

Photo dernière page couverture: Le Président désigné de la nouvelle Commission, Monsieur Jacques Santer, présente le programme de la Commission désignée.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

